

BYZANTION

REVUE INTERNATIONALE DES ÉTUDES BYZANTINES

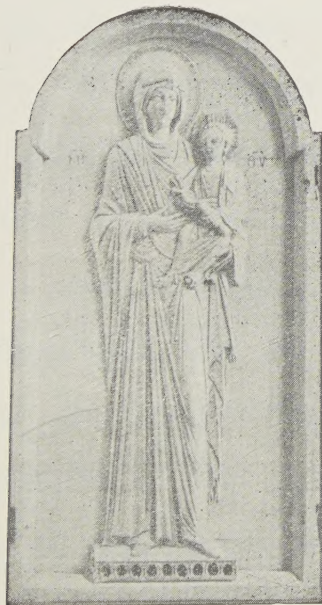
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. GRÉGOIRE

AVEC LA COLLABORATION DE

N. BĂNESCU, A. E. R. BOAK, MRS. G. BUCKLER, P. CHARANIS, CH. DELVOYE,
R. GOOSSENS, A. GRABAR, R. GUILLAND, O. HALECKI, E. HONIGMANN,
M. LASCARIS, P. LEMERLE, R. LOPEZ, M. MATHIEU, G. MORAVCSIK, P. ORGELS,
G. OSTROGORSKY, A. SOLOVIEV, A. A. VASILIEV, G. VERNADSKY.

TOME XXII (1952)

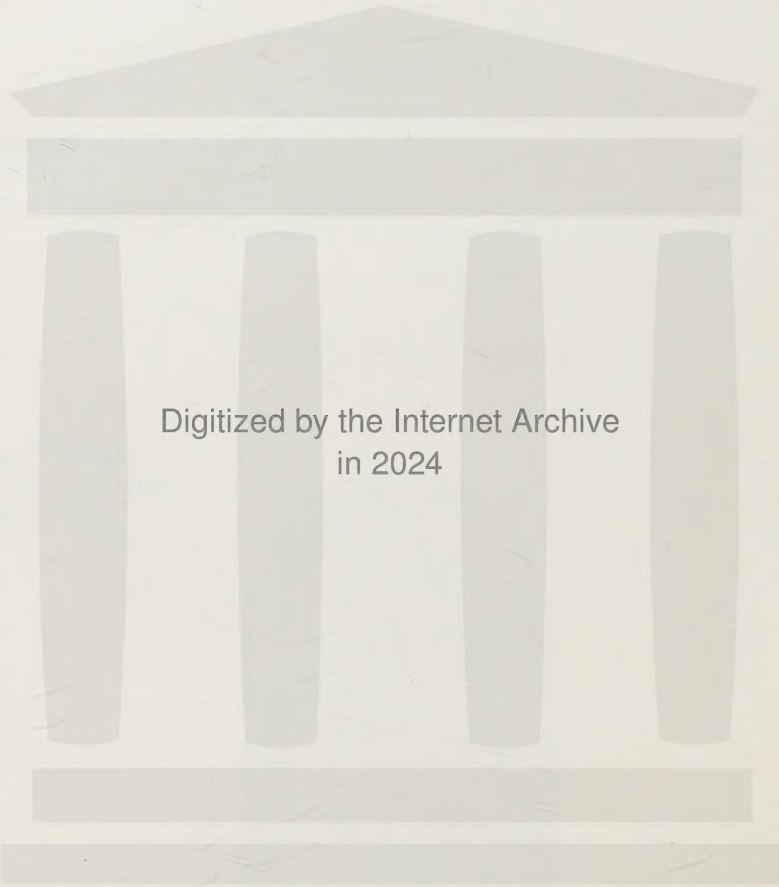


LIBRARY
WESTERN ILLINOIS
UNIVERSITY
MACOMB, ILLINOIS

BRUXELLES

FONDATION BYZANTINE ET NÉO-GRECQUE

1952



Digitized by the Internet Archive
in 2024

ΤΩΙ · ΛΟΓΙΩΤΑΤΩΙ · ΚΑΙ · ΑΚΡΙΒΕΣΤΑΤΩΙ

ΕΡΝΕΣΤΩΙ HONIGMANN

ΤΩΙ · ΠΑΝΤΕΠΙΣΚΟΠΩΙ · ΘΕΩΡΩΙ · ΤΩΝ · ΕΠΤΑ · ΚΛΙΜΑΤΩΝ

ΚΑΙ · ΤΩΝ · ΕΠΙΣΗΜΩΝ · ΠΟΛΕΩΝ

ΤΩΙ · ΠΑΣΑΝ · ΟΙΚΟΥΜΕΝΗΝ

ΤΗΝ · ΤΕ · ΡΩΜΑΙΟΙΣ · ΚΑΙ · ΤΗΝ · ΒΑΡΒΑΡΟΙΣ · ΥΠΟΤΕΛΗ

ΝΟΕΡΩΣ · ΒΗΜΑΤΙΣΑΝΤΙ

ΚΑΙ · ΔΗ · ΚΑΙ · ΤΑ · ΤΩΝ · ΑΚΡΙΤΩΝ · ΘΕΜΑΤΑ

ΠΕΡΙΗΓΗΣΑΜΕΝΩΙ

ΑΛΛΑ · ΚΑΙ · ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΣ · ΠΙΣΤΟΥ · ΔΙΚΗΝ

ΤΩΝ · ΕΝ · ΤΟΙΣ · ΑΡΧΙΕΡΑΤΙΚΟΙΣ · ΔΙΠΤΥΧΟΙΣ

ΑΓΙΩΝ · ΠΑΤΕΡΩΝ

ΕΥΣΕΒΩΣ · ΦΡΟΝΤΙΖΟΝΤΙ

ΚΑΙ · ΤΟΥΣ · ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΟΥΣ · ΚΑΤΑΛΟΓΟΥΣ

ΑΕΙ · ΑΥΞΑΝΟΝΤΙ · ΜΕΝ

ΟΖΥΔΕΡΚΕΣΤΑΤΑ · ΔΕ · ΔΙΟΡΘΟΥΝΤΙ

ΤΕΛΟΣ · ΔΕ · ΚΑΙ · ΤΟ · ΔΙΟΝΥΣΙΑΚΟΝ · ΦΩΤΙΣΑΝΤΙ · ΜΥΣΤΗΡΙΟΝ

ΧΑΡΙΤΑΣ · ΑΠΟΔΙΔΩΣΙ · ΤΩΝ · ΣΟΦΩΝ · ΕΥΕΡΓΕΤΗΜΑΤΩΝ

ΤΟ · ΗΜΕΤΕΡΟΝ · ΒΥΖΑΝΤΙΟΝ

le seigneur et ses relations avec ses tenanciers, les modes d'exploitation agricole, que nous voulons décrire.

Nous avons pensé que le meilleur moyen, pour entreprendre une telle recherche, serait de la circonscrire à l'intérieur de limites géographiques précises : monographie pouvant, en quelque sorte, servir de base de comparaison, lorsque seront étudiés d'autres territoires du Royaume. Car la variété des climats et des cultures, l'un des phénomènes les plus curieux de nos régions, rendrait, à elle seule, toute généralisation dangereuse. En outre, la structure très spécifique de la seigneurie : un grand centre commercial et un *hinterland* très exigü, interdit les généralisations.

Cependant nous n'avons pas hésité à faire des observations de portée générale, et à indiquer, sinon à résoudre, un certain nombre de questions essentielles pour comprendre l'évolution des conditions de vie dans ce pays, qui est le berceau et l'héritier de tant de cultures et de régimes : la Syrie.

Des raisons matérielles nous ont contraint d'abrégé le premier et le second chapitres, relatifs aux événements historiques et aux précisions géographiques. Cette dernière question nécessiterait une étude particulière très détaillée, concernant l'identification des noms de lieux médiévaux et leurs successeurs modernes. C'est là un problème important en soi, mais qui n'entre pas dans le cadre du présent travail (1).

I. — LA SEIGNEURIE DE TYR.

La ville de Tyr fut l'une des dernières à tomber entre les mains des Croisés, après avoir été assiégée par les forces alliées du Royaume et de la Commune de Venise en 1124. Deux tentatives pour conquérir la ville auparavant, en 1107 et en 1111, avaient échoué devant la résistance des citoyens, et grâce à l'aide qui leur était fournie par les princes musulmans. Néanmoins les Croisés réussirent à imposer leur auto-

(1) Nous nous faisons un plaisir d'exprimer ici nos plus vifs remerciements à M^{lle} M. Bouchon, archiviste-paléographe, qui a bien voulu nous aider dans la rédaction du texte français et dans la vérification des sources.

rité dans les alentours de la ville, utilisant Tibériade, puis Toron (= Tibnin) comme base d'opérations (1).

Cinq ans après la conquête, la ville fut donnée à Foulques d'Anjou, mais lors de son élévation au trône de Jérusalem (1131), elle fit retour au domaine royal. Elle garda ce rang de ville royale jusqu'aux conquêtes de Saladin. C'est à ce moment que Tyr joue un rôle politique primordial dans l'histoire du royaume. C'était la seule possession chrétienne qui ne fût pas tombée aux mains des Ayoubides ; la ville de Tyr et le petit camp de Guy de Lusignan, en face de Saint-Jean d'Acre, devinrent alors des points d'appui pour la reconquête de la troisième Croisade.

Le royaume reconstitué à la suite de cette Croisade, la ville fut donnée à Conrad de Montferrat, le sauveur de la ville pendant le siège de Saladin, et qui avait reçu également les seigneuries voisines de Sidon et de Beyrout (1190). Mais la seigneurie ne devint pas fief indépendant. Conrad, élu roi, fut assassiné le jour même où la couronne lui fut offerte. La ville fit alors retour au domaine royal jusqu'aux guerres des « Lombards » de l'Empereur Frédéric II Hohenstaufen contre l'aristocratie syrienne conduite par les Ibelins (1230-1243). La ville, qui se trouvait pendant la guerre au pouvoir des Impériaux, revint après leur défaite à un représentant de cette aristocratie, Philippe de Montfort, seigneur de To-

(1) Nous employons dans ce qui suit, les abréviations suivantes pour les recueils de sources :

DELAVILLE : DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, t. I-IV (Paris, 1894-1906).

DELAVILLE, *Les Archives* : DELAVILLE LE ROULX, *Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte* (Paris 1883).

DELABORDE : F. DELABORDE, *Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat* (Paris 1880).

KOHLER : CH. KOHLER, *Chartes de l'abbaye de N.-D. de la vallée de Josaphat, analyses et extraits* (Paris 1900).

ROZIÈRE : E. DE ROZIÈRE, *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre* (Paris, 1849).

Regesta : R. RÖHRICHT, *Regesta Regni Hierosolymitani* (Innsbruck 1893-1904).

ZDPV : *Zeitschrift des deutschen Palästina Vereins*,

ron (1246). Elle demeura ensuite dans cette famille jusqu'à la chute finale du royaume et la conquête de la ville (abandonnée par ses habitants) par le sultan Mamelouk, al-Malik al-Ashraf (juin 1291).

Pendant les deux cents ans de son existence sous les Croisés, la seigneurie ne fut une entité politique que pendant 45 ans, dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. C'est à cette époque que le titre *dominus Tyri*, comme titre d'un seigneur, fut en usage sur les sceaux et dans les documents. Cependant, même quand la seigneurie faisait partie du domaine royal, elle était une entité administrative distincte, sous l'autorité d'un officier royal, le vicomte de Tyr (*vicecomes Tyri*) (1).

Les frontières de la seigneurie furent établies par les Croisés immédiatement après la conquête de la ville ; mais c'était une seigneurie bien exiguë, comportant seulement les territoires non encore accaparés par les seigneuries voisines (Sidon au Nord, Tibnin et Tibériade à l'Est ; Scandalion et Saint-Jean d'Acre au Sud). Il semble que ces frontières soient restées sans changement jusqu'à l'époque de la décadence du royaume. Exceptionnellement la frontière orientale devint quelque peu flottante à cause de la réunion de notre seigneurie avec la seigneurie limitrophe à l'Est, celle de Tibnin. Mais avec le traité de l'an 1269 entre le seigneur de Tyr et les Mamelouks, commence le recul des frontières. Entre 1269 et 1285, trois traités amoindrissent son territoire, ne laissant presque aux Croisés, à la fin, que la nue possession de la ville (2).

(1) La littérature concernant l'histoire de la ville de Tyr est assez riche. Malheureusement, elle traite surtout de la Tyr antique, et dans une faible mesure seulement de la ville médiévale. Une bonne bibliographie sur la ville antique est donnée par A. POIDEBARD, *Un grand port disparu : Tyr* (Paris 1939), pp. ix-x. A la ville médiévale et son territoire est consacrée l'étude de L. LUCAS, *Geschichte der Stadt Tyrus zur Zeit der Kreuzzüge* (Marburg 1895), assez médiocre. Rappelons aussi W. B. FLEMING, *The history of Tyre* (New York 1915). La recherche la plus importante est de H. PRUTZ, *Aus Phönizien* (Leipzig 1896), 205-302, écrite à la suite des fouilles entreprises par l'auteur avec J. N. Sepp, sous les auspices de la Chancellerie du Reich (1874), pour trouver le tombeau de Frédéric Barberousse.

(2) De la littérature concernant la géographie historique de la

La frontière de la seigneurie commence, du côté méridional, à Ras-el-Abbiyad sur le littoral et se dirige à l'Est vers Matfana, pour tourner au Nord-Est le long de l'ouadi el-Aazzie. Quittant l'ouadi, la frontière continue à l'Est jusqu'à Zebaquine ; ici la ligne devient moins claire ; selon toute vraisemblance, elle passe près de Yaatar et et-Taïri ; puis elle fait un coude vers le Nord pour joindre Khan Islin, après avoir dépassé, à l'Ouest, Tibnin, centre de la seigneurie voisine. La frontière continue de là jusqu'au fleuve el-Kassmiye, laissant du côté gauche Qalaat Maroun et Olmane, tous deux appartenant à notre seigneurie. Ayant rejoint le fleuve, elle le suit vers l'Ouest jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée (1).

On le voit, la seigneurie était très petite, probablement la plus exiguë parmi les seigneuries des Croisés. Sa frontière, le long du littoral maritime, ne s'étend que sur 24 km., quelque 15 km. au Sud de la ville de Tyr, et à peu près 9 km. au Nord. La frontière orientale, parallèle au littoral, n'en est éloignée que de 17 à 21 km.. La seigneurie forme donc un rectangle, dont la superficie est de 450 km² (2).

seigneurie aux temps médiévaux, retenons : R. RÖHRICHT, *Studien zur mittelalterlichen Geographie und Topographie Syriens*, ZDPV, X (1887), notamm. 282-290 ; H. PRUTZ, *op. cit.* (note 2) ; C. RITTER, *Die Erdkunde*, t. XV-XVII (Berlin 1854), notamm. XVII, 332-346 ; E.-G. REY, *Les colonies franques de Syrie aux XII^e et XIII^e siècles* (Paris 1883) ; le dernier résumé est de R. DUSSAUD, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale* (Paris 1927), dont les résultats, bien que les plus sûrs, ne sont pas encore définitifs.

(1) Tous les noms ci-dessus indiqués se trouvent sur les cartes françaises : *Levant* (1 : 50.000), *Flle NI* — 36 — XII, I a-b.

(2) Guillaume de Tyr donne la description suivante : « Protenditur... in austrum versus Ptolomaidam, usque ad eum locum qui hodie vulgo dicitur Districtum Scandalionis, milliaribus quatuor vel quinque ; e regione in septentrionem, versus Sareptam et Sidonem iterum porrigitur totidem milliaribus ; in latitudinem vero, ubi minimum, ad duo, ubi plurimum, ad tria habens milliaria ». WIL. TYR. XIII, 3. Cette description est exacte quant aux frontières méridionale et septentrionale, il faut seulement tenir compte du fait que le *milliarium* de Guillaume n'est pas le *miliarum* romain, mais une mesure de 2 km. 1/2 environ. Cf. PROPST, *Die geographischen Verhältnisse Syriens und Palästinas, nach Wilhelm von Tyrus, Das Land der Bibel*, IV, fasc. 5-6, p. 82. Mais la frontière orientale qui, d'après lui, est

Ce rectangle est composé de deux parties : a) une étroite bande côtière à laquelle la capitale est liée par une langue de terre, œuvre célèbre d'Alexandre le Grand ; b) le *hinterland*, région des collines et plateaux, qui s'élèvent dans sa partie orientale. La bande côtière n'excède pas 3 à 5 km. de large, ce qui a probablement amené Guillaume de Tyr à assigner à la seigneurie des frontières plus étroites qu'elles n'en possédait en réalité. Cette bande est coupée en nombre d'endroits par des ouadis. Au Nord, c'est le fleuve el Kass-miye (Litani), plus au Sud, ce sont les ouadis el-Houbeshiye et Ouqab, et dans la partie méridionale l'ouadi al-Aazziye, tous écoulant leurs eaux en temps de pluies d'Est en Ouest dans la Méditerranée. En outre, de nombreuses sources, dont la plus importante est le fameux Ras el-aïn, arrose la plaine maritime (1). Cette partie est limitrophe de la région des collines et plateaux qui atteignent une hauteur de 800 m. au Nord de Tibnin (Gebel Gamle) et 715 m. au Sud-Ouest de Tibnin. La frontière entre les seigneuries de Tyr et de Tibnin coupait ces terrains sur une hauteur de 500 à 700 m. et on ne voit pas que cette frontière s'adaptât aux données naturelles du terrain. La partie la plus haute avant la grande dépression de Marj 'Ayoun, se trouve à l'Est de Tibnin, c'est-à-dire en dehors de notre seigneurie.

II. — LA DENSITÉ DU PEUPLEMENT.

Le nombre des villages, dans la seigneurie de Tyr, nous est mieux connu qu'ailleurs. Venise prenant part à la conquête de la ville (1124) avait stipulé qu'un tiers de la cité et un tiers du territoire de la seigneurie lui seraient remis en ré-

éloignée de 5 à 8 km. du littoral, en était, en réalité, éloignée de 17 à 21 km. (Remarquons qu'ailleurs, Guillaume semble évaluer cette distance à 10 ou 12 km. WIL. TYR. XIII, 13).

(1) Sur la structure physique, cf. F.-M. ABEL, *Géographie de la Palestine*, t. I (Paris 1933), 94 sqq et la carte III. Sur la carte anglaise : 1:100.000 *Palestine*, feuille 1 : *Metulla*, publ. par le *Survey of Palestine*, on trouve ces noms d'ouadis (du Nord au Sud) : w. Aabbasiyé joignant w. Hammadiyé, et dans la partie méridionale : Biane el Borj, Achour, Maliyé, Aazziyé, Sam, Chamaa.

compense. La promesse fut tenue, mais au XIII^e siècle tout était bouleversé. La source à laquelle nous puisons nos renseignements les plus précieux est un texte écrit à une époque critique dans l'histoire du royaume. Les « Lombards » (de Frédéric II) furent chassés de Tyr (1243) par l'aristocratie native du royaume, avec l'aide des Vénitiens ; mais les barons décidèrent de mettre en échec la puissance vénitienne et de ne pas remplir l'engagement qu'ils avaient pris pour obtenir son alliance, de lui restituer ses possessions et privilèges. Dans ces circonstances, un rapport fut rédigé par le bailli vénitien de Syrie, Marsilius Georgius, pour être envoyé au Gouvernement de la République. Ce document relate la guerre contre les « Lombards » et le conflit des Vénitiens avec les grands seigneurs du royaume. Un memorandum, sorte d'inventaire des possessions de la Commune et de ses justes revendications, suit la partie historique et narrative du texte ⁽¹⁾.

L'ensemble de ces renseignements et d'autres, d'ailleurs peu nombreux, nous ont amené à conclure que le nombre des villages dans la seigneurie s'élevait à *cent-vingt* environ. Nos devanciers étant parvenus à des résultats différents, nous allons exposer ici la méthode que nous avons adoptée pour obtenir ce chiffre.

Le texte de base est celui des décisions du *Pactum Warmundi*, traité signé en 1123 entre les barons et les Vénitiens, dé-

(1) Ce précieux document a été imprimé par G.-L.-F. TAFEL et G.-M. THOMAS, *Urkunden zur ältesten Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, t. II, 351-398 (*Fontes Rerum Austriacarum*, XIII) Vienne 1857. Il n'y a rien de comparable dans les sources des Croisés, du point de vue de l'abondance des renseignements, à ce document unique. Remarquons cependant qu'il y a dans l'édition mentionnée nombre de lectures erronées ou de fautes d'impression. Le résumé donné par R. RÖHRICHT, *Regesta Regni Hierosolymitani*, n° 1114 (pp. 289-297) n'est pas tout à fait satisfaisant. Des commentaires retenons : H. PRUTZ, *Aus Phönizien*, 266-296 et R. RÖHRICHT dans *ZDPV*, X, 282-290, auxquels il faut suppléer par R. DUSAUD, *op. cit.* L'inventaire de Marsilius fut, sans doute, composé d'après les divers documents que possédait le bailli dans les archives de la colonie vénitienne, soit à Tyr, soit à Saint-Jean d'Acre. Ceci explique les répétitions et, dans certain cas, on peut même distinguer les sources particulières de l'inventaire.

finissant les droits de ces derniers dans le cas de la conquête de la ville par les forces alliées du royaume et de la *commune* (1).

On l'a vu, ce traité accordait, d'une manière générale, un tiers de la ville et un tiers de la terre à la commune de Venise. Comment ce traité fut-il exécuté? A en juger par l'inventaire de Marsilius, le contrat fut mis à exécution d'une façon assez singulière, toujours à la lettre, sinon toujours dans l'esprit même où il avait été conçu.

Les Vénitiens reçurent pleine souveraineté sur 21 (ou au moins 16) villages (2). En 1243, d'après le memorandum de Marsilius Georgius, ils n'en avaient retenu que 4, tandis que 11 (ou au moins 8) sur lesquels ils avaient pleine souveraineté, étaient donnés en fief à un noble vénitien, Roland Contarini (Contarenus), et 6 (ou au moins 4) à d'autres. Si nous triplons ce chiffre (deux villages royaux à chaque Vénitien), on arrive à un total de 63 (ou 48) villages. A ces résultats il faut ajouter 51 autres villages dont nous connaissons les noms (5 sont mentionnés deux fois) et du territoire desquels les Vénitiens reçurent un tiers. Ainsi on peut estimer le nombre des villages dans la seigneurie à 114 ($21 \times 3 + 51$) (3).

(1) Le *Pactum* porte le nom du patriarche de Jérusalem Gormond, qui avait signé le traité avec les Vénitiens en l'absence du roi Baudouin II, fait prisonnier par les Musulmans. WIL. TYR., XII, 25. Le document a été imprimé par TAFEL-THOMAS, I, 85-89.

(2) Les chiffres entre parenthèses dans le paragraphe qui suit montrent la difficulté d'une exacte identification des lieux. Il arrive que les mêmes noms soient répétés par l'auteur sous des rubriques différentes; il en ressort qu'un village est mentionné comme appartenant aux Vénitiens en totalité, et, en même temps, comme leur appartenant en tiers. Cette confusion a probablement été causée par la présence devant le bailli, tandis qu'il rédigeait son rapport, de listes d'époques différentes. Particulièrement regrettable est le cas où deux noms du temps des Croisés sont identifiés avec un seul nom de lieu moderne; le nombre total de villages s'en trouve, théoriquement, amoindri: en fait, il n'en est rien, car il serait incroyable que l'administration vénitienne eût désigné sous deux noms différents un même village. C'est l'identification moderne qui est fautive.

(3) W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, I, donne aux seuls Vénitiens 90 villages. L. LUCAS, *op.cit.*, donne 100 casaux. G. SCHLUM-

Nous avons tenté également d'en déterminer le nombre en dressant une liste de tous les villages mentionnés dans les textes comme appartenant à la seigneurie de Tyr. Le chiffre obtenu est à peu près le même, la différence négligeable. En réalité, il doit être quelque peu supérieur, si l'on considère qu'une bande de terre au voisinage de la cité, près des murs, était dépourvue de villages, mais cultivée. Nous ignorons selon quel principe le terrain, dans cette partie fertile, était réparti. Sans doute a-t-on calculé les possessions vénitiennes, dans ces terrains, comme équivalant à un nombre défini de villages. Il y avait donc, en tout, 114 villages ou un peu plus, ce qui ne change guère l'aspect général de nos résultats : près de 120 villages pour une superficie de 450 km². La densité est de plus d'un village pour 4 km². Si l'on considère qu'il y avait peu de villages sur le littoral, cette densité apparaît plus forte encore. Une estimation toute théorique indiquerait que la distance de village à village était de 2 km. seulement.

Il y a donc dans la seigneurie un nombre très élevé de villages. Pour étrange que cela puisse paraître, les chiffres du commencement de notre siècle pour cette région sont presque identiques. Une statistique turque antérieure à 1914, et une autre, libanaise, plus récente (mais basée probablement sur la première) indiquent, pour les trois *nahiés* (cantons) de *Sour* 133 groupements d'habitations. Ce district moderne de *Sour* ne diffère guère de la seigneurie croisée qu'à l'Est, où il englobe Tibnin, et très légèrement, au Nord et au Sud (1).

Pour prendre contact, mieux que par des chiffres, avec la réalité, il nous faut maintenant examiner la structure économique et sociale des villages. Auparavant, nous nous occu-

BERGER, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 128, compte en 1277 dans les seigneuries de Tyr et Toron 97 villages.

(1) G. SAMNÉ, *La Syrie* (Paris 1920), pp. 279-280 : « District de Sour. Ce district est limité au Nord par celui de Saïda, à l'Est par le district de Merj 'Ayoun (au lieu de Tibnin-Toron du temps des Croisés), au Sud par l'arrondissement de Saint-Jean d'Acre (au lieu, d'Iskaderoune)... Il comprend trois cantons et 133 villes, bourgs villages et hameaux. » Cf. *ibid.* p. 259.

perons des seigneurs de la contrée : établis dans le centre urbain, ils régissent le territoire agricole sans y demeurer. C'est là un trait bien particulier à l'Orient, qui s'oppose par là à l'Europe médiévale. Tradition de tous les temps d'ailleurs, quelle que soit leur position sociale, seigneurs guerriers de l'antiquité, chevaliers arabes ou croisés, financiers ou usuriers plus récemment, ce sont les habitants des villes qui, toujours, prévalent en Orient.

III. — LES SEIGNEURS, LES FIEFS, LE SERVICE MILITAIRE.

Le petit territoire de la seigneurie est réparti entre de nombreux seigneurs. Sans prétendre que cette division de la terre soit typique pour l'ensemble du royaume, il n'est pas inutile de l'examiner dans le détail. Elle est d'intérêt général en ce qu'elle reflète, nous semble-t-il, la situation de la propriété foncière aux alentours des grandes villes.

Les seigneurs fonciers les plus importants sont le Roi et les Vénitiens. L'un et les autres possédaient un grand nombre de villages, lesquels, il faut insister sur ce point, ne formaient pas des territoires compacts. La répartition première faite sur le principe : un tiers à Venise, deux tiers au Roi, avait coupé de nombreux villages (près de 50 %), nous l'avons vu, ce qui devait empêcher la formation de territoires continus. Mais les villages mêmes qui n'avaient pas été divisés entre les deux puissances et étaient restés entièrement assujetés à l'un ou à l'autre, n'étaient pas moins fragmentés.

Passons maintenant en revue les possessions des divers pouvoirs. Les Vénitiens possédaient vingt-et-un villages cédés intégralement par le royaume. Dans 51 villages, ils n'avaient que le tiers du territoire. Venise n'administrait pas elle-même tous les villages. Une partie relativement importante en était inféodée à trois familles : les Pantaleon, les Jourdain, les Contareni. Il semble qu'en fait, au ^{xiii}e siècle, deux maisons seulement prospéraient : les Pantaleon et les Contareni. Initialement, c'est Jean Pantaleon, père de Vitalis, qui avait reçu le *feudum*. Par mariage, Guillaume Jourdain (Guillem-

mus Jordanis) acquit une part des biens des Pantaleon⁽¹⁾, notamment trois villages, trois autres villages demeurant aux Pantaleon. La troisième famille qui possède un fief de la part de la *commune* sont les Contareni. Des possessions vénitiennes furent inféodées immédiatement après la conquête de Tyr (1124) à un certain Roland Contarenus. Sa veuve, une Dame Guide, jouant un mauvais tour à la *commune*, se recommanda elle-même et ses biens au Roi, qui fit ainsi valoir ses droits à la succession⁽²⁾.

Un autre Rolandus Contarenus (que distingue Marsilius Georgius comme *minor*) vivait au milieu du treizième siècle à Tyr, près de l'église Sainte-Marie des Grecs. Roland l'aîné avait 12 (ou 10) villages entiers, et un tiers dans 4 (ou 6) villages⁽³⁾. Roland le jeune possédait 5 villages entiers.

On le voit, la sous-inféodation effectuée par Venise (englobant environ 50 % de toutes ses possessions) portait surtout sur les villages qui lui appartenaient intégralement. Ce furent, sans aucun doute, les nouveaux vassaux qui lui imposèrent ce mode d'inféodation, pour ne pas risquer d'être

(1) Guillaume Jourdain ne tient pas les fiefs de son propre droit. La relation de Marsilius Georgius mentionne toujours : « quod in feudum a Venecia pro uxore sua, Guillielmus Jordanis habet. » TAFEL-THOMAS, II, 372 et 373. Nous lisons enfin : « Feodo possidetur a Guilielmo pro uxore sua, quae fuit de domo Pantalei. » (*Ibid.* 377).

(2) Les questions chronologique et généalogique de cette famille présentent quelques difficultés. Nous savons qu'un Rolandus Contarenus a reçu son fief après la conquête de la ville (*ibid.* 387). C'était un personnage de quelque importance sous Foulque d'Anjou (1131-1143), *ibid.*, I, 141 ; or, quand les Vénitiens perdirent 300 besants de rente annuelle à Tyr (1164), Roland était mort. Il faut donc fixer la date de la recommandation de sa veuve, dame Guide, dans la seconde moitié du XII^e siècle, mais avant l'élévation de Henri de Champagne au trône (*ibid.*, II, 375 et 389). On serait tenté de voir en Rolandus Contarenus *minor*, ci-après mentionné comme vivant en 1243, un petit-fils, ou même un arrière-petit-fils de Rolandus *maior*. Son *avus* est mentionné comme contemporain de Pantaleon Barbo (contemporain d'Henri de Champagne), et Rolandus était encore mineur sous Étienne Justinien, successeur de Barbo comme bailli vénitien en Syrie (*ibid.* II, 379). Mais Marsilius Georgius dit explicitement : « Est sciendum quod... Rolandus... maior decessit nullo herede relicto » (*ibid.* 281).

(3) TAFEL-THOMAS, II, 387.

un jour évincés de leurs possessions par leur puissant voisin, le Roi.

Les conditions d'inféodation ne sont connues qu'en ce qui concerne les Contareni. Le fief de l'aîné est décrit comme donné *tempore captionis Tyri... pro tribus militijs* ⁽¹⁾, ce qui est confirmé par la liste des services militaires, que nous a conservée Jean d'Ibelin : *La seigneurie de Sur doit xxviiij chevaliers, la devise : Les Venitiens III chevaliers* ⁽²⁾. Comme cette inféodation a été faite au commencement du XII^e siècle, il nous paraît que la quantité des terres est en disproportion éclatante avec l'exiguité du service. Sans doute sont-ce l'importance de Roland Contareni et sa position dans la métropole qui ont influé sur ce mode d'inféodation.

A côté des possessions vénitiennes, les autres propriétés foncières paraissent insignifiantes. Cela est particulièrement vrai pour les Ordres militaires. Ceux-ci ne sont ici que faiblement représentés, même au milieu du XIII^e siècle, alors qu'ailleurs c'est précisément l'époque où ils acquièrent biens et richesses par suite de la fuite générale des propriétaires devant la situation critique du pays ⁽³⁾. La raison en est probablement la sécurité relative de la région et sa fertilité ; ces deux facteurs déterminant les seigneurs à ne pas vendre aux Ordres, comme on le faisait ailleurs, et à conserver leurs terres.

Les chevaliers de Saint-Jean ne possédaient au douzième siècle que des jardins dans le voisinage de la ville, et c'est seulement au milieu du treizième siècle qu'ils acquièrent trois villages dans la seigneurie, dont *La tor de l'Ospital*, probablement un avant-poste militaire d'observation ⁽⁴⁾. A ces

(1) *Ibid.*, 387.

(2) Jean d'IBELIN, chap. 271, dans *Lois I* (éd. BEUGNOT), pp. 425-426.

(3) H. PRUTZ, *Die Besitzungen des Johanniterordens in Palästina und Syrien*, ZDPV, IV (1881), 171. G. BEYER, dans *Palästina-Jahrbuch*, XXXII (1936), 101 sqq.

(4) Dans l'énumération qui suit, nous croyons pouvoir passer sous silence les noms des villages. Les renvois aux sources montrent seulement le fait d'acquisition ou de possession. Les chevaliers de Saint-Jean ont acquis leurs possessions entre 1243 et 1271. Cf. *Regesta* n° 1366, 1374b ; DELAVILLE, II, 238.

possessions s'en ajoutèrent quelques autres, après l'annexion de l'Ordre de Saint-Lazare à l'Ordre des Hospitaliers, en 1259.

Les Templiers possédaient encore moins : 2/3 d'un village, qui leur appartenait dès le milieu du XII^e siècle (1). L'Ordre de Sainte-Marie des Allemands possédait à la fin du douzième siècle un village, et au milieu du treizième, ce village, plus le tiers d'un autre (2).

Plus étonnante est la rareté des possessions ecclésiastiques. En dehors du clergé italien (comme, par exemple, celui de Saint-Marc des Vénitiens, ou Saint-Laurent des Génois, etc...) qui tient ses biens des *communes*, le clergé natif est très pauvrement loti. L'archevêque de Tyr a 3 villages et une partie d'un quatrième (3) ; les chanoines du Saint-Sépulcre, 2 villages ; (4) le Mont-Sion, des terres dispersées dans deux villages (5) ; les moines de Sainte-Marie de Josaphat, 2 villages, outre quelques terres éparses (6) ; l'église du Mont-Thabor, 2 villages (7).

À la différence de Venise, les autres communes italiennes n'ont que des possessions médiocres. Les Pisans : 4 villages, qu'ils ont reçus avant l'invasion de Saladin. La *Societas Vermigliorum* des Pisans a, plus tard (en 1188), acquis 9 villages supplémentaires aux dépens des Vénitiens (8). Les Génois n'avaient plus qu'un village, outre quelques terres éparses (9). Les communes de Provence n'avaient qu'un village.

Quant aux seigneurs individuels, on n'en compte que 9, dont l'ensemble des biens totalisait 14 villages, la propriété la plus importante n'excédant pas 3 villages (10) : mais nous

(1) *Regesta*, n° 422a. L'autre tiers appartenait aux Vénitiens. Le roi Amaury I^{er} leur promit de le leur donner entièrement *si quandoque venerit in manu mea vel successorum meorum*.

(2) *Regesta*, n° 722, 1086.

(3) Relation de Marsilius Georgius, *passim*, et *Regesta*, n° 1458.

(4) *Regesta*, n° 109, 370, 375.

(5) *Regesta*, n° 576.

(6) *Regesta*, n° 137a.

(7) DELAVILLE, II, 826.

(8) *Regesta*, n° 665, 675.

(9) *Regesta*, n° 659.

(10) Les seigneurs suivants possédaient des villages ou des terres dans la seigneurie : Joscelin d'Edesse (dès 1182) — *Regesta* n° 614 ;

ne tenons pas compte des possesseurs des propriétés dispersées en de petits terrains, dans le voisinage immédiat de la ville.

Ces chiffres se résument comme suit :

Le roi	36% (10 villages et 2/3 dans 49)
Venise	31% (21 villages et 1/3 dans 51)
Autres communes	5% (6 villages)
Ordres et clergé	13% (15 villages)
Seigneurs individuels	12% (14 villages)
Total	97% 115 villages, pour un total de 120 villages.

On nous objectera à juste titre que, pour correctes que soient nos conclusions (et nous reconnaissons bien volontiers que ce sont des comptes grosso modo), quant au nombre des villages, l'ensemble des chiffres proprement dits ne représente pas la réalité de la possession foncière, parce que nous avons compté sans les différences de territoires entre les villages. C'est là théoriquement un argument de poids, mais si l'on considère que les possessions vénitiennes exprimées en nombre de villages donnent le chiffre 31 %, alors qu'en réalité elles doivent correspondre à 33 %, il semble qu'en

Jacques Cayme, possesseur de propriétés urbaines et qui a, semble-t-il, donné son nom aux montagnes dans le voisinage de la ville : *montana Jacobi Cayme*. *Archives de l'Orient latin*, II, 222 ; le seigneur de Sidon (probablement Julien), possesseur de deux villages ; Jean Dasce, possesseur d'un village et de propriétés urbaines ; Barthélemy Cayme, possesseur de deux villages ; son monument funéraire († 1266) a été trouvé par H. Prutz (il est probablement un parent de Jacques Cayme) ; (Raymond?) fils de Guido de Scandalion, seul à posséder trois villages dans la seigneurie ; un fils de Gautier Morellus (Gautier est à identifier avec *magister Morellus* — *Regesta* n° 609) ; Hugue l'Amiral (*Amiratus*), possesseur d'un village, et dont la femme était la fille d'un Zunzulus Gazellus (celui-ci à identifier avec Gazellus Tyrensis — *Regesta* n° 579, 684, 693, 702. Voir ci-dessous, p. 20, n. 2) ; un seigneur d'Engarram. On trouve un village de ce nom sur la carte publiée par la *Palestine's Pilgrims Text Society*, XIII, au Sud-Est de Ras en-Naquoura, mais le village que possède ce seigneur dans la seigneurie de Tyr, se trouvait au Nord du Femon, c'est-à-dire à l'Est de Tyr.

fait nous ne soyons guère éloignés de cette réalité. Et cette différence est encore plus faible pour les possessions de moindre importance.

De ces résultats, relatifs à la division de la propriété dans la seigneurie, on peut tirer quelques conclusions.

L'insignifiance des possessions du clergé et des Ordres militaires saute aux yeux. Voilà qui devrait mettre en garde les historiens. Nos conclusions montrent que l'idée courante de l'empiètement, ou, en tout cas, de la prépondérance des biens ecclésiastiques sur les biens laïques, ne peut être acceptée comme valable pour tous les territoires du royaume. Si l'on veut se faire une idée générale, et en même temps exacte, de la situation foncière du pays, il faut procéder par recherches monographiques, portant sur une seigneurie donnée, à une époque donnée. Les résultats d'une statistique générale, même en admettant qu'ils sont justes en soi, peuvent être trompeurs quant aux seigneuries individuellement. Nous dirons plus : il se peut que de tels résultats ne correspondent à aucune réalité historique (1).

Passons au service militaire dû par la seigneurie et commençons par les services du clergé. D'après les données fournies par Jean d'Ibelin, l'archevêque de Tyr doit au roi les services de 150 *serjeants*, tandis que les bourgeois de la ville doivent 100 *serjeants*. Un coup d'œil sur notre statistique montre avec évidence qu'il n'y a aucun rapport entre les biens agraires de l'archevêché et ses obligations militaires.

(1) Les recherches de G. BEYER sur la seigneurie de Césarée dans *Zeitschrift des deutschen Palästina Vereins*, LIX (1939), et sur les autres seigneuries du Royaume : *Neapolis und sein Gebiet*, ZDPV, LXIII (1940), 155-209 ; *Die Kreuzfahrergebiete von Jerusalem und S. Abraham*, ZDPV, LXV (1942), 165-211 ; *Die Kreuzfahrergebiete Akko und Galilaea*, ZDPV, LXVII (1944/1945) 183-260, faciliteront dès maintenant les recherches monographiques dans le Royaume de Jérusalem. Les résultats géographico-historiques de ces recherches paraissent être presque définitifs. — En comparaison avec la seigneurie de Tyr, remarquons que dans la seigneurie de Naples, le pourcentage de la division des casaux était le suivant : roi : 25 % ; chevaliers : 41 % ; clergé : 24 % ; ordres militaires : 10 %. Malheureusement, ces données ne portent que sur 70 casaux environ, alors que le nombre de ceux-ci, en réalité, était, paraît-il, de l'ordre de 300. Cf. G. BEYER, ZDPV, LXIII (1940), pp. 203-204.

Cette disproportion éclatante entre le nombre fort élevé des *serjeants* et l'exiguité des possessions archiépiscopales pose une question. Nous pensons pouvoir la résoudre en partant d'un autre problème.

Ayant examiné la division de la propriété, nous analyserons maintenant les rapports entre les possessions foncières et les services de chevaliers. En nous reportant à la liste des services conservée par Jean d'Ibelin, nous trouvons que l'ensemble de la seigneurie doit au royaume le service de 28 chevaliers. Il semble que ce soit là la situation vers 1180-1187 ⁽¹⁾. Treize seigneurs sont obligés de remplir des obligations militaires. Un seul parmi eux doit au royaume un service de 7 chevaliers ; d'autres, 2 ou 3 chevaliers ; d'autres encore, presque la moitié, uniquement le service de leur propre personne.

Nous connaissons certains de ces seigneurs. Ainsi les Vénitiens avec un service de 3 chevaliers, on l'a vu plus haut ; ainsi Girart Gazel avec 2 chevaliers ⁽²⁾, la veuve de Guillaume le Grant avec 2 chevaliers ⁽³⁾ et Foulques de la Falaise avec 2 chevaliers ⁽⁴⁾. Le fait remarquable est qu'à part les Véni-

(1) Jean d'IBELIN, chap. 271. Une liste analogue (elle ne diffère que sur quelques détails avec la liste de Jean d'Ibelin ; toutefois elle omet les noms des possesseurs de fiefs) est donnée par MARINO SANUTO (L'ANCIEN) dans le *Liber Secretorum Fidelium Crucis*, III, 7, chap. 50 dans BONGARS, *Gesta Dei per Francos*, II, (Hanovre, 1611). Cf. *Gestes des Chiprois* §§ 520-521. John L. LA MONTE, *Feudal monarchy in the Latin Kingdom of Jerusalem* (Camb. Mass. 1932), p. 139, n. 3, a daté cette liste du règne de Baudouin IV, ou de celui de Baudouin V, « immédiatement avant la perte du royaume » et plus précisément entre 1182 et 1191, *ibid.* p. 148. Il nous manque une étude détaillée de cette liste. M. J. Richard nous a fait savoir qu'il publiera prochainement un travail sur ce problème. En attendant, nous nous permettons de suggérer que cette liste fut mise à jour au moment de l'imposition de la fameuse taxe générale dans le royaume en 1183. — WILL. TYR., XXII, 23.

(2) Nous l'identifions à *Gazellus Tyrensis* qui signe divers documents entre 1189 et 1191. *Regesta*, n° 684, 693, 702. Cf. ci-dessus, p. 18, n.

(3) A identifier à *Wilhelmus Magnus*, qui signe un document en 1158 et un autre en 1186. — *Revue de l'Orient latin*, IX, 181, et *Regesta*, n° 656.

(4) Il possédait une maison à Tyr, près du *balneum* des Génois,

tiens, la famille de Gazel est la seule à pouvoir être notée comme possédant des terres dans la seigneurie. Il est vrai qu'il y a l'espace de deux générations entre la composition de la liste de services, et l'inventaire de Marsilius, mais ce dernier mentionne dans son inventaire les anciens possesseurs de fiefs dans la seigneurie, et nous n'en retenons pas un parmi eux qui ait quelque rapport avec le service militaire. D'autre part, parmi les 13 seigneurs qui doivent, d'après Jean d'Ibelin, le service armé, aucun, à part Gazel, comme on l'a vu, ne détient de terre en *aucun* lieu du royaume.

Voir dans tout cela de pures coïncidences dues au manque de documents (ceux-ci sont au contraire relativement nombreux), semble inadmissible. Ajoutons à cela la question déjà posée du service de *serjeants* dû par l'archevêque et l'exiguïté de ses tenures féodales. N'y a-t-il pas de relation entre ces phénomènes ?

Comme solution, nous suggérons que le service militaire dû par la seigneurie de Tyr n'a aucun rapport avec les possessions de fiefs en terre ; les seigneurs devant le service militaire avaient, en très grande majorité, non des *feuda*, mais des *fiefs en besants* (1). Le nœud du problème est l'exiguïté de la seigneurie et sa structure économique particulière. Comparons notre seigneurie avec celle de Césarée (*Caesarea Palaestinae*). Cette dernière (2) comprend un territoire

en 1190. *Regesta*, n° 691 ; c'est lui qui signe un document de Baudouin IV en 1181. — *Regesta*, n° 608.

(1) La question des *fiefs-rentes*, pour employer la nomenclature européenne, dans le royaume de Jérusalem, a été traitée par de nombreux historiens. G. DODU, *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem* (Paris 1894), 192 sqq ; J. L. LA MONTE, *Feudal monarchy in the Latin Kingdom of Jerusalem* (Camb. Mass. 1932), 143 sqq. ; H. PRUTZ, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge* (Berlin 1883), 182 sqq. Cette question, ayant été traitée un peu superficiellement, nécessiterait une recherche analogue à celle que M. SZCZANIECKI a faite pour la France (*Essai sur les fiefs-rentes*, 1946), et B. D. LYON pour l'Angleterre (*The money fief under the English Kings, Engl. Hist. Rev.*, 1951). Nous pensons que les fiefs-rentes sont d'une importance primordiale pour la compréhension de la structure sociale de la noblesse croisée, ainsi que l'a entrevu déjà vaguement H. Prutz.

(2) G. BEYER, *op. cit.*, dans *ZDPV*, LIX, 15,

de quelque 1.200 km². et doit 25 chevaliers au service du roi : en gros, un chevalier pour 50 km². Si l'on conservait cette proportion, la seigneurie de Tyr avec ses 450 km², n'aurait à fournir que 9 chevaliers, au lieu du triple, 28 chevaliers, qu'elle doit en réalité. Pas de différence profonde dans les conditions du sol entre les deux seigneuries. Il est vrai que notre connaissance de la seigneurie de Césarée n'est pas détaillée comme celle de la seigneurie de Tyr ; cependant nous avons pour Césarée l'impression d'un territoire relativement peuplé ; si nous notons que cette seigneurie ne possédait pas moins de 100 villages, c'est-à-dire presque le même nombre que notre seigneurie, on conclura que la seule particularité pouvant entrer en ligne de compte, à Tyr, est l'existence d'une cité opulente comme capitale de la seigneurie.

Grâce aux revenus du port et des marchés, aux taxes, aux coutumes, aux monopoles royaux, le roi a pu se procurer des services de chevaliers, en donnant pour fiefs, au lieu de terres, des revenus. La richesse de la cité a permis la création de *fiefs en besants* fournissant le service de l'armée. Si le *fief en besants* ordinaire d'un chevalier est de 4 à 500 besants de rente annuelle ⁽¹⁾, 12.000 besants (somme assez modeste au XIII^e siècle) suffiront pour obtenir 24 chevaliers (outre les 3 vénitiens) comme contribution à la défense du royaume ⁽²⁾.

Qu'il nous soit permis de faire ici une digression pour observer de près ce procédé d'inféodation dans un cas qui nous paraît très significatif. Nous voulons parler de la petite seigneurie d'Arsur sur le côté maritime, entre Jaffa et Césarée, qui appartenait aux fameux d'Ibelin. Le service mili-

(1) J. L. LA MONTE, *op. cit.*, 150.

(2) Les revenus urbains du tiers vénitien à Tyr sont de l'ordre de 4250 besants environ (MARSILIUS GEORGIUS, *passim*). Cette somme était sans doute beaucoup plus élevée. Le revenu du port (*catena*) est indiqué comme de 480 besants. C'est là une faute de lecture ou d'impression. Il est incroyable que les revenus du port soient de 1450 besants, alors qu'un simple *fondicum* donnait 500 besants de rentes annuelles. TAFEL-THOMAS, II, 384 et 385. Quand, après la mort de Jean de Montfort en 1283, Hugues III de Chypre donna Tyr à Humfroi de Baruth, il se réserva la faculté de racheter la seigneurie pour 150.000 besants. *Gestes des Chiprois*, § 421. Cf. G. HILL, *A history of Cyprus*, II (Cambridge 1948), 177.

taire de la seigneurie est à peine mentionné par Jean d'Ibelin, et de même par Marino Sanuto. Tous deux notent seulement que les bourgeois d'Arsur doivent le service de 50 *serjeants*. Cependant il est évident que les seigneurs de la ville possédaient une petite garnison, outre quelques fonctionnaires administratifs. Balian d'Ibelin, vendant cette seigneurie (en 1261) aux chevaliers de Saint-Jean, a stipulé, avec les acheteurs, la sauvegarde des droits de ses vassaux et de ses *serjeants*, ainsi que celle de leurs possessions (appelés : *fiés*). Or Balian possédait dans la seigneurie 6 chevaliers et 21 *serjeants* dont les fiefs sont décrits aussi minutieusement que leurs services. Chaque chevalier doit, outre le service personnel, les services de quatre *chevauchers*. Les services des *serjeants* sont en partie militaires, mais il y a aussi des services administratifs, comme l'*escrivanage*, *durgemanage*, et il apparaît que même le Vicomte, le bouteiller et le chapelain tiennent des fiefs de *serjeants*.

Examinons les fiefs. Un seul, probablement, est un fief en terre. Tous les autres sont des fiefs en besants. Mais quels *fiefs en besants* ! Disons plutôt que ce sont des fiefs-rentes, approchant de simples salaires ; ils sont tous composés d'une somme d'argent et d'une quantité de *produits agricoles*. La somme globale d'argent et de produits dépensée par le seigneur d'Arsur pour l'entretien de sa suite et de son administration, pendant un an, est de l'ordre suivant : 2.448 besants (dont pour les chevaliers 1.500 b.), 137 muids de froment (chevaliers : 100 muids), 145 muids d'orge (chevaliers : 120 muids), 22 muids de légumes (chevaliers : 16 muids), 127 litres d'huile (chevaliers : 100 litres), à part les rations pour les bêtes et l'obligation du *restor* (1).

Voilà toute l'administration d'une seigneurie fondée sur les paiements en nature et en espèces. Nous sommes en 1261, au temps même où le gouvernement de l'Égypte tombe aux mains de Mamelouks. La similitude entre les fiefs que nous venons de voir et certains fiefs des Mamelouks composés d'une rente en argent (*jāmak`ya*) et d'une quantité de grains

(1) DELAVILLE, III, pp. 6-7, n° 2985. Il n'est pas sans intérêt de noter que cette seigneurie était vendue pour la somme de 4.000 besants de rente annuelle. *Regesta*, n° 1313.

(*ghillat al-anbār*), est-elle pure coïncidence ? Nous n'avons pas la compétence voulue pour répondre à cette question ; souhaitons que les spécialistes de l'époque Mamelouk trouvent une solution à ce problème.

Retournons à la seigneurie de Tyr. En la comparant à celle de Césarée, nous avons essayé de prouver que c'est la position relative de la capitale dans la structure économique et sociale qui fait toute la différence de l'une et de l'autre. Une conclusion plus générale peut être tirée. C'est que, dans aucun cas, en Syrie et en Palestine, aux XII^e et XIII^e siècles on ne peut se baser uniquement sur la quantité de terre pour évaluer, comme on l'a fait pour l'Europe du haut moyen âge, les possibilités militaires (1).

Ici, le fait décisif pour la structure militaire et l'organisation générale du royaume, a été une économie urbaine et monétaire développée.

Nous parviendrons à la même conclusion en comparant plus loin la seigneurie médiévale et son grand centre urbain, avec le district moderne et la Sour contemporaine.

Observons maintenant un fait significatif qui est sans doute à rapporter à ces particularités du royaume des Croisés ; nous pensons à la remarquable rareté des sous-inféodations au-dessous du troisième et pratiquement du deuxième degré ; (c'est-à-dire : roi, grand seigneur, son vassal). L'exiguité des terres en général, la petitesse des baronnies en particulier, et les possibilités d'inféodation des revenus monétaires au lieu de terres, nous paraissent expliquer ce phénomène que, jusqu'à présent, à notre connaissance, on n'avait pas noté.

Or, les grands seigneurs détenaient les principaux centres urbains, eux seuls avaient donc la possibilité d'inféoder et de se créer une clientèle. Si nos conclusions sont correctes, la structure féodale et sociale du royaume était très particulière. On y trouve seulement (à quelques exceptions près)

(1) L'évaluation du potentiel militaire de l'Empire carolingien a été faite selon ce procédé par F. Lot, *L'art militaire et les armées au Moyen Age en Europe et dans le Proche-Orient*, t. I (Paris 1946), 91 sqq. Comme nous l'avons dit dans le texte, ce procédé n'est pas applicable au Royaume des Croisés, à cause de la structure économique particulière de celui-ci.

les grands seigneurs et leurs vassaux immédiats. Manque toute la substructure féodale. Les vassaux immédiats formeront une classe englobant une grande foule de gens de positions sociales différentes, mais tous sur le même échelon de la hiérarchie féodale. Les rentes payées comme fiefs, la législation même du royaume (il faut interpréter la fameuse *Assise d'Amauri* sous ce jour), ont probablement causé, dans un sens, un nivellement général dans cette classe de chevaliers, soldats et *ministeriales*, tous vassaux ou soumis à des liens quasi vassaliques avec leur seigneur, non sans répercussion sur leur mentalité (1).

IV. — LE VILLAGE ET SON TERROIR.

Contrairement au procédé ordinaire en Europe, ou même en certains territoires des États Croisés, les villages, dans la seigneurie de Tyr, n'étaient pas englobés dans des circonscriptions administratives distinctes ; chacun d'eux constituait une cellule autonome, bien individualisée — le seul centre d'administration de toutes les possessions et le seul point de concentration de tous les possesseurs étant la ville de Tyr elle-même. Une raison de cette organisation est évidemment la faible distance, 20 ou 30 km. au maximum, qui séparait les villages de la cité. Ainsi, les propriétaires de domaines, tous domiciliés dans la ville, n'avaient aucune difficulté à y faire transporter leur part des produits fermiers, sans concentration intermédiaire préalable.

Le village se compose de parties ayant des fonctions économiques différentes, et différemment grevées de charges seigneuriales. Le noyau est le *casale*, le village proprement dit, faible surface où se trouvent les habitations des paysans (2). Le nombre de maisons y est variable ; mais jamais,

(1) L'étude de cette question dans toutes ses ramifications dépasse le cadre du présent travail. Si notre thèse est correcte, et nous reconnaissons la nécessité de preuves additionnelles, il faudrait réviser un grand nombre de nos notions sur le régime féodal et la constitution du Royaume de Jérusalem.

(2) Il semble que les Croisés aient quelquefois distingué le *casale* (appelé dans un document en français de 1243 : *le chasel*. DELA-

semble-t-il, de fermes isolées. L'entretien du *casale* est conditionné par la culture des terres.

Les terres cultivées sont mesurées en *carruca*. Considérée comme unité économique, mais valable surtout au point de vue administratif et fiscal, la *carruca*, *carruga* ou *charrue*, est le terme technique le plus usité en Palestine comme mesure de surface. Un autre terme en usage, mais moins répandu, est *l'aratrum* ⁽¹⁾ qui désigne, semble-t-il, la même mesure. C'est, en tout cas, la même idée : la surface que peut travailler une charrue attelée dans l'espace d'une année.

A part ces mesures, en quelque sorte idéales et abstraites, nous le verrons plus loin, on emploie dans la seigneurie une mesure réelle : c'est une mesure locale d'origine arabe. Elle est définie de la manière suivante : *Pecia terre (que) potest laborari et est sufficiens duobus paribus bouum in Sarraceno dictam peciam duarum carrucarum per unam diem* ⁽²⁾. C'est-à-dire (car cette phrase est d'une construction étrange et assez barbare) : l'espace labouré par deux attelages, chacun comprenant une paire de bœufs. Cet espace, dont l'unité est

VILLE, II, 603, n° 2296), de ses terres. Cf. *In casali Huberti de Pazi* (c'est à dire Aczib de la Bible, au Nord de Saint-Jean d'Acre) *Letardus vicecomes dedit quatuor carrucas terre et olivetum et infra casale unam domus, et extra ortum unum*. DELABORDE, n° 18, p. 46. C'est à la fin du XII^e siècle que le mot *villa* prend le sens de cité. Ceci explique que la traduction française de la chronique de Guillaume de Tyr commente le mot *casale* de la manière suivante : « les villes champêtres que l'en apele casiau ». Ed. P. PARIS, II, 451 (l. XXII, 22). En latin le mot *villa* n'est guère employé.

(1) DELABORDE, n° 4 (p. 27) : *duo aratra terrae* ; *ibidem* n° 8 (p. 34) : *terra duobus aratris sufficiens* ; *ibid.* n° 6 (p. 30) ; KOHLER n° 4 (p. 8) : *terra unius aratri*.

(2) TAFEL-THOMAS, II, 380 ; et *ibid.* : *et est tanta terra, que per unam diem potest laborari a duobus paribus bouum* ; ... *potest laborari per unam diem per unum par bouum* ; *ibid.* 369 : *pecia terre que laboratur in die una paribus bouum tribus* ; *ibid.* 381 : *potest laborari a duobus paribus bouum per unam diem*. Nous ne pensons pas que des attelages de deux ou trois paires de bœufs aient existé. Le texte signifie : un terrain labouré par trois attelages distincts, chacun composé d'une paire de bœufs. L'unité est le terrain labouré par une paire de bœufs,

donc l'espace labouré par un attelage d'une paire de boeufs en un jour, c'est précisément la *carruca* locale arabe. Nous connaissons bien son équivalent européen : la journée ou le journal. D'ailleurs nous trouvons aussi les *jornatae*, distinctes des *carrucae* dans le royaume de Jérusalem (1). A quelle mesure locale faut-il lier cette *carruca* arabe? Sans aucune hésitation, nous l'identifions au *faddan* de Palestine et de Syrie, défini précisément comme cette *carruca* arabe (2).

Pour compléter la nomenclature des mesures employées par les Croisés, ajoutons la *carrucata graeca* (3), qui nous paraît être un équivalent grec du *faddan*, (4), outre la *caballaria* et la *paraillée* ou *pariliata* (5). La *caballaria* exprime, peut-être, l'idée d'un attelage de chevaux, au lieu de bœufs. La *paraillée* est spéciale au comté de Tripoli, et la juxtaposition de ce nom, dans le même texte, avec *iugerum*, nous donne à penser que ce mot désigne une espèce de mesure locale, comme le *journal*, et non comme la *carruca*.

On peut enfin mesurer les terres arables par la quantité

(1) ROZIÈRE, 131 (n° 64) : deux villages sont vendus *cum duabus carrucatis et quinque iornatas terre*. On ne voit pas dans les documents des Croisés, de distinction entre la *carruca* et la *carrucata*, qui désignent deux choses différentes en Europe selon R. GRAND et R. DELATOUCHE, *L'agriculture au Moyen Age* (Paris 1950), p. 79. Comme on le voit dans le texte cité ci-dessus, les deux mots *iornatae* et *carrucatae* ne sont pas synonymes.

(2) G. DALMAN, *Arbeit und Sitte in Palästina*, II, 48.

(3) *Regesta*, n° 971.

(4) A la rigueur, on peut regarder la *carrucata graeca* comme une mesure officielle byzantine. Mais il nous semble plus probable que ce nom désigne une mesure locale analogue à la *carruca in Sarraceno dicta*, qui est la *journée* syrienne. Nous n'insisterons pas sur ce point ; il est bien possible que cette *carrucata graeca* soit la *zeugaria* byzantine.

(5) Tout s deux signalées par M. CAHEN, *op. cit.*, 295, n. 3, et les *pariliatae* signalées dernièrement par M. J. RICHARD, *Le chartrier de Sainte-Marie Latine et l'établissement de Raymond de Saint-Gilles au Mont Pèlerin*, dans *Mélanges L. Halphen*, p. 612. Les textes ne sont pas assez précis pour déterminer si la *caballaria* était en effet une mesure de superficie. Il se peut que ce fût une espèce de fiefs analogue au *φέρον καοναλλερίον ενός* de la Sicile normande. Sur la Sicile, voir H. MITTEIS, *Der Staat des hohen Mittelalters* (Weimar 1948³), 326, n. 38.

de grain semée dans une unité de surface, comme on continue à le faire de nos jours dans ce pays⁽¹⁾.

Essayons maintenant d'évaluer ces différentes mesures et d'en dégager l'emploi courant.

La mesure de surface des terres labourées est donc la *carruca*. Un seul texte, une glose à un document de 1195 (la glose elle-même n'est pas postérieure au XIII^e siècle) nous en donne la description. Le voici : *chascun charue dot havoïr XXIV cordes du longhe et XVI du large ; et la corde dot havoïr XVII toise du home mezaine, et insi le tout* (probablement : on le tient) *en la secrete du reaume de Jerusalem par l'asise du reaume duvant dit* ⁽²⁾. E. Rey l'a évalué empiriquement à 31,25 ha ⁽³⁾ ; mais si l'on emploie le pied romain et si l'on compte 6 pieds pour une toise ⁽⁴⁾, on obtient un total de 37 ha.

Cette *carruca* officielle (nous lui donnerons en valeur moyenne 35 ha) est avant tout une unité d'imposition, ce qui lui valait l'honneur d'être conservée dans les archives du trésor du royaume. La *carruca* est basée sur la même conception que le *mansus* européen : la tenure idéale d'une famille. De fait, Marsilius Georgius parle, quelque part, d'un terrain en ces termes : *Dicta (terra) est caruge, quem nos apellamus Mansos, infra VIII* ⁽⁵⁾.

Il est plus difficile d'évaluer la *carruca* locale, que nous

(1) Pour l'époque de Mishna et Talmud, voir S. KRAUSS, *Talmudische Archäologie*, II, (Leipzig 1911), 175 ; G. DALMAN, *Pflügelänge, Saatstreifen und Erntereifen in Bibel und Mishna*, ZDPV., XXVIII (1905) ; G. DALMAN, *op. cit.*, 48. TAFEL-THOMAS, II, 369 : *Est (pecia terre) adeo magna que pro semine vult modia regalia XXVI*. CL. CAHEN, *op. cit.*, 295 : 4 *ghirara* pour une *carruca*. Signalons encore une mesure, dont nous n'avons trouvé qu'une seule mention, la *modiata*. Les chevaliers de Saint-Jean reçoivent : *duas modiatas de terra laborativa et duas modiatas de vineis*. DELAVILLE, I, n° 7.

(2) STREHLKE, *Tabulae Ordinis Theutonicici*, n° 31, p. 27.

(3) E. REY, *Les Colonies franques*, 448.

(4) P. GUILHIERMOZ, *De l'équivalence des anciennes mesures*, B.E.C., LXXIV (1913), 267 sqq.

(5) TAFEL-THOMAS, II, 368. Nous n'avons trouvé qu'une seule autre fois mention du terme *mansus*, dans la donation ci-dessus (n. 1, à la fin). Ce document est d'ailleurs assez exceptionnel dans la diplomatique des Croisés, à plusieurs points de vue.

avons identifiée avec le *journal* et le *faddan* arabe. Unité locale, le *faddan* n'a pas, même aujourd'hui, partout la même valeur. Dans les régions de montagnes : 734 m² (Jérusalem), et dans les plaines deux fois plus grande. Dans la seigneurie de Tyr au treizième siècle, à défaut de données précises, nous pouvons l'évaluer approximativement. A propos de trois terrains, tous trois plantés d'oliviers et tous trois couvrant l'espace de deux de ces *carrucae* locales, nous voyons que l'un comporte une plantation de 40 oliviers, l'autre de 25 et le troisième de 40 oliviers. Les oliviers ont besoin, pour croître, d'un certain espace et, dans le premier cas, les oliviers viennent d'être plantés, ce qui implique que l'espace nécessaire a été calculé. Au début de notre siècle, on plantait habituellement 10 arbres par *dunam* ⁽¹⁾ (1 *dunam* valait un peu moins de 0,1 ha) ; il faut donc 4 *dunam* pour 40 arbres ⁽²⁾, soit environ 0,37 ha ⁽³⁾.

Cette *carruca* arabe, que nous appellerons, pour éviter toute confusion, *faddan*, diffère de la *carruca* officielle, non seulement par sa surface, mais aussi par son emploi technique. Dans les trois cas où nous avons une description de ce *faddan*, il s'agit de cultures spéciales, de plantations, et jamais de terres labourées. De même la *pareillée* sert, comme le *faddan*, de mesure pour les cultures spéciales dans le voisinage de Tripoli. Au contraire, la *carruca* officielle s'applique uniquement aux terres arables.

Considérons maintenant l'importance des villages d'après leurs dimensions. Les chiffres connus attestent une grande diversité : 6, 12, 14, 20, 30 *carrucae* ⁽⁴⁾ respectivement ; soit

(1) A. RUPPIN, *Syrien als Wirtschaftsgebiet* (Berlin 1917), p. 45.

(2) C'est là une évaluation hypothétique, dont nous ne pouvons prouver l'exactitude. Si l'on suppose qu'au XIII^e siècle, on ait planté plus qu'aujourd'hui sur une unité de terrain donnée, il faut amoindrir notre évaluation.

(3) Il n'est pas sans intérêt de noter que B. GUÉRARD évaluait le *journalis* des temps carolingiens à 34 ares 13, c'est-à-dire à peu près la valeur que nous donnons à la *carruca* locale de Tyr. Cf. *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* (éd. A. LONGNON, pp. 22-23). GRAND ET DELATOCHE, *op. cit.*, 79, l'évaluent à 1/2 ou 1/3 ha.

(4) Nous suivons l'énumération du texte : Homeire (p. 374) ; Mahallie (p. 327) ; Hanosie, Tollifit (p. 378). Dans le dernier cas les

approximativement, de 190 à 1120 ha. Mais tout le territoire du village n'entre pas ici en ligne de compte : d'abord les terres de culture spéciale en sont exclues. Deux raisons à cela : premièrement, l'impôt de culture spéciale n'était pas calculé en rapport avec la surface agraire, mais avec le montant de la production ou le nombre d'arbres ; deuxièmement, ces terres ne faisaient pas, comme les terres arables, partie du *mansus*. Si la *carruca* est une tenure héréditaire, ces cultures spéciales participent, elles, du domaine seigneurial, soit affermées à un taux monétaire déterminé, soit travaillées sur la base de la division des récoltes (champart ou complant).

Dans la seigneurie de Tyr, trois types de cultures sont rangés dans cette catégorie spéciale : les olives, les vignes, les cannes à sucre ; on peut leur adjoindre les *zardini* qui englobent vergers, potagers et jardins où poussent les plantes particulières à cette région (plantes tinctoriales, par exemple).

Jamais les plantations de cannes à sucre ne sont mentionnées dans les terrains des *casalia*. Elles nécessitent, en effet, des conditions particulières d'irrigation, conditions qui ne pouvaient se trouver remplies qu'au voisinage de l'ancien aqueduc de *Ras el-Aïn* (à 5 km. au Sud de Tyr et à 800 m. de la côte) (1). Il y avait aussi, *in sabulo*, des plantations d'oliviers et des vignobles. On peut ainsi situer toutes ces plantations : à l'Ouest, le long de la mer, depuis les sources de l'aqueduc, se trouve l'une des plus importantes plantations de cannes à sucre, appartenant aux Vénitiens et en partie au roi (2). Elle s'étendait sur 8 *carrucaes*, soit environ 3,5 ha, limitée à l'Est par le célèbre aqueduc. Si l'on admet qu'elle commençait à quelque deux ou trois cents mètres du

Vénitiens possèdent quatre charrues qui font 1/3 du village. Si nous supposons qu'il n'y a pas de différence dans la qualité du terrain, l'ensemble du territoire fait 12 charrues. Soafin (p. 378), Betheron (p. 383-384), Theirettenne (p. 373), et probablement aussi Femon, si nous suivons le même mode de calcul que celui que nous avons employé à Tollifit. Les numéros de pages se réfèrent à TAFEL-THOMAS, II.

(1) Il est superflu d'indiquer ici les descriptions de ce célèbre aqueduc, identifié au *Puteus aquarum viventium* du *Cantique des Cantiques*, IV, 4. Chaque itinéraire médiéval de Terre Sainte en donne.

(2) TAFEL-THOMAS, II, 368.

rivage (passé la ligne habituelle de dunes et de sables), on peut imaginer qu'elle s'étirait au Nord sur une bande d'un km. à peu près. Mais on trouve aussi des plantations de cannes à sucre plus au Nord, près des portes de la ville.

Quant aux vignobles, on les trouve dans le voisinage immédiat de la ville, où ils étaient travaillés sur la base du *complant* ⁽¹⁾, mais on les voit également dispersés dans quelques villages.

Nous n'entrerons pas dans le détail des « jardins » voisins de la cité. Ils appartenaient à différents propriétaires. Très petits, ils n'ont pas une valeur économique de portée générale, en dépit de leur rôle assez important dans la consommation urbaine.

Outre les terres arables et les cultures spéciales, on rencontre un autre type de terre : la *gastina*. Le terme est formé sur le latin *vastus*, anc. fr. *guaste*, germ. *waste*. Aussi a-t-on voulu y voir l'idée d'espaces déserts, l'équivalent de l'arabe *Khirba*, qui tient une place prééminente dans la toponymie palestinienne et syrienne.

Le Comte Beugnot accorde à ce mot son sens étymologique de désert et observe qu'il sert aussi à désigner les espaces urbains non construits ⁽²⁾. H. Prutz et G. Beyer donnent des définitions presque identiques à celle de Beugnot ⁽³⁾. Le mot est restreint à son sens strictement palestinien et syrien par R. Röhricht, qui considère *gastina* comme un équivalent de *Khirbet* ⁽⁴⁾ ; plus récemment, M. Claude Cahen en donne une définition plus nuancée : « parfois simples terres abandonnées », dit-il ⁽⁵⁾, « plus souvent lieux qui, comme le constate explicitement un texte, avaient été autrefois des casaux, correspondant donc, comme l'a vu Röhricht, à ces innombrables lieux modernes dits *Khirbet*, ruine, et où il peut d'ailleurs subsister quelques maisons habitées, mais qui se différencient

(1) KOHLER, n° 78, p. 79.

(2) *Lois (Recueil des Historiens des Croisades)*, éd. BEUGNOT, II, gloss., mot *gastine*.

(3) G. BEYER, dans *Zeit. des deutschen Palästina Vereins*, LIV (1939), 18 ; H. PRUTZ, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, 330.

(4) R. RÖHRICHT, *Regesta, glossarium*, s. v. *gastina*.

(5) CL. CAHEN, *op. cit.*, 294.

du casal en ce que celui-ci seul est le centre de la vie et de l'administration ». Le grand nombre de ces lieux ne marque pas la désolation du pays, « leur abondance signifie moins une régression agricole que la fréquence des petits déplacements, nécessités par l'état arriéré de la technique, à l'intérieur d'un même terroir ». Laissant de côté Conder, qui, pour quelque raison inconnue, compare la *gastina* à la *carrucata* du *Domesday Book*, comme « a unit of village or estate lands, which equals 80 acres » (1), mentionnons encore la définition d'E. Rey, selon lequel le terroir villageois était divisé en *carrucae* et *gastinae*, sur le nombre desquelles était basé le montant des redevances au seigneur (2).

Toutes ces définitions, d'ailleurs peu différentes les unes des autres, sont sans doute valables. Il est possible que çà et là, ces terres aient été à un moment occupées, puis abandonnées. Certainement, ce sont des terrains inhabités (3). Les petits déplacements, à ce stade de l'agriculture, ne peuvent être mis en doute (4). Cependant ces définitions, toutes fondées sur le sens étymologique du mot, ne suffisent pas, selon nous, à une exacte compréhension du terme, tel qu'il est employé dans les documents relatifs à la Syrie franque.

Abordons cette question d'un autre point de vue. Dans le principe, la *gastina* est une partie du village, du *casale*. Quelquefois, elle porte un nom spécial, celui d'un homme, d'un trait caractéristique, ou encore (il en existe au moins un cas) un nom construit sur la racine arabe *Khirbet* (5) ;

(1) Ernoul, édité et traduit par C.-R. CONDER, dans *Palestine Pilgrims Text Society*, IV, 58.

(2) *Les colonies franques*, 241.

(3) E. REY, *Recherches géographiques et historiques sur la domination des Latins en Orient* (Paris 1877), 38-40 : IV *gastinae non habitatae*.

(4) Ce dernier cas, noté par M. Cl. Cahen, est bien attesté par PHILIPPE DE NOVARE (chap. LXII) et JEAN D'IBELIN (chap. CCXLVII). Une commission envoyée pour mettre fin à un différend sur le bornage des deux possessions, doit : « regarder la tenure des deux parties et enquerre des leus solités qui les parties tiennent, qués il furent anciennement et que il soloient tenir, et s'il sont translaté et remué d'une place en autre » etc.

(5) DELAVILLE, *Les archives*, n° 87 (p. 193) : une gastine s'appelle *Kärbet el Ezairac*.

mais c'est là l'exception, et la plupart du temps, elle n'a pas de nom propre. Les limites de la gastine sont celles du *casale* (1). Elle en est un appendice et une dépendance.

Or, quelles sont ses fonctions? C'est ici, nous semble-t-il, le point décisif. La question ainsi posée, il faut distinguer deux types de *gastinae* :

a) Celles qui se sont détachées de *casalia* ; elles sont relativement rares.

b) Celles qui ont gardé leur statut originel.

Les premières, ayant été détachées du *casale*, sont devenues terres arables cultivées, et par là même ont perdu leur statut de simple dépendance sans obligations propres. Elles sont désormais mesurées en *carrucae* officielles comme toutes les terres arables du *casale*, pour les besoins fiscaux. Quelquefois, elles formeront même des unités administratives autonomes (2). Heureusement pour nous, il arrive que ces terrains, malgré leur changement de statut juridique, et leur fonction économique, gardent leur première appellation de gastines.

Les gastines de la deuxième catégorie, gastines proprement dites, sont, en principe, non cultivées, et très rarement habitées. La première question qui se pose est celle de leur fonction économique : sont-elles vraiment en dehors de toute utilisation productrice? Nous n'hésitons pas à répondre négativement, et à leur assigner une fonction de premier ordre dans la vie du village, la fonction de prairie et pâturage.

On n'a pas oublié ce que disait F. W. Maitland à propos des comptes du *Domesday Book* : « Les terres arables impliquent l'existence de pâturages. Ce n'est pas là une théorie

(1) TAFEL-THOMAS, II, 371. *Casale Batiolae cum suis gastinis et pertinentiis omnibus ; de quibus guastinis que dicto casali pertinent, una vocatur Mensara, que est in montana versus orientem ; quae uuastina et casale firmat in summitate montane. Ibid. : Firmat versus austrum (casale Gaifitha) in una guastina que nominatur Mensore et est casalis Batiolae.*

(2) Par exemple DELAVILLE, *Les archives*, n° 32, p. 117 : *Dono etiam eidem Hospitali gastinam de Meois cum suis pertinentiis omnibus. Ibid. n° 28, p. 111 : Hec collis est de pertinentia Gastine Putei (près d'Antioche).*

juridique, c'est un fait physique. Un paysan ne peut avoir des terres arables à moins de posséder des droits aux pâturages ⁽¹⁾ ». Or, on chercherait vainement dans la relation de Marsilius Georgius, pourtant si détaillée, trace de pâturages. Dès lors, de quoi vivaient les animaux du village ? Des prés ? On n'en trouve pas plus de traces dans cette relation. D'ailleurs les prés proprement dits sont en Orient chose presque inconnue dans l'économie paysanne, avant les temps modernes ⁽²⁾. Le climat et le niveau de l'agriculture les rendent inutiles, un simple pâturage suffisait, et c'est bien, à notre avis, le rôle de la gastine. Elle correspond parfaitement aux hermes, vastes, gastes, gastines européennes, « terres incultes et vagues où se nourrissent les troupeaux » ⁽³⁾. C'est d'elle que vivent les animaux de labour et le bétail des villages, et cela lui confère une importance particulière, en cette région côtière où nulle forêt ne peut leur servir de pâture. Parce que les gastines sont des pâturages, rien d'étonnant à ce que des villages puissent avoir des gastines communes ⁽⁴⁾. De même, rien d'étonnant à trouver dans ces gastines des traces d'habitation et même de culture éphémère de plantes et légumes, comme l'atteste dans un cas la toponymie locale ⁽⁵⁾.

Nous nous rendons compte que c'est là, en grande partie, un *argumentum ex silentio*, mais si l'on songe aux besoins de l'agriculture, si l'on songe à l'analogie européenne, analogie fondée non sur une imitation, mais sur les exigences mêmes

(1) F.-W. MAITLAND, *Domesday Book and beyond* (Cambridge 1921), 389.

(2) On les trouve pourtant sur le domaine royal mamelouk en Égypte et en Irak, où ils servent à l'entretien de la cavalerie du roi et de ses émirs. Nous remercions notre ami, M. D. Ayalon, pour ce détail que nous lui devons. On trouvera une description de ces prés dans son étude, à paraître prochainement, sur les Mamelouks. Des prés de faible superficie sont mentionnés dans le voisinage de Margat et Tripolis. DELAVILLE, I, 313 et 315, n° 457, 458. Ce sont là de très rares exceptions.

(3) R. GRAND et R. DELATOCHE, *op. cit.*, 298 sqq.

(4) Cf. DELABORDE, n° 15 et 32.

(5) Les *gastinae* du casale Maharone portent des noms significatifs : Mezarha = *mazra'a* = champensemencé ; Mezara de Zote = champ d'oliviers ; Bisilie = *bazilia* = les pois. TAFEL-THOMAS, II, 371.

de la vie agraire en tous lieux, il nous paraît que notre interprétation est acceptable. D'ailleurs nous voulons attirer l'attention sur un fait significatif : dans les formules de donations de terres, chaque fois que sont énumérées les *pertinentiae* d'un *casale*, on trouve parmi elles, soit des *pascua*, soit des *gastinae* ; il est très exceptionnel de les trouver réunis (1). Ne faut-il pas conclure que dans l'esprit des écrivains du XIII^e siècle, les *gastinae* et les *pascua* étaient synonymes ? Enfin, dans un document, conservé, malheureusement, en registre seulement, nous lisons : « *Vente faite.... d'une gastine ou paturage nommé Daudenit* » (2). Nous ne doutons pas que l'écrivain ait lu, dans l'acte original : *gastina vel pascuum*.

La question que nous abordons maintenant est la suivante : quel statut juridique faut-il assigner à ces dépendances villageoises ? Nous pensons que les gastines, comme leurs équivalents européens, sont des *communaux*. En employant ce mot, nous ne voulons pas dire qu'une théorie juridique a assigné aux villageois la co-propriété ou la propriété corporative de leurs pâturages ; ce que le mot implique, c'est le droit d'utiliser en commun le pâturage pour le bétail, droit enraciné, qu'entraîne la seule possession de terres arables dans le village (3). La situation ne pouvait guère être très différente de celle qui existait au même moment en Europe. Sans doute un *dominium eminens* fut-il réclamé par les seigneurs des villages. En fait, nous voyons le roi et les Vénitiens diviser entre eux la propriété des gastines appartenant à un *casale*, qui est leur propriété commune (dans la proportion ordinaire de 2/3 au roi et 1/3 aux Vénitiens) (4). Mais de quoi s'agit-il ? La gastine étant quitte de toute imposition, il ne peut s'agir que d'une reconnaissance théorique, d'une proclamation de leur souveraineté. Or, au-dessous de cette souveraineté, les paysans jouissent de la pâture. Cette jouis-

(1) Nous en avons trouvé seulement un cas : DELAVILLE, II, 673, n° 2482 ; mais nous n'osons affirmer que c'est le seul exemple.

(2) DELAVILLE, II, 190, n° 1473.

(3) Cf. L. VERRIEST, *Institutions médiévales*, I (Mons et Frameries 1946), 47.

(4) TAFEL-THOMAS, II, 376 : *Est aliud casale... eius feudi, quod vocatur Maharona cum guastinis... Et de dicto casali habet tertiam partem cum dictis vastinis ; et due partes sunt regis.*

sance, pour ne pas employer le terme de possession, n'est divisée légalement, ni entre les tenanciers et le seigneur, ni entre les tenanciers eux-mêmes. Naturellement on n'a de cela, à part la réclamation théorique de la souveraineté seigneuriale, nulle preuve décisive. N'oublions pas cependant que dans l'Europe du XIII^e siècle, on trouverait difficilement un texte légal, on chercherait vainement une théorie juridique, définissant le statut des pâturages comme *communaux* ; seuls le laissent entendre plus tard les conflits entre paysans et seigneurs. Or, même dans ce cas, nous ne saurions dire si les *communaux* sont la conséquence d'empiètements sur le domaine seigneurial, concession seigneuriale, ou un débris d'ancienne propriété collective.

Résumons : Les *gastinae* sont des pâturages, et comme telles, elles font partie intégrante du terrain villageois. Sans elles, on ne saurait imaginer une communauté agricole vivant normalement. Et c'est précisément la communauté qui a la jouissance de ces terres non cultivées : l'individu lui-même est-il limité dans sa jouissance par la quantité de terres arables qu'il tient, ou encore par la quantité de bétail qu'il possède ? Ce sont là des questions auxquelles nous ne pouvons répondre.

Il est naturel de se demander ici si les *communaux* existent dans le monde oriental. Leur existence corroborera notre interprétation des fonctions et statut des *gastinae*, parce qu'il est plus vraisemblable de voir dans les communaux une institution antérieure à l'arrivée des Croisés, et perpétuée après la conquête, que de la supposer une création des conquérants.

Dans la loi islamique, la notion de *communaux*, est, en quelque sorte mêlée à la notion de terres non cultivées ou abandonnées. On y trouve deux types principaux de ce genre de terres. Ce sont d'abord les *communaux*, au sens étroit du mot, désignant toute terre d'usage public : voies, aires à battre, carrefours. On les appelle *matrūka*, mot dont la signification exacte est : *terrain abandonné*. On peut en outre y englober les terres inaptes à la culture ou *kharāb* (même racine que *khirba*) et, dans certains cas, les forêts (*his* ou *hirs*) ⁽¹⁾. En second lieu, la loi islamique suppose toute

(1) G. DALMAN, *op. cit.*, II, 38. Le mot *tarika* (تريكة) est défini dans

terre inculte terre abandonnée, et par cela même terre sans propriétaire. Ce sont les terres *mauat*, les terres mortes, qui peuvent, par un processus analogue à l'*adprisio* européenne, être converties en propriété (1). Mais précisément *les terres avoisinant les villages* (comme nos gastines), *ne peuvent devenir propriétés particulières*, ni par mise en culture, ni par autorisation d'un pouvoir public, quel qu'il soit : *elles doivent demeurer des communaux, domaine d'usage public* (2).

Que nos gastines entrent dans l'une ou l'autre catégorie de ces *communaux* de droit musulman, ne peut être mis en doute. Les Croisés avaient donc, selon toute probabilité, trouvé ces gastines à la jouissance collective des paysans et ils les laissèrent ainsi. Pourtant, il y eut un changement. Dans l'État musulman, la souveraineté des terres qui n'avaient

Lane's lexicon (mot ترك p. 305), comme : « a meadow the depasturing of which has been neglected, or pasture land where people have pastured their beasts, either in a desert or upon a mountain, and of which the beasts have eaten until there remain (only) some relics of wood. » La *matrūka* paraît être analogue au *warechaix* en Europe.

(1) Les différentes écoles de Droit musulman sont en désaccord sur la question de savoir s'il faut un don formel ou une confirmation formelle de la part de l'État ou du prince pour cette *adprisio*. L'*adprisio* de ces terres porte le nom significatif de : *hīaa*, c'est-à-dire retour à la vie des terres mortes. Cf. ABOU L'HASSAN AL MAUARDI, *Libre des préceptes de gouvernement* (XI^e siècle), XVII, dans WORMS, *Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans* (Paris 1846), 184 (texte arabe), 197 (texte français).

(2) IBRAHIM EL HALABI, *Moutkala al Abhoura* (« Les confluent des mers »), chap. V, traduction de D'OHSON, *Tableau général de l'Empire ottoman*, IV, 122 sqq., reproduite par WORMS, *op. cit.*, 91 : on ne doit pas permettre de cultiver une pièce de terre vague immédiatement contiguë à des terrains productifs, vu qu'il faut laisser un espace suffisant pour l'usage des troupeaux ou le dépôt des récoltes des autres propriétaires. Cf. KHAJIL IBN ISHAK, *Précis de jurisprudence musulmane, selon le rite malékite*, trad. franç. par M. PERRON, t. V (Paris 1853), 23 ; L. CARDON, *Le régime de la propriété foncière en Syrie et au Liban* (Paris 1932), p. 82 : « les terres du domaine public (metroukés) dont la jouissance consacrée à un but d'intérêt général fait l'objet d'un droit collectif (places publiques, pâturages, coupes de bois, etc.) » Cf. H. A. R. GIBB and H. BOWEN, *Islamic Society and the West*, vol. I : *Islamic Society in the 18th century* (Oxford 1950), p. 236.

pas subi le processus de féodalisation ⁽¹⁾, était demeurée à l'État ou au prince, même quand cette souveraineté était limitée par des droits de jouissance paysanne. Dans la mesure où les relations féodales interviendront, ces droits seront dévolus aux nouveaux possesseurs des droits souverains. L'extension des influences féodales dans notre pays, à la veille des Croisades, est pratiquement inconnue, mais on reste sur un terrain sûr en supposant que, par l'introduction des institutions féodales par les Croisés, ces droits ont été automatiquement dévolus aux seigneurs justiciers du royaume, qui sont désormais les successeurs légaux de l'autorité souveraine dans leur ressort.

Ce n'est là qu'une hypothèse, mais un texte juridique du XIII^e siècle montre qu'elle donne effectivement les lignes générales de l'évolution. Notre source d'information est un chapitre de l'ouvrage de Philippe de Novare et un chapitre correspondant de l'ouvrage de Jean d'Ibelin ⁽²⁾. Il s'agit d'une division de terres entre deux seigneurs. Il faut procéder à un bornage des terres, l'ancienne division étant oubliée ou n'ayant jamais été exécutée.

« Mais tout avant », dit Philippe de Novare, « doivent estre les devisors certefiés que les parties marchissent ensemble ; car s'il y a leu gaste, ou terre que l'on apele *vaselico*, qui est dou seignor, la doit sauver au seignor tout premier ». Jean d'Ibelin répète la même phrase, en changeant la fin. « Car », dit-il, « ce il y a leuc gasté que l'on appelle chemin reau qui est dou seignor l'on le deit sauver au seignor tot premièrement ». L'érudit éditeur, le comte Beugnot, a interprété ce paragraphe de la manière suivante : « Nous pensons que pour avoir la leçon véritable, il faut rapprocher les deux textes et lire : « leuc gaste (terre inculte), chemin reau ou terre que l'on appelle *vaselico*, qui est dou seignor ». On comprend,

(1) Voir l'excellente mise au point de CL. CAHEN, *Les liens de dépendance et les sociétés en Europe orientale, à Byzance et en pays musulmans*, dans les *Rapports du IX^e Congrès international des Sciences historiques*, (Paris 1950), p. 464 sqq.

(2) PHILIPPE DE NOVARE, chap. LXII, dans *Lois* (éd. BEUGNOT), I, 533, et JEAN D'IBELIN, chap. CCXLVII, *ibid.* p. 395.

en effet, pense-t-il, que ces trois espèces de terres faisaient limites par elles-mêmes ⁽¹⁾.

Nous doutons de la justesse de cette interprétation. La question n'était pas de connaître les limites, mais de sauvegarder les droits du seigneur justicier, parce que toute terre non cultivée était sa propriété ou dans sa souveraineté immédiate. Mais en indiquant cela, les deux juristes nous montrent aussi d'où les Croisés ont tiré ces notions. Ils nous montrent en effet un état de choses pré-féodal : « chemin reau.... qui est dou signor » — quelle juxtaposition significative ! Faut-il interpréter « signor » comme « chief signor », et en inférer que « seigneur » = « roi » ? Il n'y a aucune raison de le croire ; pareil cas pouvait venir devant la cour d'un des barons du royaume aussi bien que devant la cour royale ; dans les deux éventualités, on procèdera de la même façon, dans les deux éventualités il y aura l'intérêt seigneurial à sauvegarder. La notion du *chemin reau* n'est donc pas une création de la féodalité croisée, on peut la regarder comme un legs d'une époque précédente. On a vu qu'un legs en cette matière pouvait bien avoir été transmis de l'époque musulmane. Cependant, en comparant Philippe de Novare avec Jean d'Ibelin, nous arrivons à une autre conclusion. Le comte Beugnot, en réunissant « leuc gaste, chemin reau, ou terre que l'on appelle vaselico, qui est dou signor » a exprimé l'opinion qu'il y avait trois types différents de terres. En fait, Philippe de Novare et Jean d'Ibelin parlent de deux types seulement : les lieux « gastes » et un autre type, qui est appelé par Jean d'Ibelin « chemin reau » et par Philippe de Novare « vaselico ». Or, c'est précisément ici qu'il faut faire une équation ! *Vaselico*, suggérons-nous, n'est autre chose que βασιλικός ou plutôt βασιλική γῆ, la terre royale, parfaitement rendu en français par *chemin reau*. Par conséquent, c'est là une conception byzantine qui a survécu à la domination arabe sans grande difficulté, parce qu'elle a trouvé chez les Musulmans des notions presque identiques. On pouvait se demander si le mot *vaselico* ne vise pas spécialement l'île de Chypre, où les traditions byzantines

(1) *Lois*, I, 533, note a.

étaient de date très récente. C'est bien possible, mais remarquons que l'expression *chemin reau* est aussi employée par l'auteur du *Livre des Assises des Bourgeois* ⁽¹⁾, qui fut rédigé à Saint-Jean d'Acre et vise seulement le royaume du continent, et non pas l'île des Lusignans.

En résumé, tels nous apparaissent les villages de la seigneurie de Tyr.

Toujours exigü, voici la *casale*, au milieu des terres cultivées, les arables, les oliveraies, les vergers et les vignobles plantés partout où le permet le sol. Une très petite partie est d'ordinaire possession seigneuriale : les oliveraies, les vignobles, les plantations de cannes à sucre. Ces dernières, selon les conditions du sol, complètement coupées des tenures villageoises. Nulle trace de terres arables ordinaires appartenant à un domaine seigneurial. Ce fait seul suffirait à expliquer l'aspect de « communaux » inhérent à ces terres non cultivées qui entourent les villages, les gastines.

V. — LES HABITANTS, LEURS POSSESSIONS.

L'importance variable des terres appartenant aux villages annonce une variété parallèle dans le peuplement. Les chiffres que nous possédons sont les suivants : villages de *trois, cinq, huit, dix-huit* et *trente-six* familles ⁽²⁾. Ces chiffres sont basés sur cette hypothèse que les noms des paysans mentionnés dans les documents sont les noms des chefs de familles dans les villages.

(1) *Lois*, II, 197. *Assises des Bourgeois*, chap. CCLXI. Remarquons que Philippe de Novare désigne les autres établissements d'usage public, comme les rues et les marchés, par l'expression : *chambre dou seigneur*. PHILIPPE DE NOVARE, cap. LXXVII (*Lois*, I, 549).

(2) Ce sont les villages suivants : Homeire (p. 374) ; Dairram (p. 375) — ici l'on trouve un père, ses trois fils et son frère ; nous supposons que les fils sont aussi pères de famille. Soafin (p. 375) ; Bethoron (pp. 383-384) ; Theiretenne (p. 373) — ici, dans le tiers vénitien, on trouve 12 familles. Comme il n'y a aucune raison d'envisager une différence entre la division du sol et celle de la main d'œuvre disponible, on arrive à un total de 36 familles. Les numéros des pages se réfèrent à TAFEL-THOMAS, II.

Combien de membres chaque famille pouvait-elle compter ? Il y a peu de sources d'information à ce sujet, mais celles que nous possédons montrent une différence prononcée, entre la famille d'agriculteurs du XIII^e siècle et la famille arabe moderne avec ses nombreux enfants : dans le village de Hobdelemen ⁽¹⁾ il y avait trois enfants par famille, à Maharona, une famille comportant un fils, deux familles, deux fils chacune, une autre cinq ⁽²⁾ : à Bethoron, une famille comptait deux enfants, et deux autres familles deux enfants chacune ⁽³⁾. Ces familles semblent donc avoir été extrêmement réduites. On peut supposer que les documents mentionnent seulement les enfants les plus jeunes, ceux qui n'ont pas encore quitté le foyer ; ou encore ceux, plus âgés, qui sont demeurés auprès de leurs parents. Les documents ne parlent pas de ceux qui sont partis ⁽⁴⁾ ; aussi ne pouvons-nous pas tirer de conclusions fermes quant à l'importance des familles ⁽⁵⁾.

Notons encore que, quelquefois, les enfants non seulement demeuraient avec leur père à la ferme, mais, après sa mort,

(1) *Ibid.*, 375.

(2) *Ibid.*, 373.

(3) *Ibid.*, 383-384.

(4) Ainsi pourrait-on, peut-être, expliquer la différence entre la famille arabe ancienne et la famille arabe moderne. Mais surgit alors une difficulté : cette explication suppose, pour les serfs, la possibilité de se déplacer ; ils étaient cependant, en principe, *adscripti glebae*. Cf. ci-dessous, p. 57, n. 3. Remarquons en passant que les sources de la jurisprudence font ordinairement usage du terme *vilain* pour désigner la position de la population indigène ; on trouve rarement le mot *serf*. D'autre part, les sources juridiques parlent de *servi*. La question dans son ensemble mériterait une étude spéciale. Les enquêtes de L. Verriest pour l'Europe septentrionale font prendre une conscience plus nette du problème posé par ces différences juridiques. Une étude de ce genre, portant sur le Royaume de Jérusalem, pourrait avoir la plus grande importance, en montrant précisément quelles notions les Croisés apportèrent de l'Europe à la fin du XI^e et au commencement du XII^e siècle.

(5) Le même problème se pose en Europe. Pour l'époque carolingienne, cf. M. BLOCH, *Les invasions, occupation du sol et peuplement, Annales*, 1945, pp. 13-28. Et cf. le résumé magistral de la question par C. CIPOLLA, J. DHONDT, M. POSTAN et P. WOLFF, *Anthropologie et démographie : Moyen Age, Rapports du IX^e Congrès international des Sciences historiques* (Paris, 1950), 56 sqq.

continuaient conjointement à la tenir. C'est ainsi que nous voyons *tel* paysan « et son frère » mentionnés comme habitants d'un village ⁽¹⁾ : il n'y aurait aucune raison de les citer sous cette forme s'ils ne possédaient une ferme à eux deux, en accomplissant droits et devoirs comme une seule unité administrative et comme une seule famille.

Examinons maintenant le rapport entre le nombre de familles d'un village et le terrain mis à leur disposition. On l'a vu plus haut, le terme de *carruca* est identique au terme européen *mansus* : c'est-à-dire une ferme avec la quantité de terre suffisante à l'entretien d'une famille. La *carruca* demeura-t-elle l'unité idéale pour une famille, ou bien manifesta-t-elle, comme son équivalent européen, une tendance à s'écarter de cette conception originelle ?

Quelques villages nous sont connus en détail, et ce que nous savons de Bethoron est particulièrement instructif. Il y avait là quinze *carrucae* appartenant à l'archevêque de Tyr, et cultivées par les villageois : une *carruca* par famille, sauf pour le Prévôt, qui en avait deux. Mais le cas est exceptionnel. Ainsi, dans la partie vénitienne du même village, cinq *carrucae* étaient aux mains de trois familles ⁽²⁾. A Theirettenne, trente-six familles cultivaient trente *carrucae*, 29 ha environ par famille ⁽³⁾. (Ce dernier calcul est basé sur cette donnée théorique que la division des familles entre le domaine royal et celui des Vénitiens était en proportion de la division des terres : un tiers aux Vénitiens, deux tiers au roi). Dans la partie vénitienne du village de Femon, chaque famille possédait environ 57ha ⁽⁴⁾. A Homeire, il y avait deux *carrucae* (environ 70 ha) par famille ⁽⁵⁾ ; à Soafin, environ 100 ha ⁽⁶⁾.

Donc les chiffres variaient considérablement de village à village. Sauf dans le cas de Theirettenne, la *carruca* n'est pas restée l'unité d'économie familiale. En moyenne, *une famille possédait plus d'une carruca*.

(1) TAFEL-THOMAS, II, 375.

(2) *Ibid.*, 383.

(3) *Ibid.*, 373.

(4) *Ibid.*, 378.

(5) *Ibid.*, 374.

(6) *Ibid.*, 378.

Il serait imprudent de tirer de ces données de plus amples conclusions. Y avait-il, par exemple, des différences dans les possessions de chaque famille? Nos matériaux ne nous fournissent aucun moyen de répondre à une pareille question. Notre calcul montre uniquement la relation théorique entre le nombre des familles dans un village et la quantité des terres qui y sont labourées.

C'est à Bethoron seulement que nous savons d'une manière exacte combien une famille possédait en réalité. Or, le cas de Bethoron est encore intéressant à un autre point de vue : quand une nouvelle distribution de terres y a lieu (tel le partage, par l'archevêque de Tyr, des terres reprises aux Vénitiens), l'opération s'effectue à raison d'une *carruca* par famille. Et ceci montre bien que les variations relevées dans l'état réel des possessions paysannes correspondent, non à un changement dans les conditions de l'économie ou du sol, mais, selon toute probabilité (nous reviendrons plus loin sur ce point), à des changements d'ordre démographique.

VI. — MÉTHODES DE CULTURE.

Le principal objet, dans la ferme paysanne, était la production des céréales, base de l'économie et de l'alimentation. Les documents montrent une seule et unique méthode de culture, commune à tous les terroirs de la seigneurie. On a, dans la relation de Marsilius Georgius, trois descriptions de cette méthode, mais la langue dans laquelle elles sont rédigées est, pour le moins, obscure, et nécessite quelques explications.

Voici ces descriptions. Au sujet du village Bathiole :

Seminantur annuatim inter granum et ordeum novem modiiis et insuper est tante sufficiens que remanet pro sequenti anno seminanda quam appellant garet; in qua seminant in parte legumina iusta modium unum pro qualibet carruca ⁽¹⁾.

(1) TAFEL-THOMAS, II, 371.

Au sujet du village de Mahallie :

Et quelibet caruca seminatur IX modiis inter frumentum et ordeum et postquam seminauerunt, habent tanta terra, quam appellant garet, que efficitur mazaticha pro sequenti anno ; in qua seminant legumina iusta modium unum pro qualibet caruca (1).

Et au sujet de Theiretenne :

Et seminatur quelibet carruca IX modiis. Et de terra, que efficitur Mazadica pro alio anno, quod ipsi appellant garet, seminant in parte huius garetti cum legumina quasi modium pro qualibet carruca (2).

Quelle est la forme de culture ainsi décrite ? E. Rey et H. Prutz ont dit qu'il s'agissait d'un assolement triennal. Mais ils ne se sont pas arrêtés à la signification même des mots ; et les historiens qui les ont suivis ont admis cette opinion, sans pousser plus loin leurs investigations (3).

Cette description d'un assolement triennal par Marsilius Georgius n'est qu'apparente. Car si, au pied de la lettre, elle se prête à pareille interprétation, il faut considérer que Marsilius n'est pas précisément un type d'« humaniste » du XIII^e siècle, et ce sont les mots techniques, la réalité agricole qui doivent nous guider. A partir des descriptions données ci-dessus, nous suggérons le système suivant :

On divise les terres en deux soles : l'une destinée aux céréales d'hiver, froment et orge, l'autre devant rester en jachère. De cette dernière, une partie est labourée et semée de légumineuses, l'autre reste vraiment en jachère.

Revenons-en maintenant à ces deux expressions : *garet* et *mazatica* ; et d'abord *garet*.

On trouve le mot en latin médiéval, et aussi dans nombre

(1) *Ibid.*, 372.

(2) *Ibid.*, 373.

(3) E. REY, *Les colonies franques*, 240 : « L'assolement paraît avoir été triennal ; la première année la terre était semée en grains, la seconde elle était garet et la troisième mazaticha ou mazadica et cultivée alors en plantes légumineuses. » C'est seulement M. CL. CAHEN, *op. cit.*, 292, qui a noté, en même temps que nous, qu'il s'agissait d'un assolement biennal.

de dialectes romans ; il signifie : terre sans végétation, terre vierge, champ après la moisson, terre inculte, jachère. Le mot vient du latin *vervactum*, jachère ⁽¹⁾. Observons que, bien qu'appelé *garet*, notre terrain est partiellement travaillé et semé de légumineuses.

Marsilius Georgius voit dans ce mot *garet* un mot du pays, donc un mot français ; par contre, de notre troisième citation il ressort clairement que *mazadica* est sa propre expression, c'est-à-dire une expression italienne, et le sens du mot n'est pas très éloigné de celui de *garet*.

Nous suggérons que ce *mazaticha* ou *mazadica* est l'italien *maggiatica*, qui est défini comme « terreno lasciato a maggese ». L'adjectif *maggese* a une double signification ; il peut désigner : (a) les produits agricoles du mois de mai : foin, certains fruits ; (b) une terre laissée en repos comme jachère, ou travaillée en mai pour être semée à la saison prochaine : novembre ou l'année suivante. Dans ce sens, Du Cange donne une forme latine (Mont Cassin) *magisia* ⁽²⁾.

(1) DU CANGE, s. vv. *garricae*, *garricus*, *garratum*, *garachium*, et dans son glossaire d'ancien français, s. vv. *garet*, *garatier*, *garez*, *garigue*. GODEFROY, s. vv. *garet*, *garete*. ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiae* (Oxford 1911), XVII, 2, 5 écrit : *Vervactum dictum quasi vere actum id est verno aratum*. Il faut, semble-t-il, comprendre : terre labourée au printemps après avoir été en jachère pendant l'hiver. On se demande si cette étymologie est bien fondée. DU CANGE explique *garricae* — *terrae incultae*, mais *garricus* — *ager pascuus ab Occitano garric — ilex*. Sans aucune compétence en cette matière, nous nous permettons de remarquer qu'en arabe, le mot *jarid* ou *jirad* veut dire : terre dépouillée de ses plants. Cf. *Lane's Lexicon*, au mot جرد. Ce mot se trouve en hébreu sous la forme גריד-*grid* et veut dire : terre sèche, terre qui n'a pas reçu de pluie.

(2) *Vocab. degl. Acad. della Crusca*, 5^e éd. (1905), s. vv. *maggiatica*, *maggiatico*, *maggese*. TOMMASEO-BELLINI, s. v. *maggese* : « Campo o terreno, che si lavora nel maggio, e talora anche prima, e si lascia senza seminarlo sino a novembre o all' anno prossimo, per dar riposo alla terra, distruggese le male erbe, etc ». Cf. DU CANGE, s. v. *novale* : *novalis terra, quae anno cessat, vel quae de novo ad cultum redigitur*, et le même sens : *magisca*. En France, on trouve le mot *magisca*, par exemple dans le *Polyphtique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* et dans le *Cartulaire de Saint-Père*. B. Guérard l'a expliqué (dans les *Prolégomènes*) comme « charroi du mois de mai », mais c'est là le sens dérivé, le sens original étant bien : travail du mois de mai.

Maggiatica étant jachère, rien d'étonnant à ce que ce mot soit, pour Marsilius Georgius, synonyme de *garet*. Mais, et c'est ce que nous tenterons de démontrer plus bas, cette analogie de sens n'est valable que sur un seul point.

Essayons maintenant de reconstituer le travail des terres arables d'après nos textes, et aussi en utilisant la connaissance de la technique agricole actuelle dans nos pays. Toute l'économie est basée sur les récoltes d'hiver. Les labourages commencent avant les pluies, vers la mi-novembre ; le travail s'appelle alors le « labourage pluvieux », *herat šitani* ⁽¹⁾ ; puis, (suivant notre texte et en accord avec la pratique actuelle) une partie de la terre est semée, d'abord de blé, puis d'orge. L'autre moitié, ou plus exactement l'autre partie, car malheureusement nous ne connaissons pas le rapport de l'une à l'autre, est également labourée et préparée pour les semences de légumineuses ; les Arabes l'appellent *kutani*. Les légumineuses qu'on y plante sont probablement les mêmes qu'aujourd'hui : fèves, lentilles, ers (*karsena*), gesces (*gal-bena*), vesces (*bikia*).

Selon notre texte, cette sole n'est pas entièrement semée : une bande de terre est gardée à part et laissée en complète jachère, *garet*, jusqu'au printemps suivant.

Sur ces champs semés de céréales et légumineuses d'hiver, il n'y aura aucune autre culture, pendant l'année agricole, car la récolte en sera postérieure aux semences de la récolte d'été. Une fois la récolte d'hiver faite, cette partie de la terre restera donc en jachère jusqu'aux semences de l'année suivante.

Quant à la bande de sole laissée en jachère, la terre en sera sans doute labourée, comme le montre le nom *maggiatica*, au printemps, vers mars. Marsilius Georgius, habitué aux méthodes italiennes, a utilisé l'expression de « travail du

(1) De l'énorme littérature qui concerne l'agriculture des fellahs, retenons l'ouvrage monumental de G. DALMAN, *Arbeit und Sitte in Palästina*, t. I (Gütersloh, 1928), 261 sqq. et 400 sqq. ; les recherches approfondies de A. RUPIN, *Syrien als Wirtschaftsgebiet* (Berlin 1917), 67 sqq. ; le résumé commode de J. ELAZARI-VOLCANI, *The fellah's farm*, trad. de l'hébreu (Tel-Aviv 1930), et l'étude très poussée de Z. ABRAMOWITZ et J. GELFAT, *La ferme arabe en Palestine et dans le Proche Orient* (en hébreu), Tel-Aviv 1944.

mois de mai », mais ce travail, sous nos climats, s'effectue deux mois plus tôt ; en arabe, ce sont les « travaux du printemps », *kerab rabī'*.

Une question se pose : cette terre est-elle alors seulement labourée, pour préparer les semailles de novembre ; ou est-elle également semée, en vue d'une moisson d'été ? Rien, ni dans la description du travail, ni dans les redevances en produits agricoles des paysans, ne prouve la réalité de ces moissons d'été. Nous croyons cependant qu'elles ont existé. Le revenu de la moisson d'été est, en fait, minime ; mais celle-ci vaut en ce sens qu'elle est indispensable au bon état du terrain pour la grande récolte d'hiver : par elle est maintenue l'humidité du sol et, surtout, sont détruites les mauvaises herbes. La terre est alors prête à produire le froment ⁽¹⁾. Il serait donc bien étonnant qu'on n'ait pas semé l'été, surtout dans la région de Tyr, qui ne souffre pas d'un excès de sécheresse.

Enfin, il y a au moins un argument en faveur de notre interprétation. Dans la liste des revenus que les Vénitiens tirent de leurs possessions urbaines à Tyr, on trouve parmi plusieurs monopoles : *Item ex oleo Sussimini recipitur pro eius appalto CLX bis* ⁽²⁾.

Ainsi on vendait l'huile de sésame à Tyr ; or, le sésame est précisément une culture d'été, l'une des plus importantes, et on le sème surtout dans des terrains pas trop secs, tels qu'on en pouvait trouver dans la seigneurie de Tyr. De nos jours, on voit là des champs semés de *simsim* ⁽³⁾, outre d'autres cultures d'été : pois chiches (*hummus*) et les deux sortes de *dura* (*beda* et *saфра*), c'est-à-dire le sorgho et le maïs. Peut-être en était-il de même au XIII^e siècle.

Nous n'affirmerons pas que ces cultures d'été aient été pratiquées chaque année, mais nous sommes certain qu'elles ne faisaient pas complètement défaut. Par conséquent, la *maggiatica* a pu être, en certains endroits ou certaines années, un simple labourage de printemps, mais, d'autres années, un

(1) Cf. ELAZARI-VOLCANI, *op. cit.*, 29.

(2) TAFEL-THOMAS, II, 285.

(3) ANDERLIND, *Ackerbau und Thierzucht in Syrien, insbesondere in Palästina*, ZDPV, IX (1866), 9.

labourage suivi de semailles pour les cultures d'été (1). Aujourd'hui les deux techniques sont connues et pratiquées dans l'agriculture des fellahs. La première s'appelle *kerab barad*, labourage des pluies (2) (en anglais *black fallow*, ou *sun fallow*) ; dans la seconde, celle qui comporte aussi des semailles, le labourage s'appelle *kerab sefi*.

Nous résumons nos résultats dans le tableau suivant (où il faut toutefois tenir compte des remarques faites dans le paragraphe précédent) :

ANNÉE	SAISON	1 ^{er} CHAMP	2 ^e CHAMP
1 ^{ère}	Hiver : Printemps-été :	Céréales d'hiver Jachère	Légumineuses Jachère Jachère Cultures d'été
2 ^{ème}	Hiver : Printemps-été :	Légumineuses Jachère Jachère Cultures d'été	Céréales d'hiver Jachère

Nous terminons ce chapitre par l'examen d'un passage obscur de la relation de Marsilius Georgius. Décrivant Bethéron, il dit :

Habemus eliam de terra Gariti, quam Manzancam seu Ter-

(1) On peut se demander si l'expression (dans la description de Theïretenne) : *Terra... que efficitur Mazadica pro alio anno*, n'indique pas une interruption absolue des travaux pendant un an. Mais l'expression parallèle (à Mahallie) : *que efficitur mazaticha pro sequenti anno*, montre que c'est bien l'année suivante qui est envisagée, c'est-à-dire le printemps de l'année suivante.

(2) A. RUPPIN, *op. cit.*, 67 : *Schwarzbrache*. Voici une description du *Kerab barad* moderne : « *Kerab barad* — half the field is sown with cereals while of the second part a portion is devoted to leguminous *Kerabs* and a portion is left fallow, that is ploughed at the end of the winter, and then left fallow for a year. » ELEAZARI-VOLCANI, *op. cit.*, 38. Nous croyons voir aussi dans les formules de donations de terres une preuve de cette division du terrain labouré en deux parties. Ainsi les Hospitaliers reçoivent à Kâkun : *quatuor carrugas terre in Chaco ad serendum et garetandum*, et à Kafr Salem *duas carugas terre... ad serendum et garetandum*. DELAVILLE, I, 84, n° 94 ; Hugues, seigneur de Jaffa, leur donne : *decem terre carrucas ad seminandum et garetandum*, *ibid.* 87, n° 97. Notons en outre que AN-NUWAÏRI, VIII, 256 (xiv^e siècle), nous donne pour la Syrie la même description d'un assolement biennal (et non triennal, comme l'a cru A.-N. Poliak).

ram fratham appellamus, in qua seminantur annuatim tria modia leguminum (1).

Il est facile désormais d'identifier *terra Gariti* avec *terra garetti*, puisque nous savons notamment que les légumineuses étaient plantées dans les *garets*. *Manzanca* doit, à coup sûr, être lu *manzatica* (ti=n), et équivaut donc bien à *terra fracta*, terre broyée, labourée (2). C'est là, à n'en pas douter, une expression technique, et c'est pourquoi nous lisons encore dans la même description de Betheron, au sujet d'une pièce de terre : *in terra de gareto quam frangunt* (3).

VII. — SEMAILLES ET RECOLTE.

La quantité de grain semée par *carruca* est, d'après les données du fisc vénitien, la même partout : neuf *modii* par *carruca*. Mais à quel *modius* se réfère-t-on là ? Des deux solutions possibles, le muid vénitien et le muid d'Acre, le texte lui-même nous indique la bonne : il mentionne le *modium regale* (4), qui ne peut s'appliquer qu'au seul *modius* du roi de Jérusalem. C'est ce même *modius* qui était en usage à Acre avec, semble-t-il, la dénomination de *modius domini Accon* (5). Comme le suzerain de la ville est le roi de Jérusalem, rien d'étonnant à ce que ce *modius* soit aussi appelé « le muid du Roi ».

Ce *modius* vaut 176 litres (6). Ainsi, 9 muids, ou 1584

(1) TAFEL-THOMAS, II, 383.

(2) Marsilius Georgius écrit *frata* au lieu de *fracta*, sous l'influence de l'italien *fratturare*.

(3) TAFEL-THOMAS, II, 384.

(4) TAFEL-THOMAS, II, 369.

(5) FRANCESCO BALDUCCI PEGOLOTTI, *La Pratica della Mercatura*, éd. A. EVANS (Camb. Mass., 1936), 64 : « Grano e orzo e tutti biadi, e noce e castagne e nocelle, si vendono in Acri a moggio, ed è il moggio del signore e della ruga di Pisa e della ruga di Vinegia tutto uno con quello delle magione dello Spedale del Tempio, ed è modelli 24, e quelle della fonda, cioè la piazza ove si vende, si è altressi mondelli 24 ».

(6) A. SCHAUBE, *Handelsgeschichte d. romanischen Völker*, etc., p. 814. Le *modius* vénitien valait 10 hl., c'est-à-dire près de cinq fois plus que le *modius* de Saint-Jean d'Acre.

litres, étaient semés sur une surface de 35 ha environ ; soit encore, en prenant comme moyenne 0,74 kg. de blé pour 1 litre, 33 kg. 3 par hectare. Pour l'orge, le chiffre est inférieur : 0 kg. 58 pour 1 litre, ou 26 kg. 1 par ha.

En ce qui concerne les légumineuses, on semait un muid par *carruca*, c'est-à-dire 176 litres pour 35 ha. Il est plus difficile ici d'évaluer en poids la quantité semée, car les espèces ne sont pas spécifiées. Mais prenons, par exemple, le pois, avec la valeur de 0 kg. 45 par litre, on obtient un résultat de 2 kg. 3 par ha. Ce chiffre semble trop faible, quoique les pois soient semés à une grande distance les uns des autres ⁽¹⁾.

Comparons maintenant les données médiévales avec la pratique courante de nos jours, chez les paysans, dans le « dry farming ». On sème blé et orge à raison de 120 kg environ par hectare, soit quatre ou cinq fois plus qu'au XIII^e siècle ; tandis que les légumineuses sont semées, selon les espèces, à raison de 4 à 15 kg par ha, soit 2 à 7 fois plus qu'au temps des Croisés ⁽²⁾. Ignorant quelles espèces étaient alors semées, nous prendrons une moyenne de 8 kg par ha, ce qui nous ramène à une proportion du quart au cinquième, comme dans le cas des céréales.

Considérons maintenant la moisson. Nous n'en pouvons donner, malheureusement, aucun tableau général, notre documentation portant sur un seul village. C'est d'ailleurs à notre connaissance le seul endroit pour lequel la documentation contemporaine des Croisés nous permette à ce sujet une recherche approfondie ⁽³⁾.

(1) Dans le folklore arabe, on explique que les pois s'« appellent » l'un l'autre, tandis que les fèves « chuchotent » entre elles. DALMAN, *op. cit.*, IV, 183.

(2) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. le Professeur M. Plaut, doyen de la Faculté d'agriculture et membre de la station expérimentale de l'Université hébraïque à Rehovot. Les mêmes quantités approximativement ont été enregistrées par A. Rupin, en 1917, *op. cit.*, 90, et des données analogues se trouvent dans ELEAZARI-VOLCANI, *op. cit.*, 31. ANDERLIND, *Ackerbau und Thierzucht in Syrien*, ZDPV, IX, (1886), 49, a enregistré, en son temps, dans la plaine palestinienne, les chiffres suivants : 60 litres semés sur 1 acre, soit 150 litres pour 1 ha., ou encore 111 kg. pour 1 ha.

(3) Il est vrai qu'on trouve quelques renseignements sur les ré-

A Bethoron (1), la portion vénitienne du village comportait cinq *carrucae*. Sur ce terrain, on semait 12 muids de céréales d'hiver, et 3 muids de légumineuses, dans le *garet*. Conformément aux résultats énoncés plus haut, il fallait une surface de $1 \frac{1}{3}$ *carrucae* pour les 12 muids, et les 3 muids de légumineuses exigeaient 3 *carrucae* de *garet*, au total donc $4 \frac{1}{3}$ *carrucae*. Le reste, c'est-à-dire $\frac{2}{3}$ *carrucae*, était réservé à la jachère (2).

Nous ne croyons pas que ce soit là une division normale des soles, mais cela ne nous interdit pas de tirer des données fournies par ce village, des conclusions sur la moisson : la moisson étant évaluée par *carruca*, la division des soles n'influence que très faiblement ces résultats.

La moisson rapportait aux Vénitiens, d'après l'évaluation de Marsilius Georgius, 20 muids de céréales et 10 muids de légumineuses. Ces chiffres ne rendent compte naturellement que de ce qui revenait aux seuls Vénitiens, c'est-à-dire qu'ils représentent le tiers ou le quart de la production totale, et non pas toute la moisson. Ainsi, pour arriver à celle-ci, il faut multiplier les revenus vénitiens par trois ou quatre. On récoltait donc, pour 12 muids de céréales semées, 60 ou 80 muids, et pour 3 muids de légumineuses, 30 ou 40 muids, soit un rapport variant de 1:5 à 1:7 pour les unes, et de

coltes dans les chroniques, mais ces données sont sujettes à caution. De même en ce qui concerne les itinéraires. Les voyageurs médiévaux sont trop influencés par le tableau de la « terre du lait et du miel » du lointain passé biblique pour nous offrir des renseignements correspondant à la réalité.

(1) TAFEL-THOMAS, II, 383-384.

(2) On se demande si cette proportion : 26,7 % du terrain pour les céréales d'hiver, 60 % pour les légumineuses, 13,3 % pour la jachère, était valable pour tous les villages. Il est difficile de se prononcer en cette matière, mais cela paraît étrange. Faut-il penser que la terre était épuisée et que les paysans, ne voulant pas la ruiner, ont préféré agrandir la partie consacrée aux légumineuses ? N'est-ce pas plutôt la proximité de la ville qui a poussé les paysans à semer des légumineuses, assurés ainsi d'y trouver un bon marché, alors que les céréales étaient, pour les besoins urbains, importées de l'étranger ? Toutefois, il faut comparer cette division des soles avec la méthode de culture en usage dans le Sud de la Palestine, à Ascalon, et dont nous donnons, ci-dessous, la description.

1:10 à 1:13 pour les secondes. En chiffres absolus, le paysan récoltait pour 1 ha de terrain, environ 233 kg (ou 167 kg) de froment, 183 kg (ou 131 kg) d'orge, et 30 kg (ou 23 kg) de pois.

Actuellement, le fellah récolte à peu près 500-600 kg de froment pour 1 ha, et 200-600 kg de légumineuses également pour un ha ⁽¹⁾, soit un rapport variant de 1:4 à 1:8 pour les céréales et de 1:4 à 1:5 pour les légumineuses. Notons aussi qu'une moisson moyenne dans l'antiquité, dans ce même pays, vaut cinq fois la quantité semée, précisément comme dans la ferme arabe du XIII^e siècle ⁽²⁾.

(1) Les tables statistiques d'ELEAZARI-VOLCANI, *op. cit.*, 41 et 49. M. Plaut nous a fourni des données différentes : pour la récolte des céréales, 400-1000 kg. par ha. ; et 200-600 kg. par ha. pour les légumineuses. Z. ABRAMOWITZ et J. GELFAT, *La ferme arabe en Palestine et dans le Proche Orient* (en hébreu), Tel-Aviv, 1944, p. 31, ont évalué la récolte, en 1935, à 460 kg. de blé par ha., 260 kg. d'orge par ha. En 1938, le chiffre pour le blé n'est que de 210 kg. par ha, mais pour l'orge, 330 kg. par ha. Les chiffres pour le Liban et la Syrie sont plus élevés : 800-1000 kg. de blé, 1000-1100 pour l'orge. *Ibid.* p. 148 ; cf. la note n° 10.

(2) Sur le rapport entre semence et récolte dans l'antiquité romaine, F.-M. HEICHELHEIM, *Roman Syria*, dans *An Economic Survey of Ancient Rome*, ed. T. Frank (Baltimore 1931), p. 129. Notons en passant que dans l'Angleterre du douzième ou du treizième siècle, ce rapport n'excédait pas 1:5. A.-L. POLE, *From Domesday Book to Magna Carta* (Oxford 1951), p. 49. Nous tenons à noter les résultats des recherches de A. RUPIN, *op. cit.* (1917), p. 90. Les rapports de la semence à la récolte sont : pour le froment, 1:8 à 1:10, pour l'orge, 1:10 à 1:15 ; pour les fèves et les lentilles 1:10 à 1:15 ; les céréales d'été produisent le maximum - 1:40 à 1:50. — Le *Handbook of Syria prepared by the Geogr. Society of the Naval Intelligence Division*, Admiralty (London, s. d.), p. 257, note une récolte de 12 fois la semence comme « bonne » pour la Palestine. Une statistique de récolte moyenne dans l'agriculture primitive du fellah est extrêmement rare et d'ordinaire ne mérite pas grande créance. Il faut tenir compte des réticences des fellahs (à cause des impôts), et des grandes variations des récoltes, dues au climat. Nous n'avons trouvé pour le voisinage de Tyr qu'une statistique, antérieure à la première guerre mondiale (car nous avons cherché à éliminer l'influence d'« européanisation » survenue après guerre) : F. GROBLER, *Die Getreidewirtschaft Syriens und Palästinas seit Beginn des Weltkrieges* (Hannover 1923), table 2 (p. 140) et table 7 (p. 145). Elle vise l'année 1912-1913, réputée

La quasi-invariabilité de ces rapports, depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours, bien que les quantités semées aient doublé ou triplé, montre la constante fertilité du sol à travers les âges dans cette bande côtière de Syrie.

Ces résultats peuvent servir comme base générale de calcul ; mais il faut se rappeler qu'ils portent sur un seul village et reflètent, en mettant les choses au mieux, ses conditions particulières d'agriculture. Il faut, enfin, se rappeler que nous utilisons des évaluations fiscales, qui, là comme partout ailleurs, tendent à sous-estimer les quantités réelles des produits. Cependant, dans la pénurie extrême de documentation, de cette espèce, une appréciation, même limitée, n'est pas à négliger, si l'on veut se faire une idée de la vie agricole sous les Croisés.

Nous ne prétendons pas étendre nos recherches à tous les territoires des États des Croisés. Cependant une comparaison avec quelques données d'autres régions nous permettra de mieux saisir le caractère de l'agriculture dans notre seigneurie.

a) Et d'abord, le Sud de la Palestine. Dans un document de 1257, donc presque contemporain de la relation de Marsilius Georgius, Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, promet de donner aux Hospitaliers 650 charruées de terre dans sa seigneurie d'Ascalon, si elle revient aux mains des Chrétiens. La définition des charruées est la suivante : *C'est assaveir à chascune charruée terre à quatre guarelles de semaille et à quatre de quaret* ⁽¹⁾ ; et dans une confirmation :

comme année de « bonnes récoltes » (cf. *Handbook*, p. 257). Elle nous fournit les données suivantes pour le district de Sour (Tyr) :

	Terrainensemencé	Récolte
Blé	50.000 dönüm	577 t.
Orge	30.000 »	4.200 t.
Légumineuses	22.500 »	2.436 t.

En donnant une valeur de 912 m² au dönüm, on obtient les récoltes suivantes, par ha : 130 kg. de blé ; 1.500 kg. d'orge ; 1.100 kg. de lentilles. Il est impossible de porter un jugement sur ces données, et la situation internationale actuelle dans notre coin du monde ne permet pas d'approfondir les recherches. Nous espérons que quelque jour ces résultats pourront être révisés.

(1) DELAVILLE, II, 833, n° 2845. Signalons la faute d'impression : « 150 charruées de terre » ; le texte porte : « sis cenx cinquante »,

C'est assaveir à chascune charruée à quatre gareles de blé de semaille, et à autres quatre de gareit (1).

Nous voyons que la méthode de culture, dans cette partie méridionale du pays, était différente de celle employée à Tyr. On sème, en effet, dans le voisinage d'Ascalon, dans une charruée de terre, la même quantité de blé que de légumineuses, alors qu'à Tyr, la quantité de ces dernières était à peine 1/9^e de la quantité du blé semé.

Évaluons maintenant les quantités semées. L'unité de mesure est la *guarelle* ou *garele*. Cette mesure de capacité est mentionnée par Marsilius Georgius, qui lui donne la valeur de 3 *modii* (2); par conséquent, on semait, dans le voisinage d'Ascalon, 12 muids de blé par charruée, soit 1/4 de plus que dans la seigneurie de Tyr (3), soit 2100 litres de blé, pour 1.500 semés à Tyr.

b) Au voisinage de Beirout, M. Cl. Cahen avait signalé 4 *ghiraras* semées dans une charruée (4). Cette mesure est la *ghirara* (= sac) arabe. Pegolotti nous parle de deux mesures différentes qui portent, paraît-il, le même nom : la *carra*

(1) *Ibid.*, 838, n° 2853. Cette quantité de terres était accordée dans 14 villages, c'est-à-dire qu'un village avait en moyenne 46 charruées, soit un peu plus de 1600 ha. Ce sont là des villages importants. Cependant nous nous méfions d'un passage dans la relation de Marsilius Georgius, passage selon lequel, dans le voisinage d'Ascalon, il y avait 72 casaux (cela est probable) *eciam id, quod minus inter dicta habetur, ducente familie reperiuntur, exceptis minoribus casalibus, que sunt circha XX vel plus vel minus*. (TAFEL-THOMAS, II, 398). Ceci est du domaine des fables orientales. Par contre, les villages de 20 familles, où chaque famille possède environ 2 *carrucae* — c'était l'usage à Beit-Jibrin, non loin de là — correspondent bien au chiffre de 46 *carrucae* par village. Il est clair que *guarel* et *gareit* sont synonymes, et Quatremère a eu tort de l'expliquer comme la mesure غاراه (MAQRIZI, *Histoire des sultans mamelouks*, éd. F. Quatremère, II, 85, note 102). Sur la *ghirara*, cf. ci-dessous.

(2) TAFEL-THOMAS, II, 377 : *que terra (scil. Beled) seminatur iusta modiis XXX vel garellis X*.

(3) En supposant toujours qu'il s'agit de *carrucae* identiques. Si on suppose la même méthode de culture dans le Nord et le Sud, il faudrait évaluer la *carruca* du Sud comme 9 fois plus grande que celle du Nord (c.-à.-d. 325 ha), ce qui serait évidemment absurde.

(4) CL. CAHEN, *op. cit.*, 295, note 5.

de Ramle et la *carrara* de Beirout. La première, qui contient 26 *moggia* de Chypre, est deux fois plus grande que celle de Beirout, qui en contient seulement 13 ⁽¹⁾. En évaluant le muid de Chypre à 35 litres ⁽²⁾, on voit que, dans le voisinage de Beirout, on semait soit 3.600 litres par charruée, soit 1.800 litres. Nous tendons à accepter ce dernier chiffre.

En résumé, on arrive donc aux quantités suivantes :

Tyr	- 1.500 litres,	
Beirout	- 1.800 litres,	semés par charruée.
Ascalon	- 2.100 litres,	

Les renseignements sur les autres cultures de la région tyrienne sont minimes. C'est plutôt dans les descriptions des voyageurs médiévaux que dans les documents, qu'on trouve mention des vergers et des jardins qui entouraient la ville. En comparant les descriptions des *itineraria* avec les documents, on voit que ces jardins étaient concentrés dans la plaine maritime, jusqu'au pied des collines et des montagnes qui l'entouraient du côté oriental. Comme nous l'avons déjà indiqué, le nombre des villages dans cette plaine était très réduit, le terroir des villages commence avec les collines. Cette situation, d'ailleurs, n'aura pas changé deux cents ans plus tard, quand, en 1432, Bertrand de la Brocquière visite la ville de Tyr ⁽³⁾.

(1) PEGOLOTTI, *op. cit.*, p. 101.

(2) PEGOLOTTI (p. 94) indique que 100 *salmae* de Sicile font 825-830 muids de Chypre ; or 1 *salma* de Messine fait 315,5 litres (SCHAUBE, *op. cit.*, *index*) ; par conséquent, 1 muid de Chypre vaut 38 litres. D'autre part, toujours suivant Pegolotti (*ibid.*), 100 *salmae* d'Apulie font 760-765 muids de Chypre. Comme 1 *salma* d'Apulie vaut 239 litres, 1 muid de Chypre vaut donc 31 litres. Nous employons le chiffre moyen de 35 litres. La *ghirara* de Ramle vaut donc environ 900 litres, et celle de Beirout 450 litres. La persistance de cette mesure à travers les âges est un phénomène étonnant. G. DALMAN, *Getreidemass und Feldmass*, ZDPV, XXVIII, p. 36, notait en 1905, comme mesure de capacité employée à Beirout, la *gherara*, qui valait 432 litres. Sur ces mesures, voir l'appendice à la fin du chapitre.

(3) D'après la traduction anglaise publiée par TH. WRIGHT, *Early travels in Palestine* (Londres 1848), p. 298 : « The mountain near Sur forms a crescent, the two horns advancing as far as the sea : the void between them is not filled with villages, though there are many on the sides of the mountain ».

Parmi les arbres fruitiers ⁽¹⁾, la place privilégiée revient aux oliviers. Ils forment de véritables plantations, comme à Bethoron, où l'on comptait 2.040 arbres dans le domaine de l'archevêque de Tyr, à côté de groupes moins importants (respectivement 40, 25 et 40 arbres) ⁽²⁾. Comme on l'a vu plus haut, ces groupes d'arbres n'étaient pas compris dans les surfaces mesurées en *carruca*. Ils étaient entretenus par des familles de paysans nommément désignés, dont le travail était rémunéré (s'il l'était) par un moyen que nous ignorons, peut-être par une participation à la production ⁽³⁾. Nous connaissons le revenu tiré de ces oliveraies : quarante arbres rapportaient annuellement 5 besants ; l'autre groupe de quarante arbres, 6 besants ; celui de vingt-cinq arbres, 4 besants seulement, en moyenne donc un besant pour 7 à 8 arbres. L'ensemble de ces trois groupes de 105 arbres, couvrant (si notre évaluation du *faddan* local est correcte) environ 2 ha, ne rapportait donc au total que 15 besants. Rappelons-nous que dans le même pays, sous Dioclétien, un groupe de 450 oliviers était, au point de vue fiscal, compté pour 1 *iugum*, c'est-à-dire l'espace suffisant à l'entretien d'une famille de paysans ⁽⁴⁾.

En supposant que les 15 besants représentent seulement le revenu vénitien, soit un tiers, il nous faudra évaluer la valeur totale de la récolte de cent arbres à 60 besants ⁽⁵⁾. Il n'est pas impossible que le revenu soit plus élevé, si l'on

(1) Des figuiers et des caroubiers sont mentionnés par Marsilius Georgius. TAFEL-THOMAS, II, 383 et 380.

(2) TAFEL-THOMAS, I, 383. En comptant 100 oliviers pour un ha, la plantation de l'archevêque couvrait 20 ha.

(3) Un passage célèbre d'IBN-DJOEIR (*Rec. Hist. Croisades, Historiens orientaux*, III, 448) ne mentionne qu'« un léger impôt sur le produit des arbres ». Ses renseignements, d'ailleurs, concordent mal avec les données des documents.

(4) W. ENSSLIN, *The reforms of Diocletian. Cambridge Ancient History*, XII, chap. 11, basé sur BRUNS-SACHAU, *Syrisch-römisches Rechtsbuch* (1880), § 121. Dans la plaine maritime, un groupe de 225 oliviers était compté comme un *iugum*.

(5) Un olivier donne ordinairement 13 à 23 kg d'olives et un peu moins tous les 2 ans (A. RUPIN, *op. cit.*, 45). Cent arbres produisent donc un minimum de 1300 kg d'olives qui valaient 60 besants, soit 21 kg d'olives pour un besant.

admet que les paysans ont labouré le terrain planté d'oliviers, procédé bien connu de l'antiquité et encore pratiqué dans le Midi de la France⁽¹⁾. Cependant cela paraît, ici, peu probable, à cause de l'abondance des terres. Peut-être ce maigre revenu, puisque tel il nous paraît, s'explique-t-il, au moins partiellement, par la mauvaise qualité de l'olive de Tyr. En tout cas, de nos jours, l'olive *soury* (tyrienne) sert, non pas à l'usage comestible, mais à la fabrication du savon et autres produits à base d'huile⁽²⁾. En outre, les paysans ne s'intéressaient pas beaucoup à l'aspect pécuniaire et commercial de leurs olives. Ils laissaient ces soucis aux seigneurs ; pour eux, les olives et l'huile étaient un produit de première importance dans l'économie de leur ferme, comme complément à leur nourriture.

Une autre plante privilégiée est la vigne. Les vignobles, pas plus que les oliveraies, ne sont comptés en *carrucae* ; comme elles, ils forment de petites plantations. Dans un seul cas, dans la seigneurie, près de l'aqueduc, le vignoble est planté et cultivé sur la base du complant : les paysans chrétiens-syriens ont les trois quarts de la production, le seigneur, qui est l'abbé de N.-D. de Josaphat, en reçoit le quart. Au bout de trois ans, les paysans peuvent vendre leur tenure, les droits de l'abbé étant conservés⁽³⁾. Le mode le plus usuel paraît être la culture du vignoble sur la base du champart, et du partage de la production à raison de deux tiers pour le tenancier et un tiers pour le propriétaire.

On ignore quelle surface couvraient les vignobles. Mais nous avons quelques chiffres de revenus : 2, 3, 4, 6, et 10 besants

(1) C.-E. STEVENS, *Agricultural and rural life in the Later Roman Empire. Cambridge Economic History*, I, 96-97. Pour le Midi, cf. R. GRAND et R. DELATOCHE, *op. cit.*, 366. Ici, les oliviers sont plantés parmi les vignes. Les expressions de Marsilius : *redditus terre cum oliuist sunt*, etc., *redditus terre cum arboribus* (TAFEL-THOMAS, II, 380 et 381), sont significatives.

(2) Cf. *A Handbook of Syria*, etc., p. 262.

(3) KOHLER, *op. cit.* n° 30 (pp. 33-34). Malheureusement, ce document très intéressant n'a pas été publié *in-extenso* ; il date du milieu du XII^e siècle. Nous lisons à propos d'un vignoble à Bethoron : *vinea Archiepiscopi, quam tenet noster rusticus Maummet ; et tradit Archiepiscopo suam partem*. TAFEL-THOMAS, II, 383.

pro tertia parte à Bethoron ⁽¹⁾. Ailleurs, trois vignobles rapportent au seigneur *tres salmas vini de camello, qui equiparantur esse VI biguncias vini de Venecia* ⁽²⁾. Quatre *bigunciae* de Venise valant 64 l. ⁽³⁾, une chamelée fait 34 l. de vin, et le revenu du seigneur est de 9 hl. de vin. Malheureusement nous ne savons pas quel prix il en tire au marché de Tyr.

Disons pour finir un mot — faute de documents détaillés ⁽⁴⁾ — des animaux de la ferme. Ce sont, avant tout, les bœufs ; et, dans une certaine mesure, les chameaux ⁽⁵⁾ ; en outre, les vaches et les chèvres, du lait desquelles on fait le fromage, redevance au seigneur ; les coqs et les poules, qui entrent pour partie dans les *xenia* versés à termes fixes aux Vénitiens ⁽⁶⁾. Il y a aussi des ruches : le miel en est vendu au marché de Tyr ⁽⁷⁾.

(A suivre).

J. PRAWER,
Université Hébraïque.
Jérusalem.

APPENDICE

LE MUID ROYAL DE SAINT-JEAN D'ACRE ET LES MESURES ARABES CONTEMPORAINES

La métrologie des Croisés n'ayant jamais été étudiée, nous avons été contraint, dans le chapitre précédent, de faire un certain nombre de digressions, sans lesquelles les réalités de la vie agricole restaient incompréhensibles. Dans ce qui suit, nous ajouterons quelques précisions relatives à un sujet qui, comme nous espérons le montrer, n'est pas dépourvu d'un intérêt plus général et qui touche directement au problème de la continuité de la vie dans les pays

(1) TAFEL-THOMAS, II, 370 et 381.

(2) *Ibid.* 383.

(3) SCHAUPE, *op. cit.*, 816.

(4) Voir dans les observations générales.

(5) TAFEL-THOMAS, II, 383.

(6) *Ibid.*, 371 : *una galina, X ova et 1/2 rotula casei recentis*.

(7) Mesures utilisées pour le miel sur le marché de la ville, *ibid.*, 385.

des Croisés. Nous tenons à remercier ici M. Claude Cahen pour les renseignements sur quelques sources arabes, qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer.

Nous avons indiqué (p. 55, n 2) l'importance d'une mesure arabe, la *ghirara*, comme unité de mesure pour les grains. Or, la *ghirara*, comme toutes les mesures arabes, avait une valeur variable suivant les différents centres de commerce musulmans. Désignant originellement un sac, cette mesure fut évaluée et exprimée en unités de mesure courantes dans les différentes parties du monde musulman, unités ayant des traditions historiques anciennes. De ces mesures, la plus importante est l'*ardeb* ou *irdab* (الاردب), issue de l'*ἀρτάβη* grecque. Sur cette dernière, cf. DECOURDEMANCHE, *Traité pratique des poids et mesures des peuples anciens et des Arabes* (Paris, 1899) ; l'*ἀρτάβη* y est étudiée dans toutes ses métamorphoses. (Pour l'Égypte et la Syrie, troisième partie, chapitres 3 et 4). Mais c'est là un traité de métrologie théorique, et il faut avoir recours aux historiens ou aux géographes arabes pour en tirer des données précises. QUATREMÈRE, dans son édition de MAQRIZI (*Histoire des sultans mamelouks*, Paris, 1837-45), a recueilli un grand nombre de renseignements sur la *ghirara* (غزاره) des sources arabes, datant pour la plupart du xv^e siècle (QUATREMÈRE, *op. cit.*, I, 133, note, et II A, 85, n^o 102). D'après Maqrizi, la *ghirara* de Damas vaut 3 *ardeb*s d'Égypte, d'après Bedr ed din Aïntabi également ; tandis qu'un texte du xi^e siècle évalue la *ghirara* de Jérusalem à 2 *ghiraras* de Damas. Si donc Ahmed Asqalani évalue la *ghirara* à 1 *ardeb* 1/4 d'Égypte, il utilisera probablement une *ardeb* deux fois supérieure à celle qu'emploient les autres.

Comme on le voit, l'unité est l'*ardeb* égyptienne ; or, d'après Decourdemanche, il y a au moins 4 *artabes* (égyptiennes) différentes : Syout : de 198 litres ; Damiette : 510 litres ; Rosette : 275 litres ; le Caire : 184 litres, ce qui donne 4 *ghiraras* différentes, quelques-unes étant le double des autres. Comment donc arriver à savoir quelle était la *ghirara* employée en pays croisé ? Quelle *ardeb* servait de base ?

Sans avoir recours à l'*ardeb*, nous avons pu évaluer la *ghirara* employée à Beirout en utilisant les données de Pegolotti. On se rappelle que Pegolotti cite deux espèces de *ghiraras*, celle de Ramle et celle de Beirout, la première étant le double de la seconde. Et ceci correspond bien à ce que dit Ibn Kadi Shoba, cité plus haut,

lorsqu'il donne à la *ghirara* de Jérusalem (en Palestine méridionale, comme Ramle) une valeur double de celle de Damas.

Or, Pegolotti a le grand avantage d'employer encore, au xiv^e siècle, des données du xiii^e siècle. C'est, par exemple, le cas pour Saint-Jean d'Acre : on trouve un chapitre intitulé « *Acri di Soria per se medesimo quando era a mano di cristiani* ». Fr. BALDUCCI PEGOLOTTI, *La Pratica della Mercatura*, éd. A. Evans (*The Mediaeval Academy of America*, Camb. Mass., 1936), p. 63. Il est donc naturel de chercher chez Pegolotti, soigneusement édité par A. Evans, d'autres indications ayant trait à notre problème. Et voici ce que nous dit cet auteur sur le commerce des grains en Égypte : *Alessandria. Grano, orzo, fave e tutte altre biade e legumi si vendono a ribeba*. (*Ibid.*, p. 71). Le commerce des grains se faisant principalement avec Chypre, l'Italie méridionale et la Sicile, Pegolotti nous indique à propos de ces pays les mesures équivalant à celles d'Alexandrie ; et c'est toujours la même unité de mesure alexandrine : la *ribeba*, pluriel *ribebe*. Il nous dit ainsi que *100 salme di formento di Puglia fanno in Alessandria ribebe 160* (p. 73) ; *100 salme de Cicilia - 165 ribebe d'Alessandria* (p. 113) ; *100 ribebe di grano alla misura d'Alessandria fanno in Cipri moggia 500* (p. 76) ; ce qui nous permet d'évaluer la *ribeba*. Comme nous l'avons vu, le *modius* de Chypre était, d'après Pegolotti, de 35 litres environ. (Remarquons toutefois que, d'après M. J. Richard, il valait 40 litres : *Mélanges d'archéologie*, 1947 ; c'est une moyenne entre 32 litres et 53 litres. Nous préférons le calcul fait d'après les données de Pegolotti, et qui est une moyenne entre 31 et 38 litres). En prenant cette valeur du muid de Chypre, on obtient 17.500 litres pour 500 muids de Chypre, soit 100 *ribebe* d'Alexandrie, c'est-à-dire qu'une *ribeba* vaut 175 litres. Ce résultat inattendu montre l'identité absolue de la *ribeba* égyptienne et du muid royal d'Acre, évalué à 176 litres. Deux autres passages de Pegolotti corroborent cette identité : *100 salme di grano di Manfredonia fanno ad Acri moggia 145* (p. 166), et *100 salme di grano di Manfredoni fanno ad Alessandria di terra d'Egitto ribebe 145* (*Ibid.*). Le muid royal d'Acre est donc bien identique à la *ribeba* d'Alexandrie, et c'est la vieille mesure de l'époque antérieure aux Croisades, que les nouveaux seigneurs ont prise comme mesure officielle dans leur royaume : autre anneau de la chaîne qui lie les deux époques, et qui montre clairement la continuité de la vie, de l'une à l'autre. Mais il y a plus : nous pensons que cette *ribeba* n'est autre chose que l'*ardeb*

ou *irdab*, l'*artabe* classique, devenue dans le langage parlé *rdab*. Outre la similitude phonétique des deux termes, la différenciation ayant été faite par les Européens (à supposer que le manuscrit original ne porte pas *rideba* au lieu de *ribeba*), remarquons que c'est la seule mesure employée par Pegolotti pour le commerce des grains égyptiens ; or, seule l'*ardeb* peut se rapprocher linguistiquement de cette *ribeba*, seule l'*ardeb* lui correspond en valeur métrique. La *ribeba* de Pegolotti, qui vaut 176 litres, est très proche de l'*ardeb* du Caire, de 183 litres ; et si Pegolotti n'indique pas d'autre valeur pour la *ribeba*, c'est parce que, dit-il, *il peso di Damietta e quello d'Alessandria e del Cairo di Babilionia si sono tutti uno peso e una misura*. (*Ibid.* 89). Ceci, à notre avis, signifie que, dans le commerce international, on employait une seule mesure dans tous ces centres, ce qui n'empêchait pas qu'il en existât, dans le commerce intérieur, ou dans le commerce de détail, un grand nombre.

Puisqu'on sait, par les sources arabes du x^v^e siècle, que la *ghirara* de Damas valait 3 *ardebs*, on constate qu'une *ghirara* de Damas valait 525 litres, soit une différence de 75 litres avec celle de Beirout, telle que nous l'avons calculée (450 litres). Cette différence était certes moindre ; nous avons pris, ne l'oublions pas, un chiffre moyen, 35 litres, pour le muid de Chypre. Si l'on s'en tient à sa valeur maxima de 38 litres, la *ghirara* de Beirout vaudra 494 litres, et la différence n'est plus que de 30 litres environ.

On aurait donc semé — pour en revenir à cette question — à peu près 2000 litres de semences par charruée dans la région de Beirout.

QUELQUES VERS GRECS DU XIII^e SIÈCLE EN CARACTÈRES ARABES

Ayant eu récemment l'occasion de parcourir l'édition du « Divān » de Sultan Veled ⁽¹⁾, nous avons été frappés par la présence de *gazels* ou fragments de gazel rédigés en langue grecque et dispersés au milieu de gazels rédigés en persan ou en turc. Nous avons donc décidé non seulement de les transcrire et de les traduire, mais aussi de rechercher dans les œuvres des deux premiers grands mystiques turcs, Mevlânâ Djelâl ed-din Roumî et son fils Sultan Veled ⁽²⁾, de semblables vers grecs en caractères arabes : c'est le fruit de nos recherches que nous présentons ici.

Mevlânâ Djelâl ed-din Roumî (1207-1273), venu encore jeune de Balkh à Konya, rencontra dans cette ville le mystique persan Chems ed-din Tebrîzî, dont il subit l'influence. S'étant consacré dès lors au « soufisme », il fonda l'ordre des Mévlévis ou Derviches danseurs et écrivit des ouvrages mystiques en vers (un « Mesnévi », un « Divān ») et en prose (le traité « Fîhi mâ Fîh »).

Sultan Veled (1226-1312), son fils et son successeur à la tête de l'ordre de Mévlévis, a laissé des ouvrages mystiques connus, notamment un « Mesnévi » (ou Veled-nâmè) en trois parties : Ibtidâ'-nâmè, Intihâ'-nâmè et Rebâb-nâmè, ainsi qu'un « Divān ».

Dans leurs œuvres, ces poètes, qui n'ont d'autre but que de chanter l'amour d'un Dieu en qui tout doit se résoudre,

(1) MUḤAMMAD BAHĀ' AD-DĪN SULṬĀN WALAD, *Divan-i Sultan Veled*, édité par Feridun Nafiz Uzluk. Ankara, Uzluk Basimevi, 1941.

(2) Sur ces deux personnages, voir, pour plus amples renseignements, *Encyclopédie de l'Islam*, t. II et IV.

usent de formules parfois obscures, ainsi qu'il convient à ce genre de poèmes : images et pensée sont propres aux mystiques et ne sauraient toujours se comprendre sans quelque adaptation de la part du lecteur. Ce fait, évidemment, n'a pas simplifié notre travail de reconstitution du texte grec, qui, sur quelques points, demanderait à être précisé.

En ce qui concerne la présence de vers grecs dans ces textes, elle peut s'expliquer facilement : si, à cette époque, en Asie Mineure, le persan est la langue des gens cultivés, si le turc est la langue des tribus qui, depuis plus d'un siècle, occupent l'Anatolie centrale et orientale où un sultanat turc, celui des Seldjoukides de Roum ou d'Anatolie, a été institué, le grec est encore parlé par nombre d'habitants du plateau central qui n'ont pas fui devant l'invasion turque et se sont souvent groupés dans les villes les plus importantes ou leurs environs immédiats : c'est le cas en particulier pour Konya et Karaman, où des noyaux ethniques et linguistiques grecs persisteront même jusqu'au début du ^{xx}^e siècle. Il n'est donc pas étonnant que Mevlânâ et Sultan Veled, résidant à Konya, aient eu connaissance de la langue grecque et qu'ils aient voulu témoigner de l'universalité de leur culture en écrivant des textes trilingues. Il existe des vers grecs dans deux œuvres de Sultan Veled : le Rebâb-nâmè et le Divân ; pour Mevlânâ, nous n'en avons trouvé que dans un seul texte.

I. FRAGMENT DU REBÂB-NÂMÈ DE SULTAN VELED.

Le plus récent travail sur ce fragment est, à notre connaissance, l'essai de reconstitution de G. Meyer⁽¹⁾, qui date de 1895. Meyer renvoie lui-même à un article de C. Salemann⁽²⁾, datant de 1891 et qui améliorait déjà notablement la lecture très antérieure de J. von Hammer⁽³⁾. Mais, aux

(1) G. MEYER, *Die griechischen Verse von Rebâbnâme*, in *Byzantinische Zeitschrift*, IV, 1895, p. 401 et suiv.

(2) C. SALEMANN, *Noch einmal die Seldschukischen Verse*, in *Bull. Acad. Imp. des Sciences de St-Pétersbourg*, nouv. série, II, 293-365 (= *Mélanges Asiatiques*, X², 1891, 17-77).

(3) J. VON HAMMER, in *Wiener Jahrbücher der Literatur*, XLVIII, 1829, 108-119.

leçons du manuscrit de Vienne dont se servaient Hammer et Salemann, Meyer ajoute la collation des manuscrits d'Oxford et de Budapest, ce qui lui permet des corrections souvent heureuses.

Nous avons eu nous-mêmes l'occasion de collationner un grand nombre de manuscrits du Rebāb-nāmè, tant à Istanbul qu'à Konya (1). Parmi ceux — une douzaine — qui comportaient le fragment grec, le meilleur et en même temps le plus ancien est un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université d'Istanbul coté « Université F 1375 (Rıza Pacha 3027) », qui note assez soigneusement la vocalisation. Les spécialistes turcs le datent du xiv^e siècle ; les vers grecs y figurent au folio 220 (à partir du 8^e vers). Quelques variantes intéressantes ont été empruntées aux manuscrits de la Bibliothèque du Musée de Konya cotés « K 2142 », daté 751/1350, et « K 2111 », probablement contemporain du précédent. Ces deux derniers manuscrits semblent se rattacher à un archétype moins pur, car la personnalité du calligraphe du manuscrit Univ. F 1375 incline les spécialistes locaux à penser que le manuscrit dérive d'un ancêtre qui devait figurer dans la bibliothèque même du Couvent Mevlévi de Konya.

Nous présentons ci-dessous le texte en caractères arabes, notre lecture et notre essai de traduction : nous donnons notre lecture in extenso, même aux endroits où elle ne modifie pas celle de G. Meyer. Il est indéniable que certaines des conjectures avancées ici sont fragiles : leur fragilité tient-elle à un manque de clairvoyance de notre part ou à de très graves altérations de la tradition manuscrite dues peut-être au fait que les copistes chargés de la reproduction du texte ne savaient pas le grec ? Dans l'une comme dans l'autre de ces hypothèses, nous espérons, en ramenant au jour ce vieux texte un peu rajeuni, susciter des corrections et des améliorations que nous accueillerons avec joie et reconnaissance.

(1) On trouvera la liste des manuscrits du Rebābnāmè dans H. RITTER, *Philologika*, XI, in *Der Islam*, XXVI, 3, 1942, p. 229 sqq. Nous tenons d'autre part à présenter nos remerciements à M. Mehmed Zeki Oral, directeur du Musée de Konya, qui nous a aimablement accordé toutes facilités pour nos recherches.

1. — Texte du Rebāb-nāmè (Univ. F 1375).

Le 23^e vers, en persan, marque la fin du poème.

1. مینس آیس پُوس دِکاسی لایسی ۱. مینس آیس پُوس دِکاسی لایسی
 2. فایراتون ئیون تون تانمیسو 2. فایراتون ئیون تون تانمیسو
 3. می نفس تون ئیون تَورس پُروسبو 3. می نفس تون ئیون تَورس پُروسبو
 4. تِس کفاین ایکن اویون دولو 4. تِس کفاین ایکن اویون دولو
 5. یوندس آیس بنده نای زندس 5. یوندس آیس بنده نای زندس
 6. اویس ایدو نا کُلیسی میتس 6. اویس ایدو نا کُلیسی میتس
 7. اویس ایشی ستن پیشی آغاسو 7. اویس ایشی ستن پیشی آغاسو
 8. اپن اس تسکینما یون تندنی 8. اپن اس تسکینما یون تندنی
 9. ایس اپا ایدو پوسالاسی 9. ایس اپا ایدو پوسالاسی
 10. است یی تو سکینما کاتوتی 10. است یی تو سکینما کاتوتی
 11. است یی تو سکینما مس ناخی 11. است یی تو سکینما مس ناخی
 12. پیشی آختن خرا فتروئکن 12. پیشی آختن خرا فتروئکن
 13. پالی تیپای پیشی ستون دُوندو 13. پالی تیپای پیشی ستون دُوندو
 14. فوستون ایکی اذو مَروئکن 14. فوستون ایکی اذو مَروئکن
 15. کابوسون کاتو ستنی ایاستکن 15. کابوسون کاتو ستنی ایاستکن
 16. سَلاما پتون اذوستی هورسیا 16. سَلاما پتون اذوستی هورسیا
 17. پالی توپین اکی لَروئکن 17. پالی توپین اکی لَروئکن
 18. پیشیتولای ایکی سان امن 18. پیشیتولای ایکی سان امن
 19. ایفرا کینون تون ایرافکا اغو 19. ایفرا کینون تون ایرافکا اغو
 20. فیلو نون پندا دُخوشیلی ایکی 20. فیلو نون پندا دُخوشیلی ایکی
 21. دِن خوری ستن غلوسا تا گالی تو ئبو 21. دِن خوری ستن غلوسا تا گالی تو ئبو
 22. تِس اذوکن تن پیشندو ایزین 22. تِس اذوکن تن پیشندو ایزین
 23. نیستی هستیت کان باقی بود 23. نیستی هستیت کان باقی بود
- ماخوس مَروس تِس آلس کالسی
 دِن خورس آختن خرا سَیماتیا سو
 تَنوغو استی تیر سو تو میتو
 ناپتسی ستو کفالی تو آنکو
 یوندس آلس می تو ارتی ثانتس
 ناغراسی نا پُلیسی میتس
 ناثری اوت تَرِن ناماتیسو
 ایلا پنا که پیشماس تندنی
 تی یریش آعاس پو ماس کلس
 پیشی آپانو مِیا پورتی
 که پیشماس میتس آیس نفرتی
 آفن ارتن آپکی پکروئکن
 نا خاری پندا اکی ستون پُوندو
 پالی اپی تو فوس توتیو ایروئکن
 پالی پسن سنا سَیلا پوپلاستکن
 پالی ار محتن اینن نالسا
 گاپکینو تو ئین غوموئکن
 تِس نانی ستون کوزم اُولن یان امن
 که ایکینون نامنا اوت لالو
 که اینی دولی یان امن شیلی ایکی
 ایلا کاغو لیبری ستون پُوندو
 تِس اذو چاکوئن اُولس نیکسن
 هستی این خاکدان فانی شود

2. Transcription (1) :

1. Μὲ τοὺς ἅγιους πῶς δικαίεσαι λάλησε,
Μαναχὸς μὴ τρῶς, τοὺς ἄλλους κάλεσε.
2. Φανερά τὸν θεὸν θωροῦν τὰ μάτια σου,
Δίνει χορούς — ἄχ! τί χαρά! — στή ματιά σου.
3. Μὲ τὸ φῶς τοῦ θεοῦ θωρεῖς τὸ πρόσωπο.
Θετῶ (?) γὰρ στή θωριά σου τὸ μέτωπο.
4. Τίς κεφαλὴν ἔθηκεν ὄγειον δούλου,
Νὰ πατήσῃ στὸ κεφάλι τοῦ -ἀγγέλου.
5. Οἶδ' οὖν τοὺς ἅγιους, πάντα νὰ ναι ζωντανός,
Οἶδ' οὖν τοὺς ἄλλους, μὴ τοῦ ἔρτη θάνατος.
6. Ὅγειος ἐδῶ νὰ κολλήσῃ (?) μετὰ σέν,
Ν' ἀγοράσῃ, νὰ πουλήσῃ μετὰ σέν
7. Ὅγειος ἔχει στήν ψυχὴ ἀγάπῃ σου,
Νὰ θωρῇ ὅ τι θωροῦν τὰ μάτια σου.
8. Ἐμπαιν' εἰς τὸ σκῆνωμα οἶδ' οὖν τὴν ταφή
Ἐλα, πέθανε ψυχὴ μας στήν ταφή!
9. Ἐπεὶ σοῦ εἶπα (?) ἐδῶ πόσα λαλεῖς
Τί γυρεύεις ἀπὸ μᾶς, ποὺ μᾶς καλεῖς ;
10. Εἰς τὴ γῆ τὸ σκῆνωμα κάτω πατεῖ,
Ἡ ψυχὴ ἀπάνω μεριά πορπατεῖ.
11. Εἰς τὴ γῆ τὸ σκῆνωμά μας νὰ χαθῇ,
Κι-ἡ ψυχὴ μας με τοὺς ἅγιους νὰ βρεθῇ!
12. Ἡ ψυχὴ — ἄχ! τί χαρά! — φτερώτηκεν,
Ἀφ' οὗ ἤρτεν ἀπ' ἐκεῖ πικρώτηκεν.
13. Πάλι τοῦ-ὕπαγει-ἡ ψυχὴ στὸν τόπον του,
Νὰ χαρῇ πάντα ἐκεῖ στὸν πόθον του.
14. Φῶς ἦτον ἐκεῖ, ἐδῶ μαυρώθηκεν,
Πάλι-ἐπὶ τὸ φῶς τοῦ θεοῦ πυρώθηκεν.
15. Κάμποσον κάτω στή γῆ ἐπιάστηκεν,
Πάλι πῆγεν στὰ ψηλὰ ποῦ πλάστηκεν.
16. Στ' ἄλλα(γ)μα ποῦ πετοῦν ἐδῶ στή χωρσιά,
Πάλι εἰς μόχτων ἐμπαίνουν θάλασσα.
17. Πάλι τοῦ πῆγεν, ἐκεῖ λυτρώθηκεν,
Κι-ἀπ' ἐκεῖνο τὸ θῆλυν (?) γομώθηκεν.

(1) Note valable pour toutes les transcriptions : L'élément vocalique, imprimé en caractères gras, doit être lié dans une seule émission de voix à l'élément vocalique qui le suit immédiatement.

18. Ἡ ψυχὴ τον λαλεῖ ἐκεῖ σὰν ἐμέν·
Τίς νά' ναι στὸν κόσμον ὄλον οἶαν ἐμέν;
19. Ἡδὺρα κεῖνον <ποῦ?> τὸν γύρευγα ἐγώ,
Κι-ἀπ' ἐκεῖνον τά' μαθα ὁ τι λαλῶ.
20. Φιλῶ τον πάντα δίχως χεῖλη ἐκεῖ,
Κι-εἶναι δοῦλοι οἶαν ἐμέν χίλιοι ἐκεῖ.
21. Δὲν χωρεῖ στήν γλῶσσα τὰ κάλλη τοῦ θεοῦ·
**Ελα κἀγὼ λυρίσω τὸν πόθον του.*
22. Τίς ἔδωκεν τὴν ψυχὴν του, ἔζησεν·
Τίς ἐδῶ τζακώθη[ν], ὄλους νίκησεν.

3. Apparat critique :

1b : tous les mss ont متروس « mtros » et aucun يروس « pros ».
 — 2 b : ذُنْ خُورس, vocalisé « dīn Xōros », vers hypermètre. —
 3b : le début du vers se présente sous les formes ثنو « θtno » ou
 تُكْنو « θkno » selon les mss. On pourrait songer à « θὰ κλίνω ».
 — Comme 4a porte اِشْكَن | « ἔθεκεν », nous avons préféré une forme
 (d'ailleurs sans aucune autorité) plus proche de θέτω. — 5a et
 5b : placé avant 4 par les meilleurs mss. — 5b : آلوس « alos » al-
 terne avec آيس « ayos » de 5a. — 6a : كليس « κολλήση » est très
 peu sûr, bien que vocalisé ainsi par Univ. F 1375 (κωλύση?). La
 rime 6a - 6b est en revanche ميتسن « mitasin » : on songe à la pos-
 sibilité d'un mot en -σις, mais lequel? Peut-être μιἀθέσιν?
 — ou μήνυσιν? — 8a et 8b : تَدَانِي « tndani » ou نَدَانِي « nndani » :
 la méprise entre : (n) et ڤ (f) est plausible. — 8b : يِثَاكِه « πέ-
 θανιε » (fréquent dans les dialectes d'Anatolie), si l'on veut bien
 lire exceptionnellement ك = ñ, comme dans le turc كَنْ « deñiz ». —
 9a : très incertain. — 10b : اِيَانُو مَرِيَا « ἀπάνω μεριά » comme à
 Constantinople « ἀπεκεῖ μεριά » : « par là-bas ». — 12b : les mss
 portent أَفْن ou أَفُو : « afn » ou « afo » : on peut admettre « ἀφῶν ».
 — 14a : ms. مَفْرُوثَكْن « mthroθkn » ; certains mss portent le signe ڤ
 au lieu de ڤ, qui n'est qu'une erreur pour ڤ et ne peut être lu
 -κ- ; l'articulation -κ- est toujours notée ك ; quant à ڤ il est
 réservé à un son spirant bilabial dans certains dialectes turcs et
 représente bien le son de -v- dans μανρο-. Cf. dans 9b γυρεύγεις
 noté بِرِيَقِيس. — 15b : quelques mss ont سَتَا سَفَا « sta snfa », « στα
 σύννεφα », deviné par Meyer. — 16a : lecture très incertaine. —

17b : les mss ont ثلن, « θilin », c'est-à-dire « θln », vocalisé deux fois avec i. — 18a : se termine par سان امن « san emn », 18b par يان امن « yan emn ». On peut songer à conserver σαῖν et οἶαῖν, analogue à οἶον (cf. 20b) ou à corriger 18b en σαῖν. — 19a : il semble manquer un signe avant تون « ton ». — 20a : certains mss. portent تون يندا ذو شيلي « ton pudaζošili » ; si l'on suppose le ζ mal lu pour ρ (r), on peut songer à lire φιλω των πανταρχων(ν) χελιη, mais cette lecture n'est pas métrique. — 21a : les mss. se partagent entre کالا « kala » et کالی « kali ». — 21b : ليري ستون : la vocalisation o du sin est bien marquée dans Univ. F 1375. — 22b : جاکوئن, « τσακώθην », est fort suspect.

4. Traduction littéraire :

1) Parle avec les saints comme tu en as le droit ; ne mange pas seul : invite les autres. — 2) Tes yeux voient Dieu clairement : il danse (ah ! quelle joie !) sous ton regard. — 3) Dans la lumière, tu vois le front de Dieu : moi je baisse (?) mon front devant ta vision. — 4) Quiconque a tenu son front comme (celui) d'un esclave, qu'il marche sur la tête de l'ange ! — 5) Comme les saints, puisse-t-il être toujours vivant ! Comme les autres (saints), puisse-t-il ne jamais trouver la mort ! — 6) Quiconque ici s'attache (?) à toi comme disciple, qu'il achète et vende avec toi ! (?) — 7) Celui qui a dans le cœur l'amour pour toi, puisse-t-il voir ce que voient tes yeux ! — 8) Entre dans cette tente (qu'est le corps) comme dans le tombeau : allons, meurs, notre âme, dans ce tombeau ! — 9) Puisque je t'ai dit (?) tout ce que tu dis ici, que cherches-tu de nous, toi qui nous appelles ? — 10) Le corps marche, en bas, sur la terre : l'âme se promène là-haut. — 11) Que notre corps se perde dans la terre, et que notre âme se trouve parmi les saints ! — 12) L'âme — ah ! quelle joie ! — a pris des ailes : depuis qu'elle était arrivée de là-haut, elle s'était aigrie. — 13) De nouveau l'âme monte vers Lui, dans sa résidence, pour jouir perpétuellement là-bas du désir qu'elle a de Lui. — 14) Elle était lumière là-bas, ici elle s'est noircie : (mais) de nouveau elle s'est enflammée à la lumière de Dieu. — 15) Un moment, ici-bas sur la terre elle a été retenue : de nouveau elle est montée dans les hauteurs

où elle a été créée. — 16) Dans le changement (?) où tombent les âmes, ici, en exil, elles entrent à nouveau dans un océan d'épreuves. — 17) Puis l'âme est retournée vers Lui, là-bas elle a été sauvée et s'est chargée de ce principe féminin (?). — 18) Son âme parle là-bas comme moi. Que peut-il y avoir au monde comme moi? (= d'aussi heureux que moi?). — 19) J'ai trouvé celui que je cherchais, et de lui j'ai appris ce que je dis. — 20) Je l'embrasse toujours sans lèvres là-bas, et il y a là-bas mille esclaves comme moi. — 21) La langue ne saurait exprimer les beautés de Dieu : allons ! chantons nous aussi le désir de Lui ! — 22) Celui qui a donné son âme a vécu ; celui qui ici-bas a été saisi (?) a vaincu tous les autres. — 23) Le non-être est l'existence éternelle ; l'existence sur cette terre est périssable.

II. GAZELS EXTRAITS DU DIVÂN DE SULTAN VELED.

1. — *Gazel* 81 ⁽¹⁾.

1. نېبو ايډو روميكا يکسی کالی رډنی ديدس اسی استيامو نا ليش اسی فی
2. بوساللس بون بدجی ینسا اینوتلو فی بوساللس یوند یرون ریغسا اینوتیلو غنی
3. بوساللس ابسیلیمو کفلوئکن نبلو منی ابشیشیسو مفروئکن ایفرا نیرو نلنی

Transcription :

1. *N'ēṭṭo ēdō ḡōmaĩká, v'ākoṽs ēsú, kalḡ ḡadīnḡ.*
Δίδεις ἐσύ, ἄστειά μου, νὰ λίθος... φανῇ.
2. *Πόσα λαλεῖς, οἶόν παιδίτξι ... ἐγὼ θέλω φωνή.*
Πόσα λαλεῖς οἶόν τὸ ... ῥῆξα ἐγὼ · θέλω γονή.
3. *Πόσα λαλεῖς ἡ ψυχὴ μου (?) (.....) θηκεν, θέλω μονή.*
Ἡ ψυχὴ μου μαυρώθηκεν · ἡῖρο νερό νὰ λύνῃ (?).

Apparat critique :

Ce court texte est très mal attesté et reste hermétique dans l'ensemble. — 1a : يکسی « ykssi » : nous corrigeons en نکسی « nkssi » (?). A la place de رډنی « ḡadīnḡ » (si les mss sont corrects),

(1) Edition F. N. Uzluk, p. 48, v. 940-942.

on peut lire ῥοδίνη « rosée », « couleur de rose ». — 1b : انس فنى « ansi » (ou « ensi ») fini : sens et lecture obscurs. On peut lire : « ν' ἀληθῶς (+ un subjonctif) φωνή ». — 2a : ينسا « bnisa » : un aoriste, tel que πείνασα? Le sens n'apparaît pas. — 2b : يورون. On pourrait songer à lire γιαβροῦ(ν), turc « yavru » (petit) ; mais, outre que l'on attendrait plutôt la leçon ياورو, le mot est connu en grec sous la forme γιάβρη, γιάβρι. — 3a : إبسيلمو « absili (ou « eb-sili ») mou » ; le contexte et les autres extraits inclinent à supposer « ἡ ψυχὴ ». Par ailleurs le verbe qui suit, s'il est τυφλώθηκεν, ne s'accorde pas avec πόσα λαλεῖς. — 3b : تلى : νὰ λύνη (malgré l'accent), ou λυνῇ?

Eléments de traduction :

1) Je vais parler ici le grec, pour que tu m'entendes, belle et svelte (jeune fille) : tu accordes, ô mon enjouée, à la pierre de paraître... (?). — 2) Tout ce que tu dis, comme un petit enfant, je l'ai ... : je veux une voix. Tout ce que tu dis, comme le ..., je l'ai jeté (?) : je veux une lignée. — 3) Tout ce que tu dis, mon âme (?), ... : je veux un couvent. Mon âme s'est assombrie : j'ai trouvé de l'eau pour qu'elle l'éclaircisse.

2. — GAZEL 504 (1).

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| يوسن كلوجكى استنكرمن نس ايذن | 1. دماد يادا ايذا يتا مينن دس ايذن |
| ايجانك ياسن كه كنس يتو نفرن | 2. ديئيسو اكپسيمى كيسن پالى برفعو |
| فونازو كه لالو سيميتن بالى نه ارتن | 3. استن يوشو ايكليغو كه كونونو تذكريا |
| افريزى كه لالى تتو ثيا ما نقرن | 4. اكويى كه ثورى اينويا كيتن دى يانا |
| ابغو تثلوي مينن كانيس نه يتن | 5. ولد جنسن ياسن اذتروپى اذى كهاتى |

Transcription :

1. Τὰ μάτια τὰ μετὰ μέναν (?) τίς εἶδεν ;
 Τόσον καλούτσικη εἰς τὸν κόσμον νὰ (?) τοῦς (?) εἶδουν.

2. [ντ] ἡ θεά σου-ἔκαψέ με, κ' ἐσὲν πάλι γυρεύγω ·
Ἐχάθηκα γιὰ σέν κ' ἔκανες νὰ μὲ βροῦν.
3. Εἰς τὸν πόθον σου-ἰκλαίγω καὶ κωφώνω τὰ δάκρυα ·
Φωνάζω καὶ λαλῶ σὲ μέναν πάλι νὰ ἔρτουν.
4. Ἀκουγε καὶ θώρει ἐγὼ γιὰ κείνην τί πάθα.
Ὑβρίζει καὶ λαλεῖ τοῦτο τὸ θεάμα νὰ μοῦ ῥωτοῦν.
5. Βέλεντ χάνει σέν(α) · οὐδὲ τρώγει, οὐδὲ κοιμᾶται ·
Ἐργω-ᾔτι θέλω ἔγινεν · κάνες νὰ μὴ τὸ εἴπουν (?).

Apparat critique :

Remarque générale : le texte semble partout très corrompu et en particulier dans 1a et 1b. — 2a : les mss portent, au début du vers, soit دیشو « dišiso », soit تیسو « tišiso » ; la première lettre ne s'explique pas. — 2b : ms : که کنس نیتو « ke kns nito » ; s'agit-il de ἀνόητο ? — 3a : ms. که کوتونو « ke kotono » ou که کونونو « ke kono no ». Nous proposons « kofono » (ڤ pour ڤ). — 5b : la tradition est très floue pour la fin du vers : نیمی یتن « nmi ytnn » ou نیمی تیس « nmi tipn ».

Traduction littérale :

1) Les yeux ..., qui les a vus après (?) moi ? Aussi belle au monde ... — 2) Ton apparition m'a brûlé et je te cherche encore ; je me suis perdu pour toi, et tu as fait qu'ils me trouvent (inanimé ?) — 3) Je pleure de désir pour toi et fais taire mes larmes : puis je crie et j'ordonne (?) qu'elles me reviennent. — 4) Écoute et vois ce que j'ai souffert pour elle ; elle s'indigne et dit aux autres de me demander cette vision. — 5) Veled te perd : il ne mange ni ne dort. Quant à moi, ce que je veux est arrivé : tu as obtenu qu'ils ne le disent point (?).

3. — GAZEL 582 (1).

Note. — Il s'agit ici des moitiés « b » de deux vers dont les moitiés « a » sont écrites en turc pour le premier vers, en persan pour le second.

(1) Ed. p. 355, v. 7333-7334.

1. [کرد لرسن سن که بن دیری الم]
ایلا ابو بسی کند مو-خرسی کرا
2. [روز و شب شادی تواز خوبی خود]
ایلا ذو نیدو کیغو کردیا هرا

Transcription :

- 1b **Ela áporē konṭá mon, xrouṣḥi nvrá.*
2b **Ela' dō giá vā dōk(ω) égw karḍiá qará.*

Apparat critique :

1b : un ms. vocalise خرسی « xrosi ». Faut-il lire *xrouṣḥi*, qui est attesté dans nombre de dialectes ? — 2b : نیدو. Nous lisons « yndo », au lieu de « niḍo » que donnent les rares mss portant ce vers.

Traduction :

- 1a) Si tu veux, toi, que je sois plein de vie,
1b) Viens ce soir près de moi, dame dorée !
2a) Jour et nuit la béatitude qui émane de toi vient de ta beauté,
2b) Viens ici, que je donne la joie à (ton?) cœur !

4. — GAZEL 885 (1).

- 1- افندی آپو کردیا بنده نیلو
تیریو سو تخوما ناد فیلو
- 2- دی دندری اغو نکسغه توتو
اوتریوسینا نیدو فیلو
- 3- اسی فیلس امینا باقی زویتی
اغو ایسینا افندی دنسی فیلو
- 4- اکینون بو مسس ایسی نیسو
اکینون بو تو ثیلس نیمی فیلو
- 5- شلیا دس ابشیشاش خوما اینان
یشیلی بو فتن سنو سون تو شیلو
- 6- ستو میدان ستفلیا بندو فا با
ایتا شریسو بفتو ککیلو
- 7- اغایسو بیینی یون بتامی
کغویر بزو میسا بندو میلو
- 8- اکرمس ثیلمی کغو افغغو
کسی ففیس کغو ایسینا نیلو
- 9- تو بوریکو تبکرو دستا آلس
امینا دوس اسی اغلیکی میلو
- 10- ککس انکاتینی کلکی پندا
امینا پیسی آئی نیلو
- 11- ولد لاسنو مولانا تریا
ایغو ثورو تلاس کالی بیلو

Transcription :

1. Ἀφέντη, ἀπὸ καρδιὰ πάντα θέλω
Νὰ θ' ωρῶ σου τὸ χῶμα, νὰ τὸ φιλῶ.
2. Τί δέντρ(ο)-εἶμαι ἐγὼ — νὰ ξεῦρα τοῦτο —
Ῥοποῦ τρέμω γιὰ σένα οἶόν τὸ φύλλο ;
3. Ἐσὺ φιλᾷς ἐμένα γιὰ τὴ ζωὴ
Ἐγὼ-ἐσένα, ἀφέντη, δὲν σὲ φιλῶ.
4. Ἐκεῖνον ποὺ μισᾷς ἐσὺ, νὰ μισῶ,
Ἐκεῖνον ποὺ τὸ θέλεις, νὰ μὴ φιλῶ.
5. Χιλιάδες οἱ ψυχὲς χῶμα ἔγιναν,
Οἱ χίλιοι ποὺ φτασαν (?)
6. Στὸ μειντάν' εἶν' σταφύλια παντοδαπά (?)
Ἐπὶ τὰ χέρια σου πέφτω καὶ κυλῶ (?)
7. Ἀγάπη σου πηγαίνει οἶόν ποτάμι
Κ' ἐγὼ γυρίζω μέσα οἶόν τὸ μύλο.
8. Ὁ κόσμος θέλει με κ' ἐγὼ <τόν?> φεύγω ·
Κ' ἐσὺ φεύγεις, κ' ἐγὼ ἐσένα θέλω.
9. Τὸ ποντικὸ τὸ πικρὸ δὸς τὸ ἄλλους ·
Ἐμένα δὸς ἐσὺ ἐγλυκὺ μῆλο.
10. Κακὸς ἀγκάθι 'ναι, καὶ κλαίει πάντα ·
Ἐμένα πιάσε με ἄθῃ νὰ γελῶ.
11. Βέλεντ λαλεῖ σὶτὸ Μεβλᾶν τὴ θωριά (?)
Ἐγὼ θωρῶ θάλασσα (?)

Apparat critique :

1b : peut-être τὸ ἱερό σου τὸ... ou quelque adjectif de semblable structure. — 4b : les mss donnent نيمي فيلو « nimi filo » ou ينمي فيلو « ynmi filo » — texte obscur. — 5a : mss : بشيشاش, « bšišaš » ou بشيشياس, « bšišias ». — 5b : mss : ستو سون تو شيلو « sto son to šilo ». Sens ? — 6a : mss : بندو فابا « bndo faba » ou بند فابا « bnd fapa » ; nous lisons ذ à la place de ف. Une variante porte, au début du vers ستو بدرومو « sto bdromo » (στον δρόμο) au lieu de ستو ميدان « sto midan » (turc : meydan). — 8a : mss : كغو افغو « kgo affgo » (ou iffgo). Il s'agit bien de φεύγω (cf. vers suivant), mais la forme est douteuse. — 9 et 10 : Une partie de la tradition omet 9a et 10b et présente seulement un vers composite 10a + 9b : il s'agit d'une sorte de « saut du même au même » les parties 9b et 10b commençant par امينا « emina ». — 9b :

ἐγλυκὺν : l'ê- initial semble une prothèse destinée à faciliter la prononciation du groupe γλ- initial. — 10b : πιάσε με : l'emploi du régime direct pour l'indirect semble ancien en Anatolie. — 11a : τῇ θωριά : texte altéré : تتريا « ttrya » ou تثريا « tθrya », avec signe du « waw » au-dessus du r. — 11b : même remarque pour la fin du vers : كالى بيلو « Kali bilo » ou كالا مكو « kali mko » S'agit-il d'un adjectif composé avec καλλι- ?

Traduction littérale :

1) Seigneur, de tout mon cœur je veux constamment contempler ton tombeau, pour l'embrasser. 2) Quel genre d'arbre suis-je donc — puissé-je le savoir ! — , moi qui tremble pour toi comme la feuille ? 3) Toi, tu me donnes des baisers tout au long de la vie (?) ; moi, seigneur, je ne t'en donne pas ! 4) Celui que tu hais, il faut que je le haïsse ; celui que tu veux pour toi, je ne dois point l'embrasser. (Autre sens, avec une ponctuation différente : « Celui que tu hais, je veux le haïr, celui que tu veux que je n'embrasse point »). 5) Des milliers de personnages sont devenus poussière, ce sont les mille qui ont atteint... (?). 6) Sur la grande place sont des raisins de toute sorte : je me prosterne sur tes mains et roule (?). 7) Ton amour va comme un fleuve, et moi je tourne, dedans, comme le moulin. 8) Le monde me réclame et je (le?) fuis ; et toi tu fuis tandis que je te réclame. 9) Donne à d'autres la noisette rance : à moi donne la douce pomme. 10) Le méchant est (comme) l'épine, et pleure sans cesse : à moi, ramasse-moi des fleurs, pour que je rie. 1) Velled parle à Mevlāna (de) sa vision : je vois une mer... (?).

III. — FRAGMENTS DE POÉSIES DE MEVLĀNĀ DJELĀL
ED-DIN ROUMĪ.

Il s'agit de parties de vers rédigées en grec, au milieu d'un texte persan : le mélange est inextricable, certaines moitiés de vers présentant les deux langues. Ces curieux passages (qui nous ont été signalés par le professeur Abdūlbakī Gölpinarlı, auteur d'une récente biographie de Mevlānā) (1),

(1) ABDÜLBAKĪ GÖLPINARLI, *Mevlānā Celāleddin*. Istanbul, 1951.

figurent dans le manuscrit n° 67 κ de la Bibliothèque du Musée de Konya (xiv^e s.), aux folios 45v-46r, 173v, 290v. Le manuscrit F 334 de la Bibliothèque de l'Université d'Istanbul, qui les donne aussi, contient quelques variantes intéressantes. — (N.B. : Les parties entre crochets sont en persan, sauf le deuxième vers du premier fragment qui est en arabe, d'où la mention du premier vers : « *σαρακηνικά* »).

1. — F^o 45v-46r :

- 1- بویسی افندیو [شم محسن و هم مه رو] نَبُو سرکینیکا [چون من و چونی تو]
 - 2- [یا قوم اتیناکم فی الحبّ فدینا کم] مدخن رأیناکم امنیننا تصفوا
 - 3- [گر جام دهی شادم دشنام دهی شادم] افندی اوتی تلیرن ثیلو کیراکالو
 - 4- [چون مست شداین بنده بشنو توپراکده] قویش می کنایکو سیمیرا پرالالو
-
7. بُو یسی چلبی بُویسی ای بوسه آغابوسی [بی نخوت و ناموسی این دم دل مارا جو]

Transcription :

1. ποῦ εἶσαι ἐσὺ, ἀφέντη μου, [...],
 νὰ εἴπω σαρακηνικά (?) [.....].
- 3b. ἀφέντη, ὃ τι θέλεις, θέλω καὶ παρακαλῶ
- 4b. βοηθεῖς με, κανάκι μου · σήμερα παρακαλῶ.
- 7a. ποῦ εἶσαι, τσελεμπή, ποῦ εἶσαι, εἴ, ποῦ'σαι, ἀγᾶ, ποῦ'σαι.

Apparat critique :

7a : On peut lire aussi, in fine : « *ἀγαπῶ σε* ».

Traduction littéraire :

1a) Où es-tu, mon seigneur? Tu es celui qui fait du bien et en même temps celui qui a le visage semblable à (= beau comme) la lune. — 1b) Je vais dire en « sarrazin » comment je suis et comment tu es. — 2a) O peuple, nous sommes venus à vous avec la pensée d'être sacrifiés à votre amour. — 2b) Depuis que nous vous avons vus, nos désirs sont devenus clairs. — 3a) Si tu me donnes un verre de vin, je suis heureux ; si tu m'injures, je suis heureux. — 3b) Seigneur, tout ce que

tu veux, je le veux, et te prie... — 4a) Puisque ce serviteur est ivre, écoute, toi, des paroles futiles et dispersées. — 4b) Tu m'aides, ô mes délices (?): aujourd'hui j'extravague. — 7a) Où es-tu, seigneur? où es-tu, hé! où es-tu, agha, où es-tu? — 7b) Maintenant que nous avons abandonné tout orgueil et toute réputation, cherche notre cœur.

2. — F^o 173v.

کایکینو نین گالی زوئیس	1. آفندس مسین کاغو یو میندون
یمی تی پائیش یمی تی خاسیس	2. یتیی ییریسس یتی فرمیسس
هله این من هله آن من	3. [هله دل من هله جان من
هله گنج من هله کان من	4. [هله خان من هله مان من
خارا ذی ذیدس دُسمس انیمو	5. ایلا گلیمو ایلا شاهمو
میدن چاکوسس کالی تو یالی	6. یو دُپسه نینی یو بونی لالی

Transcription :

1. ἀφέντης μας εἶν', καὶ ἀγαπῶμέν τον,
κι-ἀπ' ἐκεῖνο 'ναι καλῆ-ῆ ζωὴ μας
2. γιατί γύρισε, γιατί 'φόρμησε;
'πέ με τί παθε, 'πέ με τί χασε!
5. ἔλα, καλέ μου, ἔλα σιάχι μου!
χαρά δὲ δίδεις; δός μας ἀνεμο.
6. ποὺ διψᾷ πίνει, ποὺ πονεῖ λαλεῖ.
μηδὲν τζάκωσε, καλέ, τὸ γυαλί (?).

Apparat critique :

1b : Le ms. 67 K porte کالی ين « ynn kali » (γίνεν καλή) ; « ni » = [εἶ]ναι de F 334 est plus métrique. — 6b : 67 K a تو یالی « to yali », F 334 تو لی « to lmi ». Sens obscur.

Traduction littéraire :

1) C'est notre seigneur et nous l'aimons, et c'est grâce à lui que notre vie est belle. 2) Pourquoi es-tu reparti? Pourquoi t'es-tu précipité (?) ? Dis-moi ce qui t'est arrivé (ou :

ce que tu as souffert), dis-moi ce que tu as perdu. — 3) Ah ! mon cœur ! ah ! mon âme ! ah ! ce moi-ci ! ah ! ce moi-là ! — 4) Ah ! ma maison ! ah ! mon toit ! ah ! mon trésor ! ah ! ma source de richesse ! — 5) Viens, mon bon, viens, mon roi ! Ne donnes-tu pas la joie ? Donne-nous le souffle ! — 6) Celui qui a soif boit, celui qui souffre parle. Tu n'as rien saisi, mon bon... (?).

3. — F^o 290v.

1. کالی تیش آپانسو ای افندی چلبی [نیشب بر نام ما تا کرای طلبی]
2. [که سیه پوش و عصاکه من] کالویروس [که عمامه و نیزه که غویم عربی]
3. [هرچه هستی ای امیر سخت مستی شیوگر] هر زبان خواهی بگو خسرو شیرین لبی
4. ارقی آغایسو کایکا پواترا [نور حق یا حق یا فرشته یا نبی]
5. کالیرا لیری پو ستن کالا ستن [شب شمارا روز شد نیست شبهارا شبی]
6. اِسْکَلِیسْ چلبی اِنبا سسوايله ذو [سردهی کن لحظه زانک شیرین مشربی]

Transcription :

- 1a. καλή τύχη ἀπάνω σου, ἔϊ, ἀφέντη τσελεμπή !
- 2a. καλόγερος.
- 4a. ἤρτέ με ἀγάπη σου καὶ κήκα παραφορα (?).
- 5a. καλή μέρα, λιγυρέ! πῶς (εἶ)στε ; καλὰ 'στε ;
- 6a. ἐσὺ κελεύεις, τσελεμπή! ἔμπα πίσω, ἔλα 'δῶ.

Apparat critique :

2a : ce simple mot figure en grec à la fin d'un vers persan. — 4a : ms. 67 K : يراترا « paratara » (corrigé ici en « parafora » : pour (ف) تر. F 334 a ياراترا « yaratarata ». — 5a : les textes ont « postn » (67 K) ou بو يستن « boystn » (F 334) : il est peu probable qu'on ait affaire à la forme *ἐστιν* ; faut-il supposer *εἴστε*(ν), ou ن confondu avec ی, ce qui laisserait lire *εἴστε*? — 6a : اِنبا « inba » (67 K), انبا « aniba » (F 334) : une forme dissyllabique convient mieux au mètre.

Traduction littérale :

1a) Bonne chance à toi, ô seigneur Tchélébi ! — 1b) A minuit, sur notre nom tu recherches l'honneur. — 2a) Quelquefois je m'habille de noir et je porte un bâton de moine. — 2b) Quelquefois je porte un turban et une lance, ou quelquefois je suis un Arabe étranger. — 3a) O émir ! tu es tout ce qui est, tu es ivre et tu peux saisir un lion. — 3b) Parle toute langue que tu veux, tu es un roi à la lèvre douce. — 4a) Il m'est venu, l'amour pour toi, et j'ai été furieusement embrasé. — 4b) Tu es la lumière de Dieu, ou bien Dieu lui-même, ou bien l'ange, ou bien le Prophète. — 5a) Bonjour, ô charmant ! Comment allez-vous ? Allez-vous bien ? — 5b) Le soir est devenu pour vous le jour, il n'y a plus de soir pour le soir. — 6a) A tes ordres, tchélebi ⁽¹⁾ ! Entre encore et viens ici ! — 6b) Abandonne-toi un moment, puisque tu as un caractère doux.

P. BURGUIÈRE et R. MANTRAN.

NOTE DE LA RÉDACTION

Nous avons revu de près, sur épreuves, le travail très consciencieux de MM. Burguière et Mantran. Ils savent mieux que nous combien leur tâche était difficile ; mais ils ont le mérite d'avoir mis, pour la première fois, à la portée des historiens du grec vulgaire, ces documents précieux et, jusqu'à présent, scellés d'un triple sceau.

Beaucoup de devineurs d'énigmes linguistiques vont certainement s'acharner sur les problèmes qui restent à résoudre, et j'espère que nos amis grecs nous aideront, notamment au Congrès de Thessalonique, où je compte présenter ces rébus aux Koukoulès et aux Kyriakidès. En attendant, je propose les corrections et observations suivantes :

Page 67, vers 1. — *Μὲ τοὺς ἅγιους πῶς δικαιέσαι λάλησε.*
Legendum : δικιέσαι. En cappadocien *δικιοῦμαι* (< *διοικοῦμαι*) signifie « se marier, entrer en ménage ». Sens : dis-nous ton com-

(1) Littéralement, « tu commandes ». C'est sans doute, comme *ὀρίστε!*, une sorte d'équivalent du turc « buyurun ! » qui a le même sens.

merce avec les saints. Cf. DAWKINS, *Modern Greek in Asia Minor*, p. 596.

Même page, vers 2. — Au lieu de δίνει χορούς etc., *legendum* : δὲν χωρεῖ - ἄχ - τῇ χαρά. Sens : « tu ne peux contenir ta joie... »

Même page, vers 3. — Au lieu de θετνω (impossible), *legendum* : θέκνω 'γώ. θέκνω est (DAWKINS, *Modern Greek*, p. 602-603) cappadocien pour βάζω (de θέτω, refait sur l'aoriste). Sens : « je mets mon front sur ton visage ».

Même page, vers 4 : *legendum* : νὰ πατήσῃ στὸ κεφάλι σου ἄγγελος.

Même page, vers 5. — Au lieu de ἄλλους, *legendum* : ἀγγέλους (correction évidente de M^{lle} Marguerite Mathieu).

Même page, vers 16. — Ἀλλαμα est connu dans le sens de « vêtement ». Πετοῦν : corriger πατοῦν. Sens : « Dans le vêtement (c'est-à-dire l'enveloppe charnelle, le corps, σκῆνωμα) où elles (les âmes) marchent ici-bas. »

Même page, vers 17. — Au lieu de τοῦ, lire plutôt ποῦ, supprimer la virgule. Celui qui est retourné là-bas est sauvé. Au lieu de τὸ θῆλιν, garder la leçon du ms, θιλιν, c'est-à-dire, d'après nous, θηλίν de θηλειά, nœud coulant, lacet ? Γομώθηκεν : *legendum* : γυμνώθηκεν. Texte, et sens général : Κι' ἀπ' ἐκεῖνο τὸ θηλιν γυμνώθηκεν. « Et il s'est dépêtré de ce lacet ».

Page 68, vers 22. — τζακώθην. Τζακώνω en grec commun signifie « accrocher, embarrasser, empêtrer » ; en cappadocien, « briser ». C'est plutôt le second sens qui convient ici. Cf. R. DAWKINS, *Modern Greek in Asia Minor*, p. 653.

Page 70, vers 1b. — Je préfère naturellement ν' ἀληθῶς à νὰ λίθος.

Même page, vers 3. — *Legendum* : ἡ ψυχὴ μου κωφώθηκε.

Page 72, vers 3. — σκοτώνω ?

Page 74, vers 5. — *Legendum* : ποὺ φτασαν τὸ σὸν τὸ χεῖλο. Par milliers, ils sont devenus poussière, ceux qui ont touché à ta lèvre. L'emploi du possessif σὸν est cappadocien. Cf. DAWKINS, p. 645.

Page 74, vers 11. — *Legendum* : Βέλεντ λαλεῖ στὸ (pour στοῦ) Μεβλανᾶ τῇ θύρᾳ Ἐγὼ θωρῶ θάλασσα καὶ ἄλλοι γιὰ λό.

Veled parle à la porte de Mevlana ; moi, je vois la mer, d'autres le rivage (je ne suis pas admis auprès de celui que j'aime et qui me fuit : d'autres, plus heureux, arrivent au port). — Tout ceci en toute humilité, *exempli gratia*. J'insiste sur les « cappadocismes » évidents : δικιέσαι, l'emploi de l'ancien possessif, θέκνω qui est purement cappadocien, τζακώνω, et enfin θύρα. Nulle part, en cappadocien, on ne dit πόρτα.

H. G.

AUTOUR DES BOGOMILES

I. — *Le berceau du bogomilisme*

Il y a bien longtemps, entre les deux guerres, nous avons acheté chez un antiquaire de Belgrade un petit livre curieux (1). Publié en 1861 par l'archimandrite du célèbre monastère de Dečani (alors en Turquie d'Europe), Séraphime Ristić, ce livre était dédié au prince Michel Obrenović, comme à un « nouveau Niemanić ». C'est une brochure patriotique, où l'higoumène fait de son mieux : dans la première partie (p. 1-24), il publia des « données pour l'histoire serbe » — le texte d'une ancienne chronique et quelques notes tirées des manuscrits du monastère (2) ; dans la 2^e partie (p. 24-45), on trouve des « données pour l'histoire de l'Église serbe », puisées aussi dans des manuscrits ; dans la 3^e (p. 46-84), une description du monastère, suivie de chants patriotiques.

A la page 24, l'auteur dit : « Dans un vieux livre qui se trouve au monastère, j'ai trouvé inscrites toutes les hérésies auxquelles avait affaire notre Église ou qu'elle combattait, ainsi que la manière dont l'Église maudissait ces hérésies et leurs prédicateurs. Et l'un et l'autre sont importants pour l'histoire de l'Église serbe : c'est pourquoi j'offre aux lecteurs, mot à mot, ce que j'ai trouvé inscrit ».

Sur les deux pages suivantes, Ristić publie (sans trop tenir compte de l'orthographe ancienne) le texte de ces anathèmes,

(1) *Dečanski Spomenici, skupio i izdao arhimandrit dečanski SERAFIM RISTIĆ*, U Beogradu u Državnoj Štampariji, 1864, p. 84, in-12.

(2) Toutes ces notes chronologiques (dont la plus ancienne date de 1244) ont été plus tard insérées (d'après d'autres copies) dans le grand recueil de LJUBA STOJANOVIĆ, *Stari srpski zapisi i natpisi*, Beograd, 1901, t. I et suivants. On voit donc que le monastère de Dečani possédait bien des manuscrits précieux.

en commençant par celui contre « ceux qui écrivirent et parlèrent contre les saints patriarches Tarasios, Nicéphore, Méthode, Ignace, Photios, Stéphane, Antoine et Nicolas ». Après l'anathème contre l'hérétique Géronte de Lambysos en Crète, nous trouvons sept anathèmes de provenance serbe :

(1) Vsi jeretici, ikonoborci i pavlikiani i bogomilci, sireč nebogomolci, da budut prokleti ; ljudie tožde triždi.

(2) Iže vo Makedonii Bolgarskii v Filipolêh i okrest v'znikši jeres Bogomilov i sadružnici jego, da budut prokleti triždi i anathema.

(3) Belizmenc', Rastudie, Dražilo, Rastima gost, pop Tvrdoš, Dobrko, Radosim, Tvr'tko, pop Bratên, i vsi jeretici Bosn'scii i Hl'm'scii, da budut prokleti i anathema.

Nous n'insérons pas les anathèmes qui suivent, car nous espérons revenir encore sur ce sujet ; aujourd'hui, nous voulons souligner seulement que l'anathème n° 2 apporte des données précises sur le berceau du bogomilisme.

Il est regrettable que S. Ristić n'ait rien dit du manuscrit où il avait puisé ces anathèmes, et qui est maintenant introuvable ⁽¹⁾. Mais le texte est complètement digne de foi ; quoiqu'il ait été tout à fait négligé dans l'historiographie serbe, des textes semblables furent publiés plus tard : en 1871, par Sava Kosanović, d'après un manuscrit du monastère de la Trinité (près de Plevlić) ⁽²⁾ ; en 1898, par N. Ružičić, d'après un manuscrit de l'Académie de Zagreb ⁽³⁾. Les trois textes appartiennent à des « synodiques » serbes, qui ressemblent assez au synodique bulgare du tsar Boril de l'an 1211.

(1) Nous nous sommes adressé aux professeurs Serge Troicki et Laza Mirković, qui avaient exploré dans les dernières années la bibliothèque de Dečani ; ils n'ont pas vu de manuscrit contenant des anathèmes.

(2) SAVA KOSANOVIĆ dans le *Glasnik Srpskog Učenog Društva*, t. 29, 1871, p. 172-177. Ce texte fut réédité plus tard (mais pas complètement) par LJUBA STOJANOVIĆ dans le *Spomenik* de l'Académie Serbe, t. 56, 1922, p. 22-30.

(3) *Obred ispovedanja vere i proklinjanja jeretika, objavio episkop NIKANOR RUŽIČIĆ, Spomenik S. K. Akademije*, t. 31 (1098), p. 1-5. C'est un manuscrit du xiv^e siècle, qui faisait partie de la collection de Mihanović, le consul autrichien à Thessalonique en 1840-50 ; il avait acquis d'assez nombreux manuscrits au Mont-Athos.

Ce sont des actes officiels, qui ont pour base le synodique grec de 843. En proclamant le triomphe de l'orthodoxie sur les iconoclastes, l'impératrice Théodora et le patriarche Méthode introduisirent la « fête de l'orthodoxie », qui devait être célébrée le premier dimanche du grand carême. Un acte solennel (τὸ συνοδικόν), qui proclamait les vrais dogmes orthodoxes et maudissait tous les hérétiques, devait être lu ce jour-là dans toutes les « grandes églises » (patriarcales et épiscopales). Cet acte reçut des additions dans les siècles postérieurs — mentions de souverains et patriarches décédés, acclamations de souverains et chefs d'Église en vie, anathèmes de nouvelles hérésies. Les Églises slaves (bulgare, russe, serbe) se servaient depuis le x^e-xi^e siècle de traductions du synodique grec, en y ajoutant des additions locales.

Le synodique russe est déjà bien étudié, ainsi que le synodique bulgare de 1211, qui contient des anathèmes contre les Bogomiles ⁽¹⁾, mais le synodique serbe (qui nous est connu dans les trois variantes citées) ne l'a pas été encore. Nous y avons consacré une étude spéciale qui doit paraître — *si fata sinant* — à Sarajevo en 1953. Le résultat de notre analyse est que le synodique serbe fut promulgué par le premier archevêque de l'Église serbe autonome, S. Sava, au concile de Žiča en 1221 ; remanié par son successeur Arsène en 1233, il fut copié, à la fin du xiii^e siècle, dans les évêchés de Dabar (ms. de Plevlić) et de Braničevo (ms. de Zagreb). Il est difficile de dire à quelle rédaction appartient le texte de Dečani, dont nous ne possédons qu'un court extrait. D'après son orthographe (d'ailleurs très peu soignée dans l'édition de Ristić), il paraît que c'était une copie du xvi^e siècle, mais son original remontait sûrement aussi au xiii^e siècle. Dans cet article, nous nous proposons d'examiner une seule question. Ce texte oublié par la science nous apporte, en effet, des données précises sur le pays natal du bogomilisme.

*
* *

(1) Th. USPENSKIJ, *Sinodik v nedelu pravoslavija*, Odessa 1893 ; E. PETUCHOV, *Ocerki po literaturnoj istorii russkago sinodika*, St-Pét. 1895 ; M. POPRUŽENKO, *Sinodik carja Borila* (en russe), dans *B'lgarski Starini*, VIII, Sofia 1928.

On sait que la question du lieu de naissance du bogomilisme avait été beaucoup discutée sans résultats définitifs. Le prêtre Cosmas et le synodique bulgare disent en termes vagues qu'il « a surgi en terre de Bulgarie » (1). Les deux Euthyme n'apportent point de données plus nettes, et G. Ficker, en étudiant Euthyme de la Peribleptos, émit même l'hypothèse que le bogomilisme serait né en Asie Mineure.

Ce n'est que dans la *Summa* de Ranier Sacchoni (vers 1250) que nous trouvons des données plus précises : cet ancien hérésiarque dresse une liste de douze « Églises » (évêchés) cathares. En commençant par l'Occitanie, il passe à l'Orient et dit : « Philadelphiae in Romania, Burgariae et Dugunthiae, et omnes habuerunt originem de duabus ultimis ». Voici donc le lieu d'origine, mais malheureusement les historiens ne sont point d'accord sur ce que signifient ces noms géographiques.

Charles Schmidt pensait que Dugunthia (ou Druguthia) devait être la ville de Tragurium en Dalmatie. Mais déjà en 1853, P. J. Šafarik démontra dans une courte note que Dugunthia (ou mieux Drugunthia = Druguithia) devrait être la contrée des *Δρογγοβίται* ou *Δραγοβίται*, bien connus des chroniques byzantines (2). Mais, comme pour augmenter la confusion, il y avait deux tribus de Dragovites : l'une en Macédoine, entre Thessalonique et Berrhoia, l'autre en Thrace, près de Philippopolis. Šafarik les mentionne toutes les deux, mais ne se prononce pas sur cette question.

Franjo Rački pensait que « Philadelphia in Romania » devait indiquer Philippopolis, « Drugunthia » — les Dragovites en Macédoine, et « Burgaria » — la Bulgarie Orientale. Il est d'avis que le dualisme absolu était originel dans le bogomilisme, mais qu'une réaction avait surgi, dont nous voyons des traces déjà à la fin du x^e siècle (c'est la mention de Sa-

(1) A. VAILLANT (H.-C. PUECH et A. VAILLANT, *Le traité de Cosmas*, Paris, 1945, p. 37) démontre que la langue de Cosmas est « le vieux slave récent et oriental » (nous préférierions dire — le vieux bulgare oriental). « Il n'est donc pas douteux qu'il vivait dans la région de la capitale Preslav ». Mais l'habitat de Cosmas ne nous renseigne pas encore sur le berceau du bogomilisme qu'il combat.

(2) Pavle Jozef ŠAFARIK, *Pamatky hlaholského pisemnictví*, Prague 1853 (2^e éd., 1871), p. LX.

tan comme « fils puîné » de Dieu chez Cosmas). Rački dit : « Le berceau du parti manichéo-gnostique, auquel appartenaient les Bogomiles en Orient, les Cathares ou Patarènes en Occident, ne pouvait se trouver ailleurs qu'en Bulgarie... Dès le commencement, deux Églises furent formées, l'une en Bulgarie, l'autre en Macédoine dans la contrée des Dragovites. C'est de là que tirèrent bientôt leurs origines les communautés de Philippopolis et de Constantinople, où il y avait eu depuis longtemps des Pauliciens » (1).

Cependant, E. Golubinski émit, en 1871, l'opinion que l'Église des Dragovites se trouverait en Thrace, près de Philippopolis (2).

Pendant de longues années, cette question n'a plus été discutée. Mais on recommença à s'en occuper en Bulgarie dans les derniers temps. G. Trifonov affirma, en 1923, que le bogomilisme a dû apparaître dans les pays de la Bulgarie Occidentale (en Macédoine Occidentale et en Albanie). Il tâcha de démontrer que le prêtre Cosmas habitait aussi la Macédoine Occidentale (3). Mais en, 1929, un autre auteur bulgare, N. Filipov, discuta le même sujet (4). Son opinion est que les deux Églises rivales surgirent à la fin du x^e ou pendant le xi^e siècle. A cette époque, le nom de « Bulgarie » s'appliquait à la Bulgarie de Samuel (c'est-à-dire à la Macédoine). L'empereur Basile II forma de cette contrée le « thème de Bulgarie », avec Skoplié comme chef-lieu, tandis que la Bulgarie proprement dite formait le « thème de Paristrion ». Donc, l'Église de « Bulgarie » se trouvait en Macédoine, et celle de « Draguvithie » en Thrace. Ainsi, dit Filipov, il est facile d'expliquer pourquoi les Bogomiles de Constantinople étaient des dualistes extrêmes, et ceux de Serbie et de Bosnie des dualistes modérés. C'est parce que

(1) Franjo RAČKI, *Bogomili i Patareni, Rad Jug. Akademije*, VII, Zagreb 1868, p. 105 (2^e éd. Beograd 1931, p. 357 et 359).

(2) E. GOLUBINSKIJ, *Kratkij očerk istorii pravoslavnyh cerkvej*, Moscou 1871, p. 707.

(3) J. TRIFONOV, *Besedata na Kozma Presvitera i nejnijat avtor, Spisanie na B'lgarskata Akademiya* (klon istor.-filol.), 29, Sofia 1923, p. 45-49.

(4) Nikola FILIPOV, *Bogomilstvoto (proizhod i saštnost), Vremena i Narodi*, n° 3, s. a., p. 25-27 ; sur « Romania » en Asie Mineure, v. R. LEE WOLF, *Romania. Speculum*, 1948, n° 1, p. 1-35.

les premiers recevaient leur doctrine de la Thrace voisine (des « Dragovites »), et les seconds de la Macédoine (ou « Bulgarie »). Quant à l'Église de « Philadelphie », Filipov n'accepte point l'opinion de Rački, qui voudrait la voir à Philippopolis ; l'auteur bulgare dit que le nom de « Romania » pouvait s'appliquer à tout l'Empire de Byzance et qu'on devrait penser à la ville de Philadelphie en Asie Mineure. Ses raisonnements sont assez convaincants.

Cependant, M. Steven Runciman (à l'érudition de qui échappa la brochure de Filipov) en parle autrement dans son livre de 1947. Citant le prêtre Cosmas qui dit que, « au temps du tsar Pierre, vivait en Bulgarie un prêtre nommé Bogomil », Runciman pense que le bogomilisme était né en Bulgarie (Orientale) et qu'après l'occupation de ce pays par les Grecs, advint le « grand schisme » de cette doctrine. « A côté de l'Église bogomile officielle ou « bulgare », nous trouvons une Église nommée « dragovite », d'après le village de Dragovitsa sur les confins de la Thrace et de la Macédoine. Dragovitsa n'était pas loin des colonies pauliciennes de Philippopolis ; et probablement les doctrines de cette Église, qui sont plus complètement dualistes que celles des « Bulgares », représentent les opinions bogomiles primordiales, telles que Bogomil lui-même les avait empruntées à ses voisins pauliciens. » Plus loin, M. Runciman dit : « Une grande différence doit être notée entre les récits de Cosmas et de Zigabène : d'après le premier, les Bogomiles sont simplement dualistes, et d'après le second, ils sont monarchianistes. Il paraît que la cause en est dans ce que Bogomil lui-même professait un dualisme paulicien et que l'école de Dragovitie représentait les opinions primitives de la secte, tandis que le monarchianisme de l'Église bogomile officielle de « Bulgarie » était une innovation du ^x^e siècle, due à la connexion avec le messalianisme byzantin ». Nous voyons que M. Runciman s'efforça d'éviter la concurrence entre les Dragovites de Thrace et de Macédoine, en mettant le village de Dragovitsa (qui nous est inconnu) à cheval sur la frontière de ces deux pays ; il ne dit pas où l'on devrait situer l'Église de « Bulgarie » et celle de Philadelphie (1).

(1) Steven RUNCIMAN, *The Medieval Manichee*, Cambridge, 1947,

Un an plus tard, Dmitri Obolensky accepte les opinions de Filipov, mais il pense que « c'est la province de Macédoine qui devint le centre primitif du bogomilisme dans les Balkans » (p. 103). D'après lui, « les sources du x^e siècle ne nous expliquent point quelle région de la Bulgarie pourrait être considérée comme le pays natal (the original home) de la secte bogomile ». Toutefois, en combinant les facteurs géographiques, les données historiques indirectes et les sources postérieures, D. Obolensky pense qu'il est possible de prouver que le berceau et le bastion du bogomilisme se trouvaient en Macédoine (1).

En analysant la liste des 12 *ecclesiae* de R. Sacchoni, Obolensky cite les opinions divergentes et se range à celle de Filipov : « Drugunthia » se trouverait en Thrace, « Bulgaria » en Macédoine et « Philadelphia » en Asie Mineure. Mais il pense que l'Église « Bulgare » était l'Église primordiale de Bogomil, située en Macédoine, tandis que l'*ecclesia Drugunthiae* désignerait les communautés pauliciennes en Thrace et peut-être aussi une évolution postérieure et locale du bogomilisme sous l'influence du paulicianisme. Donc, d'après Obolensky, le berceau du bogomilisme serait en Macédoine, où cette doctrine surgit d'abord comme dualisme mitigé (« monarchianisme »).

Si nous nous rappelons que Jordan Ivanov plaçait l'*ecclesia Bulgariae* dans la « Bulgarie du Nord » et qu'André Vailant estimait que le prêtre Cosmas aurait vécu en Bulgarie Orientale, la question du berceau du bogomilisme devient assez embrouillée. Toutefois, dans ces derniers temps, on est de plus en plus enclin à le placer en Macédoine.

Ce n'est pas seulement l'opinion ancienne, celle de Gilferding (Hilferding), qui plaçait l'*ecclesia Drugunthiae* en

pp. 59 et 79. La notion de cet auteur sur la Dragovitie ne nous est pas claire. Il dit encore que « par une ironie de l'histoire, Bogomil fonda l'Église de Dragovitsa, tandis que l'Église postérieure bogomile fut fondée par Jérémie » (p. 91). D'autre part, il accepte l'opinion de Schmidt que l'Église de Drugunthia se trouvait à Tragurium en Dalmatie (p. 100, 108, 109), il pense même que « la grande Église dalmate de Tragurium » professait le dualisme absolu (p. 124).

(1) Dmitri OBOLENSKY, *The Bogomils*, Cambridge, 1948, p. 151-156 et p. 160-163.

Macédoine ⁽¹⁾, celle de Trifonov, Filipov et Obolensky, mais aussi celle de Klinčarov ⁽²⁾, de D. Vulev ⁽³⁾, de Kosta Racin ⁽⁴⁾. Ce dernier auteur voudrait lier le bogomilisme aux colonies arméniennes dans la Macédoine du Sud-Ouest, qu'il appelle le « pays des Dragovites ». « C'est de cette rive droite du Vardar que le bogomilisme se diffusa dans les autres contrées bulgares, surtout dans celle de Philippopolis, où habitaient les anciens Pauliciens ».

*
* * *

Mais voici que le texte méconnu du synodique de Dečani (qui peut bien remonter à un archétype de l'an 1221 ou 1233) nous donne une indication précieuse. Il dit *expressis verbis* : « Que l'hérésie de Bogomil qui surgit en Macédoine bulgare, à Philippopolis et aux alentours, et de ses adhérents, soit maudite » ⁽⁵⁾.

Donc, c'est à Philippopolis et dans ses alentours (« okrest ») qu'était le berceau du bogomilisme. Ce témoignage coïn-

(1) A. GILFERDING, *Istorija Serbov i Bolgar* (= *Sobranie sočinenij*, t. I), Moscou, 1868, p. 133.

(2) Ivan G. KLINČAROV, *Pop Bogomil i negovoto vreme*, Sofia, 1927, p. 32 ; il cite une légende, notée chez les paysans de la Babun-planina, affirmant que le pope Bogomile était né dans le village de Bogomili, où il habitait et mourut. Mais cette légende peut bien avoir une source livresque et s'être forgée dans les derniers temps.

(3) Dimit'r V'LEV, *Bogomilskoto socialno-nacionalno dviženie*, Varna, 1942, p. 13 ; cet auteur pense même qu'en 963, le comes Nicolas se révolta contre le tsar Pierre à la tête des Bogomiles de la Macédoine et que la Bulgarie Occidentale du tsar Samuel était bogomile (p. 54-55).

(4) Kosta RACIN, *Dragovitskite bogomili*, Skopje, 1948, pp. 27 et 40 (œuvre posthume, en langue macédonienne).

(5) Nous sommes d'avis que le texte de Dečani était une copie tardive (du xvi^e ou xvii^e siècle) d'un archétype ancien, remontant à l'an 1221, à la date du concile tenu par S. Sava à Žiča. On trouve dans le texte édité par Ristić des fautes de grammaire et des altérations, qui ne peuvent toutes être attribuées à l'éditeur. Par ex., la phrase : « jeres bogomilov i sadružnici jeho » (« haeresis bogomilorum et socii eius ») est incorrecte : l'archétype devait dire : « jeres Bogomila i sadružnici jeho » (« haeresis Bogomili, etc. »). Au lieu de « Filipopleh », nous lisons « Filipoleh » dans le texte édité.

cide parfaitement avec le rôle des Pauliciens dans cette contrée. Anne Comnène nous dit que les Pauliciens y furent transférés par Jean Tzimiscès du pays des Chalybes et de l'Arménie. Cette colonisation sous Tzimiscès (969-976) serait postérieure à l'éclosion du bogomilisme, mentionné déjà avant 953 comme « nouvelle hérésie » par le patriarche Théophylacte. Mais on peut présumer que des transferts de Pauliciens dans cette contrée eurent lieu plus tôt et que quand Constantin V Copronyme et son fils Léon IV transplantaient des hérétiques d'Arménie en Thrace au VIII^e siècle, il y avait une certaine quantité de Pauliciens parmi ces hérétiques.

Le texte de Dečani nous atteste donc que le berceau du bogomilisme était en Thrace, où ce mouvement était étroitement lié à celui des Pauliciens. Ce lien est aussi confirmé par l'anathème I qui maudit « les hérétiques iconoclastes, Pauliciens et Bogomiles », et par l'anathème VI de Dečani qui maudit « l'hérésie de tous les Pauliciens et Bogomiles », sans faire allusion aux Manichéens ou aux Massaliens.

Un détail pourrait nous étonner : c'est l'expression « en Macédoine bulgare », au lieu de « en Thrace ». Mais c'est justement la terminologie de cette époque, où nous voyons une migration curieuse de termes géographiques. Nous avons démontré que le nom de « Bulgarie » désignait, au XI^e et XII^e siècle, non la Bulgarie proprement dite, mais la Macédoine. Inversement, le nom de Macédoine servait, depuis le VIII^e siècle, dans l'administration byzantine, à désigner la Thrace. Le « thème de Macédoine » avait pour chefs-lieux Andrinople et Philippopolis (1). Donc, le texte de Dečani

(1) Ce nouveau sens du terme « Macédoine », noté par Théophane (éd. de Boor, p. 475 et 490) est connu de tous les écrivains qui se sont occupés de l'organisation des thèmes (Gelzer, Bury, Diehl) ; v. G. OSTROGORSKY, *Geschichte des Byzantinischen Staates*, München, 1940, pp. 133, 174 et 177. Dernièrement, M. Paul Lemerle nous a dit : « Au VIII^e siècle, nous voyons se détacher du thème de Thrace un thème de Macédoine dont le nom ne doit pas nous faire illusion : il ne s'agit pas de la Macédoine au sens ancien, ni du diocèse de Macédoine, mais des régions occidentales du primitif thème de Thrace. Aussi plusieurs écrivains byzantins, pour prévenir la confusion, emploient-ils l'expression *Μακεδονία τῆς Θράκης* ou *κατὰ Θράκην*, que nous devrions adopter ; cf. TAFEL, *Const. Porph.*,

s'accorde sur ce point avec la langue administrative byzantine, tandis qu'Anne Comnène se sert du nom classique de Thrace pour désigner la contrée de Philippopolis.

Le témoignage du synodique de Dečani est postérieur de quelque trois siècles à l'apparition du bogomilisme. Cependant il est très convaincant : il est issu du haut clergé serbe, probablement de l'archevêque St Sava. Il correspond aux faits historiques — la contrée de Philippopolis, peuplée de Pauliciens, devait être le berceau du bogomilisme. C'est ici que se forma l'Église des Dragouvites, professant le dualisme absolu. Mais nous pensons que cette Église embrassait les deux pays des Dragouvites — la Thrace et la Macédoine. À côté d'elle, une Église « bulgare » devait se former en Bulgarie proprement dite, dans les contrées de Sofia et de Preslava. Cette Église avait à sa tête, au ^x^e ou ^{xii}^e siècle, « Pierre de Cappadoce, dēdac de Srēdec (Sofia) », anathématisé dans le synodique bulgare. Cette Église de Bulgarie professait le dualisme mitigé, comme nous le voyons par le traité de Cosmas (Satan comme fils puîné de Dieu) et des données occidentales du ^{xiii}^e siècle. Quant à l'Église de Philadelphie, elle devait se trouver en Asie Mineure. Rappelons-nous qu'en 1167, au synode de St-Félix-Caraman, le « pape Niquinta », représentant des Druguvites, disait qu'il existait sept Églises en Asie. S'il y en avait tant en 1167, il devait en rester au moins une en Asie vers 1250 — c'est justement l'*ecclesia Philadelpiae* (1).

p. XIII-XXIII ; K. AMANTOS, *ΕΕΒΣ*, I, 1924, p. 41-44 ; St. KYRIAKIDES, *Βολερόν*, p. 128 », et plus loin, il dit en discutant la date de la constitution de ce thème : « Elle eut lieu en tout cas avant 802 ; à cette date, nous connaissons un monostatège de Thrace et de Macédoine, Léon, frère d'Aëtius ; et ce titre ne s'expliquerait pas sans l'existence, avant 802, d'un thème de Macédoine, dont on est ainsi amené à placer la création entre 789 et 802 ». P. LEMERLE, *Philippes et la Macédoine Orientale*, 1945, p. 122-123.

(1) Voyez A. DONDAINE, *Un traité néo-manichéen du VIII^e siècle, le Liber de duobus Principiis, suivi d'un fragment du Rituel cathare (Institutum Fratrum Praedicatorum Romae ad S. Sabinae)*, Rome 1939, 179 pp. M. H. Grégoire a repris la question des églises cathares, et notamment de Drugutia, Dugunthia, Dorgovetis et de Philadelphie, dans ses *Précisions géographiques et chronologiques sur les Pauliciens*, *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 7 juillet

II. — *L'antipape cathare*

Dans notre article sur la doctrine de l'Église de Bosnie ⁽¹⁾, nous avons parlé de Rastoudié, qui était mentionné comme chef de cette Église (de son « ordre ») dans un texte bosnien du xiv^e siècle et en même temps anathématisé comme « Rastoudié de Bosnie », en tête d'une liste d'hérétiques dans les synodiques serbes. Nous l'avons alors identifié comme Aristodios, citoyen de Zara et de Spalato, natif d'Apulie, orfèvre et peintre passé à l'hérésie avant l'an 1200, d'après le témoignage de Thomas Spalatensis. Ce Grec cultivé devint le premier « ancien » (déd) de l'Église bogomile de Bosnie.

Nous ne nous sommes pas alors arrêté à un fait curieux. Le texte du synodique de Plevlié anathématise « Rastoudié de Bosnie et Radomir et Dražilo et Tolko et Tvrđko et Tvrdoš et tous ceux qui s'appellent chrétiens et chrétiennes », mais le manuscrit de Zagreb dit autrement :

« Belizmen'c, Rastoudié, Dražilo, Tvrdoš, Dobrko, Radosim, Rastina gost, pop Droug, Tvrđko, pop Bratên, Hotêš i v'si jeretici Bos'n'sci i Hl'm'scii da boudout prokleti ». Il paraît que le texte de Plevlié n'est qu'un remaniement abrégé de cet anathème, qui peut être plus ancien.

Et voici que le texte oublié de Dečani contient un anathème identique :

« (3) Belizmenc, Rastoudié, Dražilo, Rastima gost, pop Tvrdoš, Dobrko, Radosim, Tvrđko, pop Bratên et tous les hérétiques de Bosnie et de Hlm ⁽²⁾ soient maudits et anathématisés ».

Rastoudié-Aristodios fût sûrement le premier chef de

1947, pp. 322-323 ; sur le nom des Dragoubites ou Drogovites, cf. le même auteur, *Byzantion*, XXI (1951), pp. 248-249 ; cf. encore H. G., *Cathares d'Asie Mineure, d'Italie et de France, Mémoires L. Petit, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie byzantines* = *Archives de l'Orient chrétien*, I (1948), p. 142-151.

(1) A. SOLOVIEV, *La doctrine de l'Église de Bosnie*, Académie Royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres*, 5^e série, t. XXXIV, Bruxelles, 1948, p. 517-522.

(2) Hlm ou Hum (terre Chelmi) est le nom ancien du pays appelé plus tard (depuis la fin du xv^e siècle) l'Herzégovine,

l'Église de Bosnie ; c'est lui qui est nommé en tête de la liste des 12 évêques bogomiles dans l'évangile de Batalo (xiv^e s.). Pourquoi donc, dans deux variantes du synodique serbe, son nom est-il précédé par celui d'un certain « Belizmen'c » ?

Cet énigme fut éclaircie par le professeur de théologie de Zagreb, Dr. Kniewald, dans son étude fouillée sur « la véracité des sources latines sur les chrétiens de Bosnie » (1).

M. Kniewald y commente, entre autres sources, la *Summa* de Ranier Sacchoni, rééditée par lui d'après un manuscrit de la bibliothèque métropolitaine de Zagreb (de la fin du xiii^e s.) ; Sacchoni décrit la divergence d'opinions entre les hérétiques de Lombardie et dit : « Huius partis caput est Belazinansa Veronensis ecclesiae episcopus, et eum sequuntur plurimi antiquiores et pauci juvenes eius sectae. Alterius vero partis caput est Johannes de Lugio Bergamensis, eorum filius maior et ordinatus episcopus ». M. Kniewald ajoute une note au nom de Belazinansa : « L'anathème du manuscrit du synodique de Zagreb... mentionne en premier lieu, avant Rastudié-Aristodios, un certain Belizmenac (il cite le texte). En tenant compte de ce que les noms étrangers étaient facilement altérés par les copistes, on pourrait penser que ce Belizmenac serait identique à l'évêque patarène de Vérone, Belazinansa, mentionné par Ranier comme représentant et chef des Albanais anciens. D'après Ranier, Belazinansa professait l'antique doctrine, acceptée en 1200-1230 par tous les Albanais. Cette ancienne version de la doctrine albanaise concorde avec la doctrine de l'Église bosnienne, telle qu'elle est décrite dans les sources latines, et diffère de la version nouvelle, introduite par Jean de Lugio. Le Codex. Vatic. 4255, f. 54, remarque que les adhérents du dualisme portent des noms divers : « apud quosdam enim appellantur Albanenses, apud alios illi de Gesençano, apud alios illi de Blasmanda. Alii qui ponunt unum principium, similiter diversis nominibus haeresiarcharum sicut successive mutantur » (Döllinger, *Beiträge*, II, 327). On voit donc que les courants divers dans les Églises cathares, et même les Églises en-

(1) Dragutin KNEWALD, *Vjerodostojnost latinskih izvora o bosanskim krstjanima* (Rada Jugoslav. Akademije, 270), Zagreb, 1949, p. 106-107.

tières, tenaient leurs noms de leurs hérésiarques. L'un d'eux était Blasmana. Est-ce que ce Blasmana ne serait pas identique avec Belazinansa et Belizmenac? Si cette hypothèse se justifie même en partie, nous aurons une nouvelle preuve des liens entre les hérétiques d'Italie et les chrétiens de Bosnie, car c'est ainsi seulement que nous pourrions expliquer l'anathème contre Belizmenac. Pourquoi les synodiques serbes maudiraient-ils un hérésiarque de l'Italie du Nord, s'il n'avait eu aucune liaison avec leur territoire?»

Nous avons eu la même pensée avant d'avoir lu l'étude de M. Kniewald, et nous pouvons appuyer son hypothèse par quelques preuves supplémentaires.

Premièrement, le prof. Kniewald ne connaît que le synodique de Zagreb; le texte oublié de Dečani démontre que le nom de Belizmenac se trouvait probablement dans l'archétype du synodique, encore au temps de S. Sava.

En second lieu, dans le texte de Sacchoni, publié par M. Kniewald, le nom de l'évêque de Vérone se trouve trois fois : on lit deux fois sur la feuille 86^v : « Belazinansa », mais sur la f. 87^v « errores Belesmanse ». Cette dernière graphie est beaucoup plus proche de la forme slave « Belizmen'c ». Nous sommes d'avis que l'original de Sacchoni portait partout « Belezmansa », mais que le copiste comprit d'abord le *m* comme *in* ; la troisième fois il copia juste : « Belesmansa », mais oublia de corriger les deux premières graphies ⁽¹⁾. D'ailleurs, Charles Schmidt qui disposait d'autres éditions de la *Somme* de Sacchoni, écrivait seulement « Belismansa » ⁽²⁾. A. Dondaine a publié un traité inédit : *Tractatus de hereticis*, qui apporte des données précises sur la hiérarchie cathare en Italie ; il y est dit : « Albanenses primo habuerunt Philippum, postea Belesmanzam, forte annis XL ». Nous trouvons chez A. Dondaine encore une variante : « Bellasmanza

(1) Sur les photographies du manuscrit, publiées dans l'œuvre de D. Kniewald, on voit clairement combien, dans l'écriture gothique, le *m* ressemble à *in* (l'*i* est toujours écrit sans point).

(2) Charles SCHMIDT, *Histoire des Cathares*, Genève, 1849, t. I, p. 154 ; dans une note à cette page, il remarque : « Dans l'édition de Gretser, p. 36, il y a pour *Belismansa* les variantes *Belesinansa* et *Gelesmansa*, et pour *Jean de Lugio*, *Johannes de Lugduno* ».

(ou Bellasmança) » (1); c'était donc le vrai nom de l'évêque de Vérone, qui est bien proche de la forme serbe : « Belizmenac » (au gén. Belizmenca).

Quant au nom de « Blasmanta » qui est accolé aux cathares de l'*ecclesia Albanensis* dans le texte publié par Döllinger, II, 327, c'est sûrement le nom déformé du même Bellasmanza. Nous pensons que cette variante avait surgi d'après une étymologie populaire qui avait rapproché le nom de Bellasmança du participe du verbe « blasmare » (v.-fr. « blasmer » = blasphémer). Pour les catholiques, le chef des hérétiques n'était qu'un « blasmant », un blasphémateur de Dieu. C'est un jeu de mots dans le style des polémiques religieuses du Moyen Age (2).

De quelle nationalité pouvait être ce Belismansa ou Bellasmança? Nous nous sommes adressé au philologue éminent, M. Petar Skok, de Zagreb, qui nous répondit que, d'après son opinion, ce ne serait pas un nom italien mais peut-être un dérivé du *casus obliquus* d'un nom slave Belizmen'c (au gén. Belizmen'ca), car les noms slaves passaient dans l'italien sous la forme du cas régime; p.ex. « Bucarizza » est formé de « Bukar'c » (gén. « Bukar'ca »). Selon l'opinion du prof. Skok, Belizmen'c pourrait être un nom bulgare, signifiant : « natif de Belizmen » (il existe un village « Črnomen » en Bulgarie, il pouvait y avoir aussi un « Belizmen »).

Si nous admettons que le chef de l'Église des Albanais était un Bulgare d'origine, ce fait confirmerait encore le caractère international du mouvement cathare. On sait que Papas Niquinta vint, en 1167, en France de Bulgarie, que parmi les premiers évêques cathares en Lombardie, on trouve les noms de Johannes Judaeus et de Caloianne; le premier évêque de Bosnie était Aristodios, un Grec d'Apulie, etc.

(1) A. DONDAINE, *La hiérarchie cathare en Italie*, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. XX, Roma 1950, pp. 310 et 286.

(2) Rappelons-nous « Bogomil, a po istine Bogu ne mil » chez Cosmas le prêtre, « bogomrski jeretici » au lieu de « bogomilski » dans le synodique bulgare, « bogomilci sirec nebogomilci » dans le synodique serbe de Dečani, et d'autre part, le *Φυρόστομος* au lieu de Chrysostomos, comme le disaient les bogomiles (Euthyme Zigabène, P. G., t. 130, c. 1317).

Cependant, on pourrait faire des objections à l'hypothèse du prof. Skok : nous voyons dans les sources d'Italie de la même époque des noms semblables, comme « Belasmagra », « Belisbasta » et un évêque catholique à Lyon en 1180 du nom de « Jean de Belesmains » (1). C'est aux philologues d'établir si « Belismansa » est un nom slave ou roman ; pour notre thèse, cette question n'a guère d'importance. Nous insistons seulement sur le fait que la personne maudite dans les synodiques serbes en tête de la liste des hérétiques de Bosnie, porte le même nom curieux que l'évêque cathare de Vérone.

D'après le témoignage de Sacchoni, Belismansa était vers 1220 non seulement évêque de Vérone, mais le chef spirituel de toute l'Église « Albanensis » (ou cathare) qui professait le dualisme absolu des Druguvites. Les grands évêchés du Sud-Ouest de la France—Toulouse, Albi, Carcassonne et Agen —suivaient alors sa doctrine, tandis qu'en Lombardie, l'Église de Concorezzo inclinait vers le « monarchianisme » de Bulgarie. Plus tard, vers 1250, l'autorité de Belismansa déclina en Lombardie, grâce au schisme de Jean de Lugio.

Nous pouvons bien supposer que ce chef des dualistes absolus qui proclamait l'immanence du principe du Mal et la création du monde par Satan, cet adversaire le plus dangereux du catholicisme, était toujours recherché par l'inquisition et ne se sentait pas toujours en sécurité à Vérone. L'inquisition sévissait en Lombardie : en 1233, elle brûla à Vérone précisément 60 hérétiques, pour la plupart des gentils-hommes (2). Belismansa, qui paraît avoir échappé à la justice du pape jusqu'à sa mort naturelle, a bien pu passer quelques années en Bosnie. Justement la Bosnie devint, dans

(1) Bonaventura Belasmagra, v. DONDAINE, *AFP*, XIX, 298 et XX, 287 ; Petrus et Guilelmus Belisbasta, v. DÖLLINGER, *Beiträge*, II, 181 et 200 ; Jean de Belesmains, v. MARTÈNE-DURAND, *Thesaurus*, t. V, Lutetiae Par. 1747, p. 1777. Enfin, un Belesmança, appartenant à une autre secte, celle de Bagnolo, est signalé à Mantoue vers 1261 ; « il ne doit pas être confondu avec l'évêque des Albanais du même nom », dit A. DONDAINE, *AFP*, XX, p. 288, note 23.

(2) Ch. SCHMIDT, I, 164 ; Gioacchino VOLPE, *Movimenti religiosi e sette eretiche nella società medievale italiana*, Firenze, 1926, p. 86 (date 1223) et p. 101 (date 1233).

ces années 1220-1250, un bastion du bogomilisme militant. Tandis que les bûchers de l'inquisition flambaient à Béziers, à Vérone et à Montségur, en Bosnie le catharisme prit une revanche éclatante sur le catholicisme. Les églises latines y furent détruites, les prêtres assassinés ou expulsés, et l'évêque catholique de Bosnie dut désertier son diocèse et se fixer à Diakovo, sur la rive gauche de la Sava, en territoire hongrois. Les papes prêchaient en vain des croisades contre la Bosnie du banus Matthieu Ninoslav, ce « fautor et acceptator haereticorum ».

Il est donc très logique que le chef de l'Église Albanaise ait été accueilli en Bosnie et qu'il y ait passé quelques années. C'est ainsi que nous pouvons expliquer le texte des anathèmes serbes. L'Église de Bosnie (*ecclesia Sclaveniae*) était déjà bien organisée vers 1220 ; elle avait à sa tête Aristodios-Rastoudié. Mais quand Belismansa arriva, il commença à y jouir d'une autorité suprême, comme chef spirituel des Cathares depuis Toulouse jusqu'en Macédoine. C'est pourquoi les archevêques serbes (en 1221 ou en 1233), bien informés, mirent son nom devant celui de Rastoudié.

*
* *

Et maintenant nous revenons à la question de « l'anti-pape » cathare, depuis longtemps discutée et souvent traitée négativement dans la littérature spéciale.

On sait qu'en 1223, le légat apostolique en France, Conrad de Porto, adressa une missive aux évêques de France, en les convoquant à Paris, à un concile contre les hérétiques, qui devait être présidé par le roi Philippe Auguste. Cette missive est connue dans trois textes, tous incomplets ; c'est seulement en les combinant que nous pouvons reconstituer le texte (1). Le légat annonce des faits qu'il connaît bien

(1) Le texte de Matthieu de Paris (très abrégé) se trouve dans l'édition de MANSI, *Sacrorum conciliorum collectio*, t. XXII, p. 1201-1202, le texte de Rouen (avec des variantes d'après l'*Epistola* 129 de Gervasius Praemonstratensis, éd. C. L. HUGO, *Monumenta*, I, 115) à la page suivante : MANSI, XXII, p. 1203-1206. Il serait utile de consacrer une étude spéciale à cette missive.

(« Ecce quod vidimus, loquimur; et quod scimus, testificamur »). Il a peur de l'arrivée de l'Antéchrist qui a déjà son précurseur : « jam habet perfidiae suae praeambulum haeresiarcham, quem haeretici Albigenses *papam* suum appellant, habitantem in finibus Bulgarorum, Croatiae et Dalmatiae, juxta Hungarorum nationem, ut per *antipapam* moras Antichristi breviores esse minime dubitetur »... Quel est le pays qu'habitait cet antipape ? Déjà Rački l'expliqua bien en 1869 : ce ne peut être que la Bosnie ⁽¹⁾, ce pays alors inconnu en France, qu'on désigna en nommant ses voisins : la Hongrie, la Croatie, la Dalmatie et la Bulgarie (souvenons-nous qu'au temps de Jean II Asen, les frontières de la Bulgarie englobaient la Macédoine).

Le légat assimile ce « papa perfidiae » à Lucifer qui érigea son trône dans les pays de l'Aquilon, pour détruire le pouvoir du pape à Rome (« non tam ut sit similis altissimo apostolorum principis successori, quam ut ipsum cum universali ecclesia deprimat et annullet »). Ce « pape de la perfidie » a déjà dévasté une grande partie de la vigne du Seigneur (allusion aux progrès de l'hérésie en France et en Bosnie). « Ad eum confluunt Albigenses ut ad eorum consulta respondeat, eius inhiantes doctrinis et eius damnatae sectae iudicia complectentes ». Ce Satan envoya dans l'évêché cathare d'Agen un certain Barthélemi de Cartès, natif de Carcassonne, comme son vicaire (« vices illius antipapae agentem »). L'évêque cathare d'Agen, Vigoureux de Bathona, céda à ce vicaire son siège épiscopal dans le village de Pojors (var. Porlo), en se transférant lui-même dans le pays de Toulouse. Ce vicaire Barthélemi envoie partout ses missives, en s'intitulant : « Bartholomaeus servus servorum hospitalis sanctae fidei, tali salutem ». Il crée même de nouveaux évêques et de nouveaux évêchés en France (« creat episcopos et ecclesias perfidiae ordinare contendit »). Pour combattre ce péril, le légat du pape invite tous les évêques de France à Paris.

Ce texte assez clair n'eut pas beaucoup de chance dans la littérature du catharisme. La cause en était, entre autres,

(1) Franjo RAČKI, *Bogomili i Patareni, Rad Jugosl. Akademije*, VII, p. 164 (= 2^e éd. Beograd 1931, p. 415).

que les commentateurs se tenaient souvent au texte trop abrégé de Matthieu de Paris, ce qui créait des confusions.

Aussi, Charles Schmidt, après une courte analyse des sources, arrive à la conclusion que le « pape » hérétique n'était qu'une fiction ⁽¹⁾.

Après lui, Rački affirme que les communautés cathares étaient organisées sur une base fédérative. Il ne se sert que du texte abrégé, où on lit que « le vicaire de cet antipape, Barthélemi de Carcassonne, lui assigna pour résidence le village de Porlos, en se transportant dans le pays de Toulouse ». Rački pense donc que c'est l'évêque de Bosnie qui vint en France, et raisonne ainsi : « On ne peut penser que, comme dans l'organisation de l'Église catholique, l'évêque de Bosnie aurait été pour tous les cathares et patarènes le chef de leur Église ; mais ces mots ont sans doute ce sens que ceux d'Occident vénéraient, dans la personne du chef de l'Église de Bosnie, le chef de cette Église qui était la plus proche de la source de leur doctrine, née dans la Péninsule Balkanique, et qui conservait le plus fidèlement cette doctrine ». Rački tâche d'expliquer pourquoi l'évêque de Bosnie aurait dû se sauver en France, et il pense que la cause en pouvait être l'activité du légat Acconcius, envoyé par le pape en Bosnie en 1221 ⁽²⁾. Tout ce raisonnement est faux.

Ignace Döllinger (qui connaissait l'ouvrage de Rački d'après son abrégé par Louis Léger dans la *Revue des Questions Hist.*, 1870, VIII), aborde assez brièvement la question

(1) Ch. SCHMIDT, après avoir cité la missive de 1223, dit : « C'est un des évêques de Bosnie qui renvoya auprès d'eux Barthélemy Cartès, natif de Carcassonne, avec la mission sans doute de les encourager ; il se peut que l'évêque bosnien, se souvenant que le catharisme était venu des pays slaves en Occident, ait voulu attribuer à son Église une espèce de suprématie sur celles de France, et que par conséquent il ait autorisé son délégué à organiser des communautés et à consacrer des évêques. Cependant il n'y a aucune trace que Cartès ait réellement exercé ce pouvoir ; ce qui est beaucoup moins certain, c'est que les Cathares français aient eu à cette époque connaissance d'un chef suprême de la secte résidant parmi les Slaves. Dans toutes les affaires, ils se décidaient eux-mêmes » : *Histoire des Cathares*, I, 290.

(2) Fr. RAČKI, *o. c.*, p. 165 (2^e éd. 416).

du pape cathare (1). Il dit : « Il est hors de doute que les cathares avaient un chef suprême auquel ils donnaient, au moins parfois, le titre de pape. Nous avons déjà mentionné le pape Niquinta en 1167 ». Il remarque ensuite que les patarènes de Bosnie avaient un chef considéré par eux comme vicaire du Christ, mais il n'admet pas qu'ils auraient cru à une succession ininterrompue de leurs chefs depuis S. Pierre. Döllinger fait une distinction entre les « monarchiens », qui n'avaient point de centre d'unité, et les « dualistes », beaucoup plus nombreux et répandus. Ces derniers avaient, au XIII^e siècle, leur « pape », qui siégea assez longtemps en Bosnie et influença de là les communautés cathares d'Occident. Ceci se voit par la missive de Conrad de 1223 (il cite seulement l'édition de Hugo) ; Döllinger explique aussi que le pays qui s'y trouve mentionné doit être la Bosnie, et insiste sur l'autorité suprême de ce « pape ».

Dans les derniers temps, Steven Runciman (p. 96) et Dmitri Obolensky (p. 246) pensent que, d'après les indications du légat Conrad, ce « pape » bogomile devait se trouver en Bulgarie. On voit qu'ils n'ont retenu que les premiers mots « in finibus Bulgarorum », sans tenir compte de l'explication de Rački, acceptée par Döllinger. Runciman dit, à propos de la missive du légat : « On voit qu'il se trompait, car les hérétiques n'avaient point eu de pontife suprême ; mais son opinion démontre le haut prestige de la Bulgarie parmi leurs sectes ». Plus loin, Runciman répète que Conrad écrivait que le « pape » hérétique avait habité la Bulgarie et envoyé de là son vicaire en Languedoc. Il voudrait expliquer l'apparition du titre de « pape » comme une simple confusion entre ce mot et le mot grec « papas » (= pope). « Certainement, jamais les Églises cathares n'ont eu un chef commun », dit-il à la page 162.

Dm. Obolensky, en citant un court extrait de la missive du légat, dit : « L'existence d'un « pape » bogomile suprême a été parfois soutenue dans les derniers temps (p.ex. par F. Legge dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1913,

(1) Ignaz v. DÖLLINGER, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*, I. Theil, München, 1890, p. 200-202.

p. 73). Mais cette théorie est rejetée par les savants les plus autorisés», et il cite brièvement Schmidt et Rački.

Enfin, le R. P. Antoine Dondaine, dans sa dernière étude si fouillée et pleine de données nouvelles, insiste sur les divergences d'opinions entre les églises cathares et dit : « Fréquemment, l'on parle du catharisme comme d'une religion, d'un corps spirituel hiérarchiquement organisé ; on a même discuté s'il y avait eu un pape cathare, chef suprême de la secte. C'est là une erreur historique grave. Il y a eu des sectes dualistes, aussi bien en Orient qu'en Lombardie, qui n'avaient de commun qu'un donné doctrinal plus ou moins apparenté » (1).

Cependant, nous croyons qu'on pourrait revenir à l'opinion de Döllinger. L'antipape de 1223, qui n'habitait point la Bulgarie, mais la Bosnie, ne pouvait être un simple pape, qu'on aurait pris pour un « pape », mais une personne de marque, qu'on doit juger d'après ses actions et non d'après son titre. La missive de Conrad nous dit clairement que le vicaire de cet antipape consacrait des évêques en France ; donc, le chef spirituel de ce vicaire jouissait d'une autorité encore plus grande.

Si nous admettons que Belismansa se trouvait en Bosnie avant l'an 1223, le texte de la missive devient clair. L'évêque cathare de Vérone n'était pas un évêque comme les autres. Il était le chef du courant primordial du catharisme, du dualisme absolu de Drugovitie, représenté en Lombardie par l'*ecclesia Albanensis*, qu'on appelait « *ecclesia de Blasmanda* », d'après le nom du « pape ». Au temps où écrivait Sacchoni, cette Église était en déclin, à cause du schisme de Jean de Lugio. Mais Sacchoni dit lui-même : « *prima pars tenet opiniones antiquiores, quas omnes Cathari et Albanenses habebant in annis Domini currentibus MCC usque ad annos currentes MCCXXX* ». Et ces opinions sont nommées dans le même texte « *opiniones Belazinanse* » ou « *errores Belezmanse* ». C'était donc lui le théoricien de ce courant. Et Sacchoni nous dit encore : « *Ultimo notandum est quod Cathari ecclesie Tholosane et Albigensis et Carcassonensis te-*

(1) A. DONDAINE, *La hiérarchie cathare en Italie*, I, *Le De heresi Catharorum*, AFP, t. XIX, 1949, p. 292-293.

nent errores Belezmanse et antiquiorum Albanensium, et fere omnes ecclesie Catharorum de ultra mare, quas scripsi, similiter ». Donc, avant 1230, toutes les églises de France et presque toutes celles d'outre-mer (aux Balkans et en Roumanie) suivaient la doctrine de Belismansa. Les autres églises dissidentes — en Lombardie et Toscane — étaient alors relativement insignifiantes.

Il était donc très logique que, si Belismansa se trouvait vers 1223 en Bosnie, les Albigeois lui envoyassent leurs émissaires dans ce pays lointain, qui écoutaient bouche bée (« inhiantes ») l'explication de la doctrine dont il était le chef reconnu. Certainement, il n'était point un « pape cathare » *de jure*, mais il l'était *de facto*, car la plupart des Cathares d'Europe (et même d'Asie?) écoutaient humblement ses paroles. C'est pourquoi son vicaire Barthélemy jouissait en Languedoc d'une autorité incontestée. Il est donc bien probable que ses adhérents en France et en Italie parlaient avec révérence de leur maître lointain, comme d'un « pape », comme d'un vrai vicaire de S. Pierre, qui devait vaincre l'Église « du pape Sylvestre » à Rome.

On pourrait nous objecter que, d'après les données du traité *De heresi Catharorum*, écrit vers 1210, l'Église « de Sclavenia » (qui est celle de Bosnie) occupait une position à part. Ce traité ne connaît pas encore Belismansa, il nomme l'Église de cet hérésiarque « de Desenzano » et dit qu'elle et tous les Albigeois « habent errorem suum de Drugucia » — c'est le dualisme absolu — tandis que les adeptes de Caloïannes « qui habent ordinem suum de Sclavenia » et ceux de Garattus qui « habent ordinem suum de Bulgaria » professent le monarchianisme. Donc, avant 1210, l'Église de Bosnie adhéraît encore au dualisme mitigé (1).

Cependant, si nous lisons les sources du *xiv^e* et du *xv^e* siècle, l'Église de Bosnie est toujours accusée de dualisme absolu. Voici quatre sources :

I. Le manuscrit « Isti sunt herrores hereticorum Bosnen-

(1) A. DONDAINE, *ib.*, XIX, p. 300 et 310 : la « Sclavonia » est clairement identifiée avec la Bosnie dans le *Tractatus de hereticis*, c. 1270 : « quidam de Slavonia, scilicet de terra que dicitur Bossona... constituerunt episcopum dicitur qui episcopus Slavonie sive Bossona » : A. DONDAINE, *AFP*, XX, p. 308.

sium », écrit par des Franciscains de Bosnie vers 1370, dit : « 1. Imprimis quod sunt duo dii et quod maior deus creavit omnia spiritualia et invisibilia, et minor, scilicet Lucifer, omnia corporalia et visibilia » (1).

II. L'explicite *Disputatio inter christianum Romanum et patarenum Bosnensem*, probablement œuvre du vicaire franciscain de Bosnie, fra Ambrosio de Seniis (qui prêchait en Bosnie en 1381-1411) dit, entre autres : « 6. Deus verus non creavit quod destruetur, sed ista visibilia destruentur, quare non a Deo, sed a diabolo creata sunt », et « 8. Diabolus est sine principio et creator omnium visibilium » (2).

III. En 1445, le pape Eugène IV, certainement bien informé, écrit sur les Bosniens : « Hi sunt qui Diabolo parem omnipotenti Deo exhibent principatum, duo ponentes principia, unum malorum, alterum bonorum » (3).

IV. Enfin, en 1461, le cardinal Jean Torquemada, qui avait questionné longuement à Rome trois gentilshommes, mis aux fers et envoyés dans cet état par le roi de Bosnie, alors catholique, résuma en 50 articles la doctrine de Bosnie ; ses premiers mots sont : « Sancta Romana ecclesia dampnat et reprobat errores Manichaeorum in regno Bosnae dicentium et asserentium : 1. Duos esse deos, quorum unum vocant summum bonum, alterum summum malum. 2. Duo esse principia, unum scilicet spiritualium et non corporalium, aliud corruptibilium et corporalium sive visibilium. Primum vocant deum lucis, secundum deum tenebrarum » (4).

Nous voyons que jusqu'à ses derniers jours, l'Église de Bosnie (qui avait commencé par le dualisme mitigé) observa strictement la doctrine du dithéisme néo-manichéen. Nous pensons que cette évolution curieuse ne pouvait être

(1) Manuscrit de Venise, Lat. Cl. II, Cod. LXIV, f. 146, édité par Fr. RAČKI, dans *Starine*, t. I, Zagreb, 1869, p. 138-140 ; ms. de Zagreb, Misc. I. a. 57, f. 78, édité par D. KNIEWALD, *o. c.*, 58-59.

(2) Ms. de Venise (Marciana, Cod. LXIV), édité par RAČKI, *Starine*, I, p. 109-138.

(3) FARLATI, *Illyricum Sacrum*, IV, p. 257.

(4) Édité par RAČKI dans *Starine*, XIV, Zagreb, 1882, p. 5-20 (d'après le Cod. Vaticanus 974) et par D. KNIEWALD, *o. c.*, 67-71 (d'après le Cod. Vat. 976).

que l'œuvre de Belismansa. Étant venu vers 1220 en Bosnie, il influença Aristodios et ses croyants et convertit l'Église de Bosnie au dualisme absolu, qui était alors la croyance de tous les Albigeois et de « presque toutes les églises d'outre-mer ». Pendant son séjour en Bosnie, Belismansa joua un certain temps (vers 1223) le rôle d'un « antipape » cathare (1).

Mais l'anéantissement des évêchés en France, le schisme de Jean de Lugio, la concurrence croissante de l'Église monarchianiste de Concorezzo empêchèrent ses successeurs (en Bosnie et à Vérone) de jouer le même rôle. Cependant comme la Bosnie était restée le seul bastion du catharisme libre, elle fut considérée dans les siècles postérieurs comme la source de « la vraie foi », et quelques rumeurs vagues d'un certain « pape », y résidant, peuvent être recueillies dans ces siècles.

Voici Jean Maurini qui confesse, en 1321, aux inquisiteurs, en Languedoc, qu'il avait entendu les hérétiques affirmer que S. Pierre fit passer son pouvoir obtenu du Christ à ses successeurs apostoliques, et ce sont les papes des hérétiques. En 1378, Jacques Bech de Chieri (en Piémont) dit que les hérétiques (dont l'un venait de Sclavonie) lui enseignèrent que le pape de Rome n'était point le vrai pape, mais que le « verus Papa maior » se trouvait parmi eux (2). C'est alors que ce Franciscain défroqué entreprit un voyage en Bosnie, pour y trouver la vraie foi, comme l'avaient fait avant lui maints autres cathares de ce petit village du Piémont (3).

Enfin, les mêmes « *Herrores hereticorum Bosnensium* » af-

(1) Il est curieux que le prof. D. Kniewald, qui avait bien identifié Belasinansa de Vérone avec le Belizmenac du synodique serbe, s'arrêta à mi-chemin et, en parlant du pape cathare de 1223, ne pensa plus à cet hérésiarque. Il voudrait prouver que ce « pape » pourrait être l'évêque bosnien Bratoslav, mentionné en 1251 (SMIČIKLAS, *Codex diplomaticus Croatiae*, etc., XIV, 460). Mais cette hypothèse est erronée : Bratoslav était un évêque catholique de Bosnie, consacré à Raguse. Il n'existe pas de raison de croire qu'il ait passé au bogomilisme, acquis le titre de « pape » et ensuite émigré en France, comme le pense D. Kniewald, qui ne connaît que le texte abrégé de la missive de Conrad.

(2) DÖLLINGER, *Beiträge*, II, 194 et 266 ; noté par D. KNIEWALD, *o. c.*, 57.

(3) DÖLLINGER, *o. c.*, II, 268.

firment dans leur § 11 : « Item dicunt se esse ecclesiam Christi et successores apostolorum, habentes unum de se-ipsis, qui dicit se vicarium Christi et successorem sancti Petri » ⁽¹⁾. La même accusation est portée en 1461 par le cardinal J. Torquemada : « 17. Se (esse) successores apostolorum et suum heresiarcham episcopum ecclesiae et vicarium et successorem Petri » ⁽²⁾.

Donc, l'évêque bogomile (le « dëd ») de Bosnie était encore, aux yeux de ses fidèles, le successeur de l'apôtre Pierre, le soi-disant « pape » des Cathares dont le nombre diminuait de plus en plus. Cette tradition remontait probablement au séjour en Bosnie de Belismansa-Belizmenac, ce puissant « antipape » cathare.

Genève, décembre 1952.

Alexandre SOLOVIEV.

(1) *Starine*, I, 139 ; KNIEWALD, *o. c.*, 58.

(2) *Starine*, XIV, 9 ; KNIEWALD, *o. c.*, 69.

LE DIT DE LA RUINE DE LA TERRE RUSSE

Rien ne ressemble plus au sort de l'épopée byzantine que la destinée de l'épopée kiévienne. Le grand Koräi, trouvant dans la satire du Ptochoprodrome sur les higoumènes l'expression $\rho\epsilon\omicron\varsigma$ Ἀζοίτης ou l'épithète d' Ἀζοίτης appliquée à Manuel Comnène, déclarait en ignorer le sens. Pourtant personne ne nie l'authenticité des poèmes acritiques, de l'admirable Armouris, ce monument solitaire si pareil au chant d'Igor ! [H.G.]

Le niveau de la littérature russe, à l'époque qui précède l'invasion des Tatars, comme d'ailleurs toute la culture russe de ce temps-là, est fort élevé. Déjà, sous Vladimir le Saint (980-1015) et son fils Yaroslav le Sage (1019-1054), Kiev était une grande ville commerciale, dont les richesses étaient vantées par Thietmar de Mersebourg et par Adam de Brême, qui nomme Kiev la rivale de Byzance — « aemula sceptri Constantinopolitani et decus Graeciae ». Les grandes cités russes étaient alors en relations intenses — ecclésiastiques, artistiques et commerciales — avec Byzance, ainsi qu'avec l'Orient et l'Europe Occidentale. Yaroslav le Sage était marié à Ingerd de Suède, sa sœur était reine de Pologne, ses filles occupaient les trônes de France, de Hongrie et de Norvège. Son fils épousa une fille de l'empereur de Byzance. Sa petite-fille était l'épouse (bien maltraitée) de l'empereur Henri IV.

L'architecture russe, à cette époque, créa une quantité d'églises majestueuses, ornées de belles fresques ou de mosaïques, dans tous les recoins de la Russie, et non seulement à Kiev et Novgorod. Comparons cet épanouissement à la pénurie de l'art en Italie aux XI^{e} et XII^{e} siècles, où seules les périphéries — Venise, Monreale et Palerme — présentent des monuments d'art, bien byzantins d'ailleurs.

Les trouvailles de riches émaux et d'autres joailleries à Kiev, à Riazan, et même en Suède, attestent le haut niveau de l'art ornemental russe. « L'or de Rousie » est bien connu des chansons de geste françaises.

La littérature, elle aussi, était en plein épanouissement : dès le commencement du ^x^e siècle, les « chroniques » russes se distinguent par la richesse de leur contenu, par leur véracité, par leur style vivant et sobre, et par leur inspiration patriotique et héroïque, bien qu'elles soient écrites par des moines. Déjà, vers 1040, un prêtre russe, Hilarion (plus tard métropolite de toute la Russie) prononce à Kiev un « Sermon sur la Loi et la Grâce », exaltant le baptême par Vladimir comme une marque de la Grâce divine, accordée au nouveau peuple élu. Ce sermon est bien composé, animé d'un profond sentiment chrétien et patriotique. La littérature ecclésiastique de ce temps nous présente encore des vies des nouveaux saints russes, des œuvres didactiques et des sermons variés, parmi lesquels se distinguent par leur style fleuri ceux de Cyrille, évêque de Turov († 1183), rompu à toutes les finesses de la rhétorique byzantine.

L'invasion funeste des Tatars, les incendies des villes (construites en bois), la ruine de Kiev en 1240, détruisirent une quantité de ces œuvres d'art et surtout de manuscrits. C'est pourquoi les monuments de la poésie épique sont très rares. On retrouve leur tradition dans les « bylines », chants épiques populaires, notés au ^{xviii}^e et au ^{xix}^e siècle, dans le Nord de la Russie ; mais, tout en ayant conservé le souvenir de Kiev et du bon prince Vladimir, les bylines ont bien changé pendant huit ou neuf siècles de tradition orale ⁽¹⁾. On trouve d'autres reflets de légendes et de chansons héroïques dans les chroniques, surtout dans la version du ^{xiii}^e siècle (de Galicie), dite Hypatienne.

Mais les manuscrits de chansons de geste originales de cette époque se sont perdus, à cause des ravages mentionnés, et surtout à cause de l'indifférence des moines de l'époque moscovite, qui tournait même à l'hostilité à l'égard de la poésie profane ⁽²⁾.

La seule œuvre héroïque complète de cette époque, c'est

(1) Sur ces chants épiques, voyez le beau livre d'Alfred RAMBAUD, *La Russie épique*, écrit en 1876.

(2) De même, en Allemagne, le chant épique le plus ancien, *Hildebrandt*, fut retrouvé dans la reliure d'un recueil ecclésiastique ; pareil fut le sort des fragments du *Walthere*.

le fameux *Dit de la campagne d'Igor*, composé en 1185-1187, juste à l'époque où la poésie chevaleresque florissait dans toute l'Europe, lorsqu'écrivaient Vincent de Troyes en France et Chota Roustavéli en Géorgie, les Skaldes en Scandinavie et les *Minnesänger* en Allemagne, au moment où surgissaient les chansons du Cid en Espagne.

Pouchkine l'avait dit en 1834 : « Le chant d'Igor s'élève comme un monument isolé dans le désert de notre littérature » (1). Cette parole amère n'est pas tout à fait juste : la littérature russe du Moyen Age n'est point un désert, comme nous le voyons maintenant, après un siècle de recherches fructueuses dans ce domaine.

Nous disposons même d'une autre œuvre, malheureusement fragmentaire, du même style et d'une inspiration semblable, c'est le *Dit de la ruine de la terre russe*.

Le *Dit de la ruine de la terre russe* est à peine connu de la science occidentale. A notre connaissance, il n'a pas été traduit dans les langues occidentales. En 1940, un jeune savant allemand, M. Werner Philipp, lui consacra une page, pleine d'enthousiasme, dans sa belle étude sur les idées politiques de la Russie Kiévienne (2). En 1947 fut publié un article de feu Michel Gorlin, où le texte russe est imprimé sans traduction française (3).

Cependant, le texte est connu depuis soixante ans et a souvent été commenté dans la littérature russe. C'est en 1892 qu'un privat-docent de l'Université de Saint-Petersbourg, Chrysanthé Loparev, trouva dans la bibliothèque du

(1) Cette position solitaire du *Dit de la campagne d'Igor* le fit même soupçonner de faux. C'est l'hypothèse de M. André MAZON, amplement développée dans son livre *Le Slovo d'Igor*, 1940, et brillamment réfutée par MM. Henri GRÉGOIRE et Roman JAKOBSON dans leur édition *La Geste du Prince Igor*, New York, 1948. *La communis opinio doctorum* de tous les pays est que le *Dit d'Igor* est un chef d'œuvre du Moyen Age russe, et M. Mazon se trouve isolé dans son « offensive anachronique ». Une belle édition du *Dit d'Igor*, traduit par le poète suisse Philippe SOUPAULT, a été publiée par Paul Eynard (éd. Rolle, 1950).

(2) Werner PHILIPP, *Ansätze zum geschichtlichen und politischen Denken im Kiewer Russland*, Breslau, 1940, p. 76-77.

(3) Michel GORLIN, *Le Dit de la ruine de la terre russe et de la mort du grand-prince Jaroslav*, *Revue des Études Slaves*, XXIII, (1947), pp. 5-33.

monastère de Pečory (près de Pskov) un manuscrit du xve siècle, un recueil qui contenait divers textes ecclésiastiques, principalement des vies de saints. A la feuille 243, après la vie de S. Vergile, se trouve le titre : *Dit de la ruine de la terre russe après la mort du grand prince Iaroslav* ; le texte ne comporte que deux pages ; il est suivi, sans interruption (à la f. 244v), de la vie du saint prince Alexandre Nevskij, dont le milieu manque ; cette biographie, achevée à la f. 247v, est la dernière du recueil.

Ce texte de deux pages, publié tout de suite par Loparev, est suivi d'un commentaire de l'éditeur. Loparev supposait qu'il s'agissait d'un fragment d'un poème qui aurait eu pour objet l'invasion des Tatars, suivie par la mort du grand prince Iaroslav (en 1246) et par la geste de son fils Alexandre Nevskij. Le poème (ou même la « trilogie », comme supposait Loparev) ayant péri, il n'en resta que l'exorde ou le prélude qu'un moine copiste mit en tête de la Vie d'Alexandre, le sauvant ainsi de l'oubli.

On discuta beaucoup sur cette hypothèse, quelques savants russes admettant qu'il s'agissait d'un fragment de poème perdu (M. Halanski, A. Sobolevski, en 1951 M. Tihomirov, etc.) (1), d'autres affirmant que ce n'était qu'un exorde à la vie d'Alexandre (Mansikka, Serebrianski, D. Lihačev en 1947). M. Gorlin, dans l'article cité, voudrait le réduire au rôle d'introduction à une biographie perdue d'Iaroslav ; N. Gudzij, dans son cours d'histoire de la littérature russe de 1947, cite les opinions des érudits, sans se prononcer ouvertement dans la cause. En tout cas, même si nous avons affaire à l'exorde d'une biographie (ce dont nous doutons), c'est une page « qui fait preuve d'un véritable sentiment poétique » (comme s'exprime M. Gorlin), et nous avons le droit de l'analyser séparément, comme telle.

Voici d'abord le texte, que nous avons divisé en vers libres, en tâchant de conserver le rythme de l'original :

(1) Nous ne pouvons nous ranger à l'opinion de M. N. TIHOMIROV, qui pense que ce Dit a été écrit à Novgorod vers 1225. La bataille de Kalka ne pouvait être comprise comme une « ruine » complète ; et nous verrons plus loin que le poète pouvait bien composer son chant à Kiev en 1240. Cf. *Trudy otdela drevne-russkoj literatury* VIII (1951), 235 s.

Dit de la ruine de la terre russe

- (I) O clairement claire et bellement belle
terre de Russie !

Tu es merveilleusement riche de beautés,
merveilleusement riche de lacs,
et de fleuves, et de sources sacrées,
de monts abrupts, de hautes collines,
de sombres forêts, de vastes plaines,
de bêtes prodigieuses, d'oiseaux innombrables,
de grandes cités, d'admirables villages,
de vignes monastiques, de maisons de Dieu,
et de princes redoutables, de preux boyards,
de seigneurs nombreux !
De toutes choses tu regorges, ô terre de Russie,
o terre de la foi orthodoxe, de la foi chrétienne !

- (II) D'ici jusqu'aux Hongrois,
aux Léchites ⁽¹⁾ et aux Tchèques,
des Tchèques aux Yatvègues ⁽²⁾,
des Yatvègues aux Lithuaniens,
[des Lithuaniens] ⁽³⁾ aux Germains,
des Germains aux Karéliens ⁽⁴⁾,
des Karéliens jusqu'à Oust-ioug,
là où se trouvaient les Toïma ⁽⁵⁾ païens,
et près de la Mer-qui-respire,
de la Mer jusqu'aux Bulgares ⁽⁶⁾,
des Bulgares aux Bourtasses ⁽⁷⁾,

(1) Léchites (Liachy), nom ancien des Polonais.

(2) Yatvègues, peuplade belliqueuse lithuanienne, dans le Midi de la Prusse Orientale, disparue depuis le xiv^e siècle.

(3) Nous avons ajouté ces mots, qu'exigent le rythme et le style et qui ont été omis par le scribe, par suite d'une haplographie très possible.

(4) Karéliens, peuplade finnoise dans le bassin de la Néva et des grands lacs de Ladoga et d'Onéga.

(5) Toïma (collectif), nom d'une tribu finnoise sur la basse Dvina, connue au xiii^e siècle.

(6) Les Bulgares, d'origine ougro-finnoise, avaient à cette époque leur État sur la Volga et la Kama.

(7) Bourtasses, peuple finnois, connu des géographes arabes.

des Bourtasses aux Tcherémisses,
des Tcherémisses aux Mordoviens,
tout ceci fut soumis par Dieu
au peuple chrétien,
tous ces pays païens :

- (III) au grand-prince Vsevolod,
à son père Yourij, prince de Kiev,
à son aïeul Vladimir Monomaque,
dont les Koumanes effrayaient
leurs enfants au berceau,
tandis que les Lithuaniens n'osaient point
sortir de leurs marécages,
et que les Hongrois fortifiaient
leurs montagnes rocheuses
avec des portes de fer,
de peur que le grand Vladimir
ne les foulât aux pieds de ses chevaux.
Et les Germains se réjouissaient
d'être loin, par delà la Mer Bleue.
Les Bourtasses, les Tcherémisses,
les Viadiens ⁽¹⁾ et les Mordoviens
apportaient leur tribut de miel
au grand-prince Vladimir,
et kyr-Manuel de Byzance, le craignant fort,
lui envoyait des dons magnifiques,
de peur que le grand Vladimir ne lui ravît
la cité impériale.

- (IV) Mais dans ces jours-là un malaise
(pesait) sur les chrétiens,
depuis le grand Yaroslav jusqu'à Vladimir,
et jusqu'au Yaroslav de nos jours
et jusqu'à son frère Yourij,
prince de Vladimir...

Ce beau fragment est remarquable par un sentiment patriotique très intense. Nous ne pouvons nous rallier à l'opinion courante, qui prétend que le sentiment national ne se

(1) Viada, tribu des Mordoviens, connue au xvi^e siècle.

serait formé que depuis la grande Révolution Française. Le Moyen Age connaissait déjà ce sentiment, quoique souvent subordonné à l'élément religieux et restreint à une élite intellectuelle. Les beaux livres de René Johannet, sur le sentiment national en France, et d'Isidoro del Longo (*Patria Italia*) nous donnent des renseignements précieux sur ce sujet, qu'il est utile de comparer au fragment russe.

Le sentiment patriotique s'exprime assez clairement dans la littérature italienne de la même époque. Mais au ^{xiii}^e siècle, il est encore limité à la terre natale de diverses provinces.

« O dolce terra Fiorentina », « O dolce terra Aretina », s'exclament les poètes des années 1260-70 ; ces exclamations rappellent bien l'apostrophe de notre poème : « O clairement claire... terre russe ». Mais sa conception nationale est beaucoup plus large que celle des petits provinciaux d'Italie. Notons, en passant, que la notion de la « claire patrie » se trouve dans la Chanson de Roland, où à côté de la « dulce France » bien connue (cf. la « dolce terra »), nous lisons aussi :

Que nus perduns clere Espaigne, la bele,

Ne nus aiuns les mals ne les suffraites (ms. d'Oxford, v. 59-60).

Voici donc la même notion de la « claire et belle patrie », qui peut être perdue dans des maux et des souffrances.

On sait que Dante avait (vers 1300) une conception très nette de l'Italie comme d'une entité idéale, mais il lui adressa, malheureusement, non des hymnes, mais des invectives empoisonnées :

Ahi serva Italia, di dolore ostello,

Nave senza nocchiero in gran tempesta,

Non donna di provincia, ma bordello ! (*Purg.*, VI, 76).

Il faut descendre jusqu'à Pétrarque, pour trouver des hymnes à la patrie idéale, qui puissent s'égalier par leur force d'expression au fragment russe de 1240.

On connaît la *IV^a Canzone* de Pétrarque, adressée vers 1360 « aux grands d'Italie, pour les exciter à la libérer enfin de son dur esclavage » ; elle contient des images admirables, mais elle est trop subjective. Ce sont les émotions, les tendres souvenirs d'enfance, les sympathies ardentes du poète qui nous crie ses douleurs et son amour. L'image de la patrie

se trouve un peu brouillée dans cet enthousiasme grandiloquent :

Italia mia, benchè 'l parlar sia indarno,
 A le piaghe mortali
 Che nel bel corpo tuo sì spesse veggio,
 Piàcemi almen, ch'è miei sospir' sian quali
 Spera 'l Tevero e l' Arno
 E 'l Po, dove doglioso e grave or seggio...

Passons à une autre épître, moins connue, car elle est écrite en latin et se trouve rarement dans les éditions de Pétrarque ; c'est l'*Epistola metrica*, III, 24 ⁽¹⁾. En avril 1352, Pétrarque revenait de Vaucluse en Italie. Du haut du Mont Genève, il vit les collines et les plaines de sa patrie, si belle en ces jours de printemps, et, oubliant les malheurs de l'Italie divisée, il lui adressa cet hymne chaleureux :

Ad Italiam ex Gallis removens

Salve, chara Deo tellus sanctissima, salve,
 Tellus tuta bonis, tellus metuenda superbis,
 Tellus nobilior multum generosior oris,
 Fertilior cunctis, terra formosior omni,
 Cincta mari gemino, famoso splendida monte,
 Armorum legumque eadem veneranda sacrarum,
 Pyridumque domus, auroque opulenta virisque
 Cuius ad eximios ars et natura favores
 Incubuerunt simul, mundoque dedere magistrantem.

Ad te nunc cupide post tempora longa revertor
 Incola perpetuus. Tu deversoria vitae
 Grata dabis gratis. Tu quantam pallida tandem
 Membra tegant, praestabis humum. Te laetus ab alto
 Italiam video frondentis collo Gehennae.
 Nubila post tergum remanent ; ferit ora serenus
 Spiritus, et blandis assurgens motibus aer
 Excipit. Agnosco patriam, gaudensque saluto :
 Salve, pulchra parens, terrarum gloria salve.

(1) Nous avons trouvé le texte seulement dans l'édition in-f° de Bâle, de l'an 1519 ; elle manque dans les éditions récentes, mais est citée par M. SCHERILLO, *Le origini e lo svolgimento della letteratura italiana*, I, 1919, p. 276.

Laissons de côté la seconde moitié de cette épître : elle nous révèle le poète sentimental, qui exprime des émotions liées aux impressions de la nature, dans un style individualiste, on pourrait dire « préromantique ».

Mais arrêtons-nous à la première partie, où la patrie est décrite dans toutes ses beautés objectives. D'après les mots d'un commentateur récent de Pétrarque, « c'est l'Italie de tous les temps que saluait ainsi le poète, la romaine aussi bien que la contemporaine, dont il connaissait toutes les faiblesses, tous les maux. Qu'on ne l'accuse pas d'exagération, car le sentiment qui l'anime dans cette page la comporte, et la sincérité du cœur fait admettre les exagérations de l'esprit » ⁽¹⁾.

En comparant cette première partie de l'épître au début de l'hymne russe, nous y remarquerons maintes ressemblances curieuses.

Les deux morceaux commencent par une apostrophe directe à la patrie : « Salut, terre très sainte, chère à Dieu » = « O clairement claire... terre russe ». La pensée de Pétrarque, que sa patrie est très sainte et chère à Dieu, se trouve chez le poète russe, développée plus loin : « ô terre russe, foi orthodoxe chrétienne... tous les peuples païens t'étaient soumis par la volonté de Dieu ». C'est le germe de l'idée de la « sainte Russie » ⁽²⁾, qui va de pair avec la « tellus sanctissima » d'Italie.

Voyons plus loin : de quoi s'éprend Pétrarque ? Sa patrie est « sûre aux bons, redoutable aux orgueilleux ». Le poète russe dit que sa patrie est pleine « de princes redoutables, de boyards honnêtes ». Pétrarque prise l'Italie comme « la plus opulente, la plus fertile » : nous trouvons la même pensée dans l'hymne russe, même plus imagée : « (pleine) de sombres forêts, de vastes plaines, de bêtes prodigieuses, d'oiseaux aux espèces innombrables, de jardins florissants ».

(1) Henri DE ZIEGLER, *Pétrarque*, Genève, 1940, p. 132.

(2) La locution « sainte Russie » se trouve dans l'Histoire du prince A. M. Kurbskij ; elle est familière aux bylines du xix^e siècle, où elle alterne avec « claire Russie » (remarquons la ressemblance entre « sviataïa Rous » et « svietaïa Rous »). Cette formule remonte au Moyen Âge et justement à la « claire Russie » de l'hymne de 1240.

Pétrarque dit : « ceinte de deux mers », le poète russe nomme deux mers comme limites de sa patrie : « la Mer-qui-respire » (l'Océan Glacial) et « la Mer bleue » (Baltique).

Pétrarque dit en exultant : « fière de tes monts fameux » ; le poète russe dit, encore que moins justement : « merveilleuse... par des monts abrupts, par de hautes collines ».

Pétrarque dit : « vénérable par les armes et les saintes lois », en se souvenant de la gloire passée, des légions romaines et du droit romain. Le poète russe développe largement les hauts faits d'armes du grand Vladimir Monomaque et pouvait bien mentionner sa révision de la « Justice Russe » (Pravda Rouskaïa).

La « demeure des Muses (Piérides) » n'a pas de parallèle direct dans l'hymne russe, qui mentionne toutefois, comme centres de culture, les « édifices saints » et les « vignobles monastiques », ce qui doit être compris comme des confréries de moines ⁽¹⁾.

Pétrarque dit encore : « riche d'hommes, riche d'or ». Le poète russe exalte « les grandes cités, les admirables villages... les seigneurs nombreux » ; il pourrait mentionner aussi « l'or de Rousie », bien connu des romans français de cette époque et du *Dit d'Igor*, mais il dit en général : « De toutes choses tu regorges, ô terre de Russie ».

Pétrarque termine son apostrophe par la « contribution de l'art et de la fortune pour te rendre maîtresse du monde » : c'est l'antique idée de Rome maîtresse de l'univers. L'auteur russe est plus modeste, il n'aspire pas à la domination du monde entier, mais il énumère consciencieusement tous les peuples païens voisins, jadis soumis « par Dieu au peuple chrétien ». Donc, l'idée d'un grand peuple, élu par Dieu pour dominer ses voisins, est à peu près la même.

Que peut-on dire de ces coïncidences ? Un sceptique endurci (comme M. Mazon) pourrait bien affirmer que le fragment russe ne serait qu'un pastiche, l'œuvre d'un lettré russe de la fin du xix^e siècle, formé à l'Université de St-Pétersbourg, d'un disciple du grand A. Veselovski, connaisseur de

(1) Il est difficile d'affirmer que la Russie du xiii^e siècle possédait des vignes ; mais les prières orthodoxes parlent du « vignoble planté par le Seigneur », ce qui désigne les moines.

Dante et de Pétrarque, voulant servir l'impérialisme nationaliste de l'empereur Alexandre III. Ce serait viser justement Chrysanthé Loparev, qui répondait à ce signalement. Et il est caractéristique pour le scepticisme russe que certains bruits d'un pastiche couraient dans les couloirs de l'Université à propos de la découverte de Loparev et que le prof. P. V. Vladimirov exposa son doute sur l'authenticité du *Dit* dans son cours de 1900 ⁽¹⁾. Mais tout ce courant d'hypercritique dut s'apaiser, parce que Loparev produisit des photographies impeccables : chacun pouvait vérifier le texte dans le manuscrit de Pečory, et, maintenant qu'on a exhumé à Riga un second manuscrit du xvi^e siècle avec le même texte, personne ne doute plus, pas même (il faut lui rendre cette justice) M. Mazon. Il assigna tout de même à son disciple, feu M. Gorlin, la tâche de réduire ce texte au rôle d'une introduction à une biographie perdue, pour qu'il « ne fasse plus figure d'étranger dans la littérature vieux-russe » ⁽²⁾. Mais l'article de Gorlin n'est pas du tout convaincant. Le *Dit de la ruine* est un texte du xiii^e siècle (ce qui est admis par Gorlin et André Mazon lui-même), c'est une page pleine d'un véritable sentiment poétique, et il faut l'analyser comme telle.

M. Gorlin voudrait démontrer que ce texte ne serait qu'une introduction à une biographie perdue (?) du grand-prince Yaroslav, que les rédacteurs de la *Stepennaia kniga* tirèrent de l'oubli, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, pour en insérer une citation assez courte dans leur livre généalogique.

Tout ce raisonnement est peu convaincant.

1°) S'il existait une biographie de Yaroslav III, elle aurait été écrite seulement après sa mort (comme celle de son fils Alexandre), d'autant plus que pendant sa vie Yaroslav n'eut aucun trait d'humilité chrétienne ; seule sa mort tragique à la cour du tyran mongole jeta sur lui une auréole, ainsi que sur son cousin, S. Michel de Černigov. Cependant les mots « do nyněšniago Iaroslava » prouvent clairement que le *Dit* avait été écrit de son vivant.

(1) P. V. VLADIMIROV, *Drevnjaia russkaja literatura*, Kiev, 1900, p. 367.

(2) M. GORLIN, dans la *R.E.S.*, XXIII (1947), p. 31.

2^o) Si le *Dit* n'était qu'une introduction à une biographie hypothétique, on devrait y trouver le titre : « Vie du grand prince Yaroslav », et non le titre : « Dit de la ruine de la terre russe », qui nous promet une œuvre de style oratoire, un « Slovo ».

3^o) Si le *Dit* était une introduction à la vie de Yaroslav, pourquoi nous est-il conservé dans les deux manuscrits en tête de la vie d'Alexandre Nevskij, dont il diffère sensiblement par le style ?

4^o) S'il était une introduction à la vie de Yaroslav, pourquoi les rédacteurs de la *Stepennaïa* ne le laissèrent-ils point à sa place, en tête de la biographie, et en donnèrent-ils seulement une courte citation, d'ailleurs altérée, à la fin de la biographie ?

5^o) Gorlin n'a pas remarqué un fait assez grave : la citation dans la *Stepennaïa* n'est point empruntée directement au *Dit*, mais à la « Généalogie des princes russes », où la citation se trouve logiquement en tête de cette œuvre, du commencement du xvi^e siècle (1).

A notre avis, le *Dit de la ruine de la terre russe* n'était point une introduction ni à la vie d'Alexandre Nevskij (comme le pensaient Mansikka, Serebrianskij et Malyšev), ni à la vie de son père Yaroslav (comme le pensait Gorlin). C'est le fragment, l'exorde d'une œuvre poétique de caractère oratoire et patriotique, qui peut-être n'a jamais été achevée, mais qui était assez connue des lettrés des siècles anciens, comme on va le voir.

1^o) Dans la première moitié du xve siècle, un hagiographe, André Youriev, en emprunta un premier passage, qu'il gâta d'ailleurs en le transposant en style ecclésiastique, pour en faire un prologue à la biographie du saint prince Théodore de Yaroslav.

2^o) Ensuite, le chantre de la version abrégée de la *Zadonščina*, copiée en 1475 par l'higoumène du monastère de

(1) Cf. J. ŽDANOV, *Russkij bylevoj epos*, St Pét. 1895, p. 95-96. Si on compare le texte de la « Généalogie » (Rodoslovec) à celui de la *Stepennaïa*, on voit que le premier est plus court et plus proche de l'original, tandis que le second présente des interpolations d'un style ecclésiastique.

S. Cyrille de Bélozero, en inséra un second passage dans sa version.

3^o) A la fin du x^v^e siècle (ou plus tôt encore), un moine copiste accola tout le texte conservé du *Dit* à la biographie d'Alexandre Nevskij (ce texte nous est connu dans les manuscrits de Pečory et de Riga).

4^o) Au commencement du xvi^e siècle, un historien se servit d'un troisième passage du même *Dit* comme d'introduction à sa « Généalogie des princes russes ».

5^o) Ce passage fut emprunté et légèrement modifié au milieu du xvi^e siècle par les rédacteurs de la *Stepennaïa kniga*, qui le mirent dans la bouche du grand-prince Yaroslav.

6^o) Enfin, vers 1665, l'historien Kamenevič-Rvovski se servit du même passage (emprunté aussi à la « Généalogie »), en décrivant les origines de la Russie, dans son *Skazanie o načale Moskovskogo roda*.

Ce texte poétique et patriotique ne fait point « figure d'étranger dans la littérature vieux-russe ». Non, il est bien lié par son inspiration à cette littérature, où le sentiment national occupa toujours une grande place. Dans une étude impartiale sur ce sentiment, M. Werner Philipp, aujourd'hui professeur à l'Université de Berlin-Ouest, dit fort justement : « Cet hymne solennel dans lequel l'auteur chante les beautés de sa patrie, pour déplorer ensuite la puissance engloutie de l'État, est unique dans la littérature européenne, car ce n'est pas un héros individuel, mais l'État même (« das Reich selbst ») qui fait l'objet de l'inspiration » (1).

Le poète d'Igor chante aussi la « terre russe », mais il s'inspire de ses héros : le prince Igor, son frère Vsevolod, le sage Sviatoslav. La *Chanson de Roland* nous expose la geste de ce paladin, d'Olivier et du sage Charlemagne, et la « dulce France » n'y apparaît qu'en fond de tableau. Mais le poète de la *Ruine* commence par un hymne adressé directement à sa patrie. Le titre « Slovo o pogibeli » démontre qu'il ne s'agit point d'introduction à une biographie, mais d'une œuvre poétique en projet. Le verbe « pogibati » veut dire « périr », ὀλλυμαι, ἀπόλλυμαι ; il est connu de la Geste d'Igor (versets 64 et 77) ; le substantif « pogibel », c'est la « ruine complète »,

(1) W. PHILIPP, *Ansätze*, p. 77.

ὄλεθρος ou ἀπώλεια. Le vaillant Hector estimait inéluctable la ruine de Troie :

ἔσσεται ἡμαρ, ὅτ' ἄν ποτ' ὀλώλῃ Ἴλιος ἱρὴ
καὶ Πριάμος καὶ λαὸς ἐϋμμελίω Πριάμοιο (Il. VI, 448-9).

L'Iliade et le début de l'Énéide sont, en premier lieu, des chants de l'ἀπώλεια, de la ruine d'Ilion. De même qu'autrefois Hector, le grand héros de la Russie ancienne, Vladimir Monomaque, avait prédit en 1097, à la nouvelle d'un crime fratricide commis dans la famille des princes : « Si nous laissons cet attentat impuni... la terre de Russie périra (*pogibnet zemlja Ryskaja*) et nos ennemis s'empareront de la Russie » (*Chronique de Nestor*, s. a.). En cette année 6605, au début du VII^e siècle du septième millénaire, gros de malheurs, Monomaque pensait aux Koumanes, si dangereux ⁽¹⁾.

Mais voici que de nouveaux ennemis, encore plus terribles, surgissent du fond de l'Asie. Le trouvère de 1240, épris qu'il était de la gloire du grand Monomaque, se souvint de son présage et trouva pour son poème ébauché le titre : *Slovo o pogibeli Rouskyia zemli*, qui semble inspiré par les paroles fatidiques de son héros. D'après ce titre, on voit que le poète avait l'intention de décrire la « ruine », l'*apoleia* de sa patrie, la grande invasion de 1237-1239 ⁽²⁾. Il ne nous est parvenu que l'exorde de cette « petite Iliade » russe, qui probablement ne fut jamais achevée. Son auteur, peut être, a péri en décembre 1240, lors du sac de Kiev...

Peut-être s'est-elle perdue dans ces années de dévastation, et il n'en resta que ce feuillet de deux pages. Mais il est possible aussi que le poète n'eût pas le temps de terminer son œuvre ; il a pu être tué par les Tatars, comme nous venons de le conjecturer, au lendemain du jour où il l'avait commencée. En tout cas, le fragment conservé est une belle page lyrico-épique. On peut le diviser en trois parties :

(1) Sur ces chiffres fatidiques dans la littérature eschatologique byzantine et slave, v. R. JAKOBSON dans *La Geste d'Igor*, New-York, 1948, p. 297-304.

(2) L'invasion des Tatars fut comprise comme une ruine de la Russie. La chronique Hypatienne dit (s. a. 1240) : « Dmitri... voyait la terre de Russie périr sous les coups de l'impie Batyi (*vidi bo zemlju gibnušču Ruskiju ot nečestivago*) ».

I. Dans l'exorde, le poète esquisse, en vers courts et énergiques, des tableaux de la nature et de la civilisation russes, qui créent l'image de la patrie. Analysons cette gradation artistique de tableaux poétiques.

L'apostrophe directe à la patrie est bien dans le style de cette époque (cf. « O dolce terra Firentina! »), mais elle se distingue par sa tautologie majestueuse : « clairement claire et bellement belle ». C'est le premier accord d'un hymne qui a dû être chanté à un festin, ou avant un combat. La patrie est « embellie de maintes beautés », et le poète nous les dévoile.

Il commence par les « lacs sans nombre », ce qui décèle que l'auteur est un Russe du Nord. Seule la Russie Septentrionale abonde en grands lacs (Ladoga, Onega, Ilmen, Bélozero, etc.). La ville de Péreïaslavl, le domaine d'Yaroslav III, est située sur le lac Kleščino, qui a 48 km² de superficie. Il est bien possible que le poète de la *Ruine* était originaire de cette ville.

Il passe ensuite aux « fleuves et sources sacrées », ce qui témoigne encore pour la Russie du Nord ⁽¹⁾, mentionne les collines et les montagnes, les « forêts denses », entre elles de « vastes plaines ». C'est le pays entre la Volga et l'Oka, où la colonisation de cette époque défrichait les forêts pour y introduire l'agriculture. Dans ces forêts et dans ces champs, le poète voit « des bêtes prodigieuses, des oiseaux aux espèces innombrables », il ravive l'image de la nature par l'évocation de cette vie primitive. C'est le « pays des lacs et des forêts » (*ozerno-lěsnoi kray*), un vrai décor de la « Snégourotchka » ou de la « Légende de Kitež ».

Entre ces lacs et forêts, sur ces champs, les hommes ont fondé des cités et des villages, des églises et des monastères (« maisons de Dieu »). Ce sont les fruits de la civilisation, défendus par des « princes redoutables, de preux boyards, des seigneurs nombreux ». Tout cela, c'est la Patrie.

Cette composition artistique, ce *crescendo* symphonique des

(1) On sait que les Slaves païens vénéraient les rivières ; le culte chrétien se substitua à ce rite, et on voyait encore, au xx^e siècle, des croix et des chapelles aux sources des rivières du Nord, p. ex. de la Volga.

tableaux de la nature et de l'activité humaine est d'un peintre habile, dont la palette est riche et le talent poétique, réel.

Ce tableau d'une nature nordique diffère beaucoup dans ses nuances des images de la steppe dans le *Dit d'Igor*, de ses orages et de ses vents chauds, venant de la Mer du Sud. Les tonalités des deux *Dits* sont différentes, mais le thème principal de la composition est le même : c'est la même « terre de Russie » bien-aimée, son peuple chrétien, dont le premier devoir est de lutter sans trêve contre les hordes païennes.

II. Après cet exorde lyrique, le poète nous brosse un tableau géo-politique, comme on dirait aujourd'hui ; il évoque les limites de la terre russe dans ses temps heureux. En vers brefs et lapidaires, il décrit un vaste cercle, toute la circonférence de la « large Russie », qui étonnait les étrangers par ses dimensions ⁽¹⁾.

Il commence : « D'ici jusqu'aux Hongrois », ce qui nous étonne un peu. Il ne part point du Nord, mais de la frontière sud-ouest. Nous pouvons expliquer ce « d'ici », peu clair, par une hypothèse : le chantre était originaire du Nord, mais il entonna son chant à Kiev, où il était venu avec son prince Yaroslav.

Il faut s'arrêter sur la personne de ce prince, le père d'Alexandre Nevskij. C'était le troisième fils de Vsevolod III le Grand-Nid (petit fils de Monomaque), qui depuis 1190 jusqu'à 1212 fut le suzerain de toute la Russie, mais préférait sa ville de Vladimir à Kiev, trop exposée aux chevauchées des nomades. Né en 1191, Yaroslav devint à l'âge de dix ans prince de Péreïaslavl (en Ukraine) et combattit les Koumans ; il aspira en 1206 au trône de Galicie, fut plus tard prince de Péreïaslavl du Nord et de Novgorod la Grande (en 1215 et en 1222-1235). Dès son adolescence, il combattit les Koumans, plus tard les Mordoviens et les Bulgares de la Volga, repoussa les attaques des Lithuaniens, entra profondément

(1) En 1164, l'évêque Matthieu de Cracovie (un Français) écrit à Bernard de Clairvaux : « Gens illa Ruthenica multitudine innumrabili ceu sideribus adaequata... Ruthenia, quae quasi est alter orbis ». Les chansons de geste du xii^e siècle disent : « Rousie la Grant, Rousie la large » ; Marco Polo écrit plus tard : « la provincia di Russia è grandissima e divisa in molte parti ».

en Esthonie qu'il disputa aux chevaliers teutoniques, fit deux expéditions en Finlande, où il baptisa même les Karéliens (en 1232).

Belliqueux et avide de pouvoir, fougueux et irascible, Yaroslav ne se limita jamais à un apanage, mais embrassa tous les pays russes dans ses vastes desseins.

Nous voyons que Yaroslav changea souvent de trône. Mais son domaine propre fut, depuis 1206, la ville de Péreïaslavl sur le lac Kleščino, qui lui donnait les meilleurs guerriers et où il entretenait une cour somptueuse. C'est là que fut rédigée, en 1216-19, une nouvelle version de la grande chronique russe, dite version de Péreïaslavl-Suzdal ; elle fut enluminée de nombreuses miniatures dont les copies sont conservées dans le manuscrit dit de Radziwill. A la même cour écrivait un philosophe curieux, Daniel le Relégué, dont le *Dit*, adressé à Yaroslav, est une œuvre de rhétorique adulatrice et satirique, inspirée par les œuvres gnomiques de Michel Glykas et du poète-mendiant Théodore Ptochoprodrome (toutes deux adressées à Manuel Comnène). Donc, Yaroslav, qui avait à sa cour un philosophe, un chroniqueur et un enlumineur d'une haute qualité, pouvait bien avoir aussi un chantre, un barde qui exalterait sa gloire et la gloire de ses aïeux.

En 1235, juste avant l'invasion des Tatars, Yaroslav, avec l'aide de ses Novgorodiens, prit Kiev, « et Yaroslav de Novgorod s'installa dans le grand-duché de Kiev, et à Novgorod son fils Alexandre », dit la chronique Laurentine. Quoique Kiev eût déjà perdu une grande partie de sa valeur économique (après la chute de Byzance en 1204), cette cité avait encore l'auréole de la « métropole de la Russie ». Or, Yaroslav, en s'emparant d'elle, devenait le suzerain de la Russie Méridionale ; son frère aîné, Yourij, siégeait à Vladimir comme grand-duc de la Russie du Nord-Est, et Yaroslav gouvernait aussi les vastes contrées de Novgorod et de Pskov, par l'intermédiaire de son fils Alexandre (âgé de 15 ans). Voilà les trois centres principaux de toute la Russie dans les mains d'une famille unie. C'était un pas bien réfléchi vers le « rassemblement de la Russie ». Malheureusement, cette combinaison n'a duré que quelques mois.

Mais voici qu'en 1237, l'Asie lointaine envoie les hordes mongoles en Europe : elles détruisent l'État bulgare sur la

Volga, dévastent Riazan, Vladimir, Moscou et tout le pays du Nord-Est. Le grand-duc Yourij périt avec toute son armée sur les rives gelées de la Sit, le 4 mars 1238. Yaroslav, qui était resté dans le Midi, échappa au massacre, regagna son pays natal, organisa ce qui restait dans les décombres, et devint grand-duc de Russie, mais hélas ! comme vassal du grand khan mongol. Plano Carpini le rencontra en 1246 à la cour de « l'empereur » et décrivit la mort de Yaroslav, empoisonné par la femme perfide du khan ⁽¹⁾.

Nous pensons que le *Dit de la ruine*, qui mentionne dans ses dernières lignes Yaroslav et son frère Yourij, comme encore vivants, dut être composé à Kiev dans les mois d'été de l'année 1240 ⁽²⁾. Son auteur était un trouvère d'Yaroslav, le harde de ses campagnes et de ses ancêtres. Né dans la contrée de Vladimir, il vint à Kiev avec son prince et y entendit les nouvelles du désastre de la Russie Orientale. C'est alors qu'il composa son chant.

C'est sans doute des « monts de Kiev » qu'il jette son regard sur sa patrie en détresse et s'inspire de sa gloire d'antan.

Il semble qu'il n'ose pas regarder l'Orient d'où arrivent les ennemis terribles. Il fixe ses yeux sur l'Occident et au Nord, en décrivant l'arc grandiose des vieilles frontières de sa patrie.

« D'ici jusqu'aux Hongrois », c'est-à-dire de Kiev jusqu'aux Carpathes, et « jusqu'aux Tchèques », car il existait dans les Carpathes un lieu où se rencontraient les frontières de la Russie, de la Hongrie et de la Bohême, puis « jusqu'aux Polonais » — la frontière de la Galicie passait alors le long du San et du Bug ; « aux Yatvègues » — ce peuple belliqueux de la Prusse Orientale, au delà du Narev ; « aux Lithuaniens », car Grodno, Minsk et Polozk étaient alors les places frontières contre la Lithuanie ; « jusqu'aux Allemands », les chevaliers porte-glaives, qui avaient occupé la Livonie et l'Esthonie ; et « jusqu'aux Caréliens » sur le lac de Ladoga. Notons que presque tous ces peuples furent tour à tour le but des campagnes d'Yaroslav.

(1) Plano Carpini dit : « Vidimus enim in curia Imperatoris nobilem virum Jeroslaum, magnum ducem Russiae ».

(2) La biographie d'Alexandre Nevskij mentionne qu'au mois de juillet 1240 son père Yaroslav se trouvait à Kiev (qui fut prise d'assaut par les Tatars le 6 décembre de la même année),

Ensuite le poète décrit le Nord de la Russie, les vastes domaines de Novgorod : des Caréliens jusqu'à Ustyug (la ville sur le Yug, affluent de la Sukhona, dans le bassin de la Dvina), jusqu'à la peuplade finnoise de Toïma (sur les rives de la Dvina) et jusqu'à « la Mer-qui-respire » : c'est la Mer Blanche, ou la Mer Glaciale, avec ses flots houleux et ses brumes mouvantes (1). Il passe aux Bulgares de la Kama et de la Volga, aux peuples finnois des Tchérémisses et des Mordoviens. Tous ces parages étaient jadis soumis au peuple chrétien — tous ces pays païens. Selon l'opinion du poète, il en était ainsi au temps du puissant Vsevolod le Grand-Nid, père d'Yaroslav, de son grand-père Yourij, le fondateur de Moscou, et de son aïeul Vladimir Monomaque. C'est la lignée légitime des grands-ducs de Russie (2).

Dans cette vision grandiose d'une terre russe unique, gouvernée par les grands princes de la lignée de Monomaque et souveraine de tous les peuples voisins, il y a une certaine exagération. Toute la Russie obéissait rarement à ses princes « aînés » ; parmi les peuples voisins, quelques-uns seulement (les Lithuaniens, les Caréliens, les Tchérémisses) payaient tribut à Monomaque. Mais, dans l'enthousiasme patriotique du poète, la gloire d'antan atteint ses dimensions extrêmes. Il a dessiné cet idéal politique, qui était le but des aspirations de Monomaque et de ses descendants.

III. S'étant souvenu de Monomaque, le poète évoque sa gloire. C'est la troisième partie, la partie épique du fragment. Monomaque y est peint en hyperboles épiques, tout comme le terrible Sviatoslav dans le *Dit d'Igor*. Dans ces images de la gloire d'antan, on sent une antithèse cachée : le contraste avec les vicissitudes du temps-présent.

Il y a un siècle, les Koumans faisaient trembler leurs enfants au seul nom de Monomaque, maintenant les fils de la steppe dévastent la Russie. Alors les Lithuaniens n'osaient

(1) L'expression « la Mer-qui-respire » est employée en 1318, par un archevêque de Novgorod.

(2) Ce titre était connu à cette époque. On trouva en 1948, près de Kiev, une bulle de plomb avec la légende en grec : *Μεσίθλαβος μέγας ἄρχων Ῥωσίας*, qui appartenait sûrement à un autre petit-fils de Monomaque, Mstislav II, grand-prince en 1167-1171 ; v. les articles de D. BLIFELD et B. RYBAKOV, dans *Archeologija*, III, Kiev 1950,

pas sortir de leurs marais — maintenant ils sont devenus redoutables. Alors les Hongrois avaient peur de Monomaque, maintenant ils ont pris pied en Galicie, où leur prince Koluman avait été couronné en 1214 comme « rex Russiae ». Les Allemands étaient naguère contents d'être au delà de la Mer Baltique, maintenant ils sont en Livonie et attaquent Pskov et le pays de Novgorod. Naguère les peuples du Nord payaient docilement leur tribut à Monomaque, maintenant ils se révoltent (les Caréliens en 1232).

Le poète mentionne aussi la politique méridionale du grand prince, en affirmant que l'empereur Manuel lui envoyait de riches cadeaux. L'anachronisme est évident : Vladimir Monomaque mourut en 1125, à l'âge de 72 ans, tandis que Manuel n'occupa le trône de Byzance qu'en 1143. Mais le nom du grand empereur éclipsa celui de son prédécesseur Jean Comnène et devint populaire dans les bylines russes (comme « tzar Etmanouïlo »). On voit que le poète s'inspirait de traditions orales et ne faisait pas grand cas de la chronologie. En tout cas, la poésie courtoise de cette époque connaissait déjà, en germe pour ainsi dire, la légende du sacre de Monomaque par Byzance. Les « riches cadeaux », envoyés par Manuel, deviendront facilement plus tard la couronne et le hausse-col précieux (*vienec i barmy*), reçus de Byzance comme symboles de la dignité impériale. La chute de Byzance en 1204 put donner la première impulsion à cette idée de la *translatio imperii*, dont le développement fut arrêté pour deux siècles par le joug tatar, et qui ne s'épanouit que sous Ivan III et son épouse Sophie Paléologue.

Donc, le poète courtois a dépeint la Russie à l'apogée de sa grandeur, sous Vladimir Monomaque († 1125), qui joua le rôle d'un Charlemagne russe. Tout de même, dit-il, déjà « dans ces temps-là » un malaise pesait sur la Russie, et il les définit : « depuis le grand Yaroslav jusqu'à Vladimir ». Il avait donc l'intention de marquer les discordes princières après la mort d'Yaroslav le Sage († 1054) et les invasions des Koumans, si terribles dans la seconde moitié du ^x^e siècle, avant de passer à son thème principal, l'invasion des Tatares qui apporta la « ruine de la terre Russe ». Notons que le poète du *Dit d'Igor* évoque aussi le temps qui suivit la mort d'Yaroslav le Sage, comme un temps de

malaise, marqué par les personnes du téméraire Oleg et du sorcier Vseslav.

Ce qui est évident pour un lecteur attentif, c'est la grande ressemblance entre le *Dit de la ruine* et le *Dit d'Igor*, qui est son aîné d'un demi-siècle. Tous deux portent le même titre « Slovo » (le *Dit*), qui souligne leur style déclamatoire ⁽¹⁾. Tous deux sont écrits dans le même rythme libre et capricieux, qu'il est impossible de partager en vers bien mesurés et dont nous saisissons tout de même la rythmique. Tous deux se distinguent par le même sentiment lyrique des beautés de la nature — un sentiment assez rare dans la littérature européenne de cette époque.

L'un et l'autre *Dits* sont avant tout des œuvres politiques : elles se distinguent par leur patriotisme. En parlant des princes et de leur geste, elles pensent avant tout à la patrie, à la « terre de Russie », ce qui a le sens d'un « État russe », tout comme « England », « Deutschland », « terra Franciae », « Polska », « Hrvatska » (zemlja). C'est une notion géo-politique bien définie ⁽²⁾. L'apostrophe : « O Ruskaïa zemle, O zemlia Rouskaïa » se trouve également dans les deux *Dits*, comme leur motif principal.

Les deux *Dits* sont basés sur de profondes connaissances historiques. En se proposant de chanter les héros de son temps, l'auteur du *Dit d'Igor* fait des digressions, à la mode du ^{xr}e siècle ; il évoque les campagnes d'Oleg Gorislavič et de Vseslav de Polozk (en 1064 et 1078), car ils sont les aïeux du grand-prince Sviatoslav et de sa femme Marie. De même l'auteur du *Dit de la ruine* s'arrête de préférence sur l'époque de Vladimir Monomaque, l'aïeul de son prince Yaroslav III, qui est aussi éloignée de son temps de plus d'un siècle.

Les deux poètes se proposent de chanter aussi le temps

(1) Le mot « slovo », correspondant au « logos » grec, a plus d'un sens : c'est le Verbe (Évang. selon Jean, I), c'est un sermon pompeux (*Slovo* d'Hilarion 1040, *Slovesa* de Cyrille de Turov v. 1180, etc.) ; du domaine de la rhétorique d'église ce terme passa dans la poésie, pour désigner une œuvre oratoire. La *Zadonština* dans sa version complète (ms. Undolski) porte aussi le titre de « Slovo » (*Le Dit du grand-prince Dmitri*, etc.).

(2) Cette notion est claire dans la *Chronique ancienne* dont le titre est : « Voici le récit des temps révolus, d'où vint la terre russe ».

passé. Le poète d'Igor dit : « depuis Vladimir l'Ancien jusqu'à Igor de nos jours (*do nyniešnego Igoria*) », le poète d'Yaroslav dit : « depuis le grand Yaroslav... jusqu'au Yaroslav de nos jours (*do nyniešnego Jaroslava*) ». C'est la même locution, et c'est le même espace de deux siècles qu'embrassent les deux poètes dans leur mémoire ⁽¹⁾. Tous deux sont très attentifs à la généalogie princière : le poète d'Igor nomme 40 princes vivants ou défunts qui appartiennent à 7 générations (depuis Vladimir l'Ancien jusqu'à Vladimir, fils d'Igor) ; le fragment du XIII^e siècle est beaucoup plus court, mais il énumère aussi 6 générations dans la lignée ascendante de son prince Yaroslav.

Les deux poètes nous étonnent par leurs vastes connaissances géographiques : le poète d'Igor plane sur toute la terre russe, il y nomme maintes villes et fleuves : le Dniepr, le Danube, le Don, la Volga, la Dvina ; il s'adresse aux princes du Nord (Polozk, Suzdal), de l'Ouest (Galicie, Volynie), du Sud de la Russie ; il nomme 15 peuples voisins, depuis le Caucase jusqu'aux Vénitiens. Le fragment du XIII^e siècle fait de même, avec plus de précision encore : il décrit le vaste cercle des frontières de toute la Russie, et il nomme aussi 15 peuples voisins ou tributaires. Il est édifiant de comparer ces listes de peuples : sept peuples sont les mêmes ; ce sont les Koumans, les Hongrois, les Polonais (Liakhes), les Lithuaniens, les Yatvègues, les Allemands et les Grecs. Mais le chantre d'Igor conserve en sa mémoire le nom ancien des Huns (pour désigner les nomades), il connaît les Goths en Crimée, les Kasogues et les Avars au Caucase, et en Occident les Latins (en général), les Vénitiens, les Moraves, et une tribu prussienne, les Déréméla. Son attention est dirigée vers le Sud et l'Ouest. Le poète de la *Ruine* met les Tchèques à la place des Moraves, se tait sur les autres peuples du Sud et de l'Ouest, mais nomme 7 peuplades du Nord et de l'Est : Caréliens, Toïma, Bourtasses, Čerémisses, Mordoviens, Viadiens, Bulgares de la Volga, dont quelques-unes très peu connues. On voit donc, comment s'est déplacé pendant un demi-siècle, le centre politique et la circonférence de la Russie.

(1) S. Vladimir est arrivé au pouvoir en 980 (le *Dit d'Igor* fut écrit en 1187, donc 207 années) ; Yaroslav le Sage lui succéda en 1019 (le *Dit de la ruine* fut écrit en 1240, donc 221 années)

C'est le même enchaînement de légendes anciennes dans le récit historique. Le poète d'Igor s'arrête surtout aux personnalités de Vseslav le sorcier et du grand-prince Sviatoslav qui « troubla les rivières et les marais », comme un héros de mythe. Le poète de la *Ruine* exalte la geste de Monomaque, qui est capable de chevaucher par dessus les Carpathes ou de prendre d'assaut Byzance.

De beaux tableaux de la nature sont entremêlés au cliquetis des batailles. Ce sentiment de la nature est typique pour la littérature russe de ce temps. On le trouve aussi dans les « Dits » ecclésiastiques : Cyrille de Turov donne une belle description du printemps pour passer à la fête de la Résurrection.

Nous arrêtons l'attention du lecteur sur quelques locutions toutes semblables dans les deux *Dits*. Le prince Igor est apostrophé par son frère comme « clarté claire » (*svět svetlyi*), le poète de la *Ruine* s'adresse à sa patrie : « O clairement claire » (*o světlo světlia*) ; c'est la même tautologie expressionniste.

Les deux poètes se servent de l'adjectif « groznyj » (terrible, redoutable), comme d'une louange pour les princes. Dans leur langue, ce mot veut dire seulement : « redoutable aux ennemis », mais point « cruel ».

Tous deux disent : « sineie more » (la mer bleue) ; c'est une expression inconnue aux chroniques, mais familière à la poésie populaire encore au *xix^e* siècle.

Ils se servent volontiers de collectifs (au singulier) : « Litva, Deremela, Hinova » dans le *Dit d'Igor*, « Litva, Mordva, Viada, Korela » dans le *Dit de la ruine* ; ils forment aussi des pluriels de ces collectifs : « Rusiči » de « Rous » (*Dit d'Igor*), « Toimiči » de « Toima » (*Dit de la ruine*), ce qui est très rare dans la langue russe de cette époque. Tous deux évitent le collectif ambigu « Rous », qui peut désigner le peuple et le pays, mais se servent du nom « Rouskaïa zemlia » (terre de Russie, État russe).

Tous deux désignent les Russes aussi du nom de « chrétiens » tout court (« hristiane » dans le *Dit d'Igor* ; « krestjanskij jazyk, krestiane » dans le *Dit de la ruine*). La même opposition des « chrétiens » aux « païens » (*poganyje*) se trouve dans les deux *Dits*. Le même esprit de croisade les anime.

La Russie médiévale n'a point pris part aux croisades d'outre-mer, mais, tout comme l'Espagne, à l'autre extrémité de l'Europe, elle faisait sa croisade sur place. C'est à l'Espagne et à la Russie qu'incomba la lourde tâche de combattre les peuples musulmans (et même encore païens, comme les Koumans et les Lithuaniens) presque sans trêve, pendant des siècles entiers, et de défendre la civilisation européenne.

Dans la seconde moitié du ^{xii}e siècle surgit en Espagne l'épopée du Cid Campeador ; juste en même temps, un poète inconnu russe chante la campagne d'Igor, en s'inspirant non d'une victoire, mais d'une défaite (comme aussi l'auteur de la *Chanson de Roland*).

Un demi-siècle plus tard, l'invasion des Mongols, cette catastrophe démesurée pour la Russie, fit éclore le fragment patriotique, le *Dit de la ruine*, évoquant la gloire évanouie de la patrie.

Enfin, après 140 années de joug tartare, la victoire sanglante du champ de Koulikovo fit naître un nouveau *Dit* : la louange du grand-duc Dimitri. L'auteur de ce *Dit* (connu sous le faux nom de « Zadonščina »), le prêtre Sophonia, avait une idée bien nette : il voulait chanter la gloire nouvelle, après la *Pitié de la Russie* subjuguée. C'est pourquoi il s'inspira du *Dit d'Igor* qu'il imita même trop, mais il le fit pour souligner l'éclat de la revanche sur les défaites anciennes.

Voilà l'enchaînement des trois poèmes héroïques de la Russie médiévale. Leur nombre est bien modeste, en comparaison avec les romans de chevalerie et les chansons de geste de la France des ^{xii}e-^{xiii}e siècles. Mais souvenons-nous que la Pologne si chevaleresque ne conserva aucun de ses chants épiques médiévaux, quoique l'historien Jan Dlugosz affirme que de son temps (milieu du ^{xv}e siècle) un chant sur la victoire des Polonais sur Roman de Galicie était chanté dans les théâtres mêmes.

L'oubli a englouti beaucoup de poèmes du Moyen Age, en Russie comme en Pologne et même en Allemagne. C'est pourquoi les rares textes conservés, même fragmentaires, doivent être étudiés avec soin et sympathie.

Genève, août 1952.

Alexandre SOLOVIEV.

LA DATE DE LA VERSION RUSSE DU DIGÉNIS AKRITAS

On sait que la version russe du roman de Digénis, *Dějanie i žitie Devgenievo Akrita*, remonte à une traduction, rédigée en Russie avant l'invasion mongole (1), et reflète une version grecque, beaucoup plus archaïque que toutes celles qui nous sont connues, comme l'a définitivement démontré M. Henri Grégoire (2).

C'est aussi l'opinion des savants soviétiques. Par exemple, M. Nicolas Gudzij dit : « La traduction du roman grec directement en langue russe, sans intermédiaire sud-slave, fut faite pas plus tard qu'au XII^e-XIII^e siècle » (3). La date n'est point précise, car si nous choisissons le XIII^e siècle, c'est donc « plus tard qu'au XII^e siècle ».

Ne pourrait-on pas préciser la date de cette version (ou traduction) russe ?

Une lecture attentive des chroniques anciennes nous apporte deux données.

1) L'ancienne chronique russe (rédigée par Nestor vers 1106) nous dit *sub anno* 1095 : « Idoša Polovci na Greky s' Devgenevičem i voevaša na Greky ; a carj ja Devgeneviča i oslěpi » (Les Coumans allèrent contre les Grecs, avec le fils

(1) Elle n'est connue que par le texte de Tihonravov et par les courtes citations du texte de Musin-Puškin (dans le recueil perdu, contenant aussi la *Geste d'Igor*), faites par KARAMZIN, *Istoria*, II, note 333. Le manuscrit de Pypin présente une version plus tardive. Cf. *La Geste du prince Igor*, New York, 1948, p. 7.

(2) HENRI GRÉGOIRE, *Le Digénis russe*, dans *Russian Epic Studies*, t. XLII (1947) des *Studies of the American Folklore Society*, pp. 131-169.

(3) N. K. GUDZIJ, *Chrestomatia po drevnej russkoj literature*, 4^e éd., Moscou, 1947, p. 37.

de Devgénis; et l'empereur captura le fils de Devgénis et l'aveugla). Ce texte se trouve dans toutes les versions de l'ancienne chronique (Laurentine, Hypatienne, etc.) et le nom est partout « Devgenevič ». Les éditeurs de 1871 ne savaient que faire de ce « Devgenevič ». Ils l'expliquèrent dans l'index comme « prince Couman » (1).

Cependant, c'est un personnage bien connu. Anne Comnène et Nicéphore Bryennios nous parlent de l'imposteur qui se faisait passer pour le fils de l'empereur Romain IV Diogène (l'infortuné vaincu de Mantzikert, détrôné et aveuglé par Michel VII Doukas). Ce jeune pseudo-Constantin (les manuscrits de l'*Alexiade* le nomment le Pseudo-Léon) fit, avec l'aide des Coumans, une campagne jusqu'à Andrinople. C'est là que le prétendant fut capturé par ruse et aveuglé en 1094 (2).

Donc, la notice de la chronique russe est juste, sauf l'erreur d'une année.

Il est curieux que ce prétendant qu'Anne Comnène nomme le plus souvent *ὁ ψευδώνυμος Διογένης*, soit nommé « Devgenevič » au lieu de « Diogenovič », comme on devrait s'y attendre. On ne peut expliquer cette altération du patronyme que parce que le nom de Devgénis-Digénis était déjà familier aux Russes avant 1095 et qu'ils accolèrent ce nom au jeune héros byzantin, caracolant en tête des Coumans païens.

2) Cette conclusion est confirmée par une autre chronique russe, qui fut publiée en 1767 sous le nom de « Nikonovska », parce qu'un de ses manuscrits avait appartenu jadis au patriarche Nikon. Cependant, elle est plus ancienne; il paraît que c'est une compilation faite à la cour des métropolités de Russie au commencement du xvi^e siècle. Cette version est très importante, car elle apporte plus de faits et de noms, pour la période ancienne, que la version connue de Nestor. Par exemple, la Nikonovska est la seule qui relate des ambassades entre les papes et les souverains de Russie au x^e et

(1) *Letopis po Ipatskomu spisku*, S.P.B., 1871, index, p. 12.

(2) ANNE COMNÈNE, *Alexiade*, X, 2 (Collection Byzantine publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, II, Paris, 1943, p. 190-201); cf. NICÉPHORE BRYENNIOS, I, 6 et II, 29.

au ^x^e siècles, ce qui avait été censuré dans la version populaire de la chronique ancienne. Nous pouvons donc nous fier aux noms donnés par la Nikonovska, et les éditeurs soviétiques de 1950 de la Chronique ancienne complètent cette édition par les données de la Nikonovska.

Or, sous 1168, cette chronique raconte que le grand-duc Mstislav II fut calomnié à Kiev par « les boyards Pierre Borislavič, Nester Židislavič et Iakov Digenevič » (1). Ce même fait est rapporté par la version Hypatienne, mais il n'y a que deux noms : « Borislaviči, Petr i Nester » (2). Nous n'avons aucune raison de croire que la Nikonovska ait inventé deux noms nouveaux de calomniateurs ; non, nous croyons que c'est l'Hypatienne qui en a réduit la liste (3). Le nom de « Židislav » (qui n'apparaît point dans l'Hypatienne) se place bien au ^{xii}^e siècle (on ne l'aurait pas inventé au ^{xvi}^e siècle) : c'est le Ždzislav polonais, et l'évêque Luka Židiata de Novgorod (au ^x^e siècle) portait sûrement le nom de Židislav, dont on avait formé un hypocoristique. Nester pouvait appartenir à la famille des Borislaviči, mais son père était Židislav.

Encore plus important est le dernier nom qui apparaît dans la Nikonovska. Voici, parmi les boyards de Kiev en 1168, un « Iakov Digenevič », un Jacques, fils de Digénis. Pour devenir boyard, il devait avoir environ 40 ans, pas moins ; il devait donc être né vers 1130 ou même plus tôt. Son père portait déjà le nom de Digénis, qui lui fut donné à sa naissance, environ en 1100.

Nous aboutissons donc à une conclusion importante : le nom de « Digénis » dans sa forme pure (non corrompue en « Devgenij ») était si populaire à Kiev, vers l'an 1100, qu'un noble guerrier le reçut comme nom propre et que ce nom se substitua à son nom de baptême (4).

(1) *Nikonovska*, dans *Polnoie Sobranie Russkich Letopisej*, t. V, 1851, p. 235.

(2) *Letopis po Ipatskomu spisku*, éd. 1871, p. 370.

(3) Quelquefois, en racontant des batailles, la Nikonovska y intercale des noms de héros de bylines (Alioša, Dobrynia). Mais Iakov Digenevič n'est pas un héros épique, et pourquoi aurait-on inventé le nom d'un calomniateur ?

(4) On sait que, pendant les ^x^e, ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, les Russes

Ces deux données nous démontrent que le roman de Digénis Akritas devait être traduit et lu à Kiev dans la seconde moitié du xI^e siècle ou, probablement, traduit déjà vers l'an 1037, quand Yaroslav le Sage commença un grand mouvement littéraire ⁽¹⁾.

Genève, mars 1953.

Alexandre SOLOVIEV.

portaient deux noms : le nom de baptême, qui était à peine connu, et un nom « laïque », slave ou varègue, qui était toujours beaucoup plus populaire. Ici nous avons un fait curieux : le nom « laïque » est de provenance grecque, mais il ne se trouve point dans le calendrier.

(1) « I bě Iaroslav liubia cerkovnyia ustavy... i knigam prileža, počitaja často v den' i v nošči, i sobra pisce mnogy i prekladaša ot Grek na Sloven'skyj jazyk i pisma i spisaša mnogy knigy », *Chronique*, s. a. 1037.

LES FAUX DIOGÈNES

Dans l'article qui précède, M. Soloviev parle du « fils de Diogène » qui, selon la *Chronique de Nestor*, en 1095, s'allia aux Coumans, attaqua l'empire byzantin, et fut aveuglé sur l'ordre de l'empereur : *Ido'a Polovci na Griky s Devgenevičemŭ, voevaša po Grečistěj zemlě ; i cesari ja Devgeniča, i povelě i slěpiti* (1). Anne Comnène (2) raconte en grand détail l'aventure de ce personnage : c'était, selon elle, un imposteur qui, venu d'Asie Mineure à Constantinople, s'y fit passer pour un fils de l'empereur Romain IV Diogène, et brigua l'empire ; Alexis Comnène le fit emprisonner à Cherson. Là, il entra en relations avec les Coumans, et, s'étant échappé, fut accueilli par eux, et se fit donner par eux le titre de *basileus*. Sous prétexte de le rétablir sur le trône, les Coumans envahirent l'empire : de même, quelques années auparavant, Robert Guiscard avait attaqué la Grèce sous le fallacieux prétexte de rétablir dans ses droits le prétendu fils de l'empereur Michel VII (3). Il n'est pas jusqu'à certains détails qui ne se retrouvent dans les deux aventures : en 1081, Robert Guiscard présente son homme de paille aux habitants de Durazzo, qui ont promis de lui ouvrir leurs portes s'ils voient Michel VII : mais, du haut de leurs murailles, ils huent l'imposteur, en qui ils ne déclarent reconnaître qu'un échanson

(1) *Povjesti vremennych ljet*, éd. LICHACHEV, Moscou, 1950, I, p. 148. La *Gustinskaja Lětopis*, s. an. 1095, a les formes *Dengenevičemŭ, Dengeneviča* (*Polnoe Sobranie Russkich Lětopisej*, t. II). Certains mss. de la *Lavrentijskaja Lětopis* (*Poln. Sobr. Russk. Lět.*, t. I), s. an. 1095, donnent les variantes *Olegovičemŭ, Devgeneviča, Legŭvenevičemŭ, Levgeneviča*.

(2) *Alexiade*, X, 2, 2 sqq.

(3) Cf. F. CHALANDON, *Essai sur le règne d'Alexis I^{er} Comnène*, Paris, 1900, p. 63.

de l'empereur ⁽¹⁾. De même, du haut des murs d'Andrinople, Nicéphore Bryenne refusa de reconnaître le prétendu fils de Romain Diogène, qui l'appelait son oncle : « Nicéphore Bryenne fut appelé d'en bas par l'imposteur ; il se pencha du haut des remparts : autant qu'il en pouvait juger par la voix, il dit qu'il ne reconnaissait pas cet homme pour le fils de Romain Diogène, lequel avait été, coutume assez fréquente, son frère d'élection..., et que le vrai fils de Romain avait été tué à Antioche » ⁽²⁾.

Cet argument sert encore à Anne, dans la suite de son récit, lorsqu'elle veut prouver que c'était un imposteur ⁽³⁾. D'autre part, la veuve de ce fils de Diogène, Théodora, refusa de reconnaître son mari dans l'aventurier, au temps où celui-ci s'agitait à Constantinople ⁽⁴⁾.

Or, selon Nicéphore Bryennios, un des fils de Diogène avait, en effet, épousé Théodora, et était mort près d'Antioche en combattant les Turcs, sous le commandement d'Isaac Comnène : il le nomme Constantin ⁽⁵⁾. Anne renvoie, précisément, les lecteurs « qui désirent apprendre plus de détails » sur la mort du fils de Diogène à Antioche, à l'*Histoire* de Nicéphore Bryennios ⁽⁶⁾.

Il est donc surprenant qu'elle dise que l'imposteur se faisait passer pour *Léon*, un autre fils de Romain Diogène. Ducange en a déjà conclu qu'il faut corriger *Léon* en *Constantin* ⁽⁷⁾ ; on supprime ainsi une inexactitude, et, qui plus

(1) GUILLAUME D'APULIE, *Gesta Roberti Wiscardi* (MGH, SS, IX) l. IV, v. 260-271 ; *Alexiade*, IV, 2.

(2) *Alexiade*, X, 3, 3-4.

(3) *Alexiade*, X, 2, 2.

(4) *Alexiade*, X, 2, 3.

(5) NICÉPHORE BRYENNIOS, I, 6 ; II, 29. Chose curieuse, dans le premier de ces passages, Bryennios annonce qu'il donnera plus loin des preuves du mauvais naturel de ce Constantin, qui se serait révélé par la suite : or, il n'en parle plus qu'à propos de sa mort, sans avoir donné suite à cette annonce. Il y a sans doute ici une allusion à un complot.

(6) *Alexiade*, X, 2, 2.

(7) Cf. DU CANGE, *In Alexiadem Notae*, éd. DE BONN, t. II, p. 592 ; cf. la note de Leib dans son édition d'Anne Comnène, *Les Belles-Lettres*, Paris, 1937, t. I, p. 155 sqq.

est, une contradiction : en effet, Anne parle elle-même, plus haut, en grand détail, de ce jeune Léon ⁽¹⁾. Elle sait parfaitement qu'il est né du mariage de Diogène avec Eudocie, c'est-à-dire entre 1068 et 1071, et qu'il n'a pu, par conséquent, prendre part à la bataille d'Antioche (1073). Elle n'a d'ailleurs que louanges pour le caractère de Léon, signale son audace et sa fidélité à Alexis pendant la guerre contre les Normands. Et enfin, elle raconte qu'il trouva la mort en combattant les Petchénègues, en 1088 : c'est du moins ainsi qu'il faut comprendre, à mon avis, son *καιρίαν πληγείς πέπτωκεν* ⁽²⁾ — et la traduction de Leib, « tomba frappé grièvement », me semble affaiblir le sens du texte.

Le lapsus d'Anne s'explique peut-être par une confusion avec le Léon Diogenovič dont nous parlons ci-dessous.

Anne raconte, avec beaucoup plus de détails que la Chronique russe, comment Alexis, averti de l'invasion des Coumans, gagna Anchiale ⁽³⁾, comment les Coumans traversèrent le Danube, comment les habitants de Goloé leur livrèrent la ville et acclamèrent empereur leur prétendant ⁽⁴⁾. Celui-ci persuada aux Coumans de marcher sur Andrinople, dont, disait-il, Nicéphore Bryenne lui ouvrirait les portes : nous avons vu l'accueil qu'il y reçut ⁽⁵⁾. Après un siège d'Andrinople et des combats ⁽⁶⁾, il fut enfin pris à Poutza, par la ruse d'un certain Alakaseus, qui le livra au drongaire de la flotte, Eustathios Kymineianos, envoyé par la mère du *basileus* avec l'ordre d'amener le prisonnier à Constantinople : cet Eustathios le fit aveugler par un Turc nommé Kamyrys ⁽⁷⁾. Désormais Anne se contente de raconter la défaite des Coumans ⁽⁸⁾, et ne parle plus de l'imposteur.

(1) *Alexiade*, IV, 5, 3 ; VII, 2, 3 ; VII 3, 5-6.

(2) *Alexiade*, VII, 3, 8.

(3) *Alexiade*, X, 2, 6.

(4) *Alexiade*, X, 3, 1.

(5) *Alexiade*, X, 3, 3-4.

(6) *Alexiade*, X, 3, 5-6.

(7) *Alexiade*, X, 4, 1-5.

(8) *Alexiade*, X, 4, 6 sqq. Sur toute cette affaire, cf. encore ZONARAS, XVIII, 23, 26 (t. III, p. 744 BONN), qui ne lui donne pas de nom ; GLYCAS, p. 621, l. 15-19 BONN.

Ainsi échoua, dans sa tentative d'usurpation du trône impérial, le premier « fils de Diogène » — que la Chronique russe ne désigne pas sous un autre nom que Devgenič, Devgenevič, et que les manuscrits de l'*Alexiade* nomment, par erreur, Léon — mais qui, nous l'avons vu, fut probablement un pseudo-Constantin Diogène.

Ce premier pseudo-Diogène ne fut pas le dernier. Mais remarquons qu'il avait été précédé de quelques mois, dans sa tentative d'usurpation, par un vrai fils de Diogène : il s'agit de Nicéphore, né, lui aussi, d'Eudocie, et qui, après avoir servi quelques années Alexis Comnène avec son frère Léon, ourdit plusieurs complots contre celui qu'Anne Comnène appelle son bienfaiteur ⁽¹⁾. Elle raconte longuement, au l. IX de l'*Alexiade*, la conjuration de Nicéphore. En route pour la Dalmatie, le *basileus* fut rejoint par le jeune homme, qui, par deux fois, tenta de l'assassiner ⁽²⁾. Il n'en était pas à son premier échec. Nicéphore avait déjà essayé de faire assassiner Alexis par un barbare d'origine arméno-turque (*ἀνὴρ τις βάρβαρος ἐξ Ἀρμενίων καὶ Τούρκων*) ⁽³⁾. Aspirant au pouvoir, Nicéphore s'était d'ailleurs attiré beaucoup de sympathies et de complicités, tant dans l'armée que chez les membres de l'aristocratie, les sénateurs, les officiers : parmi les conjurés elle cite Michel Taronite, beau-frère de l'empereur ⁽⁴⁾. La *basilissa* Marie, femme de l'empereur déchu Michel VII, connaissait la conjuration, mais, selon Anne, détournait Nicéphore du meurtre ⁽⁵⁾.

Nicéphore, après sa troisième tentative de meurtre, fut mis à la question et avoua : mis aux fers, exilé à Césaropolis avec Kékauménos Katakalon (Michel Taronite fut également exilé), il fut, prétend Anne Comnène, amnistié par Alexis : mais, pendant ce temps, à son insu, on aveugla Diogène, le 29 juin 1093 ou 1094 ⁽⁶⁾. C'est ainsi que Nicéphore subit

(1) *Alexiade*, IX, 6. Alexis lui aurait confié le gouvernement de l'île de Crète.

(2) *Alexiade*, IX, 5, 1-6.

(3) *Alexiade*, IX, 7, 5.

(4) *Alexiade*, IX, 6, 4-5.

(5) *Alexiade*, IX, 8, 2.

(6) *Alexiade*, VIII-IX.

le même supplice que, 20 ans plus tôt, son père : comme jadis pour son père, les dirigeants de l'empire renièrent la responsabilité de ce crime. Il consacra le reste de ses jours à l'étude, sans se résigner, semble-t-il, et sans renoncer tout à fait à prendre sa revanche. Anne signale encore un complot, qu'Alexis lui pardonna⁽¹⁾.

Nous ignorons si Romain Diogène a eu d'autres enfants.

Mais Orderic Vital⁽²⁾ signale que Bohémond, pendant son voyage en France, en 1105-1107, exhibait, pour exciter l'opinion française contre Alexis Comnène, un « fils de l'empereur Diogène » ! *Filium Diogenis Augusti, aliosque de Graecis seu Thracibus illustres secum habebat, quorum querela de Alexio Imperatore, qui per prodicionem illis antecessorum stemmata suorum abstulerat, magis ad iram contra eum feroces Francos incitabat*. L'éditeur d'Orderic Vital, identifie ce personnage avec le pseudo-Michel VII, à tort, Michel VII n'étant que beau-fils — et beau-fils ingrat — de Romain Diogène, et ne méritant à aucun titre d'être appelé son fils. Ailleurs, Orderic lui-même nomme bien Diogène, non le père, mais le beau-père (*vitricum*) de Michel VII⁽³⁾. Il est donc certain qu'il a vraiment voulu désigner ici un fils de Diogène⁽⁴⁾. Il est presque aussi certain que celui-ci n'était en

(1) *Alexiade*, IX, 10, 2-3.

(2) Livre XI (éd. Le Prevost, t. IV, p. 212).

(3) Livre VII (éd. Le Prevost, t. III, p. 169).

(4) Ce qui n'exclut pas nécessairement que, parmi les Grecs « dépossédés de la couronne de leurs ancêtres », qui, selon Orderic, accompagnaient Bohémond, ne figurât aussi, et encore, le fameux prétendant de Guiscard. Nous ignorons totalement quand il mourut. Aucun texte ne le dit. C'est à tort que SCHWARTZ, *Die Feldzüge Robert Guiscards gegen das byzantinische Reich* (Fulda, 1854), p. 24, affirme qu'il est mort près de Durazzo en 1081. Le texte d'Andrea Dandolo qu'il invoque ne parle pas du pseudo-Michel, mais du *fils* de Michel VII, qu'il appelle, par erreur, du nom de son père, et qu'il confond, dans cette circonstance avec Constantin Porphyrogénète, frère de Michel VII. Cette double erreur se trouve déjà chez ROMUALD DE SALERNE, *M.G.H.*, SS, XIX, p. 409 : *Qui (scil. Alexis) constituit secum in imperio Michaellem filium predicti Michaelis imperatoris...* Plus tard, près de Durazzo, Alexis *premisit in prima acie eum quem secum imperatorem fecerat... Filius autem Michaelis imperatoris, non diu imperator, statim in primo*

réalité qu'un nouvel imposteur : le précédent du pseudo-Michel promené, vingt-cinq ans auparavant, dans toute l'Italie méridionale, par Robert Guiscard, aux mêmes fins de propagande antigrecque, ou du moins anti-Comnène, fait peser un doute très sérieux sur l'identité du « prétendant » de Bohémond. Ce ne peut être ni un des trois fils de Diogène dont j'ai rappelé le sort, ni un quatrième (hypothétique) qui n'aurait eu aucun droit à la couronne impériale. Qu'Orderic Vital, le seul auteur qui parle de ce personnage, ne se doute point de la supercherie, ne prouve rien : car ce même Orderic a été également dupe — seul de tous les chroniqueurs normands — du faux Michel ⁽¹⁾.

Au cinq fils, ou prétendus fils, de Diogène énumérés, il nous faut ajouter un sixième personnage. Les Byzantins l'ignorent. La *Chronique Russe*, s. an. 1116, raconte qu'il fit une campagne contre Alexis Comnène, que quelques villes du Danube se donnèrent à lui, mais qu'il fut assassiné, par ruse, à Dristra, par deux Sarrasins envoyés par Alexis, le 15 août. La *Chronique Laurentienne*, celle de *Nicon* le nomment *Léon Diogenovič, zjatī* (c'est-à-dire beau-frère ou gendre) de *Vladimir*. L'*Hypatienne* donne les mêmes renseignements mais, au lieu de *Diogenovič*, le nomme simplement *carevič*, et, en 1136, signale la mort de son fils *Vasilko* dans une guerre entre les *Olgovič* et les *Vladimirovič*. La *Gustinskaja Lětopis*, elle aussi, le nomme simplement *Carevič Grečeskij*, mais l'appelle *zjatī*, non de *Vladimir*, mais de *Volodar* (ou *Vladar*) ⁽²⁾ ! Or, en 1104, toutes les versions de la *Chronique*

conflictu interiit. Cf. Andreae DANDULI, *Chronica*, a cura di E. PASTORELLO, R.I.S., nuov. ed., t. XII, parte I, p. 216 (ch. 38) : ... *Alexius, populo illuso, fingens quod Michaelis imperii heredis nomine hec ageret, ... diademata suscepit... Alexius, cum ingenti milicia, et Venetorum clase, contra Robertum... circa Dirachium bellum comisit, in quo ex suis et Venetis multis occisis et captis subcumbens jugam aripuit ; Michael, qui heres dicebatur imperii, in prima acie interemptus est*. (Un peu plus haut, parlant du pseudo-Michel, il l'appelle au contraire : *Michael Augustus*.)

(1) L. VII (éd. LE PREVOST, t. III), p. 133.

(2) *Ipatievskaja Lětopis*, s. an. 1116 (*Poln. Sobr. Russk. Lět.*, t. II, = *Povjestī vremennyh lět*, I, éd. LICAČEV-ŠACHMATOV, Moscou, 1950, p. 201) : *Vŭ se že lěto ide Leonŭ carevičŭ, zjatī Volodimerŭ, na*

s'accordent à signaler le mariage, le 20 juin, d'un fils d'Alexis Comnène avec la fille de Volodar ⁽¹⁾. La *Gustinskaja Lětopis* combine les deux faits et identifie les deux carevič, en donnant au fils d'Alexis marié à la fille de Volodar (*s. an.* 1104) le nom de Léon ⁽²⁾ et en changeant, nous l'avons vu, *s. an.* 1116, *Volodimeri* ou *Vladimerovi* en *Volodarovi* : en outre, elle a supprimé, en 1116, la mention des deux émissaires

kurŭ Oleksija carja, i vdasja gorodovŭ emu Dunajskychŭ několko ; i vŭ Delistrě gorodě lestiju ubista i dva Sorožinina, poslanaja caremŭ měsjaca avgusta vŭ 15 denŭ. Lavrentijskaja Lětopis (P.S.R.L., t. I), s. an. 1116 : V to že lěto Leonŭ Diogenevičŭ, zjať Volodimerŭ, ide na cesarja Aleksija, i vdašasja emu gorodŭ Dunajskichŭ několiko ; i v Derestrě, gorodě Dunajstěmŭ, lestiju ubista i dva Soročšina, poslana Cesaremŭ, měsjaca avgusta vŭ 15 denŭ. Nikonskaja Lětopis, (P.S.R.L., t. IX), s. an. 1116 : Togo že lěta Leonŭ Diogenevičŭ, zjať Vladimerovŭ, ide na carja Oleksěa, i vdaša emu gradovŭ Dunajskychŭ několiko ; i vŭ Derestrě gradě Dunajstemŭ lestiju ubiša ego dva Sracinina, poslany caremŭ, měsjaca avgusta vŭ 15. Gustinskaja Lětopis (Pribavlenie k Ipatievskoj Lětopisi), s. an. 1116 : Vŭ se lěto pojde Leonŭ carevičŭ Grečeskij, zjať Volodarovŭ, na Bolgarovŭ, vdasja emu gorodovŭ Podunajskichŭ skilka (var. : skolko) ; vŭ Deresterě že lestiju ubiensŭ bystŭ.

Certains mss de l'*Ipat. Lět.*, au lieu de *na kurŭ Oleksija carja*, portent *na kurŭ otŭ Oleksija carja*. M. Max Vasmer, dans une lettre du 17-4-53, écrit à ce sujet : « Ihre Anfrage über die Stelle der Nestorchronik s. a. 1116 ist nicht ganz leicht zu beantworten. Ich möchte dort lesen : Vŭ to že lěto ide Leonŭ Carevičŭ zjať Volodiměri na kurŭtŭ Oleksija carja, und sehe in *kurŭtŭ* wie Sie ein griech. *αἶψα* und einen postpositiven Artikel *-tŭ* wie im Bulgarischen. Es müsste natürlich eine leichte Verschreibung vorliegen, doch ist die Uebersetzung so, wie Sie sie vorschlagen. Ein Nebeneinander eines reinen Akkusativs und eines Genitiv-Akkusativs wie bei *kurŭ* und *Oleksija* kann man in altrussischen Texten öfter antreffen. Stutzig macht mich in diesem Fall nur, dass ich im Augenblick für diesen postpositiven Artikel in der Nestorchronik keine weiteren Belege beibringen kann ».

(1) *Lavr. Lět.*, *s. an.* 1104 (= *Ipat. Lět.*) : Vŭ lěto 6612 vedena dšči Volodareva za Carevičŭ Oleksiničŭ Carjugorodu Ijulja vŭ 20 (denŭ). — *Nikonsk. Lět.*, *s. an.* 1104 : Vŭ lěto 6612. Vedena bystŭ dšči Volodareva za careviča za Oleksini'a, kŭ Carjugradu, měsjaca ijulja vŭ 20 denŭ.

(2) *Gust. Lět.*, *s. an.*, 1104 (*P.S.R.L.*, II, p. 287) : Vŭ lěto 6612-Otdana bystŭ dšči Volodareva za Leona careviča, syna Aleksěja Komnina, ijulja 20 dnja.

d'Alexis assassins de Léon — qu'on ne s'explique plus si Alexis est le père de Léon !

La version aberrante de la *Gust.* n'est que le fruit d'une conjecture de son auteur, embarrassé par le *Leon carevič* de l'*Hypatienne*, et qui, cherchant de *quel* empereur il était fils, n'a trouvé aucune mention de mariage entre une princesse russe et un fils d'empereur sauf en 1104. Il est certain, malgré la *Gust.*, que Léon n'était pas le *zjatĭ* de Volodar ; car c'est parmi les Vladimirovič que nous voyons, en 1136, combattre et mourir Vasilko, fils de Léon ⁽¹⁾.

Mais on voit par là l'incertitude de la tradition. A noter que Tatiščev a également combiné les données de 1104 et de 1116, au prix de la correction inverse : il a fait de la princesse russe mariée au fils d'Alexis (qu'il nomme Léon), une fille non de Volodar, mais de Vladimir ⁽²⁾.

Selon Karamzin ⁽³⁾, le carevič Léon aurait épousé Maria, fille de Vladimir — identification fondée, comme l'a montré Vasilieskij, sur une confusion entre Vasilko Leonovič et Vasilko Maričič, petit-fils de Vladimir ⁽⁴⁾. Selon Vasilievskij, Léon Diogenovič est le *beau-frère*, non le gendre de Vladimir ; il

(1) Seule l'*Ipat. Lët.*, s. an. 1136 (*P.S.R.L.*, II, p. 13) parle de Vasilko Leonovič : *Vă lĕto 6644... Togda že Vasilko Leonovičĭ carevičĭ ubĭenŭ bystĭ.*

(2) TATIŠČEV, *Istorija*, II, p. 202 : « 1104, 20 juillet. Marie, fille de Vladimir, fut donnée en mariage à Léon, fils de l'empereur Alexis ».

(3) I. M. KARAMZIN, *Istorija Gosudarstva Rossijskago*, t. II (St-Pétersbourg, 1892), p. 100, suivi par S. M. SOLOVIEV, *Istorija Rossii s drevnejšich vremen*, L. I, t. I-V, 2^e éd., St-Pétersbourg, t. II, ch. 3, p. 355. Cf. encore F. I. USPENSKIJ, *Istorija Vizantijskoj Imperii* t. III, Moscou, 1948, p. 177 ; ŠACHMATOV, *op. cit.*, t. II, pp. 387 ss. et 421.

(4) V. VASILIEVSKIJ, *Russko-vizantijskie otryvki. Dva pisma Vizantijskago imperatora Michaila VII Duki k Vsevolody Iaroslaviču. Journal du Ministère Russe de l'Instr. Publ.*, 1875, décembre, p. 299. L'*Ipat. Lët.*, qui mentionne seule la mort de Vasilko Leonovič, s. an. 1136 (cf. plus haut, p. 140, n. 1), signale, quelques lignes plus bas, la mort, à un autre moment de cette même bataille, d'un *autre* Vasilko (*i vnukŭ Volodimerĭ Vasilko Maričičĭ ubĭenŭ bystĭ tu*), que les autres versions de la *Chronique* signalent seul, s. an., à l'exclusion de Vasilko Leonovič. Quant à Mari(c)a Vladimirovna, on sait seulement qu'elle est morte nonne en 1146 (*Lavr. Lët.*, s. an., *P.S.R.L.*, t. I).

aurait épousé une fille de Vsevolod ⁽¹⁾. C'est sur l'existence de notre Diogenovič qu'il a fondé son interprétation, ingénieuse mais douteuse, des fameuses lettres de Psellos attribuées à Michel VII Doukas ⁽²⁾, et où cet empereur demande à son destinataire anonyme (Robert Guiscard, selon Sathas), une de ses filles pour son frère Constantin Porphyrogénète ; il lui vante cette union, beaucoup plus honorable que les fiançailles conclues jadis entre la fille de ce même destinataire, et le fils de son prédécesseur illégitime sur le trône impérial ⁽³⁾. Ces lettres, selon Vasilievskij, seraient adressées à Vsevolod (Vladimir, n'ayant pas d'enfants à cette époque, n'entrant pas en ligne de compte), et ne pourraient être adressées qu'à lui, car il est le seul prince avec la famille duquel une union avec un fils de Diogène soit attestée, en la personne de Léon Diogenovič, beau-frère de Vladimir. L'argument est de poids : c'est le pivot de la thèse de Vasilievskij. Mais il ne serait convaincant que s'il était prouvé que Léon Diogenovič est fils de l'empereur Romain IV Diogène — ce qui n'est précisé nulle part — et non d'un autre Diogène. Et d'autre part, si Léon Diogenovič est fils de Romain, le « fils de Diogène » protégé (ou inventé) par Bohémond, lui fait assez exactement pendant du côté normand, et atteste que la famille de Guiscard avait (ou prétendait avoir), elle aussi, des rapports avec celle de Diogène.

Le second argument de Vasilievskij, ce sont les rapports connus d'autre part entre Michel VII et Vsevolod.

Selon Tatiščev ⁽⁴⁾ et Muralt ⁽⁴⁾, Michel VII aurait envoyé

(1) Cf. VASILIEVSKIJ, *art. cit.*, pp. 270-315.

(2) Éditées par SATHAS, *Bibliotheca Graeca Medii Aevi*, vol. V, 1876, pp. 385 ss. et 388 ss. ; cf. la traduction de Sathas dans son article *Deux Lettres inédites de l'empereur Michel Parapinace à Robert Guiscard, rédigées par Michel Psellus*, *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1874, pp. 193-221. Franz DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, II, p. 18, 1072/73, n'a pas admis l'interprétation de Vasilievskij.

(3) SATHAS, *Bibl. Gr. Med. Aevi*, V, p. 000 : *Εἰ γὰρ καὶ πρὸς τὸν μετ' ἐμοῦ πρότερον ἄρξαντα τὸ τοιοῦτον ἐσπούδασται σοι συνάλλαγμα καὶ καθωμολόγηται σοι ὁ ἐκείνου υἱὸς εἰς μίαν τῶν θυγατέρων, ἀλλὰ πολὺ τὸ διαλλάττον πρὸς ἑκατέρους...*

(4) TATIŠČEV, *Istorija*, II, p. 131.

(5) *Essai de Chronographie byzantine*, s. an., 1074, p. 28 : Muralt

des ambassadeurs à Svjatoslav « avec beaucoup de dons et de promesses », lui demandant son aide et celle de Vsevolod contre les Bulgares et les Chersoniens. Svjatoslav, d'accord avec Vsevolod, aurait marché avec ses fils contre les Bulgares et envoyé contre les Chersoniens Vladimir et Gleb (1). A l'avènement de Nicéphore Botaniatè, Vsevolod aurait licencié l'armée et rappelé Vladimir de Cherson. Bien que Vladimir Monomaque ne mentionne pas cette campagne dans son *Instruction* (2), et bien qu'on ne puisse prendre à la lettre des renseignements transmis dans des conditions si peu sûres, il est difficile de les rejeter en bloc. Vasilievskij met ces faits en rapport avec le soulèvement bulgare de 1073-1074, et avec le mouvement anti-grec qui semble avoir agité Cherson après 1068.

Remarquons toutefois qu'il n'est pas question ici — *ni nulle part* — d'une alliance *matrimoniale* entre Vsevolod et l'empereur Michel VII Doukas.

Au contraire, une alliance matrimoniale entre Michel VII et Robert Guiscard est solidement attestée. La fille du prince normand n'a pas, il est vrai, épousé le frère de Michel VII, mais son fils (3). Mais, Guiscard ayant — on le sait

cite comme source des papiers inédits du Génois Oderico, auteur des *Lettere ligustiche*.

(1) M. Henri Grégoire suggère qu'il pourrait y avoir un rapport entre ces événements et les fameux fragments dits de « l'Éparque Goth », sur lequel cf., en dernier lieu, M. V. LEVČENKO, *Cennyi istočnik po voprosu russko-vizantijskich otnošenij v X veke* (« Zapiska grečeskago toparcha »), *Vizantijskij Vremennik*, 1951, pp. 42-72.

(2) Cf. *Chronique de Nestor*, trad. par Louis Léger, Paris, 1884, p. 251.

(3) C'est un des mérites de l'article de Vasilievskij, d'avoir montré que Sathas s'est trompé en croyant que deux filles de Guiscard ont été mariées à Constantinople, dont l'une au frère de Michel VII Doukas. Tous les chroniqueurs, tant normands que byzantins, parlent d'un seul mariage, et avec le fils, non le frère, de l'empereur. Sathas a été induit en erreur par Orderic Vital, qui parle du séjour de deux filles de Guiscard à Constantinople, et surtout par les termes, à vrai dire ambigus, dans lesquels Guillaume d'Apulie (*Gesta Roberti Wiscardi*, *MGH*, SS, IX) parle de ce mariage, l. III, 501 ss. et IV, 1 ss., sans jamais mentionner le fils de Michel, mais l'empereur lui-même et son frère.

par Aimé du Mont-Cassin ⁽¹⁾ — refusé deux fois sa fille à l'empereur, on a supposé, raisonnablement, qu'il l'a refusée tant qu'il ne s'est agi que d'un mariage avec le frère du *basileus*, pour ne l'accorder enfin qu'au propre fils de Michel VII, parti qu'il jugeait plus brillant ⁽²⁾. Vasilievskij a tenté de prouver qu'il était impossible que ces lettres soient adressées à Robert Guiscard, notamment parce que leurs termes ne lui conviennent pas. Il suffit de lire le *Chrysobulle* de Michel VII au duc normand — le contrat de mariage de leurs enfants ⁽³⁾ — pour remarquer des ressemblances souvent étroites dans les termes, même les plus inattendus : Psellos, auteur, probablement, du *Chrysobulle* comme des *Lettres*, n'hésite pas, dans l'un comme dans les autres, à louer son destinataire de son esprit pacifique !

En admettant même la thèse de Vasilievskij, on se trouve devant de nouvelles difficultés. La lettre parle de fiançailles (*ζαθωμολόγηται*), non de mariage. Vasilievskij doit donc supposer que le mariage n'eut lieu qu'après l'époque où la lettre fut écrite (1072-1073), le fils de Diogène s'étant réfugié en Russie — et cela malgré l'alliance et les nouveaux projets matrimoniaux que le savant russe affirme exister entre Vsevolod et Michel VII, qui avait fait mourir Diogène dans les

(1) AIMÉ DU MONT-CASSIN, *Ystoire de li Normant*, VII, 26 (p. 318, éd. de Bartholomaeis). Selon Aimé, il est vrai, l'empereur a par trois fois demandé la fille de Guiscard pour son fils : mais on peut admettre une erreur d'Aimé sur ce détail, d'autant plus que le fils de Michel portait le même nom que son frère, et qu'on les trouve parfois confondus même chez des auteurs byzantins, p. ex. Nicéphore Bryenne, p. 11, Bonn.

(2) L. VON HEINEMANN, *Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien*, I (Leipzig, 1894), pp. 393-396 (n. 44). Nous connaissons assez bien le sort de Constantin Doukas, frère de Michel, par Nic. Bryenne (pp. 123-125 Bonn), Skylitzès (II, 742), et Anne Comnène (VI, 7, 7).

(3) Publié plusieurs années après l'article de Vasilievskij, par P. BEZOBRAZOV, *Chrisovul imperatora Michaila VII Duki*, dans *Journal du Min. de l'Instr. Publ. russe*, 1889, puis dans *Vizantijskij Vremennik*, t. VI (1899), pp. 140-143. Guiscard y est notamment qualifié *ἄνδρα γενναϊοτάτον τε καὶ εὐγενέστατον καὶ τὰ μὲν πολεμικὰ δοκιμώτατον, ... τὴν δὲ γνώμην εἰρηνικώτατον*.

tourments ⁽¹⁾ ! Enfin, Vasilievskij suppose que le gendre de Vsevolod serait un fils — connu par ailleurs — né de la première femme de Diogène : l'origine bulgare de sa mère ⁽²⁾ expliquerait les succès de Diogenovič en 1116 dans la région danubienne. Il y aurait deux fils de Diogène nommés Léon ? D'ailleurs ce recours à un quatrième fils hypothétique est superflue : le jeune âge de Léon et de Nicéphore n'était pas, comme le prétend Vasilievskij, un obstacle à leurs fiançailles — si fiançailles il y avait eu.

En résumé, la thèse brillante de Vasilievskij malgré son grand intérêt, est loin d'être prouvée ⁽³⁾. Il est très hasar-

(1) VASILIEVSKIJ, *art. cité*, p. 305, croit que la proposition de Michel VII tendait à détourner Vsevolod d'une union avec le fils de Diogène, dont il redoutait les conséquences. Le fils de Diogène aurait néanmoins fini par épouser la fille de Vsevolod. Vasilievskij, passant en revue toutes les éventualités, pense que, si le renseignement d'Orderic Vital est exact, il faut admettre que Léon Diogenovič passa quelque temps chez les Normands d'Italie avant de se réfugier en Russie et ne ferait qu'un avec le personnage dont Bohémond se servait en France. Enfin, dans l'éventualité où ce Diogenovič, mort en 1116, serait un imposteur, cela ne prouverait pas, ajoute Vasilievskij, que Vsevolod n'ait réellement eu un gendre fils de Diogène — gendre dont le nom aurait été usurpé à son tour.

(2) Cf. SKYLITZÈS, II, 678 : ὁ βεστάρης δ' Ἀλουϊσιανὸς ὁ Βούλγαρος, ἀδελφὸς ὃν τῆς τοῦ βασιλέως γυναικὸς.

(3) Une dernière difficulté de la thèse de Vasilievskij, signalée par J. U. BUDOVNIC, *Vladimir Monomach i ego voennaja doktrina. Istoričeskie Zapiski*, 22 (1947), pp. 95-97, c'est que Léon Diogenovič devrait déjà être vieux en 1116, ainsi que sa femme, et qu'on s'explique difficilement que leur fils Vasilko, en 1136 (année où il est mentionné pour la première fois) soit un jeune homme. Il émet donc l'hypothèse que Léon Diogenovič serait fils, non de Romain IV, mais d'un autre représentant de la famille des Diogènes. M. Marc SZEFTTEL, qui a bien voulu me communiquer son avis sur cette question embrouillée, m'écrit à ce sujet : « Il est difficile d'admettre que le prince Léon était fils de Romain IV Diogène, vu l'écart chronologique entre la mort de Romain et 1116, mais il a pu appartenir à la famille des Diogènes, ce qui expliquerait son action contre la Byzance des Comnènes. Le terme *carevič*, à cette époque, ne signifiant que fils (ou *petit-fils*?) de l'empereur de Constantinople, il semble être hors de doute que c'était un membre d'une famille impériale de Byzance. Laquelle ? Certainement pas un Comnène. Léon était-il un Diogène ? Bien que l'*Ipatievskaja Lëtopisī* ne donne

deux de chercher dans ces lettres, dont il n'est pas prouvé qu'elles aient été envoyées à Vsevolod, des lumières sur le Diogenovič de la *Chronique* russe, dont la très brève mention, en l'absence de tout recoupement, ne permet pas de décider si notre sixième personnage fut un véritable fils de Diogène, ou un imposteur, comme le croit Chalandon : selon lui, « il a pu y avoir une attaque des Russes sur le Danube... et la présence du fils de Diogène a été inventée pour justifier cette expédition » (1). Ailleurs il émet l'hypothèse que la *Chronique* russe pourrait avoir reporté à 1114 (2) les événements

pas le nom de sa famille, c'est la plus probable des hypothèses, et il se peut que la *Nikon. Lët.* ait puisé ici à une source véridique plus ancienne ». A l'appui de la conclusion que le père de Léon Diogenovič se serait pas Romain IV, je note que la *Chronique* russe, quand elle parle de cet empereur, ne le nomme jamais, sauf erreur de ma part, Diogène, mais *Roman*. Quant à son nom de famille, je ne le trouve que traduit sous la forme *Dvoeborodoj* « double-barbe » (*Voskresenskaja Lëtopisť*, p. 251, *P.S.R.L.*, 1856, VII : *po Kostantině carstvoval Roman Dvoeborodoj*), correspondant à une forme *Διγενής*, qui est aussi à la base de l'étymologie de GUILL. D'APULIE, *Gesta Roberti Wiscardi* (MGH, SS, IX), l. III, v. 12 : *Diogenes cognomen erat quia barba bifurcis*, qui ne s'applique proprement qu'à une forme *διγενής*, ou plutôt **διγέννης* ou *διγένειος*, d'ailleurs non attestés dans ce sens. Romain Diogène est nommé *Διγενής* par KEKAUMENOS, *Strategicon*, éd. WASSILIEVSKY, p. 72, l. 23 (le ms porte : *ρωμανῶν ὁ διγενής*), qui emploie concurremment, 4 lignes plus bas, la forme *Διογένης*. Ce passages attestent que le nom de Diogène, sous la forme *Διγενής*, a été senti comme une espèce de surnom ou sobriquet pareil à celui qui est donné au roi Svein de Danemark : *Sveini konungi tjúguskegg* (*Brennu-Njáls saga* [Njála] hgg. v. Finnur Jónsson, Halle, 1908), p. 177), traduit très exactement par *regi Danorum Sveini furcibarbo*, dans *Historia Nialis et filiorum latine red-dita*, Hafniae, 1809, p. 257. Au demeurant, un mariage entre la famille de Vsevolod ou Vladimir et celle de Diogène n'aurait rien pour surprendre : les unions russo-byzantines ne sont pas rares à cette époque : cf. B. LEIB, *Rome, Kiev et Byzance à la fin du XI^e siècle*, Paris, 1924, pp. 169 ss. IKONNIK, *Opyt' russkoj istoriografii*, Kiev, 1908, t. II, section I, p. 141. Vladimir lui-même était fils d'une princesse grecque de la famille des Monomaque.

(1) Cf. F. CHALANDON, *Essai sur le règne d'Alexis I^{er} Comnène*, Paris, 1900, pp. 266 ss.

(2) *Ibid.*, pp. 151 ss. : « Or les Annales russes mentionnent cette révolte du fils de Diogénès [scil. celle de 1095, relatée par Anne Comnène] seulement en 1114, lors d'une expédition des Russes sur

de 1095 et qu'il n'y aurait eu qu'une seule expédition dirigée par un Devgenevič ou Diogenevič. Hypothèse peu admissible malgré une ou deux circonstances semblables dans la fin de ces deux personnages presque homonymes : leur capture par la ruse par des émissaires d'Alexis ; le rôle joué par les « deux Sarrasins » qui tuent le second, par le Turc qui aveugle le premier. Mais on ne peut admettre qu'un gendre ou un beau-frère de Vladimir ait été confondu avec l'imposteur allié des Coumans. Il est seulement troublant qu'Anne Comnène ait donné au personnage de 1095 le nom même que la *Chronique* russe donne à Léon Diogenovič. Ce qui donne à soupçonner qu'Anne Comnène, bien qu'elle ne mentionne pas d'expédition russe (elle ne parle, à cette époque, que d'une invasion des Coumans), a pu recevoir quelque écho de cette affaire — d'où sa confusion de noms.

Il nous reste à mentionner un dernier texte sur une révolte d'un fils de Diogène. Chronologiquement, ce texte est le premier. Il s'agit de quelques vers de Guillaume d'Apulie, dont les *Gesta Roberti Wiscardi* ont été composés entre 1088 et juillet 1099. Un long passage, consacré au règne de Léon Diogène et à ses suites funestes, se termine par une allusion aux projets de Croisade et, sans doute, à ses débuts : il date donc de peu avant juillet 1099 (1).

C'est précisément à la fin de ce passage qu'un fils de Diogène révolté apparaît comme le responsable de la conquête turque de l'Asie Mineure, et comme le vengeur de la mort

les bords du Danube ». Chalandon fait erreur en disant que la *Chronique* russe ne mentionne pas la révolte du Devgenevič de 1095. En outre, la date de 1114 qu'il donne pour l'expédition de Léon Diogenevič n'est pas exacte : cette expédition est mentionnée par la *Chronique* russe en 1116, et est distincte de l'expédition de Vladimir, rapportée en 1114 par la *Gust. Lët.* et la *Nikonsk. Lët.* L'*Alexiade* en 1114, ne signale (XIV, 8-9) qu'une expédition coumane, sans parler nulle part des Russes.

(1) Cf. Marguerite MATHIEU, *Sur la date des Gesta Roberti Wiscardi*, *Mélanges Henri Grégoire*, III = *Annuaire de l'Inst. de Phil. et d'Hist. Orientales et Slaves*, t. XI (1951), pp. 269-282 ; M. FUIANO, *Guglielmo di Puglia, Storico di Roberto il Guiscardo*, *Archivio storico per le province napoletane*, 1950-51, p. 22.

affreuse infligée à son père par Michel VII et son frère Constantin :

*Non tamen omnino sua restat inulta tirannis.
Namque sibi socios Romani filius addens
Armenios, Persas, terras Orientis eorum
Subtrahit imperio, ferro populatus et igni.
Tempore Persarum gens perfida coepit ab illo
In Romaniam consurgere caede, rapinis* ⁽¹⁾.

Ces vers sont énigmatiques, comme beaucoup de vers de Guillaume d'Apulie lorsqu'aucun texte parallèle ne vient les éclairer : mais ce poète, quoique concis jusqu'à l'obscurité, est rarement inexact, et n'invente aucun fait : ce qui nous incline à interpréter ces vers littéralement, malgré l'absence de témoignages corroborants, comme une attestation d'une révolte d'un fils de Diogène, peu après la mort de celui-ci, et sous le règne de Michel Doukas (1071-1078). Romain Diogène, vaincu à Mantzikert par le sultan Alp-Arslan, avait conclu avec lui une alliance et ils avaient fiancé leurs enfants. Skylitzès (II, p. 701) parle d'un *κῆδος ἐπὶ τοῖς παισὶ*, Bryennios (I, 9) de *σύμβολα κήδους* ; Guillaume d'Apulie (l. III, v. 66 sq.) et Aimé du Mont-Cassin (I, 11) précisent que la fille du sultan fut promise au fils de Diogène. Il n'y a rien d'impossible à ce que ce dernier soit resté allié aux Turcs. Quant aux Arméniens cités par Guillaume d'Apulie parmi les alliés du fils de Diogène, il peut s'agir des Arméniens restés fidèles à cet empereur. Plusieurs d'entre eux nous sont connus, comme Khatchatour ⁽²⁾, qui prit parti pour Romain Diogène pendant la guerre civile, et comme Philarète ⁽³⁾, qui, après sa mort, refusant obéissance à Michel Doukas, réunit une grande force militaire composée notamment d'Armé-

(1) *Gesta Roberti Wiscardī*, l. III, vv. 94-99 (MGH, SS, IX).

(2) Khatchatour est mort, il est vrai, en 1072 : cf. J. LAURENT, *Le duc d'Antioche Khatchatour*, 1068-1072, B. Z., 30 (1929-30), pp. 405-411 ; H. G., *Annuaire de l'Institut*, II (1934), pp. 459-463.

(3) Cf. J. LAURENT, *Byzance et Antioche sous le euiropalate Philarète*, *Revue des Études Arméniennes*, IX (1929), pp. 61-72 ; R. GROUSET, *Histoire des Croisades*, I, p. XL.

niens et de mercenaires Francs, et se tailla une principauté indépendante qui s'étendit tout autour de Marach ⁽¹⁾.

Marguerite MATHIEU,
*Chargée de Recherches du Fonds National
 de la Recherche Scientifique.*

Devgenij ou Digenij

Le *samozvanec*, le Pseudo-Diogène que les Coumans mirent à leur tête en 1095, empruntait-il son nom à l'empereur Romain Diogène, ou à Digénis Akritas? Poser la question, c'est la résoudre. Il paraît évident que les Coumans, comme plus tard les Russes eux-mêmes, recoururent au procédé que tant d'envahisseurs de terres byzantines employèrent jusqu'à la IV^e Croisade et beaucoup plus tard encore : ils affectèrent de « ramener » en Roumanie, afin de le rétablir sur le trône, un fils du malheureux empereur Romain Diogène. Il n'y a donc aucun argument à tirer de la Chronique russe en faveur de la popularité, vers 1095, du *Digénis russe* (*Devgenievo Dëjanie*) — popularité qui est, par ailleurs, probable, et même certaine ⁽²⁾!

(1) J'avais pensé jadis que Guillaume d'Apulie se trompait, et faisait allusion à Nicéphore Diogène ou au pseudo-Diogène de 1095. Mais ce poète n'est pas coutumier de confusions aussi graves : il est nettement question, dans ces vers, de l'Asie Mineure, et non de la Grèce ni de la Thrace, où s'est déroulée l'aventure de 1095. Pour admettre cette confusion, il faudrait, en outre, interpréter Persas par « Coumans » (sens non attesté chez Guill. d'Apulie, malgré la parenté entre les Coumans et les Turcs), et voir dans les *Armenios* soit les Arméniens qui ont pris part à la révolte de Nicéphore Diogène, notamment Katakalon Kékauménos et Michel Taronite (cf. N. ADONTZ, *Les Taronites à Byzance, Byzantion*, XI, 1936, pp. 21 ss.), soit les Manichéens de la région de Philippopoli, alliés parfois aux Coumans. Il est en tout cas totalement inutile de recourir à l'hypothèse, vraiment trop compliquée, que j'avais hasardée au premier abord, d'un « télescopage » avec les aventures d'Oursel de Bailleul en Arménie.

(2) Cf. H. GRÉGOIRE, *Le Digénis Russe*, dans *Russian Epic Studies*, ed. by R. Jakobson and S. J. Simmons, Philadelphia, 1949, *Memoirs of the American Folklore Society*, vol. 42 (1947), Philadelphia, 1949, pp. 131-169.

Et même, l'apparition de la forme pure *Digenij*, que mentionne vers 1100 M. Soloviev, renforce encore, si possible, la vraisemblance que c'est le nom impérial grec qui est ici emprunté, non le nom du héros, puisque précisément les trois recensions connues du Digénis russe appellent unanimement ce dernier *Devgenij*, non *Digenij*.

Mais revenons à cette forme, *Devgenij*. Elle sert à la fois, en vieux russe, pour l'empereur et pour le héros ; mais selon nous, cela prouve précisément que le nom de l'empereur a déteint sur celui du héros. Car, bien qu'on puisse à la rigueur expliquer *Devgenij* par une sorte de confusion ou de contamination avec *Evgenij*, il est beaucoup plus probable que *Devgenij* provient directement de la forme *Διογένης*, laquelle ne se trouve, à notre connaissance, *jamais* pour le héros (1), et s'emploie *le plus souvent* pour l'empereur (pour celui-ci, *Διγενής* est exceptionnel) !

Le son *io*, en effet, dans la plupart des dialectes du grec moderne, est une des prononciations constantes de *ev* : cf. *γτόμα* pour *γεῦμα*. La faute de prononciation inverse a pu se produire, même en Grèce (*Διογένης*, *Δευγένης*) et se transmettre en Russie, tandis que *Διγένης* ou *Διγενής* aurait donné beaucoup plus difficilement *Devgenij*.

Si donc la forme *Devgenij* a pénétré dans la tradition russe du roman de Digénis, la forme même que son nom y a prise implique que c'est l'épisode *double* du Pseudo-Diogène, auquel participèrent les Russes, et, avant eux, leurs « beaux-frères » les Coumans, qui aura contribué à rendre ce texte populaire en Russie — et non pas, cela va sans dire, l'inverse.

Quant à la forme « pure », citée par M. Soloviev, on pourrait à la rigueur conjecturer qu'elle provient de la connaissance *directe* d'un texte épique *grec* ou d'une version russe (inconnue) de ce même texte. Mais, nous l'avons dit, il est plus probable que le nom de l'empereur (cf. Monomaque, etc.) ait, grâce à sa célébrité universelle (comparable à celle d'un Bélisaire, elle avait ému le cœur des foules) pénétré dans l'onomastique russe... Une dernière observation. *Διγένης* paroxyton n'est pas attesté, mais seulement *Διογένης*, et *Διγενής* oxyton. Pourtant la première de ces formes a existé. Elle seule peut expliquer les « traductions » latine *bifurcis*

(1) Du moins pour le héros des cantilènes et de l'épopée ; j'estime, en effet, que le héros *historique* était un *Διογένης*.

et slave *dvoeborodoj*, mentionnées par M^{lle} Marguerite Mathieu, *cidessus*, p. 145, n. Est-il besoin de résumer l'histoire du nom et de ses diverses formes? Un Roland byzantin, le turmarque Diogène, tomba à l'ennemi en 788, dans un défilé du Taurus : c'est le prototype historique du héros (1), et il est possible que son nom ait passé à un ancêtre de l'empereur. *Διογένης*, corruption de *Διογένης*, senti comme signifiant **διγένειος* « homme à la double barbe ou à la barbe fourchue », aura été changé en *Διγενής*, « issu d'une double race » par les aèdes qui voulaient faire du héros de la frontière un Gréco-arabe ou Gréco-paulicien.

Henri GRÉGOIRE.

(1) Cf. THEOPHANE, éd. DE BOOR, I, p. 463 : A. M 6281 (788 de notre ère) : ἔπεσε δὲ καὶ Διογένης, ὁ τῶν ἀνατολικῶν τουρμαρχῆς, ἱκανός, καὶ τοῦ Ὀψικίου ἄρχοντες. Voyez *Byzantion*, VI (1931) où l'on a imprimé, par erreur, 6212 au lieu de 6281.

ÉTIENNE DUŠAN ET LA NOBLESSE SERBE DANS LA LUTTE CONTRE BYZANCE

Dans la politique extérieure de l'État némanide, il n'y a pas de problème plus important que les relations avec Byzance et que la lutte contre Byzance. La lutte pour l'indépendance qui se termine à l'époque des Nemanja, la lutte pour le cœur du Balkan macédonien, depuis l'époque de Milutin, et la lutte pour l'hégémonie sur la presqu'île balkanique, à l'époque de Dušan, voilà les principales étapes de la lutte serbo-byzantine et, en même temps, les étapes essentielles du renforcement et de l'extension de l'État serbe. L'augmentation de puissance et l'extension de la Serbie, au cours de chacune de ces étapes, furent conditionnées par l'affaiblissement et le déclin de Byzance. En progressant au détriment de Byzance, l'expansion serbe vers le Sud prend un particulier élan lorsque, à partir de la fin du ^{xiii}e siècle, la puissance de Byzance commença à décliner rapidement. Cette expansion atteignit son point culminant lorsque, au milieu du ^{xiv}e siècle, Byzance dépense ses dernières forces dans de pénibles guerres civiles.

On sait qu'au temps des guerres civiles entre Cantacuzène et Paléologue, Dušan enleva au puissant empire byzantin des terres vastes et riches, avec des villes nombreuses et puissantes, jusqu'au fleuve Nestos (Mesta) à l'Est et au golfe de Corinthe au Sud. En peu de temps, il consolida ses conquêtes sans avoir livré une seule vraie bataille. La guerre se réduisit au siège et à l'occupation de villes isolées, à la soumission de garnisons byzantines, au détachement, provoqué partout, de l'autorité byzantine et à l'expulsion des représentants du parti byzantin. Après qu'il se fut approprié, de cette manière, plus de la moitié de l'empire byzantin d'alors, et après que la puissante Serrès, qui avait résisté

le plus longtemps, fut tombée, Dušan déclara ouvertement ses prétentions à l'hégémonie dans l'Europe du Sud-Est et à l'héritage byzantin, prenant le titre d'empereur et de monarque des Grecs et des Serbes, c'est-à-dire de roi et d'autocrator de Serbie et de Romanie, βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Σερβίας καὶ Ῥωμανίας.

La lutte pour l'hégémonie au moyen âge apparaît comme la lutte pour le titre impérial. L'Empire n'était plus la puissance universelle, comme à l'époque antique. Cependant, il s'élevait toujours au-dessus des autres États, comme un État d'une espèce supérieure, détenant le droit exclusif à la suzeraineté et à la suprématie spirituelles. Mais, si puissantes qu'aient été les traditions dans le monde conservateur du moyen âge, le droit de Byzance à la suprématie fut mis en question lorsque la disproportion entre les prétentions des *basileis* et leur puissance réelle devint trop évidente, et lorsque la suprématie d'une nouvelle puissance se manifesta avec force. Le vieil empire romain eut fort à faire pour défendre son droit exclusif à une hégémonie spirituelle et politique vis-à-vis de ses puissants rivaux, à l'Ouest comme dans les Balkans. Telle est la signification profonde de la lutte autour du titre impérial, avec Charlemagne, les Carolingiens, les Ottons, comme avec Syméon et les souverains du second empire bulgare. Tel est également le sens de la lutte autour du titre impérial avec Dušan, qui ressemble singulièrement à la dispute avec Syméon le Bulgare.

Cependant, la tendance à l'hégémonie ne fut pas le facteur unique, et la force révolutionnaire ne fut pas la plus puissante dans les guerres de Dušan contre Byzance. La principale force qui aboutit à l'annexion des terres byzantines fut la volonté d'expansion des seigneurs serbes, qui apparaît déjà longtemps avant Dušan. L'aspiration à l'hégémonie et au titre impérial a seulement concrétisé le résultat final de longues guerres de pillage entreprises avec succès, guerres dans lesquelles se matérialisa la volonté des féodaux serbes d'acquérir de nouvelles terres et de nouvelles positions. Et à l'époque de Dušan, comme avant celle-ci, les principaux instigateurs des guerres contre Byzance doivent se chercher dans la haute aristocratie serbe. Ainsi, lorsque, après une longue période de guerres à la frontière byzantino-serbe, le

roi Milutin voulut conclure un traité de paix avec l'empereur byzantin, il rencontra une forte opposition dans son entourage. Et, bien que le traité fût très favorable aux vainqueurs, les nobles serbes s'opposèrent à ce traité, parce qu'il était de leur intérêt que la guerre continuât. A ce sujet, nous possédons un témoignage authentique dans le rapport de Théodore Métochite, qui, comme représentant du gouvernement byzantin, poursuivit les pourparlers à la cour serbe. Théodore Métochite se plaint du fait qu'au moment de conclure le traité, on se heurta à une vive opposition de la part de gens de l'entourage du roi, « qui se sont habitués à combattre et veulent combattre » par amour du butin ⁽¹⁾. L'entourage du roi (*οἱ περὶ αὐτόν*) fut, d'après Métochite, un puissant facteur, et Métochite a continuellement craint que le roi ne puisse s'opposer à la volonté de cet entourage puissant et belliqueux. Nicéphore Grégoras parle des *μεγιστᾶνες*, des stratèges et des « taxiarches », c'est-à-dire des nobles et des chefs militaires, comme si le jeune roi Dušan n'avait été entre leurs mains qu'un instrument. Nicéphore Grégoras présente tout le conflit entre Dušan et Étienne Dečanski comme une révolte de la noblesse mécontente du gouvernement du vieux roi, et il décrit la scène finale en ces termes : « Ils ont conduit sans peine le père enchaîné devant son fils. Ensuite, ils l'ont jeté en prison, contre la volonté de son fils, semble-t-il, et en dépit de sa douleur. Mais il obéit et ne put résister à la pression du nombre, car il craignait que quelque chose d'inattendu ne lui arrivât à lui-même ⁽²⁾ ». Jireček cite ce texte en discutant la question de la culpabilité de Dušan dans la mort de son père ⁽³⁾. Ce texte est plus important et plus éloquent encore comme témoignage sur les rapports existant entre le jeune Dušan et ses seigneurs. En outre, le récit très pâle et conventionnel des continuateurs de Danilo montre avec assez de clarté que Dušan, lors de ces événements, se trouvait entièrement sous l'influence des

(1) *Κ. Σάθας, Μεσαιωνική βιβλ.*, I, 166 ; trad. serbe de M. Apostolić, *Letopis Matice srpske*, 216, 1902, 36.

(2) N. GREGORAS, I, 457, 5-9.

(3) JIREČEK, *Histoire des Serbes*, I, 270,

princes⁽¹⁾. Et dès que les conspirateurs eurent écarté le vieux roi, ils se mirent immédiatement en guerre sous la conduite du nouveau, conquérant des territoires byzantins jusqu'au Strymon (Struma) et à Amphipolis; ils prirent également Stroumitza avec les bourgades environnantes⁽²⁾. Avec le temps, l'autorité de Dušan a, sans nul doute, grandi, mais, même dans son âge mûr, ce n'est pas sa volonté personnelle qui l'a conduit. Ce n'est pas son ambition qui l'a poussé aux guerres de conquête, mais le désir de ses princes d'étendre plus loin leurs domaines et de s'emparer de terres nouvelles. L'opinion de St. Novaković, comme de la plupart de nos plus anciens historiens, est tout à fait opposée. Dans son article en langue française *Les problèmes serbes* (dans *Archiv f. Slav. Philol.*), parlant de l'essor de l'État des Nemanja, il dit : « Tout y était personnel et en fonction de certains personnages »; et plus loin : « L'idée même d'un grand empire et d'un grand État n'est pas née dans le peuple ni parmi les seigneurs de ce temps, mais elle vient de Dušan lui-même et de la dynastie des Nemanja »⁽³⁾. Cependant, le fait est que tous les observateurs contemporains qui ont eu l'occasion d'entrer plus étroitement en rapport avec la cour de Nemanja, sont toujours arrivés à la conviction que le souverain était, en grande partie, dépendant de la volonté de ses seigneurs. Tous les écrivains byzantins, l'un après l'autre, qui ont personnellement et attentivement observé la situation en Serbie, et qui ont écrit au sujet de leurs impressions et de leurs expériences, mettent ce facteur en évidence; et les écrivains de Dubrovnik sont ici d'accord avec les Byzantins. A Constantinople comme à Dubrovnik, on savait bien que le succès des pourparlers à la cour serbe ne dépendait pas seulement de la volonté du roi, mais aussi de celle de son entourage⁽⁴⁾. Mais notre propos n'est pas

(1) Archevêque DANILO, *Vies des rois et des archevêques serbes*, éd. DANIČIĆ, 1866, 213.

(2) N. GREGORAS, I, 457, 12-15.

(3) St. NOVAKOVIĆ, *Les problèmes serbes*, *Archiv f. Slav. Philol.*, 34, 1912, p. 232.

(4) N. RADOJČIĆ a réuni à ce sujet une très riche matière dans son article *Les assemblées politiques serbes au moyen âge*, Belgrade,

d'entrer dans le problème des rapports entre le souverain et les seigneurs en Serbie, mais seulement de faire ressortir le rôle des seigneurs serbes dans les guerres de Dušan avec Byzance. D'après le rapport de Cantacuzène au sujet des pourparlers qu'il a poursuivis avec Dušan en 1342, on voit assez clairement que l'invitation du prétendant byzantin à s'immiscer dans la guerre civile byzantine, a provoqué l'hésitation de Dušan, et que si le roi a accepté finalement cette invitation, c'est parce qu'il céda aux réclamations unanimes de son entourage, 24 des plus hauts représentants de la noblesse serbe, qui avaient été appelés à la délibération (1). Les discours qui furent tenus de part et d'autre à cette occasion (du côté serbe, les orateurs furent la reine Hélène et le plus remarquable représentant de la noblesse serbe, le puissant Oliver)—ces discours étaient empreints d'une grande dignité, du moins dans la rédaction tardive de Cantacuzène. Mais, malgré toutes les belles paroles prononcées au sujet de la prolongation de l'aide au prétendant byzantin, il dut être clair pour tous que l'immixtion dans les luttes intestines des Byzantins ouvrait, pour la noblesse serbe, de larges possibilités d'acquérir de nouveaux territoires et de nouvelles positions, outre les villes devenues serbes à la suite d'une occupation antérieure et auxquelles Cantacuzène renonça solennellement, à l'issue de ces négociations. Et, en vérité, dans les territoires conquis, les féodaux serbes, laïques aussi bien qu'ecclésiastiques, se sont taillé de nouvelles possessions, ont conquis de nouvelles situations. Tels furent le but et le résultat principal de la politique conquérante de Dušan aux yeux de ses véritables promoteurs.

1940. Mais son appréciation des sources est, croyons-nous, défectueuse. Il croit, par exemple, que les Byzantins ont surestimé l'influence de la noblesse serbe, bien qu'il n'explique pas comment tous ces témoignages étrangers aient pu s'entendre pour donner dans la même erreur. Du reste, en plus d'un endroit, l'auteur lui-même reconnaît la forte influence de l'entourage du souverain, mais non de la noblesse comme classe. D'après lui, le grand pouvoir des seigneurs et leur prestige proviennent de la bonté royale, et non de leur situation de classe (p. 114).

(1) CANTACUZÈNE, II, 260.

De même, on sait que Dušan a évité de renverser l'ordre légal existant dans les provinces précédemment « réunies ». Au contraire, tout subsista selon l'ancien droit. Ce qui changea, ce furent les chefs. Le Code de Dušan garantit les possessions territoriales des princes et des princesses serbes comme des Grecs. Et cette situation se maintint, même après des changements ultérieurs. On comprend que les droits de ces « archontes » grecs ont dû être assurés, car, sans cela, le rétablissement d'un ordre et d'un état de choses quelque peu normaux eût été impossible. Bien plus, le droit et le système administratif qui se sont formés sous l'autorité byzantine n'ont, en général, subi aucun changement fondamental. Mais des hommes nouveaux apparurent à la tête de l'administration. Déjà Jireček a souligné le fait que Dušan a confié l'administration dans les villes conquises à des chefs serbes, y laissant des troupes serbes en garnison. « Parmi les fonctionnaires d'Étienne Dušan, les Grecs constituaient une grande exception » dit Jireček, « le nouveau gouvernement évinça le parti grec de toutes les villes » (1). L'intéressante étude de Soloviev, qui a donné une liste des archontes grecs dans l'empire de Dušan, nous oblige à nuancer ces affirmations (2). Mais cette liste, soigneusement dressée, montre aussi que les Grecs au service de Dušan n'ont pas été nombreux du tout, surtout aux postes supérieurs. Les représentants des seigneurs serbes occupèrent les situations les plus élevées (3). Et ceci vaut aussi en ce qui concerne les situations dans la hiérarchie ecclésiastique. Bien que de nouvelles recherches aient apporté certaines restrictions à cette affirmation de Jireček que « les métropolités du patriarcat de Constantinople furent chassés de partout et que des évêques serbes furent installés à leur place » (4), cepen-

(1) JIREČEK, I, 285.

(2) A. V. SOLOVIEV, *Les archontes grecs dans l'empire serbe du XIV^e siècle* (en russe), dans *Byzantino-slavica*, II (1930), pp. 275-287. Cf. du même, *Les archontes thessaliens du XIV^e siècle*, *ibid.*, IV (1932), pp. 159 sqq.

(3) Cf. A. V. SOLOVIEV, *La législation d'Étienne Dušan*, 1928, p. 75, et *Juges et tribunaux dans les villes de l'État de Dušan*, *Glasnik de la Société scientifique de Skoplje*, 7-8 (1929-1930), p. 155,

(4) JIREČEK, I, 286. D'après le Continuateur de Danilo, Dušan

dant cette affirmation demeure essentiellement exacte, surtout en ce qui concerne les postes ecclésiastiques les plus élevés, les « métropoles » (1). Les postes les plus importants, dans l'administration civile et militaire, passèrent des archontes byzantins aux représentants des seigneurs serbes. Des dignitaires ecclésiastiques serbes occupèrent la « métropole » à la place des dignitaires grecs dans les provinces conquises. Qu'on se souvienne seulement, à titre d'exemple, de l'ami et collaborateur de Dušan, Jacob, qui devint métropolitain de Serrès et occupa ce siège de 1353 à 1360 (2). Son successeur Sabas fut également serbe. Il signa en slave une bulle grecque de 1366 (3). Mais le remplacement des archontes et métropolitains grecs par des représentants de la noblesse et de la hiérarchie ecclésiastique serbes ne fut nullement le reflet d'une politique nationale serbe, comme on l'a cru trop souvent. Il refléta l'aspiration de la noblesse féodale serbe triomphante à de nouvelles situations et à de nouvelles terres. Car, en même temps que les postes de commandement dans les provinces conquises, tout naturellement, les fonds aussi de leurs prédécesseurs byzantins passèrent dans les mains des féodaux serbes laïques et ecclésiastiques, comme sont passées dans les mains de Chrelja, vraisemblablement encore à l'époque de Dečanski, les possessions des pronoiars byzantins dans la région de Štip. Ainsi, par exemple, l'acte de Dušan, selon toute apparence de 1336, par lequel sont confirmés les dons du célèbre protosévaste Chrelja à Štip et dans ses environs, mentionne, entre autres, le village de Sekirnik : « Lascaris Kotanic a possédé celui-ci », et le petit village voisin de Štuka : « les pronoiars grecs Tutko, Osan, Lascar, Siderophaj ont occupé celui-ci » (4). D'après cela,

a expulsé les métropolitains constantinopolitains des villes de ses États (*Vies des Rois*, 381).

(1) Cf. les intéressantes données de M. V. Mošin, *Le saint patriarche Calliste et l'Église serbe*, *Glasnik de l'Église orthodoxe serbe*, 27, 1946, p. 196.

(2) Cf. St. STANOJEVIĆ, *Le métropolitain de Serrès, Jacob*, *Annales de l'Inst. Kondakov*, 10, 1938, pp. 95 sqq.

(3) *Actes de Chilandar*, *Viz. Vrem.*, 17, 1911, n° 151, p. 320. Cf. V. Mošin, *loc. cit.*

(4) NOVAKOVIĆ, *Monuments législatifs*, 400.

parmi les possessions de Chrelja dans la province de Štip, qu'il a plus tard données à Chilandar, il eut un village que, avant lui, ont possédé quatre pronoïaires byzantins, et encore un village que possédait Lascaris Kotanic, sans doute aussi un pronoïaire byzantin, apparemment issu d'un des pronoïaires du petit village de Štuka. En d'autres termes, après l'occupation de la province de Štip, les possessions des pronoïaires locaux ont été enlevées à leurs propriétaires grecs et données à un des participants de l'offensive serbe victorieuse.

Il n'y a pas de doute qu'il ne s'agit pas ici d'un phénomène isolé. Le processus d'expropriation des dynastes byzantins au profit des seigneurs serbes, que nous avons dépisté dans l'acte de donation de Chrelja, n'est pas resté naturellement limité à la province de Štip, mais la politique de mainmise sur les terres byzantines s'est inévitablement répandue partout et fut précisément le but principal de ces conquêtes. De même que les princes byzantins ont perdu leur bien et leur situation au profit des représentants de la noblesse serbe, ainsi les métropolites byzantins ont perdu leurs « métropolies » au profit des représentants de la hiérarchie ecclésiastique serbe. On sait, par les additions à Danilo, que Dušan « a chassé les métropolites de Constantinople hors des villes de sa province » et ce, sur le conseil du représentant supérieur de la hiérarchie ecclésiastique serbe, le patriarche Janić. Lorsque, au temps du prince Lazare (en 1375), la scission entre les églises serbe et byzantine, provoquée par la proclamation unilatérale du patriarcat serbe, fut évitée grâce à un compromis, les Serbes, d'après le Continuateur de Danilo, en guise de compensation pour la reconnaissance du patriarcat de Peć, promirent que, dans le cas d'une nouvelle augmentation de puissance et d'une nouvelle occupation de terres byzantines, ils ne chasseraient pas les métropolites grecs (1). L'Addition à Danilo dit que déjà le tsar Étienne Dušan lui-même essaya d'écarter le conflit permanent, mais que l'accord omettait la question « du titre et des villes » (2). Si on a en vue le côté religieux du litige, qui,

(1) Archev. ĐANILO, *Vies des rois et des archevêques serbes*, p. 383.

(2) *Ibid.*, p. 381.

au premier chef, intéressait le chroniqueur, ceci signifie qu'on n'était pas arrivé à un accord à cause du titre de patriarche que Dušan avait attribué à l'archevêque de Peć et à cause des villes byzantines conquises, dont Dušan avait chassé les métropolitains grecs pour les remplacer par des Serbes. L'année 1375 trouva, nous l'avons dit, une solution de compromis. Les Byzantins cédèrent sur la question du titre, les Serbes sur celle des villes ⁽¹⁾. En fait, l'aspect ecclésiastique de la question n'était que l'expression d'un conflit d'essence politique. Le titre impérial du seul Dušan a préoccupé Byzance plutôt que les titres des chefs de l'église serbe ; mais, outre les métropolitains grecs, les Serbes ont aussi chassé des provinces conquises beaucoup d'archontes grecs. Dušan n'a pas seulement porté un coup fatal au pouvoir suprême de Byzance en contestant son droit au titre impérial et à la souveraineté politique et intellectuelle qui s'exprimait dans ce titre. Il a porté aussi un coup très dur à la noblesse byzantine par le fait qu'il a dépouillé de nombreux représentants de la classe dirigeante byzantine de leur situation et de leurs possessions, les évinçant de la classe noble, des rangs de ses collaborateurs, qui inspirèrent sa politique de conquête et en recueillirent les fruits. C'est surtout la lutte autour du titre impérial qui a attiré, à cause de son caractère dramatique, l'attention des historiens. Mais les sources nous montrent que la question des « villes » a intéressé au moins autant les Byzantins, et ce après plus d'une décade. La question des villes signifiait, comme nous l'avons vu, la question des situations et des possessions que les féodaux byzantins, laïques et ecclésiastiques, ont perdues au profit des féodaux serbes, les véritables instigateurs et provocateurs des guerres de conquête contre Byzance, que Dušan a menées, comme ses prédécesseurs, surtout dans leur intérêt.

Georges OSTROGORSKIJ.

(1) Voyez mes observations dans *Semin. Kond.*, V, 1932, pp. 323 sqq., à propos du travail de M. LASCARIS, *Le patriarcat de Peć a-t-il été reconnu par l'église de Constantinople en 1375?* (*Mélanges Ch. Diehl*, I, 1930, pp. 171 sqq.)

SUR LA PRONOÏA

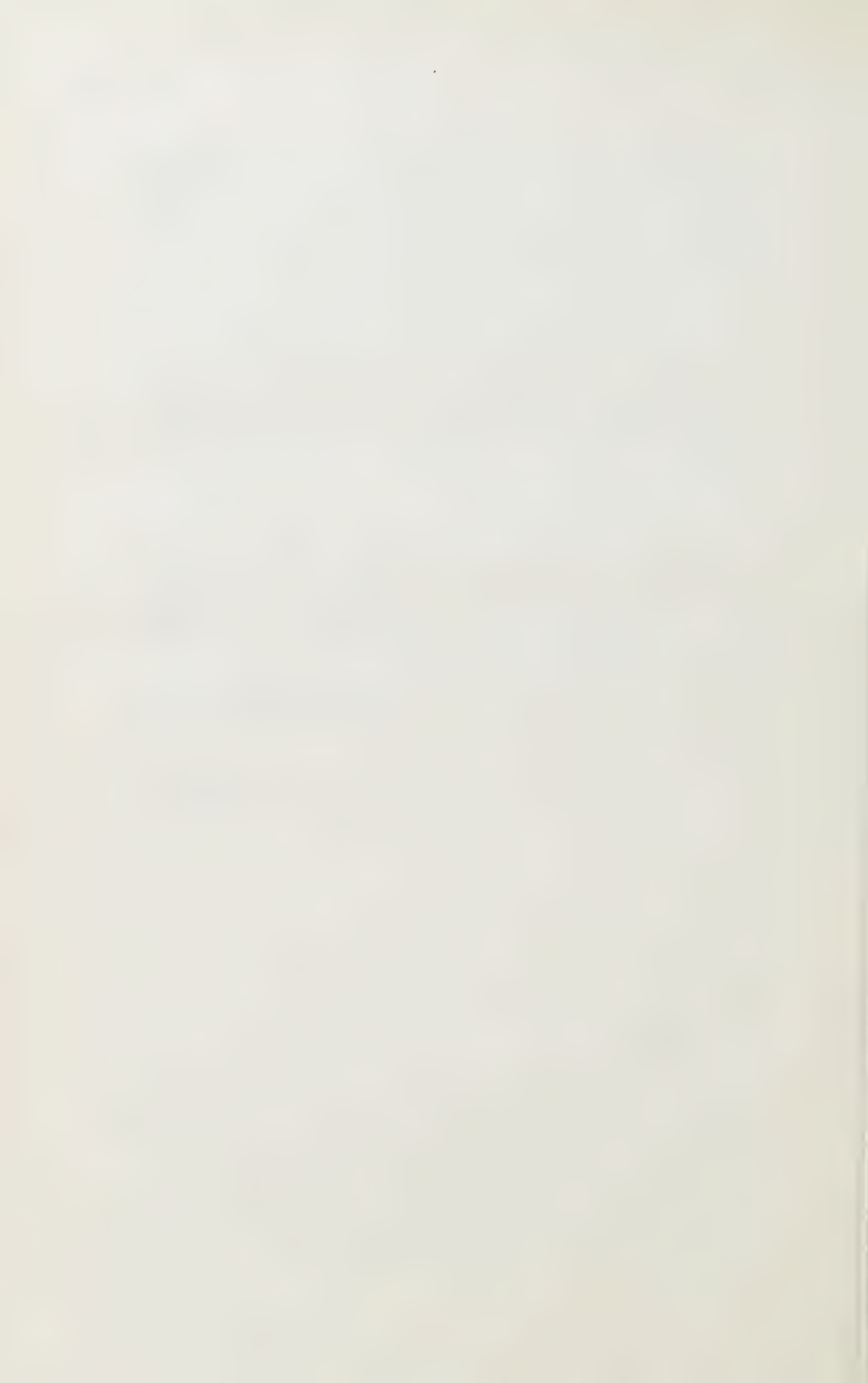
A PROPOS DE L'ARTICLE DE M. LASCARIS

M. M. Lascaris, dans son article intitulé *Cinq notes à la Pronija de M. Ostrogorski* (*Byzantion*, XXI, 1951, pp. 265 sqq.), a proposé une hypothèse ingénieuse sur la personne de Dragota, beau-père de Manota. A l'occasion de la conquête de Melnik, en 1246, l'empereur Jean Vatatzès fut, d'après G. Acropolite, aidé par trois personnages puissants : *Δραγοτᾶς*, *Νικόλαος Αιτοβόγης* et *Νικόλαος Μαγκλαβίτης*. Or, on trouve, dans le diplôme du roi Milutin de 1299/1300, des propriétés ayant appartenu à un Dragota, à un Ljutovoj, à un Maglavit et à un Akropolit. M. Lascaris en conclut que les trois personnages cités aussi bien que G. Acropolite lui-même, ayant servi Jean Vatatzès pendant la campagne de Melnik, le secondèrent aussi à l'occasion de la prise de Skopljé, dans la même année 1246, et furent ici encore récompensés par des présents dans la région de la ville occupée. Donc, le Dragota du diplôme de 1299/1300 ne serait autre que Dragotas, grand seigneur de Melnik et camarade d'armes de Jean Vatatzès en 1246, et sa pronoïa dans la région de Skopljé, héritée ensuite par Manota, représenterait un don de cet empereur. Comme on le voit, la thèse de M. Lascaris est très séduisante, bien qu'on ne puisse la considérer comme absolument sûre, car il ne faut pas dissimuler les difficultés qui semblent s'opposer à cette théorie intéressante. Outre les difficultés chronologiques évidentes et assez considérables (d'autant plus que le Dragotas du récit d'Acropolite était mort déjà en 1255), il y a lieu de noter que les propriétés de Dragota, de Kosta Ljutovoj, de Maglavit et d'Akropolit, citées dans le diplôme de 1299/1300 parmi les biens presque innombrables que le roi serbe donne au monastère de St-Georges, ne semblent point correspondre par leur nature à la position des puis-

sants personnages, auxquels elles auraient appartenu, d'après la thèse de M. Lascaris. Kosta Ljutovoj, Maglavit et Akropolit ne possèdent que des champs, mais au moins le champ (*polje*) de Maglavit (§ XIII; éd. Grujić, p. 8) et le champ (*njiva*) de Ljutovoj (§ XXVIII; éd. Grujić, p. 12) sont assez étendus. Dragota possède, il est vrai, une pronoïa, mais une pronoïa menue (§ XXXIII; éd. Grujić, p. 15). M. Lascaris paraît avoir senti ces difficultés, mais il essaie de les écarter en niant tout simplement les faits gênants. Il déclare impossible que Manota, « le gendre d'un personnage si riche » (il pense à Dragotas de Melnik), fût, comme je l'ai constaté, un petit proniaire et qu'il fût obligé de servir un monastère. Il me reproche même d'avoir soutenu que « Manota, pour conserver, en partie du moins, la *πρόνοια* de son beau-père Dragota, s'obligea à prêter le service militaire non pas à l'État, mais au monastère ». Et il ajoute : « L'in-vraisemblance d'une telle thèse m'avait frappé dès le début »... Cependant, ce que je dis de la position de Manota, devenu proniaire au service du monastère, n'est qu'une simple et très fidèle reproduction de ce qu'en dit le diplôme du roi Milutin lui-même. Donc, ce n'est pas une thèse à moi à laquelle M. Lascaris s'est attaqué, mais un fait attesté par la source elle-même, et cela d'une manière absolument claire et définitive. (Il n'est pas exact non plus que Taranovski, « en analysant ces dispositions de notre diplôme, semble plutôt hésiter à formuler une opinion »; comme on peut facilement le constater en relisant ces pages pleines d'intérêt du grand historien du droit serbe, son opinion sur la position de Manota au service du monastère, sur laquelle, je le répète, aucun doute n'est possible, est tout à fait nette et identique à la mienne, étant conforme aux témoignages de la source; le seul point sur lequel Taranovski hésite, est le problème de l'hérédité de la pronoïa : v. ma *Pronija*, p. 134 sq.). D'ailleurs l'obligation de Manota envers l'église, qui a attiré surtout l'attention de M. Lascaris, ne représente point le nœud du problème qu'il discute, car ce n'est pas seulement cette obligation qui prouve que Manota était un petit proniaire de très modeste condition, mais aussi et surtout le fait que la pronoïa qu'il avait héritée de son beau-père Dragota était une possession très modeste. En effet, comme le

dit expressément notre diplôme, cette pronoïa, donc la pronoïa de Dragota lui-même, ne représentait qu'une petite partie du village de Rečice, qu'un « mesto », donc un τόπος, une parcelle. Il est vraiment singulier que M. Lascaris n'ait pas remarqué ce fait fondamental qui rend inutile toute discussion non seulement sur la situation économique de Manota, mais aussi sur les dimensions du bien que Dragota lui-même avait possédé jadis à Rečice. Pourtant, je voudrais défendre la thèse intéressante de M. Lascaris contre lui-même. Que Manota fût un petit proniaire et que la pronoïa de Dragota dans le village de Rečice fût une toute petite pronoïa, la chose est parfaitement claire et incontestable. Mais rien ne prouve que la pronoïa à Rečice fût la seule possession de Dragota, ni que Manota fût son héritier unique. La même remarque vaut naturellement pour les autres personnages cités. Un militaire modeste, mais appartenant à la classe féodale, Manota, pouvait être le gendre d'un personnage plus riche et plus puissant que lui-même. Certes, l'identification proposée n'est pas sûre, mais, malgré toutes les difficultés qui s'y opposent, elle est possible. La coïncidence des noms, que M. Lascaris a le mérite d'avoir signalée, est, en effet, trop frappante pour qu'on n'admette pas une telle possibilité.

G. OSTROGORSKIJ.



L'ARCHÉOLOGIE PALEOCHRETIENNE EN ITALIE

MILAN ET CASTELSPERIO, « ORIENT OU ROME »

Il faut porter attention au remarquable développement qu'ont pris en Italie les fouilles et les études consacrées à l'art paléochrétien. On est embarrassé pour faire un choix, et signaler le plus important (1). La Sicile a accueilli en 1950, à Syracuse, le premier Congrès National d'Archéologie chrétienne, puis à Palerme, en 1951, le huitième Congrès International des Études byzantines : les monuments de la Sicile chrétienne y furent à l'honneur, et la publication des *Actes* de ces deux Congrès en donnera la vue d'ensemble (2). Parmi les découvertes les plus curieuses faites récemment en Sicile, celles de Piazza Armerina, ou plus exactement de la villa del Casale, méritent une place à part, s'il est vrai qu'il faut y voir, selon une séduisante hypothèse de H. P. L'Orange, le palais où se retira l'empereur d'Occident Maximien *Herculeus*, comme à Spalato nous avons celui de l'empereur d'Orient Dioclétien *Jovius* : il faudra alors rapprocher ces constructions de celles des résidences impériales de Spalato, Ravenne, Galeata, Trèves, Thessalonique, Constantinople, d'autres encore, et reprendre le problème des influences qui ont dû s'exercer entre le cérémonial et les monuments im-

(1) Bonne bibliographie, qui déjà n'est plus à jour mais qui doit être continuée, par C. CECHELLI, *Archaeologia ed arte cristiana dell' antichità e dell' alto medioevo* (1940-1950), dans *Doxa*, 3, 1950, p. 97-160 et 4, 1951, p. 5-53. Cf. aussi mes *Bulletins archéologiques*, dans *Revue des Etudes byzantines*, 6, 1948, p. 199-240 ; 8, 1950, p. 215-272, et 10, 1952, p. 172-242.

(2) Cf. déjà *Atti del I° Congresso Nazionale di Archeologia Cristiana, Siracusa, 19-24 Settembre 1950*, Rome, 1952, 292 p., 50 pl. (avec le texte de vingt cinq communications). Le premier volume des *Actes* du Congrès de Palerme (qui ne contient pas la Section Archéologie et Histoire de l'art) vient de paraître comme tome VII des *Studi Bizantini e Neoellenici*, Le tome second vient de paraître.

périaux d'une part, le cérémonial et les monuments religieux de l'autre, c'est-à-dire en dernière analyse le problème des origines de l'édifice cultuel chrétien ⁽¹⁾. Passant sur le continent, nous rencontrons, au sud de Naples, le magnifique ensemble de constructions de saint Paulin à Nola-Cimitile, d'autant plus intéressant que le fouilleur peut ici appeler à son aide des textes, qui lui donnent des faits, des dates, des descriptions : on souhaite vivement que les travaux soient continués, et leurs résultats publiés ⁽²⁾. Puis Rome nous propose une inépuisable variété de problèmes et de monuments, sur lesquels des études récentes extrêmement nombreuses n'ont encore apporté qu'une insuffisante lumière, par exemple le Latran, Saint-Paul-hors-les-murs, Saint-Sébastien *ad catacumbas*, et Saint-Pierre même, dont le mystère s'est épaissi depuis la publication décevante de fouilles plus décevantes encore ⁽³⁾. Et l'Italie du Nord, laborieuse et méthodique, travaille patiemment autour de trois grands centres dont l'intérêt grandit à mesure que s'élargit la connaissance que nous en avons : Ravenne, où il faut remettre en cause bien

(1) H. P. L'ORANGE, *E un palazzo di Massimiano Ercoleo che gli scavi di Piazza Armerina portano alla luce?*, dans *Symbolae Osloenses*, 29, 1952, p. 114-128 (avec la bibliographie antérieure). Dans une note qui accompagne cette étude, E. Dyggve propose d'interpréter les bâtiments déjà mis au jour comme ceux d'un *palatium ceremoniale*, comprenant essentiellement une basilique hypèthre ou *tribunarium* et une salle d'apparat ou *triclinium*.

(2) Les fouilles, maintenant interrompues (et d'ailleurs gênées, comme j'ai pu m'en rendre compte sur place, par l'église moderne, sous laquelle il serait indispensable de creuser profondément), ont été jusqu'ici conduites par G. Chierici, et tout ce que l'on sait sur elles tient dans quelques pages de ce savant : cf. *Atti del IV Congresso Nazionale di Studi romani*, Rome, 1936 ; *Rivista d'archeologia cristiana*, 16, 1939, p. 59-72 ; *Ambrosiana, Scritti di storia, archeologia ed arte pubblicati nel XVI centenario della nascita di Sant' Ambrogio*, Milan, 1942, p. 315-331 (avec les plans d'ensemble des six basiliques). Je n'ai pu consulter l'article de G. Rizza, *Pitture e mosaici nelle basiliche Paoliniane di Nola e di Fondi*, publié dans *Siculorum Gymnasium*, I, 1948, p. 311-321.

(3) P. LEMERLE, *La publication des fouilles de la basilique Vaticane et la question du tombeau de saint Pierre*, *Revue Historique*, 208, 1952, p. 205-227. — Je me borne à signaler en passant, mais j'y reviendrai ailleurs, l'important ouvrage de F. TOLOTTI, *Memorie degli Apostoli in Catacumbas* (Vatican, 1953).

des idées que l'on croyait acquises (1) ; la Vénétie Julienne (Istrie et Frioul), avec Pola, Parenzo, Cividale, Aquilée, Grado, complétés en Vénétie proprement dite par Torcello, étonnant ensemble de monuments ramassés au fond de l'Adriatique, sur le bord d'une des grandes routes Est-Ouest de la civilisation, au débouché maritime de routes Nord-Sud d'invasion, dans des îles pour un temps à l'abri des barbares, — école architecturale et décorative qui attend encore d'être étudiée d'ensemble, et qui pose une fois de plus le problème des rapports entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale ou orientale du IV^e au VI^e et même au VII^e siècle (2) ; enfin Milan et

(1) L'interprétation de plusieurs monuments, tels que le mausolée dit de Galla Placidia, et de plusieurs mosaïques, telles que celles de St-Vital ; mais surtout le problème de la signification et de la place de l'art de Ravenne dans l'art chrétien, c'est-à-dire le problème de l'art impérial, celui de l'art des Ariens en face de l'art des « orthodoxes », et surtout celui des rapports ou influences exercés ou subis par Ravenne du côté de Constantinople d'une part, de Milan de l'autre. La bibliographie récente est abondante : un bon moyen d'information est la revue *Felix Ravenna*, qui paraît depuis 1950.

(2) Je compte y revenir ailleurs, et me borne à signaler ici les principaux travaux récents : 1) Sur Pola et Parenzo : M. MIRABELLA ROBERTI, *Il Duomo di Pola*, Pola, 1943 ; *Indagini nel Duomo di Pola*, dans *Rivista d'archeologia cristiana*, 23-24, 1947-1948, p. 209-229 ; B. MOLAJOLI, *La basilica Eufrasiana di Parenzo*, 2^e éd., Padoue, 1943. 2) Sur Cividale : C. CECCHELLI, *I monumenti del Friuli dal sec. IV al IX*, I, Cividale, 1943. 3) Sur Aquilée et Grado : G. BRUSIN, *Aquileia e Grado, guida storico-artistica*, Udine, 1947 ; ID., *La basilica del Fondo Tullio alla Beligna di Aquileia*, Padoue, 1947 ; ID., *Grande edificio culturale scoperto a Monastero di Aquileia*, dans *Aquileia Nostra*, 20, 1949, p. 25-30 ; S. STUCCHI, *Le basiliche paleocristiane di Aquileia*, dans *Rivista d'archeologia cristiana*, 23-24 1947-1948, p. 169-207 ; P. L. ZOVATTO, *La « chiesa dei Pagani » di Aquileia*, Milan, 1944 ; ID., *Il battistero di Grado*, dans *Riv. d'archeologia cristiana*, 23-24, 1947-1948, p. 231-251. — Les monuments d'Aquilée et de Grado (je n'ai pas pu visiter ceux de l'Istrie) sont largement dégagés, bien entretenus, et se prêtent à l'étude. Le « Centro italiano di Studi sull' alto medioevo », rattaché à l'Académie de Spolète, a organisé dans le Frioul, du 7 au 11 septembre 1952, un congrès qui a conduit ses participants à Grado, Aquilée, Gorizia, Udine et Cividale. M. F. Forlati y a présenté, sur « la basilique du haut moyen âge en Vénétie », un rapport qui pourrait être le point de départ d'un ouvrage de synthèse sur ce sujet.

la région de Milan, domaine tout neuf et plein de promesses pour l'histoire de l'art chrétien. Je voudrais m'y arrêter,

*
* * *

Rappelons brièvement que Dioclétien créa la *dioecesis Italiciana*, qui comprenait l'Italie (sauf Rome et les provinces suburbicaires), la Rhétie et l'Istrie, et que la capitale de ce vaste diocèse fut Milan ; que Maximien Hercule, abandonnant Rome, fit de Milan la capitale de l'Occident et la résidence impériale et qu'à travers bien des péripéties, Milan continua en somme (avec Trèves, assurément) de jouer ce rôle jusqu'à ce que, à l'aube du ^v^e siècle, devant la menace d'Alaric, Honorius l'eût à son tour quitté pour s'installer à Ravenne. Pendant tout le ^{iv}^e siècle, Milan, ville impériale, est aussi le centre d'une activité religieuse intense, où souvent s'affrontent ariens et orthodoxes : citons au moins les noms de deux grands évêques, l'arien Auxence de Cappadoce, et saint Ambroise (374-397) ; et rappelons que Milan fut le siège d'un concile arien en 355, et que parmi les personnages impériaux qui y résidèrent, Constance II, Justine, Valentinien II, entre autres, étaient ariens. D'autre part, il ne faudrait pas croire que l'installation de la cour à Ravenne ait entraîné la déchéance de Milan : ce fut jusqu'au ^{vi}^e siècle une ville considérable et prospère, malgré l'attaque des Huns en 452 (il est d'ailleurs difficile d'évaluer les dommages qu'elle causa), malgré les luttes entre Odoacre et Théodoric.

L'importance politique, religieuse, militaire, économique de Milan eut pour conséquence certaine — comme à Trèves — le développement de la ville, et la construction de nombreux monuments. Nous les connaissons mal, comme il arrive chaque fois qu'un site ancien est resté occupé par une grande ville, qui au cours des siècles ne s'est point fait faute de démolir et reconstruire, et qui aujourd'hui, par sa seule existence, est une gêne souvent insurmontable pour les fouilles. Cependant nos connaissances progressent, et Milan est en passe de devenir, est déjà devenu même l'un des centres les plus importants pour l'histoire de l'art du *Spätantike* et de l'art paléochrétien ⁽¹⁾. Il n'en faut d'autre preuve que les re-

(1) On regrette d'ailleurs d'être mal informé. A ma connaissance, le seul exposé d'ensemble qu'on puisse lire est celui d'A. DE CAPI-

cherches menées autour d'un de ses principaux monuments, S. Lorenzo, et l'ouvrage où A. Calderini, G. Chierici et C. Cec-

TANI D'ARZAGO, *L'architettura cristiana in Milano*, dans *Actes du VI^e Congrès International d'Études byzantines (Paris)*, II, p. 67-84. Il est intéressant, mais demande à être consulté avec précaution (affirmations audacieuses, dates contestables), et manque justement de ce que nous souhaiterions le plus : des références, des plans, un croquis de situation des monuments paléochrétiens de Milan. Ce dernier serait probablement fort suggestif. Il mettrait en évidence des données telles que celle-ci : il semble qu'aux quatre points cardinaux de la ville, dans des *areae* cémétérielles, S. Ambroise ait fondé quatre églises, dédiées au Christ (St-Sauveur, à l'Est), à la Vierge et aux vierges (Basilica Virginum, devenue S. Simpliciano, au Nord), aux apôtres (Basilica Apostolorum, devenue S. Nazaro, au Sud), aux martyrs (Basilica Martyrum, ou Sts-Gervais-et-Protais, puis Basilica Ambrosiana, à l'Ouest). Il serait du plus haut intérêt de classer les monuments paléochrétiens de Milan d'après leur emplacement, leur date, leur destination (martyria, mausolées, églises de communauté, baptistères), leur origine arienne ou catholique, leur plan (intérêt particulier du transept ou du plan cruciforme à Ste-Thècle, aux Sts-Apôtres, à la Basilica Virginum ; du plan centré à S. Gregorio, au baptistère de St-Jean et dans le groupe de S. Lorenzo, etc.). On souhaite que la synthèse provisoire, le « point » qu'A. de Capitani d'Arzago aurait sans doute fait, et qui ne manquerait pas de conduire à de nouveaux progrès, soit entrepris par un autre. Et pour donner une idée des découvertes qu'on peut encore espérer, je citerai seulement l'exemple de S. Simpliciano, toujours debout, où E. Arslan a su reconnaître, derrière les remaniements médiévaux et le « décor » moderne, une basilique ambrosienne, la Basilica Virginum probablement, où le successeur d'Ambroise, Simplicianus, fut enseveli, après qu'il y eut accueilli, dans un martyrium qui a chance d'être l'actuelle sacristie, les corps de trois martyrs de 397, les saints Sisinnius, Alexandre et Martirius : voir E. ARSLAN, *Osservazioni preliminari sulla chiesa di S. Simpliciano a Milano*, dans *Archivio storico Lombardo*, 10, 1947, p. 5 sq. ; *Qualche dato sulla basilica milanese di S. Simpliciano*, dans *Rivista d'Archeologia Cristiana*, 23-24, 1947-1948, p. 367-382 ; *La basilica paleocristiana di S. Simpliciano a Milano*, dans *Actes du VI^e Congrès International d'Études Byzantines (Paris, 1948)*, II, p. 15-24. — Il faudrait encore citer les travaux de F. REGGIORI sur S. Ambrogio ; le livre de P. VERZONE, *L'architettura religiosa dell' alto medioevo nell' Italia settentrionale* (Milan, 1942) ; l'ouvrage posthume, et demeuré inachevé, d'A. DE CAPITANI D'ARZAGO, *La « Chiesa Maggiore » di Milano, Santa Tecla (Ricerche per la Forma Urbis Mediolani*, 6, Milan, 1952), etc.

chelli en ont exposé les résultats (1). Je voudrais essayer de dégager ce qui, d'après ces trois auteurs, qu'il n'est d'ailleurs pas toujours aisé d'accorder parfaitement, apparaît comme acquis, et ce qui demeure hypothétique. Disons tout de suite que l'hypothèse l'emporte encore largement sur la certitude, et c'est pourquoi cette mise au point est nécessaire.

S. Lorenzo se trouvait *en dehors* de l'enceinte ancienne de Milan, mais à très petite distance (environ 200 m.), sur le bord d'une grande route qui, par la *porta Ticinensis*, conduisait de la ville vers Ticinum (Pavie) et Rome. Les fouilles ont établi qu'aucun édifice de quelque importance, profane ou chrétien, n'avait précédé la basilique sur l'emplacement qu'elle occupa, ni probablement dans la région voisine, qui paraît avoir été plutôt pauvre et sans histoire. On a bien trouvé des restes de sépultures païennes, comme il est normal aux abords d'une ville le long d'une grande voie, mais point de constructions funéraires, ni de sépultures chrétiennes caractérisées (A. Calderini rappelle que la plus ancienne inscription chrétienne de Milan est de 244, et atteste l'existence à cette date de tombes chrétiennes à la *porta Vercellina*, non à la *Ticinensis*). Bref rien, archéologiquement parlant, n'est venu jusqu'ici appuyer l'hypothèse qui pouvait se présenter la première à l'esprit, à savoir qu'un édifice cultuel de plan central, situé *extra muros*, était un martyrium, ou dérivait d'un martyrium.

Si S. Lorenzo n'occupe pas la place d'un monument plus ancien, on trouve par contre dans sa construction un grand

(1) *La basilica di S. Lorenzo Maggiore in Milano*, Milan (Fond. Treccani degli Alfieri), 1952, 4^e, 297 p., 100 pl. A. CALDERINI a traité « Les précédents archéologiques et les prémisses historiques de la basilique » (p. 1-60), G. CHIERICI « L'architecture » (p. 61-200), C. CECHELLI « Les mosaïques et les peintures » (p. 201-280). La présentation de l'ouvrage est très soignée, la documentation photographique généralement bonne, mais les plans insuffisants, en ce qui concerne l'état ancien, encore existant ou reconstitué : on regrette l'absence d'un croquis de situation de S. Lorenzo par rapport à la ville ancienne (dont la topographie commence à être connue dans ses grandes lignes), et surtout l'absence d'un grand plan général et de coupes.

nombre de matériaux de remploi ⁽¹⁾. Ce sont d'abord les seize grandes colonnes corinthiennes qui bordent aujourd'hui encore le *corso Ticinese* : on n'a pas identifié le monument antique d'où elles proviennent. Ce sont ensuite les très nombreux blocs travaillés, utilisés dans les fondations. A. Calderini essaie ingénieusement de s'en servir pour établir un *terminus post* : il suppose que ces blocs proviennent du grand amphithéâtre de Milan, que nous savons par des textes avoir été encore debout en 399 ; donc la construction de S. Lorenzo serait en tout cas postérieure à cette date. L'argument est fragile, car c'est seulement par hypothèse que les pierres remployées dans les fondations de l'église sont attribuées à l'amphithéâtre romain ⁽²⁾, et A. Calderini lui-même n'est pas très confiant dans la valeur de cette hypothèse ⁽³⁾. Il me semble préférable de renoncer, dans l'état actuel de nos connaissances, à chercher un élément de datation dans ces blocs de remploi.

Il y a moins encore à attendre, bien entendu, des traditions plus ou moins légendaires qui se sont formées autour de S. Lorenzo, comme autour de tous les monuments remarquables. Ce n'est pas avant le ^x^e siècle qu'on en voit la construction attribuée à Galla Placidia ; pas avant le ^{xiii}^e siècle qu'on la voit attribuée à saint Ambroise ; et pas avant le ^{xvii}^e à Constantin : notons seulement cette tendance, bien connue, à faire remonter toujours plus haut la date de fon-

(1) Je ne m'occupe ici que de l'édifice paléochrétien, de ce qui en subsiste ou de ce qu'on en peut reconstituer. Je laisse de côté les deux reconstructions qui, sans changer le plan, ont été rendues nécessaires, au ^{xiii}^e et au ^{xvi}^e siècle, par des incendies et par l'écroulement des parties hautes.

(2) Il y a d'ailleurs là quelque chose d'un peu surprenant, car s'il arrive en effet que des monuments chrétiens emploient des matériaux pris à des théâtres ou amphithéâtres, la provenance en est généralement assurée par la forme reconnaissable des *gradins*. Il ne me semble pas que ce soit le cas à S. Lorenzo.

(3) Cf. p. 49 : « Se poi la basilica dovesse essere indipendente dalla distruzione dell' anfiteatro, il che, come si è visto, non è da escludere, allora la possibilità di riferirla all' età p. es. di Costante o di Costanzo II aumenterebbe ». On ne saurait mieux montrer que les fouilles n'ont malheureusement apporté aucun élément sûr pour la datation de l'édifice.

dation. Quant au vocable de « saint Laurent », l'origine n'en est pas moins obscure, et il n'est nullement assuré, ni même probable, qu'il soit très ancien : ce n'est que par conjecture qu'A. Calderini croit pouvoir dire qu'il est antérieur à 425. Enfin les plus anciens textes, notamment ceux de saint Ambroise et de son biographe Paulin, patiemment interrogés, n'ont pas fait la lumière. Il apparaît qu'on ne peut identifier S. Lorenzo avec aucune des basiliques que nous savons ou supposons avoir été construites par Ambroise (elles en sont d'ailleurs, quant au type architectural, fort éloignées). Et aucune identification avec l'une des églises que nous savons ou que nous supposons antérieures à Ambroise ⁽¹⁾, notamment *basilica Vetus* ou *Minor*, *basilica Nova* ou *Major*, *basilica Portiana*, ne s'impose ⁽²⁾. Il est vrai que deux des auteurs, G. Chierici et C. Cecchelli, veulent voir dans S. Lorenzo la *basilica Portiana*, connue par les textes, qu'au temps d'Ambroise le clergé arien de Milan réclamait avec obstination : ce n'est qu'une hypothèse ⁽³⁾. En dernière analyse, de tous les *testimonia* anciens, deux seulement sont à retenir : 1) La plus ancienne mention certaine de S. Lorenzo se trouve chez Grégoire de Tours, dans la seconde moitié du vi^e siècle ; 2) Un passage d'Ennodius, qui fut évêque de Ticinum à partir de 513 environ, permet d'attribuer à l'évêque de Milan Laurent I, mort en 511 ⁽⁴⁾, la fondation de la chapelle

(1) L'hypothèse de l'existence à Milan d'une basilique constantinienne, peut-être construite par l'évêque Miroclès, contemporain de l'édit de Milan, pour séduisante qu'elle paraisse, reste purement théorique. De même, A. Calderini admet l'existence à Milan, dès le temps de Constantin, d'un édifice cultuel consacré, dès ce moment ou plus tard, à saint Victor, mais il pense que ce put être un simple édicule funéraire, comme l'étaient peut-être St-Nabor, St-Vital, Ste-Valéria. En fait, nous ne savons encore rien de l'architecture religieuse constantinienne à Milan.

(2) La *Nova* est de toute manière hors de cause, comme *intra muros*.

(3) On sait que la *Portiana* était *extra muros*, mais on n'en connaît pas l'emplacement, non plus que l'origine du nom. En tout cas, le rapprochement entre le nom de *Portiana* et le fait que S. Lorenzo est près d'une *porta* de la ville me semble inopérant. On peut d'autre part se demander si, au iv^e siècle, on eût nommé *basilica* un édifice à plan centré.

(4) Ou à une date très voisine. C'est par simple lapsus que A. Cal-

de saint Sixte, accolée au flanc Nord de S. Lorenzo, et qu'on peut avec une quasi-certitude, selon les trois savants italiens, tenir pour postérieure à S. Lorenzo.

Revenons au bâtiment lui-même. Dans l'état paléochrétien, que conserve dans son ensemble l'état actuel — exception faite pour l'élévation, la couverture et bien entendu la décoration, — il se présente comme un vaste édifice à plan central, quadrilobé, cantonné de quatre tours carrées, précédé vers l'Ouest d'un atrium, et flanqué dans les trois autres directions de trois constructions de dimensions inégales, elles aussi à plan central, communiquant directement avec le bâtiment principal : vers l'Est, ce que l'on nomme la chapelle de S. Ippolito ; vers le Sud, précédée d'un vestibule à double abside (aujourd'hui chapelle de la Vierge), ce que l'on nomme la chapelle de S. Aquilino, qui dans l'état premier fut peut-être un baptistère ⁽¹⁾ ; vers le Nord, ce que l'on a toujours nommé la chapelle (*basilica*, dit Ennodius) de saint Sixte (S. Sisto), seule partie dont la construction, comme on vient de le voir, puisse être approximativement datée, de l'épiscopat de Laurent I. Il faut ajouter, car c'est important, que deux pièces à abside orientée trouvent place entre les deux tours de l'Est et S. Ippolito.

La première question qui se posait était de savoir si les divers éléments de cet imposant ensemble doivent être considérés, dans leur état primitif, comme contemporains, autrement dit s'ils correspondent à un plan conçu et réalisé d'un seul coup. Pour y répondre, G. Chierici a fait une étude très attentive des fondations, dont les résultats sont la partie la plus neuve et la plus solide du livre, et la seule qui

derini fait mourir Laurent en 499 à la p. 33 (mais en 511 à la p. 43). Je soupçonne que la confusion vient du médiocre article « Milan » du *Dict. d'Archéol. chrét. et de Lit.*, où H. Leclercq, dans le catalogue des évêques milanais, fait suivre le nom de Laurent des dates « 489-499 », tout en écrivant d'ailleurs plus loin que les Catalogues placent sa mort au 25 juillet 510 ou 511. Gams donne la date du 25 juillet 512.

(1) L'abside n'a été construite qu'en 1567 pour recevoir les reliques de S. Aquilin.

paraisse définitive. La chronologie *relative* du monument s'établit désormais ainsi : 1) S. Lorenzo proprement dit, avec ses quatre tours et S. Ippolito, constitue le noyau primitif : il y avait alors une entrée sur le côté Sud de S. Lorenzo ; 2) très peu de temps après, mais par les soins d'un autre architecte, s'élevèrent S. Aquilino et son vestibule, les deux pièces à abside et le quadriportique (*atrium*) ; 3) S. Sisto fut construit en dernier, sur des dimensions et avec des moyens plus modestes, sans revêtements de marbre et de mosaïques, sans tribunes.

Nous revenons au domaine de l'hypothèse avec le problème de la couverture. Cependant l'étude des points d'appui permet à G. Chierici de confirmer l'idée que P. Verzone avait le premier, je crois, proposée, à savoir que S. Lorenzo n'était pas couvert d'une coupole, mais d'une voûte d'arêtes. C'est la même solution que G. Chierici retient pour les trois « chapelles » qui flanquent S. Lorenzo. Mais les destructions et reconstructions du ^{xiii}e et du ^{xvi}e siècle nous réduisent, pour toujours semble-t-il, aux conjectures.

Enfin la part de la conjecture n'est ni moins grande, ni moins fâcheuse, quand on recherche la destination première de chaque partie du monument. On admet que S. Sisto fut construit par Laurent I pour être son mausolée : ce fut, de fait, le mausolée de son successeur, Eustorge II. Plus embarrassant déjà est S. Aquilino. On admet qu'il fut conçu pour être un baptistère, mais je n'ai vu, dans ce qu'on peut aujourd'hui visiter des fouilles, rien qui commande de façon irréfutable cette identification ⁽¹⁾ ; on ne voit rien d'une vasque ou d'une piscine, ni d'aucun aménagement baptismal ⁽²⁾ ; on a même supposé, on verra bientôt comment, que le baptistère ne fut pas achevé, ou qu'au moins il eut une

(1) À plus forte raison est-il très osé de voir, avec Mgr Schuster par exemple, un *consignatorium* dans la pièce qui fait communiquer S. Lorenzo avec le « baptistère ».

(2) G. Chierici croit que la construction à cette place d'un baptistère a été au moins prévue lors de l'établissement des fondations, sinon réalisée en fait ; il tire argument, d'une part de la présence de caniveaux, qui indiquent qu'on pensait à une circulation d'eau, et d'autre part de la présence de gros blocs, qui lui paraissent sans explication s'ils n'étaient pas destinés à porter la vasque.

vie singulièrement courte, puisqu'il est sûr que très tôt ce local reçut une autre destination, et abrita le grand sarcophage qu'on y voit encore aujourd'hui, et qu'une vieille tradition dit avoir été celui de Galla Placidia (1). S. Ippolito n'est pas moins mystérieux : on a proposé d'y voir un simple *secretarium*, mais comment donner ce rôle accessoire à une construction si soignée, et que tout contribue à mettre en valeur ? Même embarras pour les deux pièces à abside de part et d'autre de S. Ippolito, qui n'auraient pas fait partie du plan primitif, mais auraient tout de même été construites très tôt et probablement avant que la basilique ne fût achevée : parler à leur sujet de prothèse et de diaconicon entraîne, pour la chronologie, des conséquences qu'on ne paraît pas avoir bien mesurées. Où se trouvait l'autel primitif (2) ? Et enfin, qu'était-ce que S. Lorenzo même, puisque la fouille n'a pas confirmé l'hypothèse que c'était un martyrion ?

A. Calderini et G. Chierici se rencontrent pour proposer une explication ingénieuse autant que conjecturale : S. Lorenzo aurait été d'abord basilique arienne, avant de passer aux « orthodoxes » ; et c'est au moment où elle cessa d'être arienne que le baptistère changea d'affectation, et probablement aussi que la basilique reçut le vocable de saint Laurent. Selon A. Calderini, ces origines ariennes expliqueraient le long silence de la tradition catholique milanaise sur S. Lorenzo ; elles expliqueraient que l'église soit *extra muros*, sans pour autant se trouver sur l'emplacement de tombes sacrées ; et elles contribueraient peut-être à expliquer le plan inhabituel.

Mais A. Calderini et G. Chierici se séparent quant à la date de construction de l'église arienne. Le premier, sous l'influence de l'idée que cette construction ne doit pas être

(1) Sur la date de ce sarcophage les opinions varient : G. Chierici l'attribue aux premières années du ve siècle.

(2) G. Chierici admet qu'il devait se trouver à l'emplacement de l'autel actuel, c'est-à-dire à l'Est. (Il est à noter qu'on n'a point retrouvé de fondations d'aucune sorte au centre.) Il aurait donc comme aujourd'hui, pour le visiteur venant de la porte principale, masqué en grande partie S. Ippolito. Mais il n'y a aucune preuve à cela. Quant à S. Ippolito, c'est manifestement dans l'édifice un endroit privilégié, où il me semble qu'il faut voir l'emplacement soit de l'autel, soit d'un tombeau sacré ou d'une relique.

antérieure à la destruction de l'amphithéâtre, la place dans les premières années du v^e siècle, sous Stilicon, observant que ce dut être à la fois à Milan une période de grandes constructions et de politique pro-germanique, donc favorable à l'arianisme. Le second préfère remonter jusqu'à l'épiscopat de l'arien Auxence, entre 355 et 372 ; construite ou au moins commencée à ce moment, la basilique aurait été confisquée sous Ambroise par les catholiques, qui démolirent ⁽¹⁾ les installations du baptistère hérétique ⁽²⁾ ; S. Lorenzo pourrait alors avoir été d'abord cette *basilica Portiana*, réclamée sous Ambroise par les Ariens avec une telle force qu'on peut supposer qu'elle leur avait d'abord appartenu, ou même qu'elle avait été construite par eux. Cette identification avec la *Portiana* obtient, dans la troisième partie de l'ouvrage qui nous occupe, consacrée à l'étude des restes de mosaïques et de peintures conservés à S. Aquilino, l'adhésion de C. Cecchelli, qui confirme aussi la datation de G. Chierici : il estime en effet que ce qui subsiste du décor de la rotonde, en particulier la scène du Christ enseignant, convient à l'hypothèse d'une destination primitive baptismale de la salle, et il situe ce décor, par son style, dans les années 360-370, donc en période arienne, sous Auxence ; au contraire le décor du vestibule de S. Aquilino, un peu plus tardif, serait à placer sous l'épiscopat d'Ambroise (374-397), et pourrait même être mis en relation avec des écrits d'Ambroise.

Telles sont les grandes lignes de ce livre, fruit de longues années de recherches, et d'une collaboration qui rapproche trois noms connus. Au bout du compte, qu'avons-nous gagné ? Essentiellement la certitude que le monument lui-même, grâce aux fouilles, nous a livré tout ce qu'il pouvait nous livrer, en particulier sur trois points importants : rien ne permet de dire qu'il ait été construit comme martyrium ; la chronologie relative de ses diverses parties paraît établie,

(1) En supposant qu'elles aient été déjà achevées : l'étude des fondations de S. Aquilino a révélé qu'un changement de programme avait dû intervenir en cours de construction.

(2) De la salle qui les abritait, c'est-à-dire S. Aquilino, G. Chierici pense que Galla Placidia fit peut-être un mausolée pour son premier mari, vers 415-416.

avec comme terme la construction de S. Sisto sous l'épiscopat de Laurent, qui donne pour l'ensemble le *terminus ante* de 511 ; enfin il paraît certain que le plan actuel est bien le plan primitif. Ce sont des résultats valables. Tout le reste, à des degrés divers, est encore conjectural.

Comment peut-on espérer voir se réduire la marge, considérable, laissée à l'hypothèse ? D'abord par une meilleure connaissance de l'histoire, de la topographie, des monuments de Milan à l'époque paléochrétienne, qui fournirait peut-être des points de comparaison avec S. Lorenzo, encore à bien des égards si *singulier*. Mais surtout par une large étude comparative, située dans le cadre de l'art paléochrétien tout entier. Déjà celle qu'a tentée C. Cecchelli, et qui l'a conduit à « localiser » le décor de S. Aquilino entre celui de Ste-Constance et celui du baptistère de Naples, comporterait, si elle était acceptée, des conséquences décisives pour la datation de tout le monument, et pour son interprétation architecturale. La question fondamentale demeure en effet de savoir si (et dans quelle mesure) S. Lorenzo est le fruit d'une persistance de la tradition romaine, ou d'une influence venue de l'Orient. G. Chierici défend résolument la première thèse (cf. p. 174 sq., et notamment p. 176-177), avec deux arguments principaux. En premier lieu, il considère que les monuments orientaux qu'on peut rapprocher de S. Lorenzo sont de date trop tardive, *vii*^e siècle ou seconde moitié du *vi*^e siècle, pour avoir pu servir de modèles au monument milanais : mais c'est justement supposer résolu pour celui-ci le problème de la datation, qui ne l'est pas ; de plus, la date de plusieurs de ces monuments d'Orient est incertaine, et G. Chierici lui-même est obligé de faire au moins une exception (nous verrons dans un instant ce qu'il en faut penser) pour l'église de la Stoa d'Adrien à Athènes. D'autre part, G. Chierici estime que les monuments d'Orient sont de structure trop faible pour qu'on puisse penser qu'ils aient été voûtés ; S. Lorenzo au contraire l'était certainement, selon lui, et atteint une perfection technique que l'Orient n'a pas pu ou pas su reproduire : il était le modèle, dont les autres édifices représentent une imitation imparfaite et comme une dégradation. Mais sans vouloir revenir sur ce que la couverture du primitif S. Lorenzo a d'hypothétique, et en concédant même que

toutes les parties principales ont dû être voûtées d'arêtes, il resterait encore à montrer que la conclusion qu'il en faut tirer n'est pas justement l'inverse de celle que tire G. Chierici : pourquoi Milan n'aurait-il pas adapté, à un plan venu d'Orient qui s'y prêtait d'ailleurs avec une grande facilité, un mode de couverture qui n'était *peut-être* pas celui de tous ces monuments orientaux ⁽¹⁾, mais que ces admirables bâtisseurs que furent les Italiens avaient porté à un degré de perfection dont tant de grandes salles de thermes portent témoignage ? Je dirais volontiers que les Romains ont été beaucoup plus ingénieurs et maçons qu'architectes. Il faut donc regarder les choses d'un peu plus près.

Les monuments qu'on peut valablement comparer à S. Lorenzo ne sont pas si nombreux, car il faut laisser de côté les édifices ronds ou octogonaux, dont l'esprit est bien différent. Il faut envisager les monuments où, à l'intérieur, un carré central est déterminé par quatre points d'appui, que relie entre eux des colonnades courbes dessinant des exèdres ajourés (un trèfle à trois ou à quatre feuilles) ; à l'extérieur, dans le type parfait, cette courbure est transmise aux murs par un déambulatoire interposé.

De ce point de vue, le monument dont le rapport avec S. Lorenzo est le plus net, comme on l'a déjà plusieurs fois signalé et comme le reconnaît G. Chierici, est le « martyrion » de Séleucie Piérie près d'Antioche ⁽²⁾. Il présente les deux éléments caractéristiques de S. Lorenzo : d'une part une grande salle quadrifoliée à déambulatoire, d'autre part une pièce qui la prolonge vers l'Est. Que la salle principale ne soit pas flanquée de tours aux quatre angles, et que la pièce orientale soit de plan allongé avec abside, et non de plan

(1) Voir cependant plus loin ce qui est dit de l'église d'Apamée.

(2) Publié par W. A. CAMPBELL, dans *Antioch on the Orontes*, III, 1941, p. 35-54. Est-ce bien un martyrion ? Peut-être dans l'état primitif, encore que ce ne soit pas prouvé, autant que je sache. Mais je note que dans la reconstruction du ^{vi}^e siècle, on a ajouté un baptistère, et à l'intérieur, une grande exèdre-ambon de type syrien, qui embarrassait encore W. Campbell, mais qui est maintenant bien connue. Exemple intéressant d'adaptation d'un édifice de plan centré à l'usage basilical.

cruciforme sans abside, représente des variantes intéressantes, mais non essentielles ⁽¹⁾. Or, il y a toute chance pour que, dans cet état premier, le monument doive être daté de la seconde moitié ou du dernier quart du v^e siècle. Il n'est pas isolé. On doit en rapprocher le sanctuaire de la Vierge à Amida (Diyarbekir), malheureusement mal connu ⁽²⁾, mais qui paraît bien présenter les mêmes éléments : un corps principal constitué par une double enceinte polylobée avec déambulatoire, prolongé vers l'Est par une salle à abside. Et un jour viendra peut-être où l'on saura enfin s'il faut joindre à ce groupe, ou considérer comme des variantes plus

(1) Dans la description de W. Campbell, un détail me paraît très intéressant : le sol du monument était constitué par des dalles de marbre dans la partie centrale, dans le déambulatoire oriental et dans la pièce à abside ; ailleurs, par des mosaïques. Or, il me paraît certain qu'à cette époque, le dallage de marbre, lorsqu'il est employé concurremment avec la mosaïque, était considéré comme plus beau et réservé aux endroits les plus importants et les plus sacrés de l'édifice. La pièce orientale était donc au nombre de ceux-ci, et il n'est pas indifférent pour le problème de la destination de ces pièces là où elles se rencontrent (donc aussi à S. Lorenzo), qu'à Séleucie nous possédions, par la nature du pavement, la preuve que cette pièce n'était pas une salle à part ou une annexe, mais faisait un tout avec le quatrefeuille central et le déambulatoire oriental. Il y en a, à Séleucie toujours, un autre indice : les colonnades des exèdres Nord, Sud et Ouest ont un nombre impair de colonnes, celle de l'exèdre Est, un nombre pair, donc pas de colonne médiane. C'était pour dégager de ce côté la vue et l'accès vers la pièce à abside. Tout invite à considérer celle-ci comme une partie essentielle de l'édifice. Il en était sûrement de même à S. Lorenzo pour ce que l'on nomme aujourd'hui la chapelle de S. Ippolito.

(2) Premières indications, mais sans plan, dans l'ouvrage de Max VAN BERGHEM et J. STRZYGOWSKI, *Amida*, Heidelberg, 1910, p. 187 sq. Indications un peu plus précises dans le chapitre écrit par S. GUYER sur Rusafah, en tête de l'ouvrage de F. SARRE et E. HERZFELD, *Archäologische Reise im Euphrat- und Tigris-Gebiet*, II, Berlin, 1920, p. 1 sq. : c'est là qu'on trouve (p. 32, fig. 149) le plan d'Amida « neu aufgemessen » par S. Guyer, qui est à l'origine des plans publiés depuis (par exemple J. LASSUS, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, fig. 70), où il faut d'ailleurs bien dire que la part du conjectural est grande.

ou moins proches, l'église de Ste-Hélène à Alep ⁽¹⁾ et l'église d'Apamée ⁽²⁾.

Une variante de ce groupe syro-mésopotamien me paraît présentée par deux monuments balkaniques, de dates assurément différentes, mais présentant certains caractères si semblables qu'ils doivent dépendre l'un de l'autre : l'église de la Stoa d'Adrien à Athènes ⁽³⁾ et l'Église Rouge de Peruštica

(1) M. ECOCHARD, *Note sur un édifice chrétien d'Alep, Syria*, 27, 1950, p. 270-283 ; cf. fig. 8, p. 281. Ce monument, devenu mosquée au XII^e siècle, et aujourd'hui connu sous le nom de Madrasa Hallawiya, avait été reconnu comme chrétien par S. Guyer et daté par lui du VI^e siècle. Mais M. Ecochard a montré que la reconstitution proposée par S. Guyer est inexacte. A leur tour, d'ailleurs, certaines des hypothèses qu'il propose me paraissent contestables : cf. *Revue des Etudes Byzantines*, 10, 1952, *Bulletin Archéologique*, n° 161. Mais M. Ecochard a bien vu l'essentiel : un carré central délimité par quatre piliers angulaires, un déambulatoire, une salle à abside vers l'Est. Il reste à établir que les quatre piliers étaient reliés par des colonnades formant exèdres, et à déterminer le tracé du mur-d'enceinte (que M. Ecochard suppose rectangulaire surtout, peut-être, parce qu'il a présent à l'esprit l'exemple de Bosra).

(2) Monument certainement important, mais toujours mystérieux, sur lequel on ne peut encore lire, autant que je sache, qu'une brève notice (sans plan !) du fouilleur F. MAYENCE, dans *L'Antiquité Classique*, 4, 1935, p. 201-202. Les quatre piliers délimitant le carré central portaient, paraît-il, une *voute d'arêtes* (cf. S. Lorenzo !) de onze mètres de côté. Ils étaient reliés par quatre (ou seulement trois ?) colonnades courbes dessinant un plan quadrilobé. Vers l'Est « s'ouvrait un édifice avec entrée ornée d'un portique, peut-être un baptistère ou une chapelle » : c'est la salle orientale que présentent tous les édifices du groupe qui nous occupe. Autre détail important : « les pourtours » — mais s'agit-il bien d'un déambulatoire ? — « ne semblent pas avoir été couverts par une voûte, mais bien par un plafond en bois ». Enfin, détail encore très important, « dans le chœur » — je crois comprendre que ce mot désigne le carré ou quatre-feuille central — « les gradins réservés au clergé et l'emplacement du trône épiscopal étaient encore visibles, ainsi que la base de l'autel en marbre rose et les pilastres de même matière appartenant à sa décoration. » Ces dispositions sont-elles bien primitives ? On devine en tout cas par là de quel intérêt serait la publication de ce monument.

(3) Sur cet édifice, longtemps mal connu et mal interprété, la première étude valable fut celle de M. A. Sisson, *The Stoa of Hadrian at Athens*, dans *Papers British School Rome*, 11, 1929, p. 50-72 :

près de Philippopolis ⁽¹⁾. Nous avons bien un plan général quadrifolié, mais de structure particulière : ce quatrefeuille n'a en fait que trois « branches » véritables, pourvues de déambulatoire, vers le Nord, l'Ouest et le Sud ⁽²⁾ ; vers l'Est, la quatrième feuille est remplacée par l'abside, qui vient

cf. p. 66 sq., et le plan. Mais la date proposée par M. A. Sisson, environ 400, n'avait aucune valeur, puisqu'elle était inspirée par le rapprochement avec S. Lorenzo, que l'auteur croyait une fondation d'Ambroise. Il était d'autre part évident, à la lecture de cet article, que des fouilles complémentaires étaient nécessaires. Elles ont été faites, en 1950, par un architecte grec, J. Travlos, qui en a publié les résultats dans les *Praktika* de la Société Archéologique d'Athènes, 1950 (paru en 1951), p. 41-63. Je résume brièvement les conclusions qu'en tire l'auteur : l'édifice tétraconque construit dans la cour de la Bibliothèque d'Hadrien, sur l'emplacement d'une grande citerne comblée, ne fut pas dans son état premier un édifice cultuel chrétien, mais une salle de lecture ou plutôt de conférences, rattachée à la Bibliothèque, devenue sans doute alors l'une des Universités d'Athènes ; il était à deux étages, c'est-à-dire à tribunes sur le « déambulatoire », et couvert au moyen d'une charpente, sauf les quatre conques ou absides semi-circulaires, que J. Travlos croit voûtées en quart de sphère ; il aurait été construit dans les premières années du v^e siècle ; puis employé tel quel comme église vers le milieu du même siècle, et consacré au culte de la Panaghia ; enfin vers la fin du v^e siècle ou plutôt le début du vi^e, à la suite peut-être d'un incendie, on l'aménagea en basilique à trois nefs. Les observations architecturales de J. Travlos sont précieuses, comme les plans qu'il nous donne. La date qu'il propose pour la construction du tétraconque, à condition qu'on ne veuille pas trop en resserrer les limites — disons : v^e siècle — est vraisemblable. Mais le schéma qu'il nous propose pour l'histoire de l'édifice l'est moins. Aucun argument valable ne permet de penser qu'il n'a pas été construit pour le culte chrétien, ou qu'il doive être mis en relation avec l'inscription du préfet Herkoulios. Et l'hypothèse à laquelle se trouve de cette façon conduit J. Travlos, à savoir que peu de temps après sa construction comme salle de conférences, dès le milieu du v^e siècle, l'édifice aurait été tel quel « christianisé », me paraît peu heureuse. Je crois plus vraisemblable que nous sommes en présence d'un édifice dès l'origine chrétien.

(1) Maintenant bien connue grâce à l'étude d'A. FROLOW, *L'Église Rouge de Perustica*, dans *The Bulletin of the Byzantine Institute*, I, 1946, p. 15-42 et 2, 1950, p. 448-477. La date proposée, seconde moitié du v^e siècle, me semble pourtant un peu haute.

(2) Encore à Peruštica n'y a-t-il point de véritable déambulatoire vers l'Ouest.

directement s'appliquer au carré central, supprimant de ce côté le déambulatoire, ainsi que la pièce, absidale ou non, qui, dans les autres monuments, prolongeait dans cette direction le corps principal.

Nous revenons d'ailleurs aussitôt vers l'Orient proprement dit, avec l'église martyriale de saint Serge à Rūsafah-Sergio-polis, bien connue par la publication de H. Spanner et S. Guyer, et datée du ^{vi}^e siècle. Abstraction faite des deux pièces qui, à la mode syrienne, flanquent l'abside, nous avons là encore un quatre-feuilles dont la branche orientale est remplacée par l'abside. Mais les proportions sont très remarquables, les murs courbes (et les trois « lobes ») perdent de leur importance au profit des murs droits qui s'allongent, l'édifice est moins centré, un axe Est-Ouest apparaît, bref le type quadrifolié tend à s'effacer dans un compromis avec le type basilical : nous devinons qu'il disparaîtra.

Mais auparavant il produit, et toujours dans l'Orient syrien, une troisième variante, dont le prototype est probablement, dans les années 512-513, la « cathédrale », en fait église des SS. Serge, Bacchos et Léontios, à Bosra ⁽¹⁾. Le quatre-feuille en est encore la caractéristique principale et très nette, mais seulement à l'intérieur, pour l'espace central. La forme ne s'en transmet pas à l'enceinte extérieure, qui est carrée, et qui pourtant vers le dedans, grâce à de grandes niches d'angle, s'incurve en forme de cercle, ouvert seulement à l'Est sur une salle absidale, flanquée elle-même de pièces diverses. Ensemble complexe et savant, qui offre donc concentriquement trois types de plan : quadrifolié, circulaire, carré. Il est possible que ce soit, comme le suggère J. W. Crowfoot, l'origine du plan de St-Jean-Baptiste de Gerasa, une vingtaine d'années plus tard, où les colonnades courbes du quatrefeuille central ont à leur tour disparu ⁽²⁾. Et peut-être

(1) J. W. CROWFOOT, *Churches at Bosra and Samaria Sebaste, British School Jerusalem, Supplem. Papers IV*, 1937 ; plan reproduit dans J. W. CROWFOOT, *Early Churches in Palestine*, Londres, 1941, fig. 7.

(2) Plus directement encore, il faudrait faire un rapprochement avec Alep, dont il a été question ci-dessus, s'il était confirmé que l'enceinte extérieure est rectangulaire, et non quadrifoliée.

doit-on établir une relation avec le « martyrion » de Korykos, que l'on peut définir comme un carré central quadri-folié enfermé dans un édifice rectangulaire ⁽¹⁾.

Ces monuments, dont cette rapide revue, sans doute incomplète, ne fait qu'esquisser un classement provisoire, posent encore maints problèmes dont chacun demanderait une étude particulière : leur destination, martyriale ou non ; la destination de la salle orientale, là où elle semble, peut-être à tort, plus ou moins séparée du corps principal ; l'emplacement de l'autel, éventuellement du trône épiscopal et des bancs des prêtres ; enfin le mode de couverture, presque partout restitué par hypothèse. Mais cela n'empêche que nous possédions un ensemble d'édifices de plan centré, polybolé, qui par des caractères primaires s'apparentent à S. Lorenzo, et qui dans la mesure où l'on peut dès maintenant suggérer une date, semblent s'échelonner sur environ un siècle, à cheval sur le ^v^e et le ^{vi}^e. Or, considérons la répartition géographique : un seul monument dans l'Occident latin, S. Lorenzo ; tous les autres en Orient, deux dans les Balkans ⁽²⁾, huit en Syrie-Mésopotamie. Il faudrait, dans ces conditions, des preuves bien éclatantes pour décider que c'est l'unique monument occidental qui est le prototype créateur, en avance d'au moins un siècle sur les autres, prototype qui paradoxalement n'aurait eu aucune descendance dans son propre domaine géographique, mais aurait proliféré dans le lointain Orient. Or, de ces preuves, nous n'avons aucune. Et il me semble dans ces conditions que les arguments invoqués par U. Monneret de Villard pour établir le rapport inverse, et voir dans le plan au moins de S. Lorenzo le produit d'une influence orientale, n'ont pas perdu leur valeur ⁽³⁾. Ce savant rappelle les liens étroits qui ont uni Milan et l'Orient, en

(1) E. HERZFELD et S. GUYER, *Meriamlik und Korykos (Monumenta Asiae Minoris antiqua, II)*, Manchester, 1930, p. 126-150 ; voir fig. 130. La date la plus basse qu'on puisse proposer serait, selon les auteurs, le début du ^{vi}^e siècle.

(2) Je n'ai pas voulu tenir compte de Ste-Sophie d'Andrinople, sur laquelle nous ne savons pratiquement rien.

(3) U. MONNERET DE VILLARD, *Antiochia e Milano nel VI secolo*, dans *Orientalia christiana periodica*, 12, 1946, p. 374-380.

particulier l'Orient syrien, du ^{iv}^e au ^{vi}^e siècle, liens historiques, économiques, liturgiques même. Il montre surtout que Milan, seul en Occident, a connu de nombreux cultes syriens, antiochiens : culte des saintes Thècle et Pélagie, auxquelles une église avait été construite à Milan ; culte des Macchabées, qui avaient leur tombeau et une église à Antioche, et dont Ambroise nous apprend que la fête était célébrée à Milan ; cultes de saint Romanos, oriental lui aussi, et de saint Babylas, qui avaient leurs églises à Milan, alors que le martyron de saint Babylas a été découvert à Antioche. Faut-il aller plus loin, et admettre avec Monneret de Villard que ce sont des Antiochiens, réfugiés à Milan après les désastres du ^{vi}^e siècle, qui ont apporté le plan de S. Lorenzo ? Nous rentrons alors dans le domaine de l'hypothèse, et il ne me paraît nullement impossible, pour ne pas dire très vraisemblable, que S. Lorenzo soit de date plus haute. Il reste qu'une influence venue d'Orient, dans l'état actuel de nos connaissances, paraît l'explication la plus raisonnable qu'on puisse proposer pour le plan de ce beau monument.

*
* *

Franchissant quelques siècles, nous rencontrons aux environs de Milan un autre monument insigne, et un autre problème passionnément discuté : Castelseprio. On sait le bruit qu'a fait la découverte, en pleine guerre, de cette petite chapelle perdue dans une région accidentée et boisée, et des admirables fresques qui en décorent l'abside. Il n'est pas facile d'aller la voir : à Milan, presque personne n'en connaît l'existence, et dans le pays même, bien peu de gens savent indiquer le chemin ⁽¹⁾. Mais on est récompensé par la beauté sauvage du site de l'antique Sibirium, déjà mentionné dans l'Anonyme de Ravenne, avec les ruines partiellement explorées d'un castellum fortifié qui joua un rôle important au

(1) En voiture, il faut au départ de Milan suivre l'autostrade de Varese, et prendre un embranchement sur la droite, à Albizzate ; par chemin de fer, on peut à la « stazione Nord », à Milan, prendre le train pour Tradate, qu'un peu moins de dix kilomètres (à pied ou en voiture louée) séparent des ruines.

moyen âge, et à une petite distance hors de l'enceinte, sur une butte, l'église ou plutôt la chapelle ⁽¹⁾ qui doit à cette situation le nom de *Santa Maria foris portas*.

La construction est d'apparence très pauvre, et le monument a été mutilé. Il se présente aujourd'hui comme une salle rectangulaire à couverture en charpente, dans laquelle on pénètre par l'Ouest en traversant un porche moderne, et que prolonge à l'Est une grande abside en fer à cheval, couverte elle aussi en charpente (et non pas voûtée), et séparée de la salle principale par un mur-diaphragme percé d'une baie qui n'excède pas trois mètres. Primitivement, les fouilles l'ont montré, la chapelle comportait deux autres absides semblables, au Nord et au Sud : on avait donc affaire à un plan apparenté au triconque. Malgré l'intérêt de ce plan, malgré le large emploi de l'arc outrepassé dans le dessin des absides et au-dessus des baies et fenêtres, on n'aurait guère prêté d'attention à ce monument de pauvre apparence, si l'on n'avait découvert des restes du décor original : des fresques couvrent encore la plus grande partie du mur circulaire de l'abside, et de la face intérieure (vers l'abside) du mur-diaphragme qui sépare l'abside de la nef. Dans ce pays désert, dans cette chapelle misérable, la beauté de ces peintures est saisissante. Maurice Barrès comparait à de vieilles soies fanées les fresques de Mistra : c'est plutôt à des pastels à peine atténués par le temps que feraient penser celles de Castel-seprio. Bien sûr, elles sont mutilées : l'humidité, dans les parties basses surtout, et sur les murs exposés au Nord, les a gravement endommagées. Ce qui reste, patiemment dégagé par Capitani d'Arzago et G. P. Bognetti, suffit à faire de cette découverte l'une des plus surprenantes pour l'histoire de l'art du haut moyen âge.

Le décor était divisé en trois zones. Presque rien ne subsiste de la zone inférieure : des restes d'un bandeau décoratif et d'architectures, des *vela* suspendus à une tringle sur laquelle deux oiseaux sont perchés, le livre des Évangiles posé sur une étoffe. De la zone moyenne, sur le mur de l'abside, dans la moitié gauche (au Nord), on ne voit que des restes

(1) Longueur sans le porche : 14 m. ; largeur actuelle : un peu plus de six mètres.

de scènes peu distinctes, mais dans la moitié droite (au Sud), la Présentation du Christ au Temple, la Nativité et l'Annonce aux bergers ; sur le mur de séparation de la nef, plus rien ou presque, au Nord, mais, au Sud, l'Adoration des Mages. La zone supérieure est la mieux conservée. Dans l'abside, on voit de gauche à droite, c'est-à-dire du Nord au Sud, l'Annonciation et la Visitation ; puis, au-dessus de la première des trois fenêtres, un espace vide (détruit) où il devait y avoir une figure dans un médaillon ; puis Marie buvant l'eau d'épreuve ; puis, au-dessus de la fenêtre centrale, le Christ Pantocrator dans un médaillon ; puis le Songe de Joseph ; puis, au-dessus de la troisième fenêtre, l'emplacement encore d'une figure dans un médaillon (disparu) ; enfin le Voyage à Bethléem. Au même niveau, sur le mur de séparation de la nef, on voit dans un médaillon, au-dessus de l'arc qui surmonte la baie, une croix et une couronne posées sur un coussin, lui-même sur une sorte de trône à deux marches sans dossier ni accoudoirs, c'est-à-dire une composition apparentée à l'Hétimasie ; de part et d'autre, deux grandes figures d'anges nimbés volants, tenant dans la main droite le sceptre et dans la gauche le globe surmonté d'une croix.

Il n'y aucune raison de supposer que le reste de la chapelle, la nef, les deux absides détruites et peut-être un porche, n'étaient pas également couverts de fresques, dont l'ordonnance nous est pour toujours inconnue : il ne faut pas l'oublier quand on cherche à interpréter le décor de l'abside orientale. Avant d'en venir aux travaux que celui-ci a déjà suscités, je voudrais indiquer les quelques points qui, avant toute recherche, s'imposent dès l'abord à l'attention du visiteur qui se livre à ses premières impressions. Surmonté l'effet de surprise, produit par le contraste entre une misérable bâtisse et des peintures admirables, il ne manquera pas de faire les remarques toutes simples que voici :

1^o) Dans le monument, l'espace intérieur était curieusement fractionné : chacune des trois absides était très fermée sur elle-même et isolée de la nef.

2^o) Cela ne pouvait pas aller sans conséquences importantes pour le programme décoratif. De fait, dans la seule partie où il subsiste, l'abside orientale, il est conçu pour un

spectateur qui se trouverait, non pas au centre de l'édifice, c'est-à-dire dans la nef, mais au centre de *cette abside*, et qui, tournant sur lui-même, suivrait des yeux les fresques qui se déroulent sur le mur courbe de l'abside proprement dite et sur le mur droit qui la sépare de la nef.

3^o) Cette disposition particulière a dû, non seulement conditionner le programme, mais embarrasser l'artiste. On a le sentiment que celui-ci s'est trouvé gêné par le plan insolite et les petites dimensions de l'édifice, et surtout peut-être par le fait qu'il n'est pas voûté, et que l'abside n'est pas en cul de four, mais à toit plat. La présence, par exemple, entre l'Eau d'épreuve et le Songe de Joseph, du grand médaillon du Pantocrator, qu'on attendrait au sommet d'une voûte, doit s'expliquer ainsi.

4^o) Si cette gêne a bien existé pour l'artiste, il faut reconnaître qu'il l'a, dans l'ensemble, heureusement surmontée. Mais il reste que le décor qu'il a conçu est composé de deux parties, dont le contraste, ou du moins la dissemblance, apparaît aussitôt. Un groupe *dogmatique* et solennel est constitué par la grande composition de l'Hétimasie entre les deux anges volants, et en face, par le médaillon du Pantocrator, flanqué de deux autres médaillons qui pouvaient contenir aussi les figures de deux anges, mais plus probablement celles de la Vierge et du Prodrôme. Un groupe *narratif* et pittoresque — quoique, bien entendu, non dépourvu de sens théologique — est constitué par les scènes dont les acteurs sont la Vierge, Joseph et le Christ, c'est-à-dire un cycle de l'Enfance. Entre ces deux groupes, qui se mêlent et se pénètrent intimement sur la surface des murs, le lien de la pensée religieuse est évident : ils sont, l'un l'affirmation, l'autre la démonstration, d'une vérité unique. Il y a donc, dans le programme décoratif, une incontestable unité, et même beaucoup d'habileté. Mais il y a aussi une profonde différence d'esprit. Elle apparaît avec netteté si l'on compare deux figures qui, par chance, se trouvent être exactement comparables, l'ange de l'Hétimasie et l'ange du Songe de Joseph. Est-ce à dire qu'il faille penser à deux artistes ? Non, mais pour un même et seul artiste, à deux sources d'inspiration ou à deux modèles différents.

5°) Ceux-ci ne peuvent être que grecs. Cela se sent au premier regard. Et dans l'art grec chrétien, il faut songer aux plus belles œuvres, si l'on veut expliquer que leur reflet dans cette misérable chapelle lombarde ait encore l'éclat du chef-d'œuvre. Une étude iconographique approfondie, dont on doit dire tout de suite qu'elle est encore à faire — elle eût requis le talent d'un Gabriel Millet — éclairera ce problème de sources, expliquera la présence de ces figures et motifs si curieusement antiques (tels que la servante de l'Annonciation, ou le paysage de l'Annonce aux bergers, ou les fûts des colonnes ornés de bandelettes), ou bien un geste comme celui de la Sage-femme implorant la Vierge, qui soutient de la main gauche son bras droit desséché, et permettra de situer dans son contexte telle scène chargée de sens, comme le Voyage à Bethléem, la plus belle peut-être de toutes ces peintures. Mais de même que l'hellénisme des peintures de Castelseprio, et leur humanisme à la fois plein de réserve et d'émotion, éclatent dès l'abord, de même on fait aussitôt deux ou trois remarques sur la composition de ce cycle de l'Enfance : le rôle très grand qu'y jouent les apocryphes ; l'accent mis avec insistance sur l'incontestable divinité du fils de Marie (l'Eau d'épreuve, le Songe de Joseph, la Sage-femme punie, etc.) ; la présentation enfin du récit, qui est continu (et non fractionné en une succession de tableaux) et ne ménage que des transitions insensibles d'une scène à une autre, d'une zone à l'autre, et même d'un mur à l'autre, puisque l'Adoration des Mages sur le mur de séparation de la nef fait directement suite à l'Annonce aux bergers sur le mur de l'abside. Il n'est pas douteux que la source, directe ou indirecte, de ces peintures présentait également le récit sous la forme d'une frise continue.

Telles sont, je le répète, les premières impressions du visiteur, encore bien superficielles. A quelles conclusions sont parvenus les spécialistes ?

Le grand ouvrage sur Castelseprio, celui qui a fait connaître en 1948 le monument et son décor, est le fruit d'une triple collaboration ⁽¹⁾. La première partie est écrite par

(1) G. P. BOGNETTI, G. CHIERICI, A. DE CAPITANI D'ARZAGO, *Santa Maria di Castelseprio*, Milan (Fondazione Treccani degli

G. P. Bognetti, qui situe longuement Castelseprio dans l'histoire politique et religieuse de la Lombardie, et y voit avant tout un édifice de caractère oriental, qu'à la rigueur il aurait accepté de faire remonter au ^{vi}^e siècle et à l'époque de la domination byzantine sur la région : un chef grec aurait pu faire construire et décorer l'église à l'image de celles de son pays. Mais enfin il abandonne cette hypothèse, et propose de placer Castelseprio à la fin du ^{vii}^e siècle, au moment où les rois lombards imitent les institutions byzantines, où d'autre part l'Église romaine, alors très orientalisée, s'efforce de faire pénétrer son influence au cœur du royaume lombard. Bognetti s'élève à l'avance (cf. p. 274 sq.) contre la thèse nationaliste qui ferait dériver Ravenne de Rome et tout le reste de Ravenne, et voudrait voir une continuité ininterrompue sur le sol de l'Italie même, de la peinture de Pompeï à celle de Castelseprio ; il ne croit pas plus à cette continuité en architecture ⁽¹⁾. Puis G. Chierici étudie la construction du monument ; il en relève les caractères orientaux, mais écarte, en raison des maladresses trop criantes, l'hypothèse d'un architecte venu d'Orient ; il pense plutôt à des bâtisseurs locaux, inspirés peut-être par un moine venu d'Orient, mais se souvenant peut-être aussi de choses vues à Ravenne ou ailleurs. Il date lui aussi le monument de la seconde moitié du ^{vii}^e siècle ou, au plus, de la première moitié du ^{viii}^e (p. 531). Enfin A. de Capitani d'Arzago étudie les peintures, qu'il juge, d'après l'étude des enduits, contemporaines de la construction, bien qu'elles ne tiennent pas compte, dit-il, des formes architecturales ⁽²⁾. Or, pour la construction, un *terminus ante* est donné, dit-il, par des graffiti sûrement postérieurs aux fresques : « Tali graffiti si riportano all' archi-

Alfieri per la storia di Milano), 1948, 4^o, 741 p., 90 pl. dont douze en couleurs.

(1) Cf. p. 279 : « E un *monstrum*, dal punto di vista storico, l'immaginarci degli « architetti » del secolo ^{vii} et ^{viii} che, nella povera Italia longobarda, si aggirano — umanisti e rinascimentali fuori tempo — contemplando superstiti monumenti della antichità nostra, per ricopiarne le strutture ». C'est le bon sens même.

(2) Cela aussi nous a frappés tout à l'heure, mais un peu différemment : le peintre ne *néglige* pas les formes architecturales, il s'en trouve plutôt embarrassé.

vescovo Arderico (a. 941-946) con certezza, ed all' archivescovo Tadone (a. 860-868) con grandissima probabilità. Le pitture sono dunque anteriori alla metà del sec. ix » (p. 540). Disons tout de suite que cette conclusion est un peu forcée : le graffito de Tadone est des plus douteux, seul celui d'Ardericus est certain et donne un *terminus ante*, à savoir la fin de la première moitié du x^e siècle. Capitani d'Arzago examine ensuite les scènes les unes après les autres. L'iconographie lui paraît archaïsante, ou plutôt même archaïque, avec des éléments classiques fondus dans la trame de l'iconographie chrétienne. Mais le résultat de son analyse, qui divise à l'excès et perd de vue les ensembles, est de lui faire croire valables des rapprochements avec à peu près tous les monuments connus : copto-alexandrins, syro-palestiniens, cappadociens, Ste-Marie-Antique, St-Valentin sur la Via Flaminia, l'oratoire de Jean VII au Vatican, le Grégoire de Nazianze Paris. Gr. 510, le Psautier Paris. Gr. 139, le Rotulus de Josué au Vatican, etc. ; seule Byzance elle-même, bizarrement, lui semble exclue. Essayant d'interpréter la composition, il note bien la coexistence de deux éléments, qu'il a le seul tort peut-être de nommer « théophanie historique » et « théophanie vision », car cela n'est pas une explication, et il arrive à la conclusion que Castelseprio est « un maturo esempio della piu pura tradizione commemorativa dei *martyria* palestinesi, santuari dell' Infanzia di Cristo » (p. 655) : affirmation sans preuve si on doit la prendre au sens étroit, car cette filiation n'est nullement établie, ni vraisemblable ; et sans portée si on doit la prendre au sens large, car on peut toujours à un degré plus ou moins lointain faire dériver l'iconographie chrétienne de l'iconographie palestinienne, d'ailleurs mal connue. L'analyse stylistique n'atteint pas des résultats plus précis : l'auteur ne reconnaît qu'un caractère bien net, à savoir l'éloignement de tous les « schèmes géométriques frontaux » et de toute stylisation. En fin de compte, de même que l'explication de l'architecture de Castelseprio lui paraît à chercher du côté de la Syrie ou de la Mésopotamie, en tout cas pas en Italie ⁽¹⁾, de même

(1) Cf. p. 683 : « Mi sembra che le forme architettoniche di S. Maria offrano tanto in pianta quanto in alzato elementi molto più

celle des fresques devrait être cherchée en Syrie, sur les confins de la Palestine, dans l'un de ces centres où vivait encore, au moment où va se produire la conquête arabe, la grande tradition picturale de l'antiquité (p. 697-698). Le maître de Castelseprio est un chrétien chassé d'Orient par l'invasion musulmane ; le monument et son décor sont donc à placer dans la première moitié du VII^e siècle (p. 685).

Il est singulier que cet ouvrage, qui attirait l'attention par son importance et par l'exceptionnel intérêt du monument, et qui en même temps appelait la discussion, en raison déjà d'un certain manque d'unité entre les conclusions que chacun des auteurs avait le courage de proposer, soit resté assez longtemps sans écho. Mais en 1950, Giovanna Giacomelli publiait un long compte rendu (1), où l'on trouve des observations justes, par exemple sur l'importance du rôle de Milan ou de la province artistique constituée par l'Italie septentrionale et la Provence, sur l'existence du plan trichore dans l'architecture romaine, sur la fréquence de l'arc outrepassé en Occident avant le X^e siècle (d'après les travaux de J. Hubert), mais où apparaît aussi, où éclate plutôt, tout au long de pages ardentes et combattives, une tendance très contestable. Profitant habilement de quelques faiblesses de l'exposé de Capitani d'Arzago, l'auteur part en guerre contre le « panorientalisme », et refuse de voir à Castelseprio rien qui ne soit romain au sens étroit du mot, disons : italien. Sans que l'Orient y ait aucune part, Milan succède à Rome, Ravenne à Milan, et de là sortira la renaissance carolingienne. Dans cette évolution toute occidentale, Castelseprio s'insère normalement : « l'extraordinaire floraison protomédiévale » de la Lombardie s'explique en effet par le passé de la région. « Castelseprio, à tout œil qui sait voir, ne peut apparaître que comme la manifestation extrême et vraiment *illuminante* de la plus authentique peinture illusionniste romaine ».

numerosi e gravi di sostanziale disaccordo con l'architettura locale (da Milano a Ravenna), che non di concordanza. »

(1) Dans *Felix Ravenna*, 2 (LIII), 1950, p. 58-76 et 3 (LIV), 1950, p. 54-64. Cf. aussi une analyse de Colette LAMY-LASSALLE, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 37, 1950, p. 115-120.

Il faut en dater les fresques de la fin de la période lombarde, seconde moitié du VIII^e siècle : elles préludent à la renaissance carolingienne, et montrent qu'était préparé de longue date l'épanouissement de la fresque italienne aux X^e-XI^e siècles... Nous reviendrons plus loin sur le « panitalianisme » dont cet article est une manifestation entre beaucoup d'autres : bornons-nous à marquer que l'auteur ne peut invoquer, à l'appui de sa théorie, aucun monument.

Et venons au livre de Kurt Weitzmann ⁽¹⁾. Il montre que rien en Syrie-Palestine, au VII^e siècle, n'est comparable à Castelseprio ; que les fresques de Ste-Marie Antique elles-mêmes, dans les parties considérées comme l'œuvre d'artistes grecs et du VII^e siècle (la tête de l'ange de l'Annonciation, la scène des Macchabées), n'ont pas de rapport étroit avec Castelseprio. Par contre les rapports sont étroits, comme l'a d'ailleurs vu Capitani d'Arzago, avec le Rotulus de Josué et le Psautier de Paris. Mais ici intervient le problème de la date de ces manuscrits : Capitani d'Arzago les croyait (du moins le Rotulus) du VII^e siècle, K. Weitzmann croit qu'ils ont été exécutés à Constantinople au X^e siècle. Il considère donc (p. 26) que Castelseprio représente le *style* de Constantinople dans le second (plutôt que le premier) quart du X^e siècle, et il écrit (p. 40) : « En considérant tous les points de contact entre Castelseprio d'une part, le Psautier de Paris et le Rotulus de Josué de l'autre (les divers éléments du paysage et des architectures, la manière dont les figures humaines sont *classicisées*), on arrive à la conclusion que, derrière Castelseprio, il y a un modèle, non seulement de la même époque et de la même région, mais du même atelier que les deux manuscrits, à savoir le scriptorium impérial de Constantinople ». Les fresques de Castelseprio sont donc, plus ou moins directement, un produit de la renaissance macédonienne. L'iconographie, il est vrai, ne permet pas, de l'avis de K. Weitzmann, des conclusions aussi précises que l'étude du style : il y a, dans l'iconographie de

(1) K. WEITZMANN, *The Fresco Cycle of S. Maria di Castelseprio* (Princeton Monographs in Art and Archaeology, XXVI), Princeton 1951, 101 p., 78 fig. en XXXII pl.

Castelseprio, un haut degré d'originalité, qui souvent défie les rapprochements. Mais partout où le rapprochement est possible, il conduit encore vers des œuvres de la période byzantine moyenne, non vers l'art pré-musulman de Syrie et de Palestine, comme le voulait Capitani. Et peut-être faut-il mettre la composition de ce « cycle de l'incarnation » en relation avec les Homélies de Léon le Sage sur l'Annonciation, la Nativité, la Présentation au Temple. Quant aux circonstances historiques capables d'expliquer, à Castelseprio, la construction de cette chapelle et son décor étroitement dépendant de la capitale byzantine, K. Weitzmann les cherche de façon ingénieuse sous le règne de Hugo, comte de Vienne et margrave d'Arles, couronné roi d'Italie à Pavie en 926, qui établit aussitôt et entretint pendant un règne paisible d'une vingtaine d'années des relations étroites avec Constantinople (1).

(1) Il n'est pas nécessaire de rappeler que tout ceci se relie à de longues recherches de K. Weitzmann, qui ont abouti au beau livre *Greek Mythology in Byzantine Art*, où l'importance du grand mouvement de copie des manuscrits classiques sous les Macédoniens, en relation avec les entreprises encyclopédiques de Constantin Porphyrogénète, est bien mise en valeur. D'autre part, je n'insiste pas ici sur quelques parties du livre d'intérêt somme toute secondaire, telle que la reconstitution de la partie perdue du cycle de Castelseprio : K. Weitzmann croit qu'après l'Adoration des Mages, on avait la Fuite en Égypte, la Circoncision, la Fuite d'Élisabeth et la Mort de Zacharie, la Présentation au Temple ; on en peut discuter. — A peu près en même temps que K. Weitzmann, A. Grabar faisait paraître dans la *Gazette des Beaux-Arts* (37, 1950, p. 107-114), un article sur « Les fresques de Castelseprio ». Après avoir relevé quelques points de contact avec l'art carolingien, insuffisants pour faire dire qu'à Castelseprio nous sommes en présence d'une peinture carolingienne, mais peut-être suffisants pour faire penser que nous y voyons « un spécimen des pénétrations grecques dans l'art d'Occident pendant cette époque », A. Grabar est finalement bien près des conclusions de K. Weitzmann : « Il est évident que l'iconographie de Castelseprio est grecque [...] et que ses parents les plus proches sont les miniatures du début de l'époque macédonienne, telles que celles du Psautier de Paris et du Rotulus du Vatican [...]. Autrement dit, cela nous conduit à Constantinople et au x^e siècle ». Cependant, il n'ose affirmer que le peintre soit un Grec de Constantinople, et du x^e siècle : il semblerait même, en défi-

La réaction ne s'est point fait attendre. Elle s'est manifestée déjà de deux côtés. Meyer Schapiro, rendant compte du livre de K. Weitzmann ⁽¹⁾, a contesté que plusieurs détails, où celui-ci voyait des innovations du x^e siècle, ne puissent être antérieurs. Il a tenté de montrer que l'architecture du monument indiquait le vii^e-viii^e siècle, sans d'ailleurs pouvoir trouver un rapprochement vraiment décisif en Lombardie, ni même en Italie ou en Provence. Il invoque, et nous y reviendrons, l'opinion d'un expert en onciale, qui date du vi^e siècle les inscriptions peintes en même temps que les fresques pour désigner les principaux personnages. Il ne retient pourtant pas cette date si haute, revient au vii^e-viii^e siècle, insiste sur les relations de Castelseprio avec la renaissance carolingienne, et conclut que nos fresques sont « an example of a current of Byzantine art in Italy which was the immediate starting point of Carolingian painting during the last years of the eighth century ».

C. R. Cecchelli, avec une critique plus acerbe du livre de K. Weitzmann (auquel il reproche de manquer d'enthousiasme!), n'est pas éloigné de cette conclusion ⁽²⁾. Il estime que l'architecture de Castelseprio « exige une date non postérieure à la fin du viii^e siècle », car le plan polylobé et l'arc en fer à cheval se rencontrent à cette époque en Italie, bien qu'on n'y ait encore trouvé aucun monument semblable au nôtre. Il estime d'autre part que les fresques sont étroitement comparables à celles de Ste-Marie Antiqua au viii^e siècle, et que, lorsqu'elles en diffèrent trop évidemment, on peut à la même époque leur trouver des parallèles. Pour le décor architectural des tableaux, il n'hésite pas à croire que l'artiste a pu s'inspirer de monuments antiques encore debout « nel mondo alto-medioevale », et il cite Ptolemaïs, Alexandrie, Délos, Constantinople, etc. Il note que certaines données, en particulier la paléographie des inscriptions, invitent à proposer une date assez haute, et que les graffiti eux-mêmes, dont on saurait difficilement admettre qu'ils soient venus

nitive, préférer la date du ix^e siècle, et rattacher Castelseprio aux antécédents de la renaissance macédonienne.

(1) *Art Bulletin*, 34, 1952, p. 147-163.

(2) *Byzantinische Zeitschrift*, 45, 1952, p. 97-104.

gâter les fresques très peu de temps après leur achèvement, concourent au même résultat. Bref, il me semble que C. Cecchelli lui aussi placerait volontiers Castelseprio au VIII^e siècle.

Peut-être est-il trop tôt pour conclure. L'étude de cet énigmatique chef-d'œuvre ne fait que commencer. L'architecture, on le voit déjà, ne saurait fournir pour la datation une indication précise. Les fresques, dans leur aristocratique beauté, garderont une partie de leur mystère aussi longtemps qu'elles demeureront un *unicum*, comme elles le sont aujourd'hui. L'explication de K. Weitzmann peut paraître jusqu'à maintenant la plus cohérente et, en un sens, la plus satisfaisante. Ce n'est pas à dire qu'elle soit inattaquable. Mais on ne pourra l'attaquer de façon, si j'ose dire, positive qu'en reprenant à la base et en conduisant à d'autres solutions plusieurs problèmes : avant tout, celui de la date des miniatures du Psautier de Paris et du Rotulus de Josué, que l'on déplace du VII^e au X^e siècle, ce qui manifeste assez nos incertitudes sur l'art de cette longue période ; puis la relation entre Castelseprio et les fresques de Ste-Marie Antique d'une part, l'art de la renaissance carolingienne de l'autre. Ainsi Castelseprio va se trouver, on peut le prédire, dans les années qui viennent, au centre de fécondes mais difficiles discussions sur l'art byzantin avant ce qu'on a coutume d'appeler la renaissance macédonienne, c'est-à-dire pendant le « moyen âge » byzantin proprement dit.

Mais il y a un élément d'appréciation qu'on ne saurait négliger, encore que l'usage en demande une grande prudence : c'est la paléographie. Je ne parle plus ici des graffiti, bien entendu postérieurs aux fresques, et peut-être de beaucoup. Il s'agit cette fois d'un petit nombre de mots qui désignent les personnages de certaines scènes, et sont évidemment contemporains des peintures : dans le Songe de Joseph, IOSEPH (cf. p. 569 et pl. XLV) ; dans la Nativité, SCA MARIA, EMEA, IOSEPH (cf. p. 578 et pll. XLVIII, LII, LIV) ; dans la Présentation au Temple, ZUMEON (cf. p. 605 et pl. LVII, LXV b). Capitani d'Arzago, commentant ces inscriptions, fait observer que « in vano potremmo attenderci dall' esame paleografico di queste poche didascalie un sicuro indizio cronologico ». Mais la graphie ZUMEON (Siméon), et pour désigner la sage-femme les mots EMEA = η $\mu\alpha\tilde{\iota}\alpha$, lui font

dire qu'on doit penser à un artiste grec ou de langue grecque. Nous ajouterons : ou à un prototype grec latinisé. Mais il est clair en effet que ces inscriptions nous obligent elles aussi à regarder vers l'Orient. Fournissent-elles paléographiquement une date ? J'ai consulté nos deux meilleurs spécialistes, R. Marichal et Ch. Perrat, qui ont bien voulu mettre par écrit leurs observations, et m'autoriser à publier ici la note suivante :

« L'essai de datation des légendes qui accompagnent les fresques de Castelseprio ne peut guère se fonder que sur le mot **EMEA** et plus encore que sur la lettre **E**, de type oncial, sur les lettres **M** et **A**, qui appellent les observations suivantes :

« 1°) **M** : Cette lettre paraît appartenir à un alphabet de type « onciale liturgique » grecque ou « onciale du ^{vii}e siècle », dont l'alphabet est caractérisé notamment par la très forte épaisseur des traits verticaux de l'**M**. Une telle écriture est très employée au ^{vii}e siècle. Bien qu'elle se rencontre jusque vers 800, elle apparaît en complète décadence aux ^{viii}e et ^{ix}e siècles (Thompson, *Introduction to Greek and Latin Paleography*, n° 47). Lorsqu'elle reflurira, du ^{ix}e au ^{xi}e siècle, elle offrira un aspect assez différent (recherches de Graux sur les mss. grecs d'Espagne).

« 2°) **A** : Les deux traits obliques de la lettre se rapprochent au sommet de celle-ci sans paraître se toucher. On ne remarque, en tout cas, sur la photographie, aucun chapeau horizontal. La lettre de Castelseprio est donc plus proche de l'**A** pointu que de l'**A** plat, qui est connu à Tébessa et à Aquilée sur des inscriptions non datées et qui se retrouve sur des mosaïques de St-Vital de Ravenne (milieu du ^{vi}e s.), mais ici dans un alphabet capital. Attesté en Italie en 1123 (Rome, Ste-Marie in Cosmedin), cet **A** s'est répandu en Gaule de 636 (Volvic) au ^{xiii}e siècle inclusivement.

« L'**A** pointu et à barrette brisée est beaucoup plus ancien, puisqu'il est attesté dans l'écriture latine dès l'époque républicaine sur les monnaies (Cagnat, *Cours d'épigraphie*, 1914, p. 12) et sur les affiches électorales de Pompéi, entre 80 et 30 (*Programm. antiquiss.*, *C.I.L.*, IV, 63). Dans l'épigraphie lapidaire, les premiers exemples datés remontent sans doute aux années 69/79 (tombe retrouvée à St-Sébastien de Rome : Mancini, *Notizia degli Scavi*, 1923, p. 32) et 135 (Huebner, *Exempla scripturae epigr. lat.*, n° 1160). Ce dernier auteur en cite plusieurs exemples, pour la plupart italiens,

qui s'échelonnent sur le III^e et le IV^e siècle. Ils sont de types divers : A pointu, à crochet, à fourche ou à barre oblique de droite dépassante (*Ibid.*, nos 541, 711, 716, 739, 755, 790, 792, 1157). Mais c'est surtout du V^e au VII^e siècle que l'A à barrette brisée se répandra dans le bassin occidental de la Méditerranée. En voici quelques exemples : (a) ITALIE, Rome, forme pointue, a. 338 (De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. I, n° 50) ; formes diverses, V^e siècle (Huebner, *op. cit.*, n° 744, 746) ; — Ravenne, A à barre de droite dépassante, dans l'alphabet capital des mosaïques de St-Vital. — (b) GAULE et GERMANIE, A pointu et à barrette brisée, à Lyon, en 493 (Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, t. I, n° 77 et pl. n° 55) ; sur l'épithaphe n° 9 provenant des fouilles faites à St-Laurent de Lyon par P. Wuilleumier et A. Audin, et sur le reliquaire de Teudericus à St-Maurice d'Agaune [VII^e siècle] ; — formes diverses, très abondantes dans la région rhénane (Musées de Cologne, Bonn, Mayence), du V^e au VII^e siècle. — (c) ESPAGNE, épithaphe de Marcella, a. 558 (Navascues, *La era « ...as »*, Madrid, 1951, pl. II) et dédicace de N.-D. de Mérida, première moitié du VII^e siècle (*Ibid.*, pl. III, 2). — (d) AFRIQUE : NUMIDIE, forme à crochet, à la basilique valentinienne de Djemila, 364-367 ; — TUNISIE, édit impérial de Kairouan [V^e siècle] (Al. Merlin, *Cat. Musée Alaoui, Suppl.*, pl. LIV, 2) ; — TRIPOLITAINE, cimetière III de Sabratha [début du V^e siècle] (*I.R.T.*, n° 219).

« Dans l'épigraphie grecque, l'A à barrette brisée remonterait selon Huebner (*op. cit.*, p. LIV) au moins à la première moitié du III^e siècle avant J.-C. Il a été employé plus tard à la fois dans des inscriptions païennes et chrétiennes. Nous citerons, parmi les premières, les noms de carriers, ou plutôt d'entrepreneurs grecs, qui sont gravés sur des chapiteaux et des bases de l'« ensemble sévérien » de Leptis Magna (v. 200) (Comm. de J. Guey, Prof. à la Faculté des Lettres de Lyon. Cf. W. Perkins, *Journal of Roman Studies*, 1951, pp. 89-104) ; et, pour les secondes : l'A à crochet (III^e siècle) sur l'inscription d'Urbain [II], à Ste-Cécile de Rome (De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 373) et sur celle de Pectorius, à Autun ; l'A pointu et à barrette brisée de l'épithaphe du mausolée de St-Étienne à Jérusalem [V^e siècle] (P. Lagrange, *Saint Etienne et son sanctuaire à Jérusalem*, p. 116). On notera en outre que l'emploi de ce dernier A est fréquent, même dans les inscriptions chrétiennes latines qui comportent l'alphabet et l'oméga.

« Il semble d'ailleurs que l'A plat mentionné plus haut dérive

tout naturellement de l'A pointu, lorsque celui-ci offre une fourche susceptible de s'empâter (Cf. des ex. de cette évolution dans Huebner, *op. cit.*, nos 723, 773, et dans Navascues, *op. et loc. cit.*).

« Ces observations, si elles ne permettent pas de rien préjuger en ce qui touche l'origine exacte du peintre de Castelseprio, pourraient cependant inciter à ne pas trop descendre dans le temps la date d'exécution de son travail, ou celle du modèle qu'il a pu avoir sous les yeux ».

(R. MARICHAL et Ch. PERRAT).

Malgré la grande prudence des deux savants auteurs de cette note, leur opinion, on le voit, est que les inscriptions (donc les fresques) de Castelseprio peuvent être du VI^e ou du VII^e siècle, beaucoup plus difficilement déjà du VIII^e, et ne sauraient descendre plus bas. Qu'on apporte la restriction que ce peut être plutôt la date d'un modèle, ne change rien au fond de la question, puisque c'est justement la date du modèle, s'il y en eut un, qui nous intéresserait. Qu'on n'objecte pas non plus que le peintre a pu vouloir conserver à ses lettres des formes grecques : s'il est vrai qu'il a latinisé $\eta\ \mu\alpha\iota\alpha$ en EMEA, il n'y a pas de raison qu'il se soit attaché à reproduire scrupuleusement le dessin d'une barrette.

Donc la datation que proposent R. Marichal et Ch. Perrat garde en tout état de cause sa valeur propre. Et nous voici bien embarrassés. Sans doute, s'agissant de dater un ensemble de fresques, les données qu'apporte la forme de quelques lettres peuvent apparaître secondaires : personne, je crois, ne voudra cependant les juger négligeables. Dans l'état actuel de nos connaissances, elles interdisent de descendre jusqu'aux IX^e-X^e siècles. Rien n'empêche, dans ces conditions, de remonter beaucoup plus haut, puisque nous sommes dans une période de plus de deux siècles où les points de repère, pour l'art byzantin, font encore défaut. Rien n'empêche, par exemple, d'accepter le point de vue de Meyer Schapiro. Pour l'art d'Occident, et les origines de la « renaissance carolingienne », les conséquences en seraient des plus importantes. Pour l'art byzantin, elles seraient proprement révolutionnaires : elles obligeraient à réexaminer une longue période, et jusqu'ici la plus obscure, de son histoire, et à poser à nouveau, entre autres problèmes, celui du Rotulus de Josué

ou du Psautier de Paris, dont se trouve remise en cause, soit la date, soit la signification.

Car ce qu'en tout cas on ne saurait, à mon sens, mettre en doute, c'est l'hellénisme de ces peintures retrouvées dans la campagne lombarde. Et parce qu'elles se trouvent en Lombardie, elles ont encore un dernier mérite, et non le moindre : celui d'attirer l'attention sur le rôle artistique de cette province (avec ses prolongements vers le midi de la France et vers la Suisse), dont l'importance fut grande. On a encore peu de moyens, pour la fin de l'antiquité et le haut moyen âge, d'y faire la part des traditions venues du plus lointain passé, des influences reçues du dehors, de la création originale : la découverte de Castelseprio apporte un trait de lumière.

* * *

L'étude ou la découverte de monuments tels que S. Lorenzo ou Castelseprio pose à nouveau le problème des influences qui se sont exercées sur l'art chrétien d'Italie, à la fin de l'antiquité et pendant le haut moyen âge. En d'autres termes, elle explique que la question « Orient ou Rome », qui opposait déjà, il y a plus d'un demi-siècle, Strzygowski et Rivoira, ait retrouvé dans ces dernières années une actualité et une importance singulières. Mais puisqu'on veut rouvrir ce débat, il faut se demander si on le place sur son vrai terrain, qui *a priori* n'est pas celui où le plaçait la fin du siècle dernier. Les savants italiens, naturellement peu favorables à Strzygowski, dont les excès et les erreurs sont d'ailleurs aussi manifestes qu'ils furent en leur temps féconds, invoquent volontiers l'école viennoise d'A. Riegl et F. Wickoff, ou plus près de nous la monographie de W. Sas Zaloziecki sur Sainte-Sophie⁽¹⁾. Ils ont salué comme une victoire le livre, intéressant et documenté, mais à mon sens très contestable, de C. M. Dawson⁽²⁾, qui tend à démontrer que l'il-

(1) W. SAS-ZALOZIECKI, *Die Sophienkirche in Konstantinopel und ihre Stellung in der Geschichte der abendländischen Architektur*, Rome et Freiburg-in-Brisgau, 1936.

(2) C. M. DAWSON, *Romano-Campanian mythological Landscape Painting*, New Haven, 1944.

lusionnisme pictural, le colorisme, la vision optique (qu'on oppose à la vision tactile des Grecs), l'espace à trois dimensions, la perspective, sont nés à Rome, et non dans le monde grec ou oriental. Ils ont accueilli avec non moins de faveur, tout récemment, l'ouvrage d'Emerson Swift sur « les sources romaines de l'art chrétien » (1). Celui-ci veut constituer, sur le sujet, une espèce de somme, et demande qu'on s'y arrête un moment, car il représente parfaitement une tendance contre laquelle on doit réagir.

La thèse de l'auteur, à vrai dire, est simple, voire simpliste : tout vient de Rome. Considérons l'architecture. Après une analyse assez inutile de théories depuis longtemps périmées, (2) une présentation conventionnelle et discutable d'un plan-type de la basilique chrétienne, après avoir passé en revue des monuments trop divers, l'auteur conclut sans trouble et sans hésitation : « C'est le style romain d'Occident, non le style de l'Orient incapable de progrès (*unprogressive*), qui a fourni le riche répertoire de types et d'exemples dont les architectes chrétiens sont partis pour créer et développer leurs édifices religieux. Pour l'ancienne église basilicale, ils se sont naturellement tournés vers la basilique civile païenne de type spécifiquement occidental et, par analogie avec les monuments funéraires romains, lui ont donné la forme à transept qui a connu une si grandiose évolution avec les cathédrales et églises de l'Europe occidentale. Pour leurs baptistères, églises à plan central, martyria, ils sont partis de la même manière des bains, temples et tombeaux romains. Et même pour le plan dit en croix grecque, qu'on a longtemps cru d'invention orientale, ils ont sans aucun doute fondé leurs prototypes sur des formes romaines bien établies. C'est donc une conclusion amplement justifiée que, avec des exceptions mineures et sans importance, la plus ancienne église chrétienne, avec ses annexes, baptistère et martyrium, sort, na-

(1) Emerson H. SWIFT, *Roman Sources of Christian Art*, Columbia University Press, New York, 1951, in-4°, 248 p., 66 fig., XLVIII pl.

(2) Celles de Zestermann (1847), de Kraus, etc. Inversement, les travaux récents de E. Dyggve, A. M. Schneider, J. Sauvaget, A. Grabar, J. Lassus, etc., paraissent ignorés.

turellement et directement, dans toutes ses formes et dispositions essentielles, du style architectural et des vieilles traditions de l'Empire romain d'Occident. » De même, en ce qui concerne les procédés de construction, Sainte-Sophie n'est que l'aboutissement, le lieu où culminent (*culmination*) des siècles d'expérience et d'invention réalisées sur le sol de l'Italie : elle est presque une copie de la basilique de Maxence ou de la grande salle des thermes de Dioclétien ; Anthémios de Tralles n'avait-il pas un frère qui séjourna à Rome ? La voûte d'arêtes, la coupole sur plan circulaire, la coupole à pans sur plan polygonal, la coupole côtelée, la calotte sur plan carré sont des inventions romaines : la première coupole de Sainte-Sophie était de ce dernier type, et « création de l'architecture romaine d'Occident » ; celle d'Isidore le Jeune fut bien « une vraie coupole » avec « de vrais pendentifs », mais « more or less by accident »... L'illusionnisme, habituellement attribué à l'Alexandrie hellénistique, le colorisme, attribué à l'Orient, sont « des produits originaux du génie artistique des Romains », lesquels résolurent aussi le problème de la représentation de « l'espace atmosphérique ». L'Orient, la Grèce, la civilisation hellénistique disparaissent, n'ont joué à peu près aucun rôle : d'ailleurs « la base fondamentale de la vie et de la foi des premiers chrétiens est essentiellement romaine ». Byzance même recule, s'efface : « Le soi-disant art byzantin, jusqu'au moins le x^e siècle, serait plus justement nommé style romain médiéval ». Et le livre s'achève sur ces lignes sans réplique : « A la question *Orient ou Rome* dans l'art chrétien, l'auteur pense avec Wilpert ⁽¹⁾ qu'une seule réponse peut être donnée et que cette réponse est, sans équivoque, Rome ».

Que dire de cet ouvrage, sinon que ses outrances compromettent, au lieu de la servir, une thèse dans laquelle tout n'est pourtant pas à rejeter ? Certains articles, publiés en Italie, ont suivi la même voie. D'autres savants italiens ont montré plus de modération, et mieux posé le problème, malgré

(1) E. Swift fait allusion à l'étude de WILPERT, *Roma fondatrice dell' arte monumentale paleocristiana e medievale*, dans *Atti X Congr. Intern. Storia dell' Arte*, Rome, 1912.

une évidente sympathie pour les thèses d'E. Swift. Ils tendent, il est vrai, à établir un processus artistique entièrement italique, dont les grandes étapes seraient Rome, puis Milan, puis Ravenne : ce qui se conçoit d'un certain point de vue historique, à la condition qu'on ne veuille pas dire que tout est contenu dans ces trois termes, sans aucune place pour l'Orient ou la Grèce (1). Je voudrais, faute de pouvoir tout citer (2), emprunter deux exemples caractéristiques aux travaux récents de deux archéologues et historiens de l'art de grand mérite, C. Cecchelli et S. Bettini.

Le premier (3) relève avec raison, et même à mon sens sans y insister assez, l'importance de ce véritable musée de formes architecturales (où l'Orient tient d'ailleurs une grande place) que fut au second siècle la Villa Hadriana : c'est bien de là qu'il faut partir pour étudier l'architecture du *Spätantike* romain. Mais il estime que le siècle suivant fut beaucoup plus hardi, dans sa tendance à se libérer des grandes surfaces murales fermées et immobiles, plus novateur, dans l'emploi de la polychromie. Alors « l'hellénisme, l'Orient font leur entrée à Rome », et Rome, par un phénomène d'osmose, fait refluer ces apports dans toutes les provinces de l'Empire, où ils se modifient suivant les traditions et les tempéraments locaux. C. Cecchelli, il est vrai, tout en reconnaissant d'un côté que Rome fut « comme le grand conservatoire

(1) N'est-ce pas pourtant ce que tendrait à faire W. Sas-Zaloziecky, *L'importanza della decorazione musiva nell' architettura ravennate e il suo posto nella pittura tardo-romana*, dans *Felix Ravenna*, I (LII), 1950, p. 5-33 : « Tout le système décoratif de l'art de Ravenne, à ses origines, est non pas une importation de l'Orient, mais la descendance de monuments de l'antiquité romaine qui se trouvaient sur le sol de l'Italie (...) L'Occident précède les systèmes décoratifs byzantins. »

(2) Je voudrais pourtant au moins signaler un suggestif essai de Doro Levi, qui n'entre pas exactement dans le sujet qui nous occupe, mais en éclaire les approches : *L'arte romana, Schizzo della sua evoluzione e sua posizione nella storia dell' arte antica*, dans *Scritti d'arte antica in memoria di A. Della Seta*, Rome, 1950, p. 231-303.

(3) Cf. par ex. *Italia, Eisanzio ed Oriente*, dans *Felix Ravenna*, 6 (LVIII), 1951, p. 34-54 ; et encore, du même C. CECHELLI, *Dalla basilica di Massenzio a Santa Sofia di Costantinopoli*, dans *Atti del V Convegno nazionale di Storia dell' Architettura*, Perugia, 1948.

de l'hellénisme », fait de l'autre la part fort belle à son génie créateur. Il estime par exemple que Sainte-Sophie⁽¹⁾ est suffisamment expliquée par une série de monuments tels que la basilique de Maxence, puis le nymphée des Horti Liciniani, puis la coupole sur plan carré du tombeau de Casal dei Pazzi près de Rome : je ne partage pas cette opinion. Mais il exprime une idée très juste lorsque, après avoir reconnu qu'avant Rome une sorte d'*universalisme* fut inauguré dans le monde ancien par Alexandre, il en montre l'héritage transmis à Rome, puis par Rome, et insiste sur l'importance de cet oecuménisme romain, de cette *koiné* romaine, qui ne fut pas seulement une *koiné* d'institutions, mais aussi d'idées, et de formes artistiques. Il faut seulement ne pas s'efforcer à croire, et à faire croire, que Rome fut créatrice de tout ce qu'elle contribua à diffuser.

S. Bettini⁽²⁾ est catégorique. S'il estime que la forme de l'édifice cultuel byzantin fut inspirée dans son esprit par la mystique du Pseudo-Denys, — question d'importance, mais qui n'est pas ici notre sujet —, il professe que dans son architecture elle est inspirée par « la più tipica pratica costruttiva romana ». La patrie de l'architecture chrétienne voûtée n'est pas en Orient, en Mésopotamie : elle est à Rome. S. Bettini veut détruire deux mythes de « l'archéologie romantique » : que l'art byzantin dérive d'un Orient d'ailleurs vague et impossible à préciser (Strzygowski et ses épigones) ; qu'il soit l'ultime expression de l'hellénisme (Ajnalov et ses épigones, spécialement les *Princetoniani*). Il ne juge pas que

(1) Il me paraît étrange, à ce propos, que C. Cecchelli juge encore Sainte-Sophie de Salonique plus ancienne que celle de Constantinople. De même E. Swift semble croire encore que l'église de Salonique est de 495. C'est invraisemblable.

(2) Publications innombrables. Quelques exemples : *Origini romano-ravennati della decorazione ceramoplastica bizantina*, dans *Studi bizantini e neoellenici*, 6, 1940, p. 22-30 ; *Origini delle forme architettoniche cristiane*, dans *Quaderni d'archeologia e storia dell' arte paleocristiana e bizantina*, Padoue, 1943 ; *L'architettura di San Marco*, *Origini e significato*, Padoue, 1946 ; *Il battistero della Cattedrale* (Baptistère de Néon à Ravenne), dans *Felix Ravenna*, I (LII), 1950, p. 41-59 ; et le brillant et fougueux bulletin, *Studi recenti sull' arte bizantina*, publié dans *La critica d'arte*, juillet 1949, p. 135-147.

sa position soit compromise par un fait cependant surprenant de son point de vue, et qu'il relève lui-même : les monuments à plan centré, couverts de voûtes et coupoles, sont surtout nombreux dans les pays gréco-orientaux, où « ils étaient sans aucun doute d'importation » (*sic*), et ils y deviendront l'édifice cultuel normal, tandis que leur fortune est beaucoup moins grande dans la région d'où ils seraient originaires, l'Occident latin. Ce paradoxe, pour Bettini, n'est qu'apparent ⁽¹⁾. Il l'écarte au moyen d'un autre paradoxe, à savoir que le *moment* le plus occidental de Byzance fut le *vi*^e siècle, « quand Justinien fit reconstruire les grands sanctuaires de la capitale sous des formes délibérément inspirées de l'Occident romain ». Et, bien entendu, le système décoratif *chromatique*, qui étend le tapis des mosaïques sur toute la surface de murs continus, a été lui aussi constitué, pendant la dernière période de l'art romain, à Milan, à Ravenne.

C'est assez pour faire comprendre le point de vue des plus représentatifs parmi les savants italiens. Point de vue intéressant, et utile dans la mesure où, sans qu'intervienne aucun nationalisme scientifique, il peut conduire à réviser des jugements rendus un peu hâtivement, et qui ne tenaient pas assez compte de la grande tradition impériale romaine. Pourtant, ce n'est pas d'une plume italienne qu'à mon sens sont sortis les mots les plus sensés et les plus sages, mais anglaise ⁽²⁾. J. B. Ward Perkins a raison de dire que la discus-

(1) A mon avis pourtant, et on l'a déjà vu plus haut à propos de S. Lorenzo, on ne peut pas écarter si facilement cette objection. De même, en sens inverse, on doit se demander comment il se fait qu'à Rome, si peu d'années après la basilique de Maxence, — ce *Caesareum* (selon l'interprétation de Cecchelli) que les Régionnaires nomment *basilica constantiniana*, — les grands monuments chrétiens, le Latran et ses descendants, Saint-Pierre, Saint-Paul etc., soient non seulement si différents, mais à vrai dire *le contraire*. La réponse supposerait résolu le problème de l'architecture constantinienne, qui ne l'est pas. Et il conviendrait de dresser d'abord la liste des monuments authentiquement constantiniens.

(2) J. B. Ward PERKINS, *The Italian Element in late Roman and early Medieval Architecture*, dans *Proceedings of the British Academy (Annual Italian Lecture)*, 33, 1947 (paru en 1949), p. 163-194, avec 8 planches. Cf. l'analyse que j'en ai donnée dans *Revue des Études byzantines*, 10, 1952, p. 180-181, qui me dispense de m'attarder ici.

sion serait plus efficace si l'on définissait d'abord le sens que l'on entend donner au mot « romain ». Il a raison encore de dire que l'époque est passée des antithèses simplistes : Orient ou Occident, Rome ou Constantinople, Italianisme ou Hellénisme. Il a raison enfin d'insister avec force, à la fois sur la vigueur d'une tradition grecque que manifestent assez les mosaïques d'Antioche, et sur la puissance et les ressources de la construction romaine à parements de briques et massifs de concrétion : partant de la *domus aurea* de Néron, puis de plusieurs édifices de la Villa Hadriana, elle produit le Panthéon, « le premier grand monument à être entièrement conçu comme un intérieur », les grands thermes impériaux, la basilique de Maxence. Il est vrai que sur une salle carrée, Rome place une voûte d'arêtes, non une coupole ; et que le problème du pendentif, auquel je pense d'ailleurs qu'on accorde parfois une importance trop exclusive, n'a pas reçu, au témoignage de Ward Perkins, sa solution à Rome, mais en Égypte, à Saint-Ménas. Et c'est pourquoi je serais moins porté que lui à reconnaître la filiation qu'on veut maintenant établir, par dessus plus de deux siècles, de la basilique de Maxence à Sainte-Sophie, en passant par Milan et par Ravenne, où Saint-Vital est en effet un monument-clé aussi important que S. Lorenzo, mais dont je ne parviens pas à croire qu'il soit suffisamment et entièrement expliqué par la basilique de Maxence, pas plus que je ne le crois pour S. Lorenzo.

Mais, au bout du compte, le plus important n'est pas là. On continuera sans doute d'agiter les problèmes de chronologie et de filiation, et il convient de le faire, à la condition de n'invoquer que des monuments bien connus et bien étudiés. Mais les résultats, pour les siècles qui nous occupent, demeureront de portée limitée. Il y en a deux raisons, en apparence contradictoires, en fait complémentaires. D'une part, le monde ancien, du ⁱⁱ^e au ^{vi}^e siècle, présente dans tous les domaines, pour reprendre un terme déjà employé, un caractère d'oecuménicité si fort, qu'il déconcerte et dépasse la recherche étroite des origines et des paternités. En même temps Rome, au temps de sa plus grande puissance, n'avait pas cherché à détruire les particularismes, et depuis son déclin, et le vaste mouvement de décentralisation qui s'ensuit, ceux-ci resurgissent plus vigoureux que jamais.

C'est pourquoi « nous ne devons pas être davantage surpris, dit fort bien Ward Perkins, de voir le martyrium de Séleucie Piérie et S. Lorenzo de Milan adopter le même plan, que de les voir ensuite, pour les voûtes et la couverture, suivre chacun des traditions locales depuis longtemps établies ». C'est dans cette perspective qu'il faut désormais chercher. Mais on a fait ici assez bonne part au point de vue *romain*, pour qu'il soit, en terminant, permis de rappeler deux ou trois faits. Les noms d'artistes que nous connaissons sont presque tous grecs ou gréco-orientaux. Après l'affaiblissement de Rome, le centre de gravité du monde revient en Orient. L'empereur n'est plus un magistrat romain, mais l'autocrator. Le christianisme enfin, puisqu'il s'agit d'art religieux, sort de l'Orient, parle grec, et ses plus grands Docteurs sont grecs ou orientaux.

Paul LEMERLE.

ECCLESIASTICAL RELATIONS
BETWEEN THE DESPOTATE OF EPIRUS
AND THE KINGDOM OF NICAEA
IN THE YEARS 1215 TO 1230

Of the many by-products of the Fourth Crusade the two most significant for the history of Byzantium were the Despotate of Epirus and the Kingdom of Nicaea. A somewhat distorted picture of the relative importance of these two widely-separated states in the years 1204 to 1261 has been bequeathed to posterity through the prejudiced account of the Nicene historian George Acropolita. Acropolita shared first in the suspicion and later in the open hostility of the Nicene Emperors towards Epirus. The purpose of his work was to demonstrate to succeeding generations that the history of the Kingdom of Nicaea unfolded inexorably and by divine right towards the restoration of the Byzantine Empire: and through his influence this partisan conception has been accepted as historically just. Unfortunately no contemporary history of Epirus has survived to state the claims of the Despotate in equal terms: and it has perhaps been too generally supposed that the Despotate of Epirus was, as Acropolita makes out, little more than a rebellious offshoot of the Kingdom of Nicaea.

That such was by no means the case is clear from the Imperial titles adopted by the Despots after the capture of Salonika by Theodore Angelos in 1224⁽¹⁾. In that year Theodore was crowned Emperor by Demetrius Chomatenos,

(1) For this date see (most recently) B. SINOLOWITZ, *Zur Eroberung Thessalonikes im Herbst 1224*, *B.Z.*, 45 (1952), 28.

and thenceforward the overthrow of the Latin Empire and the recovery of Constantinople from the Crusaders became as much the avowed object of the Despotate as it was of the Kingdom of Nicaea. But Theodore's coronation, which had all the appearance of being simply an act of defiance directed against the self-appointed Emperors of Nicaea, was in reality a formal declaration of the claim to independent sovereignty put forward by the Despotate with increasing assurance ever since its foundation by Michael I Angelos in 1205. The confidence of the Despotate suffered a rude shock at Klokotnitza in 1230, when Theodore was defeated and taken captive by the Bulgarian King after leading his armies to the very outskirts of Constantinople. But the claim to the Imperial title, bequeathed to his sons John and Demetrius of Salonika, was re-affirmed by his nephew Michael II, the last serious rival of Nicaea. In effect it was the conflicting claims to sovereignty between the Despotate of Epirus and the Kingdom of Nicaea which contributed to the survival of the feeble Latin Empire: and it was not till those claims had finally been settled on the field of Pelagonia in 1259 that the liberation of Byzantium from the Latins once again became the primary object of the Greeks.

The claim to political autonomy asserted by the Despots of Epirus both before and after the coronation of Theodore is barely suggested by Acropolita: and the question of the ecclesiastical independence of the Despotate cannot even be read between the lines of his narrative. Thus the surviving correspondence of the hierarchy of the Epirote Church is of especial interest, and provides material for a very different interpretation of the historical importance of the Despotate from that offered by Acropolita. The letters that passed between the prelates of Epirus and the Patriarch of Nicaea in the years 1215 to 1230, dealing as they do with the problem of spiritual authority in a dismembered Empire, clearly reflect the various stages of the more worldly rivalry which divided the Greeks during the short régime of the Latin Empire.

Under Michael I Angelos, the first Despot of Epirus, the Epirote Church openly acknowledged the titular supremacy of the self-styled Patriarch of Nicaea. But the expansion

of the Despotate and its increasing political and military significance soon prompted its rulers to encourage their clergy, who for the most part were content to submit to the authority of the Patriarch, in the idea of an independent Epirote Church. The idea did not take root until after the death of Michael I in 1215: but the seeds of an autocratic attitude in ecclesiastical matters were sown by his hand. Michael's policy was to order the remaining Metropolitan bishops to proceed to the ordination of clergy throughout his territory, and especially in districts newly recovered from the Latins. That such arrangements were made without reference to Nicaea is evident from his appointment of Bishops to Larissa in 1212 and Durazzo in 1213. The validity of these appointments was not, however, seriously disputed until the accession to the Nicene Patriarchate of Manuel Sarantenos in 1215, when they were finally ratified at a specially convened synod — the condition being that future candidates for bishoprics in the Epirote Church should be nominated or at least approved by the Patriarch before ordination.

The uncertainties of communication between Epirus and Nicaea made the fulfilment of this condition difficult enough. But the victorious career of Theodore Angelos and the extension of the Despotate at the expense of both Latins and Bulgarians after 1215 soon demonstrated that such conditions were not only impracticable but also intolerable. The clergy of the Epirote Church, encouraged by Theodore, showed themselves ever more reluctant to acknowledge any but a nominal allegiance to the Patriarch of Nicaea. They compared the unwavering nationalism of their own ruler with the overtures made to the enemy by the Nicene Emperor: and what originated as an independence forced on the western Greek Church by political and geographical considerations developed into a schism which split the Orthodox world for several years.

At the time of Michael's death the principal figures in the Epirote hierarchy were John Apokaukos, Metropolitan of Naupaktos, and Basil Padiadites of Corfu. The latter seems to have taken but little part in the verbal conflict waged by his colleagues with the Nicene Patriarchate: and his surviving works show that he was more concerned to combat

the influence of the Roman Church over his diocese ⁽¹⁾. It was reserved for his successor George Bardanes to become one of the great champions of the autonomy of the Despotate.

John Apokaukos of Naupaktos was much more deeply involved in the affairs of the Despotate, at least after the accession of Theodore Angelos. He was a nephew of Constantine Manasses the historian, who has been identified with the Manasses elsewhere mentioned as Bishop of Naupaktos, whom Apokaukos served as deacon ⁽²⁾. Later he was transferred to the offices of the Patriarchate at Constantinople, where he remained at least until the time of John Kama-teros (1199-1206). It was doubtless during this period that he made the acquaintance of the later Patriarch of Nicaea, Germanos, who was then much younger than Apokaukos, and serving his diaconate in St. Sophia. The exact date of his preferment to the Metropolis of Naupaktos is not known, but it is certain that it occurred before the Latin conquest, perhaps about 1200 ⁽³⁾.

The ecclesiastical authority vested in Apokaukos by Michael I of Epirus has been greatly exaggerated. That the two were on friendly terms is evident from the Despot's donation of some land to the Metropolis of Naupaktos ⁽⁴⁾. But there is no suggestion that Michael gave over to him the management of the Epirote Church. The appointment

(1) Cf. his reply to the Pope's invitation to the Lateran Council in 1215, published by Sp. PAPAGEORGIOU, *Ἱστορία τῆς Ἐκκλησίας τῆς Κερκύρας*, 30-33. Apokaukos was loud in his praises of Pedia-dites' learning and his diatribes against «the arrogant Italians».

(2) N. A. BEES, *Manassis der Metropolit von Naupaktos ist identisch mit dem Schriftsteller Konstantinos Manassis*, *Byz.-neugr. Jahrb.*, 7 (1928-29), 119-130.

(3) Most of the facts available for a biography of Apokaukos have been collected by M. WELLNHOFER, *Johannes Apokaukos, Metropolit von Naupaktos* (*Münchener Dissertation*, Freising 1913).

(4) PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Συμβολή εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς ἀρχιεπισκοπῆς Ἀχρίδος*, *Sbornik Statej Posvjaščennych V. N. Lamanskomu*, Part I (St. Petersburg 1907), letter n° 6, p. 242. MELIARAKES, *Ἱστορία τῆς βασιλείας Νικαίας*, 189, following Sathas and Aravantinos, wrongly attributes to Apokaukos the title of ὑπέρ-τιμος Ἀρχιεπίσκοπος καὶ Ναυπάκτου καὶ ἑξαρχος Αἰτωλίας.

of Bishops to Larissa and Durazzo in 1212 and 1213 was entirely Michael's responsibility, and Apokaukos was merely obliged to give his approval to a *fait accompli* ⁽¹⁾. With the expansion of the Despotate, however, after Michael's death, the need for an authoritative leader of western Orthodoxy became more urgent: and Apokaukos, the last surviving Metropolitan in Epirus who had been appointed by a Patriarch of Constantinople, came to be regarded by Theodore as the leading spokesman for the ecclesiastical independence of the Despotate — a position which he was never able to accept with equanimity. By this time he was already in failing health, though he remained active at least until Theodore's coronation. He maintained an extensive correspondence not only with his own bishops but also with Michael Choniates, the exiled Metropolitan of Athens, and with the Despots themselves, and seems to have been on the most friendly terms with Theodore's wife and daughters. His opinion was constantly being sought on ecclesiastical problems, and to him was delegated the responsibility of ratifying the nominations to the vacant Bishoprics of Ochrida (1217) and Corfu (1219) ⁽²⁾.

In these matters Apokaukos was torn between allegiance to his victorious ruler and submission to the will of the Patriarch. Even before Theodore's coronation as Emperor of Salonika it was becoming evident that the establishment of an independent Epirote Church was a necessary concomitant of the political ambitions of the Despotate. With the appointment of Demetrius Chomatenos to Ochrida and George Bardanes to Corfu the Church of Epirus came under the influence of a hierarchy greater in learning and merit than

(1) Cf. Apokaukos' reply to the Patriarch Manuel, n° 17, in the collection of letters published by B. G. VASILIEVSKY, *Epirotica Saec. XIII, Vizantijskij Vremennik*, 3 (1896), 270, line 16: *πρόθυμος οὐκ εἰμι χειροτονητής, βραδὺς δὲ μᾶλλον περὶ τὰ τοιαῦτα*, and line 20: *ἀλλὰ καὶ τούτων οὕτω θελόντων...*

(2) Besides his letters (many of which remain unpublished) Apokaukos wrote at least one dogmatic treatise. Sixteen of his epigrams have also survived, all but one written in Constantinople between 1183 and 1195. Cf. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Ἀθηνᾶ*, 15 (1903), 463-478.

any of the clergy of Nicaea and fully convinced of the justice and divinely-ordained mission of Theodore Angelos. Theodore himself was personally concerned in the preferment of both of these prelates, and his hopes that their gratitude would serve his political ends were more than realized. While Apokaukos preserved a cautious deference towards the Nicene Patriarchate, the task of vindicating the claims of the Despotate before both Emperor and Patriarch was wholeheartedly undertaken by Chomatenos and Bardanes.

Chomatenos had formerly served as Chartophylax in the Church of Bulgaria, and even before his preferment had established his reputation as a theologian by a series of replies to dogmatic questions ⁽¹⁾. His election to the Archbishopric of « Justiniana Prima and all Bulgaria » was made by Theodore early in 1217, shortly after his conquest of Ochrida, on the recommendation of Apokaukos ⁽²⁾. In this position he soon became recognized as court theologian not only to Theodore but also to the Serbian throne. His works and his extensive correspondence show that his advice was constantly being sought by all classes of people in all manner of problems; and his rigorous defence of the Orthodox faith against the influence of the Roman Church was of no little assistance to Theodore's cause. From the historical point of view, however, it is the correspondence between Chomatenos and the Patriarch Germanos II which is of primary importance in the estimation of the rival claims of Epirus and Nicaea.

George Bardanes, who was appointed Bishop of Corfu soon after the death of Basil Padiadites in 1219, was no less strong in his support of the Epirote Church against the Patriarch ⁽³⁾.

(1) The collection of the writings of Demetrius Chomatenos made by Cardinal Pitra, *Analecta sacra et classica Spicilegio Solesmensi parata*, vol. VII (Rome 1891), is cited as Pitra VII.

(2) For this date see DRINOV, *Περί τινων συγγραμμάτων Δ. τοῦ Χωματηνοῦ ἐξ ἱστορικῆς ἐπόψεως*, viz. *Vrem.*, 1 (1894), 319-340, and 2 (1895), 1-23. Cf. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Συμβολή* etc. (I. c.), introduction. Apokaukos' part in the appointment of Chomatenos is referred to in letter n°2 in *Συμβολή* etc., p. 233: ἐγὼ δὲ πάντων ἀποδοκιμάσας τὰς δόξας σε τὸν ἐμὸν παρῆγον Δημήτριον.

(3) The date of Bardanes' preferment is derived from Theodore's

Bardanes was a pupil of Michael Choniates, with whom he never ceased to correspond. These letters, like all his works, are written in the flamboyant style of which he was a very conscious exponent, and which earned him the title of « the Attic » ⁽¹⁾. By 1218 Bardanes was in Epirus, serving the Bishop of Grevena as deacon, though retaining the name if not the office of Chartophylax of Athens which he had formerly held: and while in Grevena he was proposed by Apokaukos, not from personal acquaintance but on his merits, as a candidate for the vacant Bishopric of Vonitza. For this dignity he considered himself unworthy, stating his reasons in a lengthy letter to Naupaktos. But in the following year (1219) he showed his readiness to accept an even greater honour when, on the proposal of Theodore seconded by the personal recommendation of Michael Choniates, he was elected to the Metropolitan See of Corfu ⁽²⁾. This appointment was finally ratified by a synod at Arta, convened on the orders of Theodore, in October 1219 ⁽³⁾.

From the succession to the Nicene Patriarchate of Manuel I Sarantenos in 1215 the problem of ecclesiastical loyalties in the divided sections of the Byzantine world was increasingly influenced by political considerations. One of Manuel's first acts was to ratify the appointments of Bishops to Larissa and Durazzo made by Michael of Epirus without the sanction of Nicaea. But Theodore soon surpassed his brother in the expropriation of patriarchal rights, electing clergy in his newly

letter to Apokaukos on the subject, n° 7 in *Viz. Vrem.*, 3, 252. It seems from Theodore's remarks that another Bishop held the See of Corfu for a very short time after the death of Pediaites.

(1) Apokaukos once addresses him with this title, n° 28 in the collection of Apokaukos' writings contained in the Codex Baroccianus, 131 (325 v.), published by S. PETRIDES, *Jean Apokaukos, lettres et autres documents inédits, Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, 14 (Sofia 1909), (parts 2-3), 28.

(2) Letter of Theodore n° 7 in *Viz. Vrem.*, 3, 252-3 and of Akominatos n° 9, *ibid.*, 254-5. Apokaukos elsewhere refers to Bardanes as « his own creation » (τὸ τῶν χειρῶν ἐμῶν ἔργον), letter n° 9 published by P. KERAMEUS, *Κερκυραϊκά, Viz. Vrem.*, 13 (1906), 351.

(3) MELIARAKES (*o. c.*, 188, 204) by a misreading of the indiction dates this synod to 1220. Cf. WELLNHOFER (*o. c.*), 43.

conquered territories with a disregard for canonical procedure which Apokaukos, the only remaining member of the Epirote hierarchy who had ever owed direct allegiance to the Patriarch, was hard put to it to justify. On the appointment of Chomatenos to the important See of Ochrida in 1217 Apokaukos was obliged to applaud the wisdom of his ruler with one hand while allaying the doubts of his Patriarch with the other ⁽¹⁾. Two years later, with the consent if not the approval of Apokaukos, Theodore appointed one Kostomeres to the newly-recovered diocese of Neo-Patras ⁽²⁾. But the election of Bardanes to Corfu marked the beginning of the end in the already strained relations between the Despotate and Nicaea: and once again Theodore was the power behind the ecclesiastical scene. It was he who invited Apokaukos to summon the synod at Arta on 15 October 1219 to ordain a successor for the widowed See of Corfu, suggesting, « if it were permissible for a man of the world to dabble in spiritual matters », the name of Bardanes: and though he protested that his suggestion was not a « tyrannical command » it is clear that his mind was made up. Apokaukos, more cautious than ever, pleaded his ill health as a means of evading the issue ⁽³⁾. But the synod was held notwithstanding, and the voting clergy who elected Bardanes to Corfu drew up a synodical decree in justification of their action. This document was intended for the edification of the Nicene Patriarch. Scriptural texts were cited to prove the undesirability of leaving any town or parish in Christendom, for however short a period, without a Bishop at its head. The appointment of Bardanes, necessitated as it was by the prevailing circumstances, could not therefore be construed as a violation of the Patriarchal prerogative. Indeed the election of so eminently worthy a man to so important a position merely demonstrated the deep concern of the Epirote synod and of Theodore Angelos for the spiritual

(1) Letter to Theodore, n° 3, *Viz. Vrem.*, 3, 245.

(2) *Ibid.*, n° 2, p. 243.

(3) Letters nos 7 and 8, *Viz. Vrem.*, 3, 252-254.

guidance of the people of Corfu, vulnerable as they were to the sophistries of the Roman Church ⁽¹⁾.

These protestations, however, were little more than a façade; and the appointment of Bardanes, following on that of Chomatenos, was a further step towards the complete renunciation of the Patriarchal authority of Nicaea which the Epirote clergy, coaxed and convinced by Theodore, were later to make. Nevertheless Apokaukos, who was still the leading figure in the western Greek hierarchy, continued to make what efforts he could to justify the religious zeal of his ruler to the Patriarch.

Early in 1219 Theodore I Laskaris of Nicaea, alarmed at the rapid expansion of the Despotate and hoping perhaps to forestall his rival by securing at least a title to the Byzantine throne, took as his third wife Maria of Courtenay, daughter of the Empress Yolande ⁽²⁾. Towards the end of the same year, activated by similar motives, he attempted to enlist the favour of the Roman Church by convoking at Nicaea a synod of Greek and Latin clergy. Invitations were accordingly sent out to all the Patriarchs, and legates were to be sent to the Pope to discuss union between the Churches. The date of the synod was fixed for Easter 1220, and Manuel, the Patriarch of Nicaea, wrote letters to Theodore Angelos and Apokaukos asking them to arrange for some Epirote representatives to be present, and expressing the hope that Apokaukos would attend in person ⁽³⁾.

To this proposal the Despotate adopted a firmer attitude, and in censuring any suggestion for treating with the Latins Apokaukos seems to have felt himself on surer ground. In the reply which he drafted to Manuel he points out that though the experiment of union with the Roman Church (« which even the Emperors of time past were unable to effect ») might be worth the attempt, it could ultimately only increase the power of the Latins and hence the misery of the Greeks. Nevertheless, if such a synod is to be held, he

(1) The text of this decree is contained in *Viz. Vrem.*, 3, 260-263.

(2) *Acropolis*, ed. HEISENBERG, 33.

(3) Letter n° 14, *Viz. Vrem.*, 3, 264.

proposes that it take place in Theodore's territory, on the grounds that the menace of Latin hostility by land and sea prevents Epirote representatives from making the journey to Nicaea : while the Greeks of Nicaea, thanks to their treaties with the Latins, have free access to the West and to Rome itself (1). Apokaukos voices the general indignation felt in the Despotate over the marriage of Laskaris to the daughter of the Latin Empress, and bitterly deplores the consequent truce with the Latins (2). That Laskaris had hopes of securing the succession to the throne of Constantinople through Yolande's daughter is clear from the account of Mouskes : and Apokaukos' remarks suggest that the Latins had ceded some territory and paid over a sum of money to achieve this alliance (3). Union with Rome would materially assist in the fulfilment of these expectations. But such proceedings could only be regarded as treachery by the Greeks of the West, who had so much more cause for resentment against the Latins : and the Patriarch himself privately felt as much disapproval of suing with the Church of Rome as he publicly expressed with regard to Laskaris' marriage (4). This behaviour on the part of the ruler of Nicaea was, as Apokaukos points out, not calculated to improve relations between the already divided halves of the Orthodox Church : and he concludes his letter with a reproach to Nicaea for turning

(1) Letter n° 15, *Viz. Vrem.*, 3, 265-267, written about January 1220. (Cf. WELLNHOFER, *o. c.*, 51). Laskaris had also made a very favourable treaty with Venice in August 1219, and Venetian merchant vessels had free access to the ports of Epirus. (Cf. TAFEL & THOMAS, *Urkunden ... Venedig* [*Fontes Rerum Austriacarum*, XIII] 2, 205-207.

(2) The betrothal of Laskaris' daughter to the Emperor Robert, which was not proposed until 1221, does not enter into the question. Apokaukos' words patently refer to a marriage that had already taken place. Cf. NORDEN, *Papsttum und Byzanz*, 344 ; WELLNHOFER, *o. c.*, 53.

(3) Philippos MOUSKES, *Chronique Rimée* (ed. REIFFENBERG), 23009-23012. *Viz. Vrem.*, 3, n° 15, 267, line 19 refers to *δόσεις χωρῶν, χρημάτων καταβόλαιον*.

(4) *Acropolita* (ed. HEISENBERG), 33 : *μηδ' ὅλως τῇ τοιαύτῃ ἀθεσμογαμίᾳ συγκατανεύοντος*.

a blind eye to the iniquities of the Latins and sending embassies to them at a time when « the great Komnenos », far from entering into negotiations, was devoting all his energies to waging unceasing war against them. If one man could effect so much to their detriment, what could not two fighting side by side achieve? But this, as Apokaukos must have realized, was a forlorn hope. For Theodore had no intention of making any concession whatsoever to Nicaea, least of all that a Laskaris should share in his triumphs.

Thus the proposal came to nothing, and the Patriarch was obliged to content himself with holding a local synod of Greek clergy only, whose discussions were limited to minor points of canon law ⁽¹⁾.

The mutual jealousy of the two rulers, which effectually prevented any military co-operation between Epirus and Nicaea, tended to hasten the schism in the Orthodox Church. The Patriarch was in a difficult position. His influence over his western clergy was patently small; and its weakness became increasingly apparent when he continued his attempts to overrule the election of Bishops in the Despotate. A further stage in the ecclesiastical conflict was reached following a false report of the death of Kalospites, Bishop of Larissa, and the independent appointment of another in his place, combined with rumours of the revolutionary activities of Demetrius Chomatenos. The Patriarch (Manuel) hastened to write to Apokaukos in February 1222, expressing his concern at the effrontery of this new appointment to Larissa. He recalled the special measures which he had taken to sanction the election of Kalospites to Larissa in 1212, on the understanding that there should be no repetition of such uncanonical practices: and despite the fact that the report of his synod on this matter was conveyed to Apokaukos by a Patriarchal legate and made known to Theodore, rumours had now reached him of the ordination of a successor to Kalospites. Such flouting of Patriarchal authority he traced to the influence of Chomatenos — « a Bulgarian Bishop, a foreigner, and unacquainted with the discipline

(1) MANSI, *Conciliarum Collectio*, 22, 1138.

of the Church, quite apart from the illegality and invalidity of his own ordination ». Apokaukos was advised not « to play second fiddle to barbarian and hyperborean Christians », but to seek the election of his clergy through the normal and legal channels. The waxen seal of officialdom was set to the Patriarch's letter ; and the relation between Manuel and Apokaukos was now bluntly defined as that of Oecumenical Patriarch and subordinate. This was a Patriarchal injunction and there was to be no compromise ⁽¹⁾.

Thus the Epirote Bishops were finally denounced as transgressors, and the ordination of Chomatenos, who was fast proving himself a formidable opponent of the Patriarch, pronounced invalid. Apokaukos, feeling the responsibility of a reply too great for himself, appealed for instruction to Theodore : and the fruit of his appeal, composed no doubt at Theodore's dictation, was Apokaukos' letter to the Patriarch, written about April 1222 ⁽²⁾. This wandering and verbose document sets out to justify the actions of the western clergy in general on the grounds of their personal merits and the anomalies of the time, and of Apokaukos in particular on the grounds of his ill-health. The rumour concerning the Bishopric of Larissa, which prompted the Patriarch's attack, is shown to be quite unfounded ; and the virtues and undoubted talents of Kalospites are extolled at some length. The Patriarch's scorn of the « Bulgarian Bishop » meets with a staunch defence of the character and the works of Chomatenos. He was elected, says Apokaukos, « by our ruler, whom we regard as sent from God and acknowledge as King of our land ». The election was made at a synod convened by that ruler « according to the ancient customs of the Church », and was no more uncanonical than the ordination of the Bishops of Alexandria, Antioch, or Jerusalem. The Patriarch is advised not to busy himself with others' affairs, and to realise like a prudent man when to bow to the force of circumstances. Political necessity had compelled the western Church to adopt these measures, but compromise under

(1) Letter n° 16, *Viz. Vrem.*, 3, 268-269.

(2) Letter n° 17, *Viz. Vrem.*, 3, 270-278.

compulsion was neither schismatic nor treacherous. The Patriarch's name still headed the prayers of electors and elected alike; and the only anomaly was that caused by the difficulties of communication with Nicaea. There had been no such insubordination in the Despotate as that shown by David Komnenos in Trebizond, who had rejected the Patriarchal appointment of a Bishop to Amastris as an infringement on his authority. All the Bishops who had been ordained on Theodore's orders were men of whose high character the Patriarch could not but approve. Kostomeres, recently appointed Bishop of Neo-Patras, had during his service in Constantinople, been granted the title of Logothete by the Patriarch himself: while the other Bishops ordained to the churches liberated by Theodore from the Latins were no less worthy of the Patriarch's respect. In conclusion Apokaukos rebukes Manuel for failing to acknowledge the scrupulous respect that Theodore had shown to the Church, and for condemning rather than commending his care to provide «shepherds for the flock» in each liberated town; and begs him to appreciate the inevitability of a temporary division in the government of Church and State alike. Unity in spirit, however, remained «even unto death», and Manuel's efforts to nullify the western ecclesiastical appointments merely served to aggravate the material schism, and could lead only to a «sacred war».

Apokaukos' own excuse for his negligence in correspondence with Manuel turns on the difficulties and misunderstandings created by his illness. He explains that he was never properly acquainted with the terms of the decree sanctioning the appointments of Bishops to Larissa and Durazzo, since ill-health had confined him to his bed during the time of the Patriarchal legate's visit to Epirus. All that he finally heard was a short summary of the report before the legate departed.

The validity of this excuse is borne out by a letter which Apokaukos wrote some time afterwards to Bardanes, lamenting the fact that the almost mortal sickness from which he was suffering when he went down to Vonitza to meet the «legates from the East» had made it impossible for him

to give them his full attention (1). But the personal misfortunes of Apokaukos could hardly be exploited to conceal the now almost hostile attitude which the Epirote Church adopted towards the Patriarchate — an attitude which found its justification in Theodore's increasing prestige and its champion in Demetrius Chomatenos. Apokaukos wrote to his friend Nicolas Gorianites deploring the difficulties of reconciling the principle of allegiance to the Nicene Patriarch with the necessity for obedience to the wishes and commands of his ruler Theodore: and it is clear that the conscience of Apokaukos was more exercised over this problem than that of Chomatenos or Bardanes (2). But it is significant that the ostentatious signature of « Oecumenical Patriarch » which Manuel gave to his letter did not pass unchallenged, and that Apokaukos did not scruple to question his spiritual lord on the adoption by a self-styled Patriarch of so controversial a title.

Towards the end of 1222 the Patriarch Manuel died. John III Vatatzes, whom he had crowned Emperor in the same year, was soon occupied in securing his authority against the claims of the Laskarid brothers, who had enlisted the support of Robert, the new Emperor of Constantinople. The energies of the western Greeks were directed towards the capture of Salonika, to which end the campaigns of Vatatzes against the Franks were, ironically enough, of no little assistance. Thus, for a year or more, relations between the two states were severed, and the vexed question of ecclesiastical allegiances was temporarily forgotten. Both rulers were successful. Vatatzes overcame the Franks at Poimanenon, and Theodore was crowned Emperor of Salonika. The synod at Arta which determined on Theodore's coronation informed the new Patriarch, Germanos II, of the ecclesiastical consequences. The whole political complexion was now changed. Blemmydes records the convocation of a council of Bishops in Nicaea at which it was resolved to send a letter to Theodore advising him to lay aside the purple inasmuch as it

(1) Letter n° 17, *Viz. Vrem.*, 3, 271.

(2) PETRIDES, *l. c.*, n° 25, p. 26.

was not fitting for men of one race to have two Emperors and two Patriarchs (1). But such advice was doomed to be ignored. For whatever specious excuses the Epirote clergy might invent to appease the Patriarch, the name of the Emperor of Nicaea was never mentioned and the idea of his superiority never entertained.

The ceremony of Theodore's coronation was performed by Demetrius Chomatenos, and it was to him that Theodore henceforth turned as head and spokesman of western Orthodoxy. Soon after the establishment of the Greek Empire of Salonika Chomatenos tried to forestall a renewed outburst of indignation from Nicaea with a tactful (though belated) letter of congratulation to the recently appointed Patriarch. Notwithstanding the confusions «brought upon the world by the sins of mankind» he besought the blessing of Germanos on the Epirote Church, which, thanks to the untiring efforts of their Emperor («crowned by God») survived and flourished. He concluded with thanks to God that the fortunes of the west were reciprocated by those of the east, that the rulers of both were united in the bonds of a single purpose, and that the spiritual unity of the Church remained unbroken (2).

Such words coming from one who had so far usurped the authority of the Patriarch as to crown a rival Emperor could hardly be received with sympathy; and Germanos replied in a tone of sarcasm patently calculated to insult the pride both of Theodore and of Chomatenos. With no acknowledgement of the congratulations offered to him, he goes straight to the root of the matter by asking when and whence the clergy of Bulgaria received the right to crown Emperors of the Romans. From what wild-olive tree could Chomatenos have extracted the sacred oil, and from what tradesman could he have procured the unguent for coronation, whose consecration and use is reserved for the Patriarch? He taxes Chomatenos with purposely disrupting the unity of the Church and attempting to excuse his own deliberate

(1) Nik. BLEMMYDES, *Curriculum Vitae* (ed. HEISENBERG), 14-15.

(2) PITRA VII, 481-484.

deviations from the path of duty by magnifying the anomalies of the political situation. Finally he announces the appointment of the Bishop of Amastris as his legate to Salonika to see whether the western Greek clergy really desired the love and spiritual concord of which they talked so much, and to acquaint Theodore with the Patriarch's wishes (¹).

The Bishop of Amastris was probably the bearer of this letter to Chomatenos; and the fixity of the Patriarch's resolve was further demonstrated by the ordination in Nicaea of a new Bishop for the See of Durazzo, which was once again vacant. This was by way of a reply to the brief drawn up by Apokaukos two years earlier. But the appointment was treated with contempt by Theodore, despite the counsel of some of his clergy: and though, according to Bardanes, a synod was actually convened in Salonika to hear the Patriarchal legate, nothing was achieved (²). Theodore proceeded undeterred to run his own Church according to his own choice; and Constantine Kavasilas, known as a friend of Chomatenos, was raised to the Bishopric of Durazzo (³).

Meanwhile, Chomatenos, wounded by the Patriarch's reply to his letter, composed an exhaustive defence of the activities of his Church and of his own position. After openly and without periphrasis declaring that there was now nothing binding the western Greek clergy to the Patriarch except the common tenets of the Orthodox faith, he proceeds to answer the charges made against him by Germanos. Theodore, he says, was legally proclaimed King by the Senate, the hierarchy, and the whole body of the army, and it was resolved that he should be anointed and crowned as a foil to the pretensions of his enemies, who would be daunted by the name and dignity of a King. Chomatenos himself was chosen to perform this ceremony by virtue of the ex-

(1) *ΠΙΤΡΑ* VII, 483-486.

(2) Letter of Bardanes in *MUSTOXIDI, Delle Cose Corciresi* (Corfu 1848), Appendix LVI.

(3) Cf. *THALLOCY, JIREČEK, & ŠUFFLAY, Acta et Diplomata Res Albaniae Med. Aet. Illustrantia*, I, 51, and the answers of Chomatenos to the dogmatic problems of Kavasilas contained in *ΠΙΤΡΑ* VII, 617-686.

traordinary powers conferred by Justinian and the Papacy on the Archbishopric of Bulgaria, which absolved him from the charge of wilfully usurping the prerogatives of a Patriarch (1). Affairs in the West were no more irregular than those in the East. Had not a King been proclaimed and a Patriarch appointed under the stress of circumstances in the province of Bithynia? And what precedent was there for the Bishop of Nicaea to call himself Patriarch of Constantinople? Chomatenos goes on to recapitulate the virtues of Theodore as champion of the nation and of the Church, and as the descendant of illustrious Emperors and heir to the Kingdom now granted him as his due. Concerning the actual ceremony of coronation he cites the canons of the Church to show that there are no special grades of oil such as Germanos indicated. The oil for every christening does not have to be blessed by the Patriarch: it can be consecrated by any priest. And the anointing of Kings is merely « a similar part of the hierarchical service » and by no means the exclusive privilege of the Patriarch. Furthermore he contends that the unguent which was called in question is not employed in the customary ceremony: and even if it were can the Patriarch claim that his variety is any better than that which « flows in rivers from the tomb of St. Demetrius in Salonika ».

This reply was intended once and for all to impress upon Nicaea not only the justice of Theodore's claims to sovereignty but also the validity of his coronation: and the underlying suggestion is that, while Theodore was the legitimate

(1) Chomatenos' reply to Germanos is contained in *Pitra* VII, 487-498. For a discussion of the privileges of his Archbishopric see ZLATARSKI, *Prima Justiniana im Titel des bulgarischen Erzbischofs von Achrida*, *B.Z.*, 30 (1929-30), 484-489. The privileges were in fact little more than a fiction by the time of Chomatenos, and had in any case nothing to do with his being chosen to perform the coronation of Theodore. It is clear that he was appointed to this duty only as a second-best to the Archbishop of Salonika, Constantine Mesopotamites, who refused to perform it because of his continued allegiance to the Nicene Patriarch. Cf. *Acropolita* (ed. HEISENBERG), 33-34, and the letters of Apokaukos on the subject, nos 19 and 20 in *Viz. Vrem.*, 3, 279, 280. Apokaukos himself was unable even to make the journey to Salonika owing to his failing health.

successor to the Byzantine throne and Chomatenos the heir to an apostolic See second only to that of Constantinople, Vatatzes was little but an upstart and Germanos nothing but the Bishop of Nicaea. It is difficult, however, to understand why Chomatenos should make so much of his imagined prerogatives while insisting that the ceremony of coronation requires no specially privileged priest: and it seems clear that he was doing his best to justify to Nicaea his own assumption of the Patriarchal status which alone was fitting to the dignity of a Kingdom.

It is in this tone that he concludes his letter by accusing the Patriarch of trespassing on the authority of the See of Ochrida by sanctioning the establishment of an independent Church in Serbia, and by granting to Savas, the brother of Stephen Nemanja, the title of « Archbishop of all Serbia ». Chomatenos had already written to Savas on this subject (in May 1220), addressing him not as an Archbishop but as a monk who had deserted his calling on Mount Athos and become ensnared by wordly ambitions, and protesting that the legitimate Bishopric of Serbia was that of Ras, a dependency of the Church of Bulgaria, and hence of the See of Ochrida ⁽¹⁾. But the fact is that this arrangement, resulting in the virtual autonomy of a Serbian-speaking Church and the coronation of a Serbian King, was engineered by Nemanja and allowed by Vatatzes for political reasons, and was as much an infringement on the authority of the Patriarch who patiently complied with his Emperor's plans, as it was on the territorial rights of Chomatenos, who vigorously protested ⁽²⁾.

The niceties of the correct coronation procedure were soon forgotten. But Theodore's curt refusal to accept the Nicene prelate sent to fill the vacant See of Durazzo evoked a very

(1) PITRA VII, 381-390. The dependency of the Bishopric of Ras on the See of Ochrida was ratified by Basil II on the basis of the diocesan lists of Samuel of Bulgaria in May 1020. Cf. H. GELZER, *Ungedruckte und wenig bekannte Bistümerverzeichnisse*, B.Z., 2 (1893), 41 f.

(2) PITRA VII, 495-496. Cf. JIREČEK, *Geschichte der Serben*, I, 298-299.

pointed letter from Germanos, making complaints of a more personal nature than hitherto, and laying the blame for the « revolt » of the Epirote clergy directly on Theodore. This document is lost, but its substance can be elicited from the reply which was drawn up by Bardanes of Corfu. Theodore was accused of espousing the cause of the Latins, of breaking his oath to Nicaea and adopting the name of Emperor, and of deliberately fostering ecclesiastical discord. In his extremely verbose reply to this letter Bardanes gave full vent to his literary virtuosity in a general defence of Theodore, before proceeding to examine each particular charge. And finally he arrives at the most cogent argument in justification of Theodore's attitude in the matter of the Church of Durazzo. For Durazzo was the city which Theodore loved above all others, wrested from the Italians after a violent struggle by his brother Michael, and retained with equal determination by himself. Wherefore it was not unnatural that he should regard as his own right the direction of its affairs. Bardanes' letter ends with a plea for a mutual agreement of independence: « Let each come to an understanding on these terms, enjoying his own Sparta and being content with his lot, not casting covetous eyes to the other extremities of the earth, but living in contentment and brotherly love, fearing God and paying respect each to his own King » (1).

In view of the Patriarch's continued refusal to accept any such compromise as Bardanes had suggested Theodore finally took the matter into his own hands and openly proclaimed himself defender of the independence of western Orthodoxy, a position which, one master of Salonika and of equal status with the Emperor of Nicaea, he could more plausibly adopt. In the winter of 1225, after the dismal collapse of the Pope's Crusade for the recovery of Salonika, Theodore convened a second synod at Arta to discuss the situation (2). He him-

(1) Bardanes' letter is published by ΜΥΣΤΟΧΙΔΙ, *o. c.*, Appendix L-LVI, from the Codex Baroccianus, 131 (328).

(2) The date of this synod can be determined from Apokaukos' reference to « the arrogant Marquis », William of Montferrat, the

self was present and dictated the course of the discussion. The findings of this synod were embodied in a brief « from all the hierarchy of the West », which was drawn up by Apokaukos and sent to Germanos, demanding final recognition of the necessity for the peaceful and independent existence of the two states. Once again the Patriarch was urged to acknowledge the ecclesiastical autonomy of the Despotate and Kingdom of Salonika, but the final step was taken in a formal request that no more clergy should be sent to Greece from Nicaea, because such a practice was « against the will of Theodore ». The dignity of the Patriarch, however, was not belittled by this demand, and the daily remembrance of his name in all churches and monasteries was still sanctioned and ordered by Theodore. Spiritual unity triumphed over the difficulties of physical separation. The synod further required the Patriarch to admit the validity of Theodore's full title as Emperor. For, apart from his noble birth and rights of heredity from the Imperial families, it was not by accident that he merited such a title. Peter of Courtenay he had vanquished « in the name of our Lord : the arrogant Marquis, whose ships filled the sea and whose horses the plain at Halmyros, was subjected by God beneath his feet : and like a river sweeping the stones before it he has restored cities and towns to the Romaic rule, and cleansed the Church from the defilements of the Latins ». If then the Latin ruler of Constantinople and the Scythian Asen deserved to be called King, how much more did Theodore? (1).

A time limit of three months, sufficient for a journey to Nicaea and back, was set for a satisfactory reply from the Patriarch, failing which a veiled threat was thrown out that Theodore might find himself obliged to place his Church under the protection of the Papacy. It is this ultimatum, following on the refusal of Apokaukos to join in Nicaea's proposals for discussions with Rome five years earlier, which shows Theodore's intentions in their true light : and how-

leader of the Crusade organized by Pope Honorius III. Cf. NORDEN (o. c.), 302, 303.

(1) N° 26, *Viz. Vrem.*, 3, 288-293.

ever much Apokaukos might stress the difficulties imposed by political circumstances the contradiction remains. The ultimatum was Theodore's, seconded perhaps by Chomatēnos, though it is doubtful if any of his clergy (and least of all Apokaukos) would have supported him in any negotiations with Rome; while in the last resort Theodore may have felt, as did his brother Manuel in later years, that Papal recognition might stand him in good stead *vis-à-vis* Nicaea.

It is significant that Apokaukos was sufficiently concerned at the measures forced upon his Church by Theodore to send, simultaneously with this brief, an explanatory and apologetic letter to Germanos; and when he received no reply to send a second begging for some acknowledgement, and expressing hopes of some amicable arrangement between the Churches of Epirus and Nicaea in terms that bear very little relation to the threats of his synod and suggest that his personal opinion differed quite considerably from that which he voiced on the authority of his ruler.

But the breach between Epirus and Nicaea was made, and the prime responsibility must be laid on Theodore. His political independence he had won by his own efforts and asserted by the adoption of the crown. Ecclesiastical independence was a necessary corollary. For to maintain an autonomous Kingdom while owing allegiance to a foreign Patriarch was impossible, as Nicaea had been ready enough to admit in the case of Serbia: and though the excuse of circumstances and the difficulties of communication might serve for a time, the break had eventually to come, and if necessary to be fought for and upheld against the doubts of cautious and traditionally-minded clerics like Apokaukos. In this task Theodore found his supporter in Demetrius Chomatēnos — at once a greater theologian and an abler statesman than any of the Nicene Patriarchs. But his assertion of complete autonomy, coupled with the claim to all the prerogatives of the Imperium, put the seal for ever on the always remote possibility that the Byzantine world might unite for the recovery of its capital: and though the ecclesiastical schism lasted only a few years, the wordly jealousy between the ruler of Epirus and Nicaea never subsided, and

led to the continued existence of the Despotate of Epirus long after it had lost its *raison d'être* ⁽¹⁾.

D. M. NICOL.

(1) Amongst the Bishops known to have been appointed on the orders of Theodore between 1223 and 1230 are Constantine Kavalas to Durazzo (from Tiberioupolis, cf. P. KERAMEUS, *Βυζαντινὰ Ἀνάλεκτα*, B.Z., 8 (1899), 76, and PETIT in *Bull. de l'Inst. arch. russe à C/ple*, 6 (1900), 96); John to Vonitza in 1227 (Cf. P. KERAMEUS, *Βυζαντίς*, I [1909], 26); Manuel Makros to Vellas (Cf. P. KERAMEUS, *Συμβολή* etc., 237, n° 4); and Eustathius to Achelous (Cf. PETRIDES, *o. c.*, 18, n° 13).

LA VIE DE S. SPYRIDON ET SYMÉON MÉTAPHRASTE

La biographie de S. Spyridon par Syméon Métaphraste ⁽¹⁾ est la seule qui ait été connue et utilisée dans les temps modernes jusqu'à la publication intégrale par Sp. Papa-georgios, en 1901, de la Vie écrite en 655 par Théodore de Paphos ⁽²⁾. Publiée en latin par Lippomano en 1556 ⁽³⁾ d'après la traduction faite par Gentien Hervet sur le manuscrit grec 813 de la Bibliothèque Vaticane ⁽⁴⁾, reproduite dans la même version par Surius ⁽⁵⁾, elle fut éditée en grec pour la première fois en 1847, à la suite d'une acolouthie en l'honneur du Saint ⁽⁶⁾, d'après le *Marcianus* 354, du XI^e siècle, fol. 214v-

(1) *Bibliotheca hagiographica graeca*, 2^e éd., 1909, n^o 1648.

(2) *Ibid.*, n^o 1647.

(3) *Tomus quintus vitarum sanctorum patrum numero nonaginta trium per Simeonem Metaphrastem auctorem probatissimum conscriptarum et nuper instante R. P. D. Aloysio Lipomano episcopo Veronensi latinitate donatarum*, Venetiis, 1556, fol. 263v-273v.

(4) LIPPOMANO, *ibid.*, fol. 195r, dans son introduction aux Vies et aux Martyres de décembre, mentionne l'emploi de manuscrits du Vatican et le nom du traducteur, Gentien Hervet. L'identité des titres des différentes pièces avec ceux du Vatic. gr. 813, daté de 1369, et du Vatic. gr. 816, daté de 1370, démontre que le traducteur a utilisé ces deux manuscrits pour le mois de décembre. Seul des manuscrits du Vatican contenant la Vie métaphrastique, le Vatic. gr. 813, suivi par Hervet, qualifie S. Spyridon d'archevêque dans le titre de la Vie. Sur les Vatic. gr. 813 et 816, voir A. EHRHARD, *Ueberlieferung und Bestand der hagiogr. Lit. der griech. Kirche*, t. II, 1938, p. 480 et note 1, p. 494.

(5) *Vitae sanctorum*, édition de 1618, t. XII, p. 332-341.

(6) Voir L. PETIT, *Bibliographie des acolouthies grecques*, Bruxelles, 1926, s. v. *Spyridon*, n^o 21. La *Bibliotheca hagiographica graeca*, 2^e éd., 1909, ne connaît pas l'édition de 1847, mais mentionne celle qu'a publiée en 1883 Spyridon K. Papa-georgios, et qui en est la reproduction.

242 (1). J. B. Malou, évêque de Bruges, la republia en 1864 dans la *Patrologie grecque* de Migne, avec une série de Vies de saints et de Passions attribuées à Métaphraste, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, *Coislin*. 147, du XIV^e-XV^e siècle, fol. 204^v-231 (2). Ces deux éditions sont sans valeur critique.

Les manuscrits qui contiennent la Vie de S. Spyridon sont nombreux. On sait que le recueil hagiographique de Syméon Métaphraste a été reproduit à un nombre énorme d'exemplaires, et les volumes renfermant les Vies de saints pour le mois de décembre, dont celle qui nous intéresse, se rencontrent fréquemment. On en compte vingt-cinq au total dans les fonds grecs de la Bibliothèque nationale de Paris et de la Bibliothèque du Vatican.

La comparaison des deux éditions entre elles et avec trois manuscrits grecs du Vatican, 812, du XI^e siècle, 1645, du XII^e siècle, et 2038, du XI^e siècle (3), pris au hasard, aboutit à la conclusion que formulait naguère le P. Delehaye : « La plupart des saints sont représentés dans ce recueil par un texte unique, toujours le même, et dont la tradition manuscrite est en général très sûre » (4). Les copistes de la collection du Métaphraste mettaient un soin particulier à reproduire un texte uniforme, exempt des altérations que leur fantaisie habituelle autorisait si fréquemment par ailleurs.

La règle d'un texte unique pour chaque saint dans le recueil de Métaphraste a souffert quelques dérogations, qui ont été mises tour à tour en lumière par le P. Delehaye et par Albert Ehrhard (5). Celui-ci a cru trouver une seconde rédaction de la Vie de S. Spyridon dans le manuscrit 60 de Christ Church à Oxford, qui est un fragment sur papier, datant du XIII^e siècle, d'un ménologe métaphrastique pour oc-

(1) Sur ce manuscrit, voir EHRHARD, *op. cit.*, t. II, p. 483.

(2) *Patrol. gr.*, t. 116, col. 417-468. Le texte grec est accompagné de la version latine de Gentien Hervet. Sur le *Coislin*. 147, voir *Catal. cod. hag. gr. bibl. Nation. Paris.*, p. 303.

(3) Voir *Catal. cod. hag. graec. bibl. Vaticanae*, pp. 60, 150 et 187 ; EHRHARD, *op. cit.*, t. II, pp. 479, 481 et 513.

(4) *Les légendes grecques des saints militaires*, Paris, 1909, p. 63.

(5) Voir DELEHAYE, *ibid.* ; EHRHARD, *op. cit.*, t. II, p. 454 et p. 518-520.

tobre et décembre (1). Les fol. 219-224^v, qui sont les derniers de ce manuscrit, contiennent une pièce dont les premiers chapitres sont ceux de la Vie de S. Spyridon par Métaphraste jusqu'aux derniers mots du fol. 222^v : οὕτω τε πολύχουν τὸν καταβληθέντα γενέσθαι καρπὸν ὥστε καὶ τὸ χρέος (2). Mais les deux derniers feuillets, 223 et 224, sont occupés par un texte étranger à la Vie que nous connaissons (3). Ehrhard a mis en parallèle la fin de ce texte : οὕτως ἡ ἀρετὴ χρῆμα τίμιον καὶ αἰδέσιμον οὐ τοῖς ἐρασταῖς αὐτοῖς μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς οὐδὲν πρὸς αὐτὴν ἔχουσιν οὐδὲ προσκειμένοις | avec ce passage du chapitre 5 de la Vie métaphrastique imprimée (4), relatif à la conversion de la pécheresse : ὥς μὴ μόνον αὐτῇ τὴν ὕγιαν ἀμετάβλητον μεῖναι, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἄλλοις διηγουμένην ἀφορμὴν πολλοῖς πρὸς σωτηρίαν ὀφθῆναι, et il a conclu que le fragment du manuscrit 60 de Christ Church contenait une rédaction de ce chapitre qui différait de celle que nous connaissons (5) et qu'il semblait ainsi que la Vie de S. Spyridon se présentait dans le recueil de Métaphraste en deux rédactions différentes (6). Si Ehrhard avait lu le texte des deux derniers feuillets du manuscrit au lieu de la dernière phrase seule, il aurait immédiatement constaté que c'était un fragment acéphale, non catalogué, de la Vie métaphrastique de S. Hilarion, dont il avait mentionné un autre morceau occupant les fol. 60-63^v du même manuscrit (7).

(1) Voir VAN DE VORST et DELEHAYE, *Catal. cod. hag. graec. Germaniae Belgii Angliae*, p. 381, qui attribue ce manuscrit au xiv^e siècle.

(2) *Patrol. gr.*, t. 116, col. 417-425, l. 20.

(3) Inc. : ἀπολογίαν οὐδεμία μὲ εἰπὼν χρεῖα πρὸς ἐκεῖνον ἐκάλει δὲν ἕτερος εἶχε δαίμων ἡδοναθείας ἐμοῦ πολλῶ χαλεπώτερος.

(4) *Patrol. gr.*, t. 116, col. 429, l. 44-46.

(5) EHRHARD, *op. cit.*, t. II, p. 477, note 5.

(6) *Ibid.*, p. 716.

(7) *Ibid.*, p. 371. La Vie de S. Hilarion qui fait partie du recueil de Métaphraste est connue par la version latine publiée au t. VI du recueil de Lippomano, Rome, 1558, f. 360-368. Le premier fragment (f. 60-63^v) du manuscrit de Christ Church correspond dans la version latine au f. 366, l. 1-366^v, l. 32 ; la fin de ce fragment se lit dans les extraits du texte grec publiés par W. A. OLDFATHER, *Studies in the Text Tradition of St Jerome's Vitae Patrum*, Urbana, 1943, p. 405. Le deuxième fragment du manuscrit (f. 223-224) correspond dans Lippomano au f. 363, l. 42, *defensionem dicens nullus usus me*

La personnalité littéraire de Syméon Métaphraste, dit le Logothète, dont l'œuvre appartient à la deuxième moitié du x^e siècle ⁽¹⁾, est bien connue des hagiographes et des byzantinistes, surtout depuis les travaux récents du P. Delehaye et d'Albert Ehrhard et les polémiques passionnées auxquelles ils se livrèrent entre eux ⁽²⁾. Célébré à l'envi par les écrivains et les lecteurs de son temps, il a été traité avec raison par le P. Delehaye de *funestissimus homo* et de *devastator* ⁽³⁾, à cause de la lourde responsabilité qui lui incombe dans la disparition de tant de textes précieux des anciens ménologes, éclipsés par son recueil, seul goûté des contemporains, dont l'engouement lui assura un immense succès.

Il n'a jamais été contesté que Syméon Métaphraste soit l'auteur de la Vie de S. Spyridon qui, à la date du 12 décembre, fait partie du ménologe qui porte son nom ⁽⁴⁾. Outre que la comparaison avec la Vie écrite par Théodore, évêque de Paphos, en 655 ⁽⁵⁾, montre bien qu'il s'agit d'une véritable

(ἀπολογία οὐδεμία κτλ.) — f. 364, l. 31, *nilh intercedit commune* (οὐδὲν πρὸς αὐτὴν ἔχουσιν οὐδὲ προσκειμένοις).

(1) Sur la chronologie de Métaphraste, voir EHRHARD, *op. cit.*, t. II, p. 307-313 ; DELEHAYE, *Bibliotheca hagiographica graeca*, 2^e éd., 1909, p. 269-271 ; S. G. MERCATI, *Versi di Niceforo Uranos in morte di Simeone Metafraste*, dans *Anal. Boll.*, t. LXVIII (1950), p. 126 svv.

(2) On trouvera la bibliographie dans H. ZILLIACUS, *Das lateinische Lehnwort in der griechischen Hagiographie, Ein Beitrag zur Geschichte der klassizistischen Bestrebungen im X. Jahrhundert*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXXVII (1937), p. 302-303. Ajouter DELEHAYE, *De Symeonis logothetae menologio*, dans *Bibliotheca hag. graeca*, 2^e éd., 1909, p. 269-273.

(3) *Ibid.*, 1^{re} éd., 1895, p. VIII ; DELEHAYE, *Les ménologes grecs*, dans *Anal. Boll.*, t. XVI (1897), p. 328. Il est déconcertant de voir A. Ehrhard dans son monumental ouvrage *Ueberlieferung und Bestand der hagiogr. Lit. der gr. Kirche*, t. II, p. 707, qualifier de monstrueuse exagération (« ungeheuerliche Uebertreibung ») l'accusation portée par le P. Delehaye, alors qu'il est foncièrement d'accord avec lui, p. 708, sur les faits qui la justifient.

(4) Voir EHRHARD, *op. cit.*, t. II, p. 529 ; P. HESELER, *Hagiographica I*, dans *Byz.-neugriech. Jahrbücher*, t. IX (1933), p. 116 ; SPYRID. PAPAGEORGIOS, *Ἀσματικὴ ἀκολουθία καὶ βίος τοῦ ἐν ἀγίοις πατρὸς ἡμῶν Σπυρίδωνος*, Athènes, 1901, p. ζ'-η'.

(5) *Bibl. hagiogr. graeca*, 2^e éd., 1909, n° 1647.

métaphore, la critique interne permet d'y distinguer avec certitude tous les caractères qui se rencontrent dans les nombreux autres remaniements de textes hagiographiques qui sont l'œuvre du Logothète.

Il n'est pas douteux non plus que c'est l'ouvrage de Théodore que le Métaphraste a directement utilisé, à l'exclusion des autres biographies (1). La disposition et le fond des récits sont identiques, et lorsque le remanieur se sépare du modèle, on en trouve la raison dans sa méthode de travail. Celle-ci consiste à résumer d'un côté et à développer de l'autre, dans une rédaction strictement conforme aux règles de la rhétorique, qui dominent toute l'œuvre du Métaphraste, comme celle des écrivains de son temps. Le goût de la rhétorique, propre aux lecteurs du x^e siècle, s'accommodait mal de la simplicité dépourvue d'art et du caractère populaire, sans apprêt déclamatoire, des Martyres et des Vies de saints de l'ancien temps. Pour connaître l'appréciation courante qu'on portait sur ceux-ci à partir du ix^e siècle, il n'est que de se reporter à l'Enkomion de Michel Psellos sur Syméon Métaphraste (2). Celui-ci est un maître dans l'art d'habiller les textes anciens d'un vêtement de style classique. Tantôt il développe les données du modèle, en recourant à toutes les formes du style le plus compliqué, tantôt, soucieux avant tout de présentation littéraire, il pratique maints raccourcissements et éliminations d'éléments réels et d'indications précises, qui se lisaient dans ses sources, mais qui n'intéressaient pas les lecteurs de son temps.

Ce n'est pas ici qu'il convient de relever en détail les caractéristiques du style et du vocabulaire de Métaphraste, travail qui a été abordé déjà avec succès par H. Zilliacus (3) et qu'il y aurait grand intérêt à poursuivre et à compléter. Portons plutôt notre attention sur les divergences de fond qui séparent

(1) Voir les références citées p. 232, note 4.

(2) *Michaelis Pselli Scripta minora*, I, éd. KURTZ-DREXL, Milan, 1936, p. 99.

(3) *Art. cit.* et aussi *Zur stilistischen Umarbeitungstechnik des Symeon Metaphrastes*, dans *Byz. Zeitschrift*, t. XXXVIII (1938), p. 333-350. Voir également DELEHAYE, *Les Saints stylites*, 1923, p. XLII-XLV et LXXX.

parfois le Métaphraste de son prédécesseur Théodore de Paphos, et qui seront examinées en détail dans un autre travail ⁽¹⁾. Elles empêchent de souscrire au jugement fort tranché d'Ehrhard ⁽²⁾ et de Zilliacus ⁽³⁾, pour qui ne peuvent être que de pur style les changements et additions apportés par Syméon à un texte ancien, les différences matérielles importantes supposant l'existence d'une source intermédiaire perdue. Cette appréciation semble basée en grande partie sur celle du panégyriste de Métaphraste, Michel Psellos, affirmant que « Syméon ne s'écarte pas des anciens textes qui sont ses sources, pour ne pas paraître avoir créé quelque chose de neuf, étranger au modèle. Il change entièrement la forme sans modifier le fond, en redressant les défauts extérieures; il n'a pas introduit des idées nouvelles, mais a transformé la composition du discours » ⁽⁴⁾. Dans un autre passage, Psellos caractérise dans le même sens le travail auquel le Logothète s'est livré sur les anciens textes, par les mots *ἐκάλλυνέ τε καὶ κατεκόσμησε* ⁽⁵⁾. Cependant, il avait auparavant défini les nombreux défauts des Martyres et des Vies antérieurs à l'œuvre de Métaphraste, que celui-ci avait voulu corriger, et précisé en premier lieu *qu'ils contenaient des assertions mensongères* ⁽⁶⁾. Il est donc vraisemblable que,

(1) *La légende de S. Spyridon, évêque de Trimithonte*, en cours d'impression dans la *Bibliothèque du Muséon*, Louvain, 1953.

(2) KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2^e éd., 1897, p. 202: « Symeon hielt sich an seine Vorlagen und gab diese ohne Kritik dem Inhalte nach wieder. Wo daher unhistorische Persönlichkeiten und Begebenheiten vorgeführt werden, da müssen diese Verstöße gegen die historische Wahrheit seinen Quellen zur Last gelegt werden ». Dans *Ueberlieferung und Bestand*, t. II (1938), p. 707, Ehrhard n'a pas varié: « Der bisher durchgeführte Vergleich der metaphrastischen Martyrien mit ihren Quellen hat restlos erwiesen, dass ihr Verfasser die Substanz der alten Texte in keiner Weise angetastet hat, am allerwenigsten durch mirakelhafte Zutaten. In Wirklichkeit hat er ihnen nur ein neues, rhetorisch aufgeputztes literarisches Kleid gegeben ».

(3) *Byz. Zeitschrift*, t. XXXVIII (1938), p. 320-324.

(4) *Michaelis Pselli Scripta minora*, I, éd. KURTZ-DREXL, p. 103-104.

(5) *Ibid.*, p. 101.

(6) *Ibid.*, p. 100.

dans certains cas, Syméon ne s'est pas borné, comme l'affirment Psellos et trop facilement à sa suite Ehrhard et Zilliacus, à métamorphoser la composition et le style de ses devanciers, mais a voulu redresser à sa manière ce qu'il croyait être des mensonges ou des erreurs de fond, et cette conception de la métaphrase, à l'époque où il travaillait, a pu l'entraîner assez loin.

Les observations qui précèdent se trouvent illustrées par la comparaison qui sera faite ailleurs ⁽¹⁾ entre la Vie métaphrastique de S. Spyridon et l'ouvrage de Théodore de Paphos. On en conclura que les divergences qui séparent ces deux textes sont, dans certains cas, assez profondes pour ne pas justifier entièrement la confiance trop nettement marquée d'Ehrhard et de Zilliacus ⁽²⁾ dans la fidélité de Syméon à ses sources, en ce qui concerne le fond des récits. Le P. Delehaye, d'illustre mémoire, dans les nombreuses occasions où il a eu à s'occuper du Métaphraste, s'est abstenu soigneusement de lui décerner un aussi beau certificat d'exactitude et il a relevé fréquemment les libertés, parfois assez graves, qu'il prenait avec les faits exposés dans les anciens textes ⁽³⁾. Il est regrettable de devoir constater que dans la controverse passionnée qui a mis aux prises pendant de longues années, au sujet de l'œuvre de Métaphraste, le P. Delehaye et Mgr Ehrhard, le savant de premier plan qu'était celui-ci s'est laissé aller à formuler parfois en faveur du Logothète, objet de ses études pendant plus de quarante ans, des jugements trop tranchés, auxquels la connaissance de la vérité objective n'avait guère à gagner.

P. VAN DEN VEN.

(1) Voir ci-dessus, p. 234, note 1.

(2) Voir plus haut, p. 234 et les notes 2 et 3.

(3) Voir notamment H. DELEHAYE, *Les légendes grecques des Saints militaires*, Paris, 1909, p. 31, à propos de la Vie de S. Théodore; Id., *Une Vie inédite de S. Jean l'Aumônier*, dans *Anal. Boll.*, t. XLV (1927), p. 9-16.

A STORY OF ICONOCLASTIC TIMES

In his account of the empress Theodora, wife of Theophilus (819-842), the Continuator of Theophanes devotes a chapter to her pious mother Theoctiste⁽¹⁾. This lady revered the holy images and secretly taught the daughters of Theodora to practice the same devotion, until through childish carelessness one of the girls betrayed the secret to the emperor. Theophilus was enraged; but since he seems to have stood in some awe of his mother-in-law, he contented himself with forbidding the young princesses to visit their grandmother. The narrator then continues as follows⁽²⁾:

« Something of the same sort happened to the empress Theodora. The emperor had a poor feeble-minded dwarf, as like Homer's Thersites as could be, named Denderis. Because his indistinct jabbering provoked laughter, he was kept in the palace for the amusement of the court. This creature once burst into the bedchamber of the empress and found her clasping some holy images to her bosom, and lifting them to her eyes with zealous reverence. Seeing the images, the fool asked what they were, coming nearer as he spoke. The empress answered, as a peasant woman might do, « My pretty dollies (*vvía*); I love them very much ». The emperor meanwhile was seated at table, and when the dwarf approached, he asked where he had been. Denderis answered that he had been « with Mamma » (*μάμνα*) meaning Theodora, and had seen her taking some pretty dolls from her pillow.

» The emperor understood, and after dinner went to the

(1) THEOPH. CONT., III, 5 (*C.S.H.B.*, 40, p. 90); but according to PSEUDO-SYMEON (*C.S.H.B.*, 40, p. 628) it was Theophilus' own mother, Euphrosyne, who sought to influence the children.

(2) *Ibid.*, ch. 6, pp. 91-92; repeated in PSEUDO-SYMEON, pp. 629-630.

empress in great anger and told her what the fool had said, rudely calling her an image-worshipper and adding other insults. Keeping her temper for the moment, she improvised an answer: « My lord, this matter is not as you think. I was looking in my mirror, with my maids around me, and when Denderis came in he saw our reflections and went to you with his foolish tale ». Thus for the time being she assuaged his anger, and a few days later she had Denderis chastised to teach him better behavior, telling him never to talk about the dolls to anybody.

» One day, however, Theophilus, whom his wine had put in a bullying mood, by way of annoying Theodora, asked the dwarf whether « Mamma » had been kissing the dolls again. But Denderis put his right hand to his lips and with the left laid hold of his hinder parts, saying « Hush, Sire, not a word about the dollies ».

There would be no need to call attention to this anecdote ⁽¹⁾ were it not for the obligation to contribute what one can to the complete exegesis of any passage. Since the euphemistic language of the Continuator undoubtedly implies that Theodora had the meddlesome dwarf whipped for his tattling (*παιδεία καθυποβάλλουσα πέπεικε σωφρονεῖν*), the actions attributed to him at the end of the narrative may seem to a modern reader to be merely a bid for silence, emphasized by a grotesque gesture alluding to his recent punishment. But it is probable that a contemporary would have recognized another hint conveyed by the double gesture.

From late Roman times there have come down to us certain little statuettes representing nude human figures with the right hand at the lips, the other placed as Denderis placed his left hand. For a time female figurines of this type were supposed to represent Venus Angerona, an unlucky interpretation which was exploded by Letronne as long ago as 1847 ⁽²⁾. He held that the little images were amulets, and

(1) It was used by BURY, *Eastern Roman Empire*, pp. 141-142; by E. J. MARTIN, *Hist. of Iconoclastic Controversy*, p. 210; Ch. DIEHL, *Figures byzantines*, I, pp. 136-137.

(2) *Rev. arch.*, IV, 1, pp. 140-141.

in fact, as he pointed out, some of them are provided with suspension loops. The appearance of these objects and the purpose for which they were made may be stated in Letronne's own words.

« Les plus nombreuses, en effet, se distinguent par un trait fort étrange; elles portent non seulement une main à la bouche, mais encore l'autre, comme dit Caylus, à la partie diamétralement opposée; en d'autres termes elles semblent annoncer l'intention de boucher les deux orifices à la fois. » After mentioning the fact that similar male figures are known, and that both male and female statuettes are sometimes provided with suspension loops, he continues: « Elles servaient donc d'amulettes, dans une intention que personne ne peut dire à présent; à moins que ce soit de marquer les deux orifices d'où le bruit peut sortir et rompre le silence; explication qui peut paraître bouffonne, et dont chacun pourra se moquer s'il le veut, quand il en aura trouvé une meilleure. »

This explanation, which Letronne put forward cautiously, was accepted without hesitation by Jahn in his monograph *Der Aberglaube des bösen Blicks*, and confirmed by references to ancient authors who mention the superstitions about inauspicious sounds. Jahn also gave a few illustrations of the objects in question⁽¹⁾. More recently G. Q. Giglioli, in his masterly study of the old Bianchini hoard of magical objects, republishes several more specimens of such figurines⁽²⁾, which were found along with other well-known amulets, such as clenched fists, small bull's heads, a little bronze ladder, stones shaped to symbolize the female sex, and other objects of probable magical character. In addition to the figurines belonging to the Bianchini treasure, which he reassembled from various departments of the Naples Museum, Giglioli also listed several belonging to other collections. The Bianchini specimens are thought to have been made not earlier

(1) *Berichte der sächs. Akad.*, VII, 1855, pp. 47-49. Jahn cites Cato *ap. Fest.*, p. 234 M., and MINUCIUS FELIX, *Oct.*, 28. For his illustrations, see Pl. IV, 4-6.

(2) G. Q. GIGLIOLI, *Il « Ripostiglio Bianchini »*, *Bull. della Comm. comun. di Roma*, LVI (1928), pp. 5-51; note esp. pp. 26-27, 36-37 and Pl. III.

than the third Christian century ⁽¹⁾, and most of the examples elsewhere seem to be of late Roman times. However, the type is recognizable also in a figure from Syria, which is cruder and is believed to be much older. It belongs to the Copenhagen National Museum and is published by Giglioli in an appendix to his work ⁽²⁾.

The grotesque attitude assumed by the dwarf Denderis would almost certainly be recognized as identical with that of the little amulets, the purpose of which was to emphasize the demand for control of any inauspicious noise. Thus the gesture would not merely call to mind the flogging that the poor dwarf had suffered, but would also give point to his demand for absolute silence.

I do not think that objections can be fairly raised against this comment on the ground that we know too little of magic and superstition at Byzantium to warrant its cogency. It is true that much work is still to be done before we can understand just how far the Christian Empire of the East was pervaded by the practice of the magical arts. We know, however, that accusations of magical activity were bandied about freely. His enemies said that Justinian was in league with demons, if not actually a demon himself ⁽³⁾; and John, whom Theophilus had elevated to the patriarchate, was known as Jannes Lekanomantis by the opposite faction, who accused him of magical divination with the bowl of water ⁽⁴⁾. Much importance was attached to prophecies and to omens of all sorts ⁽⁵⁾; and the researches of Armand Delatte have proved that the tradition of magical books was unbroken

(1) GIGLIOLI, p. 49.

(2) GIGLIOLI, pp. 50-51. I confess that I find it hard to accept for this object so early a date as the sixth century B. C. Is it possible that the grotesque crudity of the work has led the Danish experts to place it too early?

(3) PROCOP., *Hist. Arc.*, 12, 21.

(4) THEOPH. CONT., p. 122; cf. pp. 156-157 and also Leo GRAMM., p. 221, for a further account of the nefarious practices attributed to the iconoclastic patriarch.

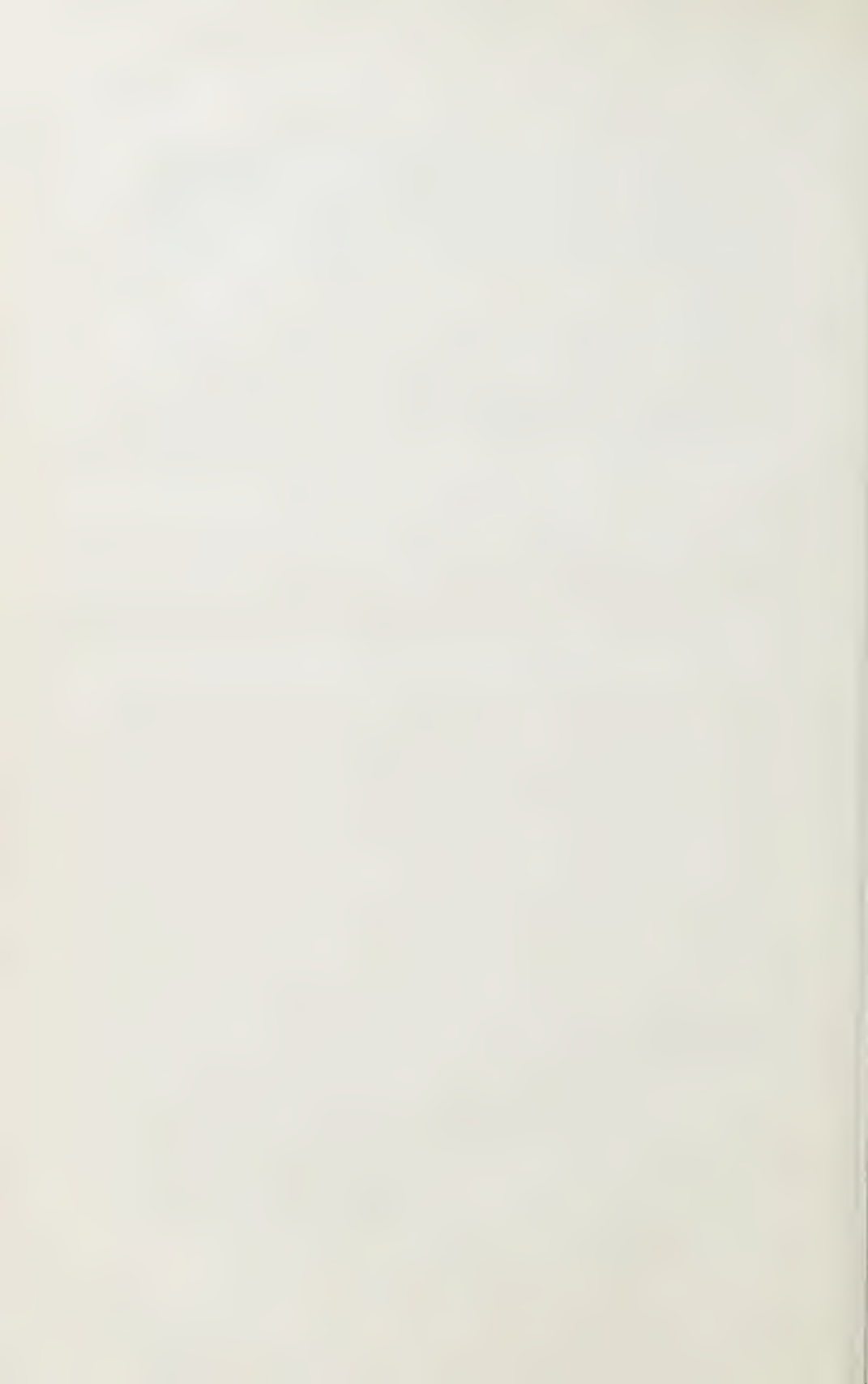
(5) See for example THEOPH. CONT., pp. 121, 10-15; p. 204, 15-17; GENESIUS, p. 70.

from early Christian times down to the eighteenth century ⁽¹⁾. On the whole it seems likely that the little amuletic figures in the posture attributed to Denderis were as well known in Byzantium as the gesture *far le corna* is to a modern Neopolitan.

University of Michigan
Ann Arbor

Campbell BONNER.

(1) See his *Anecdota Atheniensia*.



TRACCE LINGUISTICHE BIZANTINE IN ROMAGNA

In *Biblos*, 27, 1952, alle pp. 7 ss. dell' estratto ho raccolto e studiato (per la prima volta, credo, sistematicamente) un piccolo manipolo di voci italiane di origine greca che sopravvivono nell'Emilia, nella Romagna, e nelle Marche settentrionali, cioè nei territori dell' Esarcato e della Pentapoli: *ganascia*, *brocca* ⁽¹⁾, *broia*, *marangone* (per l'estensione storica dei Bizantini, v. ivi p. 11).

Ho dimostrato — credo — che tali parole furono introdotte direttamente dalla dominazione bizantina, e *non* provengono — come si è spesso affermato — dalla grecità, antica o medioevale che sia, dell' Italia meridionale. Abbiamo, in altre parole, *due* centri di irradiazione greca in Italia, non uno solo.

La *Romagna* serba ancora, come è noto, un nome bizantino. Per una di quelle ironie così frequenti nella storia

(1) P. SCHEUERMEIER, *Wasser- und Weingefässe im heutigen Italien*, Berna, 1934, pp. 30, 35 ss. (spec. 41) e BERTOLDI, *Colonizzazioni nell'antico mediterraneo occidentale alla luce degli aspetti linguistici*, Napoli, 1950, pp. 97 ss., pensano che il greco *βροχίς* sia penetrato nella Gallia meridionale, attraverso Marsiglia, ed ivi si sia fuso con un tipo gallico *broccos* 'sporgente'. Di lì poi la voce sarebbe penetrata in Italia. Ma proprio la cartina II alla fine del volume dello Scheuermeier presenta una diffusione geografica del tutto simile a quella di altre parole bizantine (p. es. *ganascia*); cf. lo stesso Scheuermeier a p. 35: « Im grössern Teil von Ober-Italien fehlt er heute [- -] südlich nicht über Rom und die Abruzzen hinausreicht ». È dunque, mi pare, la stessa espansione di *ganascia*, che ha pure invaso la Francia meridionale; ed ivi pote incontrare il gallico *broccus*, e fondersi con esso. La parola è presente in Liguria e in una parte del Piemonte, e dunque passò di lì. Cf. anche J. ROTH, *RC.*, 41, 1924, p. 49 (non 40!); VENDRYES, *B.S.L.*, 25, 1924, p. 40; K. JABERG, *Aspects géographiques du langage*, Parigi, 1936, p. 23, nota 1; Von WARTBURG, *Z. R.Ph.*, 68, 1952, p. 27.

— il *ludibrium* di Tacito — il territorio dominato dai Greci, in cui la lingua ufficiale era la greca, in cui fulgidi risplendono i mosaici di Ravenna, ebbe nome *Rōmānīā*, donde *Romagna*; mentre il limitrofo territorio longobardo, in cui sopravvisse sempre rigogliosa la lingua latina prima e italiana poi, fu ed è ancora in parte denominato col nome barbaro di *Longobardīa*, cioè *Lombardīa*. Ma per una spece di strana seconda ironia, la parola *Rōmānīā* (*Romagna*) serbò però l'accento latino (come *Francia*, *Spagna*, *Catalogna*, *Italia*, *Borgogna*, *Lamagna*, *Sardegna*, *Lucania*, *Venezia*, *Provenza*, *Guascogna*, *Grecia*, *Germania*, *Polonia*, *Russia*, *Austria*, *Croazia*, *Serbia*) mentre la parola *Longobardīa* (*Lombardīa*), spesso usata dai nemici Bizantini, ebbe l'accento greco (come *Gricia*, *Bulgaria*, *Romania*, *Ungheria*, *Albania*, *Andalusia* ⁽¹⁾, *filosofia*, *monarchia*, ecc.) ⁽²⁾.

(1) Il nome dell' *Andalusia*, sp. *Andalucía* sembra infatti essere di origine greca, e direi quindi bizantina (Giustiniano conquistò la Spagna meridionale); cf. J. Brück, *RLiR.*, 2, 1926, pp. 72 ss.; ROHLFS, *Germanisches Spracherbe in der Romania*, Monaco, 1947, p. 8 (ivi anche altre informazioni sull' uso del nome *Λογγοβαρδία*). Da *Οὐάνδαλοι* i Greci formarono *Οὐανδαλούσιος*, come da *Μαῦροι*, *Μαυρούσιος*; e da *Οὐανδαλούσιος* il femin. *Οὐανδαλουσία* (γῆ). Il *c* (per *s*) di *Andalusia* è dovuto naturalmente alla pronuncia locale (*ceceo*), che confonde *s* e *θ* (scritto *z* davanti ad *a*, *o*, *u*, e *c* davanti ad *e* ed *i* in castigliano).

(2) Il MEYER-LÜBKE, *Gramm. rom.*, 2, § 405, parte seconda, pp. 496 ss. (= 452 s. ed. tedesca), dopo aver dato vari esempi del tipo *Frisia*, *Guascogna*, ecc., che qui non riproduco, scrive queste lapidarie parole: « Mais *Normandia*, *Lombardia* ne se rencontrent, semble-t-il, que sous une forme plus récente et l'a.-franç., à côté de *Allemagne*, possédait aussi *Allemandie*. On peut donc bien admettre l'origine moderne de ces derniers cas: en réalité, du reste, ce n'est qu'au VIII^e siècle que prirent naissance les rapports des Gallo-Romains avec les Normands. Beaucoup d'autres noms également récents présentent arbitrairement [*sic*!] tantôt-*ia*, tantôt-*ia*: en ital. *Prussia*, *Russia* mais *Turchia*, en franç. *Prusse* mais *Russie*, etc.; ce n'est que le hasard [*sic*] qui a fixé l'accent de ces noms, qu'on n'aura connus souvent que par la littérature écrite ». Ma *Prussia* appartiene all' Occidente latino, mentre la *Turchia* (come l'*Albania*, la *Bulgaria*, la *Romania* e anche l'*Ungheria*) appartiene all'Oriente greco! *Normandia* in italiano viene dal francese, e così si spiega il suo accento; di *Lombardia* ho parlato di sopra. Cfr. anche MEYER-LÜBKE, *Hist. gramm. der frz. spr.*, Aidelberga, 2, 1921, pp. 68 s.

Intendo di aggiungere oggi un altro sicuro esempio a queste parole bizantine.

Ποντικός (da *ποντικός μῦς*) è il nome dato al 'topo' in greco moderno (anche *pondiki*, originariamente diminutivo), nei dialetti greci dell' Italia meridionale e in alcuni dialetti italiani settentrionali. Sulla carta 444 (*il topo [piccolo]*) dell' AIS. troviamo infatti questo tipo nei due punti greci 748 e 792, e inoltre (con la derivazione **penticāna*, it. *pantegana*) (1) in 6 punti della Romagna e dell' Emilia (uno di essi è Bologna). Sulla carta 116 (*il ratto [topo grosso]*) la parola è quasi sempre femminile (**pontica* o **penticāna* o **penticānea*; cf. *beccaccia*, *gallinaccio*) e l'estensione ne è assai maggiore: esso arriva quasi ai confini occidentali dell' Emilia (ma non al p. 299!); occupa inoltre quasi tutte le Marche fino ai due punti più meridionali inclusi (578 e 569), le Tre Venezie e la Lombardia orientale; nelle colonie greche dell' Italia meridionale l'animale, che è entrato in Italia da poco più di un secolo (2) (cf. Garbini, 2, p. 861), è sconosciuto;

(1) L'a di *pantegana* ecc. è senza dubbio dovuto a ravvicinamento etimologico popolare con *pantex* (dove ital *pancia* ecc.), come già vide l'Ascoli in *Arch. glott. ital.*, 10, 1886-1888, pp. 92 s.: « venez. *panteg-ān* 'uomo grasso che con fatica si muove', cioè 'panciuto', e il pur ven. *pantegana*, frl. *pantiane* (-jane = -gana), sorcio grande, dove circa il genere va ricordato il frl. *la surīc* [e il fr. *la souris* ecc.]. » Tale etimologia fu accettata anche dal Diez p. 265 (« venez. *pantegan* 'ratte' [---] ist von *pantex* und heiszt eigentl. 'dickbauch' »). Ma ad una derivazione diretta, o meglio unica di *pantegana* ecc. da *pantex* si oppongono e le numerose forme con *o* (bol. *pondga*, moden., venez. ant., mantov., macerat., v. M.-L.), e la distribuzione geografica, che indica nettamente un'origine bizantina; meglio dunque il Körting³ (1907), p. 764 no. 7304: « venez. *pantegan*, vermutlich angelehnt an *pantex*, -icem, dickbauch » (ma diversamente a p. 716, no. 6834!). Molto opportunamente O. Keller, *Lat. Volksetymologie*, Lipsia, 1891, p. 319 cita i famosi versi della popolare canzone studentesca del *Faust*, I, vv. 1771 ss.:

*Es war eine ratt' im kellernest
lebte nur von fett und butter
hatt' sich ein ränzlein angemäst't
als wie der doktor Luther.*

(2) Questo dico, s'intende, del « ratto delle chiaviche » (*mus decumanus*); il « ratto dei tetti » (*mus rattus* Linneo), attestato da Teo-

è del resto raro in Liguria, in Piemonte, in tutto il Mezzogiorno, e in Sardegna, e ignoto alla Sicilia. Cf. anche G. Rohlfs, *Etymologisches Wörterbuch der unteritalienischen Gräzität*, Halle (Saale), 1930, p. 206: « Als Bezeichnung der 'ratte' lebt *ponticus* besonders in oberitalienischen Mundarten (bologn., moden., mant.) ».

Il confronto delle due carte *ratto* e *topo* porta dunque alla stessa conclusione del confronto delle carte *guancia* e *mascella* (v. l'articolo in *Biblos* citato di sopra); cioè che il centro di diffusione del tipo *ponticus* ecc. è l'Emilia-Romagna, che è la regione in cui è più solidamente impiantato, giacchè appare in tutte e due le carte.

In una piccola zona della Romagna troviamo *ponga* (<**pondica*) nel senso di 'talpa'; cf. Schürr, p. 506: « Jedenfalls zeigt *ponga* 'Maulwurf', dass *ponga* 'Ratte', bzw. *ponticus* 'Maus' einst der ganzen Romagna angehört haben muss ». Sulla carta *talpa* dell'AIS. (447) questo tipo non figura in Romagna né in alcun punto dell'Italia centrale o meridionale. Invece la stessa carta ci dà il tipo *τοφλό(ς) ποντικό(ς)* (« topo ceco ») per i due punti greci dell'Italia meridionale. I dialetti calabresi meridionali, basati secondo il Rohlfs su di un sostrato greco, anno quasi tutti *suričorbu* ('sorcio orbo'), che è la traduzione esatta del termine greco (cf. G. Rohlfs, *Griechen u. Romanen*, 1924, p. 47, n. 2; *Scavi*, pp. 88; 159 ss.; 181; *Griech. Sprachgeist*, 1947, p. 47). Tale denominazione

pempo, Callimaco, Plinio il Nat. (v. *P.W.R.E.*, 2397, 47 ss. s. u. *Maus*), è antichissimo, e secondo il GARBINI, 2, p. 860 « comparve in Italia quando i Greci fecero delle nostre terre bagnate dall'Ionio una loro provincia, proveniente dalle regioni intorno al Ponto Eusino (Mar Nero). Fu chiamato perciò, nel dialetto greco corrente allora in queste nostre terre, *Ponticós* [PELLEGRINI, *Il dialetto greco-calabro di Bova*, Torino, 1880, in *Pondicó*]; e PLINIO, *Hist. nat.*, lib. 8, cap. 37 (55) molto tempo dopo lo chiamò *mus pondicus* [sic!] » (Anche SCHÜRR, *ZRPh.*, 47, 1927, p. 506 dà *pondicus*!). La carta *ratto* dell'AIS. non distingue però le due spece. — Io per la verità in tutte le edizioni di Plinio (ultima quella di Ernout, Parigi, 1952) leggo *Pontici mures* con *t*, mai con *d*. V. SCHRADER-NEHRING, *Reallex.* et *P.W.R.E.*, s. uu. *Maus* e *Ratte*, con bibl. Questi *Wasser-ratten* (in italiano *topi acquaioli*), sono conosciuti dagli antichi, e non sono che una varietà del *mus rattus* (ital. *topo tettaiolo*).

non appare sulla carta in nessun altro punto dell' Italia meridionale (v. anche Garbini, 2, pp. 881 s.) ⁽¹⁾.

Indicazioni più abbondanti e precise si troveranno in Garbini, 2, pp. 735 ss.; 860; 871; 882; 942; Fr. Schürr, *Z.R. Ph.*, 47, 1927, pp. 506 ss.; 511 s.; M. L., *s. uu.*, *ratta*, *talpa*, *mūs*, *mūs arānea*; C. Battisti, *R.Li.R.*, 3, 1927, p. 35; Jud, *Festschrift Gauchat*, 309 s.; G. Stier, *K.Z.*, 2, 1862, p. 139; G. Rohlfs, *Etym. Wb.*, 1930, pp. 206; 260; G. Flechia, *A. Gl.It.*, 2, 1876, pp. 370 s.; E. Rolland, *Faune populaire de la France*, 7, pp. 16 ss.; A. Mussafia, *Denkschr. der Wiener Akad.*, 22, 1873, p. 191. V. anche Aristotele, *Hist. anim.*, 600^b 13; 632^b 9; Plinio, *N. H.*, 8, 37 (55); Ernout-Meillet, *s. u. ponticus* e anche Von Wartburg, *s. u. armenius (mūs)*; J. Brüch, *Der Einfluss der germanischen Sprachen auf das Vulgärlatein*, Aidelberga, 1913, pp. 6 s.

Tre villaggi della Calabria meridionale e uno del Salento, tutti di sostrato greco (Dinani, Arena, Aprigliano, Soleto), usano composti con *ponticus* anche per designare il 'pipistrello'; ma sull' *AIS.*, carta 448, tali forme non appaiono mai. Cfr. Eggenschwiler, *Die Namen der Fledermaus*, ecc. Leipzig, 1934, pp. 177; 181 ss. e la carta 10 ivi. Siamo qui nella zona greca di *ποντικός* e derivati, su cui v. Eggenschwiler, pp. 161 ss.; 184 ss. con la carta 7; Rohlfs, *Scavi*, pp. 21; 43; 89.

In Aristotele (*loc. citt.*) *ποντικός μῦς* sembra indichi una spece di donnola, ermellino (cf. Liddell e Scott, *s. u. ποντικός*; ma v. anche *P.W.R.E.*, *s. u. Maus*, 2397, 47 ss.). La confusione tra 'donnola', 'ermellino', 'martora', 'talpa', 'ratto', 'topo', 'sorcio' e altre spece è frequente in varie regioni e anche in Italia (v. soprattutto l'articolo sopra citato dello Schürr, Kluge-Goetze, *Et. Wb.* ¹⁵, 1951, *s. u. Ratte*, e Brüch, *Einfluss*, pp. 6 s.). È notevole che le colonie greche d'Italia abbiano per la donnola termini italiani o galloromanzi (cf. *AIS.*, carta 438: *i dóndula*, *i padđóttura*).

Il tipo *ponticus* è naturalmente ricoperto un'area prece-

(1) Esso appare invece, sulla stessa carta, sotto la forma *topo ceco*, nella Romagna, in alcuni punti della Toscana sett., e nelle regioni bizantine dell' Italia centrale (Umbria, Lazio, Marche Sett. !),

dente di *sōrex*, come osserva lo Schürr, *loc. cit.*, e come appare chiaro dalle carte dell' AIS. (444, 445, 446). Un tipo ancor più antico è *mūs* (accus. *mūrem*), che infatti domina ancora incontestato, o quasi, nella Ladinia (mentre il Logudoro ha l'antica innovazione latina [imitativa] *sōrex* e il Campidano l'innovazione italiana più recente *topo*, di origine francese). La Corsica ha sempre, naturalmente, il tipo toscano *topo* (ALEIC., 1245), eccetto il punto genovese 49 (Bonifacio), che ha *ratu*. Anche lo spagnolo antico e il portoghese antico hanno il tipo *mūs*, e l'opposizione dell' Iberia conservatrice alla Gallia innovatrice si rispecchia ancor oggi nei nomi del pipistrello: sp. *mur*(ciégalo), *mur*(ciélago), port. *mur*(cego), fr. (*chauve*)-*souris*. Anche per questo animale la Ladinia ha composti con *mūs* (cf. AIS., 448), mentre l'Italia ha tipi diversi (*pipistrello*, *nottola*, *mezzo-topo*, *spirittello*, *cecata*, *barbastrello*, *tagliafaccia*, *rondinella*, *sorcio di notte*, *ratto pennuto*, ecc., ecc.), e così la Sardegna (*ala di pelle*, *sorcio pennuto*, con altre forme infantili, espressive od onomatopeiche). La Corsica (ALF. Corse, 331; ALEIC., 1314) ha *topo pennuto*, *uccello topino*, *sacco pennuto*, *topo marino*, *topo minuto*, *cacozzo*, e altri tipi tutti recenti, a quanto pare (*rattsu* è certo longobardo, cf. AIS. 444, p. 916 e Schürr, p. 511). Cf. anche Garbini, *op. cit.*, 2, pp. 712 ss. (spece 737); M.-L., s. *uu. uespertilio* e *ratta*, con bibl.; E. Eggenschwiler, *Die Namen der Fledermaus auf dem französischen und italienischen Sprachgebiet*, Leipzig, 1934 con varie carte (le recensioni sono elencate in R. Hall, *Bibl.*, p. 236); C. J. Forsyth Major, *ZRPh.*, 17, 1893, 148 ss.; E. Rolland, *Faune populaire de la France*, 7, pp. 1 ss. Per la Francia vedi anche ALF., carta 260 (*chauve-souris*; nessuna traccia di *mūs*); 1260 (*souris*: poche tracce di derivati di *mūs* nella valle del Rodano, nel Puy-de-Dôme e nel Lozère; un po' più abbondanti nella Guascogna e nelle zone vicine); 1286 (*taupe*: un solo caso di *mūs*, P. 158, Ardenne); 1642 (*mu-saraigne*); 1690 (*rat*). Cf. anche O. Bloch, Gamillscheg, s. *uu.*

Alcuni casi isolati di derivati di *mūs* appaiono nell'Italia settentrionale sulla carta 447 (*talpa*) dell'AIS. (v. però Schürr, pp. 503 ss.). L'animale è ignoto alla Sardegna, e anche alla Sicilia, ad eccezione di tre punti nordorientali (forse per influsso galloitalico?).

Anche *mūs arānea*, che appare in Iberia, in Gallia e nella Ladinia, è ignoto all' Italia (cf. *ALF.*, 1642; M. L., O. Bloch s. u.; Schürr, 511), all' infuori di alcuni dialetti settentrionali (cf. Schürr, p. 504) ⁽¹⁾. V. anche Bartoli, *Introduzione*, pp. 14; 31; 39.

La Dacia, ultima delle colonie romane, ha ricevuto dall' Italia l'innovazione *sōrex*, e non più *mūs*, che era certo già morto o morente.

Per l'etimo del neogreco *ποντικός*, v. anche N. P. Andrioti, *Ἑτυμολογικὸ λειξικὸ τῆς κοινῆς Νεοελληνικῆς*, Atene, 1951, p. 203.

Al M. L., *Wb.*³, sarà da aggiungere **fodica* (Schürr, pp. 506 s.).

Altrimenti, ma non bene, malgrado Eggenschwiler, pp. 214; 225 ss. (**rattium*, ovvero confusione con **rattsu* [da *bracchium* 'ramo'], tratta di gallur. corso *razzu* (*rattsu*) il Salvioni in *RIL.*, 49, 1917, p. 776, n. 1, e in *ASS.*, 5, 1909, p. 223; cf. M. L., *Wb.*³, p. 588, n° 7089: « *razzi-* [- - -] aus *RATTIUS* [sic!] [- - -] ist unmöglich ». Dunque il romanzo **ratla* (cf. fr. *rate* ecc. e v. O. Bloch, s. u.; Spitzer, *AR.*, 10, 1926, p. 283) deve essere entrato due volte in alto tedesco: una, *prima* della seconda rotazione consonantica (dove *ratze*), un'altra *dopo* detta rotazione (quindi *ratte*). Una parola longobarda conservata in Corsica non sorprende punto, giacchè il corso rappresenta soprattutto un tipo arcaico di pisano, come è noto a tutti.

Quanto all' etimo di *ratto*, ha certo ragione lo Spitzer, *loc. cit.*, di ritenerlo onomatopeico (così anche *sōrex* secondo J. B. Hofmann *Wb.*, s. u.).

Il tipo toscano *topo* ⁽²⁾, di origine gallo-romanza (fr. *taupe* < lat. *talpa*), è ancor più recente di *sorcio*, come mostrano e la fonologia (*al* < *au* < *ρ*) e la geografia (esso è quasi completamente circondato dal tipo *sorcio*; v. la carta 445 dell' *AIS.*). La successione cronologica, data dalle aree e confermata da altri elementi, è (per 'topo') *mūs* - *sōrex* - *topo*

(1) Questo animale si chiama in italiano letterario *toporagno*, *musaragno*, o *museragnolo*; queste ultime parole, come il francese *musaraigne*, vengono da *mūs arāneus* (cf. *Thes.* s. u.).

(2) Si noti che in Virgilio, *Georg.*, I, 183 *talpa* è maschile,

in Toscana, *mūs - sōrex - ratto* in Lombardia e in Liguria, *mūs - sōrex - ponticus* in Romagna. Il tipo toscano *topo* ha irradiato leggermente in Emilia, come in tanti altri casi (cf. anche Schürr, p. 498). Il tipo *ratto* viene pure dalla Francia (cf. fr. *rat.*, 'topo'!).

Ritengo infatti che, come tante altre parole anche correnti (per es. *giorno*; e *topo* è già in Dante, e proprio in una favola, *Inf.* 23, 6!) ⁽¹⁾ *topo* sia entrato dalla Francia in Italia « par un bond direct Provence-Toscane [nel nostro caso: France-Toscane]: par la littérature », come disse lo Spitzer di *giorno* (*Studies in Philology*, 37, 1940, p. 578) ⁽²⁾. Par difficile infatti che sia penetrato per altra via, giacchè il Piemonte, la Svizzera romanda, quasi tutte le Alpi francesi e la valle del Rodano (cf. *ALF.*, 1286; *AIS.*, 447) hanno (per il senso di 'talpa', che è il più antico; cf. Von Wartburg, *s. u.* **darbo*; Thomas, *Rom.*, 35, 1906, pp. 172; 633; *M.L.*, 2473; Schürr, p. 508) il tipo ⁽³⁾ **darbōne*, **tarpōne*, *darpus* Pol. Silvio che è preromano, e dunque antichissimo; e non vedo dunque di dove *taupe* sarebbe passato, se non per via dei *fabliaux* e delle storie animalesche così popolari nell'età di mezzo.

Anche ammettendo del resto (contro l'opinione certo giusta del Jud in *Festschr. Gauchat*, pp. 307 ss.) che il senso di 'topo' sia il più antico in toscano, non si vede come la parola *con questo senso* potrebbe esser venuto di Francia, ove *taupe* non è mai usato per 'topo' (cf. *ALF.*, 1260; anche 1690 B; si ha *souris*, *rat*, **mūrica*, *gāri*, *furet*).

(1) Sulle fonti di questa favola v. p. es. l'*Encicl. dantesca* dello SCARTAZZINI, *s. u.* *Topo*, e i soliti commenti danteschi, per es. lo SCARTAZZINI-VANDELLI e lo Scartazzini « grande ».

(2) Così dalla letteratura proviene il francese *renard*, che sostituisce il latino *goupil* (**uulpīculus*, cf. *uulpēcula*), e che occupa oggi quasi tutta la Gallia transalpina (v. p. es. *ALF.*). Anche *orso* e *lupo*, che sono parole dotte in molti dialetti romanzi (ital. port. fr.; cf. p. es. per *orso* il trattamento di *-rs-* in *dosso*, *dos*, *suso*, *sus*, *giuso*, ecc.), vengono molto probabilmente, in un modo o nell'altro, dalla letteratura, e molto probabilmente dalle favole animalesche.

(3) Il resto della Francia meridionale (territorio « provenzale » *lato sensu*) ha *taupo*, col dittongo *au* ancor oggi conservato; che neppure potè, credo, dare *tpo* in Toscana.

Lo Schürr (pp. 494 ss.) cerca di dimostrare che *topo* è antica parola italiana, e che in Italia *-alC-* divenne *-auC-* e poi *-oC-*; il che pare assai improbabile. V. ora Rohlf's, *Ital. Gramm.*, I, pp. 401 ss. È ben vero, infatti, che Lucca e Pisa, più esposte a ondate settentrionali attraverso la Lunigiana (che ha *auto*, *fauso*, *caudo*, *fauza*, ecc.), ebbero un tempo *autro*, *autare*, *aucuna*, *fauce*, ecc. (cf. S. Pieri, *Archivio glottol. it.*, 12, 1890-92, pp. 117 s.); ma anche ammettendo che *topo* sia pisano o lucchese — e nulla lo prova — avremmo sempre **taupo*, non *tōpo*; giacchè Lucca e Pisa hanno *autro*, *aucuna*, *fauce*, mai **otro*, **ocuna*, **foce*, che sarebbero (se esistessero) forme nettamente francesi (e neanche provenzali!).

Il *t* di *ponticus* in Romagna, di fronte al *d* di *pōnd-* nelle colonie greche dell' Italia meridionale, rispecchia forse una diversa cronologia storica: giacchè è noto che la dominazione bizantina durò assai più a lungo in Calabria e nel Salento, conquistati dai Normanni nel secolo XI, mentre Ravenna fu sottomessa da Astolfo già nel 751, e fu tagliata quindi la connessione con Bisanzio. È vero che gli inizi del passaggio di *-nt-* a *-nd-* in greco sono assai antichi (cf. Schwyzer, *Griech. Gramm.*, p. 210 con bibl.); ma naturalmente esso si propagò in diversi tempi a diverse regioni e classi sociali, ed è naturale che le lontane colonie greche della Romagna, separate dal mare, conservassero la pronuncia arcaica *-nt-* (la sorda *t* si ode ancora oggi a Scarpanto, mi dice il Sig. Tsopanakis: la nasale si assimila: *κάθονται, έρχονται, τὸ κακὸν του, τὸ κ' αἰό*). Del resto la stessa differenza si nota anche nell' Italia meridionale, dove i dialetti italiani hanno la forma *kaséntaru* (da *γᾶς έντερον*) ⁽¹⁾ per il *lumbricus terrestris*, mentre il dialetto greco (calabrese) di Condofuri ha la forma più tarda *kaséndula* con *d* ⁽²⁾ (cf. Schwyzer, *Festschr. Kretschmer*, 1926, pp. 245 s.;

(1) A proposito di questo *γᾶς (γᾶς) έντερον*, che il ROHLF'S, *Scavi linguistici nella Magna Grecia*, p. 159 studia per provare il sostrato greco, mi permetto di aggiungere alle citazioni da lui date (Arato, Teofrasto e glosse) il passo di Cassio Felice (447 d. C.) 28, p. 44 (ROSE, 1879): *ges entera id est uermiculos de arrugia*. Su Cassio Felice, medico africano, cf. *P.W.R.E.*, s. u. *Cassius*, n. 44 (vol. 6, col. 1723).

(2) Su questo problema della pronuncia di *-nd-* per *-nt-* trovo qualche informazione — ma insufficiente — solo in K. DIETERICH,

Rolhfs, *Griechen u. Romanen*, pp. 121 s.; *Hist. gramm. der unterit. Grätz.*, p. 63). I dialetti italiani hanno dunque assorbito e conservato un tipo di greco più arcaico, come generalmente avviene, perchè le colonie greche rimasero più esposte alle innovazioni linguistiche dei Greci d'Oriente, che parlavano la loro stessa lingua. È in sostanza quel che il Bartoli chiama la norma dell' *area seriore* (v. *Introduzione, Breviario*, ecc.).

G. BONFANTE.

Untersuchungen zur gesch. der gr. Sprache, Lipsia, 1898 (*Byz. Archiv*, Heft 1), pp. 104 ss. Certo gli inizi del mutamento in certe zone (Panfilia, Frigia, Ponto, Egitto) sono antichissimi; ma quando si estese, come e dove? Secondo il Dieterich -*νδ-* per -*ντ-* compare in Malala (VI secolo) e poi in Teofane (IX secolo); è possibile che la pronuncia più elevata -*nt-* sussistesse ancora nell' VIII secolo tra i funzionari che Bisanzio mandava ad amministrare l'Esarcato e la Pentapoli? Ad altri, più competenti, la risposta definitiva; che *ποντικός* abbia conservato -*nt-* nei dialetti romagnoli è un fatto indiscutibile; e sommamente improbabile che la parola risalga al greco attraverso il latino classico (e così conservasse -*nt-*), per ovvi motivi geografici. Non ho potuto vedere DIETERICH, *Sprache und Volksüberl. der südl. Sporaden*, Vienna, 1908.

LA DATE DE LA CONVERSION DES SERBES ⁽¹⁾

Constantin Porphyrogénète ⁽²⁾ distingue deux étapes dans la conversion des Serbes au christianisme : la première sous le règne de l'empereur Héraclius (610-641), lorsqu'ils furent baptisés par des prêtres venus de Rome ; la seconde sous le règne de l'empereur Basile I^{er} (867-886), la majorité du peuple ayant, après la première conversion, conservé son ancienne foi.

Déjà Constantin Jireček ⁽³⁾ avait observé que les souverains serbes du ix^e siècle portaient des noms qui sont plutôt latins que grecs. Il vaut la peine, en effet, d'étudier les noms portés par les membres de la plus ancienne famille princière serbe, noms que le Porphyrogénète nous a transmis en assez grand nombre ; il nous semble que ces noms pourraient aider à préciser la date de la seconde et définitive conversion des Serbes.

Grâce au Porphyrogénète ⁽⁴⁾, il est facile d'établir un tableau généalogique de ces personnages. On y placera d'abord les trois ancêtres immédiats du prince Vlastimir, premier souverain serbe sur qui le Porphyrogénète nous donne des renseignements un peu plus détaillés. Ces trois ascendants portent, comme Vlastimir, des noms slaves : Višeslav, Radoslav, Prosigoj. Quant à la descendance masculine de Vlastimir, Constantin Porphyrogénète nous la fait connaître en détail, en nous décrivant les fréquentes luttes pour le trône serbe pendant cette période. C'est ainsi que nous savons que les fils de Vlastimir portaient également des noms slaves : Mutimir, Strojimir et Gojnik. Les noms chrétiens n'appar-

(1) Communication présentée au IX^e Congrès international d'Études byzantines (Thessalonique, 12-25 Avril 1953).

(2) *De administrando Imperio*, chap. 29 et 31.

(3) JIREČEK, *Geschichte der Serben*, I, Gotha, 1911, p. 173.

(4) *De administrando Imperio*, chap. 32.

raissent que chez les petits-fils de Vlastimir. Nous pouvons en conclure que la dynastie n'a reçu le baptême qu'à l'époque où naissaient les petits-fils de Vlastimir ; aussi, parmi ces petits-fils, les plus âgés portent-ils encore des noms slaves. Le premier et le second fils de Mutimir se nomment Pribislav et Bran, et ce n'est que le troisième qui porte le nom d'Étienne. Quant à Strojimir, celui-ci n'avait qu'un fils, qui porte le nom slave de Klonimir. Mais Gojnik, le plus jeune fils de Vlastimir, a dû atteindre l'âge d'homme après la conversion de cette famille princière au christianisme, car son fils unique porte le nom chrétien de Pierre. Mais déjà les arrière-petits-fils de Vlastimir portent des noms chrétiens : Zacharie (fils de Pribislav), Pierre (fils de Bran) ; un seul parmi eux, Časlav (fils de Klonimir), fait exception ; mais le Porphyrogénète dit expressément qu'il était né en Bulgarie et de mère bulgare.

Ainsi donc, les Serbes ont dû adopter le christianisme à une époque où le fils aîné de Vlastimir (c'est à dire Mutimir) était déjà à un âge assez mûr, tandis que son plus jeune fils, Gojnik, était très jeune et non encore marié (ou, du moins, à peine marié). Pour préciser cette époque, nous devons établir en quelle année est né Pierre, petit-fils de Vlastimir et fils de Gojnik, Pierre dont le nom chrétien indique qu'il a dû naître après la conversion de la dynastie au christianisme.

Selon le Porphyrogénète, Pierre se rendit maître du pouvoir par la force, régna 25 ans, et son règne prit fin à l'époque où eut lieu la bataille d'Anchialos (20 août 917). Ce qui veut dire que Pierre arracha le pouvoir à ses rivaux en 892. Pour réussir dans une telle entreprise, et se rendre maître du trône, il ne devait pas être un enfant. Nous ne disposons pas de données sûres sur l'âge exigé pour qu'un souverain serbe fût considéré comme majeur, mais nous pouvons néanmoins établir cet âge avec suffisamment de certitude. C'est ainsi que Tvrtko Kotromanić, ban de Bosnie, monta sur le trône à l'âge de 15 ans environ ; c'est pourquoi il était considéré comme n'ayant pas encore atteint sa majorité, et le pouvoir effectif fut exercé par son père d'abord, par sa mère ensuite (1). D'autre part, le tsar Uroš, fils de Dušan, né en

(1) JIREČEK, *Geschichte der Serben*, I, p. 399,

1336 ou 1337, commença à régner dans les derniers jours de l'année 1355, en ayant tout au plus 19 ans (1). Nous pouvons donc conclure que l'âge où un souverain serbe était considéré comme majeur, était celui où il avait atteint ses 18 ans. Si nous supposons que Pierre, fils de Gojnik, avait cet âge lorsqu'il se rendit, en 892, maître du pouvoir, nous obtenons 874 comme date de sa naissance. Nous avons vu plus haut que les Serbes adoptèrent le christianisme avant la naissance de Pierre, et sous le règne de l'empereur Basile, lequel monta sur le trône en septembre 867. Il s'ensuit que la conversion des Serbes eut lieu entre les années 867 et 874.

Une telle chronologie s'accorde parfaitement avec la lettre que le pape Jean VIII adressa « Montemero duci », vers le mois de mai de l'année 873. Dans cette lettre où il est question des agissements de certains prêtres, agissements contraires aux canons, le pape invite le prince Mutimir à placer, au point de vue ecclésiastique, son pays sous l'obédience du diocèse de Pannonie (2). Sans doute faut-il entendre par là le siège archiepiscopal de l'illustre thessalonicien Méthode, l'apôtre des Slaves, lequel venait justement d'être libéré de la captivité où le retenaient les Allemands (3).

Mais il est non moins évident qu'une telle chronologie dépend de la date à laquelle prit fin le règne de Pierre Gojniković, qui régna vingt-cinq ans, selon le Porphyrogénète, et mourut en captivité, ayant été fait prisonnier par les Bulgares à l'époque de la bataille d'Anchialos (*ἐγένετο δὲ καὶ κατὰ τὸν καιρὸν ἐκεῖνον καὶ πόλεμος εἰς Ἀχελῶν μεταξὺ τῶν Ῥωμαίων καὶ τῶν Βουλγάρων*). Or, la date de la chute de Pierre (917), ainsi donnée par le Porphyrogénète, a été mise en doute, il n'y a pas longtemps, par M. M. Lascaris (4). Ce

(1) JIREČEK, I, pp. 376 et 414.

(2) M.G.H., *Epist.*, VII, p. 282.

(3) Cf. Fr. DVORNÍK, *Les Slaves, Byzance et Rome au IX^e s.*, Paris, 1926, pp. 212 et 260, et, du même, *Les légendes de Constantin, et de Méthode vus de Byzance*, Prague, 1933 (*Byzantinoslavica, Supplementa*, I), p. 274.

(4) M. LASCARIS, *La rivalité bulgaro-byzantine en Serbie et la mission de Léon Rhabdouchos*. Publié d'abord dans la *Revue historique du Sud-Est européen*, XX, 1943, pp. 202-207, ce sensationnel

dernier a observé que le Porphyrogénète a dû se tromper en parlant d'une entrevue de Pierre avec le stratège byzantin de Dyrrachion, en 917, Léon Rhabdouchos, entrevue qui amena la chute de Pierre. Et l'éminent balkaniste nous place devant l'alternative bien embarrassante: ou bien le Porphyrogénète se trompe en faisant coïncider la chute de Pierre avec la bataille d'Anchialos; ou bien le Porphyrogénète a mentionné par erreur le nom de Léon Rhabdouchos en parlant de la chute de Pierre ⁽¹⁾. Si M. Lascaris incline vers la première solution, nos vues à nous, telles que nous les avons développées plus haut, nous conduisent à nous prononcer plutôt pour la seconde. Car, au cours de son long règne, Pierre a pu avoir des entrevues avec plus d'un stratège de Dyrrachion (y compris Rhabdouchos), ce qui a pu amener le Porphyrogénète à confondre la mission en 917 d'un stratège de Dyrrachion chez le prince Pierre Gojniković avec une entrevue antérieure, je veux dire avec un stratège ayant exercé ces fonctions à Dyrrachion avant cette date.

Beograd, École supérieure de pédagogie.

Georges Sp. RADOJIČIĆ

article a été reproduit dans la brochure: M. LASCARIS, *Deux notes sur le règne de Syméon de Bulgarie*, Wetteren (Belgique), 1952, pp. 14-20.

(1) L'argumentation de M. Lascaris est basée sur les faits suivants: a) selon le Porphyrogénète, Léon Rhabdouchos fut élevé après 917 au rang de magistre et de logothète du Drome, tandis qu'une lettre de Léon Choïrosphaktès, écrite avant 911, lui attribue déjà ces deux dignités; b) un groupe de trois chroniques byzantines mentionnent un stratège de Dyrrachion, du nom de Rhabdouchos, en 880; c) le Porphyrogénète attribue à Rhabdouchos le dessein d'exciter Pierre et les Hongrois contre les Bulgares; or, l'invasion des Hongrois en Bulgarie eut lieu en 895.

SUR TROIS PASSAGES DE DIGÉNIS AKRITAS, VERSION DE L'ESCURIAL

E, 1033 : τζουκάνες

Quand Digénis rentre au manoir paternel avec la jeune fille qu'il a enlevée, son père et son oncle vont à sa rencontre à la tête d'une escorte de cavaliers :

1030 καὶ εἶδασιν ὅτι ἔρχεται ὁ θαυμαστός Ἀκρίτης ·
γοργὸν ἑκαβαλλίκευσαν θεῖος καὶ ὁ πατήρ του
καὶ ὅλη του ἡ γενεὰ καὶ τριακόσιοι ἀγούροι.

1033 οἱ μὲν τζουκάνες ἔπαιζαν, οἱ ἄλλοι τραγουδοῦσιν,
καὶ πᾶν εἰς τὸ κοράσιον.

Que signifie τζουκάνες? On est tenté à première vue de le rattacher à la famille de τζυκάνιον, τζυκανιστήριον, τζυκανίζειν (DU CANGE, p. 1576) : tous mots dérivés du persan *čōkān*, « polo-stick ». Mais le contexte et la comparaison avec les autres versions excluent complètement, il me semble, que les cavaliers de l'escorte jouent au polo! Il s'agit de chants *et de musique* en l'honneur de la fiancée de Digénis (καὶ πᾶν εἰς τὸ κοράσιον). M. Kalonaros, le savant éditeur de l'épopée byzantine, fait dériver τζουκάνες de χαμοτσούκι ou χαμαιτζίκιον = συμπόσιον et explique que le mot doit désigner un instrument de musique utilisé lors des mariages ou autres réjouissances publiques ⁽¹⁾. C'est une conjecture ingénieuse. Mais l'examen des versions parallèles me conduit à une tout autre conclusion.

(1) Βασίλειος Διγενῆς Ἀκρίτας, II, Athènes, 1941, p. 170, n. : « Τζουκάνες θὰ ἦσαν πνευστὰ μουσικὰ ὄργανα σονηθιζόμενα εἰς γάμους ἢ ἄλλας δημοσίας διασκεδάσεις. Τὴν λέξιν σχετίζω πρὸς τὸ χαμοτσούκι ἢ χαμαιτζίκιον = συμπόσιον, περὶ οὗ βλέπε ἐν Χρον. Μορ. 2408 καὶ ταυτάριθμ. ὑπόσημ. αὐτόθι. »

Une musique exécutée par des cavaliers consiste normalement en sonneries de trompettes ⁽¹⁾. Or, comme M. Kalonaros lui-même le fait observer dans sa note, c'est bien de trompettes (*τρομπέτες, σάλπιγγες, βούκινα*) qu'il est question dans les passages parallèles du même épisode qui figurent dans les autres versions :

A, 2193 (t. I, p. 121) :

οἱ μὲν ἐκεῖνοι ἔπαιζον τρομπέτες, ἐτραγῶδουν,
καὶ εἰς ἀπάντησιν αὐτοῦ ἤρχοντο διὰ τάχους.

A, 2196 :

καὶ τὰς φωνὰς ἀκούσασα βουκίλων καὶ σαλπιγγων...

A, 2237 :

ἔδωκασιν τὰς σάλπιγγας, ὑπέστρεψαν εὐθέως.

K, 797 (t. II, p. 61) :

ὅπισθεν τούτων σάλπιγγες καὶ βούκινα βαρέα,
τύμπανά τε καὶ ὄργανα ἐκρούοντο εἰς ἄκρον...

K, 827 :

τὰ βούκινα ἔδωκασιν, ὑπέστρεφον εὐθέως,
ἡλάλαζον αἱ σάλπιγγες, τὰ τύμπανα ἐφώνουν κτλ.

Faut-il, dans ces conditions, tenir *τζουκάνες* pour une *lectio difficilior* et s'entêter à l'expliquer? Ou la divergence entre l'*Escorialensis* et les autres versions ne serait-elle pas purement apparente? Je tiens *τζουκάνες* pour une simple faute de copiste. C'est un fait d'observation courante qu'un *β* initial, dans les manuscrits médiévaux, est souvent pris pour une autre lettre : pour un *ε*, par exemple, quand *bêta* est

(1) On pourrait aussi admettre que nos cavaliers battent le tambour. Il est fait mention de *τύμπανα* en K, 797 et 827 (cités *infra*). et mon ami Paul Wittek me dit que *čōkân*, en persan et en turc, a aussi le sens de *drumstick*, baguette de tambour. J'écarte cette hypothèse parce que : 1°) ce sens n'est pas attesté pour le grec *τζουκάνιον*, 2°) les *τύμπανα* de Grotta-Ferrata, sans parallèle dans les autres versions, sont sans doute une *innovation*. Au contraire, le v. 2193 de la version d'Andros (*οἱ μὲν ἐκεῖνοι ἔπαιζον τρομπέτες, ἐτραγῶδουν*) qui ne parle que de trompettes, est quasi-identique pour la forme à E, 1033, et semble provenir d'un même archétype, avec une altération différente (v. la note suivante).

écrit β (1). Mais on passe plus facilement encore de la forme β à $\tau\zeta$. Je corrige donc $\tau\zeta\sigma\upsilon\kappa\acute{\alpha}\nu\epsilon\varsigma$ en $\beta\sigma\upsilon\kappa\acute{\alpha}\nu\epsilon\varsigma$, pluriel de * $\beta\sigma\upsilon\kappa\acute{\alpha}\nu\eta$ = $\beta\upsilon\kappa\acute{\alpha}\nu\eta$. Le copiste qui a fait la faute, influencé par le fait qu'il s'agissait de cavaliers et par le mot $\xi\pi\alpha\iota\zeta\alpha\nu$, a dû penser au $\tau\zeta\upsilon\kappa\alpha\nu\iota\sigma\tau\acute{\eta}\rho\iota\omicron\nu$, au polo.

$\beta\upsilon\kappa\acute{\alpha}\nu\eta$ est la plus ancienne transcription du latin *bucina*. C'est la forme qu'emploie Polybe. La transcription byzantine est $\beta\omicron\upsilon\kappa\iota\nu\alpha$, qui figure, on vient de le voir, dans l'épopée, mais non dans la version de l'Escorial. Or, à côté de $\beta\upsilon\kappa\alpha\nu\eta\tau\acute{\eta}\varsigma$ (POL., II, 29, 6) et de $\beta\upsilon\kappa\alpha\nu\iota\sigma\tau\acute{\eta}\varsigma$ (POL., XXX, 22, 11 et DION. HAL., *Ant. Rom.*, IV, 18) la langue byzantine a $\beta\sigma\upsilon\kappa\alpha\nu\iota\sigma\tau\acute{\eta}\varsigma$ (aussi $\beta\sigma\upsilon\kappa\alpha\nu\acute{\iota}\zeta\epsilon\iota\nu$, $\beta\sigma\upsilon\kappa\alpha\nu\iota\sigma\tau\acute{\eta}\rho\iota\omicron\nu$: v. DU CANGE p. 214). Et le seul manuscrit qui nous ait conservé POLYBE, VI, 35, 12 et 36, 5 (Cod. Urbin., fol. 66 ss.) écrit $\beta\sigma\upsilon\kappa\alpha\nu\tilde{\alpha}\nu$ le verbe qui devrait être $\beta\upsilon\kappa\alpha\nu\tilde{\alpha}\nu$ d'après la transcription polybienne $\beta\upsilon\kappa\acute{\alpha}\nu\eta$. Ce sont là des attestations indirectes très nettes d'un mot $\beta\sigma\upsilon\kappa\acute{\alpha}\nu\eta$ (contamination de $\beta\upsilon\kappa\acute{\alpha}\nu\eta$ et $\beta\omicron\upsilon\kappa\iota\nu\omicron\nu$) qu'il ne faut pas hésiter à récrire en E, 1023.

E, 1462 : $\beta\iota\alpha\tau\acute{\alpha}\rho\iota\nu$

1461 *Καὶ ἐγὼ γοργὸν ἐγύρισα καὶ ἐφόρεσα λουρίκιν ·
βι α τ ά ρ ι ν ἔβαλα τερπνόν, καθάριον βαγδαῖτην,
πράσινον ἀραβίτικον ἀπάνω εἰς τὸ λουρίκιν...*

Au lieu de $\beta\iota\alpha\tau\acute{\alpha}\rho\iota\nu$, *quod sensu caret*, Henri Grégoire a songé à $\zeta\omega\sigma\tau\acute{\alpha}\rho\iota\nu$, et M. Kalonaros imprime dans son édition $\beta\eta\sigma\tau\acute{\alpha}\rho\iota\nu$. Ces deux corrections sont séduisantes, et chacune d'elles peut se targuer de trouver quelque appui dans le passage parallèle :

A, 3454 (t. I, p. 191) : $\epsilon\upsilon\delta\epsilon\delta\upsilon\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\varsigma \xi\tau\upsilon\chi\omicron\nu \acute{\iota}\mu\acute{\alpha}\tau\iota\omicron\nu \beta\alpha\gamma\delta\acute{\alpha}\tau\iota\nu$,
 $\kappa\alpha\iota \theta\alpha\nu\mu\alpha\sigma\tau\acute{\omicron}\nu \omicron\lambda\acute{\omicron}\beta\eta\rho\omicron\nu, \omicron\zeta\acute{\epsilon}\nu \acute{\alpha}\nu\alpha\zeta\omega\sigma\tau\acute{\alpha}\rho\iota\nu...$ (2)

(1) N'est-ce pas justement ce qui s'est produit en A, 2193? Si l'on compare ce vers à E, 1033, on a l'impression que $\epsilon\kappa\epsilon\iota\upsilon\omicron\nu$, à côté de $\omicron\iota \mu\acute{\epsilon}\nu$, est fautif, tandis qu'il manque le $\omicron\iota \acute{\alpha}\lambda\lambda\omicron\iota$ de E. Tout s'explique si un mot $\beta\omicron\upsilon\kappa\iota\nu\alpha$ a été lu $\epsilon\kappa\epsilon\iota\upsilon\omicron\nu$ (ou corrigé en $\epsilon\kappa\epsilon\iota\upsilon\omicron\nu$, faute d'être entièrement lisible). *Τρομπέτες*, introduit dans la suite pour rétablir le sens, entraînait, sous peine de rendre le vers hypermètre, la chute de $\omicron\iota \acute{\alpha}\lambda\lambda\omicron\iota$; d'où l'absurdité de la rédaction actuelle : les mêmes hommes jouent de la trompette et chantent en même temps.

(2) V. la note de M. Kalonaros, *ad locum*.

Mais il y a une solution plus simple. Dans sa note, M. Kalonaros explique que *βηστάριν*, précisé par *βαγδαίτην*, doit désigner un vêtement de prix, *en soie de Bagdad*. Or DU CANGE déjà écrivait (p. 206) à propos du mot *βλάτιον*, qui signifie proprement *pourpre* (latin *blatta*) : *maxime vero haec vox usurpatur pro quovis panno sericeo*. L'épopée byzantine connaît le mot *βλαττίον* (cf. A, 1191 : ἀπέστειλε πολύτιμα βλαττία εἰς τὴν κόρην ; A, 2257 : μετὰ βλαττίων ἐκλεκτῶν ἐπάνω σκεπασμένους) et a une fois la forme *βλαττίν* (A, 1151) :

πρασινοροδίνον βλαττίν εἶχεν εἰς τὸ καποῦλιν.

La confusion entre *λ* et *ι* est facile et fréquente dans plusieurs types d'écriture. Lisons donc : *βλατ(τ)άριν*. Un *hapax*, peut-être, mais de formation tout à fait régulière. De même que *βηστάριν* proposé par Kalonaros vient du latin *vestiarium*, *βλαττάριν* vient de *blattiarium*, indirectement attesté par *blattiarius*, *Cod. Theod.*, X, 20, 30 (1).

E, 1512 : ἄχρωμος

Digénis ne craint pas d'affronter tout seul les *apélates* de Philopappos. Ce dernier dit à Maximò :

1507 *Θωρεῖς αὐτὸν τὸν ἄγονρον πον στέκει εἰς τὸ λιθάριν,
καὶ ἔστησεν τὸ κοντάριν του καὶ ἐπάνω του ἀκουμπίζει ;
Ἐκδέχεται νὰ ὑπάγωμεν ὅλοι ἀπάνω εἰς αὐτόν
κἂν τάχα μοναχός ἐστιν, ἐμᾶς οὐδὲν φοβᾶται ·
Ἄν εὖρη τόπον νὰ ἐμπῇ εἰς τὸν λαόν μας μέσα,
ὥσπερ πετρίτης ἄχρωμος ὅταν ἐμπῇ εἰς κωνῆγιν
καὶ χύση τὸ πτεροῦγιν του καὶ τὰ ὄρνια ἀποκτείνει ...*

Au v. 1512, le manuscrit a *ἄχρομος*, faute évidente ; la restitution *ἄχρωμος* est du premier éditeur, Hesseling. Mais *ἄχρωμος* donne-t-il un sens satisfaisant ? « Comme un faucon

(1) A la séance du 10 mai 1953 de la « Société pour le Progrès des Études historiques et philologiques en Belgique », où j'ai résumé la présente étude, M. Henri Grégoire, qui présidait la Section byzantine et orientale, non seulement s'est rallié à mon interprétation, mais a lui-même formulé la conjecture *βλατάριν*, avant d'avoir entendu l'exposé de ma propre solution.

sans couleur...? » Non, estime Henri Grégoire : « ἄχρωμος, *terne*, ne convient pas. Nous avons pensé à corriger en ἄωρος, *jeune*, adjectif qui entraîne l'idée de *fort et fougueux* ; mais plus simple encore serait la correction en ἄχρονος au sens de *moins d'un an, tout jeune* ; cf. le grec moderne commun ἀχρόνιαστος, même sens » (1).

M. Kalonaros s'est prononcé (t. II, p. 315) contre la correction d'Henri Grégoire. Il fait observer, d'abord, que le faucon de moins d'un an n'est pas encore apte à la chasse, et en second lieu, que ἄχρωμος, appliqué à cet oiseau, se retrouve « dans d'autres passages de l'épopée ». Il en cite un, A, 1217 :

1216 ἵππον ἐκαβαλλίκευσε δαγάλλον, ἀστερᾶτον,
καὶ ὥς γεράκιον ἄχρωμον ἔφθασεν εἰς τὸ
κάστρον,
καὶ τρεῖς ἔχων μεθ' ἑαυτοῦ ἐκ τῶν πολλῶν ἀγούρων,
εἰς τὸν οἶκον τῆς ποθητῆς εὐρέθη παραντίκα.

Les deux passages n'ont rien de commun, sinon la comparaison du héros à un faucon (encore n'a-t-elle pas tout à fait le même sens dans les deux textes, visant, là l'intrépidité et l'ardeur à la lutte, ici la rapidité de la course (2)). Et ils appartiennent à des épisodes tout différents (en A, 1217 nous sommes dans la « Geste de l'Emir »). Il faut donc bien donner raison à M. Kalonaros : γεράκιον ἄχρωμον, en A, 1217 *garantit* le πετρίτης ἄχρωμος de l'*Escorialensis*. M. Kalonaros cependant, tout en déclarant *bon* le mot ἄχρωμος (« καλῶς ἔχει ») ne l'a pas expliqué d'une manière satisfaisante. Il se contente de dire (t. I, p. 68, n. au v. 1211) : « les faucons ἄχρωμοι étaient renommés pour la rapidité de leur vol » (οἱ ἄχρωμοι ἰέρακες ... ἐξετιμῶντο διὰ τὴν ταχύτητά των). Il semble qu'il le prenne, tout comme H. Grégoire, au sens de

(1) H. GRÉGOIRE et M. LETOCART, *Trente-cinq corrections au texte de Digénis selon l'Escorialensis*, dans *Byzantion*, XIV, 1939, p. 223.

(2) Notons que des comparaisons de ce type sont aussi vieilles que la littérature grecque elle-même : cf. HOMÈRE, *Il.*, XVII, 757 : κίρκον, ὃ τε σμικρῇσι φόνον φέρει δρνίθεσσιν et XIII, 819 : θάσσοντας ἰρήκων ἔμναι καλλίτριχας ἵππους, / οἳ σε πόλιν δ' οἴσουσι κονίοντες πεδίον,

« sans couleur, gris, terne ». Ceci nous ramène, en somme, à notre point de départ. Si l'on donne à *ἄχρωμος* le sens de *gris, terne*, il y a d'excellentes raisons de contester la convenance de l'épithète au plumage du faucon, ou du moins de l'espèce de faucon qui est ici visée, comme de contester la convenance de l'épithète au ton du contexte (on attend ici une épithète plus caractéristique). Dans un autre passage de l'*Escorialensis*, très proche du nôtre pour le sens, le « bon faucon » auquel on compare le héros qui tient tête à plusieurs adversaires est justement qualifié de blanc, *ἄσπερον* (1). Les bylines russes, comme veut bien me l'écrire mon collègue M. Backvis, donnent au faucon l'épithète constante de *jasnyj*, « clair » (ou *brillant* : se dit des yeux) (2). Et l'un des noms néo-grecs du faucon, *σαῖνι*, nous ramène encore, étymologiquement, à la couleur blanche : car *σαῖνι* doit s'expliquer par l'iranien *šahin*, apparenté au sanscrit *śyena*, « faucon », lequel est originairement un adjectif signifiant *blanc* (*śyenī* sert de féminin à *śyeta*, « blanc »).

Une épithète signifiant *terne*, pour le faucon, serait donc tout à fait insolite, et je crois qu'on peut la tenir pour exclue. Si l'on y regarde de près, dans le passage parallèle, A, 1217, (ὥς γεράκιον ἄχρωμον) elle est exclue par le contexte même, qui insiste justement sur l'éclat des vêtements et des parures du héros qu'on compare à un faucon (1211 s. : ἐφόρσε φακιδίην ὀλόχρυσον ; 1215 : εἶχε δὲ ῥίζας χνυμεντὰς μετὰ λιθομαργάρων). En somme, si *ἄχρωμος* est une épithète de couleur, le seul sens qu'on pourrait accepter serait celui de *blanc*. Mais *ἄχρωμος* peut-il avoir ce sens ? D'après le Dictionnaire

(1) E, 966 : καὶ ὁ νεώτερος ὁμοίαζεν ἄσπερον, καλὸν γεράκιον, / ὥσάν ὅταν ζυγώνει πέριδικα καὶ ἐμπη ἀπέσω εἰς δάσος, / οὕτως τοὺς ἐπεσκόρπισεν ὁ νεώτερος ἐκείνους. Cf. A, 1410 ; γεράκια ἐβάσταζον ἄσπερα ἐκ τῶν μοντάτων (T, 1410 a : λευκά).

(2) « J'ai relevé », m'écrit M. Backvis, « douze emplois de la combinaison *faucon clair* dans les morceaux : *Dobrynja négociateur de mariage*, D. et Vasilij Kazimirov, D. et Ilja Muromec, D. et Dunaj, Aleša Popović et Tugarin, Ilja Muromec et le tsar Kalin, Čurilo et Vladimir — et aucune autre épithète. L'expérience était donc concluante et il n'y avait guère d'utilité à la pousser plus loin. » Je remercie vivement mon éminent collègue d'avoir bien voulu faire cette enquête pour moi.

de l'Académie d'Athènes (III, 1941, p. 388) il signifie *décoloré, pâle*, en parlant du visage ou des lèvres (*δ στερούμενος χρώματος*. "Αχρωμο πρόσωπο. "Αχρωμα μάγουλα, χείλη κτλ.) Sans doute, *ἄχρωμα χείλη*, ce sont des lèvres blanches, et *ἄχρωμο πρόσωπο* un visage « tout blanc ». Mais « blanc » équivaut ici à *blême*, alors que les épithètes habituelles du faucon, *ἄσπρον* dans l'épopée byzantine, *jasnyj* dans les bylines slaves, évoquent au contraire la vision d'un plumage d'une blancheur éclatante...

En réalité, ces discussions sont probablement sans objet, car je suis persuadé que le mot *ἄχρωμος* n'est nullement une épithète de couleur. Dans la littérature, il ne semble pas attesté au sens physique de *terne*, mais seulement au sens moral : qui ne « change pas de couleur, qui ne sait pas rougir », *unblushing, shameless* (1). « Suidas » glose *ἄχρωμος* et *ἄχρώματος* par *ἀναιδής* (2). Or, si *ἄχρωμος* signifie *ἀναιδής*, l'épithète convient parfaitement à un oiseau de proie. Sans remonter jusqu'à l'apologue de l'épervier (ἰρηξ) dont les propos cyniques symbolisent, dans les *Travaux* d'Hésiode (203 ss.) les pratiques d'un temps qui ne connaît plus ni *δίκη* ni *αἰδώς* (3), citons ce passage de la Paraphrase des *Ὀρνιθιακά* de Dionysios (c. VII, p. 109, éd. F. S. Lehrs, *Poetae Bucolici et Didactici*, Paris, Didot, 1862) : *τῶν ἱκτίνων δ' οὐδὲν ἄν τις ἀναιδέσ τερον εἴποι · δρῶσι γὰρ πολλάκις καὶ ἐπ' αὐτὰς τῶν ἀνθρώπων τὰς χεῖρας, καὶ διαφθείρουσι τῶν κατοικιδίων ὀρνίθων τοὺς νεοττοὺς καὶ λυποῦσι μάλιστα τὰς γυναικας*. En définitive, *ὥσπερ πετρίτης ἄχρωμος, ὡς γεράκιον ἄχρωμον* se traduira : « comme un épervier franc », « comme un faucon hardi, sans vergogne, qui ne recule devant rien. » (4).

Bruxelles.

Roger GOOSSENS.

(1) V. les attestations dans LIDDELL et SCOTT, *sub verbo*.

(2) SUIDAS, s.v. *ἄχρωμος* : ἦν δὲ ἡ ἐργασία αὐτοῦ ἄχρωμος (τοντέστιν ἀναιδής) · ἐπὶ πορνείον γὰρ ἐκαθέζετο. Καὶ ἄχρώματος, ἀναιδής.

(3) Cf. HÉSIODE, *Opera*, 192 s. : *δίκη δ' ἐν χερσὶ, καὶ αἰδώς / οὐκ ἔσται* et 197 ss. : *πρὸς Ὀλυμπον ἀπὸ χθονός ... ἴτον προλιπόντ' ἀνθρώπους / Αἰδώς καὶ Νέμεσις*.

(4) La présence de *ἄχρωμος* dans deux comparaisons de nature différente, figurant dans des *gestes* différentes, indique que l'épithète devait être *traditionnelle*.

DEUX ÉTYMOLOGIES

I. — Vonditza (Βόνιτζα) = slave (V)odica, ἄγκιστρον

Je copie d'abord les références de Max Vasmer, *Die Slaven in Griechenland*, dans *Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1941, *Phil.-hist. Klasse*, n° 12, p. 67 :

« 15 Βόνιτσα, Ortsname in Akarnanien... Der Name ist auch belegt in der Chronik von Morea (s. ed. J. Schmitt, *Index*, s. v.). Nach Hilferding I 291 slavisch, ohne Angabe der Etymologie. Ich könnte höchstens an ein slav. *Vodŭnica als Quelle denken, das zur Zeit der Gräzisierung bereits Vodnica gelautet haben müsste. Vgl. bulg. skr. ON Vodna, auch. čech. Vodná. Ueber ein anderes Βόνιτσα, um das die Klöster Zographu und Esphigmenu am Athos prozessierten, vgl. Gelzer *BZ* XII 501. Die Herleitung des Namens Βόνιτσα muss jedenfalls mit folgenden Belegen rechnen : Βόνιτιτσα « oppidum Acarnaniae » bei Kantakuzenos (ed. Bonn 529, 12), Βοντίτζη D. sing. bei Anna Komnena VI, 6 (ed. Bonn I 287), Βόνδιτζος Urkunde ann. 1539 s. Mikl.-Müller III 366, Βονδότηζης ἄστυ Synopsis Sathas S. 546, 3, und Joannes Apokaukos, Metrop. von Naupaktos, *Izv. Russk. Arch. Inst. Konst.* XIV 76. Ausserdem *Bundicia* bei Guillelmus Apuliensis *Gesta Roberti Guiscardi* (zitiert bei Treidler *Epirus* 117). El luogo de *Vodiza* a. 1479, s. Sathas *DI* VI 215. Aravandinos 34 nennt als zweiten Namen von Βόνιτσα ein Βόνδιτζα. Damit vgl. auch sloven. skr. ON *Vodice*, bulg. ON *Vodica*. »

Mais je fais toutes mes réserves sur le nom du *tchiflik* revendiqué par Zographou en 1748 (« Urkunde des Patriarchen Païsios vom Mai 1748, um ein Grundstück das auf griechisch den Namen Vomitza, auf türkisch [*sic*, c.-à-d. en bulgare], Γιωβάνιτζα führt »). A une date aussi basse, le nom de ce *tchiflik* peut avoir été déformé sous l'influence de

la ville célèbre d'Acarnanie, connue de tous les Grecs, ne fût-ce qu'à cause de son port. En fait, il n'y a pas en Grèce plusieurs localités du nom de Vonitza ; il n'y en a qu'une, très fameuse, et le nom ancien de *Βόνιτζα* est *Βόνδιτζα* (écrit parfois *Βόντιτζα*). Les premiers témoignages historiques remontent aux XI^e-XII^e siècles ; Bundicia, où se retira Robert Guiscard pendant l'hiver de 1084-1085, est appelée *Βόντιτζα* (τῇ Βοντίτζῃ) par Anne Comnène (1), et il est évident que c'est le port actuel de *Βόνιτζα*, dans une crique du golfe d'Ambracie. La ville apparaît au XIII^e siècle comme évêché. La graphie primitive est incontestablement *Βόνδιτζα*, et la chute du *δ* est probablement due à la « confusion » volontaire de ce nom « barbare » avec celui de Venise ; que le rapprochement ait été fait, dans une intention ironique, cela résulte du distique cité par l'auteur de l'excellent article *Βόνιτζα* dans l'Encyclopédie du *Περσός*.

Quant à l'étymologie proposée, slave *Vodnica*, la ville de l'eau, elle m'avait toujours paru invraisemblable, à cause de la constance de la nasale qui indiquait une ancienne nasale slave. Or, un texte décisif, omis par Max Vasmer, nous révèle la véritable étymologie, et, du même coup, la forme slave primitive. Deux textes plutôt, deux lettres, la première de Georges Bardanès, chartophylax de l'église d'Athènes, qui

(1) Guillaume d'Apulie raconte que, lorsque Guiscard vint pour la première fois en Illyrie (1081), il prit Corfou, et que sa flotte prit Bundicia (IV, 207) :

Bundiciam nautae vi captam depopulantur.

Lors de sa deuxième traversée (1085), le poète nous apprend que Guiscard abrita ses bateaux sur le fleuve Glykys et que lui-même mena ses chevaliers pour y hiverner (V, 208-209) :

Ipse suos equites hiemali tempore secum

Bundiciam ducit mansurus ibique moratur.

Sur ces deux campagnes d'Epire, c'est Guillaume d'Apulie qu'il faut suivre, et non Anne Comnène, dont la chronologie est incohérente et inexacte. En ce qui concerne Bundicia, ses indications sont toutefois exactes, mais elle ne mentionne la ville qu'une seule fois, à propos des événements de 1085 (VI, 6, 1). Après avoir envoyé Bohémond à Céphalonie, Robert τὰ μὲν ἐνόντα αὐτῷ πλοῖα τῇ Βοντίτζῃ προσώρμησε μετὰ τῆς παρεμβολῆς πάσης. C'est de là qu'il se rendra lui-même à Céphalonie pour y mourir.

dépendait de Michel Choniate, à Jean, métropolite de Naupacte, les n^{os} 5 et 6 des *Epirotica saeculi XIII*, publiés dans le tome III du *Vizantijskij Vremennik* par V. G. Vasiljevskij. Le célèbre métropolite de Naupacte, Jean Apokaukos, avant d'offrir à Georges Bardanès l'évêché de Corcyre qui n'était pas encore vacant, lui offrit, alors qu'il était ἐν τῇ ἐπισκοπῇ Γρεβενῶν (sans avoir été consacré évêque de cette ville), le siège devenu libre de Βόνδιτζα. Bardanès s'excuse très élégamment de ne pouvoir accepter. Son métropolite, Michel Choniate d'Athènes, lui a interdit d'aspirer à la consécration épiscopale. Et pourtant, dit-il, l'offre était séduisante ! Le métropolite de Naupacte, comme Paul, s'entend à captiver les hommes, à capturer les âmes : Καὶ ὡς αὐτὸς οὗτος ὁ κορυφαῖός ποτε τοὺς τῶν Ἀθηναίων σοφωτέρους ἐξώγει πρὸς πίστιν τῷ ἐπιβωμίῳ τούτῳ χρησάμενος ἐπιγράμματα, κατὰ ταῦτόν δὲ καὶ σύ, τὸ μετὰ Παῦλον στόμα Χριστοῦ, παρὰ τῶν ἀνὰ χειρὸς ἐμοὶ πραγμάτων, ὅποια διενεργεῖν ἐπιτέτραμμαι καὶ οἷς σπουδὴν, εἰ καὶ ἐμοὶ ἐκουσίαν ὅμως χαρίζομαι, προσάγεις οἷον ἄγκιστρον μοι γλυκύν, ὅτι καὶ Βόνδιτζα τοῦτο τῇ Βουλγάρων γλώσσῃ διασημαίνεται. Comme le faisait l'apôtre des Gentils, qui néanmoins n'avait pu évangéliser l'Illyrie, Jean de Naupacte attire Georges Bardanès en lui présentant un doux hameçon, l'évêché de Vonditza. « Hameçon : c'est précisément cela que signifie Vonditza dans la langue des Bulgares », (p. 249).

Et dans sa réponse (*ibid.*, p. 250), n^o 6, Jean de Naupacte relève le mot, qui lui a plu. « Certes, je te suis si attaché que j'ai saisi comme une chance heureuse le veuvage de l'église de Vonditza, pour lui présenter comme époux spirituel Georges Bardanès. Mais j'ai échoué, maladroit pêcheur. Ἀλλὰ τῆς ἄγρας ἀπέτυχον, τὸ ἄγκιστρον τοῦτο, κατὰ τὴν Βουλγάρων, ὡς γράφεις, φωνήν, οὐκ ἐπὶ τῷ ῥήματι τοῦ Χριστοῦ χαλάσας, ὡς ἔοικεν. Cet hameçon — selon la langue des Bulgares, m'écris-tu — je n'ai pas su le lancer selon la parole du Christ » (1).

Rien n'est donc mieux assuré que le sens de Βόνδιτζα en langue bulgare. Et, effectivement, il suffit d'ouvrir Miklosich,

(1) Cf. LUC 5, 5 : ἐπὶ δὲ τῷ ῥήματι σου χαλάσω τὰ δίκτυα, *in verbo autem tuo laxabo rete*.

s. v. *odica* ⁽¹⁾. Le mot est interprété *uncinus*, *hamus*, *κροδά-γρα*, *ἀγκιστρον*. Un *v* prothétique apparaît en bulgare moderne, *vŭdicŭ*, et, bien entendu, les graphies sans nasale (*u*) sont fréquentes : cf. *udica* en serbo-croate, *udočka* en russe.

La position de Vonditza explique son nom : en face de la ville, s'aperçoit un promontoire en forme de crochet ou d'hameçon ⁽²⁾.

D'ailleurs, le mot *ἀγκιστρι* apparaît en toponymie grecque : *Ἀγκίστρι* est un cap du Golfe de Volo, *Ἀγκίστρι* une île au large d'Épidaure ⁽³⁾.

II. — Vardar < verēdarius

Nous n'avons pas à faire ici l'historique du nom médiéval du fleuve Axios. Il n'est ni turc, ni slave, et jusqu'à présent, personne n'a songé, pour l'expliquer, au latin *verēdarius*, grec *βερεδάριος* ou *βερηδάριος*, de *βέρεδος*, *βέρηδος* (*verēdus*). On sait de reste que *verēdus*, cheval de poste, est un mot de la latinité impériale, emprunté au gaulois. *Verēdarius* signifie « courrier » et naturellement *βερηδάριος* a le même sens. Quant à *verēdus*, il a passé dans les langues orientales, persan et arabe, au sens de « poste » (*barīd* en arabe). La course de la poste, à toutes les époques qui ont connu l'équivalent de l'*ὀξύς δρόμος*, est la plus rapide que les bonnes gens fussent capables d'imaginer : d'où notre « courir la poste », filer à toute allure. Le Grand Etymologique a de même *βερε-δεύειν* · *δραπετεύειν*. *Βερεδάριος*, *βερηδάριος*, le « courrier » a été aussi senti comme le « coureur rapide ». Au temps où tant de fleuves plus ou moins rapides étaient baptisés *Bys-trica* par les Slaves, les Grecs et les Latins de Macédoine ont dû donner à l'Axios antique le sobriquet de *verēdarius*, qui

(1) L'imprimerie de *Byzantion* ne possède pas, malheureusement le 37° caractère de l'alphabet vieux-slave, par lequel commence ce mot, et qui figurait la nasale *on*.

(2) Voyez l'article cité de la Grande Encyclopédie du *Περσός*, avec la carte.

(3) Voici les articles de la *Μεγάλη Ἑγκ. τοῦ Περσοῦ* : *Ἀγκίστρι*, *Ἡ μείζων ἐν τῇ συστάδι τῶν μεταξὺ τῆς Αἰγίνης καὶ τῆς Ἐπιδαυρίας νησίδων.*

Ἀγκίστρι, *Ἀκρωτήριον ἐπὶ τῆς δυτικῆς τοῦ Παγασητικοῦ κόλπου ἀκτῆς, καὶ εἰς τὸ μέσον τῆς μεταξὺ Σούρης καὶ Βόλου ἀποστάσεως προέχον.*

était en somme la traduction de l'épithète poétique du même fleuve, *ὠκυρόας*, et ce sobriquet de *Βαρδάριος* (très pittoresque et deux fois mérité, puisque « le courrier postal » de Sirmium-Naïssus-Stobi empruntait depuis Scupi la vallée de l'Axios) finit par remplacer le nom antique du fleuve, lequel, d'ailleurs, n'est pas plus grec que le nom médiéval.

Ce qui serait resté longtemps encore une conjecture ingénieuse, sans plus, se change en évidence à la lecture de l'article *βαρδάρι* du Dictionnaire de l'Académie d'Athènes. Ce mot désigne la baguette ou *latte* posée sur la trémie du moulin, et qui, actionnée par la pierre meulière, agit à son tour, dans un mouvement perpétuel et bruyant, sur le grain destiné à la moulure (1). Cette latte s'appelle en français *claquet*, en wallon *clapette*, noms donnés, au figuré, à tout bavard ou bavarde, exactement comme *βαρδάρι*. *Βαρδάρι*, d'après les auteurs du Dictionnaire de l'Académie d'Athènes, serait une onomatopée. Illusion que les formes dialectales dissipent. Comment expliquer, notamment, le chypriote *βεριδάρι* si l'on n'admet point l'identité originelle de *βερεδάριος*, *Βαρδάριος*, *βαρδάρι*? Le *βερεδάριος* > *βαρδάριος* « court la poste », il ne s'arrête jamais; d'après lui se nomme le claquet du moulin, que rien ne peut arrêter ou faire taire, une fois la *μυλόπετρα* en mouvement; le changement de genre, dans le cas du claquet, s'explique aisément; le *βαρδάρι* est un *ξύλο*. Les auteurs du Dictionnaire ont paru soupçonner la vérité à l'article *βαρδαροκοπῶ* « couler incessamment, à propos d'une source », composé qu'ils expliquent par le nom du fleuve *Βαρδάριος*, tandis que l'adjectif *βαρδαρίς*, *φλύαρος* est dit provenir « ἐκ τοῦ οὐσιαστικοῦ βαρδάρι, ἀντὶ βαρδαρίζεις καθ' ἀπλολογίαν (!) », et *βαρδαρίζω* (2), « ἐκ τοῦ οὐσιαστικοῦ βαρδάρι ». La vérité est beaucoup plus simple.

H. GRÉGOIRE.

(1) Cf. Dictionnaire de l'Académie d'Athènes, s. v. *βαρδάρι*: ἓνα ἢ δύο ἢ καὶ τρία ξυλάρια ἐξηρτημένα ἀπὸ τὸ ἀπανωμύλι τοῦ μύλου καὶ ἀκκονυβῶντα εἰς τὴν μυλόπετραν, μεταδίδοντα δὲ τὴν τρομώδη κίνησιν εἰς τὸ ἀπανωμύλι συντελοῦν εἰς τὴν βαθμιαίαν πτώσιν τοῦ σίτου εἰς τὸ στόμιον τῆς μυλόπετρας.

(2) 1. *Ρέω ἀδιακόπως καὶ ἀφθόνως Μακεδ. (Θεσσαλον.): βαρδαρίζει ἢ βρούσι.* 2. *Φλυαρῶ.*

NOTES ADDITIONNELLES

P. 266. Voici le distique cité par *Ξ. Γ. Μανρομμάτης*, article *Βόνιτζα* de la *Μεγάλη Ἑγκ. τοῦ Πυρσοῦ*, p. 588²: *Οἱ Ἑνετοὶ ἔλεγον εἰρωνικῶς περὶ τῆς Βονίτζης, Vonizza Venecia — poco differentia* (sic). Nous ne garantissons pas la graphie de *c* dicton.

P. 268. Cf. M. VASMER, *op. cit.*, p. 272: « Der slavische Nasalvokal *o* wird in den südlichsten Gegenden durch *o* + Nasal wiedergegeben, daneben erscheint (oft unbetont!) auch *ov* + Nasal ». Dans trois des quatre cas cités où cette voyelle nasale se trouve à l'initiale, nous avons un *V* prothétique: (*V*)*o*bliane, *Βομπλιανή*, cf. *Βομπλιτζοῦ*, *Qbl*, (*V*)*obl*, *Βόμπλο*.

P. 268. La course sans fin des *veredarii*. Ils passent pour ne s'arrêter jamais: *non descendunt de equo, antequam liberant responsa sua*, dit un vieux glossaire cité par Du Cange, s.v., et encore: *nec manducant, nisi super equo, antequam perfecerunt*.

P. 268. Sur l'hydronyme *Βιστρέιτσα*, voyez M. VASMER, *op. cit.*, pp. 103, 111, 113, 179.

P. 269, deuxième ligne. C'est Euripide (il connaissait *de visu* les fleuves macédoniens), qui, *Bacchantes* 568 sqq., leur a donné les épithètes qu'ils méritent: *τόν τ' ὠκυρόαν Ἀξιόν* et *Λυδίαν τε... τὸν ἔκλυον εὖπιπον χῶραν ὕδασιν καλλίστοισι λιπαίνειν*. Ce dernier éloge, qu'Homère (*Φ* 158) fait de l'*Ἀξιός*, Euripide (qui savait, comme Strabon, que l'*Axios* rapide charrie des eaux troubles) le lui refuse pour l'attribuer au *Lydias* grossi des eaux pures du torrent d'Édessa. « So scheint, dit Ewald Bruhn, Euripides auf Grund eigener Anschauung gegen die Homerstelle polemisieren zu wollen ». La rapidité du courant de l'*Axios* (comme de l'*Haliacmon-Bystrica*) est de 1 à 1 m. 50 à la seconde.

Cette note était écrite et imprimée lorsqu'une référence d'ailleurs inexacte, trouvée dans *Glotta*, à un article de la revue *Ἀθηνᾶ* ⁽¹⁾, m'a appris qu'une controverse s'était engagée au sujet de l'étymologie de *Vardar*, il y a trente ans, entre mes illustres collègues et amis Constantin Amantos et Phédon Koukoulès, qui tous deux ont eu connaissance des éléments de la question, mais l'ont réso-

(1) *Glotta*, XV (1927), p. 182. Au lieu de: *Ἀθηνᾶ* 55, il faut lire: *Ἀθηνᾶ* 35.

lue chacun à sa manière (1). J'espère qu'ils se mettront d'accord pour accepter ma thèse.

C. Amantos a naturellement connu le mot *βαρδάρι* et ses divers sens. Il écrit fort justement : *ἐπειδὴ τὸ βαρδάρι δὲν εἶναι τὸ κατ' ἐξοχήν θορυβῶδες, κροτοῦν ὄργανον, δὲν ἡδύνατο νὰ ὀνομασθῇ ἀπ' αὐτοῦ ποταμὸς ἡσυχος κατὰ τὸ πλεῖστον...* Il conclut, rejoignant d'une certaine façon ma propre étymologie, *ὅτι ὁ ποταμὸς θὰ ὀνομασθῇ ἀπὸ τινος ὑποτιθεμένου βαρδάρι (credarii) ἔχοντος παρὰ τὰς ὄχθας του κτήματα.*

C'est-à-dire que le nom du fleuve viendrait d'un *βαρδάριος* < *βερεδάριος*, qui aurait possédé une propriété ou résidé quelque part sur ses bords.

M. Ph. Koukoulès, de son côté, pense que *Βαρδάρις* est une altération de *βαρβάρις*, substantif dérivé de *βαρβαρίζω* « faire du bruit » : *καὶ σημαίνει τὸν ὕδατοπληθῆ, εὐρυρρέοντα καὶ μετὰ θορύβου τινὸς καταρρέοντα ποταμόν.* »

M. Koukoulès rejette l'étymologie par *βερεδάριος* - *βεριδάρις* - *βαρδάρις*, sous prétexte que le mot *βεριδάριος* (*βερεδάριος*) était bien connu, *λέξις πολὺ γνωστὴ ἐν τοῖς μεσαιωνικοῖς ἐγγράφοις καὶ κειμένοις* : *ἀπὸ ταύτης, ἵνα φθάσωμεν εἰς τὸ βαρδάρις, ἰδοὺ ποίαν μακρὰν σειρὰν πρέπει νὰ διανύσωμεν, βερεδάριος - βερεδάρις - βεριδάρις - βερδάρις - βαρδάρις.* Il observe aussi qu'il est rarissime qu'un nom de fleuve vienne du nom d'un riverain, que la chose n'a lieu que pour de petits cours d'eau, et que dans ce cas, le nom du propriétaire-riverain est toujours au génitif.

Cette réfutation de la théorie de M. Amantos est décisive. Mais, quant à l'évolution phonétique *βεριδάρι(ς)* - *βαρδάρι(ς)*, l'objection de M. Koukoulès tombe, puisque (ce que M. Koukoulès ignorait) le dialecte chypriote conserve aujourd'hui encore au mot *βαρδάρι* « claquet de moulin », la forme, évidemment primitive, de *βεριδάρι*.

Il reste donc que M. Amantos a eu parfaitement raison de penser que le Vardar tire d'une manière quelconque son nom de *ver-darius* ; mais il demeure aussi que M. Koukoulès n'avait pas tort de rapprocher *Βαρδάριος* et *βαρδάρι* : claquet.

(1) Voyez : *Φ. Κοκκοβλές*, 'Ετυμολογία τριῶν λέξεων, dans 'Αφιέρωμα εἰς Γ. Χατζιδάκι, 1921, p. 37 ; *Κ. Ι. Ἀμαντος*, 'Ετυμολογικά, dans *Λεξικογραφικὸν Ἀρχεῖον τῆς μέσης καὶ νέας ἑλληνικῆς*, t. VI (1923), pp. 102-104 ; *Φ. Κοκκοβλές*, 'Ετυμολογικά, dans 'Αθηνά, t. XXXV (1923), pp. 202-205.

Ce dont ni l'un ni l'autre ne s'est avisé, c'est que *βαρδάρι* « claquet » est le nom même de *βεριδάριος*, comme la forme chypriote de *βαρδάρι* le prouve (*βεριδάρι*).

M. Koukoulès, enfin, était dans la bonne voie en écrivant : « Ὡς εἶναι γνωστόν, πολλοὶ ποταμοὶ ὀνομάζονται πολλάκις ἀπὸ ιδιοτήτων ὧς ἔχουσιν · γνωστὰ εἶναι παρ' ἡμῖν ὀνόματα ποταμῶν ὡς τὸ Ἀναποδιάρης, Ἀσπροπόταμος, Ξερεάς, Σαρανταπόταμος, Πλατὺς ποταμός, Κακὸς ποταμός, Ἀγριος ποταμός, Ψευτοπόταμος, τὸ μεσαιωνικὸν Ἀγριομέλας (= Σπερχεῖος) κτλ. ». Il se trompe seulement dans sa conclusion : « Τοιαύτην τινὰ ιδιότητα δηλοῖ καὶ ὁ Βαρβάρης - Βαρδάρης (μετὰ βαρβαρισμοῦ καταρρέων). » Il est clair que *βαρδάρι*, dont l'étymologie était devenue obscure, surtout à l'époque où les *βερεδάριοι* étaient oubliés, devait subir l'attraction phonétique de *βαρβαρίζω*, et non l'inverse.

Formellement, on le voit, M. Amantos est plus près de nous que M. Koukoulès, puisque, au fond, son étymologie est la nôtre et qu'il a eu le grand mérite de découvrir les noms propres *Βεριδάριος* (Actes de Chilandar, *Vizantijskij Vremennik*, t. XVII, 1910, suppl. n° 1, p. 16) et *Βαρδάρης* (Nicéphore Grégoras, éd. Bonn, p. 260, l. 7), et de signaler, chez Procope ⁽¹⁾, la variante *βαρεδάριος*. Mais M. Koukoulès, s'il a tort de partir de formes comme *βαρβάρης* et *βαρβάρι*, qui ne peuvent être primitives, a bien vu que l'hypothèse du nom d'un riverain était peu vraisemblable, et que le nom médiéval et moderne du Vardar doit être une épithète caractéristique.

Quant à l'étymologie « perse » recommandée par feu J. Ivanov (cf. *Makedonski Pregled*, I, 3, 1925, pp. 17-28 ; analyse dans *B.Z.*, XXVII, 1927, pp. 455-456), elle est naturellement impossible.

H. G.

(1) *De Bello Vandalico*, I, 16, 12 ; éd. Haury, t. I, p. 384, 5. Les mss. portent : *Βεριδαρίους*, *Βερεδαρίους*, *Βαρεδαρίους*.

CHRONIQUE

A PROPOS DU LIVRE DE M. DVORNIK :

« THE MAKING OF CENTRAL AND EASTERN EUROPE » (1)

L'ouvrage de M. Dvornik dépasse sensiblement par ses qualités et par sa portée une contribution de spécialiste. En effet, il présente des vues d'ensemble concordantes sur une période essentielle de l'histoire de la Bohême, de la Hongrie, de la Pologne, de la Russie de Kiev, sans compter celle de l'Empire Germanique dans la mesure rien moins que négligeable où cette création politique se trouvait concernée par les problèmes qui surgissaient dans la région danubienne et à l'Est ; il fournit au public érudit (dans le sens le plus large du mot) les résultats d'une exploitation pénétrante et quasi-exhaustive des travaux occidentaux et russes, mais aussi des contributions tchèques et polonaises, bien plus mal connues (on peut encore y joindre, mais dans des proportions bien plus faibles, les fruits recueillis par l'école hongroise) ; enfin et surtout, à ces qualités de technique et d'ampleur, ce livre joint la caractéristique bien plus précieuse encore de porter la marque d'une personnalité vigoureuse et de reconstruire des pans entiers d'une histoire encore controversée en fonction de vues nouvelles (on pense tout spécialement ici aux thèses bien connues de M. Dvornik sur l'importance qu'affecterait la tradition souterraine qui longtemps encore aurait perpétué les effets de l'éphémère création de Cyrille et Méthode en Moravie) — or, le moins qu'on puisse dire, c'est que ces vues sont singulièrement suggestives et souvent « illuminantes ».

(1) Francis DVORNIK, *The Making of Central and Eastern Europe*, London, The Polish Research Centre Ltd, 51, Eaton Place, S. W. 1, 1949, iv-350 pp., 25 sh.

Sans aucun doute, on a donc affaire ici à l'un de ces travaux qui à juste titre servent pendant tout un temps de référence pour tous ceux qui, sans étudier de particulièrement près les problèmes en question, se trouvent pourtant amenés à devoir les considérer dans l'horizon de leurs propres recherches.

C'est cette haute qualité même, c'est le rôle qui, de plein droit, nous paraît dévolu à ce que l'on n'hésite pas à proclamer un très grand livre, qui nous semble légitimer par compensation l'attitude que l'on va prendre à son égard : sans nous attarder longuement à faire le palmarès de ses qualités, nous prendrons la liberté d'indiquer quelques points sur lesquels il serait possible de formuler des réserves, quelques faits et quelques situations que l'on pourrait interpréter autrement que ne l'a fait M. Dvornik, et où la juste autorité qui s'attache à ses avis pourrait faire passer pour un jugement sans appel ce qui reste encore ouvert à la discussion. Si le lecteur de cette note était enclin à nous taxer de témérité et de prétention iconoclaste, nous pourrions rétorquer que, publié en 1949, l'ouvrage de M. Dvornik semble avoir été, au vrai, achevé en 1944 et que, de l'aveu même de l'auteur, il ne lui avait été possible par la suite de le mettre à jour qu'imparfaitement, quelques-unes des contributions les plus importantes qui ont paru depuis lui étant demeurées inaccessibles, à ce qu'il semble, à Londres où il travaillait pour lors.

Il ne paraît plus permis de placer sous le signe du doute, comme l'auteur le fait à la p. 52, la question de savoir si la si importante relation d'Ibrahim-ibn-Jakub reflète la situation du Proche-Orient européen en 965 ou en 973. Déjà depuis tout un temps, l'acharnement que quelques tenants de l'école allemande mettaient à défendre la dernière de ces dates n'était plus, à vrai dire, que le fait de combats d'arrière-garde. Mais la dernière édition de ce texte par le regretté Kowalski (1946), et tout spécialement la préface où il a établi définitivement qu'Ibrahim était de Tortose et qu'il était donc cet « at-Turtusi » qu'on trouvait mentionné chez un autre géographe arabe, a prouvé que la date de 965 est désormais acquise par un témoignage pour ainsi dire chiffré.

Aux pp. 84-85, M. Dvornik a bien vu que, dans les années qui suivent la crise de 973 et plus particulièrement vers 979-80, le bon sens, la prévisibilité logique font attendre une guerre de représailles de la part d'Othon II contre Mieszko, ce dernier étant pour lors le seul des rebelles de 973 à n'avoir ni essuyé de châtement,

ni fait une soumission éclatante. Et pourtant, déclare-t-il, on ne retrouve pas d'indices au sujet d'un conflit de cette espèce. Il y en a un, semble-t-il : à l'année 979 les *Gesta Episcoporum Cameracensium* disent :

« imperator a finibus sui regni *procul* remotus, super Sclavones, quos adversus ierat expugnandos, morabatur ... brumalis intemperiei pruinis incumbentibus, imperator revocata manu a bello ... est reversus ».

Pour l'auteur mal au courant des nuances de cet *Hinterland* oriental, il s'agit, il est vrai, de Slaves non différenciés. Mais il ne peut pas s'agir des Slaves « Occidentaux » (d'entre Elbe et Oder), pacifiés depuis tout un temps et qui ne se révolteront qu'en 983 (sans compter l'éloquence du *procul*), et l'affaire de Bohême (à laquelle le *procul* ne conviendrait guère non plus) se trouvait pour lors vidée (très momentanément d'ailleurs), après les campagnes difficiles, mais finalement victorieuses contre le duc tchèque en 975, 976 et 977. D'autre part le bon sens prouve qu'il ne peut être question à cette époque des Russes du Dniepr. La solution à laquelle nous invite dès lors cette série d'exclusions vient d'ailleurs s'appuyer sur un recoupement : quand, pour l'année 980, Thietmar évoque le mariage de Mieszko avec Ode, fille d'un haut dignitaire de l'Empire, il le fait avec une aigreur non dissimulée, mais il ajoute que ces noces, blessantes pour l'honneur germanique, avaient dû être consenties « propter salutem patriae et corroboracionem pacis » (IV, 57). Et il fournit ce détail significatif que c'est ce mariage déplaisant qui permet le retour au pays de nombreux prisonniers. Comme, après l'attitude humble ou, pour mieux dire, l'attitude de capitulation, que Mieszko avait adoptée devant Othon le Grand lors de la réunion de Quedlimbourg aux Pâques de 973, il n'est pas pensable qu'il eût gardé captifs d'éventuels prisonniers faits lors de la campagne malheureuse du margrave Hodo en 972, le plus vraisemblable sera que les prisonniers libérés grâce à la détente dont Ode fut le symbole et le prix avaient été faits au cours de la campagne dont les Annales de Cambrai laissent entrevoir qu'elle ne fut guère brillante.

A la p. 85, je crois, avec Gerard Labuda (voir son copieux et excellent article *Powstania Słowian połabskich u schyłku X wieku*, dans *Slavia Occidentalis*, tome 18, 1947, pp. 153-200), que c'est à tort que M. Dvornik place la destruction ou le ravage de Zeitz

dans la liste des effets de la grande révolte des Slaves de l'Ouest en 983. On constatera tout d'abord qu'en acceptant cette date, M. Dvornik est en désaccord avec son propre exposé, puisqu'il a bien vu par ailleurs que si la grande révolte slave fit basculer tout l'ordre germanique au delà de l'Elbe, ce ne fut précisément pas le cas dans la Lusace, où tout demeura en place grâce sans doute aux procédés avec lesquels Gero avait mené sa récente conquête en 963. Et d'autre part, dans le passage même où Thietmar nous apprend le sac de Zeitz (III,18), il dit aussi que l'évêque s'appelait Hugo ; or, par les annales nécrologiques de Fulda, on sait que cet Hugo mourut en 979.

Tout cela est très secondaire en soi ; si ce petit problème a quelque signification, c'est de fournir une lumière sur la créance que mérite Thietmar, source tellement essentielle dans ces questions. Or, on peut saisir ici sur le vif ses procédés de composition. Labuda a bien vu qu'à ce moment il est surtout préoccupé des intrigues (du moins les juge-t-il telles) de l'archevêque Ghiseler pour démembrer les possessions du diocèse de Mersebourg. Dès la fin du chapitre III, 16, il n'a pu s'empêcher d'annoncer d'un trait vengeur les catastrophes qui vont suivre ce qu'il considère comme un attentat : « sed quae res destruccionem hanc subsequerentur, lector attende ». Et en effet, au ch. 17, il saute sur ce qu'il considère comme la rétribution divine, la destruction des évêchés de Brandenburg et de Havelberg (effet, d'ailleurs très important, d'un événement encore infiniment plus vaste, la révolte des Slaves de l'Ouest) ; cette affaire capitale, il en reprendra le récit au ch. 19, mais dans l'intervalle, pour mieux atteindre la conviction du lecteur pieux, il a fourré dans son chapitre 18 toutes les catastrophes qui, *vers ce même temps*, ont frappé l'Église d'Allemagne, y compris les tribulations de Hambourg (évoquées d'autre part par Adam de Brême et Helmhold), qui, elles, ont dû se produire *plusieurs années après 983*. Tout cela l'a tellement distrait de ce que ses lecteurs modernes considèrent comme l'essentiel des événements, qu'il a égaré les très importants échecs essayés par Othon II à la fin de son règne dans l'Italie Méridionale et que, reprenant ensuite sa narration, il évoquera une seconde fois la réunion de Vérone, l'appelant d'ailleurs d'abord *Verona* puis *Berna*. Or, c'est précisément ce désordre et l'excessif crédit dont Thietmar continue à jouir qui récemment ont amené G. Lukas à essayer bien vainement de situer la révolte des Slaves en 982. Dès lors que l'on est moins retenu

de respect devant la chronologie de Thietmar, on considérera que le sac de Zeitz a dû se produire plus tôt, à coup sûr avant 979, le plus probablement au cours de la guerre de résistance d'abord heureuse menée par les Tchèques en Misnie contre les expéditions punitives d'Othon II.

C'est un problème du même genre, mais portant sur une question de fait infiniment plus importante, que pose le passage de la Chronique dite « de Nestor » (la *Pervonačal'naja*) qui affirme que les Russes de Kiev ont conquis en 981 les « Villes Rouges » (Czerwień, Przemyśl, etc.) *sur les Polonais du prince Mieszko*. Ce témoignage, unique d'ailleurs (ce qui pour l'époque et pour cette région de l'Europe n'a rien d'exceptionnel), M. Dvornik l'accepte absolument (pp. 91, 272 et *passim*). Le fait de la conquête ne soulève aucun doute ; mais la question est de savoir à qui obéissait cette région au moment où cette conquête se produisit. Ici, le problème de fait n'est pas dénué d'une certaine signification — puisque c'est le premier conflit attesté par l'histoire touchant un territoire qui n'a cessé d'être âprement disputé et de soulever d'importantes compétitions de nationalités et de cultures. Mais, cette fois encore, au delà de l'objet précis de la querelle, il ne s'agit de rien de moins que de mettre à l'épreuve, à propos d'un cas d'espèce, la crédibilité absolue de la *Pervonačal'naja* telle qu'elle nous est parvenue ; si l'on songe notamment aux tendances follement revalorisantes affichées dernièrement par Šakhmatov et consorts, il sera d'un grand poids de constater que le rédacteur de la Chronique, s'il disposait sans aucun doute de matériaux plus anciens, a pu les traiter avec assez d'indépendance (ce qui prouve que ces matériaux *n'étaient pas toujours très explicites ni détaillés*) et en un temps où la tradition s'était déjà suffisamment estompée, pour qu'il ait en fait *interprété* (en l'espèce erronément) une maigre note qu'il avait sous les yeux et pour qu'il l'ait interprétée dans un sens qui semblait obvie *au début du XII^e siècle*, mais qui ne répondait pas du tout aux réalités de fait de 981.

En effet, on est frappé de ce que vers cette époque 1) il n'y ait pas la moindre trace d'un conflit entre Kiev et Mieszko — une allusion très passagère de Thietmar à un conflit de ce genre concerne déjà le fils et successeur de Mieszko, Boleslas « le Vaillant », et se situe en 992, 2) les territoires en question font partie d'une unité géographique et, si l'on ose dire, d'une unité politique, la « Croatie Blanche », qui avait été conquise dans sa totalité par

le duc de Bohême vers 960 — et depuis ce dernier événement jusqu'à la pénétration kiévienne de 981, on ne rencontre aucune allusion qui permettrait de croire qu'il se soit produit aucune modification dans ce secteur, 3) or, un transfert de domination portant sur les « Villes Rouges » aurait nécessairement donné lieu à un conflit aigu, car il s'agit d'une région extrêmement importante, au vrai le principale voie commerciale entre les pays de l'Elbe et Kiev, 4) l'acte d'érection de l'évêché de Prague, connu par l'usage qu'on en fit en 1085/86, mais dont l'original datait de cette érection même, c'est-à-dire de 973/76, englobe de toute évidence la Ruthénie Rouge dans le ressort du nouvel évêque (M. Dvornik voit ce dernier argument et il s'efforce de le réfuter en lançant l'hypothèse que le rédacteur de ce document aurait de la sorte entériné implicitement et peut-être inconsciemment ce qui n'était en fait que des *prétentions* tchèques : on avouera que, s'agissant d'une fondation *nouvelle* où l'on créait *a nihilo*, il est peu probable que les autorités ecclésiastiques supérieures aient voulu de la sorte créer *gratuitement* des occasions de friction), 5) enfin et surtout une conquête des « Villes Rouges » par Mieszko sur les Tchèques est impensable, parce que, entre le mariage de Mieszko avec Dobrava (965) et la « fronde » contre le jeune Othon III et les régentes, telle qu'elle tint encore ses assises à Quedlimbourg aux Pâques de 984, les relations entre les princes polonais et tchèques ont été au contraire placées continuellement sous le signe d'une entente et d'une collaboration parfaites (présence de cavalerie tchèque aux côtés des guerriers de Mieszko pendant les derniers et décisifs épisodes de la lutte contre les Rédaires et l'aventurier Wichmann ; rôle efficace joué par les Tchèques, y compris des personnes de la famille ducale, dans l'organisation de la jeune Église de Pologne sous l'obédience immédiate de Rome ; commune participation à la fronde contre Othon II lors de son avènement, puis, de nouveau, dix ans plus tard, contre les régentes). Et ce sera précisément en fonction de cette dernière crise que cette alliance se défera et se transformera en inimitié : le succès formidable et imprévu de la révolte des Slaves Occidentaux (c'est-à-dire, au début, essentiellement de la confédération vélète) et de la réaction païenne inquiète Mieszko, qui rejoint bientôt et activement le camp d'Othon III, alors que le duc de Bohême tient ferme dans la rebellion. Cette première cassure ne tarde pas à s'élargir, elle devient un conflit dans les années qui précèdent immédiatement 990, et, qu'on y prenne garde, *presque aussitôt les*

sources (Thietmar) nous en parlent. Il est piquant qu'à la p. 108, M. Dvornik fournisse lui-même des raisons excellentes pour prouver que la conquête de ce qui allait devenir la Galicie devait être fort facile en 987-990 : mais précisément c'est alors, et alors seulement, que cette région fut conquise de bout en bout par le chef polonais sur les Tchèques. Et un coup d'œil (en esprit) sur la carte politique du temps prouve qu'il n'eût pu être question d'une conquête des « Villes Rouges » par Mieszko en un temps où il n'avait pas pris pied en Galicie. Je viens de dire « de bout en bout » — cela n'est pas tout à fait vrai, puisque, du fait de la conquête kiévienne de 981, il y manquait le maillon oriental, la Ruthénie Rouge. Et dès lors, n'y a-t-il pas tout à parier que c'est précisément en fonction de ce *missing link* que s'ouvre entre le fils de Mieszko et Kiev la crise dont Thietmar nous parle dès 992 ?

Pour en revenir à l'essentiel, c'est-à-dire à la valeur absolue du témoignage de « Nestor », on voit bien que sa seule affirmation ne saurait valoir contre tant de raisons raisonnables. Mais surtout on entrevoit comment a été composée la phrase sur laquelle porte tout le débat : « Nestor » a rencontré le souvenir ou, bien plutôt, la mention (exacte) de la conquête des « Villes Rouges » — *sans plus*. Et comme, *de son temps*, un conflit mené autour de ce même enjeu se poursuivait contre les *Ljakhy*, il en a conclu (erronément) que c'est sur ces *Ljakhy* que Vladimir avait d'abord conquis ce territoire.

Je pense que M. Dvornik a eu tort d'admettre, à la p. 145 et *passim*, sans qu'il semble même avoir vu que cela posait un problème, l'idée que le geste d'Othon III à l'entrevue de Gnieźno de l'an 1000 signifiait l'élévation de Boleslas à la dignité de patrice. Ce n'est là, au vrai, qu'une hypothèse de Zeissberg et, en l'espèce, une hypothèse de *philologue*, roulant uniquement sur la comparaison formelle de deux textes, le récit de l'entrevue tel qu'on le trouve chez l'« Anonymus Gallus » et, d'autre part, le passage relatif à la cérémonie de la collation du patriciat dans le *Libellus de Caerimoniis*, qui fait partie de la *Graphia aureae urbis Romae*. Qu'il s'agisse vraiment d'une hypothèse de philologue, avec toutes les outrances que comporte une telle opération de l'esprit, c'est ce dont le lecteur aura une idée quand il saura que Zeissberg croit renforcer sa thèse en constatant la « rencontre » suivante : le *Libellus* spécifie que la dignité de patrice ne peut être conférée à une personne *vile* (alicui... *ignoto*) ; c'est évidemment

pour rappeler ce point que l'« Anonymus » nous dit qu'Othon se rendait à Gnieźno pour honorer les reliques de Saint Adalbert et pour faire la connaissance de Boleslas — *gloriosi Bolezlavi cognoscendi causa*. Or, déjà au départ, il y a quelque chose d'assez grave pour une construction de ce genre. A l'époque de Zeissberg on croyait que la *Graphia* avait été rédigée sous le règne d'Othon III et en fonction directe de la politique de *renovatio Imperii Romani* ; or, aujourd'hui, M. Dvornik estime que ce texte aurait été établi sous Henri II seulement. On voit tout de suite ce qu'un tel déplacement dans le temps signifie pour une construction de l'esprit uniquement fondée sur un rapprochement de textes.

Mais, comme on peut le voir par l'exemple de M. Dvornik, une hypothèse tranchée à sa base peut encore verdoyer pendant quelques décades. La force de l'habitude, l'autorité (en l'espèce on ne peut plus justifiée) qui s'attache à un grand nom et à une brillante carrière scientifique ne suffiraient peut-être pas. Alors on a recours à des hypothèses « adjuvantes » — par exemple, pour le cas présent, celle qu'ont lancée certains savants allemands et d'après laquelle, lors de la fameuse entrevue, Boleslas lui-même, et en conséquence son entourage, et en conséquence la tradition orale de la cour polonaise représentée pour nous par l'« Anonymus », auraient, dans leur naïveté de barbares, pris pour un acte de couronnement ce qui, dans la pensée d'Othon III et de ses dignitaires, ne signifiait que la collation de la dignité de patrice. Soyons sérieux. Il n'y a pas eu que la cérémonie ; Boleslas a ensuite accompagné le jeune Empereur jusqu'à Aix-la-Chapelle et, à moins d'une perfidie singulière qui n'est pas le moins du monde dans le caractère d'Othon III, les occasions ne durent pas manquer où les deux hommes pouvaient, s'il en était encore besoin, préciser la portée de l'accord intervenu entre eux. Et Thietmar aussi, à ce compte, devait être tout aussi naïf, qui, bien plus loin dans son exposé (V, 10), rappelant la « faute » d'Othon, emploie l'expression « *tributarium faciens dominum* » qui, elle non plus, ne cadre pas fort bien avec la minimisation « patriciale » de l'acte de Gnieźno.

Mais tout ceci n'est encore qu'engagements d'avant-poste. Le gros du problème tourne, cette fois encore, autour de la valeur de témoignage qui s'attache à notre source principale, en l'espèce au récit de l'« Anonymus ». L'ouvrage date de 1113/14 et, pour tout ce qui précède l'époque contemporaine à l'écrivain, c'est-à-dire le règne de Boleslas-Bouche-Torse, il est ici de la plus manifeste

évidence qu'il se fonde uniquement sur une tradition orale (de cour) et peut-être sur quelques très maigres notes chronologiques ecclésiastiques. Aussi, pour ce qui regarde l'époque de Mieszko et de Boleslas le Vaillant, il n'est pas difficile de constater que, avec tout son talent d'exposition et son intelligence d'historien (qui étaient tous deux assez exceptionnels), l'Anonyme n'est parvenu qu'à enjoliver de sa prose rythmée quelques données de fait *prodigieusement pauvres* (c'est ainsi qu'il ignore le couronnement « indubitable » de 1025). Or, pour cette entrevue de l'an 1000, par contre, il est d'une étonnante plasticité, d'une merveilleuse richesse de détails ; on voit la scène comme si on y était, et les points politiques traités au cours de la rencontre (notamment concernant tels problèmes dont il est évident que l'Anonyme n'avait aucune idée) se trouvent évoqués en des allusions d'une politesse toute diplomatique, mais singulièrement précises derrière leur phraséologie générale. D'autre part, dans ses recherches métriques si sensationnelles à propos de cette œuvre, le P. David avait déjà conclu (sans s'occuper du contenu des faits, uniquement d'après les critères de forme qu'il avait précisément mis en évidence) que le passage en question *n'est pas* de la prose écrite par l'auteur de la Chronique. Enfin et peut-être surtout on relèvera la formule du titre décerné à Boleslas par son impérial ami d'*amicus sociusque populi Romani* : cette formule ne pouvait naître sous la plume d'un clerc écrivant à la cour polonaise en 1113/14, et, au vrai, on se demande même ce qu'elle pouvait signifier au juste pour lui ; mais elle est riche d'un contenu illuminant pour Othon III, pour Gerbert et pour un strict contemporain qui comprenait et, sans doute, estimait leur politique de *renovatio*.

On peut donc conclure qu'en l'espèce le témoignage conservé dans l'ouvrage de l'Anonyme *est du tout premier ordre*, qu'il est quasi-contemporain des événements, qu'il émane d'un homme bien au courant de la politique dont l'entrevue de Gniezno constituait une manifestation éclatante (le plus probablement s'agit-il de l'épilogue éclatant et posthume de quelque *Vita* de Saint Adalbert, perdue pour le reste). Ce témoignage reflète l'authentique réalité que recélait dans l'intention des deux acteurs de la scène le geste d'Othon lors de l'entrevue : c'était bel et bien la manifestation solennelle et publique d'un « nihil obstat » de la part de l'Empereur touchant le *couronnement* de Boleslas comme *roi*. Seulement l'Anonyme n'y voyait clair que pour autant qu'il fût dirigé par

sa source ; plus d'un siècle après les événements et sans autre fil d'Ariane, il ne distinguait pas que dans les conditions du temps (surtout après la toute récente donation *Dagome judex*) le geste d'Othon ne pouvait être qu'une promesse, dont la réalisation dépendait plutôt du Pape que de lui. Ce n'est pas que Sylvestre vît le problème autrement qu'Othon — ce qui compta, c'est que, la mort d'Othon étant survenue peu après l'entrevue et l'avènement de Henri II ayant marqué un revirement total de la politique impériale dans un sens plus égoïstement germanique, le Pape n'eut plus l'occasion de poursuivre à l'égard de Boleslas l'acte dont les bases avaient été jetées lors des entretiens entre le Pape et Othon à la fin de 999 et lors de l'entrevue de l'an 1000. Et, chose curieuse, on rencontre dans l'exposé de M. Dvornik (à la p. 212) l'écho d'un texte qui concerne cette situation nouvelle, mais que M. Dvornik a préféré, entraîné qu'il était par l'hypothèse vieillie de Zeissberg, mettre bien moins vraisemblablement en rapport avec la question terriblement énigmatique des « deux métropoles ». Il s'agit d'un passage de la Vie de Saint Romuald où il est question (cela semble se situer vers 1005) de démarches tentées par Boleslas pour se mettre en rapports directs avec le Pape par l'entremise des cinq ermites venus de Ravenne. On nous dit à ce propos que tous les messagers vers Rome étaient interceptés, les routes qu'ils auraient pu emprunter étant soigneusement gardées par ordre de Henri II. Même si l'on fait abstraction de ce que l'existence même de la question des deux métropoles est encore à ce jour — on y viendra dans un instant — une cathédrale bâtie en toiles d'araignée, on avouera de toute façon que cette rage de l'Empereur à empêcher un monarque chrétien de correspondre avec le Pape s'expliquera beaucoup plus réalistement si l'on pense qu'il s'agissait pour Henri d'empêcher la conclusion logique et attendue de la manifestation de Gnieźno, à savoir le couronnement de Boleslas.

Venons-en à cette question à la fois importante et floue de la « double métropole », et venons-y pour dire aussitôt que, sur ce point, l'on sera beaucoup moins affirmatif. M. Dvornik lui non plus ne l'est d'ailleurs guère, puisque, après avoir considéré l'existence de ces deux métropoles dans son exposé, sur l'espace d'une cinquantaine d'années, comme une entité non seulement réelle mais importante qui meublait l'horizon historique de l'époque et de la région, il déclare assez inopinément, lorsqu'il en vient à la réaction païenne de 1038-1040, « it was during this upheaval that the second

Polish metropolis, *if it ever existed*, and his suffragan sees (faut-il le dire, purement hypothétiques), vanished for good » (p. 228). De toute évidence, il a donc traité lui-même ce fantôme, que plusieurs travaux polonais récents se sont évertués à étoffer, comme une pure « hypothèse de travail » — et à ce point de vue, on ne peut lui faire aucun reproche, bien au contraire.

De quoi s'agit-il ? On trouve chez l'Anonyme une affirmation furtive, sans commentaire et sans préparation comme aussi bien sans lendemain, que sous Boleslas-le-Vaillant il y avait eu deux métropoles religieuses en Pologne. Comme cette fois, au contraire de ce qui valait pour l'entrevue de Gnieźno, il n'avait pas sous les yeux un document écrit et détaillé, on peut accepter que dans cette donnée mystérieuse, qui n'est coordonnée à rien d'autre, il suivait une tradition orale déjà sans doute assez obnubilée. Étant données sa conscience de chroniqueur et l'absence obvie d'intérêt qu'il aurait pu avoir à lancer une prétention dont il ne sera plus jamais question, on peut d'autre part considérer comme assuré qu'il doit y avoir *quelque chose* derrière cette étrange affirmation.

J'avouerai qu'au moment où je lisais le livre de M. Dvornik, je m'étais fait une conception intérimaire du problème, qui offrait peut-être le défaut d'être par trop minimisante. Je me disais qu'entre la conquête de la Galicie par Mieszko, à la fin de son règne, et l'arrangement *aussi bien ecclésiastique que politique* de 999-1000 (et, on le remarquera, absolument parallèle dans les deux domaines), l'Église, traditionnellement conservatrice dans cet ordre d'idées, avait maintenu en place l'organisation qui pouvait et même devait exister dans cette région, et qui, créée à l'époque où cette région dépendait politiquement de la Bohême, relevait de l'évêché de Prague, et à travers lui de l'archevêché de Mayence. Pendant une dizaine d'années, il y avait donc eu côte à côte l'évêché de mission de Pologne et une organisation ecclésiastique fondée sur un tout autre principe. Dès lors, on peut supposer que le souvenir estompé de cette situation ambiguë (et qui peut-être avait donné lieu à des frictions désagréables) a laissé dans une tradition orale où le fait même de la conquête de la Galicie s'était égaré, ce sédiment tout à la fois erroné dans la lettre et évoquant pourtant une réalité vraie qu'est la note isolée sur les deux métropoles.

Ajoutons, pour être tout à fait complet, que le catalogue des évêques de Cracovie mentionne avant Poppon, qui entra en charge (ou était en charge) lors de la grande réorganisation de 999-1000,

deux très mystérieux Prokhor et Proculphe. Sur ce point, on est bien obligé de remarquer, d'entrée de jeu, qu'il ne serait pas du tout inouï que, pour allonger son antiquité, un siège épiscopal ait forgé par la suite deux évêques illusoires (et, à ce point de vue, il y a quelque chose d'assez grave, c'est que, sur d'autres listes, figure un *troisième* nom, celui d'Aaron) ; cela s'est fait dans d'autres circonstances, et ici, malheureusement, l'objectif est d'une évidence criante : pendant plusieurs siècles, les riches et puissants évêques de Cracovie allaient essayer de compenser leur indubitable infériorité hiérarchique vis-à-vis de l'archevêque de Gnieźno par de prétendus droits et privilèges (y compris et surtout celui de couronner le roi) d'une authenticité et d'une légitimité plus que douteuses.

Mais il n'est même pas besoin d'aller si loin dans le scepticisme. Pour M. Dvornik, on le devine, il s'agit d'*évêques de l'église slave-morave*, qui, selon lui, se trouvaient déjà en fonction dans ce qui était alors la « Croatie Blanche », *avant la conquête tchèque*. Reconnaissons sans ambages qu'il marque un gros point — les noms, bien étrangement exotiques s'ils avaient été inventés. Il y a cependant des points faibles. Les Annales dites « de Traska » donnent pour les deux évêques les dates de 970 et 986. Si l'on accepte le point de vue que j'ai exposé plus haut, il va de soi que les évêques ou hiérarques de Cracovie n'auraient apparu qu'après la fondation de l'évêché de Prague, c'est-à-dire après 973/76, et il faudrait corriger (peut-être de peu) la première date ; on pourrait conserver sans plus la seconde ; avec l'hypothèse de M. Dvornik, les dates réelles n'auraient plus rien en commun avec celles qu'un texte ancien nous atteste. Nous avouerons d'ailleurs sans difficulté que l'argument n'est pas essentiel : du moment que deux noms figuraient en tête d'une liste presque à coup sûr dressée assez longtemps après, il a pu ne paraître opportun de les fournir de dates qu'à un certain moment de la tradition annalistique et cela a pu être fait au petit bonheur. Un peu plus grave peut-être est la considération que, avec l'hypothèse de M. Dvornik, il faudrait admettre une solution de continuité fort longue, dont on peut se dire qu'*a priori* elle serait *surtout* invraisemblable si la stalle de Cracovie avait été occupée précédemment par des dignitaires du rite slave-morave.

On aura remarqué que les vues qui précèdent ont été exposées dans un temps imparfait qui a ici toute sa valeur de temps irréel.

En effet, il s'est produit dans l'intervalle un fait nouveau qui peut changer la situation du tout au tout. Il me revient qu'il n'y a guère, M. Henryk Paszkiewicz a fait à Londres un exposé oral où, avec des arguments qui ont vivement frappé ses auditeurs, il s'est efforcé de démontrer qu'une Église slavonne du type morave avait subsisté en Pologne beaucoup plus longtemps qu'on ne le supposait jusqu'à ce jour, et que le fameux et tragique conflit entre Boleslas-le-Hardi et Saint Stanislas aurait eu pour véritable cause que le souverain penchait en faveur de l'Église slavonne. A ma connaissance, M. Paszkiewicz n'a encore publié nulle part le texte de son exposé. Il va de soi que si cette construction devait (avouons-le — par extraordinaire) s'avérer solide, elle entérinerait du coup l'excellence des vues de M. Dvornik, et celui-ci apparaîtrait comme le fondateur d'une conception qui aurait révolutionné toutes nos conceptions sur plusieurs aspects essentiels de l'histoire du moyen âge dans cette partie de l'Europe.

Cela — qui constitue déjà en soi un enjeu très considérable — est encore donc « sur les genoux des dieux ». Mais il est un aspect du même problème sur lequel il est déjà permis de se prononcer et sur lequel, semble-t-il, étant donné même le grand talent de M. Dvornik et les vastes réflexions que suscite un livre tel que le sien, il importe de se prononcer. Le problème principal que pose cet ouvrage, du point de vue des principes, est précisément le rôle que M. Dvornik aurait voulu voir jouer à l'influence byzantine, et tout particulièrement (mais ceci n'est déjà plus au fond qu'une modalité) à son véhicule privilégié que lui paraît être l'Église slavonne de Moravie, dans l'essor et l'évolution ultérieure de la civilisation chrétienne-occidentale. Que l'on s'explique sans difficulté les origines subjectives d'une telle théorie sous la plume de l'homme qui a donné un grandiose portrait de Photius et qui a le premier révélé que l'Église de Cyrille et Méthode en Moravie avait été tout autre chose que l'une de ces entreprises étranlées aussitôt après leur naissance, dont tant de cadavres se trouvent accumulés au cimetière de l'histoire, cela va de soi. Autre chose est de savoir s'il n'importe pas d'indiquer des limites au delà desquelles le plaidoyer (byzantino-morave) — réquisitoire (latino-occidental) de M. Dvornik ne peut plus atteindre notre conviction.

L'auteur voudrait nous suggérer que si l'expérience moravo-slavonne avait réussi et si son bénéfice s'était étendu à tout l'Occident, le cours entier de l'histoire politico-culturelle et de la civili-

sation même de l'Occident s'en fût trouvé totalement transformé (ce qui n'est évidemment pas contestable), mais aussi qu'il en eût été infiniment plus heureux et plus fécond (ce que je conteste avec la dernière véhémence). Et, à ce point de vue, le livre est composé avec l'astuce d'un plan de bataille. La thèse est indiquée dans des considérations ambitieuses (et éloquentes) au début de l'ouvrage, puis l'on passe à l'exposé (magistral) du processus d'où émergent l'un après l'autre les groupes sociaux qui deviendront les nations du Centre-Oriental Européen. Dans tout ce corps du livre, c'est à peine si, telles un *leit-motiv* wagnérien, de discrètes et habiles allusions, tout au plus suggérées, sur les vestiges laissés de-ci de-là par l'Église slavonne-morave, doivent nous rappeler sans cesse, en filigrane derrière les crises, derrière les périls, derrière les malformations surtout que nous voyons naître, l'existence de ce paradis perdu, de cette grande occasion manquée, qui eût pu dispenser unité, sécurité, culture brillante, et même — cela est dit *ipsissimis verbis*, p. 4 — Renaissance anticipée de quelques siècles. Et enfin, un dernier chapitre, compact et évocateur, sur la Russie kiévienne, doit ramasser d'un geste énergique et décisif toute la moisson préparée par ces approches : dans le palmarès brillant qui en forme l'essence, nous devons mesurer tout ce que nous avons perdu pendant nos siècles de barbarie et d'incertitude.

Eh bien, disons-le, il est particulièrement avantageux d'accepter la bataille sur le terrain que M. Dvornik a choisi. Rien mieux que ce parallèle qu'il a voulu, si tout au moins nous l'acceptons les yeux bien ouverts, n'éclaire par comparaison ce qu'a eu dès le début d'organique, de sain, (oserais-je dire?) de « providentiel » le développement de la culture occidentale, à travers toutes les affres et tous les tâtonnements. Car ces premiers éléments gauches, puérils, presque informes, d'une culture qui naît de la barbarie, et ces premiers grands mirages échoués résultent à chaque coup d'une création, d'une conquête, d'une expérience, à la différence des perfections *octroyées* (et pour cela même, en définitive, non pas seulement stériles, mais *stérilisantes*) de la Russie kiévienne. Et puisqu'au tréfonds de la conception de M. Dvornik se dissimule incontestablement la question de la langue nationale, avec la dose d'*acumen* hussite, inutilement pathétique, qu'un Tchèque doit nécessairement y mettre, je remarquerai que nul autre objet d'observation que précisément l'histoire de la langue littéraire russe ne nous montre mieux quel immense bienfait ç'a été pour les langues

que nous parlons que notre scolastique ait préféré s'exprimer en latin.

Mais il est grand temps de terminer par un hommage mérité une critique qui n'a fait que trop de place aux restrictions et à la polémique.

Je disais, il y a un instant, que le livre de M. Dvornik est composé avec l'astuce d'un plan de bataille. C'est là un aspect d'une vérité plus haute : nous avons affaire à un édifice concerté, qui possède sa dynamique propre, et donc, par un aspect essentiel, à une œuvre d'art. Et de même qu'en littérature nous rencontrons si souvent une œuvre de fiction née de vues de l'esprit discutables ou passagères, mais où le sens naturel que l'artiste avait de la réalité vivante ou de la beauté l'a amené à être heureusement infidèle à sa doctrine, de même ici, au dessein stratégique que nous venons d'évoquer, le sens profond et vivant que M. Dvornik possède de la réalité historique et des valeurs humaines a superposé, un peu contre sa doctrine, un solide édifice dont la figure centrale se trouve être *incontestablement* Othon III. Ah certes, le fils de la Grecque Théophano, et qui, à coup sûr, n'est une physionomie aussi fascinante qu'en raison de ce précieux métissage. Et pourtant, il faudrait se refuser à toute intuition historique pour ne pas reconnaître dans ce météore, dans cette destinée poétique et tragique, dans ce dessein grandiose et généreux, le prototype idéal des merveilleuses chimères, plus d'une fois réalisées, qui seront la marque distinctive de la culture occidentale. Celle-ci en est encore alors à son avant-aube, et déjà on ressent sa majesté et sa tension. Qu'un livre très probablement écrit dans les derniers mois de la guerre par un Tchèque, publié par des émigrés polonais que l'agression de 1939 a privés de leur patrie, soit en définitive un monument à l'empereur germanique Othon III — cela nous montre que nous nous trouvons ici dans les catégories d'une clairvoyance tellement haute et tellement sereine qu'elle en rejoint la générosité.

Claude BACKVIS.

DOM MAURO CASSONI ET SON ŒUVRE

Tous ceux qui ont été dans ces dernières années visiter la Terre d'Otrante pour étudier le dialecte grec que l'on parle encore là-bas ont sûrement connu Dom Mauro Cassoni, un Bénédictin cistercien, qui, depuis longtemps, préférait demeurer dans le couvent de St-Pascal, près de Martano, pour étudier sa deuxième langue, le grec de Salente. Tout le monde connaissait et aimait ce papa Mavro (c'est ainsi qu'on l'appelait dans le pays grec), et l'on était désormais bien content de causer avec lui en grec ou de lui donner de vieilles chansons d'amour ou de longs récits de saintes, de sorcières, de bêtes. Il recueillait tout cela et ne cessait jamais de conseiller aux mères d'apprendre à leurs enfants la langue de leurs ancêtres ; on peut à ce propos dire que si, en ces dernières années, quelqu'un parmi les Grecs de Salente préfère le patois grec à la langue italienne ou au patois roman, le mérite en est sans doute aussi à Dom Mauro qui disait toujours : « Miliso grika, miliso grika ! » (« Parle en grec ! »). Même dans l'église, s'il y avait quelque bonne femme qui aimait se confesser en grec, tout court, il en était heureux.

Il était né à Norma (prov. de Frosinone dans le Latium) en 1877, mais, depuis longtemps, il préférait rester dans son *A Paskali*, au milieu de la Grèce salentine. Il a passé sa vie travaillant sans cesse : de beaux travaux historiques ⁽¹⁾, de beaux vers et surtout, ce qui nous intéresse le plus ici, de nombreux travaux linguistiques ⁽²⁾,

(1) *Sguardo storico sull' abbazia di S. Domenico di Sora* (1910), *La Badia di Fossanuova presso Priverno* (1910), *L'antica Norba* (1911), *La villa natale di Cicerone* (1911), *Casamari o l'antico Cereate Mariano* (1918), *Cronotassi documentata dei Priori di Casamari dal 1005 al 1911* (1911), *Il partenio di S. Spirito di Girgenti* (1920), *La Badia di S. Angelo sopra Ninfa fondata da Gregorio IX* (1920), *Breve silloge storica di Casamari* (1927), *Ninfa dei Volsci* (1918). V. surtout ses contributions à la *Rinascia salentina* à propos du *Tramonto del rito greco in Terra d'Otranto*, *Rinascenza salentina* 2 (1934), pp. 1-15 ; 3 (1935), pp. 71-80 ; 4 (1936), pp. 73-83 ; 5 (1937), pp. 234-250.

(2) *Hellàs otrantina o disegno grammaticale*, Grottaferrata 1937 ; *L'Alfa del mio dizionario etimologico del greco-volgare otrantino*, Martano 1941 (ce dictionnaire est le n. 10 dans la liste des manuscrits qui suit).

de folklore ⁽¹⁾ et de liturgie ⁽²⁾, de copieux recueils de textes dialectaux grecs ont été le fruit de sa vie.

Après sa mort (janvier 1952), tous ses manuscrits ont été soigneusement recueillis et portés à l'abbaye de Casamari (près de Frosinone), siège de l'Abbé « preside » de la congrégation dont Dom Mauro faisait partie, et déposés dans la bibliothèque.

J'ai été là voir ce qui nous restait du travail du Père Cassoni. Après avoir dressé la liste de ces manuscrits, j'ai demandé à Dom Nivardo Buttarazzi, Abbé « preside », de me confier ce matériel en vue de sa publication. Il a bien voulu me le confier et j'ai pris avec moi ce qui suit :

1. Liasse, sans titre, in-4^o, cc. 46 ;
2. Liasse, in-8^o, cc. 10 ;
3. « *Breve studio comparato del dialetto greco di Bova e quello otrantino* », in-4^o : fascicule I : pp. 77 numérotées,
fascicule II : pp. 26 numérotées,
fascicule III : pp. 63 numérotées,
fascicule IV : pp. 69 numérotées,
fascicule V : pp. 55 numérotées,
4. *Canzoni dialettali* : cahier in-8^o, seulement 46 cc. ont été écrites ;
5. *Raccolta inedita di canzoni dialettali leccesi*, liasse in-8^o, cc. 174 ;
6. *Cantu gricu* : cahier in-8^o, cc. 40 ;
7. Liasse de 19 feuilles in-4^o ;
8. *Frammenti greci inediti*, liasse in-4^o, cc. 15 numérotées ;
9. *Fonologia del Lefons*, liasse de pp. 17 numérotées ;
10. *Dizionario grico*, cc. 468 numérotées + pp. 469-500 numérotées, in-4^o ;
11. *L'Antigone*, tapé à la machine, cc. 48 numérotées + cc. 4 non num., in-4^o ;
12. *Saggio di cori tragici*, pp. numérotées de 68 à 131, in-4^o ;
13. Enveloppe avec cc. 8, in-8^o ;
14. Trois feuilles.

(1) *Caronte o Tanato nella letteratura popolare greco-otrantina*, Rinascenza salentina 3 (1935), pp. 280-304 ; *Folclore greco-salentino. Usanze e canti d'amore in Martano*, Rinascenza salentina 1 (1933), pp. 175-183, 259-266 ; *La casa greco-salentina di Martano. Architettura. Utensili. Regime domestico. Flora ecc.* Almanacco illustrato di Terra d'Otranto, vol. II (1932), pp. 130-138.

(2) *Pracaliso min glossa-su*, Lecce 1935 ; *E aia liturgia. La S. Messa ; manuale di devozione*, Lecce 1936.

Dans la bibliothèque, il reste encore des manuscrits, mais ils ne sont pas aussi remarquables.

J'espère vivement que l'on pourra donner bientôt aux néo-grécisants tout ce matériel, car il nous donne de précieux renseignements sur le dialecte grec de la péninsule salentine. M. le Président de la Société d'histoire de l'Apulie et du Salentin m'a promis que l'on publiera par les soins de la dite Société un volume pour célébrer ce savant. A la fin du Congrès international d'études salentines (octobre 1952), on a émis le vœu que ces textes dialectaux, comme ceux qui ont été recueillis par Vito Domenico Palumbo, soient au plus tôt publiés.

Je n'en veux donner ici qu'un échantillon : un petit récit (*O Nanni Orku*) en transcription phonétique (la traduction française a été aussi établie par moi), et des vers de la traduction de l'Antigone sophocléenne (441-470) faite par Dom Mauro (à côté, il y a la transcription phonétique établie par moi et le texte grec correspondant) (1).

ANTIGONH

KPEΩN. Σὲ δὴ, σὲ τὴν νεύου-
σαν εἰς πέδον κάρα,
φῆς, ἢ καταρνή μὴ δεδρα-
κέναι τάδε ;

ANTIGONH. Καὶ φημί δρᾶσαι
κοῦκ ἀπαρνοῦμαι τὸ μὴ.

KP. Σὺ μὲν κομίζεις ἄν σεαυτὸν
ἢ θέλεις
ἔξω βαρείας αἰτίας ἐλεύ-
θερον .

ANTIGONE

KR. (à Antigone) C' esú, pù éhi
'sta pódia tin cofáli,
léi o dé ti 'sú écame túo ?

AN. To léo c'essózo pí ndé.

KR. (au gardien) Sú sózi pái,
ártena, eci ípu téli
pus ólo to kakó liméno.

(à Antigone) C' esú, pémmu,

ANTIGONE

(transcription phon.)

Kr. č esú pu éhi s ta pódia tin čofali,
léi o dé ti 'sú ékame ttuo ?

(1) L'accent tonique est régulièrement seulement sur les mots proparoxytons et oxytons ; *ē* et *ġ* sont les palatales (it. *cinque*, *giro*), *g* et *k* les gutturales (fr. *gâter*, *coeur*), *h* et *χ* les gutturales spirantes (all. *ich*, *ach*) ; *j* (fr. *hier*) et *w* (fr. *oui*) sont semi-voyelles ; *dd* est un son particulier (issu de *-ll-*).

- σὸν δ' εἰπέ μοι μὴ μῆκος,
 ἀλλὰ συντόμως,
 ἥδησθα κηρυχθέντα μὴ
 πρᾶσσειν τάδε ;
 AN. "Ἥδη · τί δ' οὐκ ἔμελλον ;
 ἐμφανῇ γὰρ ἦν.
- KP. Καὶ δῆτ' ἐτόλμας τοῖσδ'
 ὑπερβαίνειν νόμους ;
 AN. Οὐ γὰρ τί μοι Ζεὺς ἦν ὁ
 κηρύξας τάδε,
 οὐδ' ἡ ξύνοικος τῶν κάτω
 θεῶν Δίκη
 τοιοῦσδ' ἐν ἀνθρώποισιν
 ὤρισεν νόμους ·
 οὐδὲ σθένειν τοσοῦτον ὥό-
 μην τὰ σά
 κηρύγμαθ' ὥστ' ἄγραπτα
 ἀσφαλῆ θεῶν
 νόμιμα δύνασθαι θνητὸν
 ὄνθ' ὑπερδραμεῖν.
- ennórizes esú
 ti 'vó iha dóconta a ló na
 mi hósune
 citto pesamméno ?
 AN. Úmme, o nnórizá ce kalá.
 Sogeste na mi ton nóriza ?
 Esú ton édikes aló.
- KR. C' esú ton éklase, hónnonta
 to pesamméno.
 AN. Enn' ío a ttó Zéu úso ló,
 ndé attá dikia tos teó tú
 acátu ;
 já túo evó ekkítefsa.
 Eppístone magá ti, ta lója
 anú antrópu, pú déte na pe-
 sáni,
 ísane pléon dinatá pi cina :
 afsilá, ája, ndé gramména,
 tos teó.
 Ine túa den apús'to símmeri,
 Ndé apú afté : ine já panta

An. to léo č e ssódzo pí ndé

Kr. 'sú sóddzi pái, ártena, eči pu tēli
 pus ólo to kakó liméno ;
 č esú, pé mmu, ennóriddzes esú
 ti 'vó iha dókonta a ló na mi xósune
 čitto pesamméno ?

An. úmme, o nnóriddza če kalá.
 soğeste na mi ton nóriddza ?
 esú ton édikes aló.

Kr. č esú ton éklase, xónnonta to ppesamméno.

An. enn ío a ttó dzéu úso ló,
 ndé a ttá díkia tos teó tú akátu ;
 já túo evó ekkítefsa.
 e ppístone magá ti, ta lója
 anú antrópu pú déte na pesáni,
 ísane pléon dinatá pi čina :
 afsilá, ája, ndé gramména, tos teó.

Οὐ γάρ τι νῦν γε κᾶχθές
 ἀλλ' αἰεί ποτε
 ζῆ ταῦτα, κοῦδεῖς οἶδεν ἐξ
 ὅτου 'φάνη.
 Τούτων ἐγὼ οὐκ ἔμελλον,
 ἀνδρὸς οὐδενός
 φρόνημα δείσας, ἐν θεοῖσι
 τὴν δίκην
 δώσειν · θανουμένη γὰρ ἐξ-
 ἤδη, — τί δ' οὔ ; —
 κεί μὴ σὺ προῦκήρυξας. Εἰ
 δὲ τοῦ χρόνου
 πρόσθεν θανοῦμαι, κέρδος
 αὖτ' ἐγὼ λέγω.
 Ὅστις γὰρ ἐν πολλοῖσιν
 ὥς ἐγὼ κακοῖς
 ζῆ, πῶς ὁδ' οὐχὶ κατθανῶν
 κέρδος φέρει ;
 Οὕτως ἔμοιγε τοῦδε τοῦ
 μόρου τυχεῖν
 παρ' οὐδέν ἄλγος · ἀλλ' ἄν,
 εἰ τὸν ἐξ ἐμῆς

ce jà pánta zíune, ce tís-
 pseri póa ghennísisa.
 Ce evó enn' íha na kláso túa
 j' o fó tis prosímisi anú an-
 trópu,
 vrízonta tus teú.
 'Ifsera calá ti m' éng-
 hize
 na pesáno ;
 ca pókka ? pos sú ípe.
 Ce árte, kaló já mena, a pe-
 sáno próppi o ceróm-
 mu.
 Is pu ezzí, cúndu ména, a-
 més poddá kaká,
 pos enn' éhi hará na pesáni ?
 Enn' ého póno ambrós túto
 tánato.
 Pléon póno íha, an den íha
 ftíásonta
 ton níma u adreffúmu
 pù jénnisi atti stéssa mána.
 Enn' ého póno, ndè, fsè cíno
 pù écama.

íne túa den apú sto símmeri,
 ndé apú afté : íne já panta
 če já pánta dzíune, če tís-
 pseri póa gennísisa.
 č evó enn íha na kláso túa
 j' o fó tis prosímisi anú antrópu,
 vridzonta tus teú.
 ífsera kalá ti m éngidze na pesáno ;
 ka pókka ? pos 'sú ípe.
 če árte, kaló já mena, a pesáno próppi o čeró mu.
 is pu eddzi, kúndu ména, amés poddá kaká,
 pos enn éhi xará na pesáni ?
 enn ého póno ambrós túto tánato
 pléon póno íha, an den íha ftjásonta
 ton níma u adreffú mu
 pù jénnisi atti stéssa mana.

μητρὸς θανόντ' ἄθαρπον
 ἤνσχύμην νέκυν,
 κείνοις ἄν ἤλγουν · τοῖσδε
 δ' οὐκ ἀλγύνομαι.
 Σοὶ δ' εἰ δοκῶ νῦν μῶρα
 δοῶσα τυγχάνειν,
 σχεδόν τι μῶρῳ μωρίαν
 ὀφλισκάνω.

A sù fénete tí écama an
 anóito práma,
 éna anóito tò léi.

enn ého póno, ndé, fse čino pu ékama.
 a su fénete, tí ékama, an anóito práma,
 éna anóito to léi.

O NÁNNI ÓRKU

Mia forá ihe o nánni órku če vása visáčča es to nómo č en-síñase na pratisi. prái prái, éftase es a koráfi. ittó koráfi ihe máles appidé če ihe a pedái pu íkuse tóni. éftase nánni órku : 'tóni, tonái, ípe, fére mu an appidái' 'kalá, pjá tto m i hhjerúđđa su' 'dégge, tonái mu, fére mu esú an appidái'. ébike t appídi če u tópire o tonái. 'ná', ípe; ekálese i hhjéra o nánni orku : mbéče na pjái appídi, ébike čío a ttí hjéra. ébike če on évale es to sákko če on édese siftá. o fórtose es to nómo če nsíñase na pratisi. prái prái, ípe o tonái : 'nánni mu, télo na héso'. on ekatévike as to nómo, élise to sákko pu ístike deméno, on égualé áčče hese. épirte. 'e-téo kalá tú simá, nánni mu?' 'llárga es to lárgo, ka an dé mu vromúne č evó peséno'.

LE NANNI ORKO

Il y avait une fois le Nanni Orko et il portait sa besace sur son épaule et commença à marcher. Pendant le voyage, il arriva à un champ. Dans le champ, il y avait de bonnes poires et il y avait un garçon qui s'appelait Antoine. Le Nanni Orko arrivé : « Antoine, petit Antoine, dit-il, donne-moi une petite poire ». « Bien, prends-la avec ta petite main ». « Non, petit Antoine, donne-moi toi-même une poire ». Il prit la poire et il prit aussi petit Antoine. « Oh ! », dit-il ; le Nanni Orko plongea sa main, mais au lieu de prendre la poire, il le prit par la main. Alors il le mit dans sa besace et il la lia étroitement. Il la mit sur son épaule et commença à marcher. Chemin faisant, le petit Antoine dit : « Nanni Orko, je veux chier ». Il le fit descendre, ouvrit

mótti espiččefse áfse hési, éde-
se tus kárdzu tu č ensiñase na fi.
'tonái, tonái, ékanne nánni orku,
mína na se pjáo ka e sse tró
makáda'. 'mu ébike tóa, m ar-
te e mme pjánni pléo'. fi fi,
éftase s mia karidéa č endévike
či páo; ihe mian ória fođđéa,
émbike eč éssu č ívrike i kkitár-
ra če o kitarrúna.

éftase o nánni órku č ensiñase
na kanonisi. čío ensiñase n an-
talísi ti kkitár- ra če o kitarrúna.
'evó estéo to tti fođđa č entaló
i kkitár- ra če o kitarrúna' o nán-
ni órku epírte n andeví, éftase
mia rridza: skrufúlese č épese
ečí mésa.

egwíkane hjaterédde
če u sírane es mendulédde;
egwíkane ta pedáča
če u sírane ta karidáča.

a té nna pá nn u dí:
ankóra estéone ečí.

(ms. 6, pp. 198-200)

la besace, qui était bien fermée,
le fit sortir afin qu'il chiât. Il
alla. « Est-ce que je suis bien ici
à côté, Nanni Orko? ». « Va-
t-en plus loin, car au contraire
la mauvaise odeur me fait mou-
rir ».

Quand il eut fini de chier, il
remonta ses pantalons et com-
mença à fuir. « Antoine, petit
Antoine, commença Nanni Orko,
attends que je te prenne, car je
ne te mangerai point ». « Tu m'as
pris alors, mais maintenant tu
ne me prends plus ». Pendant la
course, il arriva à un noyer et
il monta dessus; il y avait un
nid, il entra là dedans et trouva
une guitare et un 'guitarrone'.

Le Nanni Orko arriva et com-
mença à regarder. Celui-ci com-
mença à toucher sa guitare et
son 'guitarrone'. « Je suis ici
dans le nid et touche la guitare
et le 'guitarrone' ». Le Nanni
Orko chercha à monter, il trouva
une racine, glissa et s'étala au
milieu.

Passèrent des jeunes filles
et elles lui lancèrent des
amandes;
passèrent de jeunes garçons
et ils lui lancèrent de petites
noix.

Si tu veux aller les voir,
ils sont encore là.

Università di Milan.
Novoli (Lecce).

O. PARLANGÈLI.

L'EMPEREUR BAUDOUIN II ET L'ORDRE DE SAINT JACQUES

A PROPOS D'UNE ÉTUDE RÉCENTE
DE M. ELOY BENITO RUANO (1).

On sait que le dernier empereur latin de Constantinople, Baudouin II, passa en Occident, vers la fin de 1243, pour y demander des secours. Une série d'actes et de récits permet de le suivre dans sa quête. Probablement dès février 1244 et certainement en mars, il est en Italie, où il cherche à réconcilier Frédéric II avec l'Église⁽²⁾. On le retrouve auprès de l'empereur en mai 1245, à l'assemblée de Vérone⁽³⁾. Puis il rejoint Innocent IV à Lyon, où on le voit, en juin 1245, siéger au concile, à la droite du pontife⁽⁴⁾. Le concile terminé, il accompagne le pape à Cluny, où il est reçu en novembre de la même année, en même temps que le roi de France⁽⁵⁾. Après quoi, il fait, suivant Du Cange⁽⁶⁾, un long séjour à la cour de saint Louis. En 1247, il est signalé en Angleterre, auprès du roi Henri III⁽⁷⁾. Le 12 juin 1247, il se trouve à Namur⁽⁸⁾, le 26 du même mois à Pa-

(1) Eloy Benito RUANO. *Balduino II de Constantinopla y la Orden de Santiago. Un proyecto de defensa del Imperio latino de Oriente*. (Extrait de *Hispania*, t. XII, 1952, n° XLVI). Consejo superior de Investigaciones científicas, Instituto Jerónimo Zurita, 36 p., 1 pl.

(2) Mathieu PARIS, *Chronica majora*, éd. Luard, t. IV, p. 299, 336, 371.

(3) Rolandino de Padoue, *Chronica Marchie trivixane*, l. V, ch. 13 ; éd. Bonardi, p. 80.

(4) MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XXIII, col. 610.

(5) *Chronicum cluniacense* dans M. Marrier et A. Duchesne, *Bibliotheca cluniacensis*, col. 1666.

(6) *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs françois*, p. 132.

(7) Mathieu PARIS, *Chronica majora*, t. IV, p. 626.

(8) JOS. DE LABORDE, *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 11-12.

ris ⁽¹⁾, le 29 à Auxerre ⁽²⁾ et en juillet à Chambéry ⁽³⁾, déjà sur le chemin du retour. En octobre 1248, il était rentré à Constantinople ⁽⁴⁾.

Les documents signalés par M. Eloy Benito Ruano permettent de combler un vide dans cet itinéraire : on y constate qu'entre son séjour à la cour de France et son passage en Angleterre, Baudouin II se rendit en Espagne et qu'il se trouvait à Valladolid en août 1246. Il s'agit de documents de l'Archivo Historico Nacional de Madrid (Uclés, caj. 91, nos 2, 3, 5 et 6) ⁽⁵⁾. Ces pièces, publiées fragmentairement en 1719 dans le *Bullarium Equestris Ordinis Sancti Jacobi de Spatha*, ont jusqu'ici échappé aux érudits. Mais heureusement M. Ruano vient nous en signaler l'objet.

Innocent IV, qui, au concile de Lyon, avait préconisé l'assistance à l'empire latin, favorisa des pourparlers entre Baudouin II et l'Ordre de Saint Jacques, pour la défense de cet empire : une lettre de lui, datée du 20 février 1246, montre que les tractations étaient déjà avancées ⁽⁶⁾. Le 20 mai, l'infant don Alfonse de Castille autorise le Maître de l'Ordre à se porter en personne au secours de Baudouin ⁽⁷⁾. Et en août 1246, à Valladolid, un traité est conclu solennellement entre l'empereur latin et don Pelay, Maître de Saint-Jacques, en présence de la reine Bérengère de Castille ⁽⁸⁾.

La venue de Baudouin II en Espagne pour cet acte solennel, bien qu'elle ne soit mentionnée par aucune autre source historique, ne saurait faire de doute : la titulature, la date de lieu et le *ménologe* impérial concordent pour le certifier. La date du mois d'août ⁽⁹⁾ est donnée par le ménologe, souscrit au cinabre, en grandes lettres grecques, de la main même de l'empereur. M. Ruano donne une reproduction photographique de ce signe de validation, comparé avec un autre du même Baudouin, apposé sur un acte du Trésor des Chartes (Archives Nationales, J 510, n° 22) : les deux souscriptions sont d'une similitude remarquable. Un acte complémentaire, donné en

(1) *Ibidem*, p. 12.

(2) Bibliothèque Nationale, Manuscrits, Pièces originales 892, fol. 162.

(3) O. DE WREE (Vredius), *Généalogie des comtes de Flandre*, t. I, p. 207-208.

(4) JOS. DE LABORDE, *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 50.

(5) Les numéros 1 et 4 manquent aujourd'hui. Mais l'essentiel en a été publié dans le *Bullarium*.

(6) E. B. RUANO, *Balduino II...*, p. 29 (Il s'agit du n° 1, qui est perdu).

(7) N° 5. — *Ibidem*, p. 30.

(8) N° 2. — *Ibidem*, p. 30-34.

(9) Le texte même de l'acte ne comporte, comme date, que l'année 1246. Ici l'on voit l'importance du ménologe comme élément de datation.

même temps par Baudouin, porte les mêmes éléments de titulature, de date et de validation (1).

Par cet accord, le Maître de Saint-Jacques s'engage à se rendre à Constantinople avec trois cents chevaliers, deux cents arbalétriers, moitié à cheval, moitié à pied, et mille sergents à pied, et à servir avec eux durant deux années, pour la défense de l'empire. De son côté, l'empereur promet de donner à l'Ordre la cité de « Visoia » et le château de « Medes », ainsi que des maisons à Constantinople, de lui réserver le cinquième de toutes les conquêtes et le quart de celles auxquelles l'Ordre aurait contribué, et de lui verser la somme de 40.000 marcs sterlings.

La cité de « Visoia » promise à l'Ordre de Saint Jacques est, comme le dit M. Ruano, Vizya (*Βιζύη*), la « Visoi » de Villehardouin et de Henri de Valenciennes. Dans le château de « Medes », que l'auteur n'a pas identifié, il faut reconnaître Midia (*Μήδεια*), que les Français, à cause de l'accent sur l'antépénultième, devaient probablement appeler « Mèdes » ou « Mides » : Midia, comme Vizya, faisait partie du domaine particulier de l'empereur (2).

Le projet, accepté par l'Ordre de Saint Jacques au moment où, après les campagnes de Murcie et de Jaén, il se trouvait inoccupé et sans but militaire en perspective, n'eut pas de suite effective. Peu après, en effet, les hostilités reprirent dans la région de Séville et le Maître de Saint-Jacques y prit part avec ses troupes. De son côté, Baudouin II n'arrivait pas à réunir la somme promise à l'Ordre : le 11 février 1247, Innocent IV informait don Pelay que, faute de cet argent, la convention n'avait pu encore être réalisée, mais que l'empereur promettait de le faire en août suivant (3). Ce fut, sans doute, la raison pour laquelle l'empereur passa peu après, vers le début de 1247, en Angleterre, afin d'obtenir des subsides en argent. Finalement, Baudouin II retourna seul à Constantinople, tandis que le Maître de Saint-Jacques prenait part au siège de Séville, où, après quinze mois de campagne, il devait entrer, en novembre 1248, aux côtés du roi Ferdinand III de Castille et de Léon.

Paris.

Jean LONGNON.

(1) N° 3. — *Ibidem*, p. 34-35.

(2) Le traité de partage de 1204 mentionne « Midia » ainsi que « Vizoi » dans la part attribuée à l'empereur (TAFEL et THOMAS, *Urkunden zur älteren Handelsgeschichte der Republik Venedig*, I. Th., p. 474).

(3) N° 6. — RUANO, *Balduino II...*, p. 35-36.

A PROPOS DE POMPÉIOPOLIS DE « MYSIE »

Dans son *Histoire du Bas-Empire*, parlant de la ἐν τῇ Μυσίᾳ Πομπηϊούπολις qui, en 528, fut détruite par un tremblement de terre, feu Ernest Stein a fait sienne ma supposition selon laquelle cette ville était la même que la *mansio* en Mésie Ire qui figure dans les itinéraires romains sous le nom de *Praesidium Pompei*. En effet, il observe dans une note de son ouvrage ⁽¹⁾ : « M. E. Honigmann, auquel j'avais demandé de bien vouloir me renseigner sur le site de cette localité, l'identifie avec (*Mansio* ou *Praesidium*) *Pompei(s)*, à 35,5 kilomètres au nord de Naissus (*Itin. Ant.* 134, 4 [Wesseling], *Itin. Rom.* I, 19 [Cuntz], *Itin. Burdig.* 566, 1 [Wesseling], *ibid.* p. 90. *Tab. Peut.* segm. VII 4. *Geogr. Rav.* IV 7, *Itin. Rom.* II p. 50, 29 [Schnetz] ».

Dans le second volume (fascicule) du t. XXI de la *R.E.* de Pauly-Wissowa, qui vient de paraître ⁽²⁾, on parle de cette ville à trois reprises. Tandis que l'auteur du principal article sur *Pompei Praesidium* en Mésie Supérieure, B. Saria ⁽³⁾, ne mentionne pas notre hypothèse, elle a attiré l'attention de deux autres collaborateurs de l'encyclopédie. E. Kirsten la cite dans son article *Pompeiopolis* 3) ⁽⁴⁾, qui figure dans les « Nachträge » du volume (col. 2485-2552) comme supplément à insérer après les deux villes homonymes de Cilicie et de Paphlagonie. Kirsten approuve notre hypothèse, mais le regretté A. M. Schneider, dans son article sur la ville cilicienne de Pompéiopolis ⁽⁵⁾, énonce des doutes à son sujet. En réalité, cet article n'est qu'un supplément à l'article *Soloi* de Ruge, paru en 1929. Dans la première partie, M. Schnei-

(1) E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, t. II (Paris-Bruxelles-Amsterdam, 1949), p. 420, n. 1.

(2) PAULY'S *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, neue Bearbeitung ... hrsg. v. Konrat ZIEGLER, 42. Halbband (Polemon bis Pontanene) [2^e partie du t. XXI [Plautius bis Pontanene], Stuttgart, Waldsee, 1952].

(3) *R.E.*, *tom. cit.*, col. 2045.

(4) *Ibid.*, col. 2549.

(5) *Ibid.*, col. 2043 s., s. v. *Pompeiopolis* 1).

der précise la date de la construction de la colonnade qui mène du port à la ville, ainsi que celle des débuts du christianisme à Pompéïopolis de Cilicie. « Das Christentum, dit-il, hat spätestens im 3. Jhdt. Eingang gefunden, wie die Martyrologien bezeugen ; Kalliopios (*Synaxar. eccl. Cplit.* 589, 50 Delehaye) und Tarachus (Th. Ruinart, *Acta Mart. sinc. Regensburg* 1859, 451 f.) werden genannt. 381 ist Philomusos (Mansi, *Conc. Collect.* 3, 569), 431 und 451 Matronianos (*Acta Conc. Oec.* II 6 p. 99 Schwartz) als Bischof bezeugt ». L'attribution des deux martyrs à cette ville est cependant très douteuse. D'après sa passion grecque, Calliopios a, en effet, souffert le martyre à Pompéïopolis ⁽¹⁾, mais un texte arménien l'appelle plutôt un martyr de Pergé en Pamphylie ⁽²⁾. Quant à Tarachos, ou plutôt à Probos, Tarachos et Andronicos, leur martyre n'est localisé à Pompéïopolis (laquelle?) que dans le *Synaxaire de CP.* ⁽³⁾, tandis que tous les autres récits sont d'accord pour les appeler des martyrs d'Anazarbe ⁽⁴⁾. La date de l'introduction du christianisme à Pompéïopolis est donc incertaine. Quant aux deux évêques mentionnés par Schneider, ils sont déjà cités dans l'article de Ruge ⁽⁵⁾ ; mais on aurait dû ajouter Basile (vers 512-518), qui est connu par deux lettres de Sévère d'Antioche ⁽⁶⁾.

C'est peut-être la phrase suivante d'un livre de V. Schultze qui a porté M. Schneider à écrire la seconde partie de son article : « Doch ein schweres Erdbeben im J. 525 traf es [Pompéïopolis de Cilicie] in dem Masse, dass es seitdem nur ein kümmerliches Dasein fristet » ⁽⁷⁾. Schultze n'ayant donné aucune référence à la source de son information, Schneider, qui cite son livre à la fin de son article, semble avoir cherché à la justifier, et c'est dans Zonaras

(1) BHG, 2^e éd., p. 43, n° 290.

(2) BHO, p. 45, n° 184.

(3) *Synaxarium eccl. CP.*, col. 131, 28, éd. H. DELEHAYE.

(4) BHG, 2^e éd., p. 220 s., n° 1574 s. ; BHO, p. 220, n° 1001 (texte syriaque). Cf. H. DELEHAYE, *Les origines du culte des martyrs*, 2^e éd. (1933), p. 165.

(5) Où le nom du second est estropié (« Matrinianus ») : *R.E.*, III A, col. 937, 20. Ajoutons que cet évêque est attesté en 434 et 451 ; cf. ENSSLIN, *R.E.*, XIV, col. 2310, s. v. *Matronianus*, n° 5.

(6) Cf. E. HONIGMANN, *Évêques et évêchés monophysites d'Asie Antérieure au VI^e siècle*, dans *C.S.C.O.*, vol. 127 (*Subsidia*, t. II), Louvain, 1951, p. 46 s.

(7) Victor SCHULTZE, *Altchristliche Städte und Landschaften*, II : *Kleinasien*, 2. Hälfte (Gütersloh, 1926), p. 298 sq.

qu'il a cru trouver la solution du problème. Nous devons citer la seconde partie de son article *in extenso* :

« Nach dem Zeugnis des Zonaras (*Epit.* XIV 5, 41) ⁽¹⁾ wurde P[ompeiopolis] 527 oder 528 durch ein Erdbeben heimgesucht. Malalas (436 Bonn), Theophanes (*Chronogr.* 216, 17 de Boor) sowie Kedrenos (I 641 Bonn) und Glykas (494 Bonn) nennen statt dessen ein P. ἐν τῇ Μυσίᾳ (Moesien), und Stein (*Hist. du Bas-Empire* II 420, 1) sucht Honigmann folgend dieses P. mit der Mansio Ispompeis ⁽²⁾ (Itin. Ant. 134, 4. Itin. Burdig. 566,1 Cuntz) nördlich Naissus in eins zu setzen — kaum mit Recht, weil alle Notizen sich auf dasselbe Ereignis beziehen, das von Zonaras eindeutig nach Kilikien verlegt wird. Von diesem Schlag scheint sich P. nicht mehr erholt zu haben ».

Si tout ce que M. Schneider affirme dans ces lignes était exact, nous aurions donc à choisir entre le témoignage de Malalas, auteur du VI^e siècle, répété par plusieurs autres chroniqueurs ⁽³⁾, et celui de Zonaras, compilateur d'un abrégé historique qui, au XII^e siècle, a seulement pu copier ses prédécesseurs. Mais nous pouvons nous dispenser d'opérer ce choix, car, en lisant le passage de Zonaras, on s'aperçoit non sans étonnement qu'il ne contient rien de ce que M. Schneider, trompé par une lecture trop rapide, a cru y découvrir !

Zonaras y parle des quatre sujets suivants :

- 1^o du tremblement de terre à Anazarbe en Cilicie,
- 2^o de l'inondation d'Édesse par le Scirtos (le Daiṣān des Syriens),
- 3^o du tremblement de terre à Pompéïopolis,
- 4^o d'une géante originaire de Cilicie ⁽⁴⁾.

Or, ces quatre notices se retrouvent, bien que dans un ordre différent, chez Malalas ainsi que chez plusieurs auteurs qui le copient ⁽⁵⁾. La seule différence entre Zonaras et les autres écrivains

(1) Lire *Epit.* XIV, 5, 31 ; t. III, p. 149, 13 éd. Th. BÜTTNER-WOBST (t. III, p. 269, 1, éd. L. DINDORF).

(2) Cette forme n'existe pas ; on trouve *Pompeis*, *mansio Ipompeis*, *praesidio Pompei*, *Ponpegis*. Cf. l'article cité de B. SARIA.

(3) On peut y ajouter GEORGIOS MONACHOS (II, p. 626, 15 éd. DE BOOR), avec la version slavonne et les annales russes, le Ps.-DENYS DE TELLMAHËRÉ, MICHEL LE SYRIEN, etc.

(4) 1^o ZONAR., XIV, 5, 28, t. III, p. 149, 3 ; 2^o *ibid.*, 29 s., p. 149, 4-13 ; 3^o *ibid.*, 31, p. 149, 13-16 ; 4^o *ibid.*, 32, p. 149, 16-150, 7.

(5) Chez MALALAS : 1^o p. 418, 6-8, éd. Bonn ; 2^o p. 418, 8-419, 4 ; 3^o p. 436,

est que Zonaras a omis les mots ἐν τῇ Μυσία qui indiquent de quelle Pompéïopolis il s'agit. Il ne dit cependant nulle part que la ville en question était située en Cilicie, province qui n'est mentionnée qu'à propos de la première et de la quatrième de ces notices.

Il n'est pas moins inexact de dire que la Pompéïopolis éprouvée par le tremblement de terre ne se serait plus relevée de ce désastre, puisque Malalas dit qu'elle fut restaurée ⁽¹⁾ peu après par Justinien. Signalons encore, puisque Schultze et Schneider semblent croire qu'il n'y a plus de témoignage sur l'existence de Pompéïopolis de Cilicie après l'époque du séisme, que nous en connaissons encore des évêques pendant huit siècles : Jean en 691/2 ⁽²⁾, Denys qui fut transféré au siège patriarcal d'Antioche vers 1300 ⁽³⁾, et Grégoire en 1365 ⁽⁴⁾. La ville est aussi mentionnée par Constantin Porphyrogénète dans son traité *De thematibus* ⁽⁵⁾; mais le fait que l'impérial écrivain considère Soloi et Pompéïopolis comme deux villes différentes ⁽⁶⁾, dont il sépare les noms par celui de Αἰγαῖαι (en Cilicie Seconde ou Orientale), montre que son témoignage, basé, comme il arrive souvent chez lui, sur des sources anciennes, est sans valeur aucune.

Ernest HONIGMANN.

17-437, 2; 4^o, p. 412, 4-9. — Chez THÉOPHANE : 1^o p. 171, 14-17 éd. DE BOOR, 2^o p. 171, 19-28; 3^o p. 216, 17-22; 4^o p. 171, 29-32. — Chez MICHEL LE SYRIEN : 1^o II, p. 183 = IV, p. 273 éd. CHABOT; 2^o II, p. 179 s. = IV, p. 270 s.; 3^o II, p. 193 et 243 = IV, p. 279 et 308; 4^o II, p. 179 = IV, p. 272 [t. IV = texte syriaque; t. II = traduction].

(1) MALALAS, p. 437, 2 : εἰς ἀνανέωσιν.

(2) MANSI, *Concil. coll.*, XI, col. 989D : Ἰωάννης ἐπίσκοπος Πομπηϊονπόλεως τῆς τῶν Κιλικίων πρώτης ἐπαρχίας. Il y figure parmi les métropolitains sans doute comme représentant de celui de Tarse qui était absent.

(3) Cf. PACHYMERES, *De Andron. Palaeol.*, I, 19; PG., CXLIV, col. 65A : κατὰ Κιλικίαν τὸν Πομπηϊονπόλεως Διονύσιον; NICEPHORUS CALLISTUS, *Ecc. hist.*, XIV, 39; PG, CXLVI, col. 1197B, c : ὁ τῆς II. Διονύσιος.

(4) MIKLOSICH et MUELLER, *Acta et diplomata*, t. I, p. 465, n^o CCVII = PG, CLII, col. 1398A, n^o XLVIII : Ὁ ταπεινὸς μητροπολίτης Πομπηϊονπόλεως Γρηγόριος καὶ ὑπέρτιμος, comme membre d'un synode d'Antioche.

(5) *De them.*, I, γ', éd. Bonn, p. 35, 15 = éd. A. PERTUSI, dans *Studi e Testi*, 160 (1952), p. 77, 5.

(6) Comme d'ailleurs PERTUSI (p. 147, l. 3 à partir du bas). Selon V. CUINET (*La Turquie d'Asie*, t. II, Paris, 1892, p. 60) : « Pompéïopolis n'est pas précisément établie sur l'emplacement même de Soles »; les ruines des deux villes seraient séparées par la petite rivière de Mizitli, selon CUINET l'ancienne Liparis. Sur sa carte, PERTUSI indique ainsi les deux villes voisines.

GREGORY PALAMAS, THE *Χιόνες*, AND THE FALL OF GALLIPOLI (1)

In a recent issue of *Byzantion* (2) Professor Paul Wittek has done me the honor to comment upon my article *Gregory Palamas Among the Turks and Documents of His Captivity as Historical Sources*, which appeared in *Speculum*, XXVI (1951), 104-118. The documents in question are an epistle that Gregory Palamas wrote to the Church of Thessalonica from Ottoman-dominated Nicaea and a résumé of a disputation (*dialexis*) between him and a group of Moslems, whom he calls *χιόνες*. The epistle was published in *Νέος Ἑλληνομνήμων*, XVI (1922), 7-21, and the résumé of the debate appeared in the not so widely known Greek theological journal *Σωτήρ*, XV (1892), 240-246. Both texts are easily recognized as historical sources of major importance, shedding light on fourteenth-century conditions in northwestern Anatolia, though, as Professor Wittek remarks, they raise some problems. One of these problems is the identity of the *χιόνες*; another is the date of the capture of Gallipoli by the Osmanlis. On both of these points Professor Wittek disagrees with me and a careful scrutiny of his critique becomes necessary.

Wittek identifies the *χιόνες* with the hodjas of Orhan's court, by building a chain of derivatives that leads him from (δ) *χότζας* to (δ) *χιόνας*, which to him is the singular of *χιόνες*. Here is the chain: *χότζας* or *χότζιας* (3) > *χόγγιας* (4) > *χόνιας* > *χιόνας*. It

(1) This article is based on research made possible by a grant from the American Council of Learned Societies, to which I express my sincere thanks.

(2) Vol. XXI (1951), Fasc. 2, pp. 421-423.

(3) Gyula MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*, II, *Sprachreste der Türkenvölker in den byzantinischen Quellen* (Budapest, 1943), p. 289, *χότζιας* (δ).

(4) The plural *χογγιάδες*, *χογγιάδων*, but not the singular, occurs in a sixteenth-century chronicle, Sp. LAMPROS, *Βραχέα Χρονικά*, ed. K. I. AMANTOS (Athens, 1932), N° 42. Cf. MORAVCSIK, *op. cit.*, p. 289. Moravcsik does not mention the word *χιόνες*.

must be observed that from the phonetic point of view it is by no means easy to justify all of these changes, which are rendered even more improbable by the fact that *χότζας* (and the variants *χότζιας* and *χοτζᾱς*, pl. *χοτζᾶδες*) have been current, naturalized words in demotic Greek throughout the late medieval period ⁽¹⁾. That the word *hoĝa* (Turkish spelling, *hoca*) had firmly and comfortably settled in Greek is proven by the existence of the family name *Χοτζᾱς*, a certain *Βασίλειος Χοτζᾱς* being mentioned by Nicetas Choniates ⁽²⁾, which leads us well into the twelfth century. The spelling *χότζιας* resulted from an attempt to guide the Greek speaker to pronounce a *dž*-sound, or at any rate a sound as near to the Turkish *ç* as possible, in the same way as, in later years, *paša* was usually *πασιᾱς*. Wittek brings in the extremely rare variant *χόγγιας*, which, though «precious», as he says, in his demonstration, is nonetheless a product of the archaic-minded pedants who wanted at all costs to avoid the «vulgar» or «barbarian» *dž*-sound and to obliterate the unclassical *τζ* even from orthography ⁽³⁾. It is significant that the chronicler who used this form of the word felt the need of inserting a definition (*οἱ χογγιάδες, ἧτοι οἱ προεστοὶ τῶν γραμματέων τῶν Ἀγαρηνῶν*) ⁽⁴⁾, which would not have been the case if the word had been in current use. Being a stranger to the speech of the people, the *χόγγιας* is also linguistically sterile and stagnant. A rare word of this sort does not, as a rule, undergo phonetic changes, any more than it produces derivatives. It is therefore out of the question that it should beget *χόνιας* and *χιόνιας*. In Greek phonetics, moreover, *χο* does not become *χιο* and *νιας* (*ñas*) does not become *νας* ⁽⁵⁾. Had *χόγγιας* itself been a genuine, and not a coined word in Greek, an offspring of the «more than 250 years of intimate contact between Christians and Moslems,» to use the expression of Professor Wittek, the question would then arise to what extent it

(1) M. TRIANTAPHYLIDIS, *Die Lehnwörter der mittelgriechischen Vulgärliteratur* (Strassburg, 1909), p. 149.

(2) Bonn ed., p. 553.

(3) Cf. *Καταγγίας* for *Καπατζᾱς*. MORAVCSIK, *op. cit.*, p. 41. This point was suggested to me by Prof. D. J. Georgacas, to whom I am indebted for reading the entire manuscript and making valuable comments.

(4) LAMPROS, *Βραχέα Χρονικά*, N° 42, l. 149.

(5) For this point, too, I am indebted to Professor Georgacas.

could produce *χόνιας*. But in Greek the change of *dž* <ηḡ> *ñ* is unnatural. If it was not so, a word like *ğüḡe* (Turkish spelling *cüce*, 'dwarf') would become *γγιονγγιές* and finally *νιοννιές*. Consequently, the etymological chain built up by Professor Wittek falls to pieces because whatever lies between *χότζας* (or *χότζιας*) and *χίονας* is either artificial or totally hypothetical.

We must therefore seek the derivation of *χίονες* elsewhere. After weighing all the possibilities carefully, I do not hesitate to reaffirm my belief that it signifies the *Akhis*. The plural *Akhiyan* ⁽¹⁾ was corrupted into *χιών*, which was easily taken for a Greek singular and led to the formation of the plural *χίονες*. True, *Akhiyan* usually denotes the Akhi community as a whole, but this is not always the case. It is perfectly conceivable that it should also be used to designate a group of individuals, representative of or belonging to the Brotherhood. In the Greek texts the term *χίονες* refers to a particular group, as, for example, in the disputation.

Du Cange, who did not know the Akhis, in his *Glossarium ad Scriptores Mediae et Infimae Graecitatis* (c. 1752) attributed to the *χίονες* a meaning that was more or less apparent from the context — viz., *legis doctor apud Persas seu Turcas*. He had come across this word in Palamas' epistle to the Thessalonians and in the above-mentioned *dialexis* (*Index Auctorum*, c. 27). A contemporary of Palamas, George Chrysokokkes, used the word *χιονάδης* (*Ind. Auct.*, c. 26), and Du Cange included it in his dictionary, with *χίονες* as plural. *Χιονάδης* is obviously an archaism, influenced by the instance of *Ἀσκληπιός* - *Ἀσκληπιάδης*. The plural of (ὁ) *χιονάδης* should, of course, be (οἱ) *χιονάδαι*, but the singular of (οἱ) *χίονες* normally cannot be (ὁ) *χίονας*, for then the word would be transformed into a first declension noun of the *ας*-type (plural *-αι*). In the epistle the word occurs in the accusative plural (τοὺς *χίονας*), but in the disputation we have the nominative plural (οἱ

(1) The Persian plural might, indeed, appear to be «bookish» among the Anatolian Turks, as Wittek suggests, but the educated men were conversant with Persian terms, even in the formative years of the empire, partly because of the immigration of theologians from the Iranian plateau to Asia Minor and partly because of the Turco-Persian political tradition that went back to the early Seldjuks. See F. BABINGER, *Der Islam in Kleinasien*, *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, Neue Folge, I (1922), 129, 133, 139.

χιόνες). It is clear, therefore, that the word was used as a third declension noun of the -ών, -όρος class. Accordingly, Wittek's hypothesis that the singular was (ὁ) χιόνας must be abandoned, since neither Taronites nor Palamas would have permitted themselves to go wrong in the matter of declension endings, both men being competent and consistent purists. Palamas had no occasion to use the singular in his writings, but had he done so, there is no doubt that he would have employed the form (ὁ) χιών.

That Palamas was not sure whether his readers understood exactly who the χιόνες were, is revealed by the appositive phrase — «men who have thought of nothing except blasphemy and shamelessness towards our Lord Jesus Christ, the Son of God» ⁽¹⁾ — which, as it were, takes the place of a definition. Thus, neither the extant form of the word (χιόνες) can be regarded as readily intelligible to fourteenth-century Greeks. It must have been an extremely rare word, and, furthermore, it could not have been a derivative of χόγγιας, as we have already explained. We are, consequently, obliged to conclude that the Turkish *hoğa* could not be anything but χότζας (or χότζιας and χοτζᾶς) in Greek and that the χιόνες of Gregory Palamas were a badly damaged, yet convincing, Greek rendition of the *akhiyan*, through the interim stage of χιών.

Are there any obstacles to the acceptance of this derivation for the χιόνες? Wittek wonders what the Akhis, «chiefly merchants and craftsmen,» should be doing in Orhan's summer camp. His scepticism appears to be unwarranted after a careful examination of the text and in the light of other available sources of information. In the first place, there is nothing in the epistle to suggest that they lived in the same mountain-retreat with the sultan. On the contrary, the words πέμπει μεταστελλόμενος ⁽²⁾ indicate that the sultan's messenger had to travel a certain distance to reach them. They came to the «neighboring town, which was inhabited by Christian Romans [i.e. Greeks] since a long time and in which there was a house for the imperial ambassadors» ⁽³⁾. How many the Akhis were, we are not told. But the assemblage, according

(1) *Νέος Ἑλληνομνημων*, XVI, 14; *Speculum*, XXVI, 107.

(2) *Νέος Ἑλληνομνημων*, XVI, 14.

(3) *Ibid.*, p. 13; *Speculum*, XXVI, 107.

to the account of the eye-witness and recorder Taronites, Orhan's physician, consisted not only of *χιόνες*, but of many dignitaries, Balaban being the most prominent of the company (*ἀρχοντας οὐκ ὀλίγους καὶ τινα Παλαπάνην λεγόμενον*) (1). Orhan himself did not attend the disputation. For, had he been there, his presence would have been noted from the very beginning by Taronites and Palamas. Moreover, in the résumé we are informed that when one of the Turks struck the archbishop in the eye, at the end of the *dialexis*, « the others reprimanded him severely and took him before the emir. » (2) Therefore, the emir (Orhan) was not there at the close of the meeting either. It is probable that the Christian town was deliberately chosen as the scene of the disputation in order to impress the Byzantine ambassadors, who resided there, by demonstrating the inferiority of the Christian religion, represented, as it was, by the leading Greek theologian, who was then at the mercy of the Turks.

The Ottoman Empire found faithful supporters in the ranks of the Akhis, who were good Turks and dynamic Moslems. When we recall that Osman was closely connected with Akhi Hasan and Akhi Shemseddin, (3) it is not at all surprising to find Akhis within easy reach of Orhan's summer camp in 1355. From Ibn Battuta we learn that the Akhis were in contact with the Turkish rulers all over Anatolia, (4) and it is equally clear from the same source that the Brethren were very significant as a militant religious society (5).

(1) *Σωτήρ*, XV, 241; *Speculum*, XXVI, 108.

(2) *Σωτήρ*, XV, 246; *Speculum*, XXVI, 108.

(3) AŞIKPAŞAZADE, Istanbul ed., p. 28, l. 13; p. 29, l. 9; p. 34, l. 12; NESRİ, Franz Taeschner's ed. (Leipzig, 1951), I, p. 39, l. 7; p. 42, l. 21, Idris BRILISI, in Josef von HAMMER-PURGSTALL, *Geschichte des Osmanischen Reiches* (Pest, 1827), I, 77. Cf. Friedrich GIESE, *Das Problem der Entstehung des Osmanischen Reiches*, *Zeitschrift für Semitistik*, II (1924), 256-261. Giese exaggerates the significance of the Akhis in the foundation of the Ottoman Empire, and so does Mehmet Fuat KÖPRÜLÜ, *Les origines de l'Empire Ottoman* (Paris, 1935), p. 18. See G. Georgiades ARNAKIS, *Οἱ πρόωτοι Ὀθωμανοί* (Athens, 1947), pp. 121-124.

(4) *Voyages d'Ibn Batoutah*, ed. and trans. C. DEFRÉMERY and B. SANGUINETTI (Paris, 1877), II, 260, 261, 273, 281, 285, 317-322. See my article *The Travels of Ibn Battuta in Asia Minor and the Condition of the Greek and Turkish Populations in the Fourteenth Century* (in Greek), *Ἑπετηρίς Ἑταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν*, XXII (1952), 135-149.

(5) In a paper entitled *The Futuwa Tradition Among Akhis, Bektashis,*

Far more controversial than the identification of the *χιόνες* is the problem of establishing the date of the fall of Gallipoli. Professor Wittek, like most writers of our time, ⁽¹⁾ accepts the year 1354, on the basis of a Greek chronicle written in 1391 ⁽²⁾. It is a fairly detailed and, on the whole, a dependable chronicle. It mentions the date of the earthquake that destroyed the walls of Gallipoli and paved the way for the Turkish conquest. The earthquake, it says, occurred on 2 March 6862 (= A. D. 1354), « when even the walls of Kallioupolis and of the cities beyond it fell down and they surrendered to the Turks, God knows as a result of what sins. » ⁽³⁾.

The Palamas texts under discussion, however, offer sufficient evidence that a great earthquake preceded the surrender of Gallipoli in March 1355. The starting point of our computation is « the month of July, year 8 of the indiction [and] 6863 [of creation] » (= A. D. 1355), which is the date on which Gregory Palamas encountered the *χιόνες*. The date is given by Taronites at the end of his résumé of the *dialexis* and it is difficult to imagine that he might have erred in both the year of the indiction and the year of creation. Adding up the days that Palamas spent in various towns and on the way (which, very fortunately, are mentioned in the epistle) and allowing for a fortnight between his appearance at Orhan's summer camp and the disputation, ⁽⁴⁾ we come to the conclusion that he was captured in the Dardanelles some day

and Craftsmen as a Factor in the Establishment of the Ottoman Empire, read in the sixty-sixth annual meeting of the American Historical Association (New York, 1951), I had occasion to follow the development of Akhi ideology and its relationship with the beliefs and practices of the Bektashi dervishes and of the guilds in Turkey. *American Historical Review*, LVII (1952), 811. This paper, it is hoped, will appear in the *Journal of Near Eastern Studies*, vol. XII.

(1) Including myself, *Οἱ πρῶτοι Ὀθωμανοί*, p. 201.

(2) Published by Joseph MÜLLER, *Byzantinische Analekten, Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Philologisch-Historische Klasse*, IX (1852), 336-419. The date of writing appears on p. 391: « ἔχονσι οὖν οἱ Παλαιολόγοι τὴν βασιλείαν μέχρι τὴν σήμερον, ὅπερ ἔστιν ἔτος ζωρθ' (6899 = A. D. 1391). »

(3) *Ibid.*, p. 392: « ὅτε καὶ τὰ τεῖχη κατέπεσον τῆς Καλλιουπόλεως καὶ τῶν μετ' αὐτὴν καὶ παρεδόθησαν, οἷς κρίμασιν οἶδε Θεός, τοῖς Ἀγαρηνοῖς. »

(4) See *Speculum*, XXVI, 111.

near the middle of March, 1355, and the earthquake had occurred a few days before, when he was at Tenedos ⁽¹⁾.

How can we reconcile the two sources? Professor Wittek resorts to an oversimplification of the problem when he contends that the two documents « belong strictly together and the date which figures at the end of the *dialexis* (July, Ind. 8, A. M. 6863 [= A. D. 1355] seems to be that of the epistle.⁽²⁾) » One may argue that there is little likelihood that the date should not belong to the document that immediately precedes it and such an opinion is strengthened not only by the form of the chronological note, but also, and more convincingly so, by internal evidence. More specifically, from the last paragraphs of the epistle we draw the conclusion that there was a considerable lapse of time between Palamas' arrival at Nicaea, which occurred in the same month of July, ⁽³⁾ and the writing of the letter ⁽⁴⁾. He must have come to Nicaea when July was drawing to a close, as there had been several stops for him and a more leisurely way of travelling from Orhan's summer resort to the old city by the lake ⁽⁵⁾. Hence, the lapse of days already referred to would compel us to look for a later date for the epistle ⁽⁶⁾. The logical conclusion, therefore, is that the disputation took place in July, 1355, and it follows that Gallipoli was captured in March of the same year.

Perhaps the only explanation of the conflicting chronology of the fall of Gallipoli can be found in the Bulgarian chronicle of 1561 ⁽⁷⁾, whose dates are often at variance with those of the other sources. It places the fall of Gallipoli in A. M. 6867 (= A. D. 1359), saying : « And three years after this [i. e. after the death of Stephen

(1) *Néos Ἑλλην.*, XVI, 8; *Speculum*, XXVI, 105.

(2) *Byzantion*, XXI, 422, n. 1.

(3) *Néos Ἑλλην.*, XVI, 15; *Speculum*, XXVI, 109.

(4) Particularly, p. 19 : « ἀλλ' ἐν τούτοις διελύθη κατ' ἐκείνην τὴν ἡμέραν ὁ σύλλογος · τὰ δ' ἐν ταῖς ἐξῆς γράφειν ὁ μὲν λογισμὸς ἐθέλει, ἡ δὲ χεὶρ οὐκ ἰσχύει. »

(5) *Néos Ἑλλην.*, XVI, 14; *Speculum*, XXVI, 109.

(6) The entire period of his captivity did not last more than a year. PHILOTHEUS, *Ἐγκώμιον*, Migne PG, CLI, c. 627 : « ἐνιαυτὸς ὅλος ἤνυστο »; cf. Gregory PAPAMICHAEL, *Ὁ Ἅγιος Γρηγόριος Παλαμᾶς* (Alexandria, 1911), pp. 142, 144.

(7) Published by Joan BOGDAN, *Ein Beitrag zur bulgarischen und serbischen Geschichtsschreibung*, *Archiv für Slavische Philologie*, XIII (1891), 481-543.

Dušan, which according to this chronicler occurred in 6864 (= A. D. 1356)] and in the year 6867 from the creation of the world, the Turks came to Gallipoli and they became masters of the Straits; they took many territories to the west; and from this there arose trouble and great disorder and disaster to the Christian lands; and there were also great earthquakes... » (1). The reference to earthquakes (rather than to one earthquake) may solve our problem. It gives ample ground for the hypothesis that the Turkish conquest of Gallipoli was a gradual affair, which went through various stages, between earthquakes, outbreaks of civil war, and visitations of the black death, with the Greeks of the Chersonese resisting as much as they could, while the Ottoman Turks, already familiar with the Thracian terrain as allies of Cantacuzenus, came from across the Straits with intermissions and with varying degrees of pressure. Cantacuzenus (2) mentions that the city was colonized by a Turkish population, including women and children — an event that might have extended over several months. Gregory Palamas provides us with a clue that the situation in the Straits was still confused in the beginning of 1355, until Gallipoli fell (perhaps for the second time) in Orhan's hands. The archbishop of Thessalonica was the first prominent Byzantine to witness the Turkish control of the Straits almost a hundred years before the fall of Constantinople.

Kansas City, Missouri, U.S.A.

G. Georgiades ARNAKIS.

(1) *Ibid.*, p. 520.

(2) Bonn ed., vol. III, p. 278.

LA COLLECTION « SOURCES CHRÉTIENNES »

L'intérêt que présente la collection Sources Chrétiennes pour le public savant, et en particulier pour les byzantinistes, devient chaque jour plus évident. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici la communication dans laquelle le P. Claude Mondésert, au IX^e Congrès international d'Études byzantines¹, a défini les tendances et exposé le programme de cette vaste entreprise.

J'aurais quelque scrupule à occuper l'attention des membres de ce Congrès dans une séance plénière — et même, à vrai dire, presque la seule —, si le choix de ce moment avait en quelque façon dépendu de moi. Mais ce sont les organisateurs eux-mêmes qui m'ont assigné cette place, ou plutôt — car il ne s'agit pas précisément de ma personne — qui ont jugé d'un intérêt général pour les Byzantinistes l'instrument de travail que peut être pour eux la Collection « Sources Chrétiennes », dont j'ai à vous parler maintenant.

Déjà, en 1948, au VII^e Congrès des Études Byzantines, à Bruxelles, j'avais une tâche analogue : il s'agissait alors de vous présenter une toute jeune entreprise, à l'âge de la petite enfance. La Collection, à ce moment-là, avait juste cinq ans et elle grandissait sans trop de peine, dans l'optimisme d'un premier accueil très favorable d'un public assez large. Mais elle cherchait encore sa voie.

Aujourd'hui, en 1953, elle a accompli ses dix ans : comme pour les enfants de cet âge, on ne *peut* plus, ou on ne *doit* plus hésiter sur sa vraie physionomie et les traits essentiels qui constituent son caractère.

J'ajouterai, ce qui n'est un mystère pour personne, qu'ayant eu à affronter, comme tant d'autres publications, une forte crise financière dans les années 49-52, elle a dû s'examiner sérieusement sur ses raisons de vivre et la possibilité même de continuer à exister.

Si elle survit et même se développe, ce n'est pas, c'est trop évident, parce que son éditeur et ses directeurs se sont obstinés à

(1) Séances des sections réunies, samedi 18 avril (à l'Université).

publier coûte que coûte et n'importe comment. Bien au contraire ont-ils cherché à préciser le genre de services qu'elle pouvait rendre et la qualité du public qu'elle pouvait intéresser. Et vous devinez bien, Messieurs, que ce sont les lecteurs eux-mêmes à qui elle était utile et nécessaire, qui lui ont permis de surmonter la crise.

Ceci m'introduit à la première partie de cette communication, qui sera consacrée, si vous le voulez bien, à un examen des caractéristiques actuelles de la Collection — et je répondrai ainsi à une question qu'on pose souvent.

La seconde partie vous présentera les principales informations que vous attendez sur les volumes déjà sous presse ou en préparation.

I. — LES CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DE LA COLLECTION

Ces caractéristiques ressortent nettement si l'on considère l'histoire de ces dix années de publication et l'évolution qu'elles ont permise. Évolution assez évidente, et que l'on ne saurait, je pense, reprocher à une publication qui ne pouvait guère chercher un « succès » de librairie, mais voulait avant tout servir les véritables intérêts de l'humanisme et la conservation d'un patrimoine intellectuel et spirituel qui semble une donnée essentielle et fondamentale de la civilisation chrétienne, si celle-ci n'est pas un mot.

La conception initiale répondait donc avant tout au souci de faire connaître au public cultivé de langue française — donc à un public assez considérable, ou, du moins on voulait le croire — les textes importants et significatifs de ceux qu'on appelle « Les Pères de l'Église », grecs et latins, mais qu'en Occident au moins, il faut l'avouer, on ignorait de plus en plus, surtout les premiers.

Avec la décadence des Études classiques, le temps n'est plus où tout homme un peu lettré était capable de lire, sinon dans le texte grec, du moins dans une traduction latine, les plus belles pages d'un S. Jean Chrysostome, d'un S. Basile, d'un S. Grégoire de Nazianze, d'un Cabasilas et de beaucoup d'autres... Il s'agissait par conséquent de renouer le fil, presque rompu, d'une tradition plus que millénaire qui avait assuré la réelle continuité et même la profonde unité d'un monde « culturel », si je puis dire, qui va des Grecs « classiques » à ceux qui sont les maîtres de la pensée contemporaine, en passant par les écrivains chrétiens des premiers siècles et ceux du monde byzantin,

Toutefois — et je tiens à le souligner — en visant un public assez large — et ceci vous explique pourquoi la Collection a pu passer assez facilement du domaine de la haute vulgarisation à celui, plus technique et plus scientifique, où elle se situe maintenant — toutefois, dis-je, les initiateurs de ces publications s'étaient d'avance, déjà bien avant 1939, assuré la collaboration d'un bon nombre de travailleurs compétents, et tout en se donnant pour but surtout des éditions d'un caractère religieux, humaniste et littéraire, voulaient néanmoins publier des traductions sûres, dans le cadre d'une introduction et d'une annotation solides, au courant des recherches historiques et philologiques les plus récentes...

Mais — il faut bien le reconnaître — l'intention première qui cherchait l'audience d'un grand nombre de lecteurs — et aussi les conditions matérielles de la publication des premiers volumes lancés paradoxalement en pleine guerre — laissèrent ou imposèrent à la présentation de plusieurs de ces ouvrages ce caractère assez libre et quelque peu hésitant qui a fait souvent poser des questions sur les buts poursuivis par les directeurs de l'entreprise.

C'est ainsi, par exemple, qu'on publia presque tous les premiers volumes sans le texte original, grec ou latin ;

c'est ainsi qu'on supprima quelquefois, dans tel ou tel texte, des longueurs ;

c'est ainsi qu'on admit parfois des traductions trop larges ou trop faciles ;

et enfin qu'on ne s'astreignit pas toujours assez à fournir, dans les traductions ou dans les notes, tous ces renseignements d'ordre technique qui sont utiles pour l'étude rigoureuse d'un texte, à quelque point de vue qu'on l'envisage : historique, philologique, théologique,...

Les premiers volumes connurent un succès assez rapide et assez large : ce fut un heureux encouragement pour une initiative qui n'avait pas manqué de prophètes de malheur !

Mais un encouragement passager : il fallut bientôt se rendre compte que le public dit « cultivé », à qui l'on avait d'abord pensé fournir un aliment intellectuel de bonne qualité — n'était pas toujours prêt à goûter, encore moins à assimiler des mets aussi substantiels ou trop nouveaux pour lui.

Et ici se pose un problème qu'il faudra bien résoudre : rendre au grand public cultivé l'accès à l'histoire des premiers siècles chrétiens et du monde byzantin, aux œuvres des « Pères de l'Église »

et des écrivains postérieurs... Cet intérêt que prendront à les connaître un nombre plus considérable de lecteurs ne peut qu'être utile au progrès même de vos études et de vos recherches les plus techniques...

Il devint bientôt évident que les lecteurs des volumes de « Sources Chrétiennes », ceux aussi à qui ils étaient vraiment utiles, étaient les intellectuels qui travaillent dans les domaines de la théologie, de la philosophie et de la littérature, et de l'histoire dans ses diverses branches : art, archéologie, droit, institutions, etc... Ceux-là ont besoin de connaître et de consulter ces textes que l'on ne trouve que dans des collections rares, presque inaccessibles à beaucoup et peu maniables soit matériellement soit intellectuellement — je veux dire par là qu'elles présentent souvent un texte que rien n'éclaire, sauf un appareil critique assez austère et peu expansif, et qui, excepté le cas de spécialistes très peu nombreux, ne peut devenir intelligible à la plupart qu'avec l'aide de beaucoup de notes, d'un index particulier et même finalement d'une bonne *traduction*.

Et c'est ce qui nous a finalement dicté les principes que nous tâchons de rendre vraiment efficaces dans la préparation et la publication des volumes de « Sources Chrétiennes ». — Je les énumère brièvement, puisque ces principes constituent les caractéristiques mêmes de la Collection que je me propose de définir devant vous :

1^o — Les œuvres publiées le sont dans leur intégralité, au moins celle qui est jugée authentique.

2^o — On donne, en règle générale, le texte original de l'œuvre, quand il s'agit du latin ou du grec, et dans la meilleure édition connue. Ce qui n'exclut pas qu'on puisse parfois l'améliorer et même établir un texte critique tout nouveau. Je vous dirai même tout à l'heure que ce cas va peut-être devenir de plus en plus fréquent.

3^o — La traduction, nouvelle aussi, s'efforce d'être à la fois aussi exacte et littéraire que possible.

4^o — Tout ce qui peut aider à l'intelligence de l'ouvrage et faciliter ensuite le travail personnel est assuré soit par une introduction, soit par des notes, soit enfin par des index (index de mots, de citations, de noms propres, d'idées).

Je serais heureux, Messieurs, si, dans un instant ou plus tard, vos questions ou vos remarques pouvaient nous aider à mieux vous rendre service dans quelque domaine que vous travailliez.

II. — VOLUMES PARUS ET VOLUMES EN PRÉPARATION

Je passe à la seconde partie de cette communication et j'en viens aux informations que vous attendez : ce qui a paru ; ce qui est « sous presse » ; ce qui paraîtra prochainement ; et enfin ce qui est en préparation.

A) *Ce qui a paru* n'a pas besoin qu'on en dise beaucoup de mots : depuis décembre 1942, *trente-cinq* volumes et *deux* rééditions. — Vous en trouverez le détail dans la liste mise à votre disposition près du Secrétariat.

B) *Ce qui est « sous presse »*.

1) D'abord — et le volume est peut-être maintenant « sorti » — : « *Homélies Pascales* », dites du Pseudo-Chrysostome, tome II, par M. Nautin. — Si l'on peut n'être pas convaincu par l'éditeur de ces textes des attributions d'auteur qu'il défend, on peut du moins se féliciter d'avoir enfin un texte critique de ces Homélies, si importantes pour l'histoire religieuse. Le manuscrit qui doit présenter la dernière Homélie est déjà prêt et paraîtra l'an prochain.

2) CLÉMENT D'ALEXANDRIE : « *Stromate II* », préparé en étroite collaboration avec le R. P. CAMELOT. — On trouvera dans ces pages, parmi beaucoup d'autres idées, une sorte de théorie et d'analyse philosophique de la foi chrétienne qui n'a pas été sans influence sur la théologie alexandrine postérieure, et par suite sur toute la spiritualité byzantine. (J'ajoute, à ce propos, que la traduction des *Stromates* III, IV et V, de même que celle du *Pédagogue*, du *Quis Dives Salvetur?*, et des *Fragmenta et Eclogae propheticæ*, est achevée et que ces livres paraîtront successivement).

3) ORIGÈNE : « *Homélies sur le Cantique* ». — Dom Olivier Rousseau, de l'Abbaye de Chevetogne, présentera, avec leur texte latin, ces deux homélies si importantes pour l'histoire de la spiritualité grecque, et de l'exégèse de ce livre mystérieux de l'Ancien Testament.

C) *Publications prochaines :*

1) LACTANCE : « *De Mortibus Persecutorum* ». — L'étude de cet ouvrage, entreprise au Séminaire byzantin de M. H. Grégoire, sur son initiative et sous sa direction, a été finalement prise en charge et sera présentée par M. Jacques Moreau, professeur à l'Université de la Sarre. — Un premier volume contiendra l'introduction, le texte critique et la traduction, et un second volume présentera, après une Bibliographie quasi-exhaustive, sous la forme d'un *Commentaire*, l'examen détaillé des multiples questions soulevées à propos de ces pages, tant du point de vue philologique et littéraire que du point de vue historique.

2) EUSÈBE DE CÉSARÉE : « *Histoire Ecclésiastique* », tome II — par G. Bardy. — Le premier volume a rencontré un accueil si favorable que nous avons hâte de publier les deux suivants. Si nous tardons un peu pour l'impatience des lecteurs, c'est que la mise au point d'un pareil texte, même d'une simple traduction et de la seule annotation essentielle, requiert infiniment de travail et de soin.

D) *Volumes en préparation.*

Ils deviennent presque chaque jour plus nombreux et nous avons assez souvent le plaisir de nous voir proposer d'excellents travaux et d'intéressants projets.

Dans cette catégorie, je ne puis tout énumérer, mais je dois vous signaler au moins quelques-uns des volumes sinon achevés, du moins *très avancés*.

Auteurs grecs

D'abord trois ouvrages *quasi-anonymes* :

1) Le *Pasteur d'Herma*s, avec un texte mis à jour d'après les derniers fragments trouvés sur papyrus et les dernières recherches concernant le texte ou son interprétation.

2) La *Lettre d'Aristée* : texte critique avec une étude très poussée du vocabulaire.

3) *Histoire Lausique*. Vous savez les recherches et les découvertes faites à ce sujet par M. le Chanoine Draguet. Ces découvertes provoqueront peut-être des discussions, mais le nom seul de l'éditeur de ce texte assure à cette future édition le plus grand intérêt.

Puis, par *ordre alphabétique* :

4) Une traduction et une étude des deux *Apologies* de saint ATHANASE (*de fuga et ad Constantium*).

5) Traduction, avec un nouveau texte critique, des *Homélies morales* de saint BASILE.

6) Une nouvelle édition, avec un texte grec au moins amélioré, de l'*Explication de la Divine Liturgie*, de CABASILAS, par le R. P. Salaville.

7) Traité de l'*Oraison en esprit et en vérité*, de saint CYRILLE D'ALEXANDRIE, avec un texte amélioré.

8) De saint CYRILLE DE JÉRUSALEM, M. Chirat m'a récemment renouvelé l'assurance que nous aurions bientôt son édition et sa traduction des *Catéchèses*.

9) Une seconde édition, cette fois avec le texte grec et même un nouveau texte critique, des *Cent chapitres sur la perfection spirituelle*, de DIADOQUE DE PHOTICÉ, par le R. P. E. des Places.

10) De DIDYME, nous avons déjà en manuscrit le *Traité du Saint-Esprit*, et nous aurons, d'ici deux ou trois ans, quand le long travail de déchiffrement et de traduction d'après les papyri de Toura sera achevé, le *Commentaire sur Zacharie*, tâche dont s'occupe le R. P. Doutreleau, au Caire.

11) D'ÉVAGRE, M. et M^{me} Guillaumont nous font entrevoir l'achèvement prochain d'une excellente édition des *Centuries gnostiques*.

12) Les *Poèmes* de saint GRÉGOIRE DE NAZIANZE.

13) De saint IRÉNÉE, nous pourrons, je l'espère, publier, avant un an, une nouvelle traduction qui vient d'être achevée sur l'arménien, de la *Démonstration Évangélique*. — Et le R. P. Sagnard poursuit avec ardeur la préparation du prochain volume du *Contra haereses*, c'est-à-dire du Livre IV.

14) Pour saint JEAN DAMASCÈNE, une traduction est en train de son *Περὶ εἰκόνων*.

15) De saint JEAN CHRYSOSTOME, la Collection espère donner, outre plusieurs petits traités sur un texte critique nouveau, une édition des quatre *Homélies baptismales*, encore jamais éditées toutes ensemble, ni traduites, publiées en 1909 à St-Petersbourg, dans un volume devenu extrêmement rare, par Papadopoulos-

Kerameus. Seulement il faut dire que l'intérêt de cette édition dépend en partie de la possibilité que nous aurons d'obtenir la photographie des deux seuls manuscrits qui existent de ce texte et qui se trouvent en U.R.S.S.

16) Pour NICÉTAS STÉTHATOS, nous pouvons envisager une édition critique de toute l'œuvre.

17) Pour ORIGÈNE, le travail est déjà fort avancé de plusieurs des ouvrages pas encore publiés dans la Collection, notamment du *Contre Celse*. Par ailleurs, nous avons un manuscrit achevé des *Homélies sur Josué* et un autre qui peut être rapidement mis au point des *Homélies sur le Lévitique*.

18) Une édition critique des *Hymnes* de SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN, préparée au Caire : tous les principaux manuscrits ont été collationnés.

19) De THÉODORE, plusieurs éditions et traités en préparation, notamment la *Thérapeutique des Grecs* et un premier lot de ses *Lettres*, celui de la Collection de Sakkélion : un nouvel examen des manuscrits Patmos 706 a permis d'améliorer le texte établi par Sakkélion. Viendront ensuite les 147 lettres de la Collection Sirmond.

En terminant cette série grecque, je signale encore deux noms importants dont s'enrichira probablement la liste de la Collection : THÉODORE LE STUDITE et BARSANUPHE.

Dans la série latine

1) De saint AMBROISE, les *Homélies sur saint Luc* et l'*Hexaéméron*. Ce dernier texte est préparé par MM. Palanque et Pierre Fabre.

2) Les *Collationes* de CASSIEN.

3) Les œuvres de saint CÉSAIRE D'ARLES — traduction appuyée par une étude minutieuse du vocabulaire.

4) Plusieurs petits traités de saint CYPRIEN.

5) *Commentaire sur saint Matthieu*, de saint HILAIRE DE POITIERS, basé sur une étude de sa méthode exégétique.

6) Étude critique du texte, traduction et commentaire du fameux livre de MARIUS VICTORINUS, *Contre les Ariens*, texte très difficile et pourtant capital. Travail dirigé par le R. P. Paul Henry.

7) Plusieurs traités de TERTULLIEN.

Voilà, Messieurs, ce que vous offre déjà et voilà aussi un aperçu de ce que vous promet la Collection *Sources Chrétiennes*. Si j'en parle avec assurance, c'est que votre accueil bienveillant justifie déjà depuis plusieurs années l'existence et l'avenir de ses publications. C'est aussi parce que cette Collection est l'œuvre, et ne peut être que l'œuvre de nombreux auteurs : quelques-uns de ces auteurs sont ici et les autres sont vos collègues et vos amis, dans vos Universités et Instituts, et dans plusieurs de vos pays.

Cette collaboration, déjà importante, doit encore s'étendre et si elle peut compter toujours plus sur votre science et vos diverses compétences, ce sera tout profit pour la connaissance de cette civilisation byzantine dont les auteurs chrétiens — les grecs surtout — ont été les inspireurs et les animateurs ; cette civilisation byzantine qui a reçu d'eux cet élan spirituel que nous retrouvons dans ses institutions, dans son histoire, dans son art et dans ses monuments, et qui nous émeut encore plus vivement quand nous le communiquent, comme cela est arrivé dans ce Congrès, l'âme vivante de ce pays et les Grecs d'aujourd'hui.

Thessalonique, 18 avril 1953.

Claude MONDÉSERT, S. I.

LES VÉNITIENS A THESSALONIQUE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIV^e SIÈCLE (1)

Nous sommes heureux de pouvoir publier la brillante communication de M. F. Thiriet, qui nous montre quelle lumière les archives italiennes peuvent projeter sur les réalités économiques de la vie de l'empire byzantin au XIV^e siècle, et nous félicitons M. Paul Lemerle d'avoir inspiré ces fécondes recherches.

Les délibérations du Grand Conseil et du Sénat de Venise révèlent certains aspects de l'activité vénitienne à Thessalonique. La position de la cité au croisement des grandes voies Nord-Sud et Ouest-Est, l'importance du port expliquent l'intérêt vénitien, qui ne s'est jamais démenti. Installés à Thessalonique à la fin du XIII^e siècle, les Vénitiens virent leurs positions reconnues solennellement par les chrysobulles de 1277 et de 1285 (2) et les rubriques des premiers registres des *Misti* (3) font quelques allusions à des voyages de navires vénitiens vers le grand port macédonien et à la présence d'un représentant vénitien. Mais les mauvaises relations entre Venise, longtemps attachée à l'alliance angevine qui pouvait permettre de reconstituer l'Empire latin, et les empereurs Michel VIII et Andronic II, assez naturellement portés vers Gênes, empêchèrent jusqu'au lendemain de la paix vénéto-grecque de 1303 l'organisation et le développement du comptoir. Il prit au con-

(1) Communication présentée au Congrès de Thessalonique, le 14 avril 1953.

(2) La trêve du 18 juin 1265 donnait déjà aux Vénitiens un quartier à Thessalonique et un petit établissement à Énos (Tafel-Thomas, III, 66-77) ; les chrysobulles du 19 mars 1277 et du 15 juin 1285 confirmèrent ces dispositions (Miklosich-Müller, III, 84-96). Aussi TAFRALI, *Thess. au XIV^e siècle*, Paris, 1913, 245-246.

(3) Les reg. I-XIV sont en effet perdus, mais il reste les rubriques publiées par G. Giomo, *Rubriche dei libri perduti dei Misti*, Venezia, 1887. Ces rubriques présentent l'inconvénient de ne pas fournir la date précise des délibérations.

traire tout son essor dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle, pour conserver ensuite une importante fonction dans le système commercial vénitien, étant un des grands points d'approvisionnement du blé de la Romanie.

1) *Les conditions générales.* — La paix conclue par Venise avec Andronic II en 1303 ⁽¹⁾ n'a cependant pas rétabli immédiatement des conditions pleinement favorables au commerce vénitien. Il est significatif à cet égard de ne trouver aucune mention de Thessalonique dans les premières années du siècle : rien dans les notaires de Candie, rien dans les *Misti*, sauf un ordre interdisant précisément aux marchands vénitiens de se rendre à Thessalonique (vers 1308) ⁽²⁾, rien non plus dans les livres du Grand Conseil intitulés *Clericus-Civicus* et *Presbiter* (1300-1315) ⁽³⁾. Il paraît donc évident que, depuis le début de la 2^e guerre vénéto-génoise en 1294, les Vénitiens, aux prises avec les Byzantins jusqu'en 1302, contrariés ensuite par l'expédition des Catalans, ont recherché ailleurs un commerce plus tranquille ; le blé en particulier était alors importé de Crète, fréquemment mentionnée dans les délibérations du Grand Conseil.

La trêve de 12 ans, signée le 11 novembre 1310 ⁽⁴⁾, et surtout la paix réalisée avec les Catalans du Duché d'Athènes en 1319 permirent au comptoir vénitien de connaître une plus grande prospérité. Encore faut-il faire la part des tracasseries des autorités impériales, qui, aux dires des Vénitiens, favorisaient à Thessalonique comme à Constantinople les Génois et les autres concurrents occidentaux ; la lettre adressée par le Baile Marco Minotto en 1320 expose ainsi les nombreux sévices subis par ses compatriotes à Thessalonique et à Énos : on leur interdit même d'exporter des légumes, bien qu'ils acceptent de payer le *comercium* ⁽⁵⁾. Les an-

(1) Le 7 mars 1303 furent confirmées les clauses de la trêve du 4 octobre 1302 (*Dipl. Ven.-Levantinum*, I, 12-16).

(2) *Non possit iri Thessalonicam nec intra Avedum vel ad mare maius quousque non erit datus ordo, pena 25 pro centenario* (GIOMO, *op. cit.*, 237).

(3) On trouve seulement des références à Constantinople, la première le 10 septembre 1310 à propos d'un vaisseau de Nicolas Soranzo qui rapporte du blé de CP (*Presbiter*, ff. 81^v-82).

(4) *Dipl. Ven.-Levant.*, I, 82-85.

(5) *Comm.*, II, 107 ; *Regesti Predelli* n° 209 et *Dipl.*, 164-168. Le consul vénitien de Salonique Marco Celsi fait écho à Minotto, *ibid.*, 134.

nées 1319-1322 virent se succéder les récriminations réciproques, mais la trêve de 1324 donna sur l'essentiel satisfaction aux Vénitiens (1). L'activité vénitienne connut alors à Thessalonique sa période la plus favorable. L'amélioration des relations entre Venise et l'Empire byzantin au temps d'Andronic III favorisa beaucoup les opérations commerciales des sujets vénitiens. Sans avoir l'importance de Constantinople, Thessalonique devint alors un des centres les plus actifs de la Romanie gréco-vénitienne ; ni la révolution des Zélotes, ni la guerre civile entre Jean V Paléologue et Jean VI Cantacuzène, ni les efforts de Dušan n'ont interrompu le trafic et cette continuité mérite d'être soulignée.

2) *Organisation du comptoir.* — Il faut cependant convenir que Salonique n'eut jamais pour les Vénitiens une importance vraiment exceptionnelle. De fait, la petite colonie était placée sous la juridiction d'un simple consul, comme les places commerciales de Romanie d'Arta et de Clarentza. Ce consul avait la tutelle des intérêts économiques vénitiens à Thessalonique et en Macédoine et il dépendait du Baile de Constantinople. Les délibérations du Grand Conseil montrent que le consul de Thessalonique n'est pas un très haut magistrat de la Commune de Venise : en premier lieu, il n'est pas élu, mais choisi *per gratiam*, c'est-à-dire que le Grand Conseil confère le consulat de Thessalonique à celui qui le demande. Le plus souvent, le consul vénitien est donc un marchand vénitien de la ville même ou il y possède d'importants intérêts ; le salaire qu'il reçoit est faible et le Grand Conseil lui permet en revanche de pratiquer le commerce (*facere de mercationibus*). Faire du commerce était en général interdit aux magistrats vénitiens de Romanie pour des raisons évidentes et il semble d'après l'exemple de Thessalonique qu'il s'agissait là d'une sage précaution.

En effet, la licence accordée aux consuls vénitiens faisait d'eux des négociants comme les autres, supérieurs même, puisqu'ils pouvaient profiter de leurs fonctions pour couvrir certaines pratiques et accroître leurs affaires. Le cas du consul Emmanuel Mazamara est significatif : il avait subi d'importants dommages alors qu'il exerçait le consulat à Thessalonique vers 1313-1314 (le texte du Grand Conseil parle de 700 hyperpères), mais il ne se décourageait pas, puisqu'on le voit réclamer et obtenir le consulat du petit

(1) Miklosich-Müller, III, 100-105 ; *Dipl.*, 200-203.

port d'Énos le 29 mai 1315. Aucun salaire n'est prévu en sa faveur, la décision du Grand Conseil laissant entrevoir les grandes possibilités économiques que le consulat d'Enos ouvre à son nouveau titulaire (1). Il est donc évident que les consuls se livraient à des abus, que les autorités vénitiennes songèrent à limiter. En 1316, le Grand Conseil retire au nouveau consul Marco Celsi (1316-1318) l'*utilitas meri olei*, les marchés réalisés par Celsi ayant eu des résultats généralement malheureux (2). Nouveau progrès en 1318, le Grand Conseil attribuant à Giuliano Zancarolo un salaire de 50 livres par an et les revenus des maisons de la communauté vénitienne, mais Zancarolo peut se livrer au commerce (3). La proposition d'interdire toute pratique commerciale aux consuls de Thessalonique fut cependant présentée au Sénat vers 1324, mais sans succès (4). Jamais, on le voit, l'organisation du comptoir vénitien n'a été très poussée ; les quelques efforts tentés en 1315-1325 pour faire du consul un véritable magistrat de la Commune de Venise, soumis aux obligations de sa *commissio*, n'ont pas abouti. Ils paraissent cependant avoir été les seuls, car on ne trouve plus dans les registres du Sénat ou du Grand Conseil de références à ce sujet. On jugeait à Venise que le comptoir de Thessalonique était d'importance secondaire et on refusait de faire pour lui des frais trop

(1) *Quod fiat gratia Emanuelo Mazamara quod, propter damnum quod recepit per derobationem sibi factam per Salonicos de yppris ultra 700, ut dicitur, cum existeret ibi consul in Salonicho, sit consul civitatis Enno, que civitas est juxta Salonicum, et hoc sine aliquo salario, quia propter consulatum credit recuperare de hiis que emisit. (Maggior Consilio, reg. Clericus, f. 3 : 29 mai 1315).*

(2) *Quod fiat gratia nobili viro Marco Celsi, quod habeat consulatum Salonichii per duos annos, finito et completo termino illius consulis, qui est ibi, cum ista conditione, quod non habeat utilitatem meri olei, quam olii consules habuerunt, cum ipse de mercationibus per eum olim factis multum passus sit incommodi et sinistri (ibid. f. 51v : 8 août 1316).*

(3) *Item... viro Juliano Zancarolo quondam domini Nicholai sancte Marine, quod ipse sit consul in Thessalonica per 2 annos tantummodo, cum affictu domorum et cum libris 50 pro salario in anno, ista conditione apposita quod teneatur et debeat procurare et facere diligenter ibi facta Venetorum et nostrorum fidelium, non possendo propterea ullo modo vel ingenio accipere ullum arboraticum nec aliquid aliud per se vel per alium, nec donum vel presens, quam gratiam facimus ei, quia multum erit ibi utilis propter linguam grecam quam novit... (ibid., f. 147 : 29 avril 1318).* On notera les précautions prises, qui n'interdisent pas absolument tout commerce au consul.

(4) *Cum poneretur pars de addendo salarium consuli Thessalonice et non posset exercere mercationes, capta fuit pars de stando firmos. GIOMO, op. cit., 8.*

élevés, notamment en donnant au consul un salaire comparable à ceux des consuls de la Tana ou d'Alexandrie.

Les documents vénitiens ne fournissent pas davantage de renseignements sur l'importance de la communauté vénitienne. On sait toutefois que le consul disposait de maisons, dont la plupart étaient louées aux marchands vénitiens de Thessalonique⁽¹⁾ ; la communauté avait aussi une église comme l'attestent les discussions de 1322 à propos du renouvellement de la trêve vénéto-byzantine⁽²⁾. Il reste que tous nos renseignements prouvent l'existence de nombreux Vénitiens à Thessalonique, certainement presque tous marchands venus des territoires vénitiens de Romanie, Négrepont et Crète surtout (les Zancarolo sont des Vénitiens de Candie), plus que de Venise même. Si nous connaissons relativement peu de noms, nous pouvons reconstituer assez bien leur rôle et l'importance du trafic vénitien à Thessalonique dans la première moitié du xiv^e siècle.

3) *Thessalonique, centre d'affaires vénitien.* — La position même de la ville explique sa relative importance pour les Vénitiens. Si Thessalonique constitue une étape essentielle de la grande voie de terre qui portait les courriers vénitiens de Raguse, cité alors sous la dépendance de Venise, à Constantinople⁽³⁾, elle n'est pas, en effet, sur la route directe suivie par les galées marchandes de Romanie. Les ordres délivrés annuellement par le Sénat pour l'armement de ces galées prouvent que leur itinéraire passait par Corron et Négrepont, pour se diriger ensuite vers les Dardanelles ; encore Négrepont n'était-elle le plus souvent touchée qu'une seule fois. Or, les galées nolisées par les Patriciens de Venise, si elles ne sont pas très nombreuses (au plus 10), ont le monopole des trans-

(1) *Supra*. Aussi cette décision du Sénat en 1327 : *scribatur Bailo et Consiliariis CP quod procurent obtinere satisfactionem pro domibus non datis Nicolo Celsi consuli in Salonichio et quod eas habeat*. GIOMO, 85.

(2) Les *Sages* désignés par le Sénat pour étudier les conditions de la trêve réclament aux Byzantins le retour de l'église et des maisons à la communauté vénitienne de Thessalonique. *Commém.*, II, f. 119 ; *Diplom.*, I, 188.

(3) Par exemple Miltin, courrier de Raguse, est chargé en avril 1340 de porter des lettres au consul Francesco Suriano (A. Rag. *Div. not.*, 6, f. 112) Voir à ce sujet B. KREKIĆ, *Le service de courriers de Raguse à CP et Salonique dans la première moitié du XIV^e siècle*, dans *Zbornik Radova* de l'Académie serbe des sciences, t. XXI (= *Vizantološki Institut*, t. I), 1952, p. 113-119 (en serbe, résumé en italien).

ports les plus précieux (épices, or et argent, pierres précieuses, bois rares, soieries et toiles particulièrement appréciées) ; c'est dire que si elles ne vont pas à Thessalonique, c'est que rien de bien précieux ne les y attend.

Le trafic avec le port macédonien était donc laissé aux navires des particuliers, dits aussi navires désarmés (*navigia disarmata*), qui n'étaient pas soumis à des obligations aussi strictes que les galées des *mudae*. Ils pouvaient suivre l'itinéraire qui paraissait le plus avantageux aux capitaines et aux marchands ; en revanche, ils ne transportaient que des marchandises de moindre prix, comme les céréales, la cire, les peaux, les bois de charpente, les toiles plus grossières (*sarze*). Ces produits étaient, bien entendu, indispensables au ravitaillement et à l'économie vénitienne et les navires désarmés jouaient un rôle très important, l'emportant au moins en nombre sur les galées des caravanes annuelles. Ce sont ces navires qui se rendaient à Thessalonique en pratiquant le cabotage le long des côtes de Thessalie et de Macédoine.

Les documents des *Misti* établissent, en effet, l'existence d'un tel trafic au xiv^e siècle. Vers 1322, le Sénat accorde aux vaisseaux désarmés la droit de se rendre à Thessalonique, en exceptant toutefois les toiles de leur cargaison ⁽¹⁾ ; il est établi en même temps que les conditions de navigation et de commerce sont identiques pour les navires de Crète, de Négrepont et de Thessalonique ⁽²⁾. Or, nous retrouvons plus tard, après 1335, une mention régulière de ces navires (*navigia Thessalonice*) dans les registres du Sénat. Chaque année, en mars ou en avril, les navires trafiquant en Basse-Romanie, c'est-à-dire entre Candie et Thessalonique, obtiennent de prolonger leur séjour, le délai d'appareillage étant porté du 30 avril au 31 mai ; les marchandises chargées à bord de ces navires doivent être examinées par le consul vénitien de Thessalonique et porter le sceau du consulat ⁽³⁾. Cet ordre du Sénat se retrouve

(1) *Possit iri Thess. cum disarmato ut ante, exceptis telis*. GIOMO, *op. cit.*, 106, 130.

(2) *Thessalonica sit ad conditionem Crete et Nigropontis...*, *ibid*, 108.

(3) Je cite la *pars* du 23 mars 1340 à titre d'exemple : *Quod sicut terminus navigiorum Crete, Nigropontis et Thesalonice recedendi indè cum mercationibus est per totum mensem aprilis, sic esse debeat et elongari pro isto anno per totum mensem madii, et simile intelligatur de navigiis recedentibus a terris et locis que sunt citra partes predictas, cum conditione tamen quod illa mercimonia possint*

jusqu'en avril 1350, la troisième guerre vénéto-génoise venant provisoirement interrompre les relations commerciales avec la Roumanie. Il réapparut ensuite comme le prouve un règlement du 22 février 1372, d'ordre plus général il est vrai (1). Mais il est certain que le trafic avec Thessalonique répondait à d'impérieuses nécessités économiques.

Thessalonique est presque toujours citée dans les documents vénitiens à propos du commerce du blé. Au lendemain de la trêve de 1310 et sans même attendre la conclusion de la paix avec les Catalans d'Athènes, le Grand Conseil invite les marchands à se rendre à Thessalonique pour en rapporter du blé. Les conditions sont les suivantes : il faut un blé de l'année, bon et marchand ; les importateurs doivent le porter directement à Venise avant une date déterminée par le décret (le plus souvent la Toussaint ou la Saint-Pierre) ; si les marchands sont à Venise dans le délai prévu, ils reçoivent 10 grosses par *starío* de Venise vers 1312-1318, puis 12 et même 13 grosses depuis 1318 ; ils doivent porter une lettre du consul de Thessalonique établissant la provenance et la qualité du blé ; ils ont le choix entre la livraison pure et simple de leur cargaison à la Commune de Venise dans les trois jours qui suivent leur arrivée (la Commune s'engage à régler le prix du blé dans les deux mois) et la vente au prix du cours du blé à Venise (*ad pretium terre*) (2). D'où venait ce blé ? Certainement des plaines macédoniennes toutes proches et de Bulgarie (*de partibus Varne*), ce dernier quand les navires vénitiens ne pouvaient se rendre au delà de Constantinople. Bien que les documents parlent de l'exportation des légumes (fèves en particulier) et de la cire, le blé et

adduci cum ordine de Creta, que fuerint nostris Camerariis Crete presentata et bullata per totum mensem aprilis, et de dictis aliis partibus possint cum ordine solvere ille mercationes que per totum mensem aprilis fuerint presentata nostris rectoribus sive consulibus existentibus in ipsis partibus et bullata. (Misti, reg. 19, F. 3).

(1) *Quod juxta solitum subventionem mercatoribus nostris conversantibus in partibus Nigropontis, Crete et Romanie Basse, quod cum cera et aliis mercationes sue... non potuerint de dictis partibus recedere propter defectu navigiorum, terminus recedendi inde ellongetur per totum mensem maii. (Misti, 33, f. 150).*

(2) Décret du 27 juin 1315 (*Magg. Cons., Clericus, f. 7*), type de tous les décrets suivants enregistrés dans les livres du Grand Conseil, notamment le *Fronesis* (1318-1325) et le *Spiritus* (1325-1349). Le *starío* vénitien correspond à un peu plus de 63 Kgs.

les céréales demeurent de très loin le produit d'exportation le plus important, au moins lorsque les communications avec l'arrière-pays macédonien sont faciles. Leur rupture avait pour Thessalonique les conséquences les plus graves ; non seulement l'une des sources les plus importantes du commerce se trouvait tarie, mais le ravitaillement était compromis. De centre exportateur de céréales, le port macédonien se faisait alors importateur, ainsi en 1349-1350, où Jean VI Cantacuzène sollicita en vain des autorités vénitiennes l'autorisation pour les marchands vénitiens de transporter du blé à Thessalonique, assiégée par Dušan ⁽¹⁾.

La fonction commerciale de Thessalonique pour les Vénitiens est donc bien définie : la ville exporte les céréales et d'autres produits, pour la plupart agricoles, encore indispensables à Venise, qui ne dispose pas au xiv^e siècle d'un arrière-pays très vaste. Mais les Vénitiens y venaient aussi pour vendre, car Thessalonique constituait par sa nombreuse population un centre de consommation intéressant. La classe moyenne, où la bourgeoisie d'affaires tenait une grande place, appréciait certainement les belles étoffes de laine tissées en Occident, que les Vénitiens leur apportaient. Les galées du marché laissaient, en effet, à Négrepont un grand nombre de marchandises et notamment des étoffes, que les navires désarmés venaient chercher pour les distribuer en Thessalie et en Macédoine. Les *Misti* mentionnent fréquemment ces marchands qui destinent à Négrepont des quantités considérables d'étoffes (*balle pannorum*), hors de proportion avec les besoins des habitants de l'Eubée ⁽²⁾. Nous possédons même la preuve directe d'un trafic régulier entre Négrepont et Thessalonique, qui s'effectua sans encombres jusqu'au milieu du siècle. Les ravages de la piraterie turque le rendirent ensuite plus dangereux et les marchands réclamèrent en 1359 d'effectuer le transport des marchandises de Négrepont à

(1) Les ambassadeurs du basileus avaient demandé... *quod per aliquem modum gratie concedatur quod frumentum conduci possit cum navibus Venetorum Thessaloniam, quousque fiet pax inter imperium suum et dominum regem Servie* ; le Sénat répondit que c'était impossible, à cause des ordres spécialement donnés aux navires vénitiens (*Misti*, 26, f. 3 : 2 mars 1350).

(2) Le 26 juillet 1345, les *Officiales Levantis* sont chargés par le Sénat d'examiner les 179 *balle pannorum*, qui devront être acheminées directement à Négrepont sur un navire désarmé, les galées de Romanie n'ayant pu les charger comme il avait été d'abord décidé (*Misti* 23, f. 29v ; aussi ff. 11v-12 en ce qui concerne les galées du marché : 3-4 juin 1345).

Thessalonique sur la galère armée pour la défense de Négrepont, ce qui fut accordé (1). C'est dire que l'Eubée fut, dans les premières décades du xiv^e siècle, l'étape essentielle sur la route de Thessalonique et un grand centre de redistribution des produits dans les régions de l'Égée nord-occidentale, dont Thessalonique est le centre majeur (2).

*
* *

Si les années 1310-1360 ont, dans l'ensemble, favorisé le comptoir vénitien de Thessalonique, celui-ci devait connaître par la suite des conditions défavorables, mais il subsista au milieu des pires difficultés. L'occupation ottomane à la fin du siècle n'a pas interrompu les rapports avec la Roumanie vénitienne ; c'est ainsi qu'en 1393, le *regimen* de Négrepont est chargé d'indemniser des marchands de Thessalonique, dont un navire avait été saisi par les Vénitiens (3) ; en 1407, l'ambassadeur auprès du Sultan, Jacopo Loredan, demande satisfaction d'un dommage subi à Thessalonique au temps de la domination turque (4). Le commerce vénitien restait

(1) *Cum nobilis vir Marcus Baseio maior pro se et aliis mercatoribus conversantibus in partibus Nigropontis supplicaverit dominio quatenus, cum mittere intendat Nigropontem cum galeis Romanie ballas et merces suas, postea transmittendas de Nigroponte Salonichum, que solite sunt mitti cum gripareis et navigiis parvis cum magno periculo propter Turchos continue cursitantes, dignarentur eis concedere quod possent mittere dictas merces et ballas cum galea deputata pro custodia Nigropontis, solvendo de nabulo quod sit conveniens, vadit pars quod committatur Bailo et consiliariis Nigropontis quod, quando casus occurret quod mercatores vellint vel petant ipsam galeam, tunc convocare debeat omnes participantis in expensis dicte galee...* Suivent quelques indications sur le moyen de répartir les frais découlant pour la galère de cette obligation (*Misti*, 29, f. 11v : 1^{er} juillet 1359 ; autre mention le 9 mai 1360, *ibid.* f. 60v).

(2) Les autorités de Négrepont étaient chargées de négocier avec les Thessaloniciens, par exemple le 9 mars 1368, le Sénat leur enjoint de s'arranger avec ceux de Salonique au sujet de 100 hyperpères pris par Niccolò Manolessio ; il convient en effet d'éviter un conflit désastreux pour les intérêts des marchands vénitiens de Macédoine (*partes Salonichi*), *Misti*, 32, f. 109v.

(3) En représaille, les Thessaloniciens avaient arrêté quelques Vénitiens et confisqué leurs biens, *ibid.*, 42, f. 140 (4 décembre 1393) ; cf. IORGA, *Venetia in marea neagra*, dans *Bull. de la section historique de l'Académie roumaine*, Bucarest, 1914, 40-41.

(4) Ordelaffo Falier avait obtenu un sauf-conduit des autorités turques pour trafiquer à Salonique, mais sa mort avait entraîné la confiscation de toutes ses marchandises pour une valeur totale de 4.000 ducats d'or (*Misti*, 47, f. 93 : 21 février 1407).

donc actif à Thessalonique. Il devait cependant être sensiblement différent de celui que nous venons de caractériser pour les premières décades du xiv^e siècle, puisque Thessalonique resta coupée de toutes communications avec l'arrière-pays macédonien tant qu'elle fut byzantine et vénitienne (1403-1430). Loin d'exporter du blé, la cité en importait alors de grandes quantités, surtout pendant le long siège que représentèrent en fait les sept ans de la domination vénitienne⁽¹⁾; de plus, sa population avait fortement diminué. Autant de conditions désavantageuses pour entretenir des échanges actifs. Aussi n'est-il pas surprenant que les documents vénitiens ne fassent que de brèves mentions de Thessalonique, exception faite de la période d'occupation vénitienne⁽²⁾. Le coût très élevé de celle-ci montre assez que, commercialement tout au moins, l'affaire n'était pas bonne⁽³⁾. C'est seulement sous la domination turque que le port macédonien retrouva, avec une relative sécurité, la fonction commerciale qui lui revient naturellement. De fait, les Vénitiens ne tardèrent pas à fréquenter de nouveau Thessalonique et leur comptoir était florissant à la fin du xv^e siècle⁽⁴⁾.

École française de Rome.

Freddy THIRIET.

(1) Il est probable que les difficultés du ravitaillement inclinèrent les habitants à se mettre sous la protection de Venise, qui brisait le blocus maritime et assurait les arrivées de blé des territoires vénitiens de Romanie.

(2) Le consulat vénitien existait toujours, mais il était confié à vie à des Gréco-Vénitiens comme les frères *Filomati*, Georges et Démétrius, consuls en 1410-1423, puis après 1431 (*Misti*, 52, 145 : 15 janvier 1419). On trouve aussi à l'époque des ordres concernant des navires chargés de transporter à Venise les cotons de Crète, Santorin, Négrepont et *Salonique* (*ibid.*, 47, f. 16 : 31 août 1405).

(3) Les chroniqueurs vénitiens donnent le chiffre de 700.000 ducats d'or environ (740.000 chez Antonio Morosini, *cod. Marc.* cl. VII, n° 2049, p. 1081).

(4) C'est ce que montrent les lettres commerciales des Bembo, A. S. V., *Miscell. di ce. non appartenenti a nessun archivio*, busta 29. Ce gros cahier de 400 pp. non numérotées comprend 296 lettres commerciales adressées par les frères Bembo à leurs *fattori*. Ceux-ci résidaient pour la plupart en Romanie et en Syrie; on trouve ainsi à Salonique Manfredo di Zuane, Manfredo Egerino, Pietro Ambrosiani, Alvise Malipiero et Francesco Bembo; Dimitri Contarini est cité comme consul vénitien. Les lettres vont du 26 juillet 1482 au 17 avril 1492, 24 d'entre elles sont envoyées aux correspondants de Salonique.

« PAGANUS »

NOTE ADDITIONNELLE (1).

P. Karolidis, dans *Ἡ ἐν Καππαδοκίᾳ λαλουμένη διάλεκτος (Μουσείον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Σμύρνῃ Εὐαγγελικῆς Σχολῆς*, t. IV, Smyrne, 1884, pp. 47-265), glose ainsi, à la p. 247, le terme *παγάνι* : *τὰ μεταξὺ ῥάχεων καὶ κλιτύων τῶν ὁρέων στενὰ κοιλώματα ἣ χαράδραι, καὶ τὰ διὰ τούτων καταρρέοντα ῥεῖθρα*. Karolidis croit à une origine sanscrite. J'ajoutais, en 1909 (*B.C.H.*, XXXIII, p. 157) : « Le mot est d'origine latine et bien connu. Le sens qu'il a à Farasha est un peu plus restreint. » Et je citais le *Digénis* de Trébizonde, vers 910 :

ἐλαφος ἐξεπήδησεν ἀπὸ τῆς παγαναίας.

Andriotis (*Ἑτυμολογικὸ λεξικὸ τῆς κοινῆς νεοελληνικῆς*, s.v.) donne *παγάνα*, qu'il traduit : *τὸ καρτέρι ἢ ἐνέδρα*, avec la mention qu'il s'agirait d'une formation régressive, à partir du verbe médiéval *παγανεύω*, « partir en battue ». Pour nous, le sens de « terrain de chasse » est secondaire, et tout vient du mot slave signifiant « poursuite, chasse ». En parlant d'origine latine, dans le *B. C. H.*, je croyais que cette famille de mots se rattachait à l'idée de « patrouille, milice » (cf. *παγανικὴ βοήθεια*), mais je pense qu'il faut renoncer à cette étymologie.

*
* *

(1) Cf. H. GRÉGOIRE et P. ORGELS, *Paganus, étude de sémantique et d'histoire*, dans *Mélanges Georges Smets*, Bruxelles, 1952, pp. 363-400. Voyez aussi, dans *La Nouvelle Clio*, IV (1952), pp. 131-134, une analyse de ce mémoire et de l'article de M^{lle} Christine MOHRMANN, *Encore une fois Paganus*, paru dans *Vigiliae Christianae*, VI (1952), pp. 109-121. La thèse générale du premier mémoire a fait l'objet d'une communication présentée en son nom et au nom de son collaborateur par M. H. Grégoire, au Congrès de Thessalonique, section de littérature byzantine, le 16 avril 1953.

M. Lieberman, dans son *Hellenism in Jewish Palestine*, rencontre le mot (pp. 124-125) dans un midrash où il est question d'une belle pièce de bois qui se trouve dans un bain : « Lorsque le préfet et ses serviteurs arrivaient pour se baigner, ils la foulaient aux pieds, ainsi que les *παγαυοί* et tous les autres ». Finalement, le roi (ou l'empereur) demande qu'on fasse de lui une image sculptée (ou peinte). Les artisans disent au gouverneur : « Fais chercher cette pièce de bois qui est dans le bain ». En effet, on fit de ce bois une image, devant laquelle vinrent se prosterner le *dux*, le *praepositus*, les légionnaires, le peuple et tout le reste des gens ». Donc le mot *παγαυοί*, écrit avec l'article *הפגאונים*, venant après la mention du *praepositus* et de sa suite, signifie évidemment « les gens du commun, les simples citoyens ». M. Lieberman a traduit « the commoners ». Le texte doit être du III^e ou du IV^e siècle. Voici d'ailleurs ce que dit M. Lieberman, p. 126, n. 57 : « From the abundance of the Greek words and from its general style, it seems to be a Hebrew translation from an Aramic *Yelamdenu Midrash*, i. e. a source of the third or fourth century ».

*
* *

Dans la fameuse Novelle de l'empereur Constantin Porphyrogénète, *de fundis militaribus* (945-959) [*Jus Graecoromanum*, ed. Zepos, t. I, Athènes, 1931, Coll. III, nov. 8, p. 223], il est dit, à propos des fiefs militaires, qu'ils seront successibles en ligne descendante ou ascendante ou collatérale et qu'ils passeront aux héritiers légitimes ou naturels ou *ἐξωτικοὶ παγαυοί* (var. *παγανικοί*) : *εἴτε κατιόντες εἴεν πρὸς οὗς παραπέμπονται εἴτε ἀνιόντες εἴτε ἐκ πλαγίου, εἴτε ἐξ ἀδιαθέτου ἰσοκληρία τισὶν ἀρμόσει, εἴτε ἀπὸ διαθήκης ἐξ ἀνίσων μερῶν εἰκότως κληθεῖεν, γνήσιοι ἢ φυσικοὶ ἢ ἐξωτικοὶ παγαυοὶ κληρονόμοι ...*

Toutes ces expressions sont claires, à l'exception de la dernière. Qui sont ces *ἐξωτικοὶ παγαυοί*? M. Dölger, qui, dans ses *Regesten*, donne une admirable analyse de ce document (p. 83, n° 673 ; la date serait 960? d'après Dölger) rend « Gesetzliche Vererbung eines solchen auf seinem Stand gehaltenen Gutes, natürlich mit den daran haftenden Verpflichtungen (Militärdienst) an Aszendenten, Deszendenten oder Seitenverwandte, eheliche oder uneheliche Kinder oder ausländische Erben ».

M. G. Ostrogorsky, dans sa *Pronija* (Belgrade, 1951, p. 8 ; cf. la

traduction française de cet ouvrage publiée ci-après, p. 337) rapproche cette dernière formule à Dölger. *Παγανός*, dit-il dans la note 21, a ici sa signification primitive de *rusticus*. Il a donc le sens de « paysan ». Quant à nous, si nous estimons que les *ἐξωτικοί* sont ici les étrangers à la famille, nous pensons que *παγανοί* veut dire « étrangers à la caste ou à la classe militaire ». La langue juridique byzantine, au x^e siècle, aurait donc conservé fidèlement à *παγανός* l'acception de « non-militaire » qui n'était plus attestée, sauf erreur, depuis le iv^e siècle, que dans certains actes de martyrs. Nous l'avons dit dans notre mémoire, c'est une signification dérivée de celle-là, « non-gradé, de classe ordinaire, du commun », avec des nuances infinies, il est vrai, qui a prévalu.

*
* *

Pour ces sens byzantins du mot, voyez, outre notre mémoire, R. GUILLAND, *Études d'histoire administrative*, dans *Byzantina-Metabyzantina*, I, 1946, pp. 167 sq. Nous y relevons les traductions de « simple, ordinaire » : *ἡ παγανὴ κυριακή* : dimanche ordinaire, par opposition à un dimanche de fête ; *τὸ παγανὸν ἱππικόν*, les courses ordinaires, opposées aux courses solennelles, les chlamydes simples, par opposition aux costumes de cérémonie... Chez les chroniqueurs, *παγανός* est pris dans le sens d'homme privé, qui n'exerce pas de fonctions publiques ou qui a été relevé de celles qu'il exerçait. On cite le passage de Léon Diacre (96 Bonn) disant que Jean Tzimiscès destitua de son commandement le duc de Chaldée, le patrice Bardas : *τῆς ἀρχῆς παγανώσας*, et le rendit à la vie privée. Appliqué à un dignitaire, le terme *παγανός* indique que ce dernier n'exerce pas de fonctions. Il est question dans le Klétorologe des patrices simples, sans fonctions, *παγανοὶ χωρὶς ὀφφικίων πατρίκιοι*, et ainsi de suite (cf. notre mémoire, pp. 371-373).

H. G.

NOTES SUR LES SLAVES

DANS LE PÉLOPONNÈSE ET EN BITHYNIE

ET SUR L'EMPLOI DE « SLAVE »

COMME APPELLATIF

I

Peu de sujets historiques doivent leur existence aux préoccupations de notre époque d'une manière aussi claire et aussi exclusive que l'histoire du Péloponnèse durant les premiers siècles de Byzance. Le Péloponnèse est alors à l'extérieur du théâtre de l'histoire. Il a fallu les passions nationalistes modernes, attisées par les paradoxes d'un Fallmerayer, pour faire rechercher avidement chaque document susceptible de nous renseigner sur le degré de slavisation atteint par cette province durant les siècles obscurs.

Le Péloponnèse byzantin jusqu'en 1204 de M. Antoine Bon a déjà été présenté aux lecteurs de *Byzantion* par le directeur de la *Bibliothèque byzantine* qu'il inaugure, M. Paul Lemerle (cf. t. 21, 342-7). Ce livre est important, parce qu'il réunit une documentation très large et parce que l'auteur est objectif et qu'il voit juste, même quand il n'est pas armé pour aborder le fond d'une question : ainsi pour la controverse qui se développe autour de l'étude de M. Vasmer sur les toponymes slaves en Grèce. Archéologue, M. Bon fait entrer l'archéologie en scène ; il montre la mesure, bien faible encore, dans laquelle elle peut dès à présent intervenir dans le débat ; il appelle l'attention sur ses possibilités futures. Mais peut-être désespère-t-il trop tôt des ressources de la philologie, lorsque, cédant à la lassitude devant tant d'ingéniosité dépensée en pure perte sur les quelques bribes de textes qui sont depuis le début les principaux aliments de la polémique, il glisse dans sa conclusion la remarque résignée : « Il faut reconnaître aussi que les discussions les plus érudites ne pourront rendre clairs ou sûrs

des textes obscurs ou dont la véracité est douteuse. » (p. 181). Le hasard veut qu'au même moment le texte le plus discuté peut-être, le passage où Constantin Porphyrogénète dit que tout le Péloponnèse *ἐσθλαβώθη* sous Constantin Copronyme, perde toute ambiguïté.

De thematibus, II, 6.; p. 91³³ éd. A. Pertusi (*Studi e testi*, 160, 1952): Ἐσθλαβώθη δὲ πᾶσα ἡ χώρα καὶ γέγονε βάρβαρος, ὅτε ὁ λοιμικὸς θάνατος πᾶσαν ἐβόσκειτο τὴν οἰκουμένην, ὀπηνίκα Κωνσταντῖνος, ὁ τῆς κοπρίας ἐπώνυμος, τὰ σκῆπτρα τῆς τῶν Ῥωμαίων διεῖπεν ἀρχῆς, ὥστε τινὰ τῶν ἐκ Πελοποννήσου μέγα φρονοῦντα ἐπὶ τῇ αὐτοῦ εὐγενείᾳ, ἵνα μὴ λέγω δυσγενείᾳ, Εὐφῆμιον ἐκεῖνον τὸν περιβόητον γραμματικὸν ἀποσκῶναι εἰς αὐτὸν τουτοῖ τὸ θρυλούμενον ἱαμβεῖον.

Γαρασδοεὶδῆς ὄψις ἐσθλαβωμένη.

Ἦν δὲ οὗτος Νικήτας, ὁ κηδεύσας ἐπὶ θυγατρὶ Σοφίᾳ Χριστοφόρον τὸν υἱὸν τοῦ καλοῦ Ῥωμανοῦ καὶ ἀγαθοῦ βασιλέως.

M. Bon (p. 29, n. 1 ; cf. p. 36) accorde le bénéfice du doute à ceux — Tafel et les historiens grecs — qui traduisent *ἐσθλαβώθη* par « fut réduit en esclavage » ; qui veulent, en d'autres termes, qu'après la peste de 746/7 le pays tout entier (le Péloponnèse) ait été « réduit en servitude » et non pas « slavisé ». Mais le sens de ce verbe dénommatif dépend de l'emploi que l'on faisait à l'époque de Constantin Copronyme de l'ethnique *Σθλάβος*, *Σκλάβος*, *Σκλαβηνός*, *Σκλαβῖνος*. Il ne peut y avoir d'ambiguïté que si l'ethnique servait dès lors à désigner les esclaves ou une catégorie d'esclaves. Je constate, non sans étonnement, que la discussion s'est prolongée plus d'un siècle sans que l'on s'attache à préciser grâce à un examen systématique des textes la date à laquelle l'ethnique commence à être employé comme appellatif. M. Franz Dölger vient de procéder à cette enquête méthodique dans une communication à l'Académie de Bavière, pour l'envoi de laquelle je tiens à le remercier ici-même, où il édite un acte du monastère d'Iviron qui concerne l'installation de *Σκλάβοι Βούλγαροι* dans l'hinterland de Thessalonique au x^e siècle (1). Il aboutit à la conclusion révolutionnaire que, loin d'ap-

(1) F. DÖLGER, *Ein Fall slavischer Einsiedlung im Hinterland von Thessalonike im 10. Jahrhundert*, S. B. d. Bayer. Akad. d. Wiss., Philos.-hist. Kl., 1952, 1, 28 p. L'examen des textes mentionnant des *Σκλαβηνοί*, etc. occupe les p. 19-28. [Cf. *id.*, BZ 46 (1953) 210 s.]

paraître au ^{vi}^e siècle, chez Agathias (249, 3), comme l'écrivait Vasmer, *Ztschr. f. deutsche Wortforschung*, 9 (1907) 22, ou au ^{viii}^e, comme l'affirmait Amantos, *Πρακτ. Ἀκαδ. Ἀθηνῶν*, 7 (1932) 235, utilisant à contresens le sceau bien connu de τῶν ἀπὸ ὑπάτων τῶν ἀνδραπόδων τῶν Σκλαβόων τῆς Βιθυνῶν ἐπαρχίας (694/5 : cf. *infra*, p. 348), le sens d'« esclave » est attesté pour la première fois dans le typicon du Pantocrator, en 1136 ! Dölger s'en tient à ce qui est nécessaire à l'interprétation de son document ; mais sa conclusion a pour corollaire évident que chez Constantin Porphyrogénète, au ^x^e siècle, σθλαβώνω ne peut signifier que « slaviser ».

Avant de quitter ce texte, un mot encore au sujet du trimètre iambique *Γαρασδοειδῆς ὄψις ἐσθλαβωμένη*.

« Le sens exact en est discuté », dit M. Bon (p. 153, n. 1), qui renvoie à D. A. Zakythinos, *Οἱ Σλάβοι ἐν Ἑλλάδι*, Athènes, 1946, p. 68 s. Le savant grec se borne à énumérer un certain nombre d'opinions émises. La note de l'édition critique du *De thematibus* de M. A. Pertusi n'est, d'autre part, point exempte de confusions (p. 173 s.)⁽¹⁾. Rappelons donc, pour éviter qu'une discussion sans objet ne s'éternise, qu'il y a eu plusieurs tentatives plus ou moins ingénieuses, plus ou moins fantaisistes aussi, pour expliquer l'étrange γαρασδοειδῆς : celles de Morel (1609)⁽²⁾, de Finlay (1853), de Sophocles (1870), de Sathas (1888)⁽³⁾ ; et la liste n'est pas complète. Mais toutes, sauf la première, étaient vaines, parce que dès 1839 Kopitar avait découvert l'explication évidente et l'avait exposée fort joliment⁽⁴⁾ :

(1) BERNEKER, *Slav. etym. Wb.*, 1, p. 329 s., s.v. гораздъ, dit d'une part que ce mot slave est sans doute d'origine gothique : *garads = ga + razda « Mundart, Sprache » ; d'autre part qu'il a été emprunté par le hongrois : garázda, garázna « lederhaft, zänkisch, impertinent ».

(2) « Pro γεροντοειδῆς usurpari videtur, ut sit quod Terentius dicit : *vetus vietus veternosus senex* » (éd. de Bonn, p. 296).

(3) G. FINLAY, *History of the Byzantine Empire, from DCCXVI to MLVII*, 1853, p. 362 : « The words seem to say that the patrician had an ass-like Slavonian visage — γαδρασδοειδῆς? [sic] ὄψις ἐσθλαβωμένη. » — SOPHOCLES, *Greek Lexicon* (1870), p. 325, s. v. : « The first component part may be a modification of the Semitic גָּדָר = ὄναγρος. Compare σγάνδαρι, and the modern γάδαρος, ass. » — SATHAS, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au Moyen-Age*, 7 (1888), p. xvi : « Le sobriquet Γαρασδοειδῆς ὄψις, c'est-à-dire au visage d'un adorateur de Zoroastre (Ζαράσδας). » !

(4) B. KOPITAR, *Hesychii glossographi discipulus*, Vienne, 1839, p. 63.

« Nos contra [contrairement à Morel] a гораздъ derivamus, quod hodieum Russis valet i. q. Gallis *habile, adroit*. Adde hinc prope distare vim vocis gall.*escamoteur*, et facile senties vim epigrammatis :

Adest nepos Quirini, facie et manu гораздissimus. Sine dubio omnes tunc Byzantini sciebant, quid esset slavice гораздъ, in risumque prorumpebant, sicut facerent Vindobonenses, si quis ambitiosum similem e. gr. salutaret :

Sey uns gegrüsset, edler Fürst von Kradlowat (alluditur ad *kradem* quod slavice est furari ; unde et ipsum *kradlowati* ap. *Jungmann*). »

Les linguistes les plus compétents : Miklosich, G. Meyer, P. Kretschmer, ont adopté sans réserve cette explication ⁽¹⁾. Fallmerayer l'avait aussitôt faite sienne ⁽²⁾ ; mais peut-être l'absence chez lui d'une référence précise est-elle cause de ce que tant de byzantinistes l'ignorèrent, en proposèrent d'autres, ou bien la retrouvèrent à moitié, comme Bury ⁽³⁾, ou tout à fait, comme M. Grégoire ⁽⁴⁾. Seule la portée exacte du trait prête encore à discussion ⁽⁵⁾.

Si rares sont les textes, qu'il convient de peser avec soin le témoignage de chacun. Je gage que plus d'un lecteur a été intrigué par deux allusions de M. Bon à des sources arméniennes.

P. 36, n. 5 : « Une recension arménienne de Ptolémée, qui serait un peu antérieure à l'abrégiateur de Strabon (entre 670 et 680), déclare que les Slaves ont pénétré en Achaïe et dans le Péloponnèse : *HG, h. m. a. III* [= Ch. Diehl (et G. Marçais), *Le monde oriental de 395 à 1081*], p. 220, d'après A. Vasiliev, *Les Slaves en Grèce*. »

P. 56, n. 1 : « V. N. Zlatarski, *Die Besiedelung der Balkanhalbinsel durch die Slaven*, *RIEB*, II, 1936, pp. 358-375, cite une géo-

(1) MIKLOSICH, *S. B. d. kaiserl. Ak. d. Wiss. zu Wien, Philol.-hist. Cl.* 63 (1869) 542 ; G. MEYER, *ibid.*, 130 (1894) 20 ; P. KRETSCHMER, *Arch. f. slav. Phil.*, 27 (1905) 232 s.

(2) J. FALLMERAYER, *Fragmente aus dem Orient*, 1^e éd., 1845, II, p. 395 et 396, n. 1 : « Die Bedeutung des Wortes *γαρασδοειδής* hat wohl der berühmte Slavist Kopitar, sach- und schulgerecht aus dem Russischen erklärt, wo *Гораздъ*, *Gorasd*, « verschmizt, verschlagen » heisst. »

(3) J. B. BURY, *A History of the Eastern Roman Empire*, Londres, 1912, 380, n. 2 : du nom propre slave *Gojazd*.

(4) H. GRÉGOIRE, *Byzantion*, 9 (1934) 799.

(5) Voyez ci-dessus Kopitar. — H. GRÉGOIRE, *l. l.* : « Cette épithète n'a-t-elle pas été appliquée, dialectalement, à un animal comme le renard ou le singe ? » — A. MAZON, cité par H. GRÉGOIRE, p. 799, n. 2 : par antiphrase, « malin, c'est-à-dire idiot » ?

graphie arménienne d'après laquelle, dans la seconde moitié du vi^e siècle, il y avait dans les Balkans, Grèce comprise, 25 peuples ou tribus qui s'appelaient Slaves. »

Dans les deux cas nous aboutissons à une impasse : l'article de Zlatarski est dépourvu de références ; la référence de Diehl à Vasiliev, *Les Slaves en Grèce* [Славяне въ Грeции, Виз. Врем. 5 (1898)], p. 8, 19, est fausse et j'ai en vain parcouru cette longue étude à la recherche du passage cité. Peu importe d'ailleurs : de toute évidence il s'agit deux fois d'un même passage de la Géographie arménienne attribuée au « père de l'histoire arménienne », Moïse de Khorène.

On sait qu'il existe de la géographie arménienne une recension longue et une recension abrégée. La première n'est connue que par un manuscrit de Venise ; elle a été éditée à Venise par le P. Arsène Soukry (*Սուքրեան*), en 1881, avec une traduction française souvent défectueuse ; Patkanov (Patkanean) en a donné des extraits en traduction russe ⁽¹⁾ ; l'*Ērānšahr* de J. Marquart (plus tard Markwart ^[2]) est, en principe, une réédition des paragraphes qui traitent de l'Iran. La seconde a connu plusieurs éditions ; la plus notable est celle de Patkanov (Patkanean), *Армянская Географія VII вѣка по Р.Х.* (St.-Petersbourg, 1877), qui est accompagnée d'une traduction russe ⁽³⁾ ; le texte d'un manuscrit meilleur que ceux utilisés jusqu'à présent vient d'être publié par Abrahamyan dans son livre *Հիւանդա Շիրակացու մատենագրութիւնը* [L'œuvre d'Anania Širakac'i] (Érivan, 1944), 336-354. — Dans la préface de son édition Patkanean avait proposé d'attribuer la Géographie au mathématicien Anania Širakac'i — c'est-à-dire de Širak —, intéressante figure de savant du vi^e s. qui se mit à l'école des Grecs et dont l'œuvre scientifique eut pour l'Arménie une importance considérable ⁽⁴⁾. Cette thèse, à laquelle Markwart a adhéré, a été reprise

(1) К. ПАТКАНОВ, Изъ новаго списка географіи, приписываемой Моисею Хоренскому, Журнал министерства народного просвѣщенія, 226 (1883), отдѣлъ наукъ, р. 21-32.

(2) Cf. H. H. SCHAEFER dans J. MARKWART, *Wehrot und Arang*, Leiden 1938, p. 28*.

(3) Liste des éditions dans H. v. MŽIK, *Erdmessung, Grad, Meile und Stadion, nach den altarmen. Quellen* (Studien. z. armen. Geschichte, 6 [1933]) 22 s. ; cf. 7-13.

(4) Voyez son autobiographie, que CONYBEARE a traduite en anglais (*BZ*, 6 [1897] 572-84).

à son compte par Abrahamyan dans son mémoire *խորենացուն վերագրվող « Աշխարհացոյց »-ի հեղինակի հարցի շուրջը* [Autour du problème de la Géographie attribué à Moïse de Khorène] (Érivan, 1940). Je ne connais ce travail que par le résumé que l'auteur en donne dans son livre de 1944 (p. 150-2). Lorsqu'il m'aura été accessible, je préciserai ma position à l'égard de ce problème dans *Byzantion* ou dans le *Journal Asiatique* (1).

Voici le passage de la recension longue qui nous intéresse (p. 16 s. éd. Soukry) :

Իսկ ըստ արճնային կողմանէն մեծ աշխարհ Դակիւս, յորում բնակեն Սկլաւք (2) քսանեւհինգ ազգք, յորոց փոխանակ (3) մտին պատերազմաւ Գուգք՝ եկեալ ի Սկանիոյ կղզւոյ որ կոչի Եմիոս (4) Գերմանացւոց . իսկ Սկլաւքն անցին եւ ի Դանբայ (5) գետ եւ կալան այլ աշխարհ ի Թրակիոյ ընդ Մակեդոնիոյ, եւ անցին յԱք(այ)իա եւ ի Ղազմատիա : Բայց յառաջ Թրակ զօրավարու ժիւնք էին այսորիկ . Թանդիդիկեանք, Սառդիկեանք, Սիկիլիտեանք, եւ այլք : Բռնի եւ լերինս երկու, եւ գետս (6) . մի է Դանոբ որ բաժանի ի վտակս վեց, եւ առնէ լիճ մի եւ կղզի, որ կոչի Պիւկի . ի կղզիս այս բնակեալ է Ասպարհրուկ

(1) L'article de MANANDJAN (Manandean), un des adversaires de Patkanean, qui a paru dans le Византийский Временник, 26 (1947) 127-143, a dû être rédigé longtemps avant sa publication, car il ignore encore les travaux d'Abrahamyan.

(2) Ms. Սկլաւք; cf. la l. 4 du texte et la recension courte, p. 343, n. 3.

(3) Ms. փոխանակաւ; J. MARQUART (Markwart : cf. p. 341, n. 2), *Keleti szemle* (Revue orientale), 11 (1910) 16, n. 1 : փոխանակու (թիւն).

(4) MARQUART, l. l. : « Lies gremios = gremium für emios. Vgl. Jordan. Get. c. 1 § 9 (amplam insulam nomine Scandzam... gens ab huius insulae gremio...); c. 4 § 25 (officina gentium... vagina nationum); c. 17 § 94 (de Scandzae insulae gremio Gothos dixisse egressos). Hat also Anania Širakac'i etwa eine lateinische Quelle benutzt? » Si séduisante que soit l'explication du rapport entre « * emios des Germains » et « Scandinavie », l'hypothèse de Markwart est peu convaincante, parce qu'elle exige une forte restitution et surtout parce qu'elle suppose l'emploi, tout à fait insolite, d'un mot latin dans ce texte arménien.

(5) Դանբայ MARQUART, l. l. : Դանայ ms.

(6) Ms. եւ լերինք երկու, եւ գետս; cf. l'autre recension.

որդին Խուբրաթայ (1), որ փախեալ ի Խաղրաց ի Բուլ-
խարաց լեռնէն, եւ գնաց հալածեաց ի մուսս կոյս զՍլա-
ւն ազգ, եւ բնակեցաւ անդ (2) :

« Quant au côté septentrional (de la Thrace) un grand pays s'y étend, la Dacie, où habitent vingt-cinq tribus slaves, à la place desquels sont arrivés à la suite d'une guerre des Goths venus de l'île de Scania (Scandinavie), qu'on appelle l'Emios (? ; v. 342, n. 4) des Germains. Quant aux Slaves ils ont passé le Danube et ont occupé un autre pays en Thrace et en Macédoine, et ils ont passé en Achaïe et en Dalmatie. Mais auparavant les stratégies thraces étaient les suivantes : T'andilikeank' (Δανθιλική), Sa'di-keank' (Σαρδική), Sikiliteank' (Σικιλική), etc. Elle a aussi deux montagnes et des fleuves : l'un est le Danube qui se divise en six bras et donne naissance à un lac et à une île qui s'appelle Piwki (Πεύκη) ; dans cette île a habité Aspar-hruk, le fils de Xubrat' (1), qui fuit les Xazirk' (Khazars) (3) depuis le Mont des Bulgares, refoula du côté de l'Occident la nation Avare et vint habiter ici. »

(1) Խուբրաթայ (Xubraat'ay) ms.

(2) Texte de la recension courte, éd. PATKANEAN (cf. p. 341) 9 s. [21 s.] :
եւ ունի Թրակիա (1) փոքր աշխարհս հինգ (2). եւ (4) մի մեծ՝ յորում են
սկիւալին ազգք (4) քսանեւհինգ, որոց փոխանակ մտին Գուղքն (5) :
Ունի լեբինս եւ գետս եւ քաղաքս եւ լիճս եւ կղզիս, եւ մայրաքաղաք (6)
'գերջանիկն Կոստանդինուպօլիս :

« Et la Thrace comporte cinq petits pays, et un grand, où il y a vingt-cinq tribus slaves, à la place desquelles sont venus les Goths. Elle comporte des montagnes, des fleuves, des villes, des lacs et des îles, et la capitale, l'admirable Constantinople. »

Variantes du ms. 582 de la Bibl. Nat. de la R. S. S. d'Arménie, publié par ABRAHAMYAN, *op. cit.* (cf. p. 341), 342₄₉ : (1) Թրակիայ | (2) եւթն | (3) omisit | (4) Սկիւանիացւոց ազգն | (5) Գուլթքն | (6) Ունի եւ լեբինս ու կղզիս եւ լիճս, եւ քաղաքամայր.

(3) Sur le nom et la langue des Khazars, voyez les recherches récentes de P. PELLIOU, *Notes sur l'histoire de la Horde d'Or, suivi de Quelques noms turcs d'hommes et de peuples finissant en « ar »* (Œuvres posthumes, 2) Paris, 1950, p. 207-224, et de W. B. HENNING, *Bull. of the School of Oriental and African Studies*, 14 (1952), 502-7. Un autre sujet de controverses est la conversion des Khazars au judaïsme ; v. Ananiasz ZAJĄCZKOWSKI, *Ze studiów nad zagadnieniem chazarskim. Études sur le problème des Khazars* (avec résumé français), (Polska Akademia Umiejętności. Prace Komisji Orientalistycznej. Mémoires de la commission orientaliste, 36 [1947]). L'authenticité de l'Anonyme de Cambridge, qui a trouvé des défenseurs, est combattue avec énergie par M. Henri GRÉGOIRE : v. *Byzantion*, 12 (1937) 225-266 ; *Bull. de l'Acad de*

J'ai prolongé la citation afin que le lecteur puisse se faire une idée plus précise du caractère de ce texte : dans une trame empruntée à Ptolémée sont insérés des faits historiques, au gré des associations d'idées.

La dernière phrase a un écho dans la suite du texte (p. 25) :
Էւ ի Զիւկան լեառնէն փախեալ որդին խուբրաթայ (1),

Belgique (Lettres), 1946, 251-4 ; *La Nouvelle Clio*, 4 (1952) 283-7. J'estime prouvé qu'il s'agit d'un faux, mais d'un faux, disons du XIII^e s. (Kokovcov ; Zajaczkowski), et non point d'un faux moderne. Il n'y a pas, en effet, à imputer au rédacteur des bévues qui trahiraient une main moderne (*Byzantion*, 12, 248). Il ne prend pas le défilé de Derbend pour une nation, car la ville de Derbend constituait de fait le centre d'une principauté (cf. W. BARTHOLD, *Enc. de l'Islām*, s. v. *Derbend*). De même la distinction entre Alains et Ās, que l'on identifie d'habitude, n'est pas la méprise d'un ignorant, mais une garantie d'antiquité et une *nota temporis*. PELLIOU (*op. cit.*, p. 157, n. 6) observe que : « Les Ās sont souvent nommés dans les textes des XIII^e-XIV^e s. à côté des Alains ; les deux étaient très proches cousins, mais ils ne semblent pas s'être entièrement confondus, non plus qu'ils ne se limitent alors aux territoires occupés aujourd'hui par leurs descendants, les Ossètes du Caucase. » La note de Pelliot est attachée à une liste de peuple du *Libellus de notitia orbis* rédigé par JEAN, archevêque de Sultanieh, en 1404, dans laquelle *Assi* et *Alani* sont cités côte à côte (p. 108₅₃ des extraits publiés par A. KERN, *Arch. Fratrum Praedicatorum*, 8 [1938] 82-123 ; sur l'auteur : R. J. LOENERTZ, *ibid.*, 10 [1940] 259-68). Il ne donne pas d'autres références. En voici quelques unes dont je dispose : 1) AL-BĒRŌNĪ, *Tahdīd al-amākin* (inédit ; rédigé en 1025 : cf. A. ZEKI VALIDI [Zeki Velidi Toğan] *ZDMG* 90 [1946] 39) cité par V. MINORSKY, *Hudūd al-ʿālam* (Gibb Memorial, N. S. 11) 481 : Alān et Ās à l'Est de la Caspienne ; — 2) ĠUWAYNĪ, *Taʾrīḥ-i Ġahān-quṣā*, éd. Mīrzā Muḥammad (Gibb Memorial, 16) 222₃ (texte rédigé en 658 H. = 1260 ap. J.-C.) : Alān et Ās ; — 3) IBN SAʿĪD (XIII^e s.) cité par ABŪʿL-FIDĀ, 203 [2, 286] REINAUD : « Les Alains sont établis en grand nombre dans cette contrée, ainsi que sur les derrières de la Porte des Portes (vers l'ouest) [Bāb al-abwāb = Derbend] (vers l'ouest). Dans le voisinage est un peuple de race turke, appelé Asse [Ās] ; ce peuple est de la même extraction et de la même origine que les Alains. » ; — 4) La carte chinoise basée sur le *King che ta tien*, texte dont la rédaction fut entreprise en 1329 (Ed. CHAVANNES, *Bull. de l'École franç. d'Extrême Orient*, N. S. 3 [1903] 217 n.), porte côte à côte les noms A-lan et A-sz' (cf. E. BRETSCHNEIDER, *Mediaeval Researches from Eastern Asiatic sources*, Londres, 1888, 2, 84).

(1) **Խուբրադրայ** (*Xudbadray*) ms. ; la correction de **դբ** en **բբ** (*db* en *br*) est évidente, si l'on compare la forme de la p. 17 et les autres formes attestées du nom. Le **p** (*r*) est aussi une erreur certaine, mais l'orthographe exacte de la fin du nom n'est pas sûre. — MARQUART, *Chronol.* (cité p. 345, n. 5), 88 n. 6, corrige en *Xubraday*, mais dans les *Извѣстія* (cités p. 345, n. 5) 10 n., il suggère de lire *Xurdbaday*.

« Et des Ἰππικὰ ὄρη ⁽¹⁾ fuit le fils de Xubrat^s (v. 344, n. 1). » Le rapprochement des deux passages établit l'équivalence : Mont des Bulgares = Ἰππικὰ ὄρη, c'est-à-dire la chaîne de montagnes qui, issue du Caucase au Nord du Mont Elbrus, s'étend vers le Nord en séparant les bassins de la Kuma et du Kuban ⁽²⁾. L'auteur vient d'ailleurs de dire que les tribus Bulgares vivent au Nord de **Νίκοληα**, Nikop^s, entendez Νίκολις, petite ville côtière dont on reconnaît le nom dans celui du « Neghepsouco » ⁽³⁾, le Нечепсыхо des cartes russes. Il en résulte que ces Bulgares habitent le Kuban : exactement ce qu'affirment les chroniqueurs byzantins ⁽⁴⁾. Ces brefs témoignages arméniens sur la migration qui conduisit les Bulgares du Kuban en Bulgarie ont été cités plusieurs fois ⁽⁵⁾. Mais a-t-on mesuré leur importance réelle ? M. Grégoire défend aujourd'hui l'identification de Xubrat^s, le Κούβρατος ou Κοβρα̃τος du patriarche Nicéphore ⁽⁶⁾, le Κοροβ̃ατος de Théophane ⁽⁷⁾, le Qetrādes de Jean de Nikiou ⁽⁸⁾,

(1) L'arménien a le singulier.

(2) Cf. C. MÜLLER dans son éd. de la *Géogr.* de PROLÉMÉE, p. 913.

(3) Cf. C. MÜLLER, *op. cit.*, p. 909. Voyez la carte, ci-dessous, p. 353. Sur la cascade de confusions qui a amené à identifier Νίκολις avec plusieurs autres villes, en réalité distinctes les unes des autres, voyez provisoirement [Ernest HONIGSMANN et] André MARICQ, *Recherches sur les Res Gestae Divi Saporis* (Mém. Acad. royale de Belgique, Lettres, t. 47, 4) p. 71 n.

(4) NICÉPHORE, *Chron.*, p. 33₁₄ éd. DE BOOR : Περὶ τὴν Μαυρωτίν λίμνην κατὰ τὸν Κόφιν ποταμόν; THÉOPHANE, *Chron.* p. 357₈ éd. DE BOOR : ἀπὸ δὲ τῆς αὐτῆς λίμνης (sc. le Palus Méotide) ἐπὶ τὸν λεγόμενον Κοφιν ποταμόν.

(5) J. MARQUART (plus tard Markwart ; cf. p. 341, n. 2), *Die Chronologie der alttürkischen Inschriften*, Leipzig, 1888, 88 ; Id., *T'oung Pao*, 11 (1910) 663 ; Id., *Извѣстія русскаго археологическаго института въ Константинополѣ* 15 (1911), 6 s. ; V. N. ZLATARSKI, *История на Българската държава*, 1, 1, Sofia 1918, 109 et 103 (d'après Markwart et Patkanean [1883] : cf. p. 341, n. 1) ; H. GRÉGOIRE, *Byzantion*, 17 (1944-5) 115, n. 34.

(6) NICÉPHORE, *Chron.*, respectivement p. 24₉ et 33₁₈ éd. DE BOOR. [Cf. p. 346, n. 4.]

(7) THÉOPHANE, *Chron.*, p. 357₁₂ éd. DE BOOR. [Cf. p. 346, n. 4.]

(8) MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*, 2, 144, note l'apparent désaccord entre le mémoire du *Journal asiatique*, 1879, 379, où ZOTENBERG transcrit Qetrādes, et la traduction de R. H. CHARLES (1916), ch. 120, 47, qui écrit Kubratos. Il faut l'entendre ainsi : en 1883, dans le texte de son édition (*Notices et extraits des mss. de la Bibl. Nat.*, p. 336₁₆) ZOTENBERG donne encore Qetrādes comme la leçon commune aux deux mss., mais dans sa traduction (p. 580), il écrit Koubratos, comme le fera Charles, sans juger nécessaire de signaler au lecteur les différences de vocalisation, ni la correction du *t* en *b*, laquelle ne fait d'ailleurs pas difficulté, puisque l'éthiopien est traduit de l'arabe et que l'écriture arabe ne distingue le *b* du *t* que par des points diacritiques, .

le Kurt de la liste des princes bulgares ⁽¹⁾, avec le chef *Κουβερ* que les *Miracula Demetrii* ⁽²⁾ nous montrent assiégeant Salonique ⁽³⁾. Adhérer à cette thèse, c'est rejeter comme entièrement fictif le récit de la migration des Bulgares sous la conduite des cinq fils de Kuvrat, que nous lisons dans Théophane et dans Nicéphore ⁽⁴⁾. Or, s'il est indéniable que ce récit renferme des traits légendaires, les deux phrases laconiques du géographe arménien, qui fut sans doute contemporain de ces événements, confirment d'une manière éclatante le fait mis en doute : les Bulgares allèrent du Kuban au Danube non quand Kuvrat, mais quand son fils Asparoukh était leur chef. Kuvrat aurait-il, d'autre part, donné son nom à son pays et les Croates l'auraient-ils conservé ? Cette ingénieuse hypothèse de M. Grégoire ⁽⁵⁾ exige que le chef bulgare se soit appelé à peu

(1) Dans MORAVCSIK, *op. cit.* 2, 296.

(2) *Acta sanctorum Oct.*, 4, 180 EF, 181 AB, 182 DF, 184D.

(3) Henri GRÉGOIRE, *L'origine et le nom des Croates et des Serbes, Byzantion* 17 (1944-5) 104 ss. Auparavant cette thèse a été celle de PERNICE, *Bessarione*, 16 (1901-2) 181-7, de Th. USPENSKIJ, *Извѣстія русскаго археологическаго института въ Константинополѣ*, 14 (1909) 51 s. et *Исторія Византийской имперіи*, 1 (1913) 661 s., et de L. NIEDERLE, *Slovanské Starožitnosti* 2, 1 (1906) 235 et n. 6, mais non, comme le dit MORAVCSIK (*op. cit.*, 2, 144), de W. TOMASCHEK, *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 28 (1877) 683 : ce dernier se borne à comparer les deux noms.

(4) [M. E. HONIGMANN, *La Nouvelle Clio*, 4 (1952), 290 n., reconnaît la source commune à Nicéphore et à Théophane dans le texte publiée par L. OROSZ sous le titre, *The London Ms. of Nikephoros « Breviarium »* (*Οδύγροελληνικαὶ μελέται*, 28 [1948]) — en réalité une *Chronique de 713*, qu'il faut peut-être attribuer à Traianos Patrikios. Ce ms. écrit le nom de Kuvrat : *Κούβαρος* et *Κοβράτος*. L'original devait porter *Κουβρατος* ou *Κοβρατος* ou les deux formes. Cf. p. 347.]

(5) Henri GRÉGOIRE, *L'origine et le nom des Croates et des Serbes, Byzantion* 17 (1944-1945) 88-118. — Grégoire admet que le nom des Croates — c'est-à-dire, pour lui, de Chrovatos = Kuvrat = Kouber — est un nom iranien attesté par deux inscriptions de Tanaïs sous les formes *Χοροαθος* et *Χοροναθος* (B. LATYSCHEV, *Inscr. ant. orae septentr. Ponti Euxini*, II, n° 430 et 445). Je crois utile de reproduire la notice consacrée à *Χοροαθος* par M. VASMER, *Untersuchungen über die ältesten Wohnsitze der Slaven. I. Die Iranier in Süd-russland* (Veröffentl. d. balt. u. slav. Inst. an der Univ. Leipzig, 3, 1923), p. 56 (je résous les abréviations) : « *Χοροαθος* Tanaïs Latyshev [*op. cit.*] II 430. Müllenhoffs *Deutsche Altertumskunde* III 114 *huraōda* — « schön gestaltet » erklärt nicht das θ, Millers [Журнал министерства народного просвѣщенія, 1886] 259 ff. *χ'var* - « Sonne » und osset. *vač* « Bett » ist begrifflich schwierig, wie auch Justis *Iran. Namenbuch* 172 : « seine, zugetane Freude (habend) ». Etwa *hu* + *urvaθa* - « amicus » ? Vgl. damit avest. *PN* *urvatač-nara* - « Männern gebietend » nach Bartholomae, *Altiran. Wörterbuch* 1536. Den Namen der Kroaten sieht Pogodin in *Χοροαθος*. Aber *chrvatinъ* hat keine slav. Etymo-

près *Κροβᾶτος*, forme de Théophane. Mais cette forme est une forme métathétique, sinon une erreur introduite dans le texte avant la traduction du bibliothécaire Anastase. L'accord des autres sources, dont plusieurs sont certainement indépendantes, le prouve et permet de reconstituer une forme telle que Kuvrat ¹⁾.

Revenons à notre propos : précédant deux phrases qui résument Ptolémée, avec plus de fidélité au sujet des stratégies (*Géogr.* 3, 11, 6) et moins au sujet du Danube (3, 10, 2), le récit, absolument unique, du passage du Danube par vingt-cinq tribus slaves, sous la poussée des Goths.

S'agit-il vraiment des invasions slaves du VII^e siècle? Les Goths n'y ont, bien entendu, joué aucun rôle. Niederle, encore jeune,

logie u. sieht selbst wie ein Lehnwort aus. Vgl. dazu Verf. *Deutsche Literatur Zeitung* 1921 Sp. 508 ff. » [Vasmer s'y oppose au rapprochement entre le nom des Croates et celui de la chaîne des Carpathes; il suggère une étymologie iranienne: (*šū*)*haurvatar*- «pasteur».] GRÉGOIRE 116, n. 37, observe avec raison que l'objection élevée contre le rapprochement fait par Pogodin tombe si l'on admet que le nom des Croates est iranien. — Ajoutons deux étymologies récentes de *Χροάθος*: 1) V. I. АВАЛЕВ, *Осетинский язык и фольклор*, 1 (1949) 168: «*hvar* «soleil», av. *hvar-*, os. *xor* + *vāč*, os. *wac*: «messager du soleil» (?) », ce qui est peu vraisemblable; 2) S. SAKAČ, *Iranische Herkunft des kroatischen Volksnamens, Orientalia christiana periodica*, 15 (1949) 313-40: identique au nom de l'Arachosie, vieux-perse *hara^huvati*, avestique *haraχ^vaīti*, indo-iranien **sarasvatī* «qui est riche en lacs»; le rapprochement est impossible comme le montrent les transcriptions grecques *Ἀραχωσία* et *Χοροχόδι* (ISIDORE DE CHARRAX, *Geogr. gr. min.*, 1, 254) — citées par Sakač —, ainsi que les transcriptions arabes: ar-Ruḥḥağ, ar-Ruḥ[h]ud (cf. B. SPULER, *Iran in früh-islam. Zeit*, 1952, p. 631). Eût-il été correct, il n'eût d'ailleurs point autorisé l'auteur, qui admet, bien entendu, le rapprochement fait par Pogodin, à faire décrire aux Croates un périple passant par le Balučistān pour aboutir dans les Balkans.

(1) [Cf. p. 346, n. 4. — Supposera-t-on, comme me le suggère M. Grégoire, que le nom de Kuvrat est un nom iranien, auquel l'étymologie populaire aurait infligé la métathèse en bulgare? Il faudra encore admettre que des sujets slaves de ce souverain Bulgare ont restitué à son nom, en l'adoptant, une forme plus pure. Enfin, la condition primordiale pour que ces hypothèses linguistiques puissent jouer: il faudrait que les futurs Croates aient été sous la domination de Kuvrat qui, nous l'avons vu (p. 345), régna au Kuban. Or, la Croatie Blanche, d'où les Croates vinrent, sous Héraclius, au dire de Constantin Porphyrogénète, était située « par delà la Bavière » et comprenait « la Bohême et une partie de la Pologne, plus, très certainement, des régions habitées par les ancêtres des... Serbes de Lusace » (GRÉGOIRE, *l. l.*, p. 93). Telles sont les raisons pour lesquelles je ne puis souscrire à la combinaison historique, déjà esquissée par Bury et Howorth (cf. OSTROGORSKY, *Geschichte*, 2^e éd., p. 85, n. 2), qui a trouvé en M. Grégoire le plus savant et le plus habile défenseur.]

avait cru, lui, découvrir ici le premier témoignage explicite sur le passage de Slaves au Sud du Danube : en 376, les Goths, pressés par les Huns, auraient refoulé les Slaves ⁽¹⁾. (Il ne semble d'ailleurs jamais avoir douté que tel fût le sens du texte, mais plus tard la crédibilité de Moïse de Khorène lui est apparue moindre ^[2]). Tel qu'il est là, dans son entier isolement, rien ne permet de fixer ce récit dans le temps. Si décevante ma conclusion dût elle paraître j'estime qu'il vaut mieux, dans ces conditions, s'abstenir, que d'émettre des hypothèses gratuites.

II

J'ai été amené à citer le sceau, daté d'une 8^e indiction, de l'ἀπό ὑπάτων τῶν ἀνδραπόδων τῶν Σκλαβόνων τῆς Βιθυνῶν ἐπαρχίας. La date de ce document peu banal, qui confirme ce que nous lisons dans Théophane sur l'établissement de Slaves en Bithynie, a été peu à peu précisée : Pančenko l'attribuait à l'année 650 ; Kulakovskij a reconnu Justinien II dans l'empereur représenté au droit et a proposé 710/11 (plutôt 709/10) ; enfin, M. Ostrogorsky, observant que l'empereur est jeune et que, d'ailleurs, durant son second règne, on le représente d'habitude avec Tibère, a établi la date exacte : 694/5 ⁽³⁾. Il n'y a guère, M. Charanis a cru devoir retourner à la datation de Pančenko, sous le prétexte que tous les Slaves ayant été massacrés par Justinien II après la défaite de Sébastopolis (692), provoquée par la défection des deux-tiers du corps de Slaves, l'existence d'un fonctionnaire chargé d'administrer les Slaves de Bithynie serait sans objet en 694/5 (*Byzantion*, 18, p. 70, n. 2). Ce raisonnement néglige l'exagération avec laquelle il faut toujours

(1) L. NIEDERLE, *Ein Beitrag zur Geschichte der südslavischen Wanderungen*, *Archiv. f. slav. Philologie*, 25 (1903) 307-16 (en particulier 312-6) ; il utilise la traduction russe partielle de la recension longue par Patkanean (1883) : v. supra, p. 341, n. 1.

(2) L. NIEDERLE, *Slovanské starožitnosti*, 2, 175 s. ; Id., *Manuel de l'antiquité slave* (Collect. de manuels publiés par l'Institut d'études slaves, 1) 1 (1923) 59 s. P. 59, n. 3, Niederle confond deux problèmes qui ne sont pas nécessairement liés : celui de l'auteur de la *Géographie* et celui de la date de l'historien Moïse de Khorène.

(3) G. OSTROGORSKY, *Geschichte des byzantinischen Staates*, p. 85, n. 3. [2^e éd. 1952, p. 107, n. 1 : « Der Widerspruch von P. Charanis... gründet sich darauf, dass er die Mitteilung des Theophanes, nach der Justinian die nach 688 in Bithynien angesiedelten Slaven im Jahre 692 ausgerottet haben soll..., seltsamerweise als bare Münze hinnimmt. »]

compter dans les récits de la sorte : cela seul suffirait à l'écartier. Mais, d'une lecture attentive de Théophane il ressort qu'après la désertion de 20.000 Slaves sur 30.000, Justinien fit massacrer, avec femmes et enfants, les 10.000 hommes qui restaient de ce corps d'armée, et non point tous les Slaves établis en Bithynie : Théophane, p. 365, éd. de Boor : *Τούτῳ τῷ ἔτει Ἰουστινιανὸς ἐπέ-
λῆξατο ἐκ τῶν μετοικισθέντων ὅπ' αὐτοῦ
Σκλάβων καὶ ἐστράτευσεν χιλιάδας λ' καὶ ὀπλίσας αὐτοὺς
ἐπωνόμασεν αὐτοὺς λαὸν περιούσιον, ἄρχοντά τε αὐτῶν Νέβου-
λον τοῦνομα. θαρρήσας δὲ εἰς αὐτοὺς γεγράφηκε τοῖς Ἀραβι μὴ
ἐμμένειν αὐτὸν τῇ ἐγγράφως συμφωνηθείσῃ εἰρήνῃ. καὶ παρα-
λαβὼν τὸν περιούσιον λαὸν καὶ πάντα τὰ καβαλλαρικὰ θέματα
ἐπορεύθη ἐν Σεβαστοπόλει τῇ παρὰ θάλασσαν... ὑποβαλὼν δὲ
Μουάμεδ τῷ συμμαχοῦντι Ῥωμαίοις στρατηγῷ τῶν
Σκλάβων ... πείθει προσφυγεῖν πρὸς αὐτοὺς μετὰ καὶ κ'
χιλιάδων Σκλάβων, καὶ οὕτω Ῥωμαίοις τὴν φυγὴν
περιποιήσατο. τότε Ἰουστινιανὸς ἀνείλε τὸ τοῦτων ἐγκα-
τάλειμμα σὺν γυναιξὶ καὶ τέκνοις παρὰ τῷ λεγομένῳ Λευ-
κάτῃ, τόπῳ κρημνῶδει καὶ παραθαλασσίῳ κατὰ τὸν Νικομη-
δειάσιον κόλπον κειμένῳ.*

Les chiffres de Théophane paraissent exagérés à M. Charanis (*ibid.* p. 75, n. 3). Afin d'établir qu'il en est bien ainsi, il invoque, en se référant à Bury, *A history of the Later Roman Empire*, 1889, 322, 3, le témoignage d'un historien arménien selon lequel les transfuges auraient été sept mille. Bury donne, lui, le renseignement d'après Saint Martin — « according to Saint Martin » — sans plus. Et cependant l'identité de l'auteur n'est pas indifférente pour apprécier la valeur de ses dires. Qui se douterait que le prétendu historien arménien n'est autre que Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche de 1166 à 1199, dont Saint Martin citait un manuscrit de l'abrégé arménien, dans l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau (12 [1831] 22, 3), à une époque où cet abrégé était encore inédit et où l'original syriaque n'était pas encore découvert? Voici le passage dans la traduction de Chabot : Michel le Syrien, *Chronique*, 4, 446 [2, 470] : « Justinianus, empereur des Romains, qui avait un orgueil insolent, ne permit pas que Cypre fût aux Romains et aux Ῥαιyayê [Arabes]; il en fit enlever les habitants, en la 7^e année de son règne. En apprenant cela, 'Abd el-Malik lui reprocha vivement d'avoir rompu la paix et de n'avoir pas patienté, jusqu'à la fin des (dix) années. C'est pourquoi Mo-

ḥammed, émir de Djézireh, envahit le Beit Roumayê. Les Romains lui livrèrent bataille à côté de Césarée de Cappadoce. Les Esclavons prirent le parti des Ṭaiyayê et s'en allèrent avec eux en Syrie, au nombre d'environ sept mille. Ceux-ci les établirent à Antioche et à Cyrrhus, leur donnèrent des femmes et leur partagèrent le tribut et les provisions. »

Quelle est cette Sébastopolis qui vit, selon Théophane, la défaite de Justinien? Brooks (*BZ*, 18, 154 ss.) a montré que rien ne permettait de l'identifier avec Sébaste de Cilicie (Ayaş), comme tout le monde le faisait avant lui. Procédant par éliminations successives, il exclut, à cause de leur position excentrique, Sébastopolis de Carie (près de Kızılca) et Sébastopolis-Dioscurias (Suchumi) sur la côte orientale du Pont-Euxin. Le choix lui reste alors — du moins le croit-il — entre deux Sébastopolis. L'une est la ville bien connue d'Arménie première (Hiéroclès, *Synecdèmos*, 703, 5 éd. Honigmann), aujourd'hui Sulu-saray « The other was a fortress in Pontus Polemoniacus, known only from the 28th Novelle of Justinian. In the present state of our knowledge of the north of Asia Minor this cannot be located, and there is no reason why it might not have been on or near the sea (as *τῇ παρὰ θάλασσαν* is only intended to distinguish the place from the better known S. in Armenia I, it needs not be pressed to mean that it was actually on the sea), and the supposition that this was the site of the battle has nothing serious against it. » (p. 155 s.). Cependant, ajoute Brooks, le plan de la campagne serait plus simple si l'on pouvait supposer que « *τῇ παρὰ θάλασσαν* » est une erreur, et qu'il s'agit réellement de Sébastopolis en Arménie I. Les Romains auraient gagné Sébastopolis, les Arabes Sébasteia (Sivas); la rencontre aurait eu lieu entre les deux villes.

Ce problème est un faux problème ⁽¹⁾. La Sébastopolis citée dans

(1) Dans une note parue dans le tome suivant de la *BZ* — *La bataille de Sébastopolis*, *BZ* 19 (1910) 259 s. — M. Henri GRÉGOIRE répondait déjà à Brooks que « La Sébastopolis du Pont polémoniaque dont parle Justinien est identifiée depuis longtemps. » Mais il poursuivait : « C'est Phasis-Sébastienopolis, place maritime à l'embouchure du Phasis, aujourd'hui *Poti* (ANDERSON, *Classical map of Asia Minor*, Pa.). » Anderson est ici victime d'une erreur qu'on aura de la peine à déraciner, car elle passe de carte en carte : je la retrouve aujourd'hui sur les cartes dessinées pour le t. II de *l'Histoire du Bas Empire* d'Ernest STEIN. Phasis (P'ot'i) ne s'est jamais appelée Sébastopolis. La source de l'erreur est la *Géographie* de PROLÉMÉE qui cite Phasis et Dioscurias dans le chapitre de la Colchide, sans dire que Dioscurias a été rebaptisée Sébastopolis

la Nouvelle de Justinien est sans aucun doute Dioscurias-Sébastopolis, sur la côte orientale du Pont-Euxin.

La Nouvelle 28, du 17 août 535, supprime la province de Pont Polémoniaque et l'intègre à celle d'Hélénopont. Un des motifs justifiant cette mesure est le nombre insuffisant des villes de ces deux provinces : l'Hélénopont en comprend huit « et cinq autres constituent le Pont Polémoniaque, Néocésarée et Comana, Trébizonde, Cérasonte et Polémonium (car il faut compter Pityous et Sébastopolis parmi les places fortes plutôt que parmi les villes) ; en sorte que les deux Ponts se limitent à elles. Après eux se trouve notre Lazique... » (1).

La juxtaposition des noms des places fortes (*φρούρια*) de Pityous de Sébastopolis vaut une définition. Il n'est que de lire Procope :

Bell. Goth. 4, 4, 3 : Après les Abasges ou Aphkhazes vivent sur la côte du Pont Euxin, en remontant vers le Nord, les Ζήχοι (Tcherkesses). Μετὰ δὲ αὐτοὺς Σαγίνοι μὲν οἰκοῦσι, μοῖραν δὲ αὐτῶν τῆς παραλίας Ῥωμαῖοι ἐκ παλαιοῦ εἶχον. φρούριά τε δειμάμενοι ἐπιθαλασσίδια δύο, Σεβαστόπολιν τε καὶ Πιτυοῦντα, δυοῖν ἡμέραιν ὁδῶ ἀλλήλοιν διέχοντα, φρουρὰν ἐνταῦθα στρατιωτῶν τὸ ἐξ ἀρχῆς κατεστήσαντο. τὰ μὲν γὰρ πρότερα κατάλογοι Ῥωμαίων στρατιωτῶν τὰ ἐπὶ τῆς ἀκτῆς πάντα χωρὶα ἐκ τοῦ Τραπεζοῦντος ὁρίων ἄχρι ἐς τοὺς Σαγίνας εἶχον, ἥπερ μοι εἴρηται· νῦν δὲ μόνα τὰ δύο ταῦτα φρούρια ἐλέλειπτο σφίσιν ... Il raconte ensuite comment, peu d'années après la Nouvelle 28, en 541 (2), les

(5, 9, 2 ; p. 922₉ et 923₁₀ éd. C. MÜLLER). Mais, dans le chapitre de la Cappadoce, il nomme une Sébastopolis à laquelle il prête les coordonnées de Phasis (5, 6, 6 ; p. 870₆ ; voyez la note de Ch. Müller). Il y a là une erreur manifeste (ainsi MÜLLER, *ad loc.*) : aucun auteur ne dit que Phasis porta le nom de Sébastopolis ; au contraire ARRIEN affirme que la ville qui remplaça Dioscurias fut baptisée Sébastopolis (*Périple du Pont Euxin*, 10, 5) et de multiples documents attestent que ce nom vécut au moins aussi longtemps que les Génois conservèrent un comptoir dans la ville (voyez p. ex. G. BRATIANU, *Recherches sur le commerce génois dans la Mer Noire au XIII^e s.*, Paris, 1929, p. 195 s.).

(1) La suite de la *Préface* fournit des données géographiques nombreuses. On s'étonne de trouver ce document officiel négligé dans la plupart des articles de la *RE* où il eût dû être utilisé.

(2) La date — 541 — ressort du parallélisme entre notre passage et le *Bell. Pers.* 2, 15, 1. Comparez : Χοσρόης, ὁ Περσῶν βασιλεὺς, Λαζῶν αὐτὸν ἐπαγαγομένων ἐς τὴν Πέτρην, στρατεύμα Περσῶν ἐνταῦθα στέλλειν ἐν σπουδῇ εἶχε, et : ὁ Χοσρόης ἐπὶ Κολχίδα τὸν στρατὸν ἤγε, Λαζῶν αὐτὸν ἐπαγομένων ἐξ αἰτίας τοιαύσδε. Sur les événements de ces années voyez E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, 2, 493 s.

Romains détruisirent les deux forteresses, lorsqu'ils apprirent que Chosroès, revenu à l'appel des Lazes, avait envoyé contre elles une armée. Cette destruction, qui contraignit les Perses à regagner Petra les mains vides, fut à l'origine de la fortune de Sébastopolis ; nous savons grâce à Procope encore, mais cette fois dans le *De aedificiis*, que Justinien la reconstruisit et que du simple comptoir fortifié il fit une vraie ville ⁽¹⁾. Je ne doute pas, pour ma part, qu'il y bâtit alors l'église de la Vierge à partir de laquelle le christianisme devait rayonner en Aphkhalie ⁽²⁾.

Il suffit. Sébastopolis est le fort romain de la côte orientale du Pont Euxin inspecté par Arrien. Elle remplaçait l'établissement grec de Dioscurias ⁽³⁾. Elle conserva son importance commerciale tant que les Ottomans n'eurent pas tué le commerce génois dans cette partie de la Mer Noire. Son nom géorgien ancien est გზომი, C'χomi ⁽⁴⁾, la forme russe est Сухым et la forme géorgienne actuel-

(1) PROCOPE, *De aedificiis*, 3, 7, 8 ; t. 3, 2, p. 100₁₃ éd. HAURY : *Ἰνα, δὴ καὶ τοῦτό μοι δεδιήγηται, ὡς ἐν τῇ ἀντιπέρας ἡπειρῷ ἐκ Λαζικῆς ἐπὶ τὴν Μαιώτιν ἰόντι λίμνην φρούρια δύο, Σεβαστοπόλιν τε καὶ Πιτυονῦντα, καθεῖλον Ῥωμαῖοι, Χοσρόην ἀκούσαντες στρατεύμα στέλλειν ἐνταῦθα διὰ σπονδῆς ἔχειν τοὺς τε τὰ φρούρια ταῦτα καθέξοντας. ἀλλὰ νῦν Ἰουστινιανὸς βασιλεὺς ταύτην δὴ τὴν Σεβαστοπόλιν ἀνανεωσάμενος ξύμπασαν, καὶ τῷ μὲν περιβόλῳ τοῖς τε ἄλλοις ὀχυρώμασι πεποιημένος ἀνάλωτον, ταῖς δὲ ἀγναιῖς καὶ ταῖς ἄλλαις οἰκοδομαῖς διακοσμήσας, τῷ τε κάλλει καὶ τῷ μεγέθει πόλιν τανῦν ἀξιολογωτάτην ἐν τοῖς μάλιστα κατεστήσατο.*

Cf. encore Bell. Pers. 2, 29, 18 : *Σεβαστόπολιν τε ἐνταῦθα καὶ τὸ Πιτυονῦντος φρούριόν ἐστι ...*

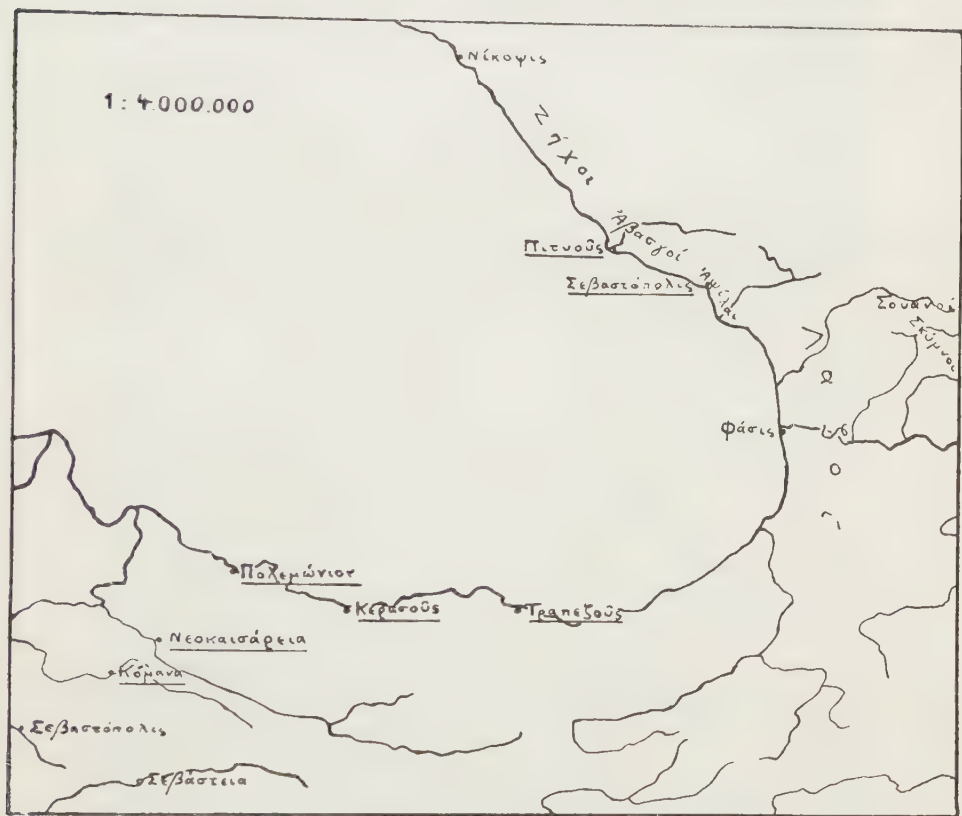
(2) Selon STEIN (*op. cit.*, 2, 304, n. 2) « L'église mentionnée par Procope (*l. c.* [Bell. Goth. IV], 3, 21) ne fut sans doute bâtie ni à Pityonte ni à Sébastopolis (cf. *Byz. Zeitschr.* VI [1897] 636) où il doit y en avoir eu depuis longtemps, mais dans l'Aphkhalie proprement dite. » L'article de КУЛАКОВСКИЙ, ГДѢ БЫЛ ПОСТРОЕН ИМП. ЮСТИНИАНОМ ХРАМ ДЛѦ АБАЗГОВ? Археологическія извѣстія и замѣтки 5 (1897) [Moscou], p. 33-7, critiqué par Stein à travers le résumé de la BZ, me paraît concluant. Croire qu'une église pouvait être édifiée quelque part à l'intérieur de l'Aphkhalie, c'est se représenter bien mal le degré de civilisation du pays. Et dire que Sébastopolis devait avoir une église depuis longtemps, c'est oublier que la ville fut détruite et reconstruite sous Justinien. Cette thèse est en outre confirmée, comme l'observe Kulakovskij, par les notices épiscopales ; déjà l'Ἐκθesis du pseudo-ÉPIPHANE (VII^e s.), porte : Ἐπαρχίας Ἀβασγίας ... ὁ Σεβαστιονπόλεως (dans H. GELZER, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatum*, Abhg. d. bayer. Akad. d. Wiss., philos.-philol., Cl., XXI, 3 (1901), p. 536, n° 75).

(3) Sur Dioscurias, v. TOMASHEK, RE 5, 1123-5, s. v. *Dioskurias* n° 2.

(4) P. ex. WAKHOUCHT, *Géographie*, p. 402 [403] BROSSET.

le Suchumi. Quant à Pityous, « deux jours plus au Nord », elle a conservé son nom jusqu'à nos jours: la forme russe est Пицунда ⁽¹⁾.

Ces identifications évidentes laissent sans concurrente Sébastopolis d'Arménie ⁽²⁾. Elles font aussi apparaître une particularité de géographie administrative qui n'a guère attiré l'attention. La



Les noms des villes du Pont Polémoniaque sont soulignés.

province de Pont Polémoniaque se prolongeait, au-delà de la Lazique, à la vassalité chancelante, par les forts de Sébastopolis et de Pityous, enclaves romaines dans des régions dont la dépendance était

(1) Sur Pityous, v. Erich DIEHL, *RE* 20, 1883 s., s. v., qui néglige la Novelle 28 et la liste des Pères de Nicée. La forme géorgienne est ბიჭვინთა, Bičvinta (p. ex. WAKHOUCHT, *Géographie*, p. 406 [407] BROSSET).

(2) M. Grégoire, défendant cette identification en 1909 (cf. p. 350 n.), voyait en *παρὰ θάλασσαν*, chez Théophane, une glose maladroite. L'erreur ne viendrait-elle pas de ce que la ville était considérée comme pontique?

souvent théorique. Coupées du reste de l'empire du côté de la terre, ils n'étaient d'ailleurs isolés qu'en apparence, car la mer est ici la grande voie de communication ⁽¹⁾.

III

Il y a intérêt, ce me semble, à rapprocher dans cet article de mises au point le fait établi par M. Dölger — que la première attestation de « Slave » avec la valeur d'« esclave » dans un document byzantin est de 1136 — et les conclusions de l'étude de M. Ch. Verlinden sur « *L'origine de slavus = esclave*, *Bulletin Du Cange (Archivum latinitatis medii aevi)* 17 (1942) 97-128 : les termes en lesquels se pose désormais le problème de la diffusion de l'emploi de « Slave » = « esclave », dont la portée est grande, par exemple pour l'histoire des courants économiques au Moyen Age, s'en trouveront précisés ; car ce problème subsiste.

Pour toute l'Europe occidentale (Espagne, Italie, France, Allemagne), M. Verlinden, qui ne précise pas l'étendue de ses dépouillements, mais dont les lectures sont certes très vastes, n'apporte aucun exemple de l'emploi pur et simple de « Slave » = « esclave » avant le ^{xiii}^e siècle. Mais cet usage, qui se multiplie alors dans toute l'Europe, a-t-il été entièrement déterminé par le commerce des esclaves originaires des régions du Sud-Est européen et des rives de la Mer Noire auquel se livraient Génois et Vénitiens ? Ou bien représente-t-il l'aboutissement d'une évolution amorcée en Allemagne dès le ^{ix}^e siècle ? En Allemagne, en effet, à l'époque où beaucoup de Slaves furent vendus comme esclaves, *slavus* apparaît dans les documents, non point exactement avec le sens d'« esclave », comme le dit M. Verlinden (p. 125), mais avec celui d'« esclave slave », qui est l'étape intermédiaire obligée de cette évolution sémantique. M. Verlinden cite plusieurs textes du ^x^e s. Il observe encore que « c'est... peut-être déjà avant le ^x^e siècle que *slavus* se rencontre en Allemagne avec le sens d'esclave. » Les *MGH, Diplomata regum Germanorum ex stirpe Karolinorum*, confirment son hypothèse. J'y relève trois exemples qui appartiennent au ^{ix}^e siècle : 1) I, 89₃ ; diplôme de Louis le Germanique du 18 janvier 853 conféré au cloître de Saint-Emmeran : *super homi[ni-*

(1) Ce statut était ancien. A Nicée un des trois évêques du Pont Polémoniaque était *Στρατόφιλος Πιτνοῦντος* (H. GELZER, *Patrum Nicaenorum nomina* = Script. Sacri et profani, 2, p. LXII, n° 113).

bus] *liberis vel Sclavis* ⁽¹⁾ (cf. 88₃₇ : *tam Baiuarii quamque Sclavi, liberi et servi*) ; — 2) I, 117₂₆ ; Louis le Germanique, 21 avril 857 ; cloître d'Altaich : *aut homines ipsius monasterii tam ingenuos quam servos Sclavos et accolos super terram ipsius commanentes* ; — 3) III, 99₁₀ ; Arnolf, 21 novembre 889, église épiscopale de Würzburg (« Bis auf unbedeutende Zusätze wahrscheinlich nach dem verlorenen, das Privileg Ludwigs des Frommen vom 19. Dezember 822 Mühlbacher ² n° 767 wiederholenden Diplom Ludwigs des Deutschen (Lechner Verlorene Urk. n° 599). ») : *aut homines ipsius ecclesiae sive accolos vel sclavos*. Cette évolution, si proche de son terme dès le ix^e siècle n'a-t-elle pas abouti ? Y a-t-il solution de continuité entre l'emploi de « Slave » = « esclave slave » aux ix^e, x^e et xi^e s. et celui de « Slave » = « esclave » au xiii^e ? Seule une réponse à cette question permettra peut-être de préciser le rôle de Byzance dans cette diffusion ⁽²⁾.

André MARICQ,

Chargé de recherches du Fonds National Belge
de la Recherche Scientifique.

NOTE ADDITIONNELLE

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les très savantes notes de M. André Maricq. Sur les points où il me fait l'honneur de discuter mes opinions, je lui répondrai brièvement, en attendant de reprendre la ou les questions.

Le dossier khazare. J'ai énuméré aussi complètement que possible les pièces du dossier khazare dans mon article intitulé : *G. B. LIM (G. V. LIM), Une appellation hébraïque de la Gaule ou les Khazares et la France (Mélanges R. Dussaud, t. II, pp. 489-493)*. Ces pièces sont au nombre de neuf, toutes écrites en hébreu. Aucune ne saurait être du x^e siècle. Dans un récent article de *La Nouvelle Clio* (IV, 1952, pp. 281-287), que M. Maricq a d'ailleurs cité, j'ai montré que le rôle prêté par l'Anonyme de Cambridge à Oleg l'Ancien provient d'une confusion, volontaire ou involontaire, avec Oleg, fils de Svjatoslav, fait prisonnier par les Khazares en 1079. L'Anonyme est ici tributaire de la chronique russe. D'autre part, j'ai

(1) Sur l'original une main postérieure a corrigé en : *homines liberos vel Sclavos*.

(2) Ch. VERLINDEN, *l. l.*, 125 « Le mot, du moins avec cette signification, y [en Allemagne] connaît ensuite [après les x^e et xi^e siècles] une éclipse plus ou moins complète due à la disparition du grand courant commercial qui en avait répandu l'usage. »

montré dans *Byzantion* (XII, 1937, pp. 244 sq.) que l'Anonyme de Cambridge est une version qaraïte de la fameuse correspondance ; et les Qaraïtes apparaissent en Crimée depuis la seconde moitié du XIII^e siècle seulement. La date de l'Anonyme ne peut être fixée qu'en tenant compte de ce double *terminus post quem*. Je n'insiste plus, par ailleurs, sur l'hypothèse d'un faux moderne, et je me rapproche donc du point de vue de Kokovcov et de M. Maricq lui-même. L'essentiel est que c'est du roman et non de l'histoire.

L'identification de Kuvrat, souverain de la Grande Bulgarie, avec l'éponyme des Croates, et le Kuver des *Miracula Sancti Demetrii*. Pour résoudre cette question, il faut tenir grand compte du fait que Kuvrat est le neveu d'un personnage nommé Organa. Or, le Porphyrogénète, dans son histoire légendaire de l'exode des Croates sous Héraclius, associe *Χροβᾶτος* à un prince nommé Porga (cf. notre art. *L'origine et le nom*, p. 92 et 95). Ce Porga, en tout cas, aurait joué un rôle dans le baptême des Croates, tandis que, d'après Nicéphore, Théophane et Jean de Nikiou, Kuvrat ou Kuvratos est neveu d'Organa et dans sa jeunesse fut baptisé à Constantinople. Il paraît difficile de ne pas identifier le Porga du Porphyrogénète et l'Organa de la source Nicéphore-Théophane (cf. p. 346, n. 4) et de Jean de Nikiou, d'autant plus que dans la version latine de Théophane par Anastase, comme dans le texte grec, le prince bulgare s'appelle *Κροβᾶτος* (Nicéphore : *Κούβρατος*, *Κοβράτος*), ce qui est bien près de *Χροβᾶτος* — éponyme des Croates chez le Porphyrogénète. Cette métathèse Kubr-/Χροβ- n'est donc guère opposable à notre identification. Quant à l'origine iranienne du nom, *Χοροαθος*, elle n'empêche nullement des altérations métathétiques ou autres du nom dans le domaine bulgare. N'oublions pas que la liste officielle des rois bulgares nous montre l'altération la plus forte, Kurt, sans que l'identité soit douteuse. M. Menges (*Byzantion*, 21 [1951] p. 108) a conjecturé avec vraisemblance que le nom protobulgare de *Χοροσης* viendrait de Chosroès. Le titre bien connu de Tarqan apparaît sous la forme métathétique *τραχανον* (cf. *Byzantion*, 21 [1951], p. 275).

Enfin, le rôle historique de Kuver, si bien attesté par les sources, est parfaitement conciliable avec une grande partie de la carrière historique du prince bulgare Kuvrat. Ce rôle, qui est celui d'un chef, reconnu par le khagan des Avars, de tous les éléments non-avars du khaganat, semble avoir occupé le prince bulgare dès sa jeunesse. A propos de la visite de Kuvrat à Constantinople en 619, M. Runciman dit très justement : « At this time he was probably just a Hunnish chieftain ; his great kingdom was not yet founded. » (*A History of the First Bulgarian Empire*, p. 15). Nous ajouterons que toutes ses aventures dans l'empire avare, jusqu'à son exode, sont peut-être le fait d'un cadet qui a cherché fortune à l'étranger sous la protection de l'empire chrétien, puisque Kuvrat était le neveu d'Organa (qu'à tort ou à raison, nous avons proposé d'identifier avec Irnik). Et enfin, *Κούβρατος* (Kuver) n'est-il pas une des formes du nom de Kuvrat dans la *Chronique de 713*, L'observation est de M. Maricq, et je la crois décisive en faveur de ma thèse.

H. G.

NOTES PHILOLOGIQUES

I

1. *Miracula Demetrii*, livre 2, chap. 1

(PG 116, 1329 ss.)

Les Slaves ont laissé quelque répit à Thessalonique ; la ville se ressaisit et prépare sa défense : καὶ ἡ τῶν πουλπίτων διὰ γωνατίων ἡλωτῶν μηχανὴ κατεσκευάσθη ἐν τῇ γῇ κρυφῆδόν ἀποτεθέντων, ἐξ ὀλίγης ὕλης τινὸς σκευασθέντων, ὅπως τῇ τῶν τοιούτων ὀργάνων ἀορασίᾳ οἱ τὴν ὁρμὴν τῆς ἐπιβάσεως ποιεῖσθαι μέλλοντες πολέμιοι ἐν αὐτοῖς ἐμπαρῶσι (§161). Le récit de l'attaque parle aussi de ce dispositif et nous fournit un précieux texte parallèle : ἡ τῶν κρυπτῶν τῶν τεύλων λεγομένων ἡλωτῶν ... μηχανή (§ 163) ; et plus loin un second : τῶν μὲν (des assaillants) πρὸς τοῖς κρυπτοῖς παντήλοισι εἰσβαλόντων ἐκεῖσε καταπαρέντων (§ 164).

Les deux premiers passages ont été allégués dans la célèbre « Teichotaphromachie » qui opposa MM. Henri Grégoire et Franz Dölger. M. Grégoire traduit : « Et l'on machina la ruse de chausse-trapes consistant en pointes garnies de clous, cachées en terre, et faites d'un peu de bois (ou « tirées d'un petit bois »?), afin que les ennemis, invités à s'élancer à l'assaut de ce côté par l'invisibilité de ces chausse-trapes, s'y enferrassent. » ; « L'artifice des pieux, cloutés et cachés, appelés τεῖλα (terme technique, dont M. P. Orgels expliquera l'origine). » (*Byzantion* 12 [1937] 297 s.). M. Dölger traduit : « Und es wurde nun der Hinterhalt (μηχανή) der im Boden versteckten Gerüste mit nägelbewehrten Spitzpfählen (? ἡ τῶν πουλπίτων [= das lat. pulpita Brettergerüste] διὰ γωνατίων ἡλωτῶν μηχαν.) angelegt, welche aus wenig Material (ἐξ ὀλίγης ὕλης) hergerichtet wurden. » ; « Der Hinterhalt der verborbenen, ἡλωτά (?) genannten τεῖλη (?). » (*BZ* 38 [1938] 48).

Les deux éminents byzantinistes ont relevé le caractère énig-

matique du terme *τείλων* (gén.), mais l'objet de leur recherche ne les a pas amenés à traiter ce point de lexicographie. Pour nous aider à identifier le mot que cache cette graphie et à définir d'une manière au moins approximative l'engin ainsi désigné, nous disposons heureusement des parallèles : 1) *ἡ τῶν πουλπίτων διὰ γωνατίων ἡλωτῶν μηχανή ... ἐν τῇ γῇ κρυφῆδόν ἀποτεθέντων* ; 2) *ἡ τῶν κρυπτῶν τῶν τεύλων λεγομένων ἡλωτῶν ... μηχανή* ; 3) *τοῖς κρυπτοῖς παντήλοις* ⁽¹⁾. Les trois définitions sont de plus en plus brèves et de moins en moins précises. De leur comparaison résultent les équivalences *γωνατίων ἡλωτῶν* (gén.) = *τεύλων ἡλωτῶν* (gén.) = *παντήλοις* (dat.). La formation du dernier mot est transparente, mais elle nous éclaire peu sur l'objet désigné. Au contraire l'équivalence de *τεύλων* (gén.) et *γωνατίων* (gén.) constitue un moyen de contrôle, puisque le sens proposé pour un terme devra convenir à l'autre. Disons sans plus tarder qu'il faut lire *γονάτια ἡλωτά, τύλοι ἡλωτοί* ⁽²⁾. *Γονάτιον* est le diminutif de *γόνυ* et n'a rien à faire avec *γωνία*. *Τύλος* est le cal, l'épaule — calleuse — du porteur, le coussin. La connotation commune aux deux termes est celle de renflement circulaire. La traduction littérale serait : « rotules garnies de clous », « coussinets garnis de clous ». Il s'agit de chausse-trapes ⁽³⁾. Par une image très proche le latin désigna ces engins du nom d'un coquillage hérissé, le murex : *ut circa moenia eius ferreos murices spargeret* (Val. Max. 3, 7, 2) ; *murices ferreos in terram diffudisse Dareum* (Quinte Curce 4, 13, 36). — Je ne me hasarderai pas à préciser si les termes employés dans notre passage correspondent à une espèce particulière de chausse-trapes. Leur caractère technique me paraît d'ailleurs exclu par le souci du style dont l'auteur témoigne en variant l'expression ⁽⁴⁾.

(1) *Παντήλοις* est, à ma connaissance, un *ἄπαξ* ; rien ne prouve qu'il faille écrire *πανθήλοις* ; nominatif *πάντηλος* ou *πάντηλον* ?

(2) J'adopte la forme masculine *τύλος* de préférence à la forme féminine *τύλη* à cause de l'accent du gén. pl.

(3) Je me permets de rappeler la définition de Littré : « Fer à plusieurs pointes aiguës, dont quelques-unes s'élèvent, et qu'on sème dans un champ pour fermer les passages à la cavalerie... *Au plur.* Des chausse-trapes : car le sens est une trappe qui chausse, qui saisit... »

(4) Le nom technique des chausse-trapes est *τριβολοί* chez les tacticiens byzantins ; cf. F. LAMMERT, *RE* 6 A, 2413-5, s. v. *τριβολοί* et R. GROSSE, *Römische Militärgeschichte*, Berlin, 1920, p. 305, n. 1 (liste de réf.). — Dans

Les parallèles que nous avons reconnus éclairent aussi sur un point la construction du premier passage. Puisque les *τόλοι ἡλωτοί* et les *πατήλοισι* (dat.) sont dits « cachés », il faut rapporter *ἐν τῇ γῇ κορυφῇδὸν ἀποτεθέντων* à *γονατίων ἡλωτῶν* et non à *πουλπίτων*. Une leçon du ms. de Paris (*Paris. gr. 1517*, fol. 139v), qu'il faut certainement introduire dans le texte, confirme cette interprétation et explique le nom de *ἡ τῶν πουλπίτων μηχανή* donné au piège : il porte *ἐξ ὀλίγης ὕλης σκεπασθέντων*, au lieu de *ἐξ ὀ. ὕ. σκευασθέντων*. Le piège est dit « des planches », parce qu'il se présente comme une trappe qui s'ouvre sous les pieds des assaillants et les envoie s'enfermer sur les pointes des chausse-trapes.

Je propose de traduire : « Et l'on construisit le « piège des planchers » consistant en rotules garnies de clous dissimulés dans le sol et recouvertes d'un peu de bois, afin qu'à cause de l'invisibilité de ces engins les ennemis qui lanceraient l'attaque, vissent s'y enfoncer » (§ 161) ; « le piège des coussinets, comme on dit, garnis de clous et dissimulés » (§ 163) ; « les uns (des assaillants) s'étant jetés sur les chausse-trapes dissimulées et s'y étant enfoncés » (§ 164) (1).

Signalons encore une correction évidente à apporter à cette page des *Miracula* : καὶ ταῦτα μὲν — c'est-à-dire l'apparition de saint Démétrius — οὐ μόνον οἱ τῶν τοῦ ἁγίου βαπτίσματος μεμνημένοι, ὡς ἄξιοι, πλείστοι ἐθεάσαντο, ἀλλὰ γὰρ καὶ παῖδες Ἑβραίων ἄφθοροι κατὰ τὸ τῶν λεγομένων Βροχθων μέρος ἐθεάσαντο (§ 164).

Ἄφθορος est une épithète de l'enfance. Mais la pureté de l'enfance n'est point en question ici : παῖδες Ἑβραίων est un idiotisme

le *Chant d'Armouris γονάτιον* apparaît avec une acception technique de la langue militaire, celle de genouillère, qui n'est pas relevée dans les dictionnaires et lexiques dont je dispose. Un sarrazin qui avait enlevé le cheval de Digénis, raconte la poursuite qu'il subit : *Μὰ τὸν κύρ ἥλιον τὸν γλυκύν, μὰ τὴν γλυκεῖαν τοῦ μάνναν, / σαράντα μίλια μὲ ἐδίωχεν πεζὸς μὲ τὰ γονάτια, / καὶ ἄλλα σαράντα τέσσαρα πεζὸς μὲ τὸ λουρίκιν. / Ἐδῶ κοντὰ μὲ ἔφθασεν εἰς τῆς Συρίας τὴν πόρταν* (v. 161-64 ; p. 211 dans Henri GRÉGOIRE, *Ὁ Διγενὴς Ἀκρίτας*, N.-Y., 1942 ; les v. 161-164 reprennent les v. 95-97, et 163 permet de restituer 96b). « Par Messire le Soleil le doux, par sa douce mère, / pendant quarante milles il me poursuit à pied malgré ses genouillères / et quarante quatre milles encore à pied malgré sa cuirasse, / et me rattrape ici près, aux portes de Syrie. »

(1) M. A. Dain, dont la compétence en ces matières est connue, a lu le manuscrit de cette note et a bien voulu en approuver le contenu. [V. p. 372.]

du type bien connu *παῖδες ἱατρῶν* = *ἱατροί, παῖδες φιλοσόφων* = *φιλόσοφοι, παῖδες Ἰνδῶν* = *Ἰνδοί*; il vaut autant que *Ἑβραῖοι*, comme, par exemple, dans les *Actes des martyrs perses*, éd. Delehay, *Patrol. Or.*, 2, 464₂₇ : *μεγαλύνειν ὡς Θεὸν ἄντικρυς ἄνθρωπον βιοθανῇ, ὃν παῖδες Ἑβραίων ὡς κακοῦργον μυρίοις καθυπέβαλον τοῖς δεινοῖς καὶ τελευταῖον σταυρῷ προσελώσαντες θανάτῳ παρέδωκαν. Ἀφθοροὶ* a dû être attiré sous la plume d'un scribe par *παῖδες* et il faut rétablir *ἄφθονοι* : non seulement la plupart (*πλείστοι*) des chrétiens l'ont vu, mais encore un nombre considérable (*ἄφθονοι*) de Juifs.

2. Tablettes de défexion de Fiq

(Audollent 15 = *IGR* III 1543 ; Aud. 16) ⁽¹⁾

Ces deux tablettes trouvées à Fiq, l'ancienne Aphéca ⁽²⁾, dans le Čaulān, à 5 km. à l'Est du lac de Tibériade, ont été déposées au Musée du Louvre (MND 406 et 407), mais l'oxydation et les tribulations de la guerre ont réduit en poussière les minces feuilles de plomb ⁽³⁾. Plus que d'autres elles ont exercé la sagacité des philologues, car la lecture et l'interprétation en sont difficiles et n'ont que lentement progressé. Audollent déjà avait recouru à l'aide de Wünsch, le grand spécialiste de ces matières, pour les éditer dans son recueil. Tous deux, abusés par le nom d'une « faction du cirque », le parti Bleu, avaient cru que la défexion visait un cocher ⁽⁴⁾. Audollent s'étonnait toutefois de n'y pas voir figurer ces listes de chevaux que portent les « tabellae circenses » de Sousse, de Rome et de Carthage ⁽⁵⁾. R. Münsterberg ⁽⁶⁾ suggéra bien, dès 1905, dans un compte rendu gros d'idées du livre d'Audollent, que

(1) AUDOLLENT = Aug. AUDOLLENT, *Defixionum tabellae*, Paris, 1904.

(2) Voyez surtout R. DUSSAUD, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale* (Bibl. archéol. et histor., 4) 383 ; et encore F. M. ABEL, *Géographie de la Palestine*, 2 (1938) 246 s. ; A. S. MARMARDJI, *Textes géographiques arabes sur la Palestine*, Paris, 1951, 163.

(3) La recherche a été faite par M. Braemer, avec une obligeance dont je le remercie.

(4) Cf. AUDOLLENT, p. 25, 29, 30, et R. WÜNSCH, *Berl. philol. Wochenschrift*, 1905, col. 1079.

(5) De même, la tablette de Beyrouth, ci-dessous, p. 368 s.

(6) R. MÜNSTERBERG, *Zeitschrift f. die österr. Gymnasien*, 56 (1905) 728,

ces tablettes visaient un danseur, mais cette remarque resta ignorée, et une contribution de R. Ganszyniec ⁽¹⁾ à la lecture de la tablette 15 connut le même sort. Cependant l'indication erronée d'Audollent trouvait d'année en année une plus large audience : Cagnat, Wissowa, Willeumier, Mouterde l'avaient acceptée ⁽²⁾. En 1938, M. Louis Robert ⁽³⁾ établit de façon méthodique, indépendamment de Münsterberg, que l'individu maudit était un pantomime de la « faction bleue » — entendons : du « parti bleu » ⁽⁴⁾.

A trois reprises ce personnage, Hyperéchios, est appelé un danseur, un pantomime (ὄρχηστής) ⁽⁵⁾. Sa profession explique que l'on maudisse diverses parties de son corps, en particulier le cou, les poignets et les chevilles (15, 19 s.). Les représentations (ἐπιδείξεις) au cours desquelles il doit se produire, sont aussi désignées (16, I, 5 et 12) : elles auront lieu au théâtre (15, 55), l'une le lendemain (15, ll. 10, 53, 55), de la première à la sixième heure (15, 38), l'autre le samedi (σάββατον) (16, I, 5, 7, 12 ; V, 3 ; VIII, 6 ; X, 5). Le cours que l'on souhaite leur voir prendre est évoqué : les spectateurs ne pourront ouvrir la bouche pour acclamer (15, 24 s.) ⁽⁶⁾ ; le chœur ne parviendra pas à accompagner le pantomime (15, 26 ; 16, I, 10).

(1) R. GANSZYNIEC, *Magica, Byz.-neugr. Jahrb.*, 3 (1922) 164.

(2) R. CAGNAT, *IGR* III 1543 ; WISSOWA dans sa réédition de L. FRIEDLÄNDER, *Sittengeschichte*, 2, 9^e éd., p. 43, n. 1 ; WILLEUMIER, *Mél. des écoles franç. de Rome et d'Ath.*, 44 (1927) 190-191 ; le P. R. MOUTERDE, *Mél. de l'Univ. Saint-Joseph* (Beyrouth), 15 (1930-1931) 108.

(3) LOUIS ROBERT, *Études épigraphiques et philologiques* (Bibl. Éc. Hautes Ét., hist. et philol., 272) 99-102.

(4) Cf. A. MARICQ, *Factions du cirque et partis populaires*, *Bull. acad. roy. de Belgique* (Cl. des Lettres) 5^e s., 36 (1950) 396-421 : on y démontre que les (δημοτικά) μέρη de Byzance ne prolongent pas les factiones (sc. circenses) de Rome : celles-ci sont des entreprises de courses, ceux-là des groupements populaires qui trouvent leurs équivalents et leurs antécédents dans les partes populi de Rome.

(5) 15, 23 : 23 Ὑπερέχιω τῷ ὀρχιστῇ ; 15, 56 : ἐμὴν γραφὴν ἐς τῶ[ν] ὀρχιστῇ[ν] (AUD. : ἐς τῶ. ὀρχιστῇ) ; 16, X, 7 : ὀναειδίσας Ὑπερέχι τὸν ὀρχιστῆν ἐν [— (ROBERT, p. 100 ; AUD : τὸν ὀρχιστενεν). Ces textes renferment encore d'autres mentions de la danse : 15, 28 : ὀρχιστῆσαι ; 15, 56 :]μ[ῆ] δυνηθῶρχῆσαι (AUD. : μ. δυνηθωρχῆσαι ; ROBERT, p. 100 :]μ[ῆ] δυνηθ[ῆ] ὀρχῆσαι, mais y a-t-il lieu de restituer le ῆ ? ; cette orthographe du document paraît due à une crase : cf. τῆ ὥρα > gr. mod. τώρα, discuté par A. DIETERICH, *Untersuch. zur Gesch. der griech. Sprache* [*Byz. Archiv*, 1] 62 s.).

(6) 15, 24 s. : φιμώσατον δὲ τὰ στόματα πάντων τῶ[ν] θεωρόντων αὐ-

La pénétrante étude de M. Robert est corroborée par l'explication correcte d'un nom qu'Hyperéchios se voit appliquer à maintes reprises. Wünsch y avait reconnu la transcription du latin *aemulus* : 15, 12 Ὑπερεχίου τοῦ ἐμμόλλου [; 16, I, 6 : Ὑπερ]έχιν τὸν ἔμολλον ; 16, I, 13 : Ὑπε<ρ>έχιν τὸν ἥμολλον τοῦ μέλους τοῦ καλαείνου ; 16, X, 4 : Ὑπερέχι]ν τον ἔμολλον. καὶ τὸν δ[ῆμον τοῦ μέλους // τοῦ καλ]αείνου ; 16, X, 14 : τὸ]ν ἥμολλου τοῦ μέλου[ς τοῦ καλαείνου.

Audollent interprétait en conséquence (p. 25) : « Defigi videtur, ut sensit W(ünsch), Hyperechius aemulus factionis venetae » M. Robert acceptait aussi cette explication, mais non sans répugnance : « Mais il faut remarquer que, si ἔμολλος, ἔμολλος, ἥμολλον est bien la transcription du latin *aemulus*, ce mot n'a pas de sens technique dans le langage du cirque, et il n'y a aucune nécessité à ce qu'il désigne un *agitator*. *Aemulus* a les deux sens de ζηλώτης et de ἀντίπαλος ; il pourrait donc signifier « partisan de la faction des bleus » ou bien on pourrait entendre : « Hyperechios, mon adversaire [de l'auteur de la tablette] (mon concurrent), de la faction des bleus. » (*op. cit.*, p. 99).

Ce mot est, en réalité, un terme technique, qui désigne une catégorie de pantomimes. Sous sa forme classique, ἔμμαλλος, il apparaît avec la même acception dans un passage de Jean Malalas qui a trait aux largesses faites au peuple par le frère de l'empereur Zénon, Longin, après son retour d'exil, à l'occasion de son premier consulat (486) : ὁμοίως δὲ καὶ ὁ Λογγῖνος ὁ ἀδελφὸς τοῦ βασιλέως ἐγένετο

τόν — χλῆσον αὐτῶν τὰς γλώσσας — φράξον αὐτῶν τὰ<ς> γνάθους ἀπόφρ[α-
ξον (AUD. : ἀποφλ ; cf. 16, I, 9, cité p. 363). La forme φιμώσατον, au lieu de
φρίμωσον, semble résulter du croisement des formes de la 2^e pers. sing. et de
la 2^e pers. plur. de l'impératif aoriste. Ce phénomène s'explique sans peine :
φιμώσατον est la première d'une série d'invocations faites au singulier (l. 25 :
χλῆσον = κλεισον ; φράξον), tandis que les précédentes sont au pluriel
(l. 19 : καταδήσατε, δήσατε ; l. 22 : περιβάλετε ; l. 23 : ἀστοχίαν παράσχετε
Ὑπερεχίω [W. KROLL, *ap.* GANSZYNIEC ; AUD. : τε ἀράσχετε]). — Cet emploi
de φιμώω s'ajoute aux autres exemples du même verbe dans la littérature
magique qui incitent à penser, avec S. Eitrem, qu'il possède son sens prégnant
dans l'injonction adressée par Jésus à la mer : σιώπα, πεφίμωσο (MARC, 4, 39 ;
cf. S. EITREM, *Some notes on the demonology in the New Testament* [Symb.
Osl., fasc. suppl. 12] 1950, p. 3, à compléter par le commentaire du *P. Oslo*
1, l. 164, p. 76 s., où les παραθήκαι φιμωτικαὶ τοῦ ἀντιδίκου devraient être
citées d'après AUDOLLENT, 22-37).

στρατηλάτης πραισέντου καὶ ὑπατος · καὶ παρέσχευεν εἰς τὰ τέσσαρα μέρη Κωνσταντινουπόλεως ὀρχηστὰς ἐμμάλλου-
 λους μικροὺς (« jeunes ») τέσσαρας (1). ἦσαν γὰρ οἱ
 ὀρχούμενοι ἐν Κωνσταντινουπόλει εὐφημοὶ παλαιοί, καὶ ἐποίη-
 σεν αὐτοὺς λῦσαι, πολλὰ χαρισάμενος αὐτοῖς. ἔδωκε δὲ τοῖς
 Πρασίνοις ἔμμ α λ λ ο ν τὸν Αὐτοκύονα τὸν λεγόμενον Καρ-
 μ α λ λ ο ν ἀπὸ Ἀλρεξανδρείας τῆς μεγάλης, καὶ τὸν Ῥόδον τὸν
 λεγόμενον Χρυσόμ α λ λ ο ν, καὶ αὐτὸν Ἀλεξανδρέα, εἰς τὸ
 βένετον, καὶ Ἑλλάδιον τὸν ἀπὸ Ἑμέτιζης τῆς πόλεως εἰς τὸ
 ῥόσιον μέρος · ἔδωκε δὲ καὶ τὸν λεγόμενον Μαργαρίτην τὸν
 Κατζάμιν τὸν ἀπὸ Κυζίκου ἐνεγκὼν τοῖς Λευκοῖς. καὶ ἀπέ-
 θετο τὴν δευτέραν αὐτοῦ ὑπατείαν Λογγίνος (p. 386 Bonn).

La graphie ο du α de ἔμμαλλος, donnée comme certaine pour les quatre exemples du terme dans la tablette 16 ne constitue pas un obstacle à l'identification ; elle attire au contraire attention sur un trait caractéristique de l'orthographe de ce document, l'échange de l'α et de l'ο (2).

1^ο Un ο occupe la place d'un α :

I, 8 : *οποκορχον αὐτῶν τὴν φωνήν* ; le premier élément du verbe est presque certainement le préverbe *απο-* et il faut sans doute lire : *ὀπόκοφον* = *ἀπόκοφον αὐτῶν τὴν φωνήν* (3).

I, 9 : *φράξαν αὐτῶν τὸ ἐγνοθθενς ἀποφρ[]* ; d'après l'analogie de 15, 25 : *φράξον αὐτῶν τὰ<ς> γνάθους, ἀποφράξον*, il faut lire (cf. AUD., *Indices*, p. 483, *ad init.*) *φράξαν αὐτῶν τὸς γνόθ-
 θους* (= *τὰς γνάθους*), *ἀποφρ[αξον]* ;

(1) Les *Excerpta de insidiis*, éd. DE BOOR, n° 35, p. 164₈, donnent une version abrégée de ce passage : καὶ ὁ ἀδελφὸς τοῦ βασιλέως ἐγένετο στρατηλάτης πραισέντου μεγάλου εὐθέως καὶ ὑπατος · καὶ παρέσχευεν εἰς τὰ δ' μέρη ὀρχηστὰς ἐμμάλλους καὶ μικροὺς δ'. Ce. texte précise que Longin était premier « magister militum praesentalis » ; cf. E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, 2, 31, n. 1.

(2) C'est une orthographe phonétique : « passage de -α à -ο, fait fréquent dans les inscriptions de la Syrie et du Nord de la Mésopotamie, général en syriaque de l'Ouest. » (E. LITTMANN, dans J. CANTINEAU, *Syria*, 14 [1933] 193) ; v. les références aux inscriptions grecques réunies par H. SEYRIG, *Syria*, 28 (1951) 193, n. 4 ; je relève encore ὄλγος = ἄλγος dans IGLS 153 (inscr. de Cyrrhus).

(3) Cf. XÉNOCRATE, 52 (I, p. 128₃₁) éd. J. L. IDELER, *Physici et medici graeci minores* : ἀποκόπτω τὴν φωνήν ; DIOSCORIDES, *De simplicibus*, 1, 85 (III, p. 184₉) éd. M. WELLMANN : τοὺς ἀποκεκομμένους τὴν φωνήν ; PLUT., *Dém.* 25, ἀποκέκοπται τινι ἢ φωνή.

X, 11 : *διοσταίν[αται]* = *διαστρέψατε* (cf. X, 5 : *διασταίφασται* et X, 4 : *διαστραίφεται*).

2° Un *o* occupe la place d'un *α* et un *α* celle d'un *ο* :

I, 6 : *όσεταχαῖσαι* = *άστοχῆσαι* ; cf. I, 13 : *άσεταχ[αῖσαι]* ; VIII, 5 : *άεσταχῆσε* et VIII, 6 : *άεσταχῆ[σε]*.

3° Un *α* occupe la place d'un *ο* :

I, 7 : *άσταχαῖσαι* = *άστοχῆσαι* ; I, 12 : *ά δέμος τοῦ καλαίνου* = *ό δῆμος τοῦ καλλαινου* ; VIII, 2 : *δαιχάμενος* = *δεχόμενος* ; VIII, 5 : *άεσταχῆσε δινῶς δάται* = *άστοχῆσαι δεινῶς δότε* ; X, 9 : *δ[άτη] πᾶσαν άεσταχίαν Ὑπερεχχίω* ; X, 16 et XII *ασχεμανεσ[]* = *άσχημονεσ[]* forme du comparatif ou du superlatif de *άσχήμων* ou *άσχημόνως*.

Cette particularité orthographique, dont la constatation nous a permis d'améliorer sur quelques points la lecture du texte, est restreinte à la tablette 16 (1). La tablette 15 note régulièrement par un *α* l'*α* du grec classique. Le seul exemple qu'Audollent et M. Robert y ont relevé du terme que nous étudions ne constitue pas nécessairement une exception, car l'*ο* y est douteux : *τοῦ ἐμμόλλου*

(1) D'autres particularités orthographiques sont propres à l'un seulement des deux textes. Ainsi, la confusion de l'*ε* et de l'*η* et la notation par *αι* de l'*ε* n'apparaissent que dans la tablette 16 : I, 12 : *ἐν τῇ ἡπεδίξι* (*ἐν τῇ ἐπιδείξει* ; ROBERT, p. 101, n. 1 ; AUD. : *ἐν τε*) ; I, 13 : *ἡμολλον* X, 7 : *τόν ὠρχιστέν ἐν* — (ROBERT, p. 100 ; AUD. : *τόν ὠρχιστενεν*) ; X, 8 : *δήσατη καταδήσατη* ; X, 9 : *δ[άτη] πᾶσαν άεσταχίαν Ὑπερεχχίω* (cf. VIII, 5) ; X, 13 : *νικρώσατη πτωματίσατη* (*νεκρώσατε* ; AUD. : [*?κατ]ανικρωσατη*) ; il est suivi, avec la réserve *probably*, par le LS, s. v. *κατανεκρόω* ; mais l'*α* aussi bien que la dernière lettre du préverbe *κατα-*, peut être celle du mot précédent ou d'un groupe d'*Ephesia grammata* ; c'est un indice insuffisant de l'emploi du composé *κατανεκρόω* et non du simple *νεκρόω*, lequel figure à la l. 10 : *νικρώσατε*) ; I, 18 : *όρκίζωσαι* ; VII, 4 et VIII, 3 : *λαβώσεται* (AUD. : = *λαβώσατ* [?] ; en VII, 4 Aud. lit. : [*ι* *λαβώσεται* et en VIII, 3 : [*λ*] *αβώσα[ται]* *αὐτόν κολοβώσεται καὶ* [] ; ne faut-il pas reconnaître dans les deux premiers cas comme dans le troisième le verbe *κολοβώσατε* ?) ; VIII, 2 : *δαιχάμενος* (*δεχόμενος*) ; VIII, 3 : *κολοβώσεται* (*κολοβώσατε*) ; VIII, 5 : *5 δάται* (*δότε*) ; X, 4 : *διαστραίφεται πτωματίσεται*. — Dans son index (p. 525, col. 2 *ad fin.*) Audollent croit reconnaître un emploi de *η* pour *ε* dans la tablette 15 : l. 33 : *ημ παση* = *ἐν πάση*. Mais le texte est à cet endroit mutilé et incertain : *ὅπ[ερ] αὐτῶν <ν>ημπαση εγλ[ε]* ; peut-être faut-il lire *νῆμ παση* (*νῦν ἐν πάση* ou *πᾶσι*).

(15, 12). Nous constatons d'autre part que la nasale géminée de *ἔμμαλλος* y est notée : nouveau trait qui distingue l'orthographe de ces deux monuments de grec vulgaire et prouve qu'ils n'ont pas été écrits par la même personne. Ces observations nous permettent de retrouver le mot *ἔμμαλλος* en deux autres passages de la tablette 15. A la ligne 28, Audollent lit : *ὀρχιστῆσαι ὀμμαλος τῶν καλχ. . ν . . ν*. Le dernier mot est à coup sûr le nom des Bleus (*Καλλαῖροι*) ; celui qui précède paraît être *ἔμμαλλος*, avec crase de l'article. Nous lisons *ὀρχιστῆσαι ὀμμαλος τῶν Καλλ[αεί]ν[ων]*. A la ligne 17, au lieu de *Ὑπερέχιν τῶν ὀμμάδων* (= *τῶν ὀμμάτων*), il convient sans doute aussi de lire *Ὑπερέχιν τῶν ἔμμαλων*. La graphie *ω* de l'*ο* ne crée aucune difficulté, car cette tablette présente plusieurs exemples d'échange de l'*ο* et de l'*ω* (1).

Le pantomime (*ὀρχηστής*) Hyperéchios était donc l'*ἔμμαλλος*, l'*ὀρχηστής ἔμμαλλος*, comme dit Malalas, du parti bleu d'Aphécia. Est-il possible de déterminer dans quelle acception technique est ici employé ce mot dont la littérature classique connaît un seul exemple, où il a son sens étymologique de « couvert de laine » (2)? On sait que *μαλλός*, par une métaphore qui n'est pas étrangère à notre langage familier, a passé du sens de toison (de laine) à celui d'(abondante) chevelure (3). Dans ses nombreux composés, il a tantôt l'une, tantôt l'autre valeur, parfois aussi les deux : ainsi *βαθύμαλλος* signifie-t-il « à l'épaisse toison » en grec classique et « à la longue chevelure » dans le dialecte aujourd'hui parlé à Sisamion, en Macédoine (4) ; ainsi l'épithète *χρυσόμαλλος* (*χρυσεόμαλλος*), d'abord appliquée au mouton « à la toison d'or », est-elle devenue le surnom d'hommes aux cheveux blonds (5), tout comme

(1) Cf., p. ex., 15, 19 : *καταδήσατε αὐτοῦ τῶν τεράχλων, τὰς χίρας, τοὺς πόδας* ; 15, 22 : *σὺν τῷ μεσωχώρῳ* (ROBERT, p. 102 ; AUD. : *σὺν τῷ μέσῳ χωρῷ*) ; le *μεσόχορος* est le coryphée à l'époque impériale ; cf. ROBERT, p. 96 ss.) ; 15, 38 : *ἀπὸ πρότης ὥρας* ; 16, X, 7 : *τὸν ὠρχιστὲν ἐν* — (ROBERT, p. 100 ; AUD. : *τὸν ὠρχιστενεν*).

(2) Ps. LUCIEN, *Cyn.* 5 : *πρόβατα ... ἔμμαλλα*.

(3) Sur *μαλλός* et ses dérivés et, en particulier, sur les noms propres dont le second élément est *-μαλλος*, *-μάλλης*, voyez la note érudite de N. A. BEES à propos de l'épithète de *Ἀνδρέον τ[οῦ] | μακαγ(ίου) Πυρομάλλ[ου]* (Corinthe ; VI P?) (*Corpus der griech. christl. Inschr. von Hellas*, I 54, d'où SEG XI 98).

(4) Cf. LIDDELL et SCOTT, s. v., avec références à PIND., *Pyth.* 4, 161, et APP., *Mith.* 103 ; — *Ἰστορ. Λεξικὸν τῆς νέας ἐλληνικῆς*, t. III (1941), s. v.

(5) Le nom de Chrysomallos est largement répandu. En Asie Mineure ci-

Πυρόμαλλος est le surnom d'un homme « aux cheveux roux » dans une inscription de Corinthe (cf. p. 365, n. 3). Le rapport entre les sobriquets *Χρυσόμαλλος* et *Καρόμαλλος* (cf. p. suiv.) de deux des pantomimes offerts au peuple par Longin, et la qualité d'ὄρχησται ἔμμαλλοι de ces personnages est évident. Traduire ὄρχησται ἔμμαλλοι par « pantomimes chevelus » serait cependant trop peu dire : « chevelu » se dit κομήτης. Mais sans doute possédons-nous l'image d'un ἔμμαλλος et pouvons-nous préciser encore l'acception technique de ce nom.

Un médaillon contorniate frappé sous Valentinien III (425-455) porte au revers l'acclamation : *Caramalle nicas* (1)! Le personnage figuré sur le médaillon auquel cette acclamation est adressée est



un ὄρχηστής ἔμμαλλος : il n'y a guère à en douter. Or, deux tresses de cheveux serpentent de sa nuque jusqu'à la hauteur de sa main gauche, qui est baissée. Le même procédé de représentation

tons un gladiateur de Nicée (*CIG* 3764 ; L. ROBERT, *Gladiateurs* [Bibl. Ec. Hautes Ét. 278] n° 81, p. 132 et 301 ; cf. Ad. WILHELM, *Sitzungsber. Wiener Ak.*, 224, 1 [1946] 41) et un gladiateur de Pergame (L. ROBERT, *op. cit.*, n° 263, p. 217 s. et 301) ; en outre *MAMA* III 220a, 295, 516a (Korykos). Pour l'Italie, voyez le relevé du *Thes. l. lat., Onom.*, II, 424 (orthographes variées), Pour l'Égypte, PREISIGKE, *Namenbuch*, 479, cite le *SB* 4553, qui reproduit un proskynème de Kalabša d'après H. GAUTHIER, *Le temple de Kalabchah* (Les temples immergés de la Nubie. Services des antiq. de l'Égypte), Le Caire, 1922, p. 200. Cette inscription n'est autre que le *CIG* 5052 = *IGR* I 1353. Il est d'autant plus piquant que Gauthier ne s'en soit pas avisé, qu'il signale dans ses additions et corrections (*ad* p. 293, n.) n'avoir pu retrouver le *CIG* 5052. — Sur *Χρυσόμαλλος* est formé le féminin *Χρυσομαλλώ* (*Proc., Anecd.*, 17, 33 s. ; III, 1, p. 110₂ et 4 éd. HAURY : nom de deux danseuses ; *JRS*, 2, 89, n. 8 : cf. Ad. WILHELM, *Byzantion*, 6 [1931] 467 s.).

(1) A. ALFÖLDI, *Die Kontorniaten*, Budapest, 1943, pl. 72, 7 (= revers 222, p. 127) ; inventaire : n° 585, p. 193.

analytique qui engendre à cette époque l'image du quadrigé déployé, aux chevaux adossés deux à deux, aux roues dont l'orbe est visible, a amené l'artiste à dessiner les deux tresses à la gauche du pantomime, qui est de face, apparentes sur presque toute leur longueur, comme si le vent les faisait flotter.

Nous venons de rencontrer deux fois le nom *Καράμαλλος*. J'incline à reconnaître dans le premier élément de ce composé le mot *κᾶρα* « tête » dont l'usage, restreint à la poésie en grec classique, devient assez fréquent en prose à l'époque byzantine. Pape-Benseler, souvent judicieux, entendaient de même et traduisaient par « Wollkopf ». Une autre interprétation tend toutefois à se répandre. Je l'avais rencontrée une première fois sous la plume de Vénétiā Cottas (*Le théâtre à Byzance*, Paris, 1931, p. 49) et m'étais contenté d'en sourire. Je constate maintenant avec surprise qu'elle se fait jour dans un ouvrage tel que les *Epigrammstudien I* de M. O. Weinreich ⁽¹⁾ : « Da *Καράμαλλος* von [C.] SITTL, [Die] *Gebärden [der Griechen u. Römer, 1890]* 251 A. 7 in mir einleuchtender Weise mit dem allen Türkssprachen gemeinsamen *kara* = « schwarz » verbunden wird, hat es mit *μαλλός* wohl seine Richtigkeit : « Goldlockiger » [*Χρυσόμαλλος*] und « Schwarzlockiger » sind geeignete Tänzenamen. » (p. 81, n. 1). — Le mot turc *kara* (*qarā*) « noir » a aujourd'hui acquis droit de cité en grec. Aussi conçoit-on qu'une Grecque puisse trouver évident que *Καράμαλλος* signifie « aux cheveux noirs », comme *Χρυσόμαλλος* signifie « aux cheveux d'or » et *Πυρόμαλλος* « aux cheveux roux ». Mais on ne peut faire fi de la chronologie.

Au début de l'histoire byzantine ⁽²⁾, le nom *Καράμαλλος* est, à ma connaissance, attesté, en dehors du passage de Malalas cité ci-dessus (p. 362 s.) et du contorniate du règne de Valentinien III, (425-455) (cf. p. 366), par l'*Anthol. Pal.*, 16, 283 (rédaction de

(1) O. WEINREICH, *Epigrammstudien I: Epigramm und Pantomimus*, SB *Heidelb. Ak. Wiss.* (Philos.-hist. Kl.) 1944/48, 1.

(2) Plus tard ce nom est porté par un officier supérieur de la flotte (Georges le Moine continué, p. ex. dans « GEORGES LE MOINE », éd. Bonn, 860₂₂ et 861₅, PG 109, 921 et PG 110, 1105, 1108, ou dans LÉON LE GRAMMAIRIEN, éd. Bonn 274₁₉ et 275₃). Comme nom de famille il apparaît sur le sceau de Georges Caramallos anthypatos, patrice, vestès et épheore (xi^e s.) (V. LAURENT, *La collection C. Orghidan*, P. 1952, n° 309 ; dans l'index, p. 311 et 319, ce personnage figure par inadvertance sous le nom de Théodore Caramallos ; la restitution [Γ]εω[ργ]ίω[φ] est certaine).

Planude); Aristén., *Epist.* 1, 26; Sid. Apoll. 23, 268 (l'auteur est mort en 489); enfin le *PSI* 87, 5 (Oxyrhynchus, 423). L'exemple papyrologique — seul de ces cas où il ne soit pas assuré que le surnom était celui d'un pantomime — suffit à décourager toute tentative de faire de *Καράμαλλος* un nom à premier élément turc. Le document est adressé en 423 à *Ἀνδρηλίῳ Θεοδοσίῳ Καραμάλλου ἀπὸ τῆς αὐτῆς / λαμπρᾶς Ὁξυρυγχ[ι]τῶν πόλεως, ἐπιμελητῇ τῆς ἀνακαθάρσεως / τῆς αὐτῆς Τραϊαν[ῆ]ς διώρυχος* (1). Le *Καράμαλλος* père de ce fonctionnaire, est certainement né au IV^e s. Qui soutiendra que son nom puisse être un hybride turco-grec? (2).

3. Tablette de défexion de Beyrouth

(SEG VII 213)

Cette authentique *tabella circensis* découverte en septembre 1929, en excellent état de conservation, à proximité du champ de courses antique de Beyrouth, recèle un *lexicis addendum* que son auteur, le R. P. Mouterde, n'a pas reconnu (*MUSJ*, 15 [1930-1] 106-123 et pl. III : dessin du document reproduit ci-contre).

A la l. 17 commence la célèbre formule de contrainte *μασκελλι μασκελλω*; le P. Mouterde lit : *μασκελλι μασκε||λλω / φνου κεν-τα[β]αωθ ορεοβαρζα||γγραμ*. Le *γ* du dernier mot a une forme insolite : I au lieu de Γ (l. 13; 15 : ἄγγελοι; 26; 29). Or, le même signe I reparait à la ligne suivante, exactement en-dessous du premier : cette fois l'éditeur le lit *ι* (*ιφάλε/τε*), puis il corrige cet *ι* en *σ*

(1) Le *PSI* 689, fr. A, est adressé, également en 423, au même surintendant du curage du canal de Trajan, mais seules les trois premières lettres du nom de son père subsistent cette fois (l. 2) *Καρ[αμάλλου]*.

(2) Signalons encore une indication de temps que porte la tablette 15 (l. 56) : *τῷ αὐτῷ βαλχαρεσων χρόνῳ*. Seul Ganszyniec a relevé « das rätselhafte *βαλχαρεσων* ». Il y a vu le nom d'une fête de Baal à l'occasion de laquelle on organisait les jeux. M. A. Dupont-Sommer suggère comme une possibilité de retrouver dans *-χαρεσων* le 𐤇𐤓𐤕, Hères, biblique (« soleil »). On est *a priori* tenté de voir dans *Βαλχαρεσων* une fête en l'honneur d'un Baal local (Baal + toponyme). Or, Hères est employé comme toponyme, ce qui renforce l'hypothèse de M. A. Dupont-Sommer : 1) ce nom désigne sans doute Beth Šemeš (šemeš = « soleil ») de Juda (cf. J. HASTINGS, *A Dictionary of the Bible*, 2, 351, s. v. *Heres* n° 1); 2) il paraît être transcrit par le toponyme moderne Hāris, au S. W. de Tibnīn; aussi le P. F.-M. Abel (*Géogr. de la Palestine*, 2, 282) propose-t-il d'identifier Hāris avec B. Š. de Nephtali.

1 ΚΑΤΟΧΟΣ ΙΠΠΩΝ ΚΕΗΝΙΧΩΝ
 2 ΦΡΙΖ
 3 ΦΩΞ
 4 ΒΕΙΑΒΟΥ
 5 (ΤΩ ΚΤΑΝΕΩΤΕΡ
 6 ΙΤΕΠΟΧΘΩΝ
 7 ΥΠΟ ΧΘΩΝ
 8 ΛΑΜΝΩ
 9 ΔΑΜΝΑ
 10 ΛΥΚΟΔΑΗΝΑ
 11 ΜΕΝΙΠΠΑ
 12 ΠΥΡΙΠΠΑΝΥΣ
 13 ΟΡΕΟΒΑΡΖΑΓΡΑΚΡΑΜΜΑΧΑΔΑΡΙ
 14 ΦΝΟΥΝΚΕΝΤΑΒΑΩΘΩΒΑΡΑΒΑΥ
 15 ΑΤΤΙΟΙ ΑΝΓΕΛΟΙ ΟΥΝ ΟΙΤΣΑ ΤΕ ΚΑΙ ΚΑΤΑΣΧΕΤΕ
 16 ΛΥΛΑΤΗΝ ΑΥΔΩΝΙΣ ΑΤΑ ΑΝΤΟΥΣ
 17 ΟΙ ΑΤΙΤΝΟΥΝ ΑΜΙΝΤΟΥΝ ΜΙΑΣ ΚΕΛΛΙΜΑΣ ΚΕ
 18 ΦΝΑΝΚΕΛΤΑΛΩΘΟΡ ΕΟΒΑΡΖΖΑΛΛΩ
 19 ΚΕΤΑΛΙΝΟΝ ΕΡΘΑΤΕ ΔΗΝ ΣΑΤΕ ΚΑΙ ΡΑΜΤ
 20 ΤΕΤΑΣΤΡΕΨΑΤΕ ΛΕΠΤΟΚΟΠΗΣ ΑΤΕΙΦΑΛΕ
 21 ΙΠΠΟΥΝ ΚΕΗΝΙΟΧΟΥΝ ΧΡΟΑΣ ΚΑΛΑΕΙΝΩΝ
 22 ΝΥΦΙΚΟΣ ΘΑΛΟΦΟΡΟΣ ΑΗΤΗΤΟΣ ΜΟΥΝ ΣΟΤΡΟΦΟΣ
 23 ΚΑΛΙΜΟΡΦΟΣ ΦΛΟΠΑΡΘΕΝΟΣ ΠΑΝΤΟΜΕΔΩΝ
 24 ΥΠΑΤΟΣ ΦΙΛΑΡΜΑΤΟΣ ΜΑΚΑΡΙΣ ΟΦΑΛΙΟΣ ΗΓΕ
 25 ΜΩΝ ΩΚΕΙΑΝΟΣ ΤΥΡΑΝΟΣ ΧΩΡΙΚΙΣ ΚΑΛΙΜΟΡΦ
 26 ΑΥΡΙΟΣ ΑΚΤΙΝΟΒΟΥΛΟΣ ΕΓΔΙΚΟΣ ΖΑΒΑΔΙΑΣ ΧΩΡ
 27 ΙΚΙΣ ΝΟΜΟΘΕΤΗΣ ΒΑΡΒΑΡΟΣ ΕΙΕΡ· ΝΙΚΗΣ ΖΑ
 28 ΕΣ ΜΑΚΑΡΙΣ ΔΩΝΑΤΟΣ ΑΝΘΕΡΕΤΟΣ ΦΩΦΟΥ
 29 ΟΛΥΚΟΤΡΑΝΟΣ ΓΕΡΜΑΝΟΣ ΟΔΕΛΙΣΚΟΣ ΑΣΠΡΟ
 30 ΦΟΣ ΑΝΑΤΟΛΙΚΟΣ ΑΝΤΙΟΧΟΣ ΧΡΑΒΔΗΝΟΝΙΣ
 31 ΧΡΑΒΔΗΛΥΣΗΣ
 32 ΧΕΡΑΣ ΠΑΔΑΣ ΝΕΥΡΙΑΟΥΣ ΚΑΛΑΕ
 33 ΙΠΠΩΝ ΚΕΗΝΙΟΧΩΝ ΧΟΛΜΑΥΔΕΝΩΝ



ΕΥΛΑΜΩ
 ΕΥΔΑΩ
 ΕΥΛΑ
 ΕΥΛΑΝΩ
 ΕΥΛΑΜΕ
 ΑΜΕ
 ΜΕ
 Ε



et obtient : [σ]φάλ(λ)ετε, « faites tomber ». Mais ce signe ne ressemble pas plus à un ι qu'à un γ, car l'ι est toujours écrit dans ce document au moyen d'une simple haste. A sa forme spécifique doit sans doute répondre une valeur spécifique. Supposons qu'il soit un signe de ponctuation détachant un mot ajouté en fin de ligne. Nous lisons ῥαμ/φάλε/τε, mot dans lequel nous reconnaissons aussitôt le nom de la ῥαμφή, qui désigne une lame recourbée et en particulier le bec crochu des oiseaux de proie. Si sa formation est régulière, comme celle de κατάσχετε, la forme est une deuxième personne du pluriel de l'impératif aoriste second d'un verbe * ῥαμφάλλω (1). A cette injonction, soigneusement mise en évidence, de « déchiqúeter » les adversaires, semble répondre la tête d'oiseau de proie au bec grand ouvert, qui menace le flanc gauche de l'envoûté (2).

Trois des autres verbes adressant des recommandations aux ἄγιοι ἄγγελοι appellent une observation. Λεπτοκοπήσατε « hachez menu » n'est pas un hapax (p. 111, n. 6) ; le Liddell et Scott connaît trois attestations de λεπτοκοπεῖν : Dioscoride, De materia medica, 1, 12, 2 (I, p. 16₂₁) et 5, 74, 4 (III, p. 41₁₈) éd. Wellmann ; Aquila, Theodotion et Symmachus, trad. d'Isaïe 28,28 (éd. F. Field, Origenis Hexapla, Oxford 1875). Συνέρθατε n'est pas « pour συνάρεθete, de l'aoriste συνήρθη : « supprimez » (p. 111, n. 5). La forme ἔρθατε est connue ; elle équivaut à la forme classique ἔλθετε ; il y a eu passage de l'aoriste thématique à l'aoriste en α (la séquence ἔλθε : ἐλθάτω ἔλθατε, née sous l'influence de ἐνεγκε : ἐνεγκάτω ἐνέγκατε, semble même avoir particulièrement contribué au développement de l'aoriste en α ; v. Schwyzer, Gr. Gr. 1, 753) et changement du λ en ρ devant la spirante interdente θ ; συνέρθατε = « attaquez ». Plus embarrassante est la forme que le P. Mouterde lit συνοίτσατε (l. 15), pour la corriger ensuite en συν[ρ]ί(ξ)ατε, « mettez en pièces » (p. 111, n. 3). Je crois qu'il faut lire εὐνοίσατε : les deux premières lettres ressemblent au εν de Εὐλαμω,

(1) HÉSYCHIUS, 3, 421 éd. M. SCHMIDT cite des formes verbales dérivées de ῥαμφή, mais elles sont corrompues : 102 ῥαμφαδέκται · τὸ πνικτεύειν ; 103 ῥαμφάξη · ῥνγγωδήση (ce que PHOTIUS, 2, 483, 1 éd. PORSON écrit : ῥαμφάξει · ῥνγγωθήσει) ; les conjectures sont citées par Schmidt.

(2) Le P. Mouterde voit « un serpent [qui] s'apprête à mordre le flanc gauche de l'envoûté » (p. 107). Je n'ai pu obtenir une photographie qui eût peut-être levé tous les doutes.

quatre fois répété en tête du document, plutôt qu'au *σν* de *συνέγραψατε*. Le rapport avec *εὐνή* paraît dès lors peu douteux, mais la forme fait difficulté : *εὐνάζω* a pour imp. aor. *εὐνάσατε*. Peut-on admettre *οι* pour *α* et *τσ* pour *σ*? Mais nous connaissons mal cette langue corrompue et il faut compter avec les accidents matériels toujours possibles ⁽¹⁾.

4. Les sarcophages impériaux de Constantinople

Dans sa monographie intitulée *Imperial porphyry Sarcophagi in Constantinople*, *Dumbarton Oaks Papers*, 4 (1948) 1-26 et 18 fig. A. A. Vasiliev utilise, comme il se doit, les listes de sarcophages impériaux de Constantinople ⁽²⁾. Il en distingue quatre : 1) celle de Nicolas Mésarite, dans sa *Description de l'Église des Saints-Apôtres* ; 2) celle du *De caeremoniis*, II, 42 ; 3) celle publiée par Ducange, *Constantinopolis Christiana*, 4, 109 s. ; 4) celle publiée par Banduri, *Imperium Orientale*, 1, 121 ss. (PG, 157, 725 ss.) ⁽³⁾ : Il convient d'observer que les deux dernières n'en font qu'une. Ducange avait transcrit le *Paris. gr. 1788* (= *Colbertinus 3607*), fol. 71-3 ; Banduri utilisa en outre un autre ms. du même texte le *Paris. gr. 1783* (= *Regius 3058*, 4), fol. 69v-71v. Une nouvelle édition de cette liste devrait encore tenir compte d'autres mss. Dans les mss. de Ducange et de Banduri elle accompagne les *Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως*. Si l'on s'assure du contenu des autres mss. des *Πάτρια* recensés par Preger, on constate qu'elle est

(1) M. P. Chantraine veut bien m'écrire que le rapport de *ἐαμφάλετε* avec *ἐαμφή* lui paraît, comme à moi, sûr. « *Εννοίσατε*, poursuit-il, m'intrigue davantage. Il me semble que votre lecture est bonne. Mais quel parti en tirer? Connaissiez-vous une graphie *τσ* pour *σ*? Et même *οι* surprend. Si l'on cherche dans la direction où vous avez cherché, le *τσ* (pour *ξ*?) fait pencher pour *εὐνάξατε* — l'aoriste *ἡῆναξα* a existé ; mais que dire de *οι* pour *α* (*οι* à cette époque se confond avec *υ*)? » — Le R. P. Mousterde a l'obligeance de m'écrire qu'il approuve les retouches apportées à la lecture du document.

(2) Le Mont de Porphyre (*ὄρος πορφύρεος*) ne s'appelait pas *Mons Porphyreticus* (p. 3 ; 4, n. 2 ; 5 et n. 7). Cette forme voisine dans la *Passio quattuor coronatorum* (p. ex. ASS Nov., III, p. 767) avec celle de *Mons Porphyriticus* : elle dérive d'une forme grecque où le *η* provenait d'une faute inverse d'iotacisme (cf. *ibid.*, p. 765 : *Dioclitianus*).

(3) Le texte de Banduri est encore reproduit dans le « Georgius Codinus » de la *Byzantine* de Bonn, mais sans l'excellent commentaire.

solidaire de la recension topographique C des *Πάτρια* : elle figure dans tous les mss. complets de cette recension et dans ceux-ci seulement, c'est-à-dire dans les deux *Paris. gr.*, le *Vatic. Pal. gr. 328* (xiv^e/xv^e s.) ⁽¹⁾ et le *Seragliensis 6* (a. 1474). On ne s'étonnera pas de trouver joint à un recueil de textes décrivant les antiquités de Constantinople selon un plan topographique une liste de monuments funéraires presque tous rassemblés dans le même édifice, l'Église des Saints-Apôtres. — A son tour la liste unique à laquelle se ramènent les listes 3 et 4 semble dériver, avec des omissions et des additions, de la liste 2, celle incluse par Constantin Porphyrogénète dans le *De caeremoniis* ; voyez Bury, *English historical Review*, 85 (1907) 217-9 et 223-5.

Une source littéraire non utilisée par Vasiliev lui eût évité de soulever un faux problème à propos du sarcophage de porphyre de l'empereur Julien, que la forme cylindrique de son couvercle suffit à identifier. La premier texte cité par M. R. Delbrück dans le relevé des principales sources qui introduit son admirable catalogue des œuvres antiques en porphyre ⁽²⁾ est le « Chronicon Ms d'Adami à Léon le philosophe (DÉTHIER, *études*, 32. [3]). ἀπεκομίσθη δὲ (Julianus) αὖθις εἰς Κωνσταντινούπολιν, καὶ ἐτέθη ἐνθα καὶ τοῦ Ἰοβιανοῦ ἐν λάβρακι πορφυρέῳ κυλινδροειδεῖ μετὰ Ἑλένης τῆς θυγατρὸς τοῦ Κωνσταντίνου καὶ γυναικὸς αὐτοῦ. Näheres konnte ich über die Handschrift nicht ermitteln » (p. vii). Cette énigme se laisse, à vrai dire, aisément déchiffrer. Il est clair, pour qui est familiarisé avec la manière dont on citait jadis les chroniques byzantines, qu'il s'agit d'une chronique embrassant la période qui sépare Adam de l'empereur Léon le Philosophe ou le Sage, c'est-à-dire du *Chronicon ab Adamo ad Leonem philosophum* de Ducange, qui est contenu dans le *Paris. gr. 854* (= *Regius 2431*), fol. 382r-419v et qui a été édité une première fois par Cramer dans ses *Anecdota Parisiensia* 2 (1839) et une seconde dans la *Byzantine* de Bonn, sous le nom de Léon le Grammairien (1842). Le passage cité y figure de fait, p. 93 s. (Bonn). Immédiatement auparavant le chroniqueur a dit que Julien avait été une

(1) Le *Vatic. Pal. gr. 302* est une copie du *Vatic. Pal. gr. 328*.

(2) R. DELBRÜCK, *Antike Porphyrwerke* (Studien zur spätantiken Kunstgeschichte, 6), Berlin, 1932.

(3) Ph. A. DÉTHIER, *Études archéologiques* (Œuvre posthume), Constantinople, 1881.

première fois enseveli à Tarse, à proximité du tombeau de Maximin Daïa (« Maximien, fils de Galère »). Zonaras (13, 13, 23-5) connaît aussi la translation et précise, comme Zosime (3, 34, 4) qu'une épitaphe versifiée avait été gravée sur le tombeau de Tarse. N'eussions nous leur accord, l'épitaphe elle-même, qui parle d'un tombeau proche des eaux du Cydnos, nous convaincrail que Cédrenus (1, 539) est dans l'erreur, lorsque, ignorant le premier ensevelissement, il affirme que ces vers furent gravés sur le sarcophage de Constantinople (1). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'absence de traces de gravure sur le sarcophage de porphyre de Julien (2). Xylander en faisait déjà la remarque (3).

André MARICQ,

*Chargé de recherches du Fonds National Belge
de la Recherche Scientifique.*

NOTE ADDITIONNELLE

La **Note 1** avait été rédigée à l'étranger, lorsque M. Paul Orgels m'a signalé que lui-même avait conjecturé naguère que l'énigmatique *τείων* des *Miracula Demetrii* devait se lire *τόλων*. L'article de *Byzantion* cité plus haut (p. 357), ne pouvait le laisser deviner. La rencontre que je suis heureux de pouvoir signaler ici, n'en a évidemment que plus de prix. Quant au sens que M. Orgels attribue à *τόλοι* dans notre passage et à la manière dont il conçoit le dispositif de défense dont il est question dans celui-ci, il m'autorise à dire que lui-même s'en expliquera très prochainement.

(1) L'épitaphe telle qu'elle est citée par Zosime = *Anthol. Palat.*, éd. DÜBNER-COUGNY ch. 7, 747 ; telle qu'elle est citée par Cédrenus et Zonaras = *Anthol. Palat.*, éd. [DÜBNER-COUGNY, *Appendix nova*, ch. 2, 601 (trad. latine correcte ; la trad. anglaise de Vasiliev souffre de contresens).

(2) J. EBERSOLT, *Mission archéologique de Constantinople*, Paris, 1921, 13, n. 2 ; VASILIEV, 19 s.

(3) Voyez la note de l'*Anthologie Palatine* (cf. n. 1) ; de même BANDURI *Imperium Orientale*, pars III, 1, 123 (= *PG*, 157, 736, n. 45 : note écourtée).

LE COMMUNIQUE ARABE

SUR LA PRISE DE THESSALONIQUE (904) (1)

S'il est un événement important dans l'histoire des guerres byzantino-arabes, c'est bien la prise et le sac de la seconde ville de l'Empire byzantin, Thessalonique, par l'amiral Léon de Tripoli, racontés en grand détail par les sources grecques et surtout par Jean Caméniatē. Il suffit de renvoyer à *Vizantijska i Arabska* (Dyn. macédonienne), pp. 135-153. Mais, chose curieuse, cette opération victorieuse de la flotte arabe semble, à première vue, avoir été passée sous silence par les Arabes eux-mêmes, à telles enseignes que dans les notes de Vasiliev à ce chapitre, nous ne trouvons presque aucune référence aux sources orientales, à part ces notes : Mas'ūdī, *Les Prairies d'Or*, II, p. 319 : « J'ai entendu beaucoup d'autres hommes instruits, parmi ceux qui ont fait l'expédition de Thessalonique (texte : Salūqiya, pour Salūniqiya) avec Léon, le Ġulam de Zurāfa, etc... » (2) ; cf. Eutychius, al-Makīn et al-'Ainī qui reproduisent ce passage et la graphie erronée Salūqiya, tandis que Mas'ūdī, dans son dernier ouvrage, *Le Livre de l'Avertissement et de la Révision*, p. 180, corrige cette faute : « la province de Salūniqiya (Thessalonique), dont Léon, page de Zurāfa (Ġulam Zurāfa), attaqua par mer et prit la capitale en 290 (5 déc. 902 - 23 nov. 903) sous le califat de Muktafi. Thessalonique est une grande ville bâtie avant Constantinople, fondée par Alexandre le Grand, fils de Philippe » (3).

Mais le « communiqué » de la conquête, qui devrait se lire dans Ṭabarī, manque chez Vasiliev (et chez Canard). Comment expliquer une aussi grave omission ?

(1) Communication présentée au Congrès de Thessalonique, le 17 avril 1953.

(2) Cf. *Byzance et les Arabes, La Dynastie macédonienne* (trad. franç. de CANARD, 1950, p. 38 et note 1).

(3) *Byzance et les Arabes*, II, 2, p. 404 (trad. CANARD).

La réponse est simple. La mention de la prise de Thessalonique est bien dans Ṭabarī, à la date exacte : année 291 (24 nov. 903 - 12 nov. 904), et Weil, dans son histoire des Califes, l'avait reconnue. Malheureusement, Vasiliev a été trompé par la graphie altérée du nom de la ville, et par une légère erreur de date : « 2250. A la fin du mois de ramadān (17 juillet - 15 août 904) de cette année, arriva la lettre d'Abū Ma'dān de Raqqa, transmettant, dit-on, des nouvelles qui lui étaient parvenues, de Tarse, et selon lesquelles Dieu avait donné la victoire au (chef) connu sous le nom de « Ġulām Zurāfa » dans une expédition faite à ce moment contre les Rūm en une ville appelée Anṭākiya. On prétend que cette ville rivalise avec Constantinople, qu'elle est sur le bord de la mer, et que Ġulām Zurāfa la conquit de vive force, y tua, dit-on, 5000 hommes et fit autant de prisonniers. Il délivra 4000 prisonniers musulmans, et prit aux Rūm soixante vaisseaux sur lesquels il chargea l'argent, l'or, les marchandises et les esclaves qu'il avait pris. Il fit l'estimation de la part du butin échéant à chacun des hommes présents à cette expédition ; elle s'éleva à 1000 dinars : « Je me suis hâté (ajoutait l'auteur de la lettre) d'écrire cette lettre pour informer le vizir, à la date du jeudi 10 du mois de ramadān (26 juillet 904) ».

On a vu que Ġulām Zurāfa n'est autre que Léon de Tripoli ; et l'on a vu aussi qu'il était courant chez les Arabes de marquer que « la grande ville bâtie au bord de la mer » ne pouvait se comparer, chez les Rūms, qu'à Constantinople elle-même. Il faut donc corriger Anṭākiya, de toutes manières corrompu, en l'une des formes de *Salūnikiya* ou *tan* (τῆν) *Salūnikiya*.

C'est Vasiliev qui le premier, je crois, a « corrigé » en Anṭaliya (Attalia), attribuant ainsi aux Arabes, en 904, une première conquête en Asie Mineure. Mais il faut rayer de l'histoire cette opération préliminaire de Léon de Tripoli. Les sources grecques l'ignorent, les Arabes aussi.

Nous possédons donc, sous une forme plus ou moins authentique, la « première nouvelle » de la capture de Thessalonique en 904, sous forme d'une lettre d'Abū Ma'dān de Raqqa, arrivée à Bagdad à la fin du mois de ramadān (17 juillet - 15 août 904). La lettre serait datée du 10 de ramadān (26 juillet 904).

Cette dernière date doit être légèrement inexacte, puisque, d'après Caméniat, le premier jour du siège fut le 29 juillet, et que la ville fut prise le jour suivant. Le 26 juillet 904 ne peut donc

être le jour de l'envoi de la lettre de Ma'dān de Raqqa, mais la date de la prise de Thessalonique, telle qu'elle figurait, avec une erreur négligeable et plus que vénielle, dans le premier rapport sur l'événement.

Notre sentiment est d'ailleurs confirmé par un des meilleurs historiens arabes, auquel nous devons une foule de renseignements précieux et originaux, Sibṭ ibn al-Ġauzī, auteur d'une histoire universelle, mort en 1257, qui a usé de sources aujourd'hui perdues, notamment Tābit b. Sinān, et qui nous a conservé des détails et des précisions manquant dans Ṭabarī. Or, à l'année 291 (903-904), il écrit (Canard, p. 167) : « En cette année eut lieu l'expédition de Ġulam Zurāfa de Tarse contre les Grecs. Il atteignit Anṭakiya ⁽¹⁾, à proximité de Constantinople. Il l'assiégea, lui livra des combats et s'en empara de vive force, y tua 15.000 hommes et y fit deux fois plus de prisonniers. Il délivra 4000 prisonniers musulmans. Il trouva sur le rivage 70 vaisseaux et y chargea le butin dont il s'était emparé : or, argent, meubles et esclaves. La part de butin de chaque cavalier fut fixée à 1000 dinars. »

On constatera que la localisation d'« Anṭakiya » à proximité de Constantinople achève de prouver qu'il ne saurait s'agir d'Attalia de Pamphylie, mais de Salonique (Sālūnīkiya, corrompu ailleurs en Sālūkiya, Séleucie). Le chiffre des prisonniers est également caractéristique. Au lieu de 4 ou 5000, comme dans les autres passages des auteurs arabes, nous en trouvons ici 30.000, ce qui est beaucoup plus proche du nombre total indiqué par Jean Caméniote, d'après lequel l'amiral arabe, ayant relâché en Crète à son retour de Thessalonique, déploya sur le rivage 22.000 prisonniers, dont beaucoup furent rachetés par les Arabes de Crète. Il faut noter que dès le soir du 9 août, aussitôt après avoir quitté Thessalonique, les ravisseurs, au petit port dit Bolhon (Embolos : cap de Karabournou), avaient revendu déjà pour un très haut prix quelques-unes de leurs captives, dont il faudrait ajouter le chiffre inconnu à celui des 22.000 prisonniers débarqués en Crète.

HENRI GRÉGOIRE.

(1) M. Canard a écrit Anṭaliya. Mais il a traduit, dit-il, Vasiliev, le ms. Br. Mus. Suppl. 1270-1271, sur lequel avait travaillé Vasiliev, ne lui ayant pas été accessible. Or, Vasiliev écrit Anṭakiya, et non Anṭaliya. En réalité, M. Canard s'est ici laissé égarer par l'erreur que Vasiliev commet dans son texte (mais non dans les *Priloženia*).

Note additionnelle ⁽¹⁾

Le patriarche Eutychius d'Alexandrie, mort en 940, dans sa chronique dite *Le Cordon des Pierres précieuses* (l. II, 74, p. 26, de Canard) écrit : « La ville de Séleucie (lire : Salonique), du territoire des Rûm fut conquise dans le mois de rabî II 290 (4 mars-1^{er} avril 903). (Les Musulmans) entrèrent au Caire avec leurs prisonniers en rağab de l'année 290 (31 mai - 29 juin 903) ». On remarque l'inexactitude de la date (mars 903, au lieu de juillet 904). Mais il est remarquable que Mas'ûdî lui-même (p. 404, Canard) place l'événement en 290, au lieu de 291, l'année musulmane qui va du 5 décembre 902 au 23 novembre 903. Ce passage du *Livre de l'Avertissement et de la Révision* est capital, parce que c'est le seul qui appelle Thessalonique, presque sans faute de transcription, *Sālūnīkiya*, ajoutant que c'est une grande ville bâtie avant Constantinople et fondée par Alexandre le Grand. Jean Caméniate est parfaitement exact et circonstancié dans les descriptions du retour de Léon, dont nous connaissons avec précision l'itinéraire : départ de Salonique le 9 août ; le soir même, relâche au cap d'Embolos, soit le grand, soit le petit Karabournou, à l'entrée du golfe Thermaïque ; saisie d'un bateau grec chargé de grain, après avoir longé la péninsule de Pallène ; passage entre l'île d'Eubée et l'île d'Andros ; accostage à Patmos (six jours de relâche) ; puis, entre Naxos et Santorin, le navire met le cap sur la Crète, où l'on compte les prisonniers ; mais, craignant l'équinoxe d'automne, la flotte côtoie l'îlot de Dia, puis aborde à Patmos de Chypre, d'où elle passe à Tripoli, d'où les prisonniers sont transportés à Tarse, en vue d'un échange. Étant donnée la précision de cet itinéraire, il est impossible d'imaginer que la flotte elle-même ait put s'arrêter en Égypte, pour y vendre ses prisonniers : Eutychius fait probablement allusion à l'arrivée au Caire d'un lot de captifs rachetés par les Crétois. Quant à l'erreur chronologique, on pourrait peut-être l'expliquer par une confusion entre le sac de Démétrias, daté tantôt de 897-898, tantôt de 902, et qui, d'après Caméniate, précéda

(1) Bien que nous ayons dit l'essentiel, il est nécessaire, croyons-nous, d'expliquer comment et pourquoi deux savants aussi scrupuleusement exacts que feu A. A. Vasiliev et Marius Canard ont été induits en erreur par les sources arabes.

de peu la prise de Thessalonique, avec ce dernier événement. Mais je n'insiste point sur cette conjecture, car la prise de Démétrias, si bien attestée par la chronographie grecque, ne semble pas avoir été enregistrée par les Arabes, à moins toutefois qu'il ne faille la retrouver dans une notice de Ṭabarī au 26 août 898 (Canard, p. 13).

ʿArīb, 903-904 (Canard, p. 56), reproduit la notice de Ṭabarī, avec les mêmes chiffres, mais sans la date de la lettre d'Abū Ma'dān, ni celle de son arrivée à Bagdad.

Ibn al-Aṭṭar, d'après Weil, II, p. 533, donne la forme *Antaliah*.

Al-Makīn rapporte la prise de Séleucie (lire : Salonique) d'après Eutychius (Canard, p. 189),

*
* *

En citant tous les témoignages arabes relatifs à l'attaque de d'Antaliya, Vasiliev reproche à G. Weil et à Hirsch d'avoir mis ces passages en rapport avec la prise de Salonique, alors que d'après lui, il s'agirait de la prise d'Attalia. Mais il observe très loyalement que cette prise d'Attalia est inconnue des Byzantins. Il faut donc la rayer de l'histoire, comme nous l'avons déjà dit.

Le même savant répartit en deux séries les textes arabes relatifs aux opérations de Léon de Tripoli. La première série comprenant Mas'ūdī, Eutychius, Al-Makīn, Al-'Ainī, caractérisée par la forme *Salūkiya* ⁽¹⁾, corruption de *Salūnikiya*, ou par cette dernière forme, qui ne laisse aucun doute sur l'identité de la ville, est à bon droit mise en rapport avec la prise de Thessalonique. Voyez VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, texte russe, t. II, p. 141, n. 2. Le second groupe de textes, composé de Ṭabarī, Ibn al-Aṭṭar, ʿArīb, Ibn Khaldun et autres, à cause de la corruption *Antakiya* ou *Antaliya*, est présenté comme établissant l'existence d'une prise d'Attalia, antérieure de peu à celle de Thessalonique. Cf. *op. cit.*, p. 139, n. 1. C'est dans cette note que M. Vasiliev observe que les sources grecques sont muettes sur cette prise d'Attalia ⁽²⁾.

Il nous suffira de faire observer que le témoignage de Ṭabarī qui parle d'Antakiya, ne peut néanmoins concerner que Salonique,

(1) Traduit *Séleucie* par Canard, suivant Vasiliev.

(2) Le texte capital de Sibṭ ibn al Ḡauzī est oublié, bien que Vasiliev en donne une traduction russe, p. 122 de ses *Priloženia*, mais le nom de la ville est donné comme Antioche « proche de Constantinople ». Ce détail aurait dû suffire à éclairer Vasiliev,

puisqu'il dit que cette ville rivalise avec Constantinople et qu'elle est située au bord de la mer, phrase qui revient, à peu près textuellement, dans le passage du *Livre de l'Avertissement* de Mas'ūdī, où Salonique est appelée par son nom. Quant à la chronologie, la tradition des chronographes arabes hésite entre 290 et 291 de l'Hégire (correspondant aux années 902-903 et 903-904 de notre ère) : rien de plus fréquent chez les annalistes musulmans que ces erreurs ou incertitudes chronologiques. C'est la date de 904 qu'il faut naturellement retenir.

Si les Arabes se trompent souvent d'une ou de plusieurs années, il leur arrive aussi de se tromper de mois, et c'est bien ce que Ṭabarī — ou sa source — paraît avoir fait en datant du jeudi 10 du mois de Ramaḍān (26 juillet 904) la lettre par laquelle Abū Ma'dān de Raqqā envoyait à Bagdad la nouvelle, reçue de Tarse, de la prise d'Antakiya. Comme Thessalonique n'est tombée que le 30 juillet, il faut admettre ici une erreur d'un mois. C'est parce qu'il n'a pas douté de cette indication que Vasiliev s'est déterminé à admettre une prise d'Attalia, suivie à un mois d'intervalle de la prise de Thessalonique. Mais c'est en définitive G. Weil et Hirsch qui avaient raison. Tous les textes arabes sans exception qui concernent la victoire de Léon de Tripoli en l'an 290 ou 291 de l'Hégire se réfèrent à une seule opération de guerre : la prise et le sac de Thessalonique. M. Marius Canard nous autorise à dire qu'il se rallie entièrement à notre point de vue.

A NOTE ON THE CAPTURE OF CONSTANTINOPLE IN 1453

Since Edward Gibbon wrote his moving account of the capture of Constantinople by the Turks, many new sources have come to light ⁽¹⁾. 19th century scholars, in particular the Mordtmanns, father and son, Dethier, Krause, and Paspatis, devoted immense labour to the study of these sources, and the fruits of their work were summarised more than a generation ago in English by Pears ⁽²⁾ and in French by Schlumberger ⁽³⁾. The present study is the work of a humble gleaner in the field.

British Museum Additional manuscript 34060 is a collection of church canons and other theological and historical texts in Greek, mainly dealing with or bearing on the relations between the Eastern and Western churches in the 11th century and later. Several of these, incidentally, appear to be anecdotes. The manuscript is a composite, the greater part being on paper and written in the 15th century by several hands, but 69 folios towards the end (fol. 511-579) being part of a 12th century manuscript on vellum. One of the 14th century scribes, Georgios Drazinos, has added a colophon on the last folio of the 12th century portion stating that the manuscript was completed by him in July, Indiction 1, 6946 = A. D. 1438. Fol. 1-11 are not part of the original manuscript, whose foliation is in a 15th century hand and whose quire signatures begin on the present fol. 12. They are, however, apparently contemporary with the rest of the manuscript.

(1) For a list of the sources now available and not known to Gibbon, cf. *Cambridge Mediaeval History*, IV, 887-888. Some of these are extremely difficult of access, having been published only in Dethier's four volumes in the series *Monumenta Hungariae Historica* (nos 19-22), of which the first two were withdrawn after publication, while the other two were never published at all.

(2) E. PEARS, *The Destruction of the Greek Empire and the Story of the Capture of Constantinople by the Turks*, London, 1903.

(3) G. SCHLUMBERGER, *Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453*, Paris, 1915.

The manuscript, or at any rate fol. 1-11, was in Crete in the 16th century. On fol. 1 is written a copy of a letter from Jeremias, Patriarch of Constantinople, to the clergy of Crete, and dated May, Indiction 4 (= 1501 or 1516). And on the margins of fol. 10 are noted the deaths of two abbots of the monastery of St. Mary τοῦ Ἀγκαράθου, on 15th September 1559 and 10th January 1579: this monastery, near Candia, was one of the largest in Crete⁽¹⁾. The contents of the manuscript would be of particular interest in Crete about the time of the Council of Florence, and there is a strong presumption that it was written in Crete. The scribe Georgios Drazinos is not unknown⁽²⁾, but there is no clear evidence — other than this manuscript — associating him with any particular place. It is probably a mere coincidence that his one literary work was published by a Cretan scholar working in Venice, Ioannes Nathanael, in 1574⁽³⁾.

(1) Cf. *Creta Sacra, sive de Episcopis utriusque ritus Graeci et Latini in insula Creta... autore Flaminio Cornelio* (= Corner), *senatore Veneto*, Venice, 1755, vol. I, p. 221. Another manuscript which can be identified as having belonged to it is cod. Marc. Venet. 43 = Nan. 75, cf. MINGARELLI, *Graeci codices manuscripti apud Nanios patricos Venetos asservati*, Bologna, 1784, p. 152.

(2) He was possessor of cod. Venet. Nan. 47, containing ascetical works (cf. C. CASTELLANI, *Catalogus codicum graecorum qui in bibliothecam D. Marci Venetiarum inde ab anno 1740 ad haec usque tempora inlati sunt*, vol. I, 1895, p. 90). He was also author or editor of item 91 in the London manuscript, the answer of Ioasaph, protosyncellus, to canonical questions of Georgios Drazinos, incip. Ἀποδέχομαι σε τῆς σπουδῆς (fol. 465-469). This work also appears as item 3 in cod. Venet. Marc. 556 (cf. A. M. ZANETTI and A. BONGIOVANNI, *Graec. D. Marci Bibliotheca codicum manuscriptorum per titulos digesta*, Venice, 1740, p. 294). It is no doubt to be identified with the Ἀποκρίσεις ἀναγκαϊόταται τοῦ κυροῦ Ἰωάσαφ, μητροπολίτου Ἐφέσου, πρὸς τινα Γεώργιον ἱερέα Δραζῆνον, ἄνδρα τῷ ὄντι θεοσεβέστατον, printed as an appendix to the vernacular translation of the liturgy by Ioannes Nathanael at Venice in 1574 (cf. E. LEGRAND, *Bibliographie Hellénique*, 15^e et 16^e siècle vol. II, p. 201-205; I have been unable to inspect a copy of this book, which is very rare). The Ioasaph in question is therefore the predecessor of Marcus Eugenius in the see of Ephesus (cf. LE QUIEN, *Oriens Christianus* i. 691-692). It must have been written, to judge by the title in the manuscripts, before Ioasaph was appointed Metropolitan of Ephesus, i.e. before the translation of the Metropolitan Joseph to the Patriarchate of Constantinople on 21st May 1416 (cf. LE QUIEN, *op. cit.* i. 306).

(3) Ioannes Nathanael was a Cretan, apparently from Rhethymnon (cf. J. VELOUDO, *Ἑλλήνων ὁρθοδόξων ἀποικία ἐν Βενετία*, Venice, 1872, p. 170; letter to Gabriel Severus, Bishop of Philadelphia, reprinted by E. LEGRAND,

On fol. 1^v of the manuscript, written in brownish ink in a clear 15th century hand, appears the following note :

Ἔτ(ει) ,αυνγ', ἰουνί(ου) καθ' ἡμέρα ξή, ἦλθαν ἀπὸ τὴν
 Κωνσταντινούπολιν καράβια τρία κρητικὰ, τοῦ σγού-
 ρου, τοῦ ὑαληνᾶ, καὶ τοῦ φιλομάτου · λέγοντες ὅτι εἰς
 5 τὴν καθ' τοῦ μαίου μηνός, τῆς ἀγίας Θεοδοσίας ἡμέρα
 τρίτη, ὥρα γ' τῆς ἡμέρας, ἐσέβησαν οἱ ἀγαρηνοὶ εἰς
 τὴν Κωνσταντινούπολιν, τὸ φωσάτον τοῦ τούρκου τζα-
 λαπῇ μεμεῖτ, καὶ εἶπον ὅτι ἐπέκτειναν τὸν βασιλέα τὸν
 κυρ Κωνσταντῖνον τὸν δράγασιν καὶ Παλαιολόγον. Καὶ
 ἐγένετο οὖν μεγάλη θλίψις καὶ πολλὸς κλαυθμός εἰς τὴν
 10 κρήτην διὰ τὸ θληβερόν μήνυμα ὅπερ ἦλθε, ὅτι χειρόν
 τούτου οὐ γέγονεν οὔτε γεννήσεται. καὶ κ(ύριο)ς ὁ θ(εός)
 ἐλεήσει ἡμᾶς, καὶ λυτρώσεται ἡμᾶς τῆς φοβερᾶς αὐτοῦ
 ἀπειλῆς.

TRANSLATION

In the year 1453, June 29th, a Friday, there arrived from Constantinople three Cretan ships, those of Sgueros, of Hyalinas, and of Philomates, bringing news that on May 29th, St. Theodosia's day, a Tuesday, at the third hour of the day, the Agarenes, the army of the Turk Chelebi Mehemet, entered Constantinople ; and they said that they killed the emperor, the Lord Constantine Dragases Palaiologos. And there was great tribulation and much lamentation in Crete because of the sad news that had come, for nothing worse than this has happened, nor will happen. And may the Lord God have mercy on us, and deliver us from his terrible menaces.

NOTES

1. 1 : For dating by the years of the Christian era in Venetian-ruled Crete instead of by the Byzantine *annus mundi*, cf. GARDT-HAUSEN, *Griechische Paläographie*², II. 453.

op. cit. II. 204 from Lami, *Deliciae Eruditorum*, vol. XV, Florence, 1740, pp. 13-14). He wrote cod. Paris. 831 in Gortyn in February 1541, and cod. Sinait. 117 in Cnossos in 1544. He possessed many manuscripts, which were captured by pirates from a ship bound for Crete (cf. *Pauli Manutii Epistolarum libri XII*, Leipzig, 1698, pp. 248-250).

1. 4 : On St. Theodosia, martyred at Constantinople on 29th May 726, cf. *Acta Sanctorum*, May, vol. 7, 1867, pp. 64-85.

1. 5 : On Ἀγαρηνοί = Turks cf. Gy. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica* II (Magyar-görög Tanulmányok 21), Budapest, 1943, p. 62; Phrantzes, 3. 11, p. 303. 19 ed. Bonn.

1. 7 : On the form τζαλαπῆ cf. MORAVCSIK, *op. cit.* 262.

1. 7 : On the form μεεμέτ cf. MORAVCSIK, *op. cit.* 176.

There were three Cretan ships among the nine or ten which guarded the boom across the entrance to the Golden Horn. Though the main sources are at variance on the exact composition of the squadron, they agree on this point ⁽¹⁾. Two of these seem to have remained behind from a larger fleet which had arrived from Crete with supplies for the city in November 1452 ⁽²⁾, and of which the majority had left again on 26th February 1453 ⁽³⁾. Nicolò Barbaro,

(1) Cf. Georgios PHRANTZES, *Chronicon*, 3, 3, p. 238, 11 f. ed. Bonn. Ἦσαν δὲ νῆες τοιαῦται, ἐκ μὲν Λιγυρίας τρεῖς, ἐκ δὲ Ἰβηρίας ἦτοι Καστελλίας μία, ἐκ τοῦ †Γάλλου τῆς Προβεντζίας . . . †, ἐκ δὲ τῆς Κρήτης τρεῖς, ἐκ τῆς πόλεως λεγομένης Χάνδαξ ἡ μία καὶ αἱ δύο ἐκ τῆς Κυδωνίας, πᾶσαι εἰς παράταξιν πολεμικὴν καλῶς ἡτοιμασμέναι; CRITOBULOS, *Historiae*, 1. 24, 2 ff.: Καὶ πρῶτον μὲν ὀκτάδας μεγάλας περὶ τε τὴν ἄλυσιν καὶ τὸ στόμα τοῦ μεγάλου λιμένος ἀντιπρώρους βύζην ὤρμιζον, καὶ τριήρεις μακρὰς περὶ αὐτάς, ὡς ταύτῃ τὸν ἔσπλον τῶν πολεμίων κωλύσαντες. ἔτυχον δὲ τότε παροῦσαι καὶ τριήρεις ἐξ Ἰταλίας ἐξ Ἑνετικαί, οὐκ ἐπὶ πόλεμον, ἀλλὰ κατὰ χρεῖαν ἰδίαν, καὶ ὀκτάδες μεγάλαι ἐκ Κρήτης ἀφιγμέναι κατ' ἐμπορίαν, ἃς ἀξιώσει κατέσχον, πείσαντες παραμεῖναι τῷ πολέμῳ; Leonardus Chiensis, M. P. G. 159, 930 c «cinctum catena portum et navibus (*manibus* in Migne is a misprint) rostratis bene armatis, Genuensium septem, Cretensium tribus colligatum»; Tetaldi in *Chronique de Charles VII, par Jean Chartier*, publiée par Vallet de Viriville, Paris, 1858, t. III, p. 23, 'Au port, pour deffendre la chaisne, il y avoit des chrestiens trente nefes, et neuf galées; c'est à sçavoir deux subtiles, trois marchandes vénitiennes, trois de l'empereur, et une autre de Messire Jehan Justinian, bon Genevois aux payes et aux gages de l'empereur' (for Tetaldi ships from Venetian Crete are Venetian); Nicolò Barbaro, *Giornale dell' assedio di Costantinopoli*, ed. E. Cornet, Vienna, 1856, p. 20.

(2) BARBARO, *Op. cit.* p. 3. 'E in questo mexe vene da Candia nave oto carghe de malvasia per dar da viver pur a questa zitade. »

(3) BARBARO, *Op. cit.* p. 13. 'Adi 26 fevrer de note, si scampa fuera del porto de Costantinopoli Piero Davanzo con la sua nave, per andar a Venexia, e ancora in quela note si scampò nave sie de Chandia, le qual andò in Chandia carghe de pessami ».

the Venetian ship's doctor, gives the names of the masters of the three Cretan vessels guarding the boom as 'ser Zuan Venier da Candia', 'el Filamati de Candia', and 'el Guro de Candia', and their tonnage as 800, 800, and 700 *botte* respectively (1). We recognise in Barbaro's list the names of two of the three captains whose return to Crete is recorded in the London manuscript, viz. Filamati = *Φιλομάτης*, and Guro — *Σγοῦρος*. The Christian name of Filamati is given by Barbaro p. 59 as Antonio, and it is tempting to see in him the 'Antonios, captain of the merchant ships', who was in command of the boom squadron (2).

These vessels remained at their post throughout the siege, in face of a Turkish fleet many times more numerous (3). And neither the great Turkish cannon in Pera nor the Turkish ships transported overland from Diplokionion (Beşiktaş?) to the upper part of the Golden Horn succeeded in making them withdraw. When the city was finally captured, the sailors of the Turkish fleet at once went ashore to join in the sack, and many of the ships in the Golden Horn profited by the occasion to escape. Among these were three Cretan vessels, under the command of Venier, Filamati, and another (4). These are doubtless the three ships from the boom. Though Venier escaped from Constantinople, his ship seems to have met with a mishap on the voyage home, since he is listed by the methodical Barbaro (p. 60) among the 'nobeli morti, da poi la prexa de la zitade de Costantinopoli'. Filamati and Guro we now know to have reached Crete in safety a month later. They made for

(1) BARBARO, *Op. cit.* p. 20.

(2) PHRANTZES, 3, 4, p. 255, 4 ff. ed. Bonn: *Τῷ δὲ Ἀντωνίῳ τῷ καπετανίῳ τῶν ἐμπορικῶν τριήρων ἐδόθη φυλάττειν τὰς τριήρεις αὐτοῦ καὶ τὰς νῆας τὰς ἐντὸς τῆς ἀλύσεως.*

(3) Cf. PHRANTZES, 3, 3, p. 240 ed. Bonn, DUCAS ch. 38, p. 268, 1 ed. Bonn, LEONARDUS CHIENSIS, M. P. G. 159, 930B-C, CRITOBULOS 1,22,2, CHALCONDYLAS 8, p. 384, 3 ed. Bonn, etc.

(4) BARBARO, *Op. cit.*, p. 59. 'Poi si se leva la galia sutil de misser Gabriel Trivixan, lui si romaxe in tera in man de turchi; la galia de Candia patron misser Zacaria Grioni el Cavalier, quela si fo prexa, poi driedo queste galie si levò tre nave de Candia, lequal son, ser Zuan Venier, ser Antonio Filamati el galina, e tuti andasemo in conserva nave e galie, per infina fuora del streto, con una buora a più de dodexe mia per ora.' Zacharia Grioni had taken part in Coco's attempt to set fire to the Turkish ships in the Golden Horn, and so was probably not serving in the boom squadron.

Euboea first, (1) and possibly called at Argos or other Venetian ports in the Peloponnese before returning to Crete.

What of the third ship, and its master Hyalinas? He makes one other appearance in the record of history, in March 1445, when Georgios Phrantzes takes a passage with him from Selymbria to Carystus (2). Now it is not the custom of Phrantzes to mention by name the masters of the various vessels in which he sails. Indeed, he seems to name only one other, Antonio Rizzo the Venetian, in whose ship he returned from Trebizond to Constantinople on 14th September 1452 (3). We know from other sources that Rizzo's ship was sunk by a shot from the great Turkish cannon in the fortress of Rumeli-Hissar on 26th November of the same year, and its hapless master captured by the Turks and impaled (4). This event, says Barbaro, brought about a state of war between the Turks and the Venetians. Is the reason why Phrantzes, writing years later, mentions so irrelevantly the name of the Cretan captain Antonios Hyalinas that he too took part in some striking exploit connected with the siege and capture of Constantinople? It cannot be proved, but it is not unlikely, since we now know from the London manuscript that he was present at the capture of the city.

(1) Cf. CHALCONDYLAS, 8, p. 400, 1 ed. Bonn: *Αἱ δὲ τῶν Οὐγενέτων τριήρεις λύσασαι ἐκομίζοντο διὰ τοῦ Ἑλλησπόντου, καὶ τριταῖοι ἀφικνοῦνται ἐς Εὐβοίαν.*

(2) PHRANTZES 2, 19, p. 196, 15 ed. Bonn: *Καὶ ἐμβάντος μου εἰς νῆα τοῦ ἐκ Κρήτης Ὑαλινᾶ Ἀντωνίου, εἰς τὴν τῆς Εὐδρίπου Κάρυστον ἐπαφῆκέ με.*

(3) PHRANTZES, 3, 2, p. 217. 8 ed Bonn.

(4) BARBARO, *Op. cit.* p. 2. 'El primo colpo che trè la bombarda grossa de questo castelo afondò la nave de Antonio Rizo che vigne de mar mazor, che non volve calar, carga de orzo per soccorso de Costantinopoli; questo fo de 26 novembre 1452; el patron de de quela si fo piado in aqua, e quello fo mandado in Andrinopoli al signor turco, e quel fo messo in prexon, e in cavo de zorni 14 el signor el fexe impalar suxo un palo'; Ducas ch. 35, p. 248, 8 ff. ed. Bonn: *Ἐν δὲ τῷ Πασκεσὲν πολυχνίῳ τὰς ἡμέρας ἐκείνας κατερχομένης νῆος ἐκ τοῦ στομίου μεγάλης τῶν Βενετικῶν, Ῥύτζος ὁ ναύαρχος τοῦνομα, καὶ μὴ χαλάσας τὰ ἱστία, πέτραι ἀκοντίσαντες οἱ τοῦ κάστρου ὑπερμεγέθη τὴν ναῦν διέρρηξε, καὶ εἰσδυομένη τῷ βυθῷ ὁ ναύαρχος σὺν λοιποῖς τριάκοντα ἐν ἀκατίῳ ἐμβάντες ἐξῆλθον ἐν τῷ αἰγιαλῷ ... ἐκέλευσεν οὖν τοὺς πάντας ἀποκεφαλισθῆναι, τὸν δὲ ναύαρχον ἐν τῷ πάλῳ διὰ τοῦ ἀφεδρωῶνος τὴν ψυχὴν ἀπορρίψαι, καὶ ἀτάφους ἀφεῖναι, οὓς καὶ ἴδον ἐγὼ μεθ' ἡμέρας ὀλίγας ἐκεῖ διαγομένου μου.*

We are told that the crew of a Cretan ship guarded the wall in the neighbourhood of the Porta Horaea (1). We are also told that on 29th May, when all the rest of the city was already in Turkish hands, the Cretan sailors in the tower or towers of Basil, Leo, and Alexios continued to defend their position for several hours, and refused to surrender; they finally forced the Sultan to grant them an honourable capitulation, and to allow them to leave the city in their own ship and with all their property (2). Do both these stories refer to the same ship's company or not? The Porta Horaea must, from the order of Phrantzes' narrative, have been in the Golden Horn wall. It has been identified variously with the Porta Neorii = Bagçe kapısı and the Porta Hebraica = Balık bazar kapısı (3), while Van Millingen suggests that it may be the same as the Porta Eugenii (4). The tower or towers are much harder to identify. Van Millingen accepts as probable Paspatis' suggestion that a tower by the eastern side of the entrance to the harbour of Kontoskalion, on the Marmara shore, bearing an inscription commemorating repairs carried out by Leo the Wise and his brother Alexander, is that defended to the end by the heroic Cretans (5). This would imply that they are not the same men as those guarding the walls by the Porta Horaea at the other side of the city. Pears, while apparently accepting Paspatis' identification in a footnote, believes that the sailors from the Porta Horaea

(1) PHRANTZES, 3, 4, p. 254, 19 ff. ed. Bonn: 'Εν δὲ τοῖς μέρεσι τῆς πόλης τῆς λεγομένης ὠραίας φυλάττειν ὠρίσθησαν οἱ ναῦται καὶ οἱ ναύκληροι καὶ κυβερνῆται, οὓς εἶχεν ἡ ναὺς ἡ ἐκ τῆς Κρήτης.

(2) PHRANTZES, 3, 8, p. 287, 20 ff. ed. Bonn: Καὶ ἐγκρατεῖς πάντων ἐγένοντο, ἄνευ δὲ τῶν πύργων τῶν λεγομένων Βασιλείου Λέοντος καὶ Ἀλεξίου ἐν οἷς εἰστήκεισαν οἱ ναῦται ἐκεῖνοι οἱ ἐκ τῆς Κρήτης· αὐτοὶ γὰρ γενναίως ἐμάχοντο μέχρι καὶ τῆς ἔκτης καὶ ἐβδόμης ὥρας καὶ πολλοὺς Τούρκους ἐθανάτωσαν, καὶ τοσοῦτον πλῆθος βλέποντες καὶ τὴν πόλιν δεδουλωμένην πᾶσαν αὐτοὶ οὐκ ᾔθελον δουλωθῆναι, ἀλλὰ μᾶλλον ἔλεγον ἀποθανεῖν κρεῖττον ἢ ζῆν. Τοῦρκος δὲ τις τῷ ἀμνηρᾷ ἀναφορὰν ποιήσας περὶ τῆς τούτων ἀνδρείας, προσέταξεν ἵνα κατέλθωσι μετὰ συμβάσεως καὶ ᾧσιν ἐλεύθεροι αὐτοὶ τε καὶ ἡ ναὺς αὐτῶν καὶ πᾶσα ἡ ἀποσκευὴ ἦν εἶχον. καὶ οὕτως γενομένων πάλιν μόλις ἐκ τοῦ πύργου τούτου ἐπεισαν ἀπελθεῖν.

(3) Cf. OBERHUMMER, R.E. IV. 980. 52-60.

(4) A. VAN MILLINGEN, *Byzantine Constantinople: the Walls of the City and adjoining Historical Sites*, London, 1899, p. 222 ff.

(5) *Op. cit.* p. 186 ff.

took refuge in the towers as the Turks poured in ⁽¹⁾. This theory is improbable on topographical grounds. The matter cannot be settled on the present evidence. But it seems methodologically sounder not to postulate more unknown Cretan ships in Constantinople than we need. Phrantzes, it should be noted, speaks of the Cretan defenders of the towers as οἱ ναῦται ἐκεῖνοι οἱ ἐκ τῆς Κρήτης ⁽²⁾, implying that he had mentioned them before. The reference can only be to the passage concerning the wall near the Porta Horaea. If we accept that only one ship's company is involved, then we must renounce the identification of the towers as near the Kontoskalion. It rests on very slender evidence (in any case there were towers every sixty yards for fourteen miles of wall, and we know the names of only a very few); and it is unlikely that the Cretans would be far from their ship, which must have been inside the boom, and hence nowhere near the Kontoskalion.

Be that as it may, we know of only one other Cretan ship — apart from those at the boom — which left Constantinople immediately after its capture, namely that whose crew fought on in the towers long after all other resistance had ended. And we are justified in identifying it with the ship of Hyalinas, mentioned in the London manuscript. It will have caught up with those from the boom in the Sea of Marmara, at Tenedos, where there was a Venetian force ⁽³⁾, or in Euboea.

There is a curious satisfaction in establishing, five hundred years after the event, that these gallant and resolute men succeeded in returning to their homes.

University College, London.

Robert BROWNING.

(1) *Op. cit.* p. 363.

(2) PHRANTZES 3. 8, p. 287. 20 ed. Bonn.

(3) Cf. Ubertini Pusculi Brixienensis Constantinopolis IV. 1026 ff., in J. A. ELLISEN, *Analekten der mittel- und neugriechischen Literatur*, Leipzig, 1857: In Tenedi portu nam tempestatibus actae stabant bis denae naves, quas Gnosia tellus, quae Venetum imperium Rhadamanthi legibus audit omissis, plenas frumento et frugibus, inde bis quinas Veneti mittebant Marte triremes instructas, urbi auxilio Danaisque; sed omnes mensem unum adverso tenuerunt sidere portum.

NOTE ADDITIONNELLE

La notice, publiée plus haut, p. 331, du ms. du British Museum, n'est pas inédite. Elle avait été publiée pour la première fois par Mgr Gennadios, métropolite d'Hélioupolis, ΓΕΝΝΑΔΙΟΥ Μ. ΑΡΑΜΠΑΤΖΟΓΛΟΥ μητροπολίτου Ἑλίουπόλεως καὶ Θείρων, Φωτίειος Βιβλιοθήκη, ἦτοι ἐπίσημα καὶ ἰδιωτικὰ ἔγγραφα καὶ ἄλλα μνημεῖα σχετικὰ πρὸς τὴν ἱστορίαν τοῦ οἰκουμενικοῦ Πατρι-αρχείου, μέρος πρῶτον, ἐν Κων/πόλει, 1933, p. 108, n. 3. J'y relève quelques variantes comme ἡμέρα σαββάτω (au lieu de ζη') τοῦ σγού-ρου ὑαλινᾶς καὶ τοῦ φιλομάτου, δραγάσιν (*sic*, au lieu de δράγασιν), πολὺς (mais le *sic* qui suit ce mot prouve que l'orthographe en était incorrecte). Ici, comme ailleurs, M. Browning a mieux copié ou respecté son texte. Mgr Gennadios, d'ailleurs (p. 108, n. 2), a mal lu le nom du copiste Γεωργίου τοῦ Δραζίνουτα καὶ θύτου, au lieu (sans doute) de Δραζίνου τά(χα) καί. Voir aussi N. B. Tomadakis, *L'Hellénisme contemporain*, 2^e série, 7^e année, fasc. hors série, Athènes, 29 mai 1953, p. 57 et note 1 (trad. française, et référence au livre de Mgr Arabadzoglou, cité *en français* avec date inexacte, 1935 au lieu de 1933). (H. G.)

LES ENSEIGNEMENTS DE THÉODORE PALÉOLOGUE

Cet ouvrage, dont je suis en train de préparer l'édition critique, s'appelle de son titre français *Enseignemens ou ordenances pour un seigneur qui a guerres et grans gouvernemens a faire*. Le traité, comme nous le dit l'auteur dans un prologue, a été écrit d'abord en grec, puis traduit en latin par Théodore Paléologue lui-même. Mais nous ne possédons ni l'original grec, ni la version latine ; tout ce que nous avons, c'est la traduction française de Jean de Vignay ⁽¹⁾, qui existe en deux manuscrits, l'un du quatorzième siècle et l'autre du quinzième, tous les deux à la Bibliothèque Royale de Belgique ⁽²⁾.

Bien que Théodore Paléologue appartienne, du côté de son père, à la maison régnante de l'empire byzantin, et du côté de sa mère à l'une des premières familles de l'Italie, l'histoire semble l'avoir négligé. La description la plus complète de sa vie est celle qu'il donne lui-même dans le prologue et l'épilogue des *Enseignemens*. Il la donne comme explication de son œuvre et des raisons pour lesquelles elle fut écrite, la situant ainsi dans son cadre historique. Théodore fut le second fils de l'empereur Andronic II et de Violanta (Yolande), fille de Guillaume VII, marquis de Montferrat, et petite-fille du roi Alphonse X d'Espagne. Cette princesse épousa Andronic en 1284, et prit alors le nom d'Irène. Théodore parle de sa mère avec beaucoup d'admiration, et la montre toujours agissante — on dirait même intrigante — dans l'intérêt de ses trois fils. Elle a certainement dû être une femme de caractère. Ce fut par sa mère que Théodore devint le premier marquis de Montferrat de la famille des Paléologues ; Irène reçut le marquisat

(1) Sur Jean de Vignay, voir surtout Paul MEYER : *Les anciens traducteurs français de Végèce, et en particulier Jean de Vignay*, dans *Romania*, XXV (1896), pp. 401-423. Paul Meyer fut, dans cet article, le premier à signaler les *Enseignements de Paléologue*.

(2) Sous les cotes 11042 et 9467,

en héritage de son frère Jean de Montferrat, qui mourut jeune et sans enfants ; et comme ses devoirs conjugaux la retenaient à Constantinople, elle envoya son second fils en Lombardie, lui conférant tous ses droits. Théodore nous dit qu'il avait quatorze ans quand son oncle mourut ; or, on sait que Jean de Montferrat est mort en 1305 ; donc Théodore naquit en 1291. Il nous raconte qu'au moment où elle reçut la nouvelle de sa succession, Irène était occupée à négocier un mariage pour lui, Théodore, avec la sœur du Duc d'Athènes, mariage qui lui aurait valu beaucoup d'honneur et une dot considérable ; et que, en apprenant que son pays natal de Montferrat était sans chef, elle fit preuve de tant d'altruisme qu'elle abandonna volontairement le projet d'un mariage si avantageux, pour envoyer Théodore à sa nation en deuil.

La vie de Théodore comme marquis de Montferrat, telle qu'il la raconte, paraît assez intéressante. Très jeune encore, il arriva dans ses terres pour trouver ses vassaux déjà en révolte contre lui. Il réussit à prendre le dessus, et s'établit à Montferrat, se maria, et devint père d'une fille (Théodore ne nous dit pas le nom de sa femme, mais nous voyons chez d'autres chroniqueurs ⁽¹⁾ que ce fut Argentina, fille d'Opicino Spinola, un des citoyens les plus importants de la ville de Gênes). Sa mère mourut en 1316, quand il avait vingt-cinq ans, et peu de temps après il fut appelé à Constantinople par son père, dont l'empire était menacé (c'est Théodore qui nous le dit) par ses voisins « tant Crestiens de diverses condicions comme Tartariens, Thurs, et autres barons » ⁽²⁾. Mais pendant les deux ans que Théodore passa à Constantinople, aucune besogne ne lui fut confiée qui eût justifié sa présence en Orient ; et comme des soulèvements inévitables se produisaient à Montferrat, il obtint la permission de retourner chez lui. Ce fut à cette époque que lui naquit un fils, Jean, qui devait lui succéder au marquisat. Mais à la mort de son frère aîné, qui avait été associé à la couronne par son père, Théodore fut de nouveau appelé à Constantinople ; ce fut après 1320, puisque Michel Paléologue est mort cette même année. Il y resta de nouveau deux ans, toujours sans sentir que sa présence dans l'empire byzantin fût aucunement utile, et ce fut pour les mêmes raisons que la fois précédente qu'il

(1) Voir DU CANGE, *Historia Byzantina*, Paris, 1680, p. 249.

(2) Bib. Roy. de Belg. Ms. 11042 f, 9v° col. 1.

demanda et obtint la permission de retourner à Montferrat. Mais cette fois, pour compenser un peu son départ, il composa les *Enseignemens*, qu'il laissa en guise de bons conseils à son père et à son neveu (car Andronic III, fils de Michel, avait pris la place de son père aux côtés de son grand-père). La nécessité d'un pareil ouvrage lui paraissait d'autant plus pressante qu'il sentait « que le dit empire estoit mal ordené, et que les gens estoient en telle maniere entre eulx que remede n'y pouvoit estre mis en nulle maniere » (1). Théodore nous dit qu'il avait trente-six ans quand les *Enseignemens* furent écrits — ce fut donc en 1327.

Le seul des chroniqueurs byzantins qui, à ma connaissance, consacre plus d'une phrase à Théodore, est Nicéphore Grégoras ; et lui-même n'en dit pas long. Tout ce qu'il dit, il le dit sur le ton de la plus grande désapprobation. Selon lui, Théodore accumulait des dettes que son père a payées ; il va jusqu'à insinuer que Théodore fut un traître envers son père, mais ne précise pas de quoi il fut coupable. Le chroniqueur byzantin nous décrit d'ailleurs les façons tout à fait occidentales que Théodore avait prises ; il appartenait à l'église latine, et ses manières, comme ses vêtements, étaient occidentales ; ainsi, il se rasait le menton (2). Grégoras fait mention aussi des projets de l'impératrice Irène pour marier Théodore à la sœur du duc d'Athènes (mais lui dit la *filles*). Seulement, il ne parle pas de l'altruisme d'Irène, lorsqu'elle abandonna l'idée de ce mariage. Il dit simplement que son projet avait échoué et que ses espoirs avaient été déçus (3).

Les chroniqueurs occidentaux contemporains disent encore moins sur lui. Albertinus Mussatus, dans son *Historia Augusta*, lui accorde une simple mention, en parlant des intrigues et des guerres qui déchiraient le nord de l'Italie à cette époque-là (4). Mais au début du seizième siècle apparaissent deux « vies » assez détaillées, toutes deux faisant partie des « Chroniques de Montferrat ». L'une, par Galeotto del Carretto, est en italien (5) ; l'autre, par

(1) *Ibid.*, f. 11^{vo} col. 1.

(2) Nicéphoros GREGORAS : *Byzantina Historia*, ed. L. Schopen, Bonn 1829 (Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae), t. I, p. 396.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 237.

(4) Albertinus MUSSATUS : *De Gestis Henrici VII Caesaris (Historia Augusta)*, Venise, 1636, pp. 25, 39, 67.

(5) *Monumenta Historiae Patriae ; Scriptores*, t. III, Turin, 1848, col. 1163-1178.

Benvenuto da Sangiorgio, est en latin (1). Elles se ressemblent — l'un des chroniqueurs a dû copier l'autre — mais celle de Galeotto del Carretto est de beaucoup la plus détaillée. Ce chroniqueur a certainement fait usage du prologue de Théodore — il y a des passages qui y sont puisés mot à mot — mais il a eu aussi d'autres sources d'information. Il parle, par exemple, d'un document *qu'il a vu lui-même* ; il est probable qu'il existe toujours des archives dont la consultation, au point de vue de l'œuvre de Théodore, serait d'un intérêt extrême. Comme Nicéphore Grégoras, Galeotto del Carretto nous parle des dettes de Théodore, mais sans lui en faire un reproche ; il cite des documents prouvant que Théodore mettait en gage ses châteaux pour subvenir aux besoins de ses guerres. Le détail est intéressant, puisque dans les *Enseignemens* Théodore dit que le seigneur doit racheter tous ses hommes pris par l'ennemi, *même s'il doit mettre en gage ses châteaux pour le faire*. Il est fort possible qu'il se soit conformé sur ce point aux propres conseils que lui-même donnait aux autres. Galeotto del Carretto nous donne aussi la date de la mort de Théodore (1338).

J'en arrive maintenant au traité lui-même. Un résumé en a été donné par M^{lle} J. Bastin (2) ; il serait donc inutile de le répéter ici. Comme il a été dit déjà, les *Enseignemens* ont un prologue et un épilogue. M^{lle} Bastin dit qu'ils ont été tous les deux ajoutés quand Théodore a traduit son ouvrage en latin ; je suis d'accord pour l'épilogue, mais je ne le suis plus pour le prologue, qui a certainement été écrit avant 1328, car Andronic II et son petit-fils Andronic III régnaient toujours ensemble, et Théodore leur adresse des vœux pour qu'ils puissent continuer ainsi. Dans l'épilogue, Andronic II est déjà déposé, car Théodore raconte cet événement, en attribuant tout aux intrigues du grand logothète Théodore Métochite, qu'il peint vraiment en noir. Je pense donc que le prologue a dû accompagner l'original grec, écrit — nous l'avons vu — en 1327, et que l'épilogue a été ajouté à la version latine. Galeotto del Carretto donne comme date de la traduction latine l'année 1333 (3) ; cette date me paraît vraisemblable, puis-

(1) *Ibid.*, col. 1325-1331.

(2) Julia BASTIN, *Le Traité de Théodore Paléologue dans la Traduction de Jean de Vignai*, dans *Études Romanes dédiées à Mario Roques*, Paris, 1946, pp. 78-88.

(3) Galeotto del Carretto, *op. cit.* col. 1176.

que, comme M^{lle} Bastin l'observe avec justesse, l'épilogue semble avoir été écrit après la mort d'Andronic II, survenue en 1332.

C'est une œuvre longue et diffuse où l'auteur a tendance à sauter d'un sujet à l'autre, pour revenir au premier sujet, d'une façon déconcertante. Les seuls moments où il s'occupe de choses morales ou religieuses sont ceux où il énumère les sept vertus que le seigneur doit posséder, ou quand il déclare que le seigneur ne doit pas tolérer d'hérétiques parmi ses gens, et qu'il doit aller régulièrement à la messe. La plupart du temps, ce qu'il dit est simple et pratique ; par exemple, il dit comment il faut mobiliser ses gens, et, en cas de refus, quelles excuses peuvent être acceptées ; comment il faut partager le butin ; la façon dont il faut faire la compensation pour les dommages subis par ses gens. Il parle aussi des questions proprement militaires ; il précise le moment d'attaquer, quand l'ennemi ne le prévoit pas ; il décrit la tâche des espions ; il dit, mais très sommairement, la façon dont les corps d'armée (il conseille qu'il y en ait trois) seront disposés. Mais ce n'est pas un traité de tactique, comme, par exemple, celui de Végèce ; il ne dit presque rien sur les armes, et très peu sur la formation de l'armée ; et bien qu'il dise que les châteaux doivent être fortifiés, il ne dit pas comment. D'un autre côté, il s'attarde sur des détails qui nous paraissent minuscules ; il dit, par exemple, que le seigneur doit manger avec ses gens pour créer une atmosphère amicale, mais qu'on ne doit pas trop parler en mangeant, parce que cette habitude est mauvaise pour la santé — et puis, quand on est occupé à parler, les viandes deviennent froides. Et si, pendant le dîner, quelqu'un dit un mot qui ne paraît pas être vrai, il ne faut pas lui dire « Tu mens », ou lui demander une preuve ; il faut prendre un air étonné — et changer de sujet de conversation !

Ce qui est très intéressant en effet, c'est de voir comment Théodore se montre, comme personnalité, dans son œuvre. C'est essentiellement un homme pratique, avec une sorte de psychologie de guerrier. Il dit, par exemple, que lorsque le seigneur choisit des hommes pour construire ses fortifications, ce n'est pas un désavantage s'ils sont un peu peureux, car alors ils auront plus de raisons pour faire des fortifications vraiment solides. Si le seigneur doit prendre des mercenaires, il fera mieux de les prendre de différents pays, car s'ils parlent tous la même langue, ils auront plus d'occasions de faire des complots contre lui. Et s'il est méfiant ici, il l'est encore plus quand il dit que le seigneur ne doit jamais froisser

les serviteurs qui préparent ses repas ou qui lui servent à manger ; il doit supporter de leur part autant que possible, sinon il risque de se faire empoisonner. Et bien que les chevaux tués ou blessés dans la bataille doivent être remplacés, qu'on se méfie, dit-il, des gens malhonnêtes qui tuent ou blessent leurs chevaux pour en avoir le prix, puisqu'on donne toujours plus que la valeur du cheval.

Ces indications suffiront pour donner une idée du ton général de l'ouvrage. Théodore dit dans son prologue qu'il n'est pas un savant, et que ses conseils sont puisés, non pas dans des livres, mais dans sa propre expérience. Il est cependant possible qu'il ait puisé chez les écrivains byzantins ; j'ai encore à résoudre cette question.

Malheureusement, il est certain que nous n'avons pas ici le traité de Théodore Paléologue, tel qu'il l'a écrit. Jean de Vignay dit, dans une dédicace à Philippe VI, roi de France (qui a été omise par les copistes des manuscrits des *Enseignemens*, mais qui a été conservée dans un manuscrit de sa traduction du *Speculum Ecclesiae* d'Hugues de Saint-Cher, destinée à accompagner la traduction des *Enseignemens*) :

« Et si sache vostre Royal Majesté que ou premier livre que le dit marquis fist et ordena, j'ay delaissé pluseurs choses, tant pour cause de briefté comme pour ce que y ne touchoient point au fait dez armes ne de guerre. Et encore en ray je pluseurs translatees lesquelles, se elles ne touchent au fait dez armes, si font elles a l'information de bonnes meurs » (1). Nous savons d'ailleurs qu'à l'époque où il traduisit l'ouvrage de Théodore, Jean de Vignay avait l'habitude de beaucoup ajouter à ses traductions, et de beaucoup omettre ; l'opération consistant à séparer l'œuvre de Théodore Paléologue des additions de Jean de Vignay sera délicate, et à certains endroits impossible. Néanmoins j'ose croire que l'édition que j'entreprends aura son intérêt pour les byzantinistes autant que pour les romanistes.

Christine KNOWLES.

(1) Dijon, Bib. Municipale, Ms, 213 f. 34^{ro}.

COMPTES RENDUS

Steven RUNCIMAN, *A history of the Crusades*. Vol. I : The first Crusade and the Foundation of the Latin Kingdom of Jerusalem. Cambridge (University Press), 1921. 377 p., 9 plates, 5 maps. 25/—.

Il est superflu de présenter M. Steven Runciman aux lecteurs de *Byzantion*. Mais aujourd'hui, délaissant ses travaux sur Byzance et les Balkans, M. Runciman aborde des contrées voisines. Dans le premier volume (sur trois annoncés) de son *Histoire des Croisades*, nous avons cinq siècles d'histoire considérés à travers le prisme des ^{xii}e et ^{xiii}e siècles. De la trame de l'histoire autonome du pays sont extraits les fils qui lient les périodes arabe et chrétienne. Ce sont : l'extraordinaire hétérogénéité de la population des anciennes provinces byzantines ; l'arrière-plan politique dans l'ombre des rivalités byzantino-musulmanes ; la pénétration turque et le heurt avec les forces préexistantes, d'où va naître le tableau confus de la veille des Croisades. Choix, selon le même critère, des événements et tendances de l'histoire européenne propres à influencer les Croisades : pèlerinages en Terre Sainte ; contacts militaires et culturels avec Byzance ; connaissance, plus ou moins fantaisiste, de l'Orient. Enfin, c'est l'Empire d'Orient, dont l'auteur retrace avec brio les difficultés, les victoires, les défaites. Ces trois facteurs mènent inévitablement à la grande rencontre : la première Croisade. La description de la marche vers Constantinople, puis, à travers l'Asie Mineure, vers Antioche et ensuite Jérusalem — route tant de fois suivie, tant de fois explorée par les historiens — est ici aussi vivante et colorée que le voyage de Kim sur le chemin du Grand Jeu. Le siège et le contre-siège d'Antioche, et la prise de Jérusalem sont les points culminants de ce récit tendu qui nous mène de l'apparition du Croissant à son éclipse par la Croix et à l'accession de Baudouin I^{er}.

Au point de vue de son apport scientifique, nous voudrions relever au moins deux traits de l'ouvrage : a) insistance sur le rôle

joué par la population chrétienne autochtone ; b) plaider pour Byzance. Chalandon, Schlumberger, Grousset et Cl. Cahen ont largement contribué à éclairer ces problèmes, que néanmoins M. Runciman réussit à présenter sous un aspect nouveau. Laissant de côté des constructions lointaines, comme l'éternel combat entre Orient et Occident, l'auteur semble partir de considérations plus « terrestres ». Nous avons affaire à un pays qui, sept siècles durant, est demeuré sous le régime romain et byzantin. L'effort de Byzance pour une « reconquista », né de besoins stratégiques, de scrupules religieux et de considérations de prestige, avait pu s'atténuer, mais ne disparut jamais complètement. L'historien byzantin connaissait bien mieux ses ennemis musulmans et ses « sauveurs » chrétiens, que ceux-ci ne se connaissaient les uns les autres ; et par son intelligence, son éducation, la largeur de son horizon, il dominait infiniment les chroniqueurs occidentaux. Dans ces circonstances, c'est l'attaque persane, avant celle des Arabes, qui déclenche tout (c'est elle d'ailleurs que les historiens des Croisades, à la fin du XII^e siècle, prennent comme point de départ), et M. Runciman se laisse avec plaisir guider par les sources grecques. Il en résulte une tentative de réhabilitation globale de la politique byzantine, et un portrait assez sombre, à quelques exceptions près, de Bohémond et de ses coreligionnaires. Accuserons-nous donc l'auteur de parti pris en faveur de l'empire byzantin ? On le pourrait, semble-t-il, à juste titre ; mais, à notre époque de penchants nationalistes, il n'est pas déplaisant de voir combattre pour la défense d'une nation depuis longtemps disparue. Si Chalandon avait achevé son Histoire des Croisades, peut-être serait-il parvenu à des conclusions similaires.

Dans un travail de cette ampleur, il ne convient pas de s'arrêter à des détails. Remarquons par devoir, et presque traditionnellement, qu'il y a des variations dans l'orthographe des noms orientaux, et que l'auteur, à tort ou à raison, a renoncé à tout signe diacritique. Quelquefois aussi on rencontre des « licences poétiques », comme, par exemple, quand l'auteur considère que les invasions persanes en 614 ont dévasté les environs de Jérusalem au point que « to this date the countryside has never recovered » ; ou tel anachronisme, consistant à parler, à propos de Juifs du XI^e siècle, de « séphardites ».

D'autres points ne sont pas entièrement convaincants. Par exemple, le rôle de Cluny comme promoteur des Croisades (encore

que cette question doive, semble-t-il, rester dans le domaine de la conviction plutôt que dans celui des preuves) ; ou encore, la relation de cause à effet établie, selon une conception traditionnelle et à notre avis périmée, entre la première Croisade et les difficultés auxquelles se heurtaient les pèlerins (cette opinion a été récemment discutée et critiquée par Cl. Cahen dans le *Bull. de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 1951). Nous doutons aussi qu'Adhémar du Puy puisse être taxé d'un libéralisme aussi peu en accord avec l'esprit de son temps. Mais il y a deux problèmes qui méritent, à notre avis, d'être particulièrement discutés. C'est d'abord la manière dont M. Runciman aborde l'histoire. Son Histoire des Croisades est surtout, il faut bien le dire, un récit d'événements, l'histoire de ducs et de chevaliers, de sultans et de chefs militaires. Des mobiles des *dramatis personae* — y compris les masses anonymes — deux seulement apparaissent nettement : le caractère des individus et la piété, sincère, naïve ou mêlée de crédulité, de fanatisme ou d'intérêt personnel. Les questions de structure sociale, de relations économiques, d'institutions politiques, si elles ne sont pas entièrement passées sous silence, restent dans l'ombre. Tandis que chaque personnalité est esquissée en quelques traits marquants qui rendent logiques ses faits et gestes ; tandis que la piété, l'esprit quasi-national sont évalués à leur exacte mesure, les autres facteurs (par exemple les causes mêmes de la première Croisade) sont seulement mentionnés. Il est vrai que le simple fait d'insister sur ces questions sans en suivre l'enchaînement logique, aurait ajouté peu et rompu le mouvement du récit. Mais il y a là, cela va sans dire, une très sérieuse lacune.

Un autre point mérite l'attention. L'auteur a eu l'excellente idée de décrire (du double point de vue ethnique et religieux) la Palestine et la Syrie avant les Croisades. Mais il semble que cette description ne soit pas précise et complète. Nous ne sommes pas du tout certain qu'en un siècle de conquête arabe, la Syrie dont la population jusqu'alors se composait surtout de Chrétiens « hérétiques », fût devenue presque entièrement musulmane, à part quelques centres comme Jérusalem, Bethléem et Nazareth (cf. p. 23). Nous ne voyons nulle preuve à l'appui de cette assertion et nous croyons, pour notre part, qu'une telle conversion en masse ne peut se placer avant la période abbaside, fin VIII^e début IX^e siècle : c'est seulement alors que la politique « musulmane » peut avoir conduit les habitants à abandonner la foi de leurs pères. En outre,

nous nous permettons de rappeler que la documentation relative au Royaume du ^{xii}e siècle montre qu'à cette époque, même les campagnes sont chrétiennes, comme par exemple les alentours de Gaza, de Bet-Govrin, probablement de Ramalla, et quelques coins de la Galilée. Il est possible — suggérons-le du moins — que les domaines restés aux mains d'établissements religieux aient gardé une population chrétienne.

Le problème des Juifs nécessite également une mise au point. Il est difficile de dire à quelle époque ils sont devenus une minorité. Leur influence, en tant que facteur politique, était loin d'être épuisée au début du ^{vii}e siècle — comme Chosroès eut l'occasion de l'apprendre. S'il y eut une conversion à l'Islam, ou une émigration accentuée, c'est probablement au même moment que la conversion des Chrétiens à l'Islam. Ce que nous pouvons constater, c'est la prodigieuse renaissance de la vie juive dans le pays après la débâcle du régime byzantin.

Que l'auteur les ait négligés au cours de son récit, qu'ils manquent aux sièges de Haïfa et de Jérusalem, soit ; mais comment se dispenser de recourir aux sources juives ? Celles-ci en effet (en hébreu, en arabe et en araméen), pour la période arabe, surpassent de beaucoup les autres par leur richesse. La vie quotidienne est retracée par des centaines de lettres, de missives, de circulaires de la collection dite *Geniza*. Même les difficultés de langue pouvaient être surmontées grâce à l'ouvrage de J. Mann, *The Jews in Egypt and Palestine under the Fatimid Caliphs*, 3 vol., Oxford, 1920-22, et Id., *Texts and Studies*, 2 vol., Philadelphia, 1921-35.

Notons enfin que les cartes sont particulièrement bonnes, les illustrations bien choisies (bien que des matériaux plus contemporains des Croisades eussent pu être utilisés), les bibliographies abondantes. Les *itineraria* sont donnés dans une traduction anglaise, et non dans la langue originale. Pour la traduction française de Guillaume de Tyr, on se sert plutôt de l'édition de Paulin Paris ; et pour Ekkehard d'Aura, de celle de Hagenmeyer. La bibliographie moderne est rangée alphabétiquement ; le total en est impressionnant, mais elle eût été beaucoup plus utile, classée par sujets.

Résumons. Le grand mérite de l'ouvrage est de présenter, au profane comme au spécialiste, un récit parfaitement cohérent des antécédents, des étapes et des résultats de la première Croisade. L'auteur, avec l'aisance d'un écrivain-né, mais aussi avec la maî-

trise de l'historien qui a su dominer ses matériaux, garde un moyen terme entre la compacité et la pédanterie d'un Roehricht ou d'un Hagenmeyer, et la volubilité de Grousset. Du point de vue purement littéraire, son livre est probablement l'un des mieux écrits qu'on nous ait donnés jusqu'ici sur la question. J. PRAWER.

The Antinoopolis papyri, part I. Edited with translations and notes by C. H. ROBERTS. London, Egypt Exploration Society, 1950, in-8°, 2 pll., xii-119 p.

Les papyrus publiés dans ce recueil ont été découverts lors des fouilles entreprises par l'« Egypt Exploration Society » à Sheikh Abâda (Antinoopolis), pendant l'hiver 1913-1914. Les dates fournies par les documents eux-mêmes et celles proposées par l'éditeur pour les documents non datés se répartissent entre le iv^e et le vi^e siècle, si l'on fait abstraction de quelques textes des ii^e et iii^e siècles que nous n'analyserons d'ailleurs pas ici (7-9, 12, 17-18, 21, 25-28, 37, 41). Les n^{os} 1 à 6 ont été attribués aux textes sténographiques de la même collection publiés par H. J. M. Milne, en 1934, dans ses *Greek shorthand manuals*. Un appendice, dû à M. W. D. Mc Hardy, contient quatre petits fragments de parchemins hébraïques découverts en même temps que les papyrus grecs (47 à 50, textes bibliques). Ce beau volume, d'un format commode, se termine par des *indices* et deux planches.

Les textes littéraires que nous transmettent ici des copies des iv^e et v^e siècles appartiennent à des genres fort variés. Ils nous présentent, par là même, un tableau intéressant de la vie intellectuelle dans la capitale de la Thébaïde à l'époque byzantine. M. Roberts les groupe sous trois rubriques : textes d'inspiration religieuse, nouveaux fragments classiques et fragments d'œuvres classiques déjà connues.

Les textes d'inspiration religieuse sont les suivants : 10. Parchemin. iv^e s. Ce long fragment, très bien conservé, d'Ézéchiel XXXIII-XXXIV présente des ressemblances frappantes avec le papyrus Scheide publié par MM. Johnson, Gehman et Kase (Princeton, 1938). M. Roberts suppose que les deux manuscrits ont un ancêtre commun, bien que le n^o 10 ait aussi subi l'influence d'une autre tradition. 11. Parchemin. iv^e s. Évangile selon Saint Mathieu, XXVI-XXVII. 13. Parchemin. iv^e s. Actes de Paul et Théccla.

Il s'agit d'une page d'un manuscrit de luxe, de très petit format (7,2 × 8,7 cm.). Les Actes de Paul étaient très populaires en Égypte et ce manuscrit prouve qu'ils étaient connus et appréciés des classes aisées de la population. **14.** Parchemin. iv^e s. Fragment hagiographique latin. Ce texte, très mutilé, a été identifié par M. J. Moreau comme provenant de la *versio antiquissima* du Livre d'Esther (*Nouv. Clio*, III, 1951, p. 398).

Le n° **15** ouvre la série des nouveaux fragments classiques. Cette page d'un codex sur papyrus du iv^e s. contient un fragment de deux comédies (ou de deux actes d'une même comédie). Une autre page du même codex a été publiée par M. Schubart dans ses *Griechische literarische Papyri* (n° 23). M. Roberts pense qu'il n'est pas possible d'attribuer ce fragment à Ménandre. **16.** Fin du iii^e ou début du iv^e s. Fragment comique trop court et trop mutilé pour pouvoir être identifié. **19.** Parchemin. v^e s. M. Roberts reconnaît dans ce texte un fragment du résumé des *Antiquitates romanae* composé par Denys d'Halicarnasse lui-même, résumé que Photius a encore connu. **20.** Fin du iv^e ou début du v^e s. Scholies aux Hymnes de Callimaque. Les scholies conservées par ce papyrus ne coïncident que très rarement avec celles des manuscrits médiévaux, mais elles n'apportent rien de nouveau. **22.** Parchemin. iv^e s. Texte juridique latin. M. F. de Zulueta, consulté par M. Roberts au sujet de ce fragment, suppose qu'il s'agit d'un passage de l'*Ad edictum* d'Ulpien non repris dans le Digeste. La partie du commentaire que ce texte nous restitue concerne l'édit *quod falso tutore*.

Quatre passages d'œuvres connues sont publiés dans ce volume d'après des manuscrits des iv^e et v^e siècles. **23.** Euripide, Médée, 825-840 et 865-878. Ce fragment, qui appartient à un codex sur papyrus (v^e-vi^e s.) apporte une nouvelle leçon (*μετρίους* au lieu de *μετρίας* au vers 839). Pour le reste, il s'accorde constamment avec le manuscrit L. **24.** Quatre fragments d'un codex sur papyrus. v^e-vi^e s. Euripide, Bacchantes. M. E. R. Dodd a utilisé dans son édition de la pièce (Oxford, 1942) ce papyrus qui est le second papyrus des Bacchantes publié jusqu'à présent (le premier est le *P.Oxy.* XIX, 2.223). **29.** Virgile, Géorgiques II-III. iv^e s. Les cinq fragments que publie M. Roberts proviennent d'une édition de luxe et sont les seuls fragments des Géorgiques découverts en Égypte. La qualité du texte est médiocre, cas fréquent dans les éditions de ce type. **30.** Fragment d'un codex sur parchemin.

iv^e s. Virgile, *Enéide* XII, 762-765 et 786-790. Ce fragment, très mutilé, était à peu près illisible au verso.

L'intérêt des documents publiés dans ce volume n'est pas moindre que celui des textes littéraires. **31.** En 347, le logistès d'Antinoopolis demande à un cosmète de se tenir prêt à exercer ses fonctions pendant un mois. Ce texte, qui est le premier jusqu'à présent à nous fournir la preuve de l'existence du cosmète à Antinoopolis suppose, comme le remarque M. Roberts, la nomination simultanée d'au moins deux cosmètes. M. Roberts cite un partage analogue de la charge de gymnasiarque à Hermopolis au III^e s. A cet exemple on pourrait ajouter ceux des *P.Oxy.* XII, 1416 (fin du III^e s., gymnasiarque) et X, 1252^v, II (fin III^e s., euthénarque; cf. aussi OERTEL, *Die Liturgie*, p. 342). **32.** Le stratège de Diospolis magna dresse la liste des revenus fournis au patrimonium par sa circonscription pendant le mois de juin 339 (13^e indiction). Ce compte comprend aussi les arriérés des 11^e et 12^e indictions (337-8, 338-9). L'interprétation de ce document très intéressant est rendue difficile par ses lacunes. Les contributions en espèces proviennent de certaines amendes et du produit de la ferme d'impôts. Le compte enregistre aussi des revenus en nature : gomme arabique, feuilles de bétel, laine de Smyrne. Le n^o **33** est une liste de sommes versées à titre d'impôts militaires à plusieurs officiales pour les 4^e et 5^e indictions (344-5 et 345-6). Le titre de la première section est perdu, les versements qui constituent la seconde proviennent de Ptolémaïs. M. Roberts suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que cette première section concernait Antinoopolis. **34.** Cette courte note concerne un procès soumis, sans doute, au praeses de Thébaïde. Son laconisme la rend très énigmatique. Les adversaires sont un prêtre de Panopolis et des *λογισταὶ κατὰ πόλιν* (ll. 6-7). M. Roberts explique cette expression en supposant l'existence, non attestée ailleurs, de plusieurs *λογισταὶ* pour une même ville. On pourrait aussi comprendre qu'il s'agit des *λογισταὶ* de plusieurs villes. Cette dernière explication serait plus conforme au sens de *κατά* mais la brièveté du document ne permet pas de décider entre les deux hypothèses. Le papyrus n^o **35**, de la fin du III^e s., se compose de deux colonnes. La première, très mutilée, contient une pétition adressée à un *ἡγεμὼν* et dans laquelle un jugement en latin est cité. La seconde colonne est, elle aussi, occupée par une pétition adressée à un certain Flavius Fortunius. M. Roberts suppose que les deux pétitions sont adressées au même per-

sonnage. Fl. Fortunius serait donc un préfet d'Égypte encore inconnu. M. Roberts date le n° 36 de 326 (7^e consulat de Constantin et 1^{er} de Constance). Il remarque en note que le chiffre d'itération du deuxième consulat peut aussi se lire γ . Dans ce cas, on restituerait [*Κωνσταντίου*] à la l. 2 et le document daterait de 354. Cette dernière solution me paraît être la bonne. Le chiffre qui suit le consulat du César est bien en effet un γ . Les α des ll. 2 et 3 sur lesquels M. Roberts fonde sa comparaison ne peuvent pas entrer en ligne de compte puisque tous deux forment la seconde partie d'une ligature. Tous les α indépendants du papyrus présentent une panse très marquée. La photographie du papyrus reproduite à la pl. II permet de lire *Κωνσταντί(ον)* à la l. 2 et $\tau\eta\varsigma\ \tau\omega\upsilon\upsilon$ à la fin de la l. 13. D'autre part, une faute d'impression a fait accentuer $\nu[o]\mu\omega\upsilon\upsilon$ (l. 8) et $\nu\omicron\mu\omega\upsilon\upsilon$ (l. 14) au lieu de $\nu[\acute{o}]\mu\omega\upsilon\upsilon$ et $\nu\acute{o}\mu\omega\upsilon\upsilon$, alors que les deux passages sont bien cités en référence à $\nu\acute{o}\mu\omicron\varsigma$ par l'index. Ce document est une plainte contre adultère adressée au logistès. 38. La corporation des travailleurs de l'argent adresse à l'épitérète, en 301, une déclaration avec serment établissant les prix respectifs de l'argent travaillé et de l'argent coulé. M. Roberts rapproche ce texte de déclarations analogues adressées en 338 au logistès d'Oxyrhynchus par d'autres corporations (*P. Oxy.* I, 85 et *PSI* 202). Dans ces dernières, le prix est fixé par mois et d'après l'évaluation personnelle des déclarants, ce qui n'est pas le cas ici. M. Roberts propose d'expliquer ces différences par la publication en 301 de l'Edit du maximum et en conclut que l'édit a été publié antérieurement au 13 avril, date du n° 38. Le fait que la corporation d'Antinoopolis s'adresse à l'épitérète et non au logistès renforce le témoignage d'autres textes qui permettaient déjà de supposer que le logistès n'avait pas encore été introduit en Égypte en 301. 39. Une certaine Isidora reconnaît avoir reçu la somme qui lui était due en « payement » d'une chlamyde et d'un sticharion qu'elle a fournis au collecteur d'impôts. Le texte porte la date de $[\tau\omicron(\acute{\iota}\varsigma)\ \tau\rho\acute{\iota}\tau\omicron\upsilon\upsilon\ \mu\acute{\epsilon}\lambda\lambda\omicron\upsilon\sigma\iota\upsilon\ \delta\pi\acute{\alpha}\tau\omicron\iota\varsigma]$. La restitution proposée par M. Roberts est la seule qui s'adapte à la lacune et la date du papyrus est donc 323 et non 324 comme une erreur l'a fait imprimer (le 12 Mecheir correspondrait d'ailleurs au 7 et non au 6 février 324). M. Roberts remarque que le prix auquel les deux vêtements ont été évalués par le fisc est inférieur à celui que propose l'édit du maximum pour les mêmes objets, alors que les prix avaient, en fait, à peu près doublé entre 301 et 323. Il s'agit donc

bien ici d'un impôt déguisé. 40. Ce reçu d'une chlamyde livrée pour l'impôt de l'équipement militaire est d'un type nouveau. Il invoque la garantie d'un témoin en prévision du cas où l'objet serait refusé par l'administration. Le n° 42, daté de 542, contient une vente par avance de vin. La somme due en paiement n'est pas spécifiée, pas plus que dans les autres documents de ce type. L'acheteur Aurelius Joseph est de religion juive (*Ἰουδαίῳ τὴν θρησκείαν*). La lettre privée sur parchemin qui porte le n° 43 date de la fin du III^e ou du début du IV^e siècle. Panouptaeiom écrit à sa femme pour lui demander de venir le rejoindre s'il n'y a pas de combat dans la région qui les sépare. Le ton de cette lettre rappelle celui de la correspondance de Paniscos et M. Roberts propose de voir dans le document qu'il publie une allusion à la révolte d'Achilleus. Le n° 44 est attribué à une lettre privée de la fin du IV^e ou du V^e siècle. Longinus écrit de Péluse à Hermammon pour lui demander d'envoyer des vêtements brodés à son frère. Antinoopolis était l'un des centres de l'industrie textile et les fouilleurs y ont retrouvé de riches tissus brodés d'époque byzantine. 45. Petite note de recommandation pour assurer un logement à un certain Ouranios. VI^e s. 46. M. Roberts date ce compte, dressé à l'occasion d'une construction d'immeuble, du second quart du IV^e s.

Les textes publiés par M. Roberts dans ce premier volume des papyrus d'Antinoopolis suscitent tous par quelque point l'intérêt du lecteur. L'impression d'ensemble qui se dégage du recueil est encourageante. Nous voyons dans l'Antinoopolis byzantine une ville administrée avec soin et encore prospère malgré les exactions du fisc. Ses habitants lettrés lisent le latin aussi bien que le grec et quelques-uns des fragments découverts proviennent d'éditions de luxe. La provenance de ces documents, l'importance des échantillons que nous donne ce volume nous permettent d'espérer que la série des papyrus d'Antinoopolis enrichira considérablement notre connaissance de la vie matérielle et intellectuelle de l'Égypte byzantine.

J. LALLEMAND.

NOTES ET INFORMATIONS

LE IX^e CONGRÈS DES ÉTUDES BYZANTINES

THESSALONIQUE, 12-25 AVRIL 1953

Rapport préliminaire

La place nous manquera pour parler comme il eût convenu de ce IX^e Congrès, le plus grand, le plus beau, le plus riche en découvertes et en points de vue nouveaux, le mieux organisé et le plus chaleureusement reçu de toute la série de nos Congrès. Ce jugement ne m'est point personnel. Je l'ai formulé officiellement, en qualité de président du Bureau de l'Association internationale des Byzantinistes, comme au nom de tous les congressistes ; et les représentants de toutes les nations, dans toutes les langues, ont prononcé et répéteront longtemps encore ces mêmes éloges. Il faut féliciter les organisateurs, et notamment le professeur P. Zépos, secrétaire général, dont l'activité, la vigilance, l'ingéniosité et la courtoisie furent sans défaut, et ses savants et sages collègues, S. Kyriakidis, président du Congrès, S. Kougéas, président de l'Académie d'Athènes, et A. Xyngopoulos, recteur de l'Université de Thessalonique. Les autorités civiles, militaires, ecclésiastiques, y compris le chef de l'État, S. M. le roi Paul, qui assista à la séance d'ouverture, et S. E. le ministre Stratos, gouverneur de la Grèce du Nord, qui participa aux principales réunions scientifiques et à la dernière excursion, les métropolites de Thessalonique et de Kastoria, les représentants du patriarcat œcuménique et des monastères de l'Athos, les démarques et nomarques, les présidents des conseils municipaux, prouvèrent chaque jour aux quatre cents congressistes l'intérêt que le pays tout entier prenait à leurs travaux. La Société d'Études macédoniennes donna l'exemple d'une magni-

fique hospitalité, et cet exemple fut imité partout. Personne n'oublia l'accueil que nous fit, lors de la première excursion, la ville de Kastoria, dont 225 habitants hébergèrent autant de congressistes pendant un jour et deux nuits.

Les séances proprement dites se poursuivirent pendant une semaine. Sept sections, dont les plus fréquentées furent celles d'archéologie, d'histoire et de philologie, qui réunirent chaque jour plus de cent personnes chacune, permirent, grâce à la ponctualité des présidents et des secrétaires, d'entendre non seulement les communications des présents, mais encore celles des absents. Les résumés de ces communications, au nombre d'environ 170, très correctement imprimés, avaient été distribués en temps utile et forment dès à présent un imposant volume, qui permettra d'attendre sans impatience la publication, d'ailleurs prochaine, des Actes. Presque tous les représentants de nos études avaient tenu à assister au IX^e Congrès. Les seules absences qu'on ait eu à remarquer et à déplorer étaient dues à des indispositions ou à des cas de force majeure, qui retinrent à Rome S. G. Mercati et le P. Goubert, à Belgrade, Georges Ostrogorskij, à Paris, André Grabar et Rodolphe Guiland, à Londres, R. Jenkins, à Bruxelles, Ernest Honigmann. En revanche, le patriarche de nos études, A. A. Vasiliev, plein de vie, d'enthousiasme et de gaieté, venu de Washington, était là dès la séance royale d'ouverture et participa sans fatigue à l'excursion de Kastoria, où il reçut le diplôme de citoyen d'honneur (1).

Nous devons nous borner à indiquer les tendances de ce Congrès, c'est-à-dire les grandes questions d'actualité scientifique qui, pour des raisons générales ou locales, avaient été choisies spontanément, sans aucune sollicitation du Bureau, respectueux des initiatives individuelles et heureusement fort étranger aux formules et aux impératifs de la science dirigée. Il était inutile d'ailleurs de suggérer aux invités le choix de sujets thessaloniens ou, en général, macédoniens. Personne n'oubliait que nous étions les hôtes du *πολι-οῦχος* saint Démétrius, dont la basilique, enfin restaurée, nous attirait comme un lieu de pèlerinage, et dont les Miracles, source capitale de l'histoire des invasions avars, slaves et bulgares, sont à présent étudiés avec passion dans tous les séminaires byzantins d'Europe et d'Amérique. L'École de Belgrade, comme celle de Paris, celle de Munich, comme celle de Dumbarton Oaks, sans parler

(1) Il devait, hélas, mourir à son retour à Washington, le 30 mai 1953.

de celles de Sofia et de Buda-Pesth, toutes deux absentes pour des raisons trop connues, ont consacré d'innombrables heures d'études et de recherches aux *Θαύματα τοῦ ἁγίου Δημητρίου*, mis en honneur dès la fin du XVIII^e siècle par nos Bollandistes, et dont M. Lemerle prépare une édition. Il n'est donc pas étonnant que non seulement M. Sotiriou, auteur d'un grand ouvrage sur la basilique, et M. Kyriakidis, qui vient, dans le tome II des *Μακεδονικά*, de réexaminer l'un des problèmes centraux que pose cette source, M. Vasiliev, éditeur d'une inscription fameuse — l'acte de donation de Justinien II à saint Démétrius, son allié dans une campagne contre les Slaves —, mais encore M. Lemerle et M. Franjo Barišić, en controverse sur la chronologie des Miracles, et moi-même, mêlé à cette controverse depuis mon étude sur l'invasion des Croates et des Serbes au temps d'Héraclius, ayons jugé utile de confronter nos vues, textes en main et en présence des monuments. A mon retour à Bruxelles, j'ai trouvé sur ma table le travail d'un savant bulgare, M. A. Burmov, tout entier consacré à la chronologie des différents sièges de Thessalonique, au VI^e et au VII^e siècle. Deux communications principales ont été faites à ce sujet : celle de M. Lemerle et celle de M. Barišić. On peut espérer qu'au moment de la publication des Actes du Congrès, nos points de vue se seront rapprochés, d'autant plus que M. Ostrogorskij a bien voulu me dire à Belgrade, au retour, qu'il est moins éloigné aujourd'hui qu'il ne l'était naguère d'accepter mon identification de Kouver et de Kouvrat, qui paraît certaine à M. Lemerle. Mais chacun de nous devra reprendre une dernière fois l'examen des textes. De toute manière, les contacts personnels et les discussions de Thessalonique auront été à cet égard infiniment utiles et fructueux.

Si l'histoire en a profité, l'archéologie et cette discipline spéciale qui tend à se constituer pour l'étude du culte des martyrs, devront beaucoup également à l'effort commun que MM. Dyggve et Sotiriou, M. Lemerle et moi-même avons fait sur place, pour nous expliquer la véritable destination de ce qu'on a appelé le tombeau de saint Démétrius, c'est-à-dire du cénotaphe qui se trouvait sous le ciborium du martyr, au centre de la basilique, sur le côté gauche de la nef médiane, tandis que l'examen du *loculus* trouvé sous l'autel et qui ne contenait que des *ἐγκαίνια* ou reliques symboliques, nous paraît fort instructif pour une juste appréciation du prétendu tombeau de saint Pierre, sous la confession de la basilique vaticane. M. Lemerle ne s'est pas borné, dans une brillante communication,

à discuter la chronologie des Miracles. Il a encore, dans une conférence également brillante, établi par un texte découvert dans ces mêmes Miracles, qu'au début du VII^e siècle, l'archevêque Jean de Thessalonique affirmait avec une grande franchise que Thessalonique n'avait jamais possédé le corps du martyr Démétrius, ni même d'aucun martyr, à l'exception de sainte Matrona. M. Lemerle ne voit donc aucune raison de croire, comme semble le faire M. Sotiriou dans son récent ouvrage, que le corps du martyr aurait été déplacé de l'autel vers le centre de l'église, sous le ciborium. Cette position du problème devait intéresser particulièrement ceux qui, comme nous, pensent que la basilique de saint Pierre, sous la grande nef de laquelle se trouvent des tombeaux qu'on a dû prendre pour des sépultures de martyrs, ne possédait pas nécessairement à l'origine, sous l'autel de la *confessio*, de véritables reliques de saint Pierre. On savait depuis longtemps que jusqu'à une époque tardive, les basiliques chrétiennes se distinguaient nettement des *martyria* proprement dits, et que c'est sous l'influence d'une véritable mode dévote que des reliques ou souvenirs de martyrs ont servi, après coup, à en consacrer l'autel. Un grand mérite de M. Sotiriou est d'avoir rappelé un canon du second concile de Nicée (787), qui généralise cet usage et oblige toutes les églises qui ne posséderaient pas de reliques sous leur autel à s'en procurer d'urgence. Notre communication sur la basilique dite constantinienne de saint Pierre et sur le tombeau de Valerius Hermas où l'on croit déchiffrer l'invocation à saint Pierre publiée par M^{lle} Guarducci, avait donc des chances d'intéresser les fidèles de saint Démétrius et de faire quelque impression — du moins, nous l'espérons — sur les archéologues romains. D'autant plus que, pendant les séances mêmes du Congrès, M. Dyggve, ayant porté la pioche dans le cube de maçonnerie qui supportait l'autel et le ciboire ou baldachin de l'abside dont les chrétiens flanquèrent, sans doute sous Théodose le Grand, la rotonde dite de saint Georges, ne trouva qu'un *loculus* qui, sous une mince plaque de marbre, ne contenait, lui non plus, que des *ἐγκαίνια*, les restes, semble-t-il, d'un petit sac d'étoffe précieuse ayant contenu quelques fragments d'os entièrement pulvérisés. M. Orlandos, qui était présent ainsi que M. Lemerle, M. Vollbach et le P. Halkin, nous a dit avoir trouvé quatorze de ces *ἐγκαίνια* au cours de sa longue carrière d'explorateur des basiliques paléochrétiennes de la Grèce.

Mais nous en avons dit assez pour montrer combien ce Congrès

de saint Démétrius, par le rapprochement des textes les plus précieux et des monuments les plus fameux de Thessalonique et par les débats parfois très animés qu'ils ont suscités entre historiens et archéologues, a stimulé le zèle des chercheurs, et combien il a fait progresser, en quelques heures de collaboration et de « disputes », l'étude des questions les plus brûlantes de notre discipline. Je pourrais m'en tenir là, puisque ceci n'était dit qu'*exempli gratia* ; mais l'exemple était bien choisi, puisqu'il intéressait à la fois la philologie, l'histoire et l'archéologie sacrée, l'Église byzantine et l'Église romaine.

Mais, puisque ce Congrès fut, en somme, un Congrès itinérant et qu'il transporta partout avec lui, dans la Macédoine occidentale comme dans la Macédoine orientale, de Kastoria à Philippes, l'enthousiasme de la recherche et de la découverte qu'il devait au nombre et à la qualité des compétences qu'il groupait et à l'inspiration des sites et des monuments, je veux citer un autre cas de collaboration féconde entre spécialistes de secteurs voisins, sous l'influence magique d'un site historique. Les organisateurs du Congrès, animés par l'amour de leur Macédoine, savaient ce qu'ils faisaient en nous conduisant, par une route d'ailleurs impeccable, de Thessalonique à Berrhoia, la troisième des églises macédoniennes de saint Paul, puis à Kozani et finalement à Kastoria, à moins de trente kilomètres de la frontière albanaise. L'auteur de ces lignes fut l'élève de Gabriel Millet, non seulement à l'École des Hautes Études de Paris, en 1903-1904, mais encore à Mistra, où le jeune Maître arrivait de la Macédoine serbe et de la Macédoine grecque, qui étaient alors provinces ottomanes. Mais déjà la lutte des bandes bulgares et grecques préludait à la libération, aux guerres balkaniques. De Kastoria, sous l'audacieuse direction d'un prélat militant, le métropolite Germanos Karavangélis, Gabriel Millet avait suivi dans la montagne les opérations des partis qui se disputaient, grâce à la passivité de la gendarmerie turque, cette terre ensanglantée. Dans ses récits alternaient une terrible actualité et les impressions toutes fraîches du génial découvreur de ce qu'il appelait la renaissance artistique du siècle des Paléologues. Nous avons retrouvé à Kastoria, conservés à l'hellénisme par les akrites du *Μακεδονικός αγών*, les deux thèmes de nos entretiens de Mistra, car la mémoire des combattants et des martyrs de cette époque héroïque est pieusement conservée dans la ville, qui a voué un culte au héros Paul Mélas, dont nous avons fleuri la statue,

tandis que, dans son discours prononcé à l'occasion de la proclamation des citoyens d'honneur, M. Kougéas n'a pas manqué de faire l'éloge de l'évêque Germanos Karavangélis. Mais surtout nous avons admiré, dans la «ville aux soixante-douze églises», un trésor de fresques qui en font un haut lieu de l'histoire de l'art, une autre Mistra, qu'après M. A. Orlandos, M. Pelekanidis est en train de révéler. A Thessalonique déjà, dans l'impressionnante exposition de copies de mosaïques (nouvellement découvertes à Saint-Georges) et de beaux livres grecs consacrés à l'art macédonien et à l'histoire de Byzance, exposition qu'avait organisée le Centre d'études macédoniennes, un ouvrage magnifiquement illustré attirait tous les regards : c'était le volume de planches où M. Pelekanidis a publié pour la première fois toutes les fresques de Kastoria. Mais il nous restait à voir les originaux, et c'est à quoi, guidés par MM. Pelekanidis et Xyngopoulos, nous passâmes une journée entière. Aucune de ces églises n'était assez vaste pour contenir la foule des congressistes et des habitants qui les accompagnaient, avides d'entendre les commentaires des compétences à propos de scènes et d'inscriptions encore en partie inédites et sur lesquelles la discussion est loin d'être épuisée, malgré les publications excellentes de M. Orlandos. Aussi plusieurs d'entre nous se laissèrent distancer par la masse des visiteurs, pour s'attarder à des déchiffrements personnels et à un examen plus approfondi de ce qui les attirait plus particulièrement. Le guide touristique, que plusieurs d'entre nous avaient acquis, pouvait suffire à une première exploration. On admira surtout les saints Anargyres, par lesquels commença la visite ; Saint-Étienne ; la délicieuse Koubelidiki, ou église à coupole, ainsi appelée parce qu'elle est la seule de toutes les églises de Kastoria à être surmontée d'une coupole, ou plutôt d'un haut tambour en forme de tour, couronné d'une calotte ; le Taxiarque de la métropole, basilique à trois nefs du ^x^e siècle, mais dont le décor de fresques fut renouvelé en 1359 par Syméon, demi-frère d'Étienne Dušan, qui se fit proclamer à Kastoria empereur des Serbes et des Grecs, et dont on peut lire l'inscription datée de 1359 ; Saint-Nicolas, dit de Kasnitzi, parce que son *κτίτωρ* fut effectivement un personnage qui s'appelle *Νικηφόρος τύχη μάγιστρος τοῦ πικλην ὁ Κασνίτζης*, dans une inscription iambique qui se lit au-dessus de l'entrée du narthex ⁽¹⁾. L'après-midi avait été réservée

(1) A quelle date faut-il placer ce fondateur, dont on voit le portrait dans

pour une excursion qui se fit en bateau à moteur au monastère dit *Μαυριώτισσα*, sans doute à cause du village très proche de *Μαύροβο*. Au bord du lac, à l'ombre de gigantesques platanes, se trouvent les bâtiments ruinés du couvent proprement dit, et les vestiges de ses jardins fruitiers, naguère célèbres. Deux églises y subsistent. Hier encore, la *Παναγία*, avec ses peintures du xvi^e siècle, notamment celle qui, dans le narthex, représente les tourments infernaux, attirait les pèlerins, qui ne manquaient pas d'y vénérer les icones de la Vierge et du Christ (xviii^e siècle), tandis que sa voisine, l'église de saint Jean le Théologue, peinte à l'extérieur comme à l'intérieur, fut décorée en 1552. Sauf quelques rares initiés, au courant des plus récentes découvertes de M. Pelekanidis, les congressistes qui s'étaient joints à l'excursion de l'après-midi ne comptaient, en se rendant à la *Μαυριώτισσα*, que sur le charme d'un site idyllique (1). Quelle ne fut pas leur surprise en constatant que, sur le mur Sud de la Panagia, M. Pelekanidis avait fait apparaître les portraits de l'empereur Alexis Comnène et de son fils Jean, dit Kalojean, trouvaille sensationnelle ! D'abord parce que la *Παναγία Μαυριώτισσα*, comme les Saints Anargyres, comme Saint-Nicolas *Κασνίτζης*, comme le Taxiarque de la métropole, comme Saint-Étienne, comme la Koubelidiki, comme Saint-Georges du quartier d'Éléousa dont nous allons parler, serait un monument du xi^e siècle, non seulement par sa construction, mais encore par sa décoration originale, qui en fait une église votive, impériale et triomphale. Ajoutons que cette fresque est la seule, dans tout l'empire byzantin, où soient figurés l'empereur Alexis I^{er} Comnène et son fils Jean, associé à l'empire en 1092, à l'âge de quatre

l'église, ainsi que celui de son épouse Anna ? Une controverse assez vive s'engagea à ce sujet, lors de notre visite, prolongeant celle qui avait commencé dans l'église des Saints Anargyres. On croyait généralement, avant les découvertes de M. Pelekanidis, que ces peintures étaient du xiii^e siècle. Mais des graffites trouvés à Saint-Nicolas donnent une date qui nous oblige à remonter jusqu'au xi^e siècle.

(1) En 1949 encore, rendant compte avec sa précision habituelle de la publication de M. ORLANDOS, *Τὰ βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Καστορίας*, dans *Ἀρχαῖον*, t. IV (1938), M. Charles DELVOYE écrivait (*Byzantion*, XIX, 1949, p. 355) : « *Παναγία Μαυριώτισσα*. Catholikon du monastère du même nom, près du village de *Μαύροβο* : c'est une basilique avec une abside demi-circulaire. Seul le mur Sud, couvert de fresques du xv^e siècle, appartient à l'édifice primitif, qui remonte au xi^e siècle ».

ans. La fresque est donc rigoureusement datée de la fin du ^xⁱ^e ou du début du ^{xii}^e siècle. Elle ne peut être antérieure à 1092, ni postérieure à la mort d'Alexis, en 1118. Elle pourrait être de 1107, car le co-empereur Kalojean (il porte ce surnom que nous ne savions pas officiel) est figuré comme un adolescent, et il est naturel qu'Alexis ait songé à commémorer sa victoire de 1083, sa reconquête de Kastoria sur les Normands, lorsque son triomphe de 1107 sur Bohémond, à Dyrrachium, lui fit considérer comme enfin écarté le danger normand, qui avait failli briser dès l'origine son effort pour rebâtir, en Europe, l'empire byzantin, chassé d'Anatolie par les Seldjoucides. Quoi qu'il en soit, les Comnènes, et après eux les Angélo-Comnènes, jusqu'à la catastrophe de 1204, eurent, après quelques années de répit, à repousser les attaques de Roger et de Guillaume (1147-1185). Et c'est sans doute une des raisons qui firent de Kastoria reconquise, pendant tout le ^{xiii}^e siècle, une place importante, une sorte de pré-Mistra. On viendra y étudier désormais ce qu'il ne faudra pas appeler le renaissance comnénienne, puisque ces fresques des ^xⁱ^e-^{xiii}^e siècles nous montrent la fermeté de la tradition artistique de l'époque macédonienne, bien que l'on puisse préférer le style classique et calme, sans recherche du pathétique, à la véhémence et à l'agitation qui caractérisent le *trecento* byzantin, à Mistra comme en Macédoine. Au reste, nous avons à Kastoria de très belles fresques datées du ^{xiv}^e siècle, notamment celles d'un peintre monastique nommé Daniel, celui qui travailla, vers 1359, pour le Serbe Syméon. Vers le même temps, on décorait la Koubelidiki. Un peu plus tard, en 1384-1385, à Saint-Athanase, un peintre inconnu, mais non sans talent, savait vêtir les saints en dignitaires de la cour impériale, bien qu'il travaillât pour deux seigneurs albanais, Stojas et Théodore Mousaki, maîtres de Kastoria à cette époque. Mais revenons à la victoire d'Alexis Comnène et à son église votive. La tradition locale est que la *Μαυρωτίσσα* s'élève à l'endroit même où le basileus opéra son débarquement, lorsqu'il commença les opérations racontées au début du VI^e livre de l'*Alexiade* par Anne Comnène. Sur place, des maîtres comme Vasiliev et Dölger estimèrent que cette tradition est exacte, de même qu'ils approuvèrent l'identification de l'église de Saint-Georges (voyez DELVOYE, *Byzantion*, XIX, 1949, p. 354, n° 26 : basilique à trois nefs, du ^xⁱ^e siècle) avec cette église de Saint-Georges où, d'après Anne, Alexis vainqueur avait ordonné que se réunissent les Normands qui choisissaient le service impérial.

Car c'est à Kastoria, en 1083, qu'il commença l'enrôlement, sous l'étendard du basileus, des chevaliers de Robert et de Bohémond, qui devait se poursuivre, en 1108, à Durazzo (1). La fresque comnénienne de la *Μαυρωτίσσα*, en rappelant aux byzantinistes ces grands souvenirs, leur révéla soudainement les raisons de l'adoption, par la Byzance des Comnènes, du système de la féodalité occidentale. Forcé de reconstruire en Europe son armée et son empire, forcé de battre les envahisseurs occidentaux avec leurs propres armes, Alexis inaugurerait la grande réforme qui devait permettre à sa dynastie de récompenser en fiefs, à la mode de l'Occident, tous ces Latins qui feront désormais la force de l'Empire. Si les fiefs dont ces chevaliers furent pourvus sont désignés par le terme grec de *πρόνοια*, dont le sens primitif se modifie alors, cela n'implique nullement que la féodalité des Comnènes ne soit pas un emprunt fait par eux aux institutions de l'Occident. Telles sont les considérations historiques que nous inspirèrent le site et les monuments de Kastoria, dont M. Lascaris a entrepris de retracer les destinées.

Sans vouloir énumérer ici les communications proprement dites, dont j'ai dit qu'elles étaient immédiatement accessibles aux intéressés, je tiens à constater que, dans tous les domaines, les savants grecs nous sont apparus comme des maîtres, non seulement — ce qui serait fort naturel — par leur connaissance intime et directe de la langue et, par conséquent, des sources de l'histoire byzantine, ainsi que des sites et des monuments, mais encore par la sûreté de leur méthode. A peu d'exceptions près, ils savent désormais se garder des préjugés nationaux, de même qu'ils évitent les pièges de l'érudition trop spécialisée. Nous avons connu le temps où, en Grèce, l'archéologie chrétienne n'était guère cultivée que par des amateurs, et où philologues et historiens, avec une force de travail et un zèle prodigieux, amassaient les *excerpta* et les *analecta*, laissant aux Russes et aux Occidentaux la synthèse historique. Le IX^e Congrès nous a permis de constater que les travaux d'ensemble, entrepris avec courage, menés à bien avec succès, sont aujourd'hui la règle plutôt que l'exception. M. Tomadakis, avec une vaillante équipe de jeunes, a entrepris de nous

(1) Voyez : Marquis DE LA FORCE, *Les conseillers latins d'Alexis Comnène*, dans *Byzantion*, XI (1936), pp. 153-165.

donner enfin cette édition du mélode Romanos promise depuis trois quarts de siècle par l'école de Munich. M. Zakythinos, avec une connaissance profonde des faits économiques et sociaux (grande nouveauté!), termine sa grande histoire du despotat de Morée, qu'il a bien voulu écrire dans le français le plus élégant. M. C. Amentos, l'élève préféré de Karl Krumbacher, a présenté au Congrès une seconde édition, très bien à jour, de sa grande *Histoire de l'empire byzantin*. M. Sotiriou, qui vient de nous donner coup sur coup, et la même année, deux copieuses monographies sur Saint-Jean d'Éphèse et sur Saint-Démétrius de Thessalonique, est l'auteur d'une grande histoire de l'art byzantin, qui mériterait d'être traduite. M. Ph. Koukoules va terminer par un index dont le Congrès unanime a reconnu l'utilité et l'urgence son immense somme de la vie privée des Byzantins, ouvrage absolument unique en son genre, et qui, comme les indispensables études de M. Kyriakidis, forcera les savants occidentaux à apprendre le néo-grec.

Un grand sujet d'actualité perpétuelle, non seulement en Macédoine, mais dans toute la Grèce, est l'épopée byzantine et les cantilènes ou *τραγούδια* qui l'ont précédée et qui lui survivent. On sait que notre École belge a contribué de plus d'une manière à élucider le problème épique byzantin. Les résultats de nos recherches, condensés dans notre *Digénis Akritas*, publié en grec moderne à New-York, en 1942, ont été généralement acceptés par les savants grecs, et notamment par M. St. Kyriakidis. Néanmoins, il subsiste une certaine opposition parmi les élèves de feu A. Chatzis, qui, avant les découvertes de l'École de Bruxelles, avait daté ce qu'il appelait l'*Akritéide* du temps des Comnènes et qui s'est efforcé jusqu'à sa mort de défendre cette thèse impossible. Ajoutons que notre mise en valeur de la vieille version russe, où Digénis apparaît, non comme un sujet loyal de l'empereur de Byzance, mais comme un rebelle, un andarte, semble avoir alarmé les nationalistes ultras, qui ont reproché à feu A. Sikelianos, grand poète de gauche, de s'être inspiré de mes idées. Une brochure de M. K. Romaïos (junior) sur le vrai Digénis et le faux Digénis, celui de H. Grégoire et d'Angelos Sikelianos, avait précédé de peu l'ouverture du Congrès (1). Cette petite controverse avait naturellement ravivé

(1) Extrait du numéro de Noël 1952 de la *Néa Έστία*: cf. *L'Hellénisme contemporain*, janvier-février 1953, pp. 86-88.

l'intérêt du public pour tout ce qui touche à la poésie des akrites. Aussi la communication d'un brillant romaniste français, M. René Louis, professeur à l'Université de Caen, auteur d'une thèse en trois volumes sur Girart de Vienne, qui, tout récemment, a relevé dans l'œuvre de Chrétien de Troyes, et notamment dans son *Erec*, des motifs indubitablement akritiques, fit-elle sensation. Cette communication avait été préparée, en quelque sorte, par une discussion féconde à notre Séminaire de Bruxelles. Elle sera publiée dans *Byzantion* ⁽¹⁾. L'École belge qui, comme M. René Louis, a plus d'une fois étudié l'influence byzantine dans la littérature française du moyen âge, a trouvé en M. René Louis un puissant allié, et une sorte de dialogue entre le délégué belge et le délégué français sur ces emprunts épiques a été radiodiffusé pendant le Congrès à plusieurs reprises, par les postes d'Athènes et de Thessalonique. Cette collaboration, de l'avis des Grecs, a été l'un des aspects les plus importants et, nous pouvons le dire, l'un des succès du Congrès. Nous en sommes d'autant plus heureux que la participation belge à ce Congrès n'était pas nombreuse, puisque trois de nos compatriotes seulement avaient pu se rendre à Thessalonique : le R. P. François Halkin, M. F. J. De Waele, professeur à Nimègue, et le signataire de ces lignes. Du moins avons-nous pu lire les communications de nos élèves absents, celles de M. Paul Orgels sur les origines du culte de saint Pierre à Rome et sur l'histoire du mot *παγανός*, celles de M. Jacques Moreau sur le Pont Milvius et *Saxa Rubra*, sur l'exil de saint Athanase à Trèves et sur le signe pré-chrétien que les soldats de Constantin arborèrent au Pont Milvius ; enfin celle de M^{lle} Marguerite Mathieu sur les différents usurpateurs ou prétendants qui revendiquèrent, après Mantzikert, le nom du basileus Romain Diogène ou de ses fils et tentèrent, avec l'aide des Russes, des Normands ou des Koumans, d'envahir ou de conquérir à plusieurs reprises le territoire byzantin. Cette communication de M^{lle} Mathieu est insérée intégralement dans notre revue ⁽²⁾.

Henri GRÉGOIRE.

(1) En attendant, nous donnons ci-après le résumé de cette communication, tel que M. René Louis a bien voulu le rédiger pour nous.

(2) Cf. plus haut, pp. 133-148 ; pour *Παγανός*, voyez pp. 333-335. Les communications de M. Moreau ont paru dans *La Nouvelle Clio*, IV, 1952, pp. 369-373 et 411-414. L'étude sur le signe de Constantin paraîtra dans la *Rev. Et. Anc.*, 1953.

Note additionnelle

Résumé de la communication de M. René Louis

Le thème central du roman d'*Erec et Enide*, le premier des cinq grands romans de Chrétien de Troyes, est celui du héros qui, après avoir conquis la bien-aimée par ses exploits, s'endort dans les délices de son amour à l'heure du plus grand péril ; la jeune fille, effrayée et tout en larmes, l'éveille à la dernière minute et l'avertit du péril, auquel le héros fait aussitôt face avec un complet succès. Ce thème, qui se trouve dans le *Waltharius*, où Walther s'endort ainsi dans le sein d'Hiltgund à l'heure où ils vont être rejoints par les Francs ⁽¹⁾, vient de l'épopée byzantine de Digénis Akritas (x^e siècle). Digénis, ayant enlevé la fille d'un stratège, le père et les frères de la jeune fille se lancent à sa poursuite ; c'est alors qu'il repose sa tête sur les genoux de la jeune fille et lui prescrit de faire le guet tout en lui passant les mains dans les cheveux ; elle ne devra pas l'éveiller brusquement, mais tout doucement. La jeune fille, effrayée, verse des larmes si abondantes qu'elles tombent sur la poitrine de Digénis. Celui-ci, éveillé au dernier moment, triomphe de son père et de ses frères. Le trait des larmes qui tombent sur la poitrine du héros endormi se retrouve textuellement dans Chrétien de Troyes (v. 2489-2491 de l'édition Mario Roques). De même que Digénis triomphe successivement de trois, puis de cinq Apélates, Erec triomphe tour à tour de trois, puis de cinq brigands. Ces coïncidences singulières ne permettent pas de douter que Chrétien n'ait connu, au moins partiellement, les récits de l'épopée byzantine de Digénis Akritas. On sait que Manuel Comnène, que Théodore Prodromos appelait *le Nouvel Akritas*, avait armé chevalier le comte de Champagne, Henri le Libéral, époux de Marie de Champagne, protectrice de Chrétien. Manuel lui-même avait épousé en secondes noces une cousine germaine d'Aliénor d'Aquitaine, mère de la comtesse Marie ; son fils Alexis épousa Agnès de France, fille de Louis VII le Jeune, frère de la comtesse Marie.

(1) Cf. H. G., *Note sur le Digénis Slave, Byzantion*, X (1935), pp. 335 et sqq. (oubliée dans ma bibliographie en tête des *Mélanges H. G.*, t. II, et même dans les suppléments à cette bibliographie, en tête du t. III).

PRINCIPALES COMMUNICATIONS

FAITES AU CONGRÈS DE THESSALONIQUE

M. ABRAMIĆ (Split), *Denkmäler der Ostgoten im byzantinischen Dalmatien* ; Fr. RODRIGUEZ ADRADOS (Madrid), *Sur une rédaction byzantine des fables d'Ésope* ; Giuseppe AGNELLO (Siracusa), *Le argenterie bizantine di Canicattini Bagni* ; Ἀμίλκας Σ. Ἀλιβιζᾱτος (Athènes), *Εἶναι δυνατὴ ἡ ἁρμονία τοῦ δημοκρατικοῦ καὶ τοῦ μοναρχικοῦ πολιτεύματος τῆς Ἀνατολικῆς Ὁρθοδόξου καὶ τῆς Ῥωμαιοκαθολικῆς Ἐκκλησίας ἐν ἐνδεχομένῃ ἐνώσει των* ; Franz ALTHEIM et Ruth STIEHL (Berlin), *Staatshaushalt der Sasaniden. K.* Ἀμαντος (Athènes), *Περὶ τῶν βυζαντινῶν διαθηκῶν* ; Roberto ANDREOTTI (Turin), *La politica orientale di Aezio nel conflitto con Attila* ; Mgr Gennadios ARABADJOGLU (Istanbul), *Sur une lettre du patriarche de Cple Athanase I (sous Andronic Ier)* ; Ἀπ. Ε. Βακαλόπουλος (Θεσσαλονίκη), *Προβλήματα τῆς ἱστορίας τοῦ παιδομαζώματος* ; H. G. BECK (München), *Ein neues Handbuch der byzantinischen Kirche* ; Biondo BIONDI (Milan), *La concezione teocratica dello stato nelle leggi di Giustiniano* ; I. K. Βογιατζίδης (Athènes), *Ἑρμηνεία τῆς διπλωματικῆς δραστηριότητος τῶν Βυζαντινῶν* ; Jacques BOMPAIRE (Rennes), *Documents d'archives inédits au monastère Athonite de Xéropotamou*. Voici la note apportée à ce sujet par M. Lemerle : « M. Bompaire présentera un résumé de divers documents contenus dans ces archives, pour la plupart inédits encore ; il a pu les photographier en 1950. A côté de chrysobulles et de *prostagma* déjà connus par quelques-uns, il y a toute une série d'actes des *πρωτοί* de l'Athos et de la *σύναξις*, échelonnés de 1010 à 1430 ; deux actes de l'évêque d'Hierissos, des actes de vente et testaments, et une importante collection de *πρακτικά*, la plupart du début du xiv^e siècle, relatifs aux biens de Xéropotamou en Chalcidique, dans la région de Thessalonique et du Strymon » ; V. BUCHHEIT (Saarbrücken), *Die Echtheit der griechisch überlieferten Schriften des Methodios von Olympos* ; Carlo CECHELLI (Rome), *Un marmo di Costantinopoli*

e un pannello della porta di S. Sabina in Roma. — Il mosaico di S. Giorgio di Salonico e quello della cupola del Battistero degli Ortodossi a Ravenna ; M. CHATZIDAKIS (Athènes), *L'école de Macédoine en Crète* (d'après les recherches de l'auteur, les grands courants de l'époque des Paléologues trouvent en Crète leur écho. Il est intéressant d'y noter la présence de peintures murales qui portent toutes les caractères du style dit macédonien du xiv^e siècle. L'église de Ποταμιές, récemment restaurée, en donnerait la preuve) ; Κώστας Χ. Χατζηπάλης, *Λευκωσία (Κύπρον), Ἡ Κύπρος κατὰ τὸ δεύτερον ἡμισυ τοῦ 9ου καὶ τὰς ἀρχὰς τοῦ 10ου μ. Χ. αἰῶνος* : réfutation très pertinente des théories de M. Dolley dont il n'y a rien à retenir ; Α. Π. Χρυστοφίλοπουλος (Athènes), *Ἡ εἰς περιόδους διαίρεσις τῆς ἱστορίας τοῦ ἑλληνικοῦ ὀρθοδόξου ἐκκλησιαστικοῦ δικαίου* ; F. CROSARA (Camerino), *Les usurpateurs Jean de Ravenne et Tibérius Pélasius* ; A. DAIN (Paris), *Un recueil de fables de Babrios* (sur les procédés du faussaire Minoïde Mynas) ; Antonio d'EMILIA (Rome), *Le fonti giuridiche bizantine del cap. 49 del Nomocanone di Ibn Al-Assal* (monophysite copte : 1238 après J.-Chr.) ; Michel A. DENDIAS (Athènes), *Ἡ τοπικὴ διοίκησις ἐν τῷ Βυζαντινῷ Κράτει* (suite à une étude parue dans les Actes du Congrès de Rome, vol. V, 122 sqq.) ; A. DEROCO (Beograd), *Les châteaux forts féodaux dans le Serbie du Moyen Age, XI^e-XV^e siècles* (sujet capital) ; Albrecht DIHLE (Göttingen), *Die Akklamationen in Konstantins Zeremonienbuch* ; A. I. DIKIGOROPOULOS (Nicosia, Cyprus), *Notes on some frescoes in S. Saba on the little Aventine in Rome. 2. Archaeological evidence for the history of Cyprus 647-965 a. D.* : « with the exception of one lead seal, the evidence to be discussed is coin evidence. The seal has a straight text on both sides, reading on the obverse ΠΑΝ-ΘΗΠΙΟΥ, and on the reverse ΕΠΙC/Κ^oΑΡΑ/ΔΟΥ. This is important evidence in support of K. Sathas, suggestion that the inhabitants of Arados moved to Cyprus after an Arab attack on their island in 648, and minimizing the value of Sir George Hill's criticism of that suggestion » ; Einar DYGGE (Copenhagen), *Le palais impérial de Thessalonique*. « En 1939, pendant une campagne de fouilles, d'une durée de quatre mois, sous ma direction, il fut prouvé que le palais de l'empereur Galère, ainsi que l'hippodrome palatial, étaient situés immédiatement au Sud de l'Arc de Galère et de l'ὁδὸς Ἐγνατία. Au Nord de cet Arc se trouvait une partie avancée des Palais, avec la Rotonde (l'actuel S. Georges) comme une construction indépendante,

sur un terrain sacré (*temenos*), entouré de hauts murs et de grandes conques. Ce *temenos* était relié au Palais impérial par une double rangée de colonnes, un péristyle, prenant son point de départ à l'Arc de Galère et dont l'axe longitudinal était perpendiculaire à l'ὁδὸς Ἐγνατία.

Cet axe Sud-Nord était en outre souligné par un grand vestibule couvert, atteignant l'Arc de Galère du côté du Palais. Les cycles de sujets dans les reliefs de l'Arc suivent également la direction de l'axe (ce que M. Alföldi a fait plus tard observer).

La Rotonde forma, cent ans plus tard, une salle au milieu d'une grande église à plan central. L'entrée principale de l'église était orientée vers le Palais et reliée à celui-ci par la colonnade susmentionnée. Le *temenos* aussi fut conservé... Tout l'ensemble architectonique avec les grandes niches (κόγχαι), transformées en constructions cultuelles à deux étages, mesure cent mètres dans la direction Ouest-Est. Le diamètre de l'église centrale elle-même est de 55 mètres (38 mètres au S. Sépulcre, église qui, d'après moi, est post-constantinienne (cf. *Gravkirken i Jerusalem*, Copenhague, 1941, Actes du V^e Congrès, Paris, 1948, pp. 111 sqq.)); 36 m. à St-Vital de Ravenne; 34 m. à Aix-la-Chapelle).

Dans la calotte de la coupole de la Rotonde, j'ai décelé, sous le badigeon, la présence de mosaïques... »

Δημοκρατία Σ. Ἡλιάδου (Paris), Ὁ ἅγιος Δημήτριος καὶ οἱ Σλάβοι; II. Ἐνεπεκίδης (Vienne), *Byzantinische Prinzessinnen im Hause der Babenberger und die byzantinischen Einflüsse in den österreichischen Ländern des 12. und 13. Jahrhunderts. Ein Versuch zur ersten Monographie*; Wilhelm ENSSLIN (Erlangen), *Staat und Kirche von Konstantin I bis Theodosios I. Ein Beitrag zur Frage nach dem Cäsaropapismus* (exposé magistral).

Δημ. Ε. Εὐαγγελίδης (Athènes), *Σταυρεπίστεγος ἐκκλησία παρὰ τὸν Ἀχέροντα*; Enrica FOLLIERI (Roma), *Gli elementi originali nella versione neo-greca del Teseida del Boccaccio*; G. FORCHIELLI (Bologna), *Gli economi delle Chiese orientali e delle Chiese occidentali*; Heinrich Gerhard FRANZ (Weil, Rhein), *St Martin in Tours und der vorkarolingische Kirchenbau in Gallien*: « Auf jeden Fall müssen wir damit rechnen, in Gallien einen bedeutsamen Ableger frühbyzantinischen Kirchenbaues zu besitzen »; A. GARZYA (Napoli), *Lettres de Nicolas Cabasilas à son père*; Marcello GIGANTE (Napoli), *Un codice inesplorato dei tetrastici di Ignazio e dei suoi imitatori*; L. H. GRONDIJS (Utrecht), *Sectes manichéennes* (analyse du mani-

chéisme numidien); V. GRUMEL (Paris), *L'origine des ères mondiales des Byzantins*, Trois éléments sont à considérer : 1^o) l'idée mystique représentée par le nombre 5.500 pour la naissance du Christ ; 2^o) la nécessité de sauvegarder les concordances essentielles (vendredi et Pâque des Juifs) pour la date de la Passion ; 3^o) le cycle pascal lunaire de 19 ans. Ce cycle, institué par Anatole de Laodicée, avec point de départ en 258, s'accorde à une ère du monde qui est 5501 avant Jésus-Christ (5502-5501 de notre ère). Il reçut au iv^e siècle deux réformes, l'une à Alexandrie, qui donna naissance à l'ère du monde dite alexandrine, 5492 avant Jésus-Christ, et l'autre à Constantinople, qui donna naissance à l'ère du monde 5509, qu'on peut appeler protobyzantine. Par décalage d'une unité (sous Héraclius) fut obtenue l'ère byzantine 5508. De la réforme alexandrine du cycle lunaire de 19 ans provient l'ère des Martyrs (284 de notre ère). De la réforme constantinopolitaine provient l'ère des Romains (248 de notre ère), qui, éphémère chez les Byzantins, se conserva chez les Arméniens. D'elle aussi provient l'ère des Arméniens (552) et la double ère des Géorgiens : le *kronikoni*, 780 après J.-C., et l'ère mondiale, 5604 avant J.-C. Rodolphe GUILLAND (Paris), *La commune zélote de Thessalonique* (1342-1349) ; André GUILLOU (Rome), *Les archives du monastère du Prodrome au mont du Ménécée, près de Serrès* (Annonce d'une nouvelle édition des actes du Prodrome (55 documents) dans la *Bibliothèque Byzantine* que dirige à Paris M. P. Lemerle, dans la série *Études*, dont elle sera le tome III ; François HALKIN (Bruxelles), 1. Annonce de la publication prochaine de la Passion de saint Alexandre de Thessalonique, d'après un exemplaire assez ancien, mais mutilé au début. 2. Très importante étude sur les panégyriques byzantins de saint Démétrius ; J. HAMM (Zagreb), *Comments upon Church Slav translations of Byzantine texts* ; Jacques HANDSCHIN (Basel), *Sur quelques tropaires grecs traduits en latin* ; Irénée HAUSHERR (Rome), *Variations récentes dans les jugements sur la méthode d'oraison des Hésychastes* ; G. HOFMANN (Roma), *Nuove fonti per la storia profana ed ecclesiastica di Creta nella prima metà del secolo XV* ; H. UNGER (Wien), *Der unedierte Ῥηθικὸς ἡ περὶ παιδείας des Theodoros Metochites* ; André DE IVANKA (Graz), *Les fondements patristiques de la doctrine palamite* ; P. KALININ (Grosrouvre S/O, France), *Les destinataires véritables des sept lettres de l'Apocalypse* ; K. Α. Κ α λ ο κ ό ρ η ς (*Ἡράκλειον Κρήτης*), *Αἱ βυζαντινὰ τοιχογραφία τῆς ἐπαρχίας Ἀμαρίου Κρήτης*

(12-16 αἰ.) ; Σ. Ι. Κ̅ α ρ ᾱ ζ (Athènes), Ἡ ὁρθὴ ἐρμηνεία καὶ μεταγραφὴ τῶν βυζαντινῶν μουσικῶν χειρογράφων ; R. KEYDELL (Berlin), *Kulturgeschichtliches in den Dionysiaka des Nonnos* ; E. KLOSTERMANN (Halle), *Noch einmal συντήρησις - συνείδησις* ; Dimče KOCO (Skopje), *L'église de Ste-Sophie à Ohrid*. Très importante étude de cette église, dont la *Baugeschichte* présente les problèmes les plus compliqués. On retiendra cette conclusion qui me paraît s'imposer : « D'après le relief d'une basilique à trois nefs sans coupole, représentée sur une tuile, retrouvée parmi les tuiles du plancher de la galerie du narthex intérieur de l'église de Ste-Sophie, et les fouilles récentes, je pense que l'église pouvait être à trois nefs *sans coupole*, du type des basiliques bien connues, bâties aux ^{ve}-^{vie} siècles. Plus tard, elle fut reconstruite en basilique à trois nefs avec transept et coupole » ; Γεώργιος Τ. Κόλιας (Θεσσαλονίκη), *Λόγοι καὶ χρόνος ἐκδόσεως τῆς Νεαρᾶς 109 Λέοντος ΣΤ' τοῦ Σοφοῦ*. Bien que la législation « commune » exigeât pour les fiancés l'âge minimum de sept ans, et pour les jeunes mariés l'âge minimum de 13 ou 14 ans selon le sexe, Léon le Sage, dans la nouvelle 109, déclare que l'empereur n'est pas tenu par ces dispositions : il avait promis en effet à l'empereur Louis III, dont il recherchait l'alliance, la main d'Anne, fille de sa seconde épouse Zoé, qui n'avait pas encore atteint l'âge de sept ans ; Ἀθανάσιος Δ. Κομίνης (Athènes), *Λαξευτοὶ τάφοι εἰς τὸ χωρίον Θίσβη τῆς ἐπαρχίας Θηβῶν* ; Γεράσιμος Ι. Κοσιδάκης (Athènes), *Πότε παρήκμασεν ἡ ἐξέλιπε καὶ ἐκκλησιαστικῶς ἡ Νικόπολις καὶ ἀνεδείχθη ἡ Ναύπακτος ὡς μητρόπολις* ; Ἐ. Κριαρᾶς (Θεσσαλονίκη), *Ὁ λαϊκότεροπος χαρακτῆρας τῆς κρητικῆς λογοτεχνίας, οἱ λογοτεχνίες τῆς Ἀναγέννησης καὶ ἡ βυζαντινὴ παράδοση* ; le même, *Ὁ τάφος τοῦ Διγενῆ Ἀκρίτα σὲ μιὰ γέφυρα τοῦ Εὐφράτη* (nouvelle interprétation d'Escorial 1661-7 sq., de Grottaferrata VIII, 238-240) ; Basil KRIVOCHÉINE (Oxford), *The redactions of the sermons of St Symeon the New Theologian* ; Φ. Ἰ. Κοκονέλης (Athènes), demande au Congrès d'émettre un vœu en faveur de la publication d'un index complet de son grand ouvrage, *Βυζαντινῶν βλὸς καὶ πολιτισμός* et parle ensuite d'Eustathe de Thessalonique, grammairien ; Βασίλειος Δ. Κνρὶαζόπουλος (Θεσσαλονίκη), *Μικρομετεωρολογικὸν φαινόμενον εἰς τὴν βυζαντινὴν διακοσμητικὴν* ; F. LAMMERT (Bochum), *Inhaltsangabe des Berichtes über die Neuausgabe des Nemesios* ; Bruno LAVAGNINI (Palermo), *L'assedio di Siracusa (878 d. C.) e la lettera di Teodosio Monaco, in una*

nuova traduzione latina ; Παῦλος Α ζ α ρ ί δ η ς (Ρόδος), Συμβολή εἰς τὴν μελέτην τῶν παλαιο-χριστιανικῶν μνημείων τῆς Δωδεκανήσου ; G. LIBERTINI (Catania), *Due chiese bizantine del territorio di Pallantion* ; H. P. L'ORANGE (Oslo), *Le decorazione originaria del Tempietto Longobardo a Cividale* ; Δημήτριος Σ. Λ ο υ κ ᾱ τ ο ς (Athènes) Πόλη καὶ « Κωνσταντινούπολη » στὶς ἐκφράσεις καὶ τὰ κείμενα τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ ; Ἱ. Π. Μ α μ α λ ᾱ κ η ς (Thessalonique), *Gémiste Pléthon devant la chute de Byzance* ; E. MAMBOURY (Istanbul), *La Suisse, province de l'art byzantin* ; Djordje MANO-ZISI (Belgrade), *Deux nouvelles églises à Caričingrad* ; Γεώργιος Α. Μ έ - γ α ς (Athènes), précieuse étude sur Michel Psellos et le folklore ; A.H.S.MEGAW (Nicosia, Cyprus), *The Transept Basilica at Hermopolis Magna* ; K. MERTZIOS (Venezia), *Lettre inédite de Carlo Tocco au doge de Venise, écrite de Janina en 1425* ; P. A. MICHELIS (Athènes), *Valeur du pittoresque dans l'art byzantin* ; P. Teodoro MINISCI (Grottaferrata), *I typika liturgici dell' Italia bizantina* ; Lazar MIRKOVIĆ (Belgrade), *Die Ikonen der griechischen Maler in Jugoslawien*. Communication capitale : « Prof. Mirković versucht ein Verzeichnis der griechischen Ikonenmaler zu geben ohne behaupten zu wollen, dass es sich um eine vollständige Liste handle, denn die Ikonen in Jugoslawien sind noch nicht durchstudiert worden. In das Verzeichnis wurden auch einige Künstler eingetragen, deren Wandmalereien bekannt sind, von denen aber mit Sicherheit angenommen werden kann, dass sie auch Ikonenmaler waren » ; Α. Μ ω ρ α ῖ τ η ς (Θεσσαλονίκη), Ἀρχὴ καὶ ἐξελικτικὴ διαμόρφωσις τῆς λειτουργίας τῶν Προηγιασμένων ; Παναγ. Γ. Ν ι κ ο λ ό π ο υ λ ο ς (Athènes), Ἐπὶ τῆς ἐπιγραφῆς καὶ τοῦ προοιμίου τοῦ εἰς τὸ Σάββατον τῆς Τυροφάγου ὕμνου Ῥωμανοῦ τοῦ Μελωδοῦ. V. PALACHOVSKY (Paris), *Les saints Abdièse, martyrs persans* ; Δ. Ι. Π ᾱ λ λ α ς (Athènes), Αἱ « βαρβαρικαὶ » πόρπαι τῆς Κορίνθου. Νικ. Ι. Π α ν - τ α ζ ό π ο υ λ ο ς (Athènes), Ἡ Ἐξάβιβλος τοῦ Ἀρμενοποῦλου ὡς « κωδικοποιήσις » καὶ ἡ ἐπίδρασις αὐτῆς ἐπὶ τὸ νεώτερον ῥωμαϊκὸν δίκαιον ; O. PARLANGÈLI (Milano), *Il presunto dorismo dei dialetti neo-greci d'Italia* ; Στράτης Π ε λ ε κ ῖ δ η ς (Θεσσαλονίκη), *Περὶ μιᾶς στήλης* ; A. PERTUSI (Milano), *Problemi di amministrazione bizantina dei temi* ; Clemente PIZZI (Lucca), *The siege of Lucca laid by the Byzantines in 552 a.C.* ; Ν. Π λ ᾱ τ ω ν (Ἡράκλειον, Κρήτη), *Αἱ παλαιοχριστιανικαὶ βασιλικαὶ τῆς Κρήτης* ; Λίνος Π ο λ ῖ τ η ς (Θεσσαλονίκη), *Χρονολογία καὶ ποιητὴς τῆς ἀνεκδότου κρητικῆς ζωμωδίας « τοῦ Κατζούρμπου »* ; Georges Sp. RADOÏTCHITCH (Bel-

grade), *La date de la conversion des Serbes* (voyez plus haut, pp. 253, le résumé de cette communication, avec des notes de M. Michel Lascaris); B. RÉCATAS (Clermont, Oise), *L'hellénisme de Philéas Lebesgue*; Marcel RICHARD (Paris), *Photius et le Commentaire de Saint Jean Chrysostome sur les Psaumes*; K. A. Ῥωμαῖος (Athènes), 1. Βυζαντινὰ ἄσματα καὶ ἀρχαία ἐλληνικὴ τέχνη. 2. Βάγδας Φωκᾶς, Νικηφόρος καὶ Πετροτράχηλος; P. MARTINIANO RONCAGLIA (Paris), *I Frati Minori e lo studio del greco durante il sec. XIII. Le traduzioni in latino di opere greche, fatte da Angelo Clareno*; Berthold RUBIN (München), *Germanische und semitische Einflüsse auf den spätromischen Schicksalsgedanken*; Steven RUNCIMAN (London), *The Greeks of Antioch during the period of the Crusades* (« At the time of the Frankish capture of Antioch the citizens were mainly Greek and the policy of the Frankish princes during the xiith century with regard to the Patriarchate and to Byzantion was largely affected by their fear of this Greek element. A study of Antiochene history in the xiith century shows that the Greeks were still very influential in the city, and that the Princes, being no longer afraid of Byzantine imperialism were ready at time to encourage it as a counterweight to Armenian influence. They were moreover sufficiently influential in the Commune founded at the close of the xiith century to induce it when the Latin Church seemed to favour the Armenians to accept a Greek patriarch, and many of the merchants of Antioch continued to support the Greek Church. The Commune must have been far more Greek and less Latin than is usually supposed. It was only the Moslem reconquest that caused the downfall of the Greeks in Antioch »); P. Francesco Russo, M. S. C., (Ferentino-Frosinone), *Relations culturelles entre la Calabre et l'Orient au Moyen Age*; S. SALAVILLE (Athènes), *Un illustre Thessalonicien du XIV^e siècle: Nicolas Cabasilas* (« Il est désormais prouvé que Nicolas Cabasilas ne doit pas être confondu avec deux autres Cabasilas, ses contemporains: Cabasilas le Sacellaire, et le Cabasilas qui eut avec Nicéphore Grégoras la longue discussion palamite rapportée par Grégoras aux livres 22-24 de son *Histoire byzantine*. Du coup, ce n'est pas seulement une erreur de noms corrigée, c'est une injustice réparée à l'égard de Nicolas Cabasilas, que cette méprise des critiques a trop longtemps fait accuser, à tort, de faiblesse de caractère et de versatilité en matière politique, comme dans le domaine théologique et religieux... D'autre part, trois documents

de 1387, 1391 et 1396 prouvent que Nicolas Cabasilas vivait encore en 1387 et 1392, et peut-être même un peu après cette dernière date, et qu'il était toujours laïque et simple particulier : donc vingt ans après l'année 1371, que l'hypothèse de son épiscopat fixerait comme date de sa mort ». Le P. Salaville ajoute très justement : « Il est superflu de dire que le rétablissement de la vérité historique n'enlève rien à la gloire du célèbre Thessalonicien, ni à celle de son illustre patrie » ; H. L. SCHELTEMA (Groningen), communication sur le premier volume de la nouvelle édition des *Basiliques* par H. L. Scheltema, et sur le livre de N. Van der Wal concernant les commentaires grecs du Code Justinien ; Giuseppe SCHIRÒ (Padova), *In quale anno iniziò la controversia esicasta* (On fait remonter généralement la prélude de la controverse à l'époque où Grégoire Palamas commença à écrire contre son adversaire Barlaam les fameuses trois triades d'écrits polémiques, c'est-à-dire aux environs de 1338. M. Schirò pense qu'il résulte au contraire des lettres de Palamas et Barlaam qu'en 1333, lorsque le Calabrais, en sa qualité de représentant de l'Église de Byzance, traita de l'union avec les légats du pape, la controverse avait déjà commencé depuis une année au moins, et que Grégoire Palamas avait déjà conçu et manifesté à Barlaam quelques-uns des principes de sa doctrine) ; G. A. SOTIRIOU (Athènes), essai de chronologie des nombreuses icones portatives trouvées par l'auteur au Sinaï, en 1938 ; Fritz SCHACHERMEYR (Wien), *Die Völkerbewegungen im byzantinischen Griechenland und ihre Bedeutung für die ägäische Frühgeschichte* ; Hugo SCHREINER (München), *Welche der grossen volksgriechischen Dichtungen des Mittelalters weisen keine oder nur geringe Spuren gelehrter Uebearbeitung auf?* (Se fondant sur le critère de l'absence d'ἐκφράσεις ou de descriptions-digressions trop minutieuses, M. Schreiner estime que les romans les plus anciens ou les moins « gâtés » sont Imberios et Margarona, ainsi que le roman de Bélisaire, plus, sous certaines réserves, Florios et Platziaphlora, ainsi que l'épopée de Digénis, d'après le ms. de l'Escurial) ; Philipp SCHWEINFURTH (Istanbul), *Zur Bestimmung des Bautypus der Kreuzkuppelkirche* (sur l'importance de la construction à plan central, conservée dans l'ensemble que forme le Dôme de Trèves ; contribution très importante, avec plans) ; Alexandre SOLOVIEV (Genève), 1. *Les traités russo-byzantins du X^e siècle*. 2. *La question du bogomilisme en Bosnie médiévale* ; G. SOYTER (München), « Eunostos » als Name einer Göttin bei Eustathios ; K. Σπυριδάκης (Nicosia,

Chypre), *Ἡ ἀνάπτυξις τῆς πνευματικῆς ζωῆς ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ Κύπρου κατὰ τὸν δ' αἰῶνα καὶ τὰ αἷτια τῆς ἀναπτύξεως ταύτης*; Γ. Κ. Σπυριδάκης (Athènes), *Περὶ δυσοιῶνον σημείου πρὸ τῆς θανατώσεως τοῦ Καίσαρος Βάρδα*. (Le Continuateur de Théophane (p. 202 sq. et 206 sq. Bonn) cite parmi les signes prémonitoires de la mort du César Bardas, en 866, le don qui lui avait été fait, peu de temps avant son assassinat, par sa sœur, l'impératrice-mère Théodora, d'un vêtement précieux où se trouvaient représentées des perdrix. Cette signification allégorique de la perdrix, attestée pour le ix^e siècle et encore répandue aujourd'hui, tire, dit M. Spyridakis, son origine des mythes antiques sur Πέρδιξ. Nous estimons, pour notre part, que la signification néfaste de la perdrix doit être d'origine romaine et s'explique par la ressemblance du mot grec, emprunté par le latin, avec le verbe *perdere*); A. STEINWENTER (Graz), *Die Teilnahme der Bischöfe an der öffentlichen Verwaltung in frühbyzantinischer Zeit*; P. Pélopidas STÉPHANOU (Rome), *Le témoignage religieux de Michel Psellos*; Oliver STRUNK (Princeton), *S. Salvatore di Messina and the musical tradition of Magna Graecia*; Andreas STYLIANOU (Lapithos, Chypre), *The painted church of « Panayia tou Arakos » Lagoudhera, Cyprus*; David TABACHOVITZ (Eskilstuna, Suède), *Ueber eine frühbyzantinische Bedeutungsnuance von εἶς*; D. Talbot RICE (Edinburgh), 1. *Excavations by the Walker Trust (St. Andrews) on the site of the great palace of the Byzantine emperors, Constantinople, in 1952*. 2. *The lost mosaics of St. Demetrius, Salonica*; Γ. Ι. Θεοχαρίδης (Thessalonique), *Ὁ ναὸς τῶν Ἀσωμάτων καὶ ἡ Rotonda τοῦ Ἀγίου Γεωργίου*. (Un document récemment publié, des archives de Venise témoigne du fait que la fameuse rotonde dite de Saint-Georges, avant que les Turcs ne s'en emparassent en 1590, s'appelait ναὸς τῶν Ἀγγέλων. Donc l'église τῶν Ἀσωμάτων des sources byzantines est évidemment la rotonde elle-même. Quant au vocable de Saint-Georges, il a dû être donné à la rotonde après sa transformation en mosquée, lorsque le nom byzantin de l'église τῶν Ἀσωμάτων fut tombé dans l'oubli, et il provient d'une petite chapelle de Saint-Georges ancienne, qui se trouvait dans le voisinage; Freddy THIRIET (Bordeaux), *Les Vénitiens à Salonique aux XIV^e-XV^e siècles*. (Les délibérations du Grand Conseil et du Sénat de Venise révèlent quelques aspects de l'activité vénitienne à Salonique. Sans avoir l'importance de Constantinople, le port macédonien était un des principaux de la basse Romanie des documents vénitiens. Administrée par un con-

sul (nous en connaissons certains), la colonie vénitienne se composait essentiellement d'hommes d'affaires chargés de réunir le blé exporté vers Venise et de distribuer les étoffes de laine importées de Venise. Négrepont apparaît comme le principal relais vers Venise : Salonique avait d'ailleurs des relations avec Constantinople et même avec la Mer Majeure. Les rapports avec la Romanie vénitienne n'ont jamais cessé (un document de 1393, donc peu après les combats turco-byzantins, le prouve assez), mais les indications les plus riches se rapportent à la première moitié du ^{xiv}^e siècle et à la période 1403-1430⁽¹⁾ ; George THOMSON (Birmingham), *Τὰ ἀρχαῖα μυστήρια καὶ ὁ χριστιανισμός* ; James J. TIERNEY (Ireland), *Some notes on Greek poetic theory in the Apologia Mimorum of Choricus of Gaza* ; Nikolaos B. TOMADAKIS (Athènes), *Ὁ μετὰ τὴν ἄλωσιν τῆς Κωνσταντινουπόλεως (1453) ἀποικισμός αὐτῆς* ; Hjalmar TORP (Oslo), *Les mosaïques de l'église de Saint-Georges à Thessalonique* ; K. TRIANTAPHYLLOPOULOS (Athènes), *Διαβαθμίσεις τοῦ ποινικοῦ πταίσματος κατὰ βυζαντινὰς ἀντιλήψεις* ; C. TRYPANIS, (Oxford), *Dante and a Byzantine treatise on Virtues and Vices* ; A. A. VASILIEV (Washington), *Alexandre le Grand, Byzance et l'Islam* ; P. VERZONE (Istanbul), *La moschea Cumanun di Adalia* ; F. J. DE WAELE (Nimègue), *Περὶ τῆς τελευταίας διαμονῆς τῆς αὐτοκρατείας Θεοφανοῦς*. (Il s'agit de Théophano, épouse d'Othon II et mère d'Othon III, mariée à dix ans, veuve en 981, morte à trente-cinq ans, l'an 991. M. Dölger estime qu'elle n'était pas une fille d'empereur, mais une nièce de Jean Tzimiscès. Il est peu probable que l'on trouve des sources nouvelles propres à éclaircir les points qui demeurent obscurs dans la vie de Théophano. Mais on peut épiloguer sur le palais impérial de Nimègue, où Théophano mourut le 15 juin 991. Le palais bâti par Charlemagne à Nimègue et qui, des Carolingiens, avait passé aux Othonides, semble avoir été rasé entièrement au ^{xiii}^e siècle, lorsque Frédéric Barberousse bâtit le nouveau palais dont subsistent aujourd'hui l'abside de l'église palatine et une chapelle octogonale. Si l'on ne peut dater ce dernier édifice du siècle de Charlemagne, l'octogone de Nimègue, comme les autres monuments qui montrent l'influence d'Aix-la-Chapelle, appartient au siècle suivant) ; Théodore XYDIS (Athènes), *Τὰ ἐγκώμια τοῦ ἐπιταφίου θρόνου* ; A. XYNGOPOULOS (Thessa-

(1) Voyez plus haut, pp. 321-330, le texte de la communication de M. F. Thiriet,

lonique), *Fresques de style monastique en Grèce*; Pan. J. ZEPOS (Thessalonique), *Quelques remarques sur les rapports entre le droit byzantin et le droit des Latins en Orient*; S. G. KAPSOMENOS (Thessalonique), *Γλωσσικά τεκμήρια τῆς συνεχείας τοῦ ἑλληνισμοῦ τῆς μεσημβρινῆς Ἰταλίας πρὸς τὸν τῆς Μεγάλης Ἑλλάδος*; M. A. LINDENBURG (Leiden), *Γλωσσικά στρώματα στὶς Πράξεις τῶν Ἀποστόλων*; Giulio IACOPI (Reggio), *Sarcofago (forse di Cassiodoro?) con iscrizioni graffite bizantine scoperto a S. Martino di Copanello, sul golfo di Squillace*; M. CANARD (Alger), *Quelques « à-côté » de l'histoire des guerres et des relations entre Byzance et les Arabes*; Sébastien CIRAC (Barcelone), 1. *La chute de Constantinople en 1453 et les Espagnols*. 2. *Raymond Lull et l'union avec les Byzantins*; P. DEMIRCIOGLU-SIDERIDIS (Istanbul), *Welche Kirche ist die heutige Küdjük Aghia Sofia Moschee?*; Semavi EYICE (Istanbul), *Remarques sur deux anciennes églises byzantines: Koca Mustafa Pasa camii et l'église du Yusa tepesi*; Giuseppe FORCHIELLI (Bologna), *L'amministrazione dei vescovadi vacanti nella legislazione conciliare orientale e in quella degli imperatori bizantini sino al secolo XIV^o*; Ciro GIANNELLI (Roma), *Una « editio major » delle « quaestiones et dubia » di S. Massimo il Confessore?*; E. MAMBOURY (Istanbul), *Le forum de Constantin, la chapelle de saint Constantin et les mystères de la Colonne Brûlée (résultats des sondages opérés en 1929 et 1930)*; Carlo Alberto MASCHI (Trieste), *La crisi degli studi di diritto bizantino. Un aspetto: le fonti del « Prochiron Legum »*; P. Jean MÉCÉRIAN, S.J. (Beyrouth), 1. *Étapes et degrés de la pénétration de l'hellénisme en Arménie*. 2. *Travaux et publications archéologiques au Liban*; C. MONDÉSERT, S. J. (Lyon), *La collection « Sources chrétiennes »* ⁽¹⁾; Jean PAPADOPOULOS (Athènes), *L'organisation de la garde civile chez les Byzantins. Formations des communautés*; St. PELEKANIDIS (Thessalonique), *Νέαι ἔρευναι εἰς τὴν Ἀγίαν Σοφίαν Θεσσαλονίκης καὶ ἡ ἀποκατάστασις τῆς ἀρχαίας αὐτῆς μορφῆς*; Lars PETTERSSON (Helsinki), *Die byzantinische Kuppel in Karelien*; Charalampos N. PHRANKISTAS (Thessalonique), *Ὁ ἀριθμὸς τῶν μαρτύρων εἰς ἀστικὰς δίκας τοῦ Βυζαντίου*; Svetozar RADOJČIĆ (Belgrade), *Die Meister des altserbischen Maleirei vom Ende des XIII. bis zur Mitte des XV. Jahrhunderts*.

(1) Voyez plus haut, pp. 313-321, le texte de la communication du P. C. Mondésert.

ANNEXE

Le 21 avril 1953, le directeur de *Byzantion* se vit conférer, à Kastoria, avec A. A. Vasiliev, d'éternelle mémoire, la qualité de citoyen d'honneur de cette ville. Il prononça, à cette occasion, le discours suivant :

Κύριε Δήμαρχε, Κύριε Πρόεδρε τοῦ Δημοτικοῦ Συμβουλίου, Σεβασμιώτατε, Κύριε Στρατηγέ.

Τὸ χίλια ὀγδόντα ἓνα ὁ Ἀλέξιος Κομνηνὸς βλέποντας τὸ κράτος του καταρρέον ἐν Ἀσίᾳ ἀντελήφθη ὅτι ἔπρεπε νὰ τὸ ἀνασυγκροτήσῃ ἐν Εὐρώπῃ καὶ δὴ εἰς τὰς κάπως παρημελημένας ταύτας ἐπαρχίας αἰτῖνες ἐπέπρωτο νὰ ξαναγίνονν προμαχῶν τοῦ Ἑλληνισμοῦ ἀπέπαντι ἐνὸς ἐπιδρομέως πολὺ πλεόν ἐπικινδύνον ἀπὸ τοὺς Τούρκους, Σλάβους καὶ Βουλγάρους, δηλαδὴ ἐναντι τοῦ Ῥομπέρτου Γισκάρδου καὶ τῶν Νορμανδῶν του.

Δικαίως ἡ Ἄννα Κομνηνὴ ἀφιερώνει δλόκληρα βιβλία τῆς Ἀλεξιάδος εἰς τὸν θρίαμβον τοῦ πατρὸς τῆς ἐναντίον τοῦ φοβεροῦ ἐκείνου προδρόμου τῶν Σταυροφόρων καὶ ἐναντίον τοῦ νιόυ του Βοημούνδου ὅστις ἐξεμεταλλεύθη τὴν ιδέαν τοῦ ἱεροῦ πολέμου διὰ νὰ πραγματοποιήσῃ τὰ σχέδια τοῦ πατρὸς του. Κατὰ τὴν ἐπανάκτησιν τῆς Μακεδονίας σας, τῆς Ἡπείρου καὶ τῆς Ἀλβανίας ἀπὸ τοὺς Νορμανδοὺς ἐπιδρομεῖς, ἡ πολιορκία καὶ ἀπελευθέρωσις τῆς Καστοριᾶς ὑπῆρξε, ἂν ὅχι τὸ κύριον ἐπεισόδιον, ἀλλὰ τοῦλάχιστον ἓνα ἱστορικὸν γεγονὸς μεγάλης σημασίας ὅπερ ἡ ἀκριτικὴ μοῦσα συνεκράτησε κατὰ προτίμησιν ἀπ' ὅλα τὰ λοιπὰ συμβάντα τοῦ τετραετοῦς πρώτου πολέμου καὶ μάλιστα ἔχει ἐξυμνήσει σ' ἓνα δημῶδες ποίημα εἰς στίχους πολιτικούς, ὑπὸ τύπον ἐγκωμίου εἰς τὸν αὐτοκράτορα Ἀλέξιον, εἰς τὸν ὁποῖον ἀπευθύνεται ὁ ποιητὴς ἢ ποιητάρης λέγων μεταξὺ ἄλλων :

... ἐχάωσες τὸ Κάστρον,

δηλαδὴ κατέστρεψες τὸ Κάστρον, ὅπως κατ' ἐξοχὴν ἢ κατὰ παρετυμολογίαν ἐλέγετο τότε ἡ Καστοριά. Τὸ χρονολογημένον τοῦτο μνημεῖον τῆς ἐπικῆς ποιήσεως τῶν Βυζαντινῶν παραμένει ἀκόμῃ

ἄγνωστον καὶ σχεδὸν ἀνέκδοτον. Κατ' οἰκονομικὴν συγκυρίαν ἢ κατὰ σύμπτωσιν εὐτυχεστάτην, πρὸ μιᾶς ὥρας ἐπεσκέφθημεν τὰς ὑπὸ τοῦ κυρίου Πελεκανίδου ἀνακαλυφθείσας τειχογραφίας τῆς Μανριωτίσεως, ὅπου ἀπεικονίζονται εἰς προφανῇ ἀνάμνησιν τῆς ἐπανακτίσεως τῆς Καστοριάς κατὰ τὸ ἔτος 1083, ὁ Ἀλέξιος Κομνηνὸς καὶ ὁ υἱὸς καὶ συμβασιλεὺς Καλογιάννης. Εὖγε, κύριε Πελεκανίδη, καὶ εὐχαριστῶ.

Κατ' ἀντίθεσιν πρὸς τὸν Βουλγαρικὸν κίνδυνον, τὸν ὁποῖον ὁ Βουλγαροκτόνος ἀνέκοψεν διὰ δύο αἰῶνας, ἡ Νορμανδικὴ ἀπειλὴ δὲν ἔπαυσε νὰ σκιάξῃ τὴν Μακεδονίαν καὶ τὴν αὐτοκρατορίαν ὅλην, καθ' ὅλην τὴν διάρκειαν τῆς δυναστείας τῶν Κομνηνῶν, τὰ δὲ ἐγκληματικά σχέδια τῶν Νορμανδῶν κατέληξαν, ὥς γνωρίζετε, εἰς τὴν ἄλωσιν τοῦ 1204, αὐτὸ τὸ αἶσχος τῆς Δύσεως, καὶ εἰς τὴν φραγκοκρατίαν, ἣτις πολὺ περισσότερον ἴσως τῆς τουρκοκρατίας ἠπειλίησε νὰ πνίξῃ τὴν ἐλληνικὴν ψυχὴν.

Ἔτσι ἐξηγεῖται, Κύριοι καὶ Κυρίαί, ἡ κεφαλαϊώδης σημασία τὴν ὁποίαν κατέχει ἡ Καστορία ὡς προπύργιον τοῦ Ἑλληνισμοῦ ἀπὸ τοῦ ἐνδεκάτου αἰῶνος, ὅπως τὸ διεπιστώσαμεν σήμερον, ἀπὸ τὰ περίλαμπρά της μνημεῖα. Κἄτι ἀνάλογον θὰ συμβῇ βραδύτερον μὲ τὸν Μυστράν, τοῦ ὁποίου οἱ ναοί, καὶ ἐν γένει τὰ μνημεῖα, εἶναι, ἐπίσης ὅπως τὰ τῆς Καστοριάς, τεκμήρια μιᾶς νέας ἐλληνικῆς ἐξορμήσεως. Ἀλλὰ ἐνῶ ὁ Μυστράς εἶναι πασίγνωστος εἰς τοὺς κύκλους τῶν βυζαντινολόγων καὶ τῶν ἱστορικῶν τῆς τέχνης ἀπὸ δύο γενεῶν, ἡ Καστορία μὲ τὶς ἐβδομήντα δυὸ ἐκκλησίαις τῶρα μόνον προσελκύει τὴν προσοχὴν τῆς διεθνοῦς ἐπιστήμης, χάρις εἰς ἐπιφανεῖς Ἑλλήνας ἀρχαιολόγους, χάρις εἰς τοὺς μεγάλους σας Γυμνασιάρχας Πηχεὼν καὶ Τσαμίση, χάρις εἰς τὸν φωτισμένον πατριωτισμὸν τῶν δημοτικῶν καὶ ἐκκλησιαστικῶν ἀρχῶν, χάρις εἰς τὴν μοναδικὴν φιλοξενίαν τῶν κατοίκων της καὶ χάρις εἰς τὴν εὐρυτάτην δημοσιότητα τὴν ὁποίαν θὰ ἀποκτήσῃ ἡ Καστορία ἀπὸ τὸ λαμπρότερον τῶν Συνεδρίων μας, τοῦ Συνεδρίου τῆς Θεσσαλονίκης.

Ἔτσι τὸ ὄνομα τῆς Καστορίας θὰ καταστῇ οὐχὶ ὀλιγώτερον ἔνδοξον ἀπὸ τὰ ὀνόματα τοῦ πελοποννησιακοῦ Μυστρά καὶ τῆς ἰταλικῆς Σιέννης, καὶ ὅχι μόνον καλλιτέχναι καὶ ἀρχαιολόγοι ἀλλὰ καὶ ἀκόμη καὶ ἱστορικοί, θὰ ἔρχονται ἐδῶ ὥς προσκυνηταί καὶ μελετηταί τῶν ἱστορικῶν σας θεμάτων ἢ μᾶλλον θαυμάτων. Καὶ ἔνα ἀπὸ τὰ σπουδαιότερα θαύματα, ἐκεῖνο δηλαδὴ ὁποῦ ἐξηγεῖ καὶ τὴν ἀνθησιν μιᾶς μεγάλης τέχνης καὶ εἰς αὐτὰ τὰ ταπεινότερα μνημεῖα σας, αὐτὸ τὸ θαῦμα τὸ ξέρετε, ἀλλὰ πρέπει

νὰ τὸ ξέρει ὅλος ὁ κόσμος, εἶναι ἡ διατήρησις, ἡ Ἀντίστασις τοῦ ἑλληνισμοῦ εἰς αὐτοὺς τοὺς δυτικούς πορομαχῶνας τῆς Βυζαντινῆς αὐτοκρατορίας, ἐνώπιον τῶν ἰσχυροτέρων ἀντιπάλων τῆς κατὰ τὸν μακραιῶνα δισχιλιετῆ ἀγῶνα τοῦ ἑλληνισμοῦ, ἀγῶνα τοῦ ὁποίου ἐσεῖς, νέοι Ἀκρίται, ἐξήλθατε νικηφόροι ἀλλὰ καὶ ἄγρυπνοι, ὅπως τὸ λέγει τόσον ὥραϊα ἡ ἐπιγραφὴ ποὺ εἶδαμε εἰς τὴν Ψαλῖδα, καὶ ἡ ὁποία πρέπει νὰ εἶναι τὸ σύνθημα ὅλων ἡμῶν ποὺ πιστεύομεν εἰς τὴν Εὐρώπην.

Ἐάν, ὅπως πιστεύω, τὸ Συνέδριόν μας καταλήξῃ εἰς τὸ νὰ διαφημίσει τὴν Καστορίαν εἰς Εὐρώπην καὶ Ἀμερικὴν, ὅπου οἱ συμπολίται σας διαπρέπουν ὡς ἐξαιρετικοὶ ἐπαγγελματίαι, ἀλλὰ καὶ ὡς ἀπόστολοι τοῦ Πανελληνίου, τότε θὰ εἴμεθα ἄξιοι ἴσως ὁμαδικῶς τῆς πρωτοφανοῦς τιμῆς μὲ τὴν ὁποίαν περιεβάλατε τὸ πρόσωπόν μου καὶ τὴν ὁποίαν ἀποδέχομαι εὐγνωμόνως, οὐχὶ μὲν ἀτομικῶς, διότι θεωρῶ ἐμavτὸν ἀνάξιον αὐτῆς, τὸ λέγω εἰλικρινῶς, ἀλλὰ, τὸ ἐπαναλαμβάνω, ὁμαδικῶς, διότι, ὡς ὁ κτήτωρ Νικηφόρος τοῦπύκλῃν Κασνίτζης, ὅστις λέγει περὶ ἑαυτοῦ ὅτι εἶναι «τύχῃ μάλιστα», ἔτσι καὶ ἐγὼ, κύριε Δήμαρχε, ποὺ εἶμαι τώρα τύχῃ — ἀγαθῇ τύχῃ τὸ ὁμολογῶ — πρόεδρος τῆς Ἐνώσεώς μας τῶν βυζαντινολόγων, καὶ μόνον ὑπὸ τοιαύτην ιδιότητα, ἀποδέχομαι τὴν ἐκλογὴν μου ὡς ἐπιτίμου πολίτου τῆς Καστορίας.

Ἐγνώρισα εἰς τὴν σταδιοδρομίαν μου διαφόρους βαθμούς. Χάρις εἰς τὴν θαυματουργὸν φιλίαν τῶν Ἑλλήνων ἀπὸ ἑλληνιστῆς ἔγινα φιλέλλην, ἀπὸ φιλέλλην Ἑλλήν τῇ καρδίᾳ, ἀπὸ Ἑλλήν γίνομαι τώρα Καστοριαίος.

Ζήτω ἡ Καστοριά, Ἑλλάδος Ἑλλάς.

LA RÉOLUTION DU CONGRÈS RELATIVE AUX RENCONTRES LIBRES

L'Association Internationale des Byzantinistes, réunie à Thessalonique le 18 avril 1953, après lecture d'un procès-verbal signé par MM. Vasiliev, Grégoire, Giannelli, Grondijs, Höeg, Barišić, Lascaris, souhaite que le IX^e Congrès d'Études byzantines :

a) exprime le vœu de voir les organisateurs des futurs congrès réserver une section spéciale, ou des sections spéciales, aux relations byzantino-slaves, byzantino-occidentales, et byzantino-orientales (byzantino-arabes, byzantino-turques, byzantino-arméniennes, etc.) ;

b) qu'il approuve en principe les rencontres libres entre byzantinistes, orientalistes et slavisants et fasse confiance pour l'organisation de telles rencontres aux intéressés, lesquels ne manqueront pas d'en aviser le bureau de l'Association Internationale et de lui faire éventuellement rapport sur les résultats obtenus.

Quant aux questions qui pourraient être discutées en de telles rencontres, on a retenu à titre d'exemple :

- 1) La civilisation byzantine en Italie méridionale et en Sicile ;
- 2) Le bogomilisme et ses relations avec le Paulicianisme et le Catharisme ;

- 3) La liturgie et la mystique sophianiste (où apparaît une tentative d'introduire dans la Trinité, à côté du Logos, la Sophia, ce qui constitue, d'après M. Grondijs, une survivance du gnosticisme) ;

- 4) Une étude plus complète de la peinture byzantine dans la péninsule balkanique ;

- 5) L'étude comparée de l'épopée populaire ;

- 6) La musique byzantine dans les pays slaves et orientaux ;

- 7) L'état présent des études balkanologiques ;

- 8) Les antiquités byzantines (monuments et manuscrits) en Syrie et en Palestine ;

- 9) Publication d'une chrestomathie (avec traduction et commentaire) des sources non grecques de l'histoire byzantine.

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité et par acclamations à l'assemblée plénière de clôture, le dimanche 19 avril 1953.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX
DU CONGRÈS DE THESSALONIQUE

Séance des sections réunies

SAMEDI 18.4.1953

Ὁ κ. Κουγέας ἀναθέτει τὴν προεδρίαν εἰς τὸν κ. Grégoire, τοῦ κ. Vasiliev μὴ δεχθέντος ταύτην.

Γραμματεὺς: Ὁ Γενικὸς Γραμματεὺς τοῦ Συνεδρίου κ. Π. Ζέπος.

Ὁ κ. Grégoire ἀναγγέλλει ὅτι ὑπάρχουν τρεῖς ἐπίσημοι προσκλήσεις διὰ τὸ προσεχές Συνέδριον τοῦ 1955.

α) Γερμανία: μέσω τοῦ κ. Dölger διὰ τὸ Μόναχον.

β) Τουρκία: μέσω τοῦ ἐν Ἀθήναις πρεσβευτοῦ εἰς Κωνσταντινούπολιν.

γ) Γιουγκοσλαβία: διὰ τὰ Σκόπια (πρόσκλησις τῆς Κυβερνήσεως τῆς Γιουγκοσλαβίας).

Ἡ Association ἐψήφισε εἰς μυστικὴν ψηφοφορίαν: 9 ὑπὲρ Istanbul καὶ 3 ὑπὲρ Munich.

Ἐν συνεχείᾳ γενομένης ψηφοφορίας δι' ἀνατάσεως τῆς χειρός γίνεται δεκτὴ ἡ Istanbul ὥς ἔδρα τοῦ προσεχοῦς Συνεδρίου (1955).

Ὁ κ. Dölger ἐκφράζει τὴν χαρὰν του, καὶ ἐν συνεχείᾳ

ὁ κ. Πρόεδρος ζητεῖ νὰ ἐκφρασθοῦν τηλεγραφικῶς εὐχαριστίαι καὶ εἰς τὰ τρία κράτη, τὴν Τουρκίαν, τὴν Γερμανίαν καὶ τὴν Γιουγκοσλαβίαν, ὅπερ γίνεται δεκτόν.

Εἶτα οἱ κ.κ. Lemerle καὶ Dölger διατυπώνουν εὐχὴν διὰ τὴν συγκέντρωσιν τῆς βιβλιογραφίας (βλ. τὰς εὐχὰς ταύτας συνημένως), μετὰ συζήτησιν δὲ καθ' ἣν ὁμιλεῖ καὶ ὁ κ. Μπόνης, ἡ εὐχὴ γίνεται δεκτὴ.

Εἶτα ὁ κ. Scheltema ἀναγινώσκει συντόμως τὴν μελέτην του.

Ὁ κ. Ὁρλάνδος ἀνακοινώνει ὅτι ἡ Ἑλληνικὴ Κυβέρνησις ἐνέκρινε πίστωσιν 300 ἑκατομμυρίων διὰ τὰς ἀναστηλώσεις τοῦ Ἀγίου Ὁρους (Χειροκροτήματα).

Ὁ κ. Στεφάνου (Pontificio Instituto) ἐρωτᾷ ἂν ἔχῃ ληφθῇ φροντὶς καὶ διὰ τὴν μονὴν τοῦ Ὁσίου Λουκά, καὶ ὁ κ. Ὁρλάνδος δηλοῖ ὅτι ἤρχισαν αἱ σχετικαὶ ἐργασίαι.

Εἶτα ὁ κ. Mondesert ἀναγινώσκει τὴν μελέτην του, καὶ μετὰ συντόμους παρατηρήσεις τοῦ Σεβασμιωτάτου κ. Ἀραμπατζόγλου ὁ κ. Φαίδων Κουκουλές ὁμιλεῖ περὶ τοῦ ἔργου τοῦ «Βυζαντινῶν βίος καὶ πολιτισμός».

Λύεται ἡ συνεδρίασις.

Séance de clôture

DIMANCHE 19 AVRIL 1953

Ὁμιλεῖ ὁ Πρόεδρος κ. Κουγέας.

Ὁ Γενικὸς Γραμματεὺς κ. Π. Ζέπος ἀναγινώσκει εὐχὰς καὶ τηλεγραφήματα.

Εἶτα ὁμιλοῦν κατὰ σειρὰν οἱ κ.κ. : Ἀρχιμανδρίτης Γαβριήλ, Vasiliev, Grégoire, Runciman, Lemerle, Dölger, Pace, Grondijs, Gerstinger, Στεφάνου (Βατικανόν), Høeg (ἐκ μέρους ὧλων τῶν λοιπῶν κρατῶν), Ramazanoglou, Ζέπος.

VŒU PROPOSÉ PAR M. P. LEMERLE (PARIS)
SUR UNE EXPOSITION BYZANTINE CIRCULANTE

(Séance de clôture, 19 avril 1953)

D'après l'accueil fait à ma suggestion par ceux de nos collègues présents à Thessalonique, auxquels j'ai pu en parler, je crois pouvoir soumettre à l'approbation du Congrès la proposition ou, si vous préférez, le vœu suivant.

Nous avons tous été frappés par l'extraordinaire intérêt que présentent les monuments de Thessalonique et leur décor pour l'histoire de l'art byzantin ; par la valeur de cet ensemble unique, qui couvre toute l'étendue de cette histoire ; et par le succès du travail accompli pour fouiller, dégager, étudier ces monuments, pour nettoyer et restaurer leurs mosaïques et leurs fresques. Je suis certain que, pour la plupart, cela aura été la grande révélation

de ce Congrès. Et quand je parle de Thessalonique, cela n'est pas exclusif d'autres cités macédoniennes : Serrès notamment, le Mont Athos, Castoria aussi, pour ceux qui auront la bonne fortune d'y aller, en offriront de nouveaux exemples.

Je propose de demander à nos confrères grecs, et à la « Société des Études Macédoniennes », s'il ne serait pas possible de préparer, et de présenter dans quelques grandes villes d'Europe et d'Amérique, une exposition, qui pourrait réunir les avantages de deux expositions circulantes que nous avons vues ces dernières années, celle des mosaïques de Ravenne et celle des fresques yougoslaves. Je crois pouvoir me porter garant du succès qu'elle aurait à Paris et certainement ailleurs aussi.

La présentation des plans des principaux monuments, des moulages de certaines sculptures, des photographies de grand format, et surtout des copies des mosaïques et des fresques que nous avons déjà pu admirer ici, grâce à leur auteur M. Lefakis, serait d'une importance d'autant plus grande pour nos études et pour la compréhension de l'art byzantin qu'il s'agit de chefs-d'œuvre généralement assez peu ou mal connus hors de Grèce. Et je crois même que la position de certains problèmes en serait changée, et qu'une lumière nouvelle serait projetée sur bien des questions controversées.

Je sou mets à l'approbation du Congrès le vœu de voir la Grèce, qui vient de nous donner tant de preuves de ce qu'elle peut faire, réaliser encore par un nouvel effort, cette exposition.

Εὐχαρί

(Συνεδρία 19 Ἀπριλίου 1953)

Ἡ ὁλομέλεια τῶν συνεδρῶν ἐκφράζει τὴν εὐχὴν, ἵνα ὡς ἔκτος τόμος τοῦ ἔργου τοῦ κυρίου Φαίδωνος Κουκουλὲ « Βυζαντινῶν βίος καὶ πολιτισμός » ἐκδοθῇ, ὑπὸ τύπον λεξικοῦ, πλήρης πίναξ τοῦ περιχομένου τῶν πέντε προηγουμένων τόμων.

VOEU PRÉSENTÉ PAR MM. DÖLGER ET LEMERLE,
SUR L'ORGANISATION DE LA BIBLIOGRAPHIE

(Séance des Sections réunies, 18 Avril 1953)

Monsieur le professeur F. Dölger et moi-même avons été chargés, par le Comité International des Sciences historiques, réuni à Bruxelles en 1952, de préparer et de soumettre à l'Association Internationale des Études byzantines, dont le Comité s'est réuni à Thessalonique à l'occasion de ce Congrès, un rapport sur *l'organisation de l'information et de la bibliographie dans le domaine des Études byzantines*.

Ce rapport a été discuté par le Comité International dans sa séance du mardi 14 Avril. Les conclusions ont été, après divers échanges de vues, adoptées et sont aujourd'hui soumises à votre approbation. Les voici :

1) Les comptes rendus et les bulletins critiques spéciaux rédigés par des spécialistes, demeurent libres et en dehors de toute réglementation.

2) Il est par contre vivement recommandé de ne pas multiplier les bibliographies générales, et de concentrer tous les efforts sur une seule bibliographie, complète, réservant à toutes les disciplines de nos études un traitement égal, et assurée d'une périodicité semestrielle régulière.

3) Cette bibliographie sera internationale du fait de ses collaborateurs, qui seront choisis dans plusieurs pays, comme du fait des langues employées, qui pourront être : l'allemand, l'anglais, le français, le grec et l'italien.

4) L'organisation, la centralisation et la publication de cette bibliographie semestrielle est confiée à la *Byzantinische Zeitschrift*, qui en a seule la responsabilité. Toutefois, à chacun de nos Congrès, qui sont aussi les Assemblées générales de notre Association Internationale, l'une des questions inscrites à l'ordre du jour sera obligatoirement celle de la bibliographie, et à ce moment toutes observations pourront être faites, toutes les suggestions proposées et discutées.

5) Nous sommes — tous ceux présents ici et tous nos confrères absents — invités de la façon la plus pressante, à envoyer à la

Byzantinische Zeitschrift, organe central de notre information, un exemplaire de chacun de nos ouvrages et articles.

6) Il est entendu que cette bibliographie doit être d'abord signalétique, et faire connaître les contenus de l'ouvrage. Il est recommandé qu'elle soit aussi, sous une forme brève, critique, et en fasse connaître la valeur et l'importance.

7) Enfin ces Bibliographies semestrielles seront tous les cinq ans reprises, reclassées et refondues en un volume pourvu d'index, afin de faciliter la consultation et d'assurer une plus large diffusion. Ces volumes bibliographiques quinquennaux seront publiés sous les auspices de l'Association Internationale des Études byzantines.

Herr DÖLGER nimmt den Vorschlag an, die Bibliographie für die *Byzantinische Zeitschrift* zu übernehmen unter den Bedingungen welche in seiner dem « Comité International » vorgelegten Mitteilung niedergelegt wurden. Er bittet um Kritik und Anregungen.

Herr BONIS wünscht dass : 1) zu den Büchern welche angezeigt werden, die Preise angegeben werden ; 2) dass auch die apostolischen Väter berücksichtigt werden.

Herr DÖLGER ist bereit, das erste nach Möglichkeit zu berücksichtigen ; das zweite ist aus grundsätzlichen Erwägungen nicht möglich.

Ce vœu fut adopté à l'unanimité et par acclamations à la séance de clôture.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

LA PRONOÏA

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA FÉODALITÉ A BYZANCE ET CHEZ LES SLAVES DU SUD

Introduction

La question de la féodalité est le problème fondamental de l'histoire de Byzance et des pays slaves au Moyen Age, aussi bien que de l'histoire des États de l'Europe occidentale. Mais, tandis que la féodalité occidentale a été étudiée jusque dans ses moindres détails et que l'investigation de la féodalité dans la Russie méridionale a pris également une ampleur considérable, jusqu'à présent la féodalité dans l'empire byzantin et chez les Slaves du Sud de culture byzantine n'a pas été sérieusement examinée, ni retracée même dans ses grandes lignes.

Afin de placer sur un terrain solide cette exploration de la féodalité byzantine, il faudrait avant tout rechercher avec soin ses principaux éléments. Tout d'abord, nous avons besoin d'une analyse détaillée du système de la pronoïa, sur la base de toutes les sources disponibles. Car la pronoïa est le phénomène le plus essentiel et le plus marquant de l'histoire de la féodalité byzantine — phénomène extraordinairement important aussi pour l'histoire de la féodalité chez les Slaves du Sud.

La littérature relative à la pronoïa est singulièrement pauvre, surtout en ce qui concerne la pronoïa byzantine proprement dite. Cette indigence montre, plus clairement que tout ce qu'on pourrait dire, combien on s'est désintéressé, en somme, du problème de la féodalisation de l'État byzantin.

La question de la pronoïa byzantine, comme tant d'autres questions importantes de l'histoire de Byzance, a été posée pour la première fois par le byzantiniste russe F. I. Uspenskij, dans son

étude publiée il y a soixante-dix ans sur la signification de la pronoiâ chez les Byzantins et les Slaves du Sud ⁽¹⁾. Quant à la *pronija* dans la Serbie méridionale, deux autres savants russes, A. A. Majkov et V. Makušev ⁽²⁾, s'en étaient occupés avant le travail de F. I. Uspenskij. Ainsi donc, l'investigation de la pronoiâ a commencé par l'étude de cette institution dans l'État serbe du Moyen Age.

Cependant, le premier savant qui ait traité spécialement de l'institution, M. A. Majkov, non seulement n'a pas établi de lien entre la *pronija* serbe et l'institution byzantine dont celle-ci dérive, mais ne s'est même pas douté de son origine byzantine. Tandis que dans son article spécial sur la *pronija* dans l'ancienne Serbie, A. Majkov ne s'occupe pas du tout de la question des origines, dans un travail antérieur sur la propriété foncière serbe, l'auteur renouvelant une idée de Šafarik ⁽³⁾, d'après lequel le mot *pronija* viendrait de l'allemand *Frone*, attribuait à la *pronija* une origine germanique. « Les Serbes ont vraisemblablement, dit Majkov, emprunté ce mot dès l'époque où ils étaient les voisins des Goths » ⁽⁴⁾. L'article spécial de Majkov sur la *pronija* ne se fonde que sur un seul document, l'acte du roi de Bosnie Étienne Tomašević, adressé au logothète Étienne Ratković, de 1458, acte que F. Rački publia pour la première fois ⁽⁵⁾. Partant de cet important document sur lequel nous reviendrons plus tard, Majkov avait bien compris que la *pronija* était une possession accordée à titre temporaire, et il avait mis en relief l'analogie entre la *pronija* et le *pomestie* moscovite ; tandis que dans son premier travail, où il s'était servi seulement des données du Code d'Étienne Dušan et de brèves mentions

(1) F. I. USPENSKIJ, *Značenje vizantijskoj i južnoslavjanskoj pronii*, dans *Sbornik statej po slavjanovedeniju sostavlennyj i izdannij učenicami V. I. Lamskogo*, Pétersbourg, 1883, p. 1-32.

(2) A. A. MAJKOV, *Čto takoe « pronija » v drevnej Serbii? Čtenija v Imp. Obšč. Ist. i Drevn. Ross.*, 1868, I, 227-232 ; V. MAKUŠEV, *O pronii v drevnej Serbii*, *Ž.M.N.P.*, 175 (1874), p. 1-20.

(3) P. ŠAFARIK, *Geschichte der südslavischen Litteratur*, III, 162.

(4) A. A. MAJKOV, *O zemelinoj sobstvennosti v drevnej Serbii*, *Čtenija v Imp. Obšč. Ist. i Drevn. Ross.*, 1860, I, p. 29, note. Notons, comme une curiosité, qu'en 1902 encore, Gumpłowicz dérivait le serbe *pronija* de l'allemand *Frone*, pour renforcer sa théorie de l'origine germanique des Serbes et des Croates : L. GUMPOWICZ, *Chorwaci i Serbowie*, Varsovie, 1902, p. 25.

(5) *Rad*, I (1867). Un fragment de cet acte est imprimé dans Miklošić, *Monumenta Serbica* (1855), p. 481, n° 384.

de la *pronija* dans un acte d'Étienne Lazarević pour Chilandar, de 1405, Majkov ne pouvait pas encore, comme il le dit, déterminer exactement « quel concept de droit était lié à l'appellation de *pronija* ». Néanmoins, il semblerait que Majkov se fût trompé en déclarant que l'acte d'Étienne Tomašević éclaircissait cette question d'une manière définitive ⁽¹⁾.

Cependant, déjà Daničić, dans son *Dictionnaire* ⁽²⁾, avait mis en lumière l'origine byzantine. Ce fait, qui avait échappé à Majkov, était connu de l'autre investigateur contemporain de la pronoïa, Makušev. Mais Makušev, lui non plus, dans son très précieux mémoire sur la *pronija*, ne se préoccupe pas de l'institution telle qu'elle existait à Byzance, et ne met pas la *pronija* serbe en relation avec la pronoïa byzantine. L'utilité du travail de Makušev consiste en ceci : il utilise des documents inédits des archives de Venise, et même publie certains de ces documents qui projettent quelque lumière sur la diffusion de la *pronija* serbe dans les pays voisins, slaves et albanais, sous la domination vénitienne au xv^e siècle. Ces documents, il est vrai, nous font connaître la pronoïa seulement à la limite de son extension et seulement au dernier stade de son évolution ; mais ils sont incontestablement d'un grand intérêt et nous nous en servons à la place qui leur revient, dans la cadre d'un exposé général de l'évolution de la pronoïa, et de sa diffusion dans la péninsule des Balkans. En tout cas, sur la base des matériaux qu'il a étudiés, Makušev a pu asseoir plus solidement la thèse exacte, au fond, de Majkov : la pronoïa-*pronija* est une possession précaire et conditionnelle.

Stojan Novaković, à son tour, a consacré plus tard une étude spéciale à la *pronija* serbe ⁽³⁾. Le mérite de Stojan Novaković consiste en ceci, qu'il avait bien compris et clairement marqué la différence fondamentale entre pronoïa et propriété patrimoniale (*baština*), en plein accord avec Majkov et Makušev, bien que, si étrange que la chose paraisse, l'auteur ne semble pas avoir connu leurs travaux. En traitant de la pronoïa byzantine, Novaković part exclusivement des matériaux et des conclusions de F. I. Us-

(1) МАЈКОВ, *Pronija*, 229.

(2) ДАНИЧИЋ, *Rječnik iz književnikh starina srpskih*, II, 458, donne cette interprétation : проноія, *прѳоноіа, fundus ad usufructum datus*.

(3) St. НОВАКОВИЋ, *Pronijari i Baštinci* (Spahije i Čitluk-sahibije). *Prilog k istoriji nepokretne imovine u Srbiji XIII-XIX veka*, dans *Glas*, I (1886), 1-102 ; cf. aussi St. НОВАКОВИЋ, *Stara srpska vojska*, Beograd, 1893, 67 sqq.

penskij, de sorte qu'au point de vue de la pronôia byzantine, son étude, à juste titre renommée, n'apporte rien de neuf.

On voit que l'institution de la *pronija* dans la Serbie médiévale a été étudiée, encore qu'imparfaitement, du moins mieux que la pronôia à Byzance même. Ainsi a pu naître l'idée que nous avons sur la *pronija* en Serbie, plus de données précises que sur la même institution à Byzance. En fait, les matériaux byzantins sur la pronôia, du moins ceux dont nous disposons actuellement, sont incomparablement plus riches et plus abondants, et ce sont eux qui doivent servir en première ligne, à écrire une étude systématique de l'évolution de l'institution.

Après Uspenskij, c'est le byzantiniste bulgare, P. Mutačiev, qui s'est occupé avec le plus de soin de la pronôia à Byzance. Il lui a consacré un chapitre spécial dans son étude sur les biens militaires dans l'empire byzantin ⁽¹⁾.

A part ces quelques travaux de quelques savants slaves, dont deux seulement se sont occupés de la pronôia à Byzance, nous n'avons guère que de brèves mentions, plus ou moins occasionnelles, de la pronôia dans les œuvres des savants qui, étudiant l'histoire interne de Byzance ou bien celle de la Serbie, n'ont pas pu ne pas tourner leur attention vers le problème de la pronôia ⁽²⁾.

Le mémoire d'Uspenskij représente incontestablement pour l'épo-

(1) P. MUTAČIEV, *Vojniški zemi i vojnici v Vizantija prez XIII-XIV v., Spisanie na B lg. Akademija na naukite*, 27 (1923), 37-61.

(2) Même dans le précieux mémoire de V. G. VASILJEVSKIJ, *Materialy*, et dans le travail si fouillé de PANČENKO (v. bibl.) nous ne trouvons que des mentions occasionnelles de la pronôia. Citons encore : SKABALANOVIČ (v. bibl.), HEISENBERG, *Palaiologenzeit*, 70-75 ; STEIN, *Untersuchungen*, 9, 15 sq. (v. bibl.) ; A. VASILIEV, *On the question of Byz. Feudalism, Byzantion*, VIII (1933), 59-592 ; F. DÖLGER, *Die Frage des Grundeigentums in Byzanz*, *Bulletin Inter. Comm. of Hist. Sciences*, 5 (1933), 14 ; F. DÖLGER, *Lavraurkunden*, 34, 59 ; G. OSTROGORSKIJ, *Die wirtschaftlichen und sozialen Entwicklungsgrundlagen des byz. Reiches*, *Vierteljahrschr. f. Sozial- und Wirtschaftsgesch.*, 22 (1929), 139-140 ; G. OSTROGORSKIJ, *Agrarian Conditions*, 215-217 ; I. SOKOLOV, *Materialy po zemel'no-khozjaistvennomu bytu Vizantii*, *Izv. Akad. Nauk S.S.S.R.*, 1931, n° 6, 705-712 ; SOLOVIEV-MOŠIN, *Grěke povelje*, 486. P. CHARANIS, *The monastic properties and the State in the Byzantine Empire*, *Dumbarton Oaks Papers*, IV (1948), 87-91, 104 sq. ; Id., *On the social structure and economic organisation of the Byzantine Empire in the thirteenth century and later*, *Byzantinoslavica*, 12 (1951), 97-101 et passim.

Sur la *pronija* en Serbie, outre les ouvrages spéciaux cités plus haut : JIREČEK, *Istorija* III, 66-69 ; T. TARANOVSKI, *Srpsko pravo*, 33-37.

que où il parut, un travail d'une valeur extraordinaire. Mais il est compréhensible qu'avec les matériaux dont on disposait alors, Uspenskij ne pouvait encore donner une image exacte et complète du développement de la pronoïa dans l'empire byzantin ⁽¹⁾. Mais il avait bien compris l'essence du système de la pronoïa, lorsqu'il le définit comme une « attribution de terres habitées et d'autres biens de rapport à un noble comme récompense de services rendus et sous condition d'accomplir un service déterminé » ⁽²⁾. Et il ajoutait : « surtout à titre de récompense pour des services militaires et à condition de continuer à prêter le service militaire » ⁽³⁾.

Mutafčiev arrive à des conclusions opposées. Le mérite incontesté (et il est grand) de Mutafčiev réside en ceci qu'il a étudié un grand nombre de documents, qu'il a consulté (bien que non d'une manière exhaustive) un matériel considérable consistant en documents encore inconnus au temps de la publication de l'étude d'Uspenskij, et qu'en outre il a étudié avec soin des textes d'écrivains byzantins qui contiennent des informations sur la pronoïa. Pour ce qui est de ses résultats, si l'on peut appeler « résultats » des conclusions absolument négatives, il faut dire que les recherches de Mutafčiev sur l'essence de la pronoïa ont obscurci la question plutôt qu'elles ne l'ont éclaircie. Sa thèse principale est que la pronoïa byzantine, contrairement au sentiment d'Uspenskij, n'avait aucun caractère militaire. Les *πρόνοιαι* se donnaient aux militaires ; mais on les donnait aussi à des personnes qui n'avaient rien de commun avec l'armée. D'autre part, les propriétés patrimoniales, elles aussi, étaient grevées de l'obligation du service militaire. Il faut en conclure, selon Mutafčiev, que la pronoïa, à Byzance, n'avait point de caractère particulièrement militaire ; si, par accident, elle vient à être grevée d'une obligation militaire, elle ne se distingue pas des autres espèces de possessions grevées, elles aussi, de la même obligation. Mutafčiev reconnaît, il est vrai, que, dans les documents serbes et vénitiens, le caractère militaire de la pronoïa saute aux yeux ; mais, à son avis, de ces faits on ne peut tirer aucune conclusion sur l'essence de la pronoïa

(1) Dans ses travaux ultérieurs, Uspenskij, malheureusement, n'est plus revenu sur la question de la pronoïa, et n'y a pas touché même dans le mémoire *Socialnaja evolucija i feodalizacija v Vizantii*, *Annaly*, 2 (1923), 95-104.

(2) USPENSKIJ, *Pronija*, 1.

(3) USPENSKIJ, *Pronija*, 22.

byzantine : car la pronôia a pu, chez les Slaves du Sud, prendre une importance qu'elle n'avait jamais eue à Byzance.

Comme nous le verrons, cette conception est tout à fait fausse. Il est exact, toutefois, que les *πρόνοιαι* n'étaient pas données exclusivement à des militaires, et que les biens patrimoniaux étaient grevés, eux aussi, de certaines obligations militaires — et non seulement les propriétés privées, mais encore les biens des monastères. Mais, par exemple, dans la Russie médiévale aussi, des *pomestija* étaient octroyées en récompense, non seulement de services militaires, mais encore d'autres espèces de service public. Et le service militaire n'était pas supporté exclusivement par les *pomestija* : il était dû également par les *volčiny*. Et cependant, personne n'a nié la signification militaire du système du *pomestie* russe.

Au surplus, le service armé de la pronôia ne signifie pas toujours le service militaire personnel du pronôiaire. Mais le fait que tel ou tel pronôiaire n'était pas un soldat ne prouve nullement que sa pronôia ne fût pas grevée de l'obligation de prêter le service militaire. Au contraire, l'appartenance à l'armée de la grande majorité des pronôiaires byzantins parle clairement en faveur de la signification militaire de la pronôia. D'autre part, le fait que les propriétés héréditaires, entre autres obligations, étaient grevées aussi de l'obligation du service militaire, ne veut pas dire qu'elles prêtaient le service militaire dans la même mesure que les *πρόνοιαι*. On ne saurait comprendre comment la pronôia, dans l'État serbe, où elle a pénétré, venant de Byzance, et se manifestant d'abord dans les territoires conquis par les Serbes sur Byzance — comment la pronôia, dans ces conditions, peut avoir dès le début un caractère militaire, si la pronôia à Byzance ne l'avait pas déjà.

L'erreur principale de Mutaščiev est la suivante. Il a perdu de vue que tout phénomène historique, au cours du temps, évolue et change d'aspect. Et il ne s'est pas rendu compte de la chronologie des données diverses fournies par les sources ; il a voulu comprendre le système de la pronôia qui, à Byzance, exista pendant quatre siècles, dans une définition globale. Mais quand on veut réduire en formules générales la variété des faits historiques, inévitablement on les vide de leur contenu concret. En somme, Mutaščiev parle beaucoup de ce que la pronôia... n'était pas, mais il a fort peu de chose à dire de ce qu'elle était, et il ne nous explique pas pourquoi elle a joué un rôle capital dans l'évolution

interne de l'empire byzantin, du milieu du ^x^e siècle jusqu'à la fin de cet empire ⁽¹⁾.

Cependant, si nous disposons chronologiquement les matériaux de nos sources, comme on doit le faire dans toute investigation historique, nous y trouverons facilement que les données d'après lesquelles la pronoïa n'a pas de caractère militaire se réfèrent surtout au premier stade de son développement. Dans la première — et très brève — période de son évolution, la pronoïa, certes, n'avait pas de signification militaire, mais elle acquit cette signification dès le temps des Comnènes — et depuis l'obligation de service militaire, incontestablement, est restée une particularité caractéristique et essentielle du système de la pronoïa.

Dans le présent mémoire, nous examinerons d'abord en détail l'histoire de la pronoïa à Byzance, en partant des données des sources byzantines, car, avant tout, il convient d'éclaircir la question de l'existence de la pronoïa à Byzance même, c'est-à-dire en son pays d'origine. C'est ce qu'avait très bien dit Uspenskij : la pronoïa doit être étudiée surtout d'après les sources byzantines ⁽²⁾. C'est seulement après cela que nous aborderons l'histoire de la pronoïa dans l'État serbe médiéval et que, dans la mesure où l'état des sources le permettra, nous suivrons l'évolution de la pronoïa-*pronija* en Serbie, en Macédoine et dans la Zéta.

CHAPITRE PREMIER

Πρόνοιαι ET BIENS MILITAIRES

Comme on le sait, le mot grec *πρόνοια* veut dire *soin*, *souci*, puis *surveillance*, *contrôle*, *administration*, au sens religieux, *Providence*, mais aussi *prévoyance* (cf. *prévoir* et *pourvoir*). Quant au sens technique, il vient du fait que le pouvoir impérial donnait à des personnes déterminées des terres et d'autres biens à administrer (ces personnes étant chargées de *pourvoir* à leur administration) : *εἰς πρόνοϊαν, κατὰ λόγον προνοίας...* De là vient qu'on s'habitua à appeler elliptiquement *πρόνοια* le bien à administrer.

(1) Aussi ne puis-je me rallier à l'avis de Fr. Dölger, *Byz. Zeitschrift*, XXVI (1926), 102-113, qui, dans sa recension très riche et très instructive du livre de Mutafčiev, dit que le chapitre sur la pronoïa est le mieux réussi de cet ouvrage.

(2) USPENSKIJ, *Pronija*, 4.

Dans de nombreux cas, pour de tels biens, on emploie aussi le mot *οικονομία*; aussi *οικονομία* et *πρόνοια* sont-ils souvent des termes synonymes. En ce qui concerne le détenteur de la *πρόνοια* dans les sources slaves du moyen âge, il s'appelle régulièrement *pronijar*; de même en latin et en italien, les documents rédigés en ces langues parlent de *pronarius* ou de *pronario*, tandis que, dans les sources byzantines, le mot *προνοιάριος* est peu fréquent, et, en général, employé non officiellement. Le nom officiel du détenteur d'une *pronoïa* à Byzance est *στρατιώτης*. Il suffit de constater ce fait, pour lever tous les doutes sur le caractère militaire de la *pronoïa* byzantine.

Comme dans les sources byzantines, les détenteurs de *πρόνοια* s'appellent *stratiotes*, exactement comme les propriétaires de biens militaires ou *stratiotiques* de la période précédente, il se fait que les savants n'ont pas toujours reconnu la différence essentielle entre la *pronoïa*, d'origine relativement récente, et les biens militaires constitués dès la naissance du régime des thèmes, au haut moyen âge (1). Cependant la différence entre le *pronoïaire* et le *stratiote* de l'ancien type non seulement est grande, mais encore est très importante pour l'intelligence du développement historique et social de l'empire byzantin. Aussi devons-nous nous arrêter un instant au système des biens militaires, pour bien marquer la différence qui existe entre le système des anciens biens militaires et celui de la *pronoïa* propre aux derniers temps de Byzance. Car, pour préciser la nature de la *pronoïa* comme phénomène socialo-historique, il faut avant tout que nous la placions dans le cadre de l'évolution socialo-historique de l'empire byzantin, et que nous lui assignions la place qui lui revient dans ce développement.

Nous ne pouvons pas toutefois donner ici une caractéristique détaillée du système des biens militaires (2). Il importe seulement

(1) Nous voyons pareille confusion de la *pronoïa* et des biens militaires chez NOVAKOVIĆ, *Pronijari*, et JIREČEK, *Istorijski*, III, 66 sqq., de même que chez HEISENBERG, *Palaiologenzeit*. Cette erreur a déjà été signalée, dans sa critique des conceptions de Novaković et de Jireček, par TARANOVSKI, *Srpsko pravo*, 34 sqq., qui a marqué très clairement la différence entre *pronoïa* et bien militaire. Cette différence essentielle a été également soulignée dans mes travaux cités plus haut, ainsi que dans les excellentes *Untersuchungen* d'E. Stein.

(2) Cf. VASILJEVSKIJ, *Materialy, Trudy*, IV, 230 sqq.; SKABALANOVIČ, *Gosudarstvo i cerkov', 300 sqq.*; USPENSKIJ, *Voennoe ustrojstvo Vizantijskoj Imperii*, *Izvestija* de l'Institut archéologique russe de Constantinople, t. VI

à notre propos de retracer à grands traits l'histoire de l'évolution des biens militaires et de souligner ses particularités, celles qui font que ce système se distingue fondamentalement du système de la propriété pronoïaire. Comme on le sait, déjà dans l'empire romain, on donnait, dans les régions frontières, des biens aux soldats qui devaient défendre ces frontières. Ce système du service militaire à la frontière, dont la base économique était constituée par les propriétés terriennes des soldats garde-frontières resta en vigueur à Byzance, où les *limitanei* romains reçurent le nom grec d'akrites.

Par la création du régime des thèmes au ^{vii}e siècle, les militaires se voient attribuer des possessions dans tous les thèmes, c'est-à-dire sur tout le territoire qui restait à l'empire et qui se trouvait sous son administration directe. De cette manière, l'organisation militaire du Bas-Empire romain, dont les troupes mercenaires constituaient la base principale, est remplacée par un ordre nouveau dont le noyau est composé de soldats habitant les thèmes byzantins. Le déficit démographique, une des principales causes de la crise, non seulement du système militaire, mais encore de tout le système économique et politique de l'empire romain-byzantin, fut comblé par l'afflux de masses énormes de Slaves qui, pénétrant en terre d'Empire, avaient rajeuni, pour ainsi dire, l'organisme vieilli de l'empire romano-byzantin et avaient insufflé une vie nouvelle à la vie militaire comme à l'organisation économique de l'Empire. Non seulement dans la péninsule des Balkans, qui, en majeure partie, s'était transformée en un territoire purement slave, mais en Asie Mineure, depuis le ^{vii}e siècle, pénétrèrent des Slaves que l'empire byzantin y avait installés, soit comme *στρατιῶται*, soit comme paysans. Le phénomène d'une large couche de paysans libres à Byzance, qui se développe parallèlement à la classe des *stratiotes* habitants des thèmes, est la principale expression de cette profonde rénovation intérieure qu'a subie Byzance depuis le ^{vii}e siècle, à la suite de réformes de structure, comme à la suite de la pression des forces de l'immigration slave.

La résistance extraordinaire et la force toujours plus grande de l'empire byzantin depuis le ^{vii}e jusqu'au début du ^{xi}e siècle, s'expliquent par le renforcement de l'État, dont la puissance économique

et financière se fondait principalement sur la petite propriété des paysans libres et la force armée des stratiotes. En fait, le stratiote qui possède sa parcelle de terre n'est rien d'autre qu'un paysan tenu au service militaire. Comme le paysan, de même le stratiote travaille lui-même sa terre, avec les membres de sa famille. Il est beaucoup moins accablé d'impôts que le paysan, et reçoit même une petite solde, mais en revanche il doit, à l'appel, se rendre à l'armée avec son cheval et ses armes.

Ainsi, la vie du stratiote est essentiellement la même que celle du paysan et souvent stratiotes et paysans appartiennent à une seule et même communauté paysanne. Les biens qui appartiennent aux stratiotes comme bases de leur existence matérielle et qui leur rendent possible l'accomplissement de leurs devoirs militaires, correspondent par leur étendue et par leur valeur, plus ou moins, aux parcelles des paysans riches ou moyennement aisés. D'après une novelle de Constantin Porphyrogénète, la valeur moyenne des biens d'un stratiote cavalier et des marins des thèmes du littoral grevés de l'obligation de construire et de gréer leurs navires devait comporter un revenu de 4 livres d'or, tandis que la valeur des biens des marins de la flotte de guerre, qui touchaient une solde, était de 2 livres d'or ⁽¹⁾. Il y a des raisons pour considérer le revenu annuel normal d'un bien militaire comme étant de 18,5 *nomismata* ⁽²⁾.

D'après les *Basiliques* ⁽³⁾, les stratiotes ont pour héritier leur

(1) ZEPOS, *Jus graeco-romanum*, I, 222 sq.; DÖLGER, *Regesten*, 673.

(2) Cf. le récit bien connu de Théophane sur les mesures fiscales de l'empereur Nicéphore I (Théophane, 486), où il est dit, entre autres, que Nicéphore obligeait les pauvres eux-mêmes à prêter le service militaire, et que ces pauvres devaient être équipés et armés par les autres membres de la communauté paysanne qui, à cet effet, payaient 18,5 *nomismata* (δεντέραν σὺν ταύτῃ κάκωσιν, προσέταξε στρατεύεσθαι πτωχοὺς καὶ ἐξοπλίζεσθαι παρὰ τῶν ὁμοχώρων, παρέχοντας καὶ ἀνὰ ὀκτωκαίδεκα ἡμίσιους νομισμάτων τῷ δημοσίῳ, καὶ ἀλληλεγγύως τὰ δημόσια).

(3) *Basiliques*, V, p. 190 (éd. Heimbach). On trouve la même chose sous une forme abrégée dans la *Synopsis Bas.*, IV, cap. XXI, et HARMÉNOPOULOS, 182, cap. XII. Chose étonnante, MUTAFČIEV, *Vojinški Zemi*, 20 sqq., estime que les stipulations des *Basiliques* et de la *Synopsis* (x^e siècle) se réfèrent, non aux soldats, mais aux mercenaires, bien qu'on ne puisse comprendre de quelle succession il puisse être question dans le cas de mercenaires, forcément instables; en revanche, Mutafčiev rapporte aux stratiotes le texte d'Harménopoulos (xiv^e siècle), sans remarquer que celui-ci répète littéralement le texte de la *Synopsis*. (Il faut rappeler qu'Harménopoulos ne peut pas sans réserves être considéré comme une source pour le xiv^e siècle, car son œuvre est une

fiils aîné, qui, avec le bien paternel, assume l'obligation du service militaire, tandis que les autres fiils se fondent dans la masse paysanne ou bien acquièrent de nouveaux biens militaires. De la novelle, citée plus haut, de Constantin VII il résulte que les stratiotes avaient le droit de transmettre leur bien en héritage, avec leur obligation militaire, « en ligne ascendante, descendante ou collatérale, à leurs descendants légitimes ou naturels, et même à des héritiers étrangers à la famille comme à la classe militaire » (1), en d'autres termes, à tous les héritiers que les lois envisagent, même — et la chose est vraiment extraordinaire — à des non-militaires, qui, sans doute, du fait de leur appel à la succession, héritent des obligations militaires du *στρατιώτης*. En revanche, la novelle interdit formellement aux *στρατιῶται* de prendre comme héritiers les hauts fonctionnaires ou dignitaires (*ἀξιωματικούς*). Pareillement, à l'occasion de la vente de biens militaires, on relève que l'achat de ces biens n'était pas permis aux personnages considérables, aux nobles, aux dignitaires et aux institutions ecclésiastiques, comme en général à tous les « puissants », c'est-à-dire tous les degrés de la hiérarchie jusqu'aux *σχολάρχιοι*, c'est-à-dire les gradés inférieurs des régiments de la garde.

Ainsi, les membres de la classe supérieure ne peuvent être propriétaires de biens militaires. Comme dans la novelle citée plus haut de Constantin VII, de même, dans toutes les dernières manifestations législatives du x^e siècle, en faveur de la petite propriété — paysanne et militaire — contre les empiètements des grands propriétaires féodaux, les villageois et les stratiotes sont comptés dans la classe des « pauvres » et s'opposent clairement à la catégorie des « puissants ». En fait, au point de vue social et économique,

compilation qui souvent ne reflète pas les réalités historiques de son temps). Cette théorie, dont le caractère erroné fut relevé dans sa critique par Dölger (*B. Z.*, XXVI, 1926, p. 109 sqq.), repose sur l'idée absolument inexacte que les biens stratiotiques ne sont nés qu'au x^e siècle.

(1) *Jus.*, I, 223 : *εἴτε κατιόντες εἴεν πρὸς οὓς παραπέμπονται εἴτε ἀνιόντες εἴτε ἐκ πλαγίου ... γνήσιοι ἢ φυσικοὶ ἢ ἐξωτικοὶ παγανοὶ κληρονόμοι*. Cette dernière expression est traduite inexactement par Dölger, *Regesten*, 673, par « ausländische Erben ». *Παγανός* a ici son sens primitif, *rusticus* « paysan ». [M. Ostrogorskij a raison de critiquer la traduction de M. Dölger. Mais il a tort de rendre par *rusticus*. *Ἐξωτικός*, lat. *extraneus*, est attesté dans le sens d'étranger à la famille par la novelle XXII (20, 2) de Justinien, où il est question d'héritiers n'appartenant pas à la famille. Mais quant à *παγανός*, il est évident que le mot signifie ici « civil », par opposition à *στρατιώτης* H. G.]

il n'y a entre paysans et stratiotes aucune différence essentielle. Leur sort fut exactement pareil.

A partir du x^e siècle, stratiotes et paysans étaient menacés d'un péril commun. Les grands propriétaires, dont la puissance économique s'accroissait rapidement, s'efforçaient de mettre la main sur les biens militaires et de transformer leurs possesseurs en serfs-*πάροικοι*. L'autorité impériale essayait d'enrayer ce processus et de défendre les biens des paysans et des stratiotes, dont l'affaiblissement sapait les fondements de la puissance militaire et économique de l'État.

Cependant, dans la lutte longue et acharnée entre le pouvoir central et l'aristocratie féodale des grands propriétaires ⁽¹⁾, celle-ci finalement triompha. Déjà Nicéphore Phocas, le représentant typique de la noblesse d'Asie Mineure, voulut priver la paysannerie des privilèges que lui avait assurés la législation précédente; au même moment, Nicéphore Phocas s'efforçait d'élever la valeur des biens militaires de 4 à 12 livres d'or, et par là même d'enlever aux stratiotes leur assiette paysanne productive ⁽²⁾. Basile II (976-1025) reprit et renouvela, il est vrai, la lutte pour la petite propriété terrienne et la mena avec une extrême énergie, mais il fut le dernier souverain byzantin qui s'opposa aux appétits politiques et économiques de l'aristocratie féodale. Ses faibles successeurs capitulèrent sous la pression de celle-ci et l'on vit commencer un processus de croissance rapide et irrésistible de la grande propriété foncière, et en même temps de décadence rapide de la petite propriété paysanne et militaire, un processus de féodalisation rapide de l'Empire à la suite duquel, au xi^e siècle, change complètement la structure socialo-économique de l'Empire byzantin. Il n'y a point de doute que ce processus ait été la cause principale de la décadence intérieure de l'Empire byzantin qui aboutit fatalement à sa destruction totale.

Un des principaux facteurs de la féodalisation de l'État byzan-

(1) L'histoire de cette lutte, qui représente le moment et le facteur les plus importants — et même décisifs — dans l'évolution sociale et économique de Byzance, est admirablement faite dans l'étude classique de VASILJEVSKIJ, *Materialy, Trudy* IV, 250 sqq.; cf. aussi OSTROGORSKIJ, *Agrarian Conditions*, 204 sqq.

(2) Le sens social de cette mesure de Nicéphore Phocas a bien été senti déjà par C. NEUMANN, *Die Weltstellung des byz. Reiches vor den Kreuzzügen*, Leipzig, 1894, 56.

tin fut, précisément, la pronoïa. Il est vrai, les stratiotes et les biens militaires ne disparurent pas complètement. Ils continuent à exister à l'époque byzantine tardive, comme existent les paysans libres (1). Mais, en comparaison de l'époque précédente, leur nombre et leur importance sont nuls, et les stratiotes ne sont plus le noyau des forces militaires de l'empire comme ils l'ont été du VII^e siècle au début du XI^e, au temps de la splendeur militaire, de Byzance (2). Tandis que, dans l'économie agraire, domine la grande propriété foncière, les petits propriétaires de terres militaires, ou stratiotes, ont cessé de former, dans l'Empire byzantin des derniers siècles, la base des forces armées de cet empire : ce sont les mercenaires étrangers qui constituent cette base et, à côté d'eux, depuis l'époque des Commènes, les grands propriétaires-pronoïaires. Les pronoïaires remplacent, au moins dans une certaine mesure, les stratiotes de l'époque antérieure. Le système de la pronoïa, dans la Byzance des derniers siècles, succède à l'effondrement du cadre et de la classe des stratiotes et est une conséquence de cet effondrement. Ainsi s'explique que, dans les sources byzantines, les pronoïaires s'appellent habituellement stratiotes, exactement comme s'appelaient les militaires propriétaires de petits domaines paysans. Et, d'autre part, l'appellation de pronoïa, entrée dans l'usage pour désigner de grandes propriétés grevées de l'obligation du service militaire, s'emploie parfois aussi à propos des parcelles des derniers stratiotes de l'ancien type.

A la différence des biens militaires de la période antérieure qui, comme nous l'avons déjà vu, faisaient l'objet d'une succession héréditaire libre et sans restriction, la pronoïa, du moins au début, était une possession personnelle, d'ordinaire viagère, qui se donnait à des conditions déterminées, pour les mérites personnels du pronoïaire, et qui ne pouvait être ni aliénée, ni transmise successoralement. Ainsi, dans le système de la pronoïa, s'exprime plus fortement le principe de possession à titre conditionnel. Mais la diffé-

(1) Nous trouvons encore des paysans libres dans des actes du XIV^e siècle. Cela a été mis en relief, déjà, par F. I. USPENSKIÏ, *K istorii krestjanskogo zemlevladienija v Vizantii*, Ž.M.N.P., 225 (1883), p. 30 sq., 301 sq.

(2) M. MUTAFČIEV, dans ses *Vojniški zemi*, poursuit l'histoire des *στρατιῶται* jusqu'au milieu du XIV^e siècle, époque où, d'après lui, ils disparaissent. Au surplus, il faut noter que Mutafčiev rapporte aux *στρατιῶται* plus d'un texte qui, en réalité, parle de pronoïaires, et cela à l'appui de sa théorie selon laquelle la pronoïa n'a jamais eu de caractère militaire.

rence fondamentale entre les biens militaires et les *πρόνοιαι* ne consistait pas dans la différence de leurs statuts juridiques, d'autant plus, comme nous le verrons, qu'avec le temps, les *πρόνοιαι* se transforment de plus en plus souvent en possessions héréditaires.

La différence essentielle entre pronoïaires et soldats du type ancien réside dans l'opposition de leurs natures sociales et économiques, comme nous avons tâché de le montrer dans l'exposé précédent.

Les pronoïaires et les stratiotes représentaient deux milieux sociaux différents. Tandis que les stratiotes de l'ancien type appartenaient à la classe de la paysannerie libre, et comme paysans, travaillaient eux-mêmes la terre, les pronoïaires appartenaient à la classe de l'aristocratie féodale. Ce sont les nobles et les grands propriétaires pour lesquels travaillent des serfs parèques, dépendant d'eux, et qui cultivent leur terre. Ce sont les puissants (*δυνατοί*) que la législation byzantine du x^e siècle oppose si clairement aux paysans et aux soldats, et contre lesquels elle a tenté opiniâtement, mais en somme vainement, de défendre les terres des paysans et des militaires.

Au x^e siècle, ces *δυνατοί* aspiraient à l'hégémonie économique et politique. Au siècle suivant, ayant brisé l'opposition du pouvoir central, ils ont obtenu cette hégémonie, et l'ont transformée en instrument de leurs intérêts de classe. Après une longue lutte entre les courants rivaux de l'aristocratie victorieuse, lutte qui constitue le contenu principal de l'histoire du second et du troisième quart du xi^e siècle, arrive au pouvoir, avec la dynastie des Comnènes, l'aristocratie militaire. C'est de son sein que viennent les grands propriétaires militaires, c'est-à-dire les pronoïaires.

La ressemblance entre les biens militaires et la pronoïa était seulement apparente. L'essence des deux concepts et leur rôle historique étaient absolument différents et même opposés. Les propriétés militaires formaient la base essentielle des forces de l'Empire byzantin. Les *πρόνοιαι* ont été l'un des éléments de sa décadence (1).

(1) Il faut dire que la conclusion d'Uspenskij n'est point exacte. Il dit dans sa *Pronija*, 30 : « La pronoïa doit être envisagée comme un contre-poids au système qui menaçait d'engloutir la petite propriété et qui se manifeste d'une manière si menaçante dans les actes du x^e et du xi^e siècle ». Au contraire, la pronoïa fut l'une des manifestations les plus claires de cet ordre qui non

CHAPITRE II

Πρόνοιαι et Χαριστίκια

En dépit de la similitude de leurs fonctions essentielles, les *πρόνοιαι* et les biens militaires représentaient donc deux catégories socio-historiques non seulement différentes, mais même opposées. Au contraire, les *χαριστίκια* nous offrent une catégorie socio-historique semblable à la *pronoïa*. Cependant, les *χαριστίκια* n'avaient pas ces fonctions de droit public qui étaient caractéristiques de la *pronoïa* et des biens militaires. Comme on sait, le système charistiaire consiste dans l'attribution, par la voie de la lettre de donation (*διὰ χαριστικῆς*), de monastères et de biens monastiques à des personnalités spirituelles et surtout à des laïques. Comme tuteur du monastère qui lui est dévolu, le charistiaire veillait à sa prospérité économique et, en même temps, jouissait de ses revenus. De telles donations émanaient avant tout, à l'origine, des puissances ecclésiastiques ; plus tard, et cela dans une mesure toujours plus large, le pouvoir impérial lui-même y procéda en s'inspirant non tant de l'intérêt des monastères que du désir de récompenser les hommes qui s'étaient distingués à son service. Les *χαριστίκια* représentaient une source de revenus que convoitaient, bien entendu, les représentants de l'aristocratie byzantine, qui réclamaient et mendiaient de telles donations. Le cas n'était pas rare d'un même personnage tenant sur la base d'un *χαριστίκιον* plusieurs monastères. Ainsi, par exemple, Psellos avait au moins cinq *χαριστίκια* dans diverses régions de l'empire (1).

seulement menaçait d'engloutir la petite propriété, mais qui l'engloutit effectivement. Beaucoup plus juste est la remarque de SKABALANOVIČ, *Gosudarstvo i Cerkovi*, 266 : « Le système de la *pronoïa* représentait le danger le plus grand pour la paysannerie, sa liberté et sa prospérité. La donation en *pronoïa* de terres menaçait directement la communauté rurale. Les paysans libres tombèrent dans la dépendance des *pronoïaires* auxquels ils devaient payer des taxes et fournir des corvées ; à tous les points de vue, ils se rapprochèrent des *parèques* et leur situation incontestablement empira (tout cela est parfaitement exact, seulement, au lieu de « ils se rapprochèrent des *parèques* », il aurait fallu dire : « ils devinrent des *parèques* »). Les *πρόνοιαι* étaient dangereuses pour la communauté paysanne et pour les paysans, ne fût-ce que parce que grâce à elles, s'accrurent et le nombre des nobles et leur force économique ».

(1) Cf. SKABALANOVIČ, *Gosudarstvo i cerkovi*, 259.

Il n'est pas utile que nous entrions dans une étude détaillée du système charisticaire (1). Ce système nous intéresse, mais seulement dans la mesure où il peut contribuer à éclairer la question de l'origine et de l'essence du système de la pronοία. Ce que nous en avons dit suffit à faire ressortir les points essentiels de rassemblement et de différence entre pronοία et χαριστίκιον. L'une et l'autre espèce de possessions prend naissance par une donation. Obtenant une donation, les pronοϊaires et le charisticaire deviennent administrateurs du bien donné. L'appellation de χαριστίκιον évoque l'acte même de donation, tandis que l'appellation de la προνοία se réfère à son but. Mais comme la fonction administrative est caractéristique aussi des charisticaires, parfois, à leur administration s'applique le terme de προνοία dans son sens le plus général; et les charisticaires eux-mêmes, outre leur appellation habituelle de χαριστικάριος, φροντιστής, ἐπίκουρος, ἔφορος, s'appellent parfois προνοητής (2). Soit dit en passant, cette dernière appellation n'est nulle part appliquée aux pronοϊaires (3) et comme nous l'avons déjà indiqué (voyez plus haut, p. 402), l'expression même de προνοιάριος est employée à propos des pronοϊaires byzantins très rarement et en général non officiellement.

Comme les pronοϊaires, de même les charisticaires appartenaient à la classe supérieure de la société féodale. Comme la pronοία, le χαριστίκιον est un phénomène caractéristique de l'ordre féodal, pareil au *beneficium* occidental. Ni la donation à titre de pronοία, ni la donation à titre de χαριστίκιον ne créait de droit de propriété sur le bien attribué, mais conférait seulement un droit d'usage précaire et conditionnel. Il est vrai, pour les biens monastiques

(1) La littérature sur le système charisticaire n'est pas aussi indigente que celle qui concerne la pronοία. Le travail capital (paru dans les Izvestija de l'Inst. russe de Cple V, 1902, pp. 1-32) d'Uspenskij où sont enregistrés les principaux documents et sources est le suivant: USPENSKIJ, *Mnenija i postanovlenija*. Consulter aussi VASILJEVSKIJ, *Materialy, Journal du M. de l'I. P.*, 202, pp. 400 sq.; SKABALANOVIĆ, *Gosudarstvo i Cerkov',* 253-262; W. NISSEN, *Die Diataxis des Michael Attaleiates von 1077*, Jena 1894, 233 sq.; F. CHALANDON, *Essai sur le règne d'Alexis I^{er} Comnène*, Paris, 1900, xxviii sq., 283 sq.; XANALATOS, *Beiträge*, 32 sqq.; N. SUVOROV, *Viz. Vrem.*, 12 (1906), 225 sqq.

(2) Décision du concile de 1027, citée dans les décisions conciliaires de 1071: USPENSKIJ, *Mnenija i postanovlenija*, 19.

(3) CHARANIS, *Monastic properties*, 87, se trompe en affirmant que προνοητής était le véritable nom des pronοϊaires byzantins.

attribués aux charisthicaire, on dit souvent qu'ils se confèrent en présent *διὰ δωρεᾶς* ou *κατὰ δωρεάν*, *δωρεαστικῶς*, *δωρεαστικῶ λόγῳ*, et quant aux biens charisthicaire ils s'appellent souvent *δωρεαί*. Cependant, la décision du Concile de Constantinople de 1163 déclare expressément que cette donation de biens, en fait, n'est pas effectuée à titre de présent, mais à titre de location, *οὐ δωρεαστικῶς ... ἀλλὰ μισθωτικῶς*. Comme nous le verrons, les Byzantins mettaient la pronoïa elle-même en rapport avec des contrats de bail et de fermage. On comprend qu'il y a ici confusion faite entre deux conceptions tout à fait différentes, car ni le *χαριστίκιον*, ni, encore moins, la pronoïa, ne peuvent être identifiés avec une location ou un fermage, formule de droit privé dont découlent des obligations d'une nature exclusivement économique et financière ; mais la dite confusion est très caractéristique, car elle montre clairement que les Byzantins eux-mêmes se rendaient très bien compte du caractère temporaire et conditionnel de la possession du charisthicaire et du pronoïaire, bien qu'ils ne fussent pas capables de le définir exactement, de le traduire en termes de droit.

En dépit de leur ressemblance, le *χαριστίκιον* et la pronoïa représentent deux institutions complètement différentes. La différence consiste non point en ce que l'on donne comme *χαριστίκιον*, des biens d'église, et comme pronoïa, surtout des terres d'État, mais dans le fait que les *χαριστίκια* ne pouvaient naturellement prêter, ni le service militaire, ni aucune espèce de service de droit public, tandis que ces services pouvaient être rendus par les *πρόνοιαι*, lesquelles en conséquence prirent dans la vie de l'État byzantin une place beaucoup plus considérable que les *χαριστίκια* (2). Mais,

(1) USKPENSKIJ, *Mnenija i postanovlenija*, 34-35.

(2) SKABALANOVİČ, *Gosudarstvo i cerkov',* 262, considère à tort que le système des charisthicaire supplanta celui des pronoïaires, et que nous avons moins de données sur les pronoïai que sur les *charistikia*. Ce qui est exact, c'est que sur le système des charisthicaire nous avons dans les décisions des conciles constantinopolitains du XI^e et du XII^e siècle et dans une série d'homélies consacrées à cette question un matériel aussi riche que facilement accessible, tandis que pour le système des pronoïaires nous n'avons que des données occasionnelles éparses çà et là : la conséquence est que le système des *χαριστίκια* est beaucoup mieux étudié que celui de la *πρόνοια*. Cependant, en parcourant les données des actes et historiens byzantins, chacun peut se convaincre facilement que le système de la pronoïa a joué un bien plus grand rôle que le système charisthicaire, et il serait fort étonnant qu'il en fût autrement,

comme nous le verrons, ce n'est qu'avec le temps que les *πρόνοιαι* elles-mêmes acquirent une importance militaire. C'est pourquoi, dans la première phase de son évolution, la *προνοία* ressemble beaucoup au *χαριστίκιον*.

CHAPITRE III

Phase initiale du système de la *προνοία*, au temps de la prédominance de l'aristocratie des hauts fonctionnaires civils

La *προνοία* est mentionnée pour la première fois au milieu du XI^e siècle, à propos d'une personnalité célèbre, celle du fameux Constantin Lichoudès (*Κωνσταντῖνος Λειχούδης*) qui fut premier ministre au temps de Constantin IX Monomaque (1042-1055) et d'Isaac Comnène (1057-1059) et qui devint, après la déposition de Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople. Constantin IX Monomaque lui donna en *προνοία* les Manganes, et accompagna cette donation d'un acte d'immunité: *καὶ τὴν τῶν Μαγγάνων ἀνέθετο πρόνοϊαν καὶ τὰ περὶ τῆς ἐλευθερίας αὐτῶν ἐνεπίστευσεν ἔγγραφα* (1).

Comme on le sait, les épigones de la dynastie macédonienne se montrèrent fort généreux dans l'octroi de dons et de biens; les biens d'État étaient distribués à droite et à gauche, avant l'avènement au pouvoir d'Isaac Comnène. L'empereur Isaac s'efforça de récupérer les terres domaniales que ses prédécesseurs avaient ainsi dilapidées. Il s'efforça, en particulier, d'obtenir que fût restituée à l'État la propriété des Manganes, donnée à Lichoudès, et, à cette fin, il alla jusqu'à recourir à la pression, presque au chantage.

Il fit savoir à Lichoudès, déjà élu patriarche, qu'il ne permettrait pas son intronisation avant qu'il ne lui eût retourné les documents (les droits, *τὰ δικαιώματα*) relatifs à la possession des Manganes. Lichoudès se soumit, remit à l'Empereur les documents que celui réclamait, et devint patriarche (2).

(1) ZONARAS, III, 670, 79. Cf. SKYLITZÈS, II, 645, 1-3: *καὶ τῆς τῶν Μαγγάνων προνοίας καὶ τῶν δικαιωμάτων φύλαξ παρὰ τοῦ εἰρημένου βασιλέως καταλειφθείς*.

(2) SKYLITZÈS, II, 645, 3-13; ZONARAS, III, 670, 9 - 671, 4.

Au premier abord, on pourrait penser que, dans les textes cités, le mot pronoïa n'a pas encore de valeur terminologique spéciale, et veut dire « sollicitude », « soin », « cure » au sens général du mot, surtout chez Skylitzès qui de plus, quelques lignes plus bas, indubitablement, et cela deux fois, emploie ce mot dans l'acception la plus générale, en disant que Lichoudès, comme patriarche, s'est montré plein de sollicitude (προνοητικός), non seulement pour l'église, mais encore, en général, pour toutes les affaires de sorte que rien n'est resté étranger à sa sollicitude (τῆς αὐτοῦ προνοίας) ⁽¹⁾. Cependant, si l'on regarde de plus près les textes de Skylitzès et de Zonaras (Zonaras, évidemment, dépend du récit de Skylitzès, mais il a su le styliser plus adroitement, en se servant, peut-être, d'une autre source non conservée), il devient clair que les Manges n'ont pas été seulement confiés à la sollicitude de Lichoudès, mais que la *possession* de ce riche domaine avait été cédée par l'État à ce grand personnage.

Lichoudès obtient un présent de l'empereur Constantin Monomaque, et avec ce présent des droits si précis et si indubitables à la propriété des Manges que l'empereur Isaac Comnène dut mettre en œuvre des moyens extraordinaires pour le forcer à renoncer à ces droits. Cette renonciation forcée s'exprime dans les termes employés par l'historien : Lichoudès cède ses δικαιώματα à l'empereur Isaac, expression qui, dans les documents byzantins, est très souvent employée pour désigner des titres de possession ⁽²⁾.

Cette première donnée sur une attribution de pronoïa n'avait pas été remarquée par F. I. Uspenskij, mais déjà Mutaïčiev s'en est servi, et même il y a vu une des preuves les plus décisives de sa thèse que la pronoïa n'avait point de signification militaire. Mutaïčiev insiste sur ce fait : ce premier bien donné en pronoïa

(1) SKYLITZÈS, II, 645, 14-15.

(2) Ces expressions de Skylitzès τῶν δικαιωμάτων φύλαξ... καταλειφθείς (qui ont un sens tout à fait déterminé et précis : gardien des documents sur la propriété de Manges), Goar déjà les avait inexactement interprétées, Goar qui, dans ses notes à la chronique de Skylitzès (Cédrénus, II, p. 885) leur attribue un sens trop large en interprétant *regiorum iurium defensor, qui est regius procurator*. Ce même point de vue, semble-t-il, est aussi celui de J. B. BURY, *Roman Emperors from Basil II to Isaac Komnenos, Selected Essays*, Cambridge, 1930, 191, qui cite seulement ces paroles de Skylitzès en les détachant du contexte sur la donation en pronoïa des Manges à Lichoudès, sans envisager le problème dans son ensemble.

est un monastère, et le bénéficiaire de la donation est un haut dignitaire aulique, qui deviendra par la suite patriarche (1).

En réalité, il n'est pas tout à fait clair s'il s'agit ici du monastère de S. Georges aux Manges, qu'avait bâti Constantin IX Monomaque, ou du vaste domaine impérial des Manges, que Basile I^{er} avait mis à part comme une sorte de fondation spéciale, les revenus provenant de la maison impériale des Manges, *ὁ τὰ Μάγγανα λεγόμενος οἶκος βασιλικός*, devant alimenter la table impériale (2). A vrai dire, il est difficile d'imaginer que toute cette « fondation des Manges », ce grand domaine impérial, ait fait l'objet d'une donation à Lichoudès, même si l'on tient compte de la légèreté d'esprit et de la folle prodigalité de Constantin Monomaque ; mais d'autre part, si l'empereur n'avait donné à Lichoudès que le monastère, il devient difficile d'expliquer pourquoi Isaac Comnène a insisté avec tant d'opiniâtreté pour en obtenir la restitution. Autre chose : pourquoi cette donation de monastère n'est-elle pas qualifiée de *χαριστίκιον* ? Pourquoi emploie-t-on à son sujet une expression nouvelle, celle de *προνοία* ? Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître que la *proñoia* attribuée à Lichoudès ne pouvait guère avoir quelque chose de commun avec l'accomplissement du service militaire.

Dès les années soixante-dix du XI^e siècle, nous assistons à des collations massives de *προνοίαι*. Du logothète Niképhoritzès, le tout-puissant ministre de Michel VII Ducas (1071-1078), Michel Attaliatès dit qu'il accordait à qui les voulait dignités et *προνοίαι* et « prenait » en échange des sommes considérables (c'est-à-dire qu'il vendait ces faveurs) : *καὶ τὰς τιμὰς καὶ τὰς προνοίας οἷς*

(1) МУТАФЧЕВ, *Vojniški zemi*, 42.

(2) THÉOPHANE CONTINUÉ (*Vita Basilii*), 337, 1-10. Comme il ressort du *Clétorologe* de Philothée (éd. Bury, p. 142, 17) le *curatorium* des Manges était une sorte d'office pour l'administration des domaines impériaux. Au curateur des Manges étaient subordonnés les mêmes dignitaires hiérarchiques qu'au « grand curateur », de sorte qu'il est difficile de délimiter l'activité spéciale de ces deux curateurs. Cf. le commentaire de BURY, *Imperial Administrative System*, 100 sq. ; DÖLGER, *Finanzverwaltung*, 39 sq. Dans les actes d'immunité du XI^e siècle sont constamment mentionnés les *κουράτωρες τοῦ οἴκου τῶν Ἐλευθερίων καὶ τῶν Μαγγάνων*. Chez Philothée (éd. Bury, p. 142) *ὁ μειζότερος τῶν Ἐλευθερίων* est encore un fonctionnaire soumis au curateur des Manges (et en même temps au grand curateur),

ἐβούλετο χαρίζομενος διὰ λημμάτων οὐχὶ μικρῶν (1). Il semble bien que même alors, la pronoïa n'est pas liée au service militaire, car il n'y a aucune raison de penser que l'attribution en masse de *πρόνοια* par le logothète Niképhoritzès, lequel vendait aussi des dignités, ait eu aucun autre but que l'octroi de biens de rapport à quiconque s'était assuré, moyennant finance, les faveurs du rapace logothète.

Dans ces conditions, on peut dire que la pronoïa, par sa destination, ressemble encore au *χαριστίκιον*, et que l'acte de donation lui-même est désigné par le verbe *χαρίζω*, habituellement employé, cela va de soi, pour les donations charistacaires. Il vaut la peine de rappeler que le même Attaliatè, dans un autre passage, emploie le mot *πρόνοια* pour le système charistacaire, lorsque, dans son *τυπικόν*, il dit que « souvent, le soin d'administrer des monastères (ἡ πρόνοια τῶν τοιούτων) est confié à des femmes, par la voie de donations (ἀνατίθεται διὰ δωρεῶν) » (2). Il est vrai que, dans ce cas, le terme de *πρόνοια* n'a pas le caractère d'un terme technique, mais tout de même, la manière dont il s'exprime donne à penser que pour lui, donation en pronoïa et donation en *χαριστίκιον* étaient des concepts très semblables. Cependant, il est clair que les *πρόνοια* distribuées par le logothète Niképhoritzès ressemblaient aux *χαριστίκια* seulement par leur destination, et qu'elles en différaient par leur nature. En fait, il est difficile de supposer que Niképhoritzès donnait à ses protégés précisément des biens ecclésiastiques et rien que des biens ecclésiastiques. Il est évident que, en distribuant des dignités, grades et fonctions, Niképhoritzès distribuait aussi de terres d'État, et que ces donations s'appelaient, à cause de cela, *πρόνοια*. *Il est incontestable, donc, qu'il s'agit ici du système de la pronoïa, mais du système de la pronoïa au premier stade de son évolution, à l'époque où ce système n'était pas encore lié à l'obligation du service militaire.*

Il est possible, cependant, que le système de la pronoïa commençait dès lors à prendre un caractère militaire. Cela peut se déduire du titre d'un acte perdu de Michel VII Ducas, ordonnant que les personnes qui reçoivent en don des forteresses ou châteaux

(1) MICHEL ATTALIATÈ, 200, 21-201, 1. Cf. USPENSKIJ, *Pronija*, 5 ; SKABALANOVICH, *Gosudarstvo i Cerkov',* 264 ; MUTAFČIEV, *Vojniški zemi*, 42.

(2) K. Σάβας, *Μεσαιωνική Βιβλ.*, I, 44 : ἡ γὰρ πρόνοια τῶν τοιούτων γυναιξὶ μὲν πολλάκις ἀνατίθεται διὰ δωρεῶν,

(*κάστρα*) doivent les tenir personnellement (*ἐφ' ἐνὶ προσώπῳ*) «quelles que soient ces personnes et de quelque manière qu'elles aient obtenu ces *κάστρα*» (1).

Il semble qu'Uspenskij ait eu raison de mettre ce document en rapport avec le système de la *pronoïa*, bien que son interprétation ne soit pas de tout point convaincante (2). Il est clair en tout cas qu'il ne s'agit pas ici de l'administration de ces *κάστρα* par des représentants du pouvoir impérial, par exemple, par le *δούξ* du thème, comme le propose Dölger (3). Le mot *δωρεά* exclut la possibilité même d'une telle interprétation, et on ne voit pas très bien non plus comment le *δούξ* aurait pu tenir le château autrement que *ἐφ' ἐνὶ προσώπῳ*. Or, les donations au profit de deux personnes étaient habituelles dans le système charistiaire. Si nous avons raison de mettre le titre de l'acte en question en rapport avec la *pronoïa*, alors, dans l'interdiction de ce mode de donation (à deux personnes) on pourra voir un pas de plus vers le détachement du système de la *pronoïa* du système du *χαριστίκιον*, et, en même temps, un premier pas vers la militarisation du système de la *pronoïa* — ce que suggère la mention des *κάστρα*. Il va de soi que, du bref intitulé d'un acte non conservé, je n'ose pas tirer de conclusions trop larges. La surprenante imprécision de l'expression (*Νεαρὰ τοῦ βασιλέως κυροῦ Μιχαὴλ τοῦ Δοῦκα θεσπίζουσα τοὺς κάστρα λαμβάνοντας οἰουσδήποτε καὶ ὅπως ταῦτα λάβωσιν, ἐφ' ἐνὶ προσώπῳ ταῦτα κεκτῆσθαι, καὶ οὕτω νοεῖσθαι τὰς δωρεάς*), surtout des mots *καὶ ὅπως ταῦτα λάβωσιν* font penser, en tout cas, à une institution qui n'est pas au point et qui est loin d'être stabilisée.

D'autre part, le fait que, à l'époque antérieure à la dynastie des Comnènes, la *pronoïa* n'avait pas encore de signification militaire, trouve une confirmation indirecte mais décisive dans l'ouvrage célèbre de Kekaumenos. Dans ce livre qui, semble-t-il, date du même empereur Michel VII Ducas, Kekaumenos, comme on sait, parle beaucoup d'affaires militaires ; mais nulle part il ne fait mention de la *pronoïa*. Le même silence est gardé sur la *pronoïa* par l'écrit de l'auteur inconnu qui complète Kekaumenos, et qui a été rédigé vraisemblablement au début du règne d'Alexis I^{er} Com-

(1) ZEPOS, *Jus.*, I, 182.

(2) USPENSKIJ, *Pronija*, 5.

(3) DÖLGER, *Reg.* 1012.

nène. Comme récompense pour le service militaire, Kekaumenos ne connaît que la solde (ἡ ῥόγα) et la ration de pain (τὰ σιτηρέσια). Voyez le conseil que Kekaumenos donne à l'empereur, § 241 : « Aie grand soin de tes soldats ; ne diminue pas leurs soldes (τὰς ῥόγας αὐτῶν), car le soldat qui reçoit de toi cette solde te vend en échange son sang. Donne à tes hommes des grades (ἄξιώματα), mais non pas à tous, à ceux-là seulement qui se distinguent (μὴ πᾶσι, τοῖς δὲ ἐναργήσασιν). Quant aux étrangers (ἐθνικοί) et aux Romains qui gardent le palais, qu'ils ne soient pas privés de ce qui leur revient, mais qu'ils touchent leur ravitaillement et leur solde intégrale (λαμβάνετωσαν τὰ σιτηρέσια αὐτῶν ... καὶ τὰ χορητάσματα καὶ τὰς ῥόγας αὐτῶν σώας) (1). » Dans les deux écrits, il n'est question que de soldats mercenaires. Nulle part nous n'y rencontrons cette opposition, classique pour l'époque postérieure, des deux catégories de guerriers byzantins : mercenaires et pronoïaires. Kekaumenos et son « continueur » ne soufflent mot non plus des biens militaires de l'ancien type. Le *Stratégikon* de Kekaumenos reflète la faillite et la disparition du système militaire au XI^e siècle, époque où les biens militaires avaient perdu leur importance, et où la pronoïa n'avait pas encore acquis la sienne.

CHAPITRE IV

Développement du système de la pronoïa au temps de la diminution de l'aristocratie militaire

Son importance militaire, la pronoïa l'acquit à l'époque des Comnènes. Cette circonstance dont témoignent nos sources — comme nous allons le voir — de la manière la plus complète et la plus irréfutable, n'avait rien de fortuit, mais devait fatalement sortir du développement social et historique de l'empire byzantin. L'époque des épigones de la dynastie macédonienne et de la dynastie des Ducas était une période de domination de l'aristocratie des hauts fonctionnaires auliques. Un des traits caractéristiques de

(1) KEKAUMENI *Strategikon*, éd. B. Wassiliewsky et V. Jernstedt, Petropoli, 1896, p. 94, 24-30, traduction russe V. G. Vasilievskij, *Soviety i rasskazy vizantijskogo bojarina XI v.*, St. Petersburg, 1881, p. 130. Cf. aussi § 247 (p. 98, 7) et § 184 (73, 4 ; trad. russe, p. 103),

cette époque était une forte décadence des forces armées de l'Empire, car le parti au pouvoir non seulement négligeait l'armée, mais la minait consciemment, pour affaiblir le parti rival, celui des militaires. L'époque de la dynastie des Comnènes était, au contraire, l'époque de la domination de l'aristocratie militaire. Les empereurs de cette époque s'efforçaient naturellement de reconstituer les forces armées de l'Empire et y réussirent dans une certaine mesure. En conséquence, après les terribles défaites militaires de la fin du ^x^e siècle, Byzance, au ^{xii}^e siècle, vit une nouvelle époque de prestige extérieur et de gloire militaire.

Mais les Comnènes n'ont pas rétabli l'ancienne organisation qui reposait sur les biens militaires et qui d'ailleurs aurait difficilement pu être ressuscitée à cette époque. En tout cas, cette résurrection ne répondait pas aux intérêts de la classe féodale dominante, de l'aristocratie des grands propriétaires fonciers dont le renforcement précisément avait été à la fois la cause et le résultat de l'effondrement du système de la petite propriété paysanne. L'organisation militaire créée à l'époque des Comnènes reposait sur un principe purement féodal et qui minait l'organisme même de l'État. Aussi, la splendeur de l'époque des Comnènes fut-elle de courte durée et finit par une catastrophe complète. Quant au rétablissement des forces militaires par cette dynastie, son facteur le plus caractéristique fut un large emploi du système de la *pronoïa* à des fins militaires, que l'époque précédente n'avait pas connu. Liée à l'obligation du service militaire, la *pronoïa* gagna une importance nouvelle, mais le facteur de désintégration féodale que portait en elle l'institution de la *pronoïa* en fut accru.

La différence essentielle entre l'époque des épigones de la dynastie macédonienne et de la dynastie des Ducas, qui fut le règne de l'aristocratie bureaucratique, et l'époque de la dynastie des Comnènes, caractérisée par la domination de l'aristocratie militaire, se manifeste de la manière la plus claire dans les témoignages des historiens byzantins. Au sujet de la société du temps des Ducas, Skylitzès nous dit (1) : « Les guerriers déposaient leurs armes, pour se faire avocats et juristes », tandis que Nicétas Choniète nous affirme exactement l'inverse pour l'époque des Comnènes, où, dit-il, chacun « souhaitait être enrôlé parmi les militaires ». Les tailleurs,

(1) SKYLITZÈS, II, 652,

les valets d'écurie, les maçons, les forgerons abandonnaient leurs durs et improductifs métiers, et se rendaient chez les recruteurs auxquels ils donnaient même des présents pour être admis dans l'armée » (1).

Ainsi le développement politique et social de l'empire byzantin explique pourquoi la pronoïa, qui, sous le règne de l'aristocratie bureaucratique représentait seulement un moyen d'assurer des revenus aux représentants de la classe dirigeante, se transforma, à l'époque de la domination de la noblesse militaire, en un système particulier de propriété terrienne féodale liée au devoir d'accomplir le service des armes.

Suivre le développement du système de la pronoïa en utilisant les données qu'on trouve chez les historiens byzantins est une tâche ingrate. Imitateurs du style des anciens prosateurs classiques, les historiens byzantins évitent, et on pourrait dire rougissent, d'employer des mots nouveaux ou des termes anciens pris dans un sens neuf ignoré des écrivains classiques. Dans son *Alexiade*, Anne Comnène ne mentionne qu'une seule fois une attribution de pronoïa à l'époque de son père, et cela seulement grâce à un véritable jeu de mots qu'elle fait en employant le terme de *πρόνοια* tantôt dans son sens primitif et général, tantôt dans sa signification technique et récente. Louant la générosité de son père, l'empereur Alexis I^{er}, elle dit : « Mais qui pourrait compter tous ceux qu'il nourrissait chaque jour, évaluer la dépense quotidienne qu'il faisait pour eux ? Car il fut pour eux une providence, et il distribuait des pronoïai sur terre et sur mer » (2).

Cette donnée est d'autant plus intéressante que, comme nous le verrons par les sources postérieures, en effet, les pronoïai n'étaient pas seulement des terres, mais aussi les produits de la pêche. Sans doute, cette donnée ne suffit pas pour affirmer que cet octroi de *πρόνοια* avait des buts militaires. Mais ceci sera clairement prouvé par d'autres indications des écrivains byzantins, et notamment par les données des actes.

Le récit de Nicétas Choniata qui se réfère au temps de Manuel

(1) CHONIATE, 273.

(2) *Alexiade*, II, 292, 22-25 (éd. Reifferscheid) : Ἀλλὰ τίς ἐξαριθμῆσαι τοὺς καθ' ἡμέραν ἐσθίωντας ἢ τὴν καθ' ἐκάστην δαπάνην καὶ τὴν γενομένην εἰς ἕκαστον πρόνοιαν... ἐκεῖνος γὰρ ἀφωρίσατο τὰς ἀπὸ γῆς καὶ θαλάττης αὐτοῖς προνοίας.

Comnène mérite une attention toute particulière ⁽¹⁾. Nous en avons déjà détaché un fragment. L'expression *πρόνοια*, Nicéas Choniate ne l'emploie nulle part dans son récit : il est bien trop « cultivé » pour se servir d'un terme aussi vulgaire ! Et pourtant, il n'y a pas le moindre doute qu'il s'agisse ici d'un octroi de *pronoïa*. D'après Nicéas Choniate, « l'argent destiné à l'entretien des soldats, l'empereur le gardait dans ses caisses comme l'eau dans un réservoir, et il calmait la soif des soldats par des donations de parèques (comme on dit) ⁽²⁾, abusant d'un moyen inventé par ses prédécesseurs, mais dont ils n'avaient usé que rarement et seulement au profit de ceux qui avaient plus d'une fois taillé l'ennemi en pièces. Il ne s'apercevait pas que, de la sorte, il énervait l'énergie des soldats, versait des sommes immenses dans des ventres inertes et mettait à mal les provinces romaines. Car les bons soldats perdirent le sens de l'honneur qui les distinguait dans les périls, puisqu'ils n'avaient plus une propriété exclusive qui les portait à faire montre de valeur guerrière : ce stimulant était maintenant commun à tous. Et les habitants des provinces, qui jadis avaient l'État pour maître, souffraient le martyr à cause de l'avidité des militaires. Ce n'était plus l'argent qu'on leur prenait jusqu'à leur dernière obole, mais on les dépouillait de leur chemise même et parfois même on leur enlevait les êtres qui leur étaient les plus chers » ⁽³⁾.

F. I. Uspenskij affirmait avec raison qu'on pouvait envisager l'époque de Manuel comme la période où se cristallisèrent définitivement les conditions agraires fondées sur la *pronoïa* et la dépendance de la classe des travailleurs de la terre ⁽⁴⁾. Cependant, le passage cité de Nicéas Choniate, qui affirme cette conception, F. I. Uspenskij, semble-t-il, ne l'a pas remarqué, bien qu'il fût grand connaisseur des écrits du Choniate, Mutafčiev le cite entièrement, en traduction, avec plus de détails encore que nous n'avons fait, et finalement il reconnaît « qu'il s'agit sans aucun doute de *πρόνοια* dont les titulaires sont tenus au service personnel » et que,

(1) CHONIATES, 272, 3- 273, 17.

(2) *ταῖς λεγομέναις* — *τῶν παρόικων δωρεαῖς*. Dans la traduction russe, d'ailleurs excellente, de N. Choniate, qu'a fait paraître, à l'Académie spirituelle de Pétrograd, en 1860, V. I. Dolockij, ce passage fait l'objet d'un contre-sens complet.

(3) Voyez plus loin, *Notes additionnelles*, p. 517, la traduction complète de cet important passage.

(4) USPENSKIJ, *Pronija*, 17.

dans ces conditions, à la suite des mesures prises par Manuel, le système de la pronoïa est devenu l'élément essentiel de l'organisation militaire ⁽¹⁾ ». Il est vrai que pour sauver sa théorie, Mutaščev affirme qu'un tel ordre de choses commence et existe seulement sous Manuel Comnène, dont (nous dit-il) le gouvernement se différencie complètement des traditions de l'État byzantin. Cependant, cette affirmation ne concorde pas avec les données des sources, ni avec le récit cité plus haut de N. Choniate. En effet, N. Choniate dit expressément que des donations de parèques aux représentant de la classe militaire, dans certains cas, avaient eu lieu dès le temps des prédécesseurs de Manuel, et que Manuel n'a fait qu'user plus largement de ce moyen, « qu'avaient inventé les empereurs précédents ».

Et d'ailleurs, le récit de N. Choniate, si nous le lisons avec plus d'attention, donne une idée assez claire de l'essence et aussi du développement du système de la pronoïa. Si nous laissons de côté les hyperboles rhétoriques de ce passage, nous obtenons ce tableau. Déjà les prédécesseurs de Manuel Comnène, c'est-à-dire, évidemment, son père Jean II et son grand-père Alexis I^{er}, donnaient à ceux qui s'étaient distingués dans la guerre des parèques-serfs, sans aucun doute avec la terre sur laquelle ils vivaient. Au temps de Manuel, ces donations prirent un caractère massif, et s'obtenaient non tant pour le mérite passé que sous condition de continuer à fournir le service militaire. C'était donc devenu un moyen par lequel on assurait à l'État les forces militaires dont il avait besoin. La différence entre la politique de Manuel et la politique de ses prédécesseurs, que Nicétas Choniate, intentionnellement et sans doute avec exagération, rappelle, cette différence n'était pas de principe, mais seulement quantitative. En quoi consistait cette donation et quels étaient les droits et obligations de celui qui recevait ces dons, c'est-à-dire le pronoïaire? A cette question aussi, le récit de Nicétas Choniate donne une réponse suffisamment claire. A condition de prêter le service militaire, le pronoïaire obtient des biens fonds avec les parèques résidant sur leurs villages et il reçoit à cet effet un acte spécial de l'empereur. L'État renonce partiellement à ses droits en les transférant à un pronoïaire qui jouit des revenus des biens qui lui sont attribués et lève des taxes sur les parèques installés sur ces terres. Les obligations des

(1) MUTAŠČEV, *Vojniški zemi*, 47 sqq.

paysans envers l'État se transforment en obligations envers le pronοiαire : les paysans sont obligés de payer au pronοiαire les taxes qu'antérieurement ils payaient à l'État et de le servir « comme des esclaves », c'est-à-dire de fournir des corvées. Nicétas Choniata a pleinement raison de souligner le facteur de la dépendance fiscale des paysans à l'égard du pronοiαire, car c'est précisément en cela que consiste l'essence même de l'attribution de la pronοiα.

Avec une amertume prononcée, Nicétas Choniata dit que les *πρόνοιαι* parfois se donnaient à des étrangers, en conséquence de quoi la population byzantine des villages tombait sous la dépendance non seulement des nobles byzantins, mais de semi-barbares, ce qui naturellement blessait l'amour-propre des Byzantins. Il n'y a aucune raison de douter de l'exactitude de cette information, car on sait de source certaine que des chevaliers occidentaux reçurent de l'empereur Manuel de grandes propriétés terriennes. Il n'y a donc rien d'invraisemblable à ce qu'ils aient reçu aussi des *πρόνοιαι*. Telles sont, par exemple, les grandes propriétés foncières que tenaient, à Byzance, les membres de la famille du marquis de Montferrat — un fait sur lequel déjà F. I. Uspenskij attirait l'attention. Boniface de Montferrat, chef des chevaliers occidentaux de la IV^e Croisade, renonce par le traité de 1204, *de toto feudo, quod Manuel quondam defunctus imperator dedit patri meo* ⁽¹⁾. Puisque la propriété obtenue de l'empereur Manuel par le père de Boniface passa dans sa succession, ce n'était pas une pronοiα au vrai sens du mot, mais il est important que Boniface appelle *fief* cette possession, en l'identifiant pleinement avec les possessions de la même espèce de l'Occident.

Nous ne connaissons, du temps des Comnènes, aucun document fournissant des données sur le système de la pronοiα. Mais aujourd'hui nous disposons de documents impériaux en petit nombre, il est vrai, mais infiniment précieux, sur la pronοiα du temps de la dynastie des Comnènes. En étudiant l'histoire de la pronοiα à une époque très importante pour l'étude de son évolution, nous pouvons partir, aujourd'hui, non seulement des informations des historiens, mais encore des données des actes qui, cela va de soi,

(1) TAFEL et THOMAS, I, 513. Cf. F. I. USPENSKIJ, *Les Empereurs Alexis II et Andronic Comnènes*, *Journal du Ministère de l'Instr. Publique*, 212 (1880), 125

représentent la catégorie de sources la plus importante et la plus sûre. Nous pouvons donc contrôler les informations avec lesquelles nous venons de faire connaissance grâce aux historiens, Anne Comnène et Nicéas Choniate, en les mettant en parallèle avec les données, officielles celles-là, des documents byzantins. Cela, nous en sommes redevables à l'édition française des documents de la Laure de S. Athanase sur la Sainte Montagne (1). Il faut toutefois noter ce fait caractéristique. L'édition citée est faite avec le plus grand soin, avec une parfaite acribie. Comme preuve de cette acribie, on peut citer les *indices* très détaillés non seulement des noms propres et des termes géographiques, mais encore des termes spéciaux : ces *indices*, divisés en rubriques spéciales, comprennent 53 pages en 2 colonnes, dont 25 pages sont occupées par les termes spéciaux. Cependant, dans ces immenses *indices* d'une publication parue en 1937, l'expression de *πρόνοια* ne figure pas une seule fois, de sorte que quiconque voudrait s'appuyer sur ces *indices* si détaillés et si exacts, pourrait croire qu'il n'y a rien à tirer de ces actes sur la question de la pronoïa. Et pourtant, par bonheur, il n'en est pas ainsi. Les actes contenus dans cette publication fournissent des données documentaires extraordinairement précieuses — et, en outre, les plus anciennes qu'on connaisse jusqu'à présent sur les *πρόνοιαι* et les pronoïaires (2).

Particulièrement précieux est l'acte du duc de Thessalonique, Jean Kontostephanos, de novembre 1162 (3). Au début de cet

(1) ROUILLARD-COLLOMP, *Actes de Lavra*, I, Paris, 1937.

(2) Cela a été signalé, toutefois, dans un excellent mémoire par F. DÖLGER, *Lavraurkunden*, 59.

(3) ROUILLARD-COLLOMP, *Actes de Lavra*, n° 57. Dans le document lui-même, la date n'est pas conservée, mais elle est citée au *verso* : novembre XI^e indiction 6671. Comme l'indiction correspond à l'année, il n'y a aucune raison de douter de la date. En outre on peut identifier Jean Kontostéphane, appelé dans l'acte *ἀνεψιός* de l'empereur (Manuel), et qui sur son sceau s'appelle Kontostéphane (d'après son père) et Comnène (d'après sa mère). Il s'agit évidemment de Jean Kontostéphane, fils du grand-duc Stéphane Kontostéphane, qui joua un grand rôle au temps de Manuel Comnène et qui périt dans la campagne de Corfou, 1149. Il avait épousé la seconde fille de Jean Comnène et par conséquent, son fils était le fils de la sœur de Manuel et Comnène par sa mère. Cf. F. CHALANDON, *Les Comnènes*, II, 217. Un autre Jean Comnène, un des envoyés de Manuel en Occident, mars 1160-61, convient moins bien. Il épousa Théodora, fille du César Jean Roger et de Marie Comnène, fille de Jean Comnène, c'est-à-dire qu'il n'était pas fils de la sœur, mais mari

acte est citée la requête de l'higoumène de Lavra, Barlaam, dont on n'a conservé que la fin. L'higoumène se plaint à l'empereur d'un certains Koskinas, qui avait enlevé au monastère huit parèques, avait essayé de les établir ailleurs, et les employait comme s'ils étaient à lui. L'higoumène demande qu'on respecte les droits du monastère. Vient ensuite une décision impériale (*ἐπίλυσις*) de mars de la X^e indiction, c'est-à-dire de 1162. L'empereur (Manuel I^{er}) ordonne à son neveu, Jean Kontostephanos, de mener une enquête et de restituer au monastère ce qui lui revenait de droit.

Pour répondre à cet ordre, Kontostephanos, comme il le dit dans son acte, réclame à l'higoumène avant tout, une description des limites de la propriété monastique (*τοῦ κτήματος*) d'*Ἀρχοντοχώριον*, qui se trouvait dans un document (*πρᾶξις*) signé du logariaste Constantin. Ensuite, il se rendit sur la parcelle litigieuse (*τόπος*) où se trouvaient les maisons des *πάροικοι*, que possédait à titre de pronοία le susdit *κὺρ Παγκράτιος Ἀνεμᾶς* ⁽¹⁾ (précisément la personne qui, dans la requête de l'higoumène, est désignée par le surnom de *Κοσκινᾶς*). L'higoumène et les moines présents continuèrent à affirmer que cette parcelle leur appartenait, parce qu'elle se trouvait sur le territoire du bien monastique *Ἀρχοντοχώριον* (*τοῦ προαστείου τοῦ Ἀρχοντοχωρίου*). En fait, il fut établi que la parcelle sur laquelle se trouvaient les maisons des parèques du seigneur Pancrace (*αἱ οἰκίαι τῶν τοῦ κυροῦ Παγκρατίου παροίκων*) était à l'Ouest du ruisseau de *Τζερνάχοβα*, ruisseau qui séparait les biens du monastère de là propriété que tenait en pronοία le dits seigneur (*τὸ προάστειον τὸ εἰς πρόνοιαν κατεχόμενον παρὰ τοῦ κυροῦ Παγκρατίου*) et qui se trouvait à l'Est de ce cours d'eau. Pourtant, Pancratios insistait sur le fait que les maisons de ces parèques se trouvaient à cette place dès le temps de Loukitès, qui tenait en pronοία le dit bien avant lui (*τοῦ πρὸ αὐτοῦ κατέχοντος εἰς πρόνοιαν τὸ εἰρημένον προάστειον*). Les caloyers ne niaient pas la chose, mais reconnaissaient que le monastère avait donné une parcelle sur la rive occidentale du ruisseau en question aux soldats qui, avant Pancrace, tenaient ce bien en pronοία (*τοῖς πρὸ τοῦ κυροῦ Παγκρατίου εἰς πρόνοιαν ἔχουσι στρατιώταις*) c'est-à-dire

de la nièce de Manuel, et il n'était pas non plus Commène par sa mère (CHALANDON, 217, 517).

(1) Ligne 35 : *ἡ καθέδρα τῶν παρὰ τοῦ ἑηθέντος κυροῦ Παγκρατίου τοῦ Ἀνεμᾶ εἰς πρόνοιαν κατεχομένων*.

à feu Rentinos Romanos et aux frères Théotime et Léon Loukitès, mais à condition que ces parèques-soldats en jouissent exclusivement comme d'une terre de culture et qu'ils n'y élèvent point de bâtiments. Comme cette condition avait été violée, les caloyers réclamèrent la restitution de la parcelle litigieuse, d'autant plus que la propriété avait été donnée seulement aux stratiotes pré-nommés, et nullement à ceux qui après eux occuperaient ce bien en pronoïa (*εἰς τοὺς μετ' αὐτοῦς ἔχειν ὀφείλοντας, εἰς πρόνοιαν, τὸ διαληφθὲν προάστειον*) qui, comme le bien du monastère, s'appelait Ἀρχοντοχώριον. Ces stratiotes étant morts, la parcelle devait faire retour au monastère. Ayant fait cette déclaration, les moines produisirent un ancien acte (*πρᾶξις*) de décembre 1119 (1).

On voyait par cet acte qu'à cette époque, les caloyers de Lavra s'étaient déjà querellés à propos de certaines parcelles avec les prédécesseurs de Pancrace, les *στρατιῶται* André Romanos Rentinos et les frères Théotime et Léon Loukitès, jusqu'à ce que l'affaire fût portée en justice. Finalement, les stratiotes, conformément à l'ordre impérial, se virent concéder une parcelle de terre domaniale pour y bâtir des maisons de parèques, et les caloyers leur abandonnèrent une parcelle qui se trouvait près du courant sur la rive occidentale de la *Τζεφανάχοβα*, moyennant l'obligation contractée par les stratiotes de ne rien bâtir sur cette parcelle, mais de se contenter de la mettre en culture. Insistant sur le restitution de la parcelle litigieuse, les moines ne cessaient de répéter que les conditions de la cession avaient été violées, que de plus le monastère avait fait la dite cession à des stratiotes bien déterminés, et que la parcelle ne pouvait passer entre les mains de leurs héritiers ou successeurs (*πρὸς τοὺς τῶν Λουκιτῶν διαδόχους*), c'est-à-dire à Pancratios. Jean Kontostéphanos se rendit aux raisons des moines, leur remit la parcelle contestée sur la rive occidentale de la *Τζεφανάχοβα*, et installa les parèques de Pancrace sur la rive orientale.

Finalement, il est question de ces huit parèques du monastère que Pancrace, d'après la requête de l'higoumène Barlaam citée au début de l'acte, avait enlevés au monastère (2). Par ordre du

(1) Vu l'indiction XIII inscrite en toutes lettres, il faut lire 6628 au lieu de 6627.

(2) On peut en déduire qu'une petite partie seulement de la requête de l'higoumène nous a été conservée : car, dans la partie principale (perdue) de sa plainte, l'higoumène, à coup sûr, devait parler de l'objet principal de la

gouverneur, les parèques, dès lors, avaient été restitués aux terres du couvent. Interrogés en justice, ils avaient déposé qu'originellement ils étaient des parèques du monastère, qu'ensuite ils avaient quitté les terres du monastère et s'étaient établis *ὅπου προσεκάθηντο οἱ τοῦ κυρίου Πανκρατίου πάροικοι*, mais qu'actuellement, après la décision intervenue, ils étaient revenus à leur lieu d'origine.

Nous avons analysé cet acte avec tous ces détails, parce qu'on peut en tirer plus d'une conclusion importante, et non seulement pour l'époque de Manuel Comnène, mais encore pour celle de ses prédécesseurs. Nous voyons se succéder deux générations de pronoïaires pour ce bien d'Archontochorion dont nous suivons l'histoire pendant plusieurs décades. Il se trouvait près de la propriété de Lavra, portant le même nom. André Romanos Rentinos et les frères Loukitès, sans aucun doute, avaient obtenu ce bien du temps d'Alexis I^{er} (1081-1118), car dès 1119 ils étaient en querelle avec les moines de Lavra (1). Le bien qu'ils occupaient, conjointement à ce qu'il paraît, a passé ensuite dans les mains de Pankratios Anemas (il est possible, cependant, que Rentinos avait un autre bien, car, Pankratios, comme ses prédécesseurs, cite seulement les Loukitès, et les moines, en un passage, l'appellent successeur (*διάδοχος*) des Loukitès. D'après cela, leur pronoïa n'a point passé à leurs héritiers naturels, mais, après leur mort, a été attribuée à un autre pronoïaire... Pankratios Anemas. C'est là un facteur capital. Il se confirme ainsi que la pronoïa n'était pas une propriété héréditaire, mais seulement un bien personnel qui, après la mort du titulaire, faisait retour à l'État, en attendant une nouvelle dévolution. De plus, entre Pankratios et ses prédécesseurs on ne reconnaît aucun lien de droit. Les moines insistent particulièrement

querelle, objet auquel est consacré la partie fondamentale de l'acte de Contostephanos. D'ailleurs, dans les derniers mots de sa réclamation, l'higoumène revient à cette question, en exigeant qu'on ne laisse pas à Koskinas ce qui avait été donné antérieurement à son prédécesseur, puisqu'il avait enfreint l'accord conclu.

(1) Ceci n'a pas été remarqué par Dölger, *Lavraurkunden*, 34, qui, précisément sur la base de ce document, affirme que la pronoïa au sens strict et technique est attestée pour la première fois pour l'année 1162. Mais en même temps il dit que la mention d'une pronoïa est à peine imaginable pour le temps d'Alexis I^{er}. Cependant, non seulement elle peut s'imaginer, mais elle se trouve, comme nous l'avons vu dans l'acte même de 1162. Cf. Charanis, *Properties*, 91, n. 112.

sur le fait que leur accord conclu avec le premier groupe de pronoïaires ne vaut pas pour Pankratios (à ce point de vue se rallie le représentant de l'État, le duc Jean Kontostéphanos). Détail intéressant : en précisant le rapport existant entre Pankratios et ses prédécesseurs, notre document évite l'expression de *κληρονόμος*, habituelle pour indiquer les héritiers au sens du droit privé, et on l'appelle successeur (*διάδοχος*).

Le bien que tenaient les pronoïaires susmentionnés s'appelait *προόστειον*, mot qui, dans les sources byzantines, est employé à propos de biens fonds d'une certaine étendue. Le nombre des parèques vivant sur ce bien était, semble-t-il, considérable, car une partie en était passée à la parcelle monastique voisine, ce qui avait provoqué un litige. Cependant, les pronoïaires cherchent à arrondir leurs possessions, à grossir le nombre de leurs parèques, manifestant, dans cette poursuite de la richesse foncière, un acharnement, une obstination vraiment extraordinaires. Déjà le premier groupe, dès 1119, avait réussi à obtenir du gouvernement une « parcelle de remplacement » pour y établir ses parèques. De plus, il avait obtenu du monastère une parcelle que les moines lui avaient cédée comme terre de culture. De son côté, Pankratios Anemas avait réussi à attirer à lui huit parèques monastiques.

Dans ces conditions, déjà, la première mention documentaire de la pronoïa montre les pronoïaires en lutte avec les monastères. Dans ce cas les pronoïaires conduisent l'offensive, et manifestent un ferme volonté d'expansion. Nous pourrions suivre la lutte entre pronoïaires et monastères pendant plusieurs siècles. Ces deux groupes féodaux, éternels rivaux également avides, se disputent la possession de la terre et celle des paysans, qui, pour les féodaux, sont aussi importants — et souvent plus importants — que les possessions terriennes.

La dépendance des paysans à l'égard des pronoïaires possesseurs de terres était complète. Ils s'appellent simplement « parèques du seigneur Pankratios » ou des pronoïaires précédents, et, de même qu'on dit que le pronoïaire possède son bien en pronoïa, de même on dit qu'il possède en pronoïa des parèques. La parcelle du monastère avait bien été donnée aux parèques comme terre arable, mais tout se passe comme si elle avait été cédée, non aux parèques, mais aux pronoïaires, à telles enseignes qu'après la mort des pronoïaires, l'accord cesse de valoir, bien qu'il touche directement les parèques,

Les quatre pronoiâires que nous trouvons dans cet acte sont tous des guerriers, *στρατιῶται*. Le mot pronoiâire, par lequel, selon la coutume, nous désignons le titulaire de la pronoiâ, ne s'emploie jamais. Les détenteurs de la pronoiâ s'appellent exclusivement *στρατιῶται* et jamais autrement. Il est difficile d'imaginer preuve plus tangible que les *πρόνοιαι* sont données à des fins militaires et sous condition de prestation de service militaire. Il est spécialement important que les *πρόνοιαι*, comme on le voit par cet acte, aient eu un caractère militaire non seulement au temps de Manuel (nous le savions déjà par Nicétas Choniate), mais, dans la même mesure, dès le temps d'Alexis I^{er} (ce dont jusqu'à présent nous n'avions aucune preuve positive). En réalité, les stratiotes Romanos Rentinos et les frères Loukitès obtiennent leur pronoiâ comme nous l'avons déjà dit, avant 1119. Nous ne nous tromperons donc guère en disant que la distribution de *πρόνοιαι* « sur terre et sur mer », que selon la brève indication, citée plus haut, d'Anne Comnène, son père avait effectuée avec tant de générosité, servait à des buts militaires et avait pour fin la restauration des forces militaires de l'empire.

La supposition que nous avons émise plus haut, à savoir que la pronoiâ avait pris une signification militaire précisément sous Alexis I^{er} Comnène (1) obtient aujourd'hui une confirmation solide, car d'un côté, nous avons des données documentaires sur les *στρατιῶται* qui tenaient des *πρόνοιαι* au temps d'Alexis Comnène, tandis que, d'autre part, nous avons pu établir que, avant la dynastie des Comnènes, la dévolution des *πρόνοιαι* ne poursuivait pas encore de fins militaires. En conséquence, nous pouvons, et cela avec une sécurité beaucoup plus grande, renouveler notre thèse antérieure, que l'emploi du système de la *πρόνοια* à des fins militaires fut précisément un des moyens que mit en œuvre Alexis Comnène pour asseoir sur de nouvelles bases les forces militaires, terriblement ébranlées, de l'empire.

Notre conclusion sur le caractère militaire de la pronoiâ au temps d'Alexis I^{er} est renforcée par le chrysobulle de cet empereur, donné à Lavra en juillet 1104 (2). Fondant nos conclusions avant tout sur l'acte analysé plus haut de Jean Kontostéphanos, qui nous

(1) OSTROGORSKY, *Geschichte...*, 269 (294 de la 2^e éd.). BRÉHIER, *Institutions*, 356.

(2) ROUILLARD-COLLOMP, *Actes de Lavra*, n° 51, p. 137-143,

fournit des données suffisantes et complètement assurées, nous profiterons du chrysobulle cité d'Alexis I^{er} comme d'un supplément d'information, avec certaines réserves, car les premières lignes de ce document, qui sont pour nous d'une particulière importance, ont tellement pâli que leur lecture n'est pas assurée. D'autre part, les copies faites par les moines de la Laure Spyridon (R¹, d'après une copie du XVIII^e siècle) et Corneille (R³) et qui représentent la base même de la publication des actes par Rouillard et Collomp, donnent une reconstitution en gros logique, cohérente et plausible du texte altéré. D'après cette reconstitution il s'agit (lignes 1 à 6) de ce qui suit : la Laure avait, dans le thème de Thessalonique, un *προάστειον*, Varzachanion, que lui avait donné une nommée Marie, donation qui lui avait été confirmée par chrysobulle impérial. Cependant, le gouverneur de Thrace et de Macédoine, le sébaste Andronikos Skleros, enleva au monastère ce bien et le remit à un certain guerrier (*στρατιώτη τινί*). Les éditeurs ne donnent cette restitution que dans l'apparat critique et notent : *στρατιώτη τινί* ne peut se reconnaître dans l'original (1). Cependant, il semble que les copistes n'aient rien inventé et qu'en général ils n'aient pas beaucoup réfléchi à ce qu'ils copiaient (ce qui ressort du fait que, par exemple, R¹ au lieu de *Σκληρός*, écrit *κληρός*), mais qu'ils aient écrit ce qu'ils voyaient et pouvaient déchiffrer. En ce qui concerne spécialement la lecture *στρατιώτη τινί* que donnent les deux copies, il nous semble qu'elle est correcte, comme le montrent la photographie de l'original dans l'album de planches (2) et la comparaison avec la manière dont sont écrits des mots pareils dans la partie bien conservée de l'acte, notamment en ce qui concerne le mot *στρατ(εία)*, et surtout le mot *στρατιῶν* (3).

Si nous acceptons cette lecture, il nous faudra conclure que le bien de Varzachanion a été donné en pronoïa exactement comme fut donné en pronoïa à des *στρατιῶται* le bien d'Archontochorion d'après l'acte de Jean Kontostéphanos. Il est évident que le « guerrier » qui obtint Varzachanion ne pouvait être soldat-paysan, mais devait être, comme les *στρατιῶται* mentionnés dans l'acte de Kontostéphanos, un pronoïaire-grand propriétaire. Cela résulte de l'importance même du bien qu'on trouve décrit plus loin dans le

(1) *Ibid.*, p. 143.

(2) ROUILLARD-COLLOMP, *Actes de Lavra*, Album, pl. XXIV.

(3) *Ibid.*, pl. XXV, l. 1 et 5 (= l. 89 et 93 du texte).

chrysobulle, qui, par ailleurs, présente un intérêt extraordinaire pour l'histoire des conditions agraires et de l'état social de la paysannerie assujettie à Byzance. Ce bien comprenait 6.962 *modia* (donc environ 580 hectares), dont 3.549 *modia* de terre arable ou de pâturages de première qualité et 3.413 *modia* de terrain de seconde qualité, accidenté : donc un très haut pourcentage de terre de tout premier ordre. Il y avait encore un moulin et un jardin. Les paysans de ce domaine étaient encore relativement aisés : sur 15 maisons de paysans, il y avait 11 *ξενγαράτοι* et 4 étaient même *διξενγαράτοι*. Si le gouverneur de Thrace et de Macédoine donnait ce bien en pronōia, vraisemblablement parce qu'il le considérait comme une terre domaniale, on peut en déduire qu'il avait pour instruction de promouvoir, dans ses provinces, l'octroi des terres domaniales en pronōia. Et cela voudrait dire qu'au temps d'Alexis I^{er}, l'attribution de terres en pronōia ne se produisait pas seulement dans des conditions particulières, comme l'affirme avec une tendance qui saute aux yeux, Nicéas Choniates, mais qu'elle s'opérait au contraire, systématiquement et sur une grande échelle. L'attribution en pronōia du bien monastique qui nous occupe était en tout cas la conséquence d'une erreur : en effet, ce bien, comme on le voit par ce qu'il est dit plus loin dans l'acte, se trouvait à une grande distance des autres possessions de la Laure. C'est pourquoi le monastère, craignant de le perdre une nouvelle fois, supplia l'Empereur de lui donner en échange un des biens impériaux proches de Thessalonique, tandis que cette terre éloignée, mal située pour les intérêts du couvent, serait donnée à l'État (qui selon toute vraisemblance l'accorda derechef en pronōia) (2). Cet échange de terres constitue d'ailleurs le principal

(1) Sur le rapport entre terres cultivables et non cultivables dans l'économie agraire de Byzantion, cf. OSTROGORSKY, *Piscovye knigi*, 238 sq., 248 sq. Sur la richesse moyenne des parèques et la rareté des *διξενγαράτοι*, voyez *ibidem*, p. 244.

(2) En revanche, et contrairement à ce que pense DÖLGER, *Lavraurkunden*, 59, tout un groupe d'actes de Lavra (n° 37, de l'année 1801 ; n° 38, de l'an 1084 ; n° 41, de 1086), attribuant à Léon Képhalas divers biens fonds et confirmant des donations antérieures faites au dit Képhalas, n'ont aucun rapport avec la pronōia. Aucune allusion à la pronōia ne peut se découvrir dans ces actes : car on ne peut considérer comme telle la circonstance que les serfs vivant sur les biens attribués deviennent parèques de Léon Képhalas. En effet, il va de soi que les choses se passaient de même dans les attributions de biens

sujet de cet acte si intéressant, dans l'analyse détaillée duquel nous ne pouvons pas entrer ici.

Nous voyons donc que le système de la pronoïa, depuis l'époque des Comnènes, s'est largement diffusé et qu'il est devenu un élément essentiel de l'organisation militaire de l'État, et en même temps une importante expression de conditions agraires purement féodales, fondées sur la dépendance de la classe paysanne. Cependant, il paraît que son rôle positif comme facteur de la consolidation des forces militaires ne suffisait pas, et que, d'autre part, son rôle négatif comme facteur de la désintégration féodale était tellement évident, que, non content d'introduire et de fortifier le système de la pronoïa, le pouvoir impérial essaya de créer des biens militaires du type antérieur, en d'autres termes, de restaurer la classe des soldats-paysans. Nos informations relatives à ces faits datent surtout du temps de Jean II, qui, au dire des contemporains, fut le meilleur prince de la famille des Comnènes (1). Et, bien que Jean Kinnamos et Nicétas Choniate soient très brefs sur le règne de Jean II Comnène, les deux historiens n'omettent pas de citer certaines mesures de cet empereur, lesquelles ne peuvent se comprendre autrement que comme un renouvellement de la propriété militaire du type ancien. Il est intéressant et caractéristique qu'à cet effet (autant qu'on peut en juger d'après les données disponibles), on employa des soldats étrangers. Et, comme lors de la première création de biens militaires au VII^e siècle, ces étrangers étaient surtout des Slaves, principalement des Serbes.

patrimoniaux dont parlent aussi tous ces actes. La preuve directe que nous n'avons pas ici affaire à des pronoïai, mais à des biens patrimoniaux, nous est fournie par le fait que toutes les terres attribuées, en vertu de l'acte n° 42, daté de 1089, passent dans la propriété du fils de Léon Képhalas, tandis que les pronoïai, à cette époque, ne sont pas encore héréditaires. Ce n'étaient pas non plus des pronoïai que les immenses possessions du sébastokrator Isaac Comnène, le frère de l'empereur Jean II, car il avait obtenu ces possessions par héritage, et, en 1152, il les légua à perpétuité au monastère de la Mère de Dieu, près d'Ainos, sa fondation. Cependant, il est remarquable que parmi ces possessions, se trouvaient deux villages où résidaient des stratiotes soumis au sébastokrator Isaac et qui lui payaient des redevances : *εἰςί τινες στρατιῶται ὑποτελεῖς ἡμῶν*. Cf. L. PETIT, *Typikon du monastère de la Kosmosotira près d'Aenos*, *Izv. de l'Institut archéologique russe de Constantinople*, 13 (1908), 71, 9-26 (cf. 52, 29).

(1) CHONIAE, 63-64.

Nicétas Choniate raconte que Jean Comnène, après sa victorieuse campagne contre les Serbes, transféra les captifs en Orient, et qu'après leur avoir assigné des quartiers dans la région de Nicomédie, où il leur alloua quantité de terres, il enrôla les uns dans l'armée et imposa des taxes aux autres (1). Cela signifie que, d'une part, des captifs serbes il fit des soldats, des *στρατιῶται* obligés au service militaire, et que, des autres, il fit des paysans assujettis à l'impôt.

Après sa fameuse victoire sur les Petchénègues en 1122, Jean II, de nouveau, transforma les prisonniers en soldats. Selon Kinnamos, beaucoup d'entre eux furent installés sur les terres romaines et, après avoir été inscrits sur les contrôles militaires, restèrent longtemps au service de Byzance (2). Ensuite, comme le dit le même Kinnamos, Jean Comnène partit vers l'Est et, après avoir vaincu les Barbares de ces régions, il en convertit beaucoup à l'orthodoxie et les fit entrer dans les rangs de l'armée romaine (3). C'est-à-dire, évidemment, qu'il les installa dans les provinces de l'empire et les encadra dans l'armée byzantine.

Manuel I^{er} suivit l'exemple de son père. A l'occasion d'une de ses campagnes contre les Serbes, conformément au récit du même Kinnamos, il captura « une foule de barbares », dont les uns exerçaient le métier des armes et les autres élevaient du bétail ; il les transporta et les établit à Sardique et dans d'autres provinces romaines (4).

Manuel promulgua même un acte qui renouvelait la fameuse novelle de Constantin VII Porphyrogénète, portant que les parcelles des soldats-cavaliers devaient avoir un revenu minimum de 4 livres, les parcelles des marins un revenu de 2 livres d'or, que jusqu'à cette limite elles seraient inaliénables, que personne ne pourrait les acheter (5). Cependant, le renouvellement de ces vieilles dispositions légales à l'époque où prédomine la grande propriété terrienne, fait une impression un peu étrange et irréaliste.

(1) CHONIAE, 23.

(2) KINNAMOS, 8, 20-22. Nicétas Choniate (22, 19) nous parle de la transplantation des Petchénègues et de leur encadrement dans l'armée byzantine, ajoutant, cependant, qu'un grand nombre de captifs furent vendus comme esclaves.

(3) KINNAMOS, 9, 5-6.

(4) KINNAMOS, 103, 9-10.

(5) DÖLGER, *Regesten*, 1535.

Une impression également étrange nous reste aussi — du moins à première vue — des mesures de Manuel I^{er} qui tendent à limiter la propriété foncière des monastères. L'empereur comble les monastères de présents et de privilèges, mais ensuite, en mars 1153, confirmant aux monastères des environs de Constantinople toutes leurs possessions, privilèges et droits de toutes sortes, il interdit tout accroissement ultérieur de la propriété monastique ⁽¹⁾. Cependant, cette défense doit être rapprochée d'une autre mesure du même empereur, défendant l'aliénation de terres données, sauf au profit des représentants de l'ordre sénatorial et de la classe militaire ⁽²⁾ ; cet ordre, qui ne nous est connu que par une brève mention chez Balsamon, fut promulgué en septembre de la VII^e indiction — et, en conséquence, Dölger le date de 1143 ou 1158 ou encore 1173. Plus tard l'empereur renouvela cette décision par un nouvel ordre, dont le texte ne nous est pas conservé non plus ⁽³⁾ ; d'après le mois et l'indiction qui figurent chez Balsamon, Dölger date le document de février 1155 ou 1170. Mais alors 1173 évidemment n'entre plus en ligne de compte comme date du premier document. On ne peut accepter davantage le point de vue de Dölger, selon lequel les deux documents ont une tendance antilatine ⁽⁴⁾, d'autant plus que les Latins, précisément à l'époque de Manuel I^{er}, pouvaient appartenir, et notoirement *appartenaient* à la classe sénatoriale et à la caste militaire. Il semble que ces documents visent plutôt l'accroissement de la propriété monastique et ecclésiastique. D'après cela, on peut supposer que le premier de ces actes a été publié en septembre 1158, aussitôt après la défense de l'accroissement de la propriété monastique de mars 1158, et l'autre en février 1170. Au temps du règne d'Alexis II, ces deux édits ont été révoqués ⁽⁵⁾.

On peut se demander dans quelle mesure ces efforts pour entraver

(1) ZEPOS, *Jus.*, I, 381 sq. DÖLGER, *Regesten*, 1419. De cette mesure parlent aussi, chacun d'une manière différente, CHONIATE, 270 sq., et KINNAMOS, 276. Cf. CHARANIS. *Monastic Properties*, 82 sq.

(2) ZEPOS, *Jus.*, I, 387 ; DÖLGER, *Regesten*, 1333.

(3) ZEPOS, *Jus.*, I, 421 ; DÖLGER, *Regesten*, 1398.

(4) DÖLGER, *Regesten*, 1553.

(5) ZEPOS, *Jus.*, I, 429 ; DÖLGER, *Regesten*, 1553. F. I. USPENSKIJ, *Pro-nija*, 7, date erronément la révocation de 1183, et tire des conclusions inexactes de cette date fausse. En décembre 1183, Alexis n'était plus en vie.

l'accroissement des propriétés monastiques ont été efficaces ; les actes des monastères byzantins, conservés dans les archives, montrent que la propriété monastique s'accroissait continuellement. Il est important toutefois de noter que l'édit de Manuel était précédé d'une décision par laquelle les donations de terres étaient permises exclusivement au profit de membres de l'ordre sénatorial et de la classe militaire, c'est-à-dire au profit des féodaux séculiers, non des féodaux spirituels. Augmentant sans cesse leurs possessions et rivalisant à cet égard avec les monastères, les féodaux séculiers, surtout les militaires-pronoïaires, se trouvaient donc en meilleure position grâce à l'appui du pouvoir impérial qui, au temps de la dynastie des Comnènes, défendait surtout les intérêts de l'aristocratie militaire et de la grande propriété.

L'aristocratie féodale qui s'était considérablement renforcée au temps de Manuel I^{er}, affermit encore davantage ses positions au temps de son fils mineur Alexis II, lorsque les affaires de l'État étaient aux mains de l'impératrice-veuve, la Latine Marie, et de son amant, le protosébaste Alexis Comnène. Le gouvernement d'Andronic I^{er}, énergique et bien doué, qui s'efforça de mettre un frein à l'ambition de la noblesse féodale et un terme à sa domination, fut seulement un bref épisode, et la fin tragique d'Andronic prépara le triomphe de l'aristocratie féodale sous la dynastie des Anges. Le quart de siècle pendant lequel Byzance, descendant de la haute situation politique où l'avait élevée Manuel, glissait rapidement vers la catastrophe inévitable, fut une époque de décadence et de décomposition. Arrêtons-nous aux rares données sur la pronoïa qui sont conservées pour cette époque.

Avant tout, il faut que nous nous occupions de l'ordre du *κεφαλή* de Crète, le grand hétériarque Constantin Ducas, d'octobre 6692, qui pose des questions fort embrouillées. Ce document a été publié dans le recueil de Miklosich et Müller, où il est daté de 1184 (au lieu de 1183) mais néanmoins attribué à Alexis II (1). F. I. Uspenskij, observant qu'en 1184 Alexis n'était plus en vie, attribue ce document tout simplement à Alexis I^{er} Comnène (2) ! Ceci est absurde, d'autant plus que le nom d'Alexis se trouve seulement dans l'intitulé de Miklosich et Müller, tandis que le texte même du

(1) M.M., III, p. 235-237.

(2) USPENSKIJ, *Pronija*, 5.

document ne contient aucun nom impérial... Dans la souscription du κεφαλὴ Constantin Ducas, il est dit seulement qu'il était ἐξ-ἀδελφος de l'empereur. La faute de Miklosich et de Müller, en ce qui concerne le calcul de l'année, n'a pas été remarquée par Dölger, qui date de 1184 ce document, et, en conséquence, l'attribue au règne d'Andronic I^{er}. Il se demande seulement si la tendance latinophile de ce document convient bien à la personnalité d'Andronic Comnène⁽¹⁾ (soit dit en passant, cette tendance latinophile, d'après nous, n'apparaît nulle part dans l'acte en question). Il a échappé à Dölger qu'E. Gerland a donné une nouvelle édition excellente de ce document, édition qu'il présente en deux recensions grecques et une version italienne⁽²⁾. Gerland considère le document comme émané d'Isaac II l'Ange et le date d'octobre 1191.

Cependant, le commentaire de Gerland⁽³⁾ prouve seulement que ce document est antérieur à celui de 1192 que Gerland publie ensuite. Gerland ne prouve pas du tout que le premier document soit de 1191 et n'explique pas pourquoi il est nécessaire de changer si radicalement la date de 1183 qui nous est transmise (au lieu de 6692, il faudrait écrire 6700 : comment expliquer pareille erreur?). On ne voit pas clairement pourquoi nous n'accepterions pas simplement la date que porte le document et qui correspond à octobre 1183.

A vrai dire, Alexis II fut tué en septembre 1183, mais, naturellement, en Crète, on pouvait ignorer cette mort en octobre de la même année. Si nous acceptons comme date de ce document octobre 1183, il est clair que la nomination de Constantin Ducas au poste de κεφαλὴ de Crète, dont il est parlé au début du document, était un fait accompli sous Alexis II. Constantin Ducas avait toutes les raisons de s'appeler ἐξἀδελφος de cet empereur. Comme l'a déjà montré Karl Hopf⁽⁴⁾, il avait épousé la nièce de Manuel I^{er}, c'est-à-dire la cousine d'Alexis II⁽⁵⁾, tandis que Isaac II et Andronic étaient des parents plus éloignés de Constantin Ducas.

(1) DÖLGER, *Regesten*, 1561.

(2) GERLAND, *Noblesse crétoise*, 90-98.

(3) GERLAND, *Noblesse crétoise*, 21 sqq.

(4) HOPF, *Geschichte*, I, 179.

(5) Observation peu claire d'USPENSKIJ, *Pronija*, 7, n. 5 : « Le κεφαλὴ de Crète, Constantin Ducas, est appelé ἐξἀδελφος de l'empereur. Or, ce n'est pas Ducas qui avait, avec Alexis II, de telles relations de parenté, ni, en fait, personne d'autre ».

Nous avons cru nécessaire de débrouiller un peu l'écheveau compliqué que constitue cet acte. Cependant, pour nous, il n'est pas d'une importance immédiate d'établir sa véritable date. Il est même d'importance secondaire pour nous de savoir si cet acte est authentique dans toutes ses parties et s'il ne s'y trouve pas des additions, liées aux droits de propriété de la famille de Scordinos ; il semble d'ailleurs que Gerland avait raison en affirmant l'authenticité du document, dont les fautes de langue seraient attribuables à une transcription tardive (1). Pour nous, la seule chose qui importe est la déclaration de Constantin Ducas au début de l'acte : lorsqu'il fut, par ordre impérial, envoyé comme *κεφαλή* en Crète, il reçut la mission de mettre chacun des nobles et fidèles archontes en possession de leurs terres de famille comme des terres qui leur avaient été allouées en *πρόνοια*, *εἰς τὴν γονικὴν ἐπαρχίαν καὶ γῆν αὐτοῦ καὶ διὰ προνοιατικῆς δωρεᾶς ... διδομένην*. Plus loin il n'est plus question de *pronoia* : le contenu de l'acte consiste à confirmer les droits, sur les terres de famille, des membres de la riche et puissante famille des Scordinos, le document venant des archives de cette famille. Cependant, cela ne diminue pas l'importance du passage cité, mais, au contraire, la renforce : car cela montre qu'il s'agit ici d'une formule générale qui, à ce qu'il semble, est employée dans tous les cas analogues, en d'autres termes, qu'à Byzance, à la fin du ^{xii}^e siècle, s'était fortement implantée la division des terres en deux espèces : les terres patrimoniales et les terres *pronoïaires*.

Dans les dernières décades du ^{xii}^e siècle tombent deux actes de la Laure de S. Athanase, qui sont d'un grand intérêt pour la question de la *pronoia* (2). Les éditeurs des actes de Lavra les attribuaient à Alexis I^{er} Comnène : le premier, n° 45, date d'octobre,

(1) GERLAND, *Noblesse crétoise*, 26 sq. L'authenticité de l'acte ne fait pas de doute pour HOFF, *Geschichte*, 179, qui date le document de 1183, c'est-à-dire qu'il ne commet pas l'erreur dans laquelle sont tombés les autres savants, renouvelant l'erreur de Miklosich et de Müller.

(2) ROUILLARD-COLLOMP, *Actes de Lavra*, n° 45, p. 121-123 et n° 47, p. 124-127. J'ai moi-même, avec la collaboration de feu l'académicien D. Anastasijević, dans un mémoire spécial qui a paru dans les *Mélanges H. Grégoire*, III, p. 19-29, analysé ces pièces. Mais je désire ici souligner que feu Anastasijević a donné de précieuses suggestions pour la correction du texte de l'acte n° 47.

IV^e indiction, on l'a mis en 1091 ou 1106, et l'autre, n° 47, en février, II^e indiction, en 1094. Cette datation est indubitablement erronée (1). L'acte n° 45 mentionne l'oncle de l'empereur, le sébastocrator Jean Ducas. Cependant, Alexis I^{er}, qui inaugure le titre de sebastocrator en faveur de son frère Isaac, n'avait pas d'oncle de ce nom. Il est évident qu'il s'agit du fameux sebastocrator Jean Ducas l'Ange, qui fut en effet l'oncle d'Isaac II et d'Alexis III Anges (2). La chose a été clairement démontrée par Dölger dans son excellent mémoire sur les actes de Lavra (3). D'après les indictions et les mois, Dölger met l'acte n° 45 en octobre 1196 et l'acte n° 47 en février 1199, attribuant ainsi les deux documents à Alexis III l'Ange (1195-1203). En ce qui concerne le n° 45, l'exactitude de la datation de Dölger, vu ce qui a été dit plus haut, ne fait pas le moindre doute.

Cet acte contient une requête des moines de Lavra où il est dit que la Laure possède des terres dans les thèmes de Berrhoea et de Moglena, terres qui s'appellent *Κουζούχια* (4), et qu'elle avait obtenues en présent de l'oncle de l'empereur, le sébastocrator Jean Ducas. Le monastère afferme ces terres à des stratiotes du thème de Moglena, *πρός τινας τῶν στρατιωτῶν τοῦ θέματος Μογλένων*, et aux parèques de l'évêque de Moglena. Mais quelques-uns d'entre eux ne paient pas au monastère la dîme qu'ils lui doivent. Alors, l'empereur ordonne aux fonctionnaires des thèmes de Berrhoea et de Moglena de prendre la défense des droits de Lavra. Les susdits *στρατιῶται* sont évidemment des pronoïaires, comme le pense Dölger, qui fait observer que des stratiotes paysans ne sont jamais mentionnés dans les actes de Lavra (5).

Beaucoup plus intéressant est l'acte n° 47. Cet acte impérial concerne les mêmes terres de *Κουζούχια*, qui, comme il ressort

(1) Erreur aussi dans la date chez M^{lle} G. ROUILLARD, *La dîme des bergers valaques sous Alexis Comnènes, Mélanges Jorga* (1933), 779 sqq.

(2) Sur le sébastocrator Jean Ducas Ange, cf. G. OSTROGORSKIJ, *L'élévation de la famille des Anges, Jubil. Sbornik Russk. Arch. Obšč. v Jugoslavii* (1936), 111 sq. (en russe).

(3) *Lavraurkunden*, 34 sq.

(4) Dans le texte *τὰ ἐπιλεγόμενα τόπια Πουζούχια*. Cependant, d'après l'intéressante observation de I. ДУЖЕВ, *Правление вѣрху бѣлгарското средновековие*, Sofia, 1945, p. 40, n. 3, il est ici question, semble-t-il, de la montagne de Kožukh qui se trouve dans cette région, de sorte qu'il faut écrire *Κουζούχια*.

(5) DÖLGER, *Lavraurkunden*, 63.

de ce document, étaient des pâturages de montagne, qu'on appelle ici, comme dans d'autres documents byzantins, des *planines*, mot slave emprunté par le grec (*πλανηνή*). Cependant, dans ce document, on ne parle nulle part du donateur de *Κουζούχια*, le sébastocrator Jean Ducas. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison de penser que cet acte émane d'un des empereurs de la dynastie des Anges, comme nous avons pu l'affirmer pour le document n° 45, où le sébastocrator Jean Ducas figure comme oncle de l'empereur. On ne voit pas non plus pourquoi les actes ont dû être émis dans l'ordre où les ont imprimés les éditeurs des Actes de Lavra, c'est-à-dire que le n° 45 aurait précédé le n° 47.

La transcription du métropolite de Thessalonique, dans laquelle nous est conservé le *πρόσταγμα* n° 47, dit que, dans le ménologe impérial, ce *πρόσταγμα* était daté de février, II^e indiction, qu'il fut enregistré dans l'office du grand *λογαριαστής* en mars, II^e indiction, 6607, puis dans les services du logothète *τοῦ γενικοῦ* ou *τῶν οἰκειακῶν*, également en mars, II^e indiction. En datant cet acte, conformément à l'indiction, de février 1199, Dölger, comme les éditeurs, est parti de la supposition non-fondée que cet acte a été émis plus tard que l'acte n° 45, c'est-à-dire après 1196 ; en outre, il n'a pas tenu compte de l'an du monde qui est indiqué dans un cas. Chacun, il est vrai, accordera à M. Dölger qu'on ne peut pas trop se fier à une année du monde qui ne correspond pas à l'indiction. Mais, à supposer même que l'année citée contienne une faute, il est difficile d'imaginer que 6602 puisse avoir pris la place de... 7707, année du monde correspondant à 1199 de notre ère, comme le propose Dölger : cela voudrait dire que *trois chiffres, les trois chiffres de la date*, sont corrompus tous les trois (*ζχβ'* au lieu de *ξψζ'*).

Nous estimons par conséquent que l'acte n° 47 fut émis en février de la II^e indiction du cycle indictional précédent, c'est-à-dire 1184 de notre ère, ou 6692 depuis la création du monde. Dans ce cas une faute dans l'année citée, qu'elle se trouvât déjà dans l'ancienne transcription du métropolite de Thessalonique ou seulement dans une copie de date tardive, s'explique facilement, puisqu'elle consisterait dans l'omission d'un seul chiffre (*ζχβ'* est à corriger en *ζχ(ζ)β'*).

S'il en est ainsi, notre *πρόσταγμα* ne peut avoir été émis que par ... Andronic I^{er} Comnène (1183-1185). On voit clairement, à présent, pourquoi ce texte s'abstient complètement de men-

tionner le donateur des *Κουζούχια*, tandis que la requête des moines de 1196 parle avec tant de respect « de l'oncle aimé de Votre puissante et sainte Majesté, le très gracieux sébastocrator Kyr Jean Ducas ». Non seulement Andronic Comnène n'avait pas avec Jean Ange Ducas des liens de parenté aussi étroits qu'Alexis III Ange, mais encore Jean Ange Ducas, comme toute la famille des Anges, était fort hostile à l'empereur Andronic I^{er} et à son gouvernement anti-aristocratique (1).

Pour établir sa chronologie et réfuter celle des éditeurs des actes de Lavra, Dölger produit toute une série d'arguments intéressants et significatifs. Il est vrai qu'il se trompe lorsqu'il affirme que la mention de la pronoïa serait à peine imaginable au temps d'Alexis I^{er} et que la mention la plus ancienne de la pronoïa est de 1162. Dölger perd de vue que l'acte de Lavra de 1162, auquel il songe, et dont nous avons disserté en grand détail, parle de *πρόνοιαι* qui existaient dès avant 1119, tandis que les historiens, comme nous l'avons vu plus haut, parlent de la pronoïa dès le milieu du xi^e siècle. En revanche, les autres arguments de Dölger sont non seulement fondés, mais encore d'un très grand poids : 1) notre pros- tagma est muni de la remarque *διὰ Ματζούκη Θεοδώρου*, tandis que ces mentions de fonctionnaires « intermédiaires » apparaissent pour la première fois sous Manuel I^{er} Comnène et au plus tôt en 1156 (2) ; 2) le fonctionnaire qui « s'entremet » de la sorte n'est autre que le très influent *ὀπογραμματοεὺς* de la chancellerie impériale, Théodore Matzoukès, que Nicéas Choniata cite à l'année 1180 (3) ; 3) le chartulaire Théodore Choumnos mentionné dans notre *πρόσταγμα* est indubitablement identique au chartulaire Théodore Choumnos, cité par Nicéas Choniata en 1183 (4).

Il est clair que ces faits sont capitaux pour la question de la date de notre *πρόσταγμα*, mais il est clair aussi qu'ils parlent plus fort en faveur de notre datation qu'en faveur de celle de Dölger. En effet, dans notre *πρόσταγμα*, que nous datons de 1185, sont mentionnés les noms de deux dignitaires qui apparaissent dans une autre source du début des années 80 du xii^e siècle. *Il va de soi qu'il est possible à la rigueur, mais il n'est point vraisemblable*

(1) Cf. G. OSTROGORSKIJ, *ibid.*, p. 122 sqq.

(2) DÖLGER, *Regesten*, 1409.

(3) CHONIATA, 281, 6.

(4) CHONIATA, 355, 14.

que le chartulaire Théodore Choumnos, cité par Nicéas Choniates pour l'année 1183, exerce toujours ces fonctions quinze années plus tard ; mais en tout cas, il est infiniment *plus* probable d'admettre que l'acte où ce personnage s'appelle chartulaire est de 1184 que de 1199.

Notre *πρόσταγμα* fut provoqué par une plainte des moines de Lavra contre les Koumanes installés dans le district de Moglena. Les Koumanes poussaient leurs troupeaux (évidemment l'été) dans des pâturages de montagne, les *πλανηναί*, appartenant au monastère de Lavra et appelés *τὰ Κουζούχια* ; ils refusaient de payer au monastère la dîme qu'ils leur devaient pour leur bétail. L'empereur ordonne aux *πράκτορες* de Moglena de forcer les Koumanes à payer au monastère les taxes dues et de ne pas leur permettre de prendre sous leur protection les Valaques et Bulgares locaux, comme s'ils leur appartenaient : Valaques et Bulgares, eux aussi, doivent payer au monastère les taxes. Mais si les Koumanes, suivant leur mauvaise habitude, persistent à instiguer Valaques et Bulgares à ne point s'acquitter de leur redevance : alors il faudra les éloigner des domaines monastiques, au besoin par la force. Le *πρόσταγμα*, plus loin, parle de bergers valaques qui appartiennent au monastère. Le *πρόσταγμα* dit que les Valaques du monastère lorsqu'ils descendent de la montagne (évidemment en hiver) ont le droit de faire paître leurs troupeaux dans les limites du thème de Moglena, sans entraves et sans paiement de redevances, et que les *πράκτορες*, les *στρατιῶται*, les fonctionnaires du thème, pas plus que les Koumanes, ne doivent les en empêcher d'aucune façon et ne leur causer aucun dommage.

Comme nous le voyons, les Koumanes dont il est question dans ce *πρόσταγμα* étaient des gens puissants et riches : ils font bon marché des droits du monastère de Lavra ; tantôt ils défendent Valaques et Bulgares au détriment du monastère ; tantôt ils maltraitent les bergers valaques au service du monastère ; le *πρόσταγμα* impérial les mentionne, avec les fonctionnaires locaux et les stratiotes pronoïaires — cette circonstance curieuse nous aide à mieux comprendre un passage intéressant, mais peu clair, de notre *πρόσταγμα* concernant la pronoïa.

A la fin du *πρόσταγμα* il est dit qu'aux frontières du village de Chostiana, soumis à Lavra, il y a un monastère de S. Jean Prodrome, et qu'à l'extérieur de ce couvent *προσκάθηνται δουλευταί τινες*, « qui ne sont pas donnés en vertu d'un *πρακτικόν* », au-

trement dit, qui ne sont attribués à personne. Plus loin le texte, dans l'édition des documents de Lavra par Rouillard et Collomp, se lit ainsi (ll. 54-57) : *κάντεϋθεν οἱ ἐνεργοῦντες τὰς παραδόσεις τοῦ ἱπετίτου θεμάτος <τῶν> Μογλένων ἐπηρεάζειν* ⁽¹⁾ *αὐτοὺς ὡς ἀπαραδότους μᾶλλον μὲν οὖν καὶ δύο ἀπ' αὐτῶν εἰ καὶ προνοία παραδέδωκε Κομάνους ἢ βασιλεία μου ψυχικὸν αὐτῆς, ἐχαρίσατο καὶ τούτους πρὸς τὸ ὑπ' αὐτῶν μοναστήριον τὸν Προόδρομον.*

Dans cet état, le texte est inintelligible. Dölger suppose que le copiste aura confondu les lignes et propose les corrections que voici à la seconde partie du texte : *ἡ βασιλεία μου ψυχικὸν αὐτῆς ἐχαρίσατο καὶ τούτους, μᾶλλον μὲν οὖν καὶ δύο ἀπ' αὐτῶν εἰς πρόνοιαν παραδέδωκε Κομάνους πρὸς τὸ ὑπ' αὐτῶν μοναστήριον τὸν Προόδρομον* ⁽²⁾.

Cependant, un bouleversement aussi radical du texte ne semble pas nécessaire. Évidemment, il arrive aux copistes de sauter une ligne. Mais il est beaucoup plus rare qu'ils reviennent à la ligne sautée, et que, sans s'apercevoir de rien, ils la transcrivent immédiatement après la ligne qui suit la ligne passée, et qu'ils avaient déjà copiée — en d'autres termes, qu'ils intervertissent deux lignes. Dans le cas présent, cela paraît fort difficile à croire. Mais surtout Dölger, tout en rendant le texte grammaticalement plus ou moins compréhensible, ne lui a pas donné un sens satisfaisant. Car il admet que l'empereur a donné au monastère un certain nombre de serfs, et que, parmi ces serfs, il y en avait deux, les Koumanes, qu'il aurait même donnés au couvent en pronoïa — bien que Dölger observe justement que *μᾶλλον μὲν οὖν* est une formule de gradation. Or précisément, dans le texte tel qu'il l'a reconstitué, il n'y a point de gradation : le fait d'attribuer des serfs en pronoïa, c'est-à-dire en propriété *conditionnelle*, ne peut évidemment être considéré comme une faveur plus grande qu'un don *inconditionnel*. *En outre le fait de donner des serfs en pronoïa à un monastère est une chose inconcevable à Byzance.*

Il nous semble que le texte doit être constitué et compris autre-

(1) Les éditeurs, dans l'apparat critique, proposent *ἐπηρεάζειν πειρῶνται* Dölger : *ἐπηρεάζωσιν*.

(2) DÖLGER, *Lavraurkunden*, 44. Dans la phrase précédente, Dölger introduit certaines corrections, moyennant quoi on lit : *κάντεϋθεν οἱ ἐνεργοῦντες τὰς παραδόσεις τῆς ὑποταγῆς (?) τοῦ θεμάτος Μογλένων ἐπηρεάζωσιν αὐτοὺς ὡς ἀπαραδότους.*

ment, et qu'il suffit d'y apporter des corrections beaucoup plus modestes pour lui donner un sens satisfaisant.

Nous proposons : *Κάντεϋθεν ὁ ἐνεργῶν τὰς παραδόσεις τοῦ τοιοῦτου θέματος Μογλένων ἐπηρεάζει αὐτοὺς ὡς ἀπαραδότους, μᾶλλον μὲν οὖν καὶ δύο ἀπ' αὐτῶν εἰς πρόνοιαν παραδέδωκε Κομάνοις ἢ βασιλεία μου ψυχικὸν αὐτῆς ἐχαρίσατο καὶ τούτους πρὸς τὸ ὑπ' αὐτῶν μοναστήριον τὸν Προδρόμον.*

Voici comment on peut justifier ces corrections. « En parlant du fonctionnaire qui effectue les transferts de propriétés dans le thème de Moglena, notre *πρόσταγμα* parle toujours *au singulier*, d'un seul fonctionnaire, p. ex. : ὁ οὖν τὰς παραδόσεις ἐνεργῶν τοῦ τοιοῦτου θέματος Μογλένων⁽¹⁾ (ce qui justifie le remplacement de *πετίτον* [aucun sens possible !] par *τοιοῦτου*, tout à fait raisonnable). Et encore immédiatement après ce texte on peut lire (l. 58) : ὁ τὰς παραδόσεις ἐνεργῶν τοῦ θέματος Μογλένων. Dans ces conditions, il n'y a pas de doute que dans le texte gâté, il se trouve toujours les mêmes mots ὁ ἐνεργῶν τὰς παραδόσεις. Il se peut que, dans le manuscrit, l'article τὰς, par erreur, a été répété à la suite de quoi le copiste, au lieu d'ἐνεργῶν, aura lu ἐνεργοῦντες (de ἐνεργῶν τας).

S'il en est ainsi, il est naturel de lire à la place de *ἐπηρεάζειν*, *ἐπηρεάζει*, et il n'est pas nécessaire d'ajouter *πειρῶνται*, comme le proposent les éditeurs dans leur appareil critique, ni de corriger en *ἐπηρεάζωσιν*, comme le fait Dölger.

L'absurde *εἰ καὶ προνοίᾳ* a été corrigé à juste titre par Dölger en *εἰς πρόνοιαν*, et il est singulier que les éditeurs eux-mêmes n'aient pas fait cette correction toute simple. Ce n'était pas même à vrai dire, une correction, puisqu'un des manuscrits dont ces éditeurs disposaient portait précisément cette leçon (le copiste de l'autre manuscrit a visiblement pris le *ς* pour une abréviation de *καί*).

Pour l'intelligence de tout le texte, il est décisif de changer la désinence du mot *Κομάνους*, qui doit être un datif, *Κομάνοις*, et important de ponctuer, après ce mot *Κομάνοις*, en supprimant la ponctuation marquée après *αὐτῆς*. L'exactitude de cette correction, qui d'ailleurs saute aux yeux, est confirmée dans l'acte impérial tout à la fin du document (ligne 63) : ἀντὶ τῶν παραδοθέντων τοῦ τοιοῦτου μοναστηρίου τοῦ Προδρόμου, παραδοθήσονται τούτοις ἔτεροι, οὐ τούτοις, évidemment, veut dire *Κομάνοις*.

(1) Ainsi dans le texte à corriger, l. 43.

Notre texte peut donc se traduire : « Le fonctionnaire chargé des transferts (de biens) dans le thème de Moglena a imposé des taxes aux serfs qui n'ont été mis en possession de personne en vertu d'un *πρακτικόν*, et ce fonctionnaire a été jusqu'à livrer deux d'entre eux aux Koumanes en pronoïa. Mais notre Majesté, pour le salut de son âme, a fait don de ceux-ci aussi au monastère de Saint Jean Prodrome, qui dépend de la sainte Laure ». Puis vient l'ordre aux fonctionnaires du thème de Moglena de remettre ces deux serfs au monastère. A ce qu'il paraît, l'empereur n'a pas fait présent au monastère de certains serfs, tandis que les autres, d'une manière incompréhensible, il les aurait donnés en pronoïa, mais il les a tous donnés au monastère, après que l'enquête eut révélé qu'ils n'étaient enregistrés nulle part, sur aucun *πρακτικόν*, et que le fonctionnaire compétent avait fini par livrer deux d'entre eux aux Koumanes, en désespoir de cause, semble-t-il. Qu'il en ait été ainsi, cela est démontré par l'ordre impérial cité plus haut, à la fin du *πρόσταγμα*, ligne 61 : « En remplacement (des serfs livrés au monastère de Jean Prodrome), qu'il leur en soit remis d'autres (aux Koumanes) ». Comme on voit, les Koumanes du district de Moglena dont parle notre *πρόσταγμα* n'étaient pas seulement de riches et influents propriétaires de bétail, mais encore des pronoïaires. C'est en cela que consiste le grand intérêt de ce texte et l'importance des conclusions que nous en avons tirées. L'exactitude de ces conclusions ne souffre aucun doute : le *πρόσταγμα* lui-même dit de ces Koumanes des choses précises qui démontrent clairement qu'ils avaient un rang social et même politique élevé, et que nous n'avons pas affaire ici à des serfs koumanes donnés en pronoïa, comme l'ont compris les éditeurs des actes de Lavra et M. Dölger ⁽¹⁾. Au contraire, les Koumanes étaient ces pronoïaires auxquels les serfs en question avaient été attribués en pronoïa. En leur qualité de personnages influents, riches et puissants, et de pronoïaires, ils devaient avoir des relations dont ils savaient user, avec le représentant local de l'autorité impériale qui leur avait rendu le service de leur attribuer en pronoïa des paysans non enregistrés.

D'ailleurs l'empereur lui-même reconnaît leurs droits : bien que son *πρόσταγμα* soit dirigé avant tout contre les actes de violence et les illégalités de ces Koumanes, en dépit du fait que l'attribution

(1) Même interprétation erronée chez ДУЖЕВ, *loc. cit.*, 42.

mentionnée de deux serfs est regardée par le magistrat comme illégale, l'empereur, après avoir décidé qu'ils seraient remis au monastère, veille à ce que des hommes de remplacement soient donnés aux Koumanes.

Le fait que les Koumanes de Mogléna ont pénétré dans les rangs des pronoïaires byzantins montre quelle grande extension le système de la pronoïa a prise dès la seconde moitié du ^{xiii}^e siècle, et combien nombreuse et variée dans son recrutement était la classe des pronoïaires. Lui appartenaient, entre autres, des puissants ethniquement étrangers, mais apparentés socialement, sortis des diverses nationalités non byzantines qui s'étaient installées dans la péninsule des Balkans et dont la force économique consistait dans de grands troupeaux de bétail. Les pronoïaires n'étaient donc pas toujours des propriétaires fonciers. Il y avait aussi parmi eux des propriétaires de troupeaux, du type transhumant. Par l'exemple des pronoïaires koumanes, nous voyons aussi que Nicéas Choniates avait raison en affirmant que parmi les pronoïaires, il y avait aussi des semi-barbares. Ces semi-barbares n'étaient pas seulement des chevaliers occidentaux, mais des représentants de la couche supérieure des nations venues de la steppe et qui s'étaient installées plus ou moins temporairement dans la péninsule des Balkans.

La pronoïa n'était pas seulement l'expression de la force intérieure de la féodalité byzantine, elle était aussi l'expression des forces centrifuges qui tendaient à la séparation d'avec Byzance. Il est très caractéristique à ce point de vue que les chefs des Bulgares, les frères Pierre et Asen, aient cherché à obtenir une pronoïa de l'empire byzantin. A l'occasion des pourparlers avec le gouvernement byzantin, qui ont précédé la révolte bulgare, Pierre et Asen demandaient, nous dit Nicéas Choniates, qu'on leur permît de servir dans l'armée romaine et d'obtenir par lettre impériale un certain village, de revenu modeste, situé dans le Balkan (1). Déjà F. I. Uspenskij avait compris que ce désir exprimé par les Bulgares tendait à l'attribution d'une pronoïa. Ce point de vue a été adopté et développé plus longuement par V. Zlatarski (2).

(1) CHONIAE, 482, 15-17: αἰτούμενοι συστρατολογηθῆναι Ῥωμαίοις καὶ διὰ βασιλείου γράμματός σφισι βραβευθῆναι χωρίον τι βραχυπρόσοδον κατὰ τὸν Αἴμον κείμενον.

(2) USPENSKIJ, *Pronija*, 32, n. 1; I. V. ZLATARSKI, *Histoire de l'État bulgare*, II (1934), 435 sqq. Erronée et arbitraire est l'interprétation de P. Mu-

En vérité, le cas est clair. La double requête des barbares : être admis au service militaire dans l'armée byzantine et recevoir en même temps un village par la voie d'un acte impérial, tout cela montre, sans qu'on puisse s'y méprendre, qu'il s'agit d'une pronoïa. Le gouvernement byzantin fut assez imprudent pour repousser la requête de Pierre et d'Asen. Peut-être pressentait-il que, derrière cette demande formulée avec modestie et même humilité, se cachaient des aspirations beaucoup plus ambitieuses. Mais, quoi qu'il en soit, d'après Nicéas Choniate, le rejet de cette requête fut une des causes de la révolte de Pierre et d'Asen, qui sépara la Bulgarie de Byzance et qui créa le second empire bulgare. Nous ne pouvons ici toutefois nous aventurer dans la question compliquée des causes de la révolte bulgare.

Mais nous devons nous borner à constater le fait si important pour notre thème et notre thèse que les chefs des Bulgares, avant de lancer leur fameux appel à la rébellion, voulurent obtenir une pronoïa, exactement comme l'avaient désiré si souvent les représentants de l'aristocratie byzantine.

Il n'y a pas de doute que les représentants de l'aristocratie n'attendaient pas qu'on leur attribuât des biens en pronoïa, mais qu'ils prenaient l'initiative de réclamer le bénéfice de domaines de bon rapport, et que l'attribution de la pronoïa était généralement précédée d'une prière des intéressés. On sait de source certaine que les charistikaires réclamaient et mendiaient, pour ainsi dire, les biens qu'ils souhaitaient obtenir (1). Il est tout à fait naturel que les candidats à la pronoïa fissent de même. Michel Choniate, frère de l'historien Nicéas Choniate, métropolite d'Athènes, dans sa correspondance, nous en offre une confirmation intéressante. A son ami Georges Tessarakontapechys, Michel Choniate manifeste son regret que Georges n'ait pu obtenir encore la moindre *οίκονομία*, c'est-à-dire pronoïa (2).

TAFČIEV, *L'origine des Asénides* (en bulg.) dans *Makedonski Pregled*, V, 4 (1928), 5, d'après lequel le passage cité plus haut de Nicéas Choniate signifie, non ce que nous avons dit, c'est-à-dire la réclamation assez modérée d'une petite pronoïa, mais l'exigence d'un commandement militaire dans la Bulgarie danubienne, et, en même temps, le commandement ou la propriété héréditaire de quelque forteresse ou terre de cette région.

(1) USPENSKIJ, *Mnenija i postanovlenija*, 5 sqq.

(2) Σπ. Αάμπροβ, *Μιχαήλ Ἀκομινάτου τὰ σωζόμενα*, II (1880), 17. Sur Michel Choniate, voyez G. STADTMÜLLER, *Michael Choniates, Metropolit von Athen*, *Orientalia christiana*, 32, 2 (1934),

CHAPITRE V

Les Pronoïaires byzantins sous la domination latine

Les sources que nous avons jusqu'à présent analysées nous donnent une idée assez claire, mais incomplète, toutefois, de l'essence de la pronoïa byzantine. Elles ne nous donnent aussi qu'une image incomplète, à cause de leur nature fragmentaire, du degré de *diffusion* de cette pronoïa au x^e siècle.

L'énorme extension que prit le système de la pronoïa au temps des Comnènes et des Anges nous deviendra claire lorsque nous aurons fait connaissance avec les sources de l'époque suivante, celle de la domination latine. En effet, dès l'établissement des feudataires occidentaux sur le sol byzantin, en pays conquis, il apparut, que la condition des terres qui existait alors dans l'empire envahit ne différait guère de celle qui prévalait en Occident.

Zachariae von Lingenthal estimait encore que la féodalité ne put s'épanouir pleinement sur le sol byzantin avant le IV^e croisade, et que, notamment, les relations de « vassalité », caractéristiques de la féodalité occidentale, n'ont pu apparaître à Byzance qu'à partir de la domination latine, de même qu'elles ont de nouveau disparu avec la chute de cette domination. Cette idée est inexacte.

Ce qui est exact, c'est seulement ceci. En ce qui concerne les relations politiques, Byzance était fort éloignée du type occidental de féodalité. La structure hiérarchique du pouvoir, à plusieurs degrés, caractéristique de l'Occident, est restée en somme étrangère à Byzance, bien que certaines traces ou certains indices de relations politiques pareilles puissent se trouver aussi dans l'empire byzantin des derniers temps. En revanche, en ce qui concerne les relations socialo-économiques, il n'y avait aucune différence essentielle entre la féodalité byzantine et l'occidentale. C'est précisément à cause de cela que les conquérants croisés, très vite, s'adaptèrent à la situation qu'ils avaient trouvée en territoire byzantin.

La pronoïa byzantine ne diffère du fief occidental que de nom. Rien n'est plus facile que de changer un nom : et c'est ce qu'on fit.

La chronique de Morée, ce fameux monument de la domination latine dans la Grèce méridionale ⁽¹⁾, nous le montre avec une pleine

(1) La meilleure édition reste celle de J. SCHMITT, *The Chronicle of Morea*, Londres, 1904, Voyez aussi Π. II, Καλοράζον, Τὸ Χρονικὸν τοῦ

clarté. Sur l'importance de la Chronique de Morée pour l'étude de la pronoïa byzantine, l'attention a été attirée déjà par F. I. Uspenskij, qui en a cité quelques passages caractéristiques (1). Nous nous arrêterons avec plus de détail sur leurs données.

Le conquérant de la Morée, Guillaume I^{er} de Champlitte (1205-1209), entre en pourparlers avec les archontes grecs locaux, et Geoffroi de Villehardouin, en son nom, fait appel à leur soumission volontaire. L'accord est obtenu à condition que tous les « fils d'archontes » (ἀρχοντόπουλοι, ἀρχοντόπουλα) qui tenaient des πρόνοιαι les conservent, s'engagent à prêter serment de vassalité et de service militaire d'après l'importance de leur tenure, tout le reste du territoire devant être partagé entre les Francs et les paysans restant sur les terres : c'est-à-dire que les uns demeurent dans la dépendance de leurs pronoïaires byzantins, et que les autres dépendent de nouveaux maîtres, les Francs. On élit une commission de six « archontes » grecs et de six Francs, « pour partager les terres et les fiefs » (προνοῖες) (3). La grande affaire, pour les nobles byzantins, était donc la conservation de leurs πρόνοιαι. Après s'être soumis au conquérant, ils les conservèrent en effet dans leur intégralité : et c'est pourquoi ils prêtèrent serment aux nouveaux maîtres, s'engageant à leur fournir un service armé, chacun selon l'étendue de ses possessions.

De cette manière, une partie des nobles byzantins s'intégrèrent dans le système militaire et économique des vainqueurs — ce qui ne représentait pour eux rien d'essentiellement nouveau, car, entre l'économie des deux féodalités, l'occidentale et l'orientale, il n'y avait aucune différence de principe ou de nature. En se soumettant aux vainqueurs, les pronoïaires byzantins, en réalité, ne faisaient que changer de maîtres : ils possédaient leurs πρόνοιαι et accomplissaient le service armé du temps des Francs aux mêmes conditions qui leur étaient imposées au temps des empereurs byzantins.

Μωρέως, Athènes, 1940 (cf. F. Dölger, *B. Z.*, 40 [1940], p. 236 sqq.) ; elle dépend largement de l'édition Schmitt, mais contient des notes intéressantes, surtout en ce qui concerne la topographie.

(1) USPENSKIJ, *Pronija*, 9 sqq.

(2) *Chronicle of Morea*, 1644 :

ὅτι ὅλα τὰ ἀρχοντόπουλα ὅπου εἶχασιν προνοῖες
νὰ ἔχουσιν ὁ κατὰ εἷς, πρὸς τὴν οὐσίαν ὅπου εἶχεν,
τὴν ἀνθρωπείαν καὶ τὴν στρατείαν, τόσον νὰ τοῦ ἐνεμεῖνῃ.

(3) *Ibid.*, 1650 :

ὅπερ ἐμοιράσασιν τοὺς τόπους καὶ προνοῖες.

Un seul facteur nouveau : le serment de fidélité, caractéristique du lien politique existant entre le vassal et le suzerain en Occident. A Byzance, ce serment était inconnu, au point qu'il n'y a pas de terme adéquat, dans le lexique byzantin, pour le désigner. Aussi a-t-il fallu imaginer l'expression étrange, *ἀνθρωπέα*, pour rendre le mot *hommage*. Au contraire, le concept de la *pronoïa* répond pleinement aux conditions nouvelles, précisément parce que les relations économiques créées par les conquérants latins ne représentaient rien de nouveau pour les Byzantins. Comme nous le verrons, la Chronique de Morée appelle *pronoïa* aussi bien la possession des *pronoïaires* byzantins que celle des chevaliers occidentaux. Et, qui plus est, la *pronoïa* s'identifie directement avec le fief des chevaliers d'Occident.

Lorsqu'il fut devenu baile et seigneur de Morée, Geoffroi I Villehardouin (1209-1228), convoqua à Andravida une assemblée de ses vassaux, grands et petits, et leur ordonna d'apporter la liste (établie par la commission susmentionnée), liste « où était portée la part de chacun, ce qu'il avait obtenu de tenir et de posséder depuis le Champenois (Guillaume Champlitte), et ils y trouvèrent indiqué où et à qui avait été assignée chaque *pronoïa* » (1).

Ensuite, on énumère les cavaliers *pronoïaires*. Le premier mentionné est *μισιρ Γαρτιέρης ντὲ Ῥοζήερες*, Gautier de Rozière. Il avait 24 *καβαλλαρίων τὰ φέε* et avait bâti la forteresse d'Akova. Ensuite venait *μισιρ Οὔγκος ντὲ Μπρίερες* (Hugues de Bruyères) auquel on donna les fiefs de 22 chevaliers, et qui, après avoir reçu une *pronoïa*, bâtit une forteresse qu'on nomme Karytena (2). Il eut un fils, ce messire Geoffroi, qui devait être un jour le plus célèbre *στρατιώτης* de la Grèce : *ἐξάκονστος στρατιώτης*.

Ainsi le mot *στρατιώτης* prit le sens de chevalier, et comme le mot naguère avait servi pour les *pronoïaires* byzantins, à présent on s'en sert pour les chevaliers occidentaux (3). Chose encore plus importante, la *pronoïa* byzantine est identifiée purement et simplement avec le fief occidental. La Chronique de Morée, constamment,

(1) Ἐν τούτῳ ἠνέρεθησαν ἐκεῖ ὅπου ἦσαν προνοιασμένοι.

(2) Ibid., v. 1919 :

εἴκοσι δύο καβαλλαρίων τὰ φέε τὸν ἐδῶκαν
Τὸ παραλάβει τές προνοῖες ἔχτισε κάστρο ἐκεῖσε,
Καρύταιναν τ' ὠνόμασαν.

(3) V. p. ex. au vers 2698.

emploie les deux termes, sans faire entre eux la moindre différence ⁽¹⁾. On forme même le verbe *προνοιάζω* (et le participe passif *προνοιασμένος*) au sens de donner « une pronoïa » ou « tenir une pronoïa » en fief. Dans l'énumération ultérieure des vassaux on voit entre autres que *τὸν μισὲρ Ὁτον ντὲ Ντουρνᾶ* (de Tournay) *ἐπρονοίασεν ὡσαύτως νὰ ἔχῃ τὰ Καλάβρυτα καὶ φέε δέκα καὶ δύο* (1939-40). A la fin de l'énumération des chevaliers possesseurs de terres, on relève encore une fois que tous sont mentionnés comme inscrits au temps de feu Champlitte, dans son registre, où il est dit « où et qui » avait obtenu une pronoïa ⁽²⁾. Et l'on ajoute : « Mais les chevaliers qui avaient chacun un fief, comme les sergents auxquels une pronoïa avait été octroyée, nous ne les énumérons pas par crainte d'être trop longs » ⁽³⁾.

Après avoir lu le registre, Villehardouin demande aux chefs (*ἄρχοντες*) et aux évêques leur sentiment sur la manière dont ceux qui avaient obtenu une pronoïa devaient accomplir leur service ⁽⁴⁾. Tous décidèrent que les possesseurs de quatre fiefs seraient porte-

(1) USPENSKIJ, *Pronija*, 10, croit que la pronoïa avait tendance à se développer dans le sens d'un système féodal, mais que dans les pays qui restèrent sous la domination byzantine, on n'en arriva pas à ce résultat. Certes, ajoute-t-il, dans les régions placées sous la domination latine, la pronoïa commence, au xiv^e siècle, à s'identifier avec le fief, tandis que pour le début du xiii^e siècle, la chose n'est vraie que dans une certaine mesure. Les données que nous extrayons de la Chronique de Morée se rattachent au début même du xiii^e siècle, à la période du début de la domination latine dans le Péloponnèse. La Chronique, il est vrai, a été composée beaucoup plus tard, au xiv^e siècle, mais son auteur a disposé de matériaux de beaucoup antérieurs au xiv^e siècle, et, entre autres, il avait sous les yeux une liste détaillée des feudataires, liste établie au temps de Champlitte. Voir plus loin pour la situation des terres restées byzantines.

(2) *Ibid.*, v. 1962 :

*εὐρέθησαν εἰς τὸν καιρὸν τοῦ Καμπανέση ἐκείνου
ἐγράφον εἰς τὸ ῥουντζέστρο του ὅπου ἦσαν προνοιασμένοι
(version P : ἐγράφως στὸ ριτζίστρο του ὁποῦσαν προνοιασμένοι.*

(3) *Ibid.*, 1965 :

*Οἱ καβαλλάριοι ὅπου εἶχονσιν πρὸς ἓνα φέε ὁ καθένας
καὶ οἱ σιργέντες ἀλλὰ δὴ ὅπου ἦσαν προνοιασμένοι
οὐδὲν τοὺς ὀνομάζομεν διὰ τὴν πολυγραφίαν.*

USPENSKIJ, *Pronija*, 10, n'a pas rendu exactement ce passage.

(4) *Ibid.*, 1972 :

*τὸ πῶς θέλουν δουλεύει
ἐκεῖνοι ὅπου εἶχαν τὲς προνοῖες ὅπερ τοὺς ἐπρονοίασαν,*

enseignes et qu'à côté de chaque enseigne il y aurait un chevalier et avec lui 12 sergents ; les possesseurs de moins de 4 fiefs donneraient, pour chacun de leurs fiefs, deux sergents montés ou un cavalier ; les chevaliers tenant chacun un fief, comme les sergents, devaient le service personnellement. Il est à peu près sûr que c'est de cette manière qu'était fixé le service militaire pour les pronoïaires grecs eux aussi, car il est dit à leur propos, dans la première citation, faite plus haut, de la Chronique de Morée, qu'ils devaient prêter le service à proportion de l'étendue de leurs fiefs. Ensuite on décida que chaque pronoïaire devait servir quatre mois par an en garnison, là où son suzerain le lui commanderait, qu'il devrait quatre mois de service en campagne également au gré du suzerain, et que les quatre mois restants, il serait libre de faire ce qu'il voudrait (1). Les évêques et les membres des ordres religieux ne sont pas tenus au service de garnison (*δουλείας*), mais doivent participer aux campagnes de guerre, « comme les pronoïaires » (2). En conséquence, les feudataires occidentaux s'appellent constamment pronoïaires et leurs fiefs des *πρόνοιαι*. Il est intéressant de noter que l'expression *προνοιάτορας*, qui se trouve ici employée pour les chevaliers occidentaux dans les deux versions grecques de la Chronique de Morée, est traduite *li feudati* dans la version italienne (3).

Ensuite, Villehardouin commanda à ses vassaux-chevaliers, grands et petits, de se préparer à entrer en campagne pour occuper les terres qui leur avaient été dévolues en pronoïa et conquérir celles qui n'étaient pas encore partagées (4). Dans le récit de cette cam-

(1) *Ibid.*, 1995 :

ὅτι ἐκ τῶν μῆνας δώδεκα ὅπου ἔχει ὁ χρόνος ὅλος,
νὰ ἐκπληρώνη ὁ κατὰ εἷς τὸν τέσσαρας γὰρ μῆνας
εἰς γαρνιζοῦν καθολικὴν ἔνθα ἀρέσει τοῦ ἀφέντη *
τοὺς δὲ τοὺς ἄλλους τέσσαρους νὰ ἀπέρχεται εἰς φουρσᾶτο,
ἔνθα χρήσει καὶ βούλεται τοῦ προνοιάτορου ὁ ἀφέντης
τὸ δὲ τὸ τρίτον τοῦ χρόνου τοὺς τέσσαρους γὰρ μῆνας
ὀφείλει ὁ προνοιάτορας νὰ ἔνι ὅπου θέλει.

(2) 2009 : 'Οφείλον ἐῖσαι πανταχοῦ ὥσαν κ' οἱ προνοιάτοροι. Cf. 2699-2704.

(3) C. HOFF, *Chron. gr. rom.*, 429 : « Et altri mesi li feudati seguir li lor padroni nel' essercito, e 4 mesi li feudati fossero in lor libertà ». Et plus loin, sur le service des évêques : « Mâ in le guerre, in le battaglie, in le scursion fossero per tutto, come li feudati ».

(4) Cf. 2020 :

τοὺς τόπους ὅπου ἐπρονοιάστησαν νὰ τοὺς ἔχουν κερδίσει
κ' ἐκείνους ὅπου οὐκ εἴχασιν νὰ θέλουν κουργεστήσει.

pagne, il est de nouveau question de fiefs (*πρόνοιαι*) et d'attribution des *πρόνοιαι* à des chevaliers (1).

Quelques forteresses grecques opposèrent une résistance obstinée, mais l'affaire se termina de nouveau par un compromis et la soumission de la majorité des « archontes ». Villehardouin s'obligea par écrit à respecter la foi, les coutumes et les lois des *Ῥωμαῖοι*, et cette politique conciliante rencontra l'adhésion générale. Selon la Chronique de Morée, tous souhaitaient que le pouvoir sur la Morée demeurât dans les mains de cet homme admirable et sage qui réglait toutes « les affaires des Francs et des Romains, satisfaisant le désir de chacun et distribuait des *πρόνοιαι* ». Acquérir une pronoïa : tel était le but principal des chevaliers d'Occident. Conserver leur pronoïa : c'est à quoi aspiraient avant tout les nobles byzantins. Mais relisons les vers 2099-2100 de la Chronique de Morée (2)...

Nous ne nous arrêterons pas à l'intéressant récit selon lequel, au temps du gouvernement de Geoffroi II de Villehardouin (1228-1245), le clergé latin, qui tenait le tiers du territoire de la principauté de Morée, refusa de participer à la campagne contre les villes grecques rebelles... Là-dessus, Geoffroi de Villehardouin, pour punir ces clercs, de confisquer toutes *πρόνοιαι* cléricales. Plus tard, à l'intervention du pape, les affaires s'arrangèrent. Les *πρόνοιαι* furent restituées aux clercs (3).

Citons seulement deux passages particulièrement saisissants de la Chronique de Morée à propos du début du règne de Guillaume II Villehardouin (1245-1278). Les Francs assiègent Corinthe. A la

(1) Cf. vers 2060, 2067, 2076.

(2) *Τὰ πάντα ὅλα πράγματα Φραγκῶν τε καὶ Ῥωμαίων
τοῦ καθενὸς τὴν ὀρεξίν καὶ τὰ προνοιάσματά τους.*

(3) Dans ce récit, l'expression pronoïa est constamment employée à propos des fiefs de clercs (cf. vers 2639, 2649-51, 2667, 2690, 2696). Cela est tout à fait naturel, car les clercs catholiques, comme les chevaliers laïques, avaient leurs fiefs et devaient participer aux campagnes. La différence essentielle et caractéristique qui existait à cet égard entre l'Occident et Byzance, où le clergé ne faisait pas de service militaire et n'avait pas de pronoïa, cette différence est soulignée par cette même Chronique de Morée, d'après laquelle Geoffroi II de Villehardouin, en manière d'avertissement aux clercs qui résistaient à ses sommations, leur adresse ces paroles : « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, les Romains devaient reprendre les terres que nous possédons en Romanie, ils ne nous permettraient pas à vous, représentants du clergé, de tenir des pronoïai et d'avoir des privilèges » (*ibid.*, 2693-2696).

fin, les habitants de Corinthe cèdent et livrent la ville après qu'ils ont reçu la promesse, confirmée par serment, « qu'ils tiendront leur *πρόνοιαι* comme les autres Romains dans toute la principauté » (1). A l'occasion de la reddition de Coron et de Modon à Venise, cette réserve caractéristique fut faite que les Vénitiens seraient seigneurs et maîtres du territoire de ces villes « à l'exception de ces terres et *πρόνοιαι* qui appartiennent à des pronoïaires » (2). On voit bien par là que les *πρόνοιαι* étaient considérées comme des entités autonomes qui avaient une situation spéciale dans le territoire conquis.

En examinant les données citées, nous arrivons à la conclusion que, dans les événements du Péloponnèse (première moitié du XIII^e siècle), la question de la pronoïa avait une signification décisive et que le rôle principal, dans ces événements, a été joué d'un côté par les chevaliers occidentaux, et de l'autre, par les pronoïaires byzantins. On a l'impression que, à l'époque de la conquête franque du Péloponnèse, cette région était, en fait, aux mains des pronoïaires et que les pronoïaires sont le seul facteur avec lequel comptaient les conquérants. Cependant, les chevaliers occidentaux et les pronoïaires byzantins s'entendirent aisément; de leurs rapports mutuels dépendait principalement le cours des événements. Il semble que, du côté byzantin, les pronoïaires représentaient la seule force réelle, et que la résistance ne dura qu'aussi longtemps que les pronoïaires en firent l'âme. Ils se soumirent enfin, à une condition: celle de garder leurs *πρόνοιαι*; mais à cette condition, ils se soumirent de bon cœur. La question de la pronoïa-fief dominait tout. Les uns cherchaient à en acquérir, les autres à en garder le plus possible.

CHAPITRE VI

Les Pronoïaires dans l'Empire de Nicée

Les pronoïai jouèrent un rôle important dans les régions qui échappèrent à la domination latine et restèrent au pouvoir des Byzantins. L'Empire de Nicée, qui naquit dans la guerre contre

(1) *Ibid.*, 2822 :

μεθ' ὅρκου γὰρ καὶ συμφωνίας νὰ ἔχουν τὰς προνοίας του
καθὼς καὶ οἱ ἕτεροι Ῥωμαῖοι τοῦ πριγκιπάτου ὅλου.

(2) *Ibid.*, 2859 :

ἀνευ τῶν τόπων καὶ προνοιῶν τὰ ἔχουν οἱ προνοιατῆροι.

Autres données caractéristiques sur la pronoïa aux vers 2955 et 4573.

les Latins, représente à plus d'un égard, un organisme plus sain, politiquement et socialement, que l'ancien empire de Byzance, détruit par les conquérants d'outre-mer. Tandis que la politique de Manuel Comnène et des Anges favorisait la croissance des forces féodales, la politique des empereurs de Nicée, au contraire, les contint, dans une certaine mesure. Témoins, les mesures économiques de Jean III Vatatzès (1222-1254) dont les historiens byzantins du ^{xiii}^e et du ^{xiv}^e siècle, non sans raison, parlent avec le plus grand éloge, et l'attitude hostile de son fils Théodore II Lascaris (1254-1258) envers l'aristocratie féodale. Dans l'esprit des meilleures traditions byzantines, Jean Vatatzès s'est efforcé de rénover le système des petites propriétés militaires. Nicéphore Grégoras raconte que les Koumanes « qui, sous la pression des Mongols, avaient passé le Danube et avaient battu la Thrace, furent, au temps de Jean Vatatzès, enrégimentés dans l'armée romaine, et qu'à cette occasion, il leur accorda des terres pour qu'ils y habitassent, les uns en Thrace et en Macédoine, les autres en Asie le long du Méandre et en Phrygie (1) ». Cette migration et installation des Koumanes, convertis en stratiotes byzantins, Théodore II Lascaris l'avait en vue lorsqu'il dit dans son panégyrique : « Ayant transféré le Scythe des provinces d'Occident, tu convertis sa race en nation soumise, et, lui ayant donné pour habitat le pays des fils des Perses (c'est-à-dire des Turcs) tu as bridé l'élan effréné qui le porte vers l'Occident (2) ». Cependant, Jean Vatatzès ne se borna pas à donner à des étrangers des terres avec obligation de prêter le service militaire. Parlant de l'organisation de la défense sur la frontière seldjoucide, Pachymère nous dit que pour le service militaire on utilisa la population locale, celle de la ligne frontière (3).

Cependant, bien qu'il soit absolument hors de doute que les empereurs de Nicée, dans leur politique, se laissèrent guider par des principes plus sains que leurs prédécesseurs byzantins, il ne faut pas, pour autant, surévaluer l'importance du changement de sys-

(1) GREGORAS, I, 37, 3-9. Cf. ACROPOLITE, 65, 15-20 éd. HEISENBERG.

(2) Ce passage, tiré d'un discours inédit de Théodore II Lascaris, est cité dans le mémoire de F. I. USPENSKIJ, *Pour l'histoire de la propriété paysanne* (en russe), *Ž.M.N.P.*, 225 (1883), 339.

(3) PACHYMÈRE, I, 16-18.

tème (1). Nous avons vu que les Comnènes, eux aussi, et spécialement Jean II, puis Manuel I^{er}, prirent certaines mesures tendant à renouveler la classe des stratiotes. La politique de Jean III Vatatzès était à ce point de vue plus conséquente. La croissance des forces centrifuges dans l'empire de Nicée fut quelque peu entravée, et c'est là, de toute évidence, un fait important, de même que la prospérité économique relative de l'Empire de Nicée, dont témoignent, unanimement, les historiographes byzantins de l'époque. Mais, malgré tout cela, il est indubitable que l'empire de Nicée, lui aussi, montra tous les traits typiques du gouvernement de classe féodal. De plus, dans l'empire de Nicée, s'infiltrèrent, de l'empire latin tout proche, certains traits typiques de la féodalité occidentale. Tout le pouvoir continuait à se trouver dans les mains des nobles (2). On y voyait régner la grande propriété fondée sur le travail des parèques dépendants. Le système de la pronoïa florissait. C'est ce dont témoigne, entre autres, le récit de Pachymère sur l'organisation de la défense dans les régions de la frontière orientale. Toute cette organisation reposait sur les militaires, aussi bien les stratiotes que les pronoïaires. Pachymère a raison de la considérer comme l'une des grandes forces de l'empire de Nicée. Certes, entre stratiotes et pronoïaires, il y a une différence, mais purement sociale : tous les militaires et défenseurs de la frontière étaient, d'après Pachymère, affranchis d'obligations fiscales, et les plus importants d'entre eux recevaient des terres, attribuées en pronoïai (3). Ce témoignage de Pachymère non seulement éclaire le lien direct qui unit le système de la pronoïa et le service militaire, mais encore indique clairement à qui l'on attribuait des pronoïai. Les grandes possessions pronoïaires n'allaient naturellement qu'aux représentants de la noblesse, tandis qu'aux autres on donnait des petites parcelles militaires, car il n'y a aucun doute que des terres étaient assignées à tous les soldats employés à la garde de la frontière. Rappelons-nous ce que dit Pachymère dans

(1) Comme le fait, par exemple, D. XANALATOS, *Wirtschaftliche Aufbau-u. Autarkiemassnahmen im XIII. Jahrh.*, *Leipziger Vierteljahrschrift f. Südosteuropa*, 3 (1939), 129 sq.

(2) Cela est bien mis en lumière par M. A. ANDREEVA, *Očerki po kulture vizantijskogo dvora v XIII v.*, Prague, 1927, 126.

(3) PACHYMÈRE, I, 16, 9-10 : ἀλλ' ἀτελείας μὲν τοὺς πάντας, προνοίας δ' ἐκ τούτων τοὺς ἐπιδοξοτέρους. Cf. p. 178.

ce passage fameux : « Avec le temps, ils devinrent riches. Pour eux, l'opulence coula comme un fleuve, et au fur et à mesure que croissaient leurs moyens et leur aisance, ils se montraient plus braves en face de l'ennemi ». Théodore Scutariotès, lui aussi, parle des pronoïai comme d'une source de richesses. Scutariotès met les stratiotes-pronoïaires sur le même plan que les représentants de l'aristocratie, les *μεγιστᾶνες*. Glorifiant l'adroite et sage politique de Jean Vatatzès, Scutariotès affirme que ses sujets s'enrichissaient et que (il semble que la chose l'intéresse vivement) le cadre des stratiotes et la classe des *μεγιστᾶνες* tiraient de grands revenus des pronoïai et des biens-fonds (1). C'est évidemment au système de la pronoïa que se rapporte ce passage de Pachymère à propos de Jean Vatatzès : « Jean Vatatzès était à ce point la providence de tous dans son empire, qu'il considérait que les terres cultivables méritaient l'attention toute spéciale de l'empereur et qu'il installa des villages sur ces terres auprès de chaque forteresse et de chaque fortin, pour que la place voisine fût ravitaillée grâce aux fruits et aux revenus de ces cultures... » (2).

Particulièrement intéressante et importantes sont les données concernant la pronoïa dans les actes de l'époque de l'empire de Nicée, avant tout dans les actes du monastère de la Lembiotissa, près de Smyrne. Les actes de la Lembiotissa, publiés dans le recueil de Miklosich et de Müller, ont été commentés déjà par V. G. Vasilievskij dans son excellente étude sur l'histoire interne de l'empire byzantin. Mais, comme nous l'avons déjà dit plus haut, V. G. Vasilievskij n'a pas touché de près à la question de la pronoïa (3).

Avant tout, nous devons considérer le prostagma impérial de juillet 1233 qui est de la plus grande importance pour le problème de la pronoïa. Ce prostagma a été provoqué par la querelle entre la Lembiotissa et le vestiarite impérial Jean Ravdokanakis, à propos de la terre du village de *Βάρον*, qui s'appelait aussi *τὰ Μῆλα* (4). Ravdokanakis affirmait qu'il avait acquis cette terre litigieuse comme dot de la part de son défunt beau-père, Basile Vlatteros, et que Vlatteros avait acheté cette terre aux trois frères Gounaro-

(1) THEOD. SCUTARIOTÈS, *Add. ad. Acropol.*, éd. HEISENBERG, p. 286, 18-22.

(2) PACHYMÈRE, I, 69, 8-10 ; cf. USPENSKIJ, *Istorija*, III, p. 578.

(3) *Materialy*, Ž.M.N.Pr., 210 (1880), 98-170. V. plus loin, notes additionnelles, p. 517.

(4) M. M., IV, 199-200. DÖLGER, *Regesten*, 1734.

pouloi de *Μῆλα*, qui étaient ses parèques (*ὕπὸ παροικίαν τελούντων αὐτῶ*). De son côté, le monastère affirmait que cette terre leur appartenait de droit, car il l'aurait obtenue en présent de l'empereur lui-même.

Nous pouvons vérifier les déclarations de l'une et de l'autre partie. Ces affirmations avaient une certaine base. En réalité, Jean Vatatzés, ayant restauré le monastère de la Lembiotissa, qui se trouvait dans un état de profonde déchéance, lui confirma par un chrysobulle d'août 1228, le droit de propriété sur le bien donné au monastère de Bari ou de Mila, avec les parèques installés dans ce domaine, et aussi avec les trois fils de *Μηλῶ* (d'après laquelle ce bien avait été nommé ?), qui vivaient à Smyrne (1). Cependant, il existe aussi un acte par lequel les frères Michel et Jean Gounaropoulos et leur cousin Nicolas avaient vendu, déjà en novembre 1207, au glorieux vestiarite Basile Vlatteros, pour 40 nomismata, le quart de leurs parcelles (2); et, en mars 1208, Nicolas Gounaropoulos, devenu moine entretemps, et appelé à présent Nicodème, vendit pour 20 nomismata toute sa part à la noble dame Anne, veuve de Vlatteros (3). Nous pouvons même entrevoir pourquoi les Gounaropouloi ont transmis une partie de leurs terres à Vlatteros, Trois années auparavant, les habitants d'un village appartenant à la métropole de Smyrne avaient occupé leurs possessions. Mais ces possessions leur ont été restituées par *πρόσταγμα* impérial de 1207 sur la base d'une requête que Vlatteros avait présentée à l'empereur, Vlatteros qui représentait les Gounaropouloi comme ses parents (4).

Dans ces conditions, la terre des Gounaropouloi, donnée à Vlatteros, constituait une rémunération pour ses bons offices. De cette manière, les Gounaropouloi, s'étant libérés de la métropole de Smyrne, tombèrent aux mains de Vlatteros. Vraisemblablement, c'est pour cela qu'ils sont ensuite devenus ses parèques.

Des querelles pour la terre de Gounaropoulos éclatèrent bientôt après la donation impériale de la terre de Baria au monastère. Comme l'une et l'autre partie, et Ravdokakanis, qui avait acquis cette terre des mains de Vlatteros à titre de dot, et le monastère, qui

(1) M. M., IV, 2. DÖLGER, *Regesten*, 1710 et 1785.

(2) M. M. IV, 185-86.

(3) M. M. IV, 183-84.

(4) M. M., A, 217-218. VASILJEVSKIJ, *Materialy, Journal du Min. de l'Instr. Publique*, 210, 146, date ce protagma de 1192, mais il sera plus correctement daté de 1207: cf. DÖLGER, *Chronologisches*, 315, note 1.

avait reçu de l'empereur lui-même tout le village de Bari, avaient certains droits sur cette terre — la question était relativement compliquée. On produisait des décisions aussi bien en faveur d'une partie que de l'autre. En octobre 1230, Ravdokanakis réussit à obtenir un *πρόσταγμα* impérial par lequel étaient confirmés ses droits sur les parcelles contestées, tandis que les prétentions du monastère étaient repoussées (1). Cependant, un *πρόσταγμα* d'août 1232 reconnaissait les droits de la Lembiotissa et défendait à la veuve de Vlatteros et à Ravdokanakis d'importuner le monastère par leurs exigences, puisque l'empereur avait donné le village de Bari à la Lembiotissa après l'avoir enlevé à Vlatteros (2). Mais Ravdokanakis ne renonça pas à la lutte et en août de cette même année 1232 (3) recevait du moine Nicandre (le nom est Nicodème dans l'acte de 1208) Gounaropoulos la confirmation du fait que celui-ci, de son propre mouvement, avait vendu sa part à Basile Vlatteros (ou plus exactement à sa veuve) et que ses cousins Michel et Jean Gounaropoulos avaient l'intention de faire de même. Il semble qu'alors les Gounaropouloi se trouvaient pris dans la querelle entre Ravdokanakis et la Lembiotissa, comme ils l'avaient été antérieurement dans la querelle entre la métropole de Smyrne et Vlatteros. L'année suivante, selon la décision du duc du thème des Thracésiens, Jean Dukas Kourtikios, l'affaire fut de nouveau tranchée au profit de Ravdokanakis et cette décision lui fut confirmée par un *πρόσταγμα* impérial de juin 1233 muni d'un sceau de cire et de l'indication *διὰ Δημητρίου Τορνικίου* (4). Mais le monastère non plus ne se tint pas pour battu, car déjà un mois plus tard, était rendue une nouvelle décision, définitive cette fois, en faveur du monastère, et ce règlement final de la dispute fut confié à Démétrius Tornikios lui-même, que l'empereur appelle son propre frère (*αὐτάδελφος*) (5).

La décision qu'avait finalement prise Démétrius Tornikios présente pour nous un intérêt extraordinaire : « Les Gounaropouloi

(1) M. M., IV, 218. DÖLGER, *Regesten*, 1724.

(2) M. M., IV, 194-5. DÖLGER, *Regesten*, 1728.

(3) M. M., IV, 189-190. Ce document est daté d'août, V^e indiction 6740. Par conséquent, M. M. citent erronément l'année 1225 (de même que VASILJEVSKIJ *Materialy*, 147).

(4) M. M., IV, 219-20. DÖLGER, *Regesten*, 1733.

(5) M. M., IV, 99.

n'avaient pas le droit, ainsi s'exprime la décision, de vendre leur terre à Vlatteros, car cette terre était une terre soumise à la *παροικία*, c'est-à-dire au servage, et les gens qui sont dans cette condition de parèques n'ont pas le droit de vendre la terre qu'ils possèdent à ceux qui tiennent cette terre en vertu d'une pronoïa, car les terres données en pronoïa se trouvent toujours sous le contrôle de l'État»⁽¹⁾. Si l'on examine de plus près le texte de cette décision, il en résulte clairement que Tornikios ne nie pas en principe le droit qu'ont les parèques de vendre leur terre; or, comme le montrent d'autres documents, les parèques indubitablement possédaient ce droit (voyez plus bas). Tornikios regarde comme illégale seulement la vente de terres de parèques qui auraient été données en pronoïa: ce qu'on interdit aux parèques, c'est seulement de vendre leur terre à celui auquel elle a été donnée sur la base d'une pronoïa; en d'autres termes, le pronoïaire n'a pas le droit d'acheter à ses parèques une terre qui lui a été donnée en pronoïa, c'est-à-dire pour un usage temporaire et conditionnel. On ne peut pas dire que la terre des parèques en général se trouve sous le contrôle de l'État. Cela, notre texte est fort loin de l'affirmer et ce serait du reste absurde de le prétendre, car, sur une terre patrimoniale par exemple, la terre des parèques se trouvait évidemment être la possession, ou plutôt la pleine propriété de leur maître. Or, si celui-ci jouissait d'une pleine immunité, cette terre pouvait très bien n'avoir aucun lien avec l'État. C'est seulement des terres des parèques attribuées à un pronoïaire que l'on peut dire qu'elles se trouvent au pouvoir de l'État. La signification de la décision de Tornikios consiste précisément en ceci qu'elle nous permet de saisir cette circonstance très importante. A la différence du propriétaire, le pronoïaire est seulement le maître temporaire de ses parèques, et la terre de parèques qui lui a été attribuée en pronoïa représente sa possession temporaire et conditionnelle, mais en fait continue à se trouver sous le contrôle de l'État. En vérité, si le pronoïaire pouvait acheter de la terre aux parèques de sa pronoïa, quel en eût été le résultat? Par le fait même, il eût transformé la terre qui lui avait été attribuée sur la base d'une pronoïa comme bien d'usage temporaire et conditionnel, en une propriété quiritaire, inconditionnelle et succcessible. Or c'est précisément cela qu'a voulu faire Basile Vlatteros.

(1) M. M., IV, 199. Cf. plus loin, *Notes additionnelles*, p. 517.

Il est clair qu'un acte pareil ne pouvait pas être reconnu comme légal (1).

Au contraire, le parèque d'une propriété patrimoniale, assurément, pouvait, moyennant l'autorisation de son maître, vendre sa terre, et l'on comprend qu'il n'y avait aucun obstacle ni empêchement à ce que le propriétaire achetât de la terre aux paysans installés sur son territoire (2). Car, enfin, il était le propriétaire de sa terre, y compris la terre de ses parèques. Le pronoïaire n'était pas propriétaire, mais seulement possesseur de la terre qui lui avait été donné en pronoïa, et il n'avait point le droit de la transformer à son gré en une véritable propriété.

Il s'agit d'un acte du *dux* Jean Selagites et de l'évêque Jean d'Amozon de juillet 1262 (3), et d'un ordre (*δρυσμός*) de l'empereur Michel VIII Paléologue de septembre 1262 (4). Ces actes ont eu pour occasion un litige entre le monastère de Patmos de Jean le Prodrôme et les habitants du village de Malachion, à propos

(1) Si l'on constate qu'il y a eu beaucoup de flottement et d'avis contradictoires avant le règlement final de ce litige, cela est dû évidemment au fait que Vlatteros et Ravdokanakis ont réussi assez longtemps à dissimuler que les Gounaropouloï étaient des parèques de la pronoïa de Vlatteros. Sur la base des documents conservés, on ne peut déterminer avec certitude à partir de quel moment ils le sont devenus. Nous avons supposé que la chose a eu lieu après l'intervention de Vlatteros en leur faveur en 1207, mais il est possible qu'ils l'aient été depuis plus longtemps et qu'il ait caché le fait à dessein en les faisant passer pour ses parents.

(2) De tels cas tout de même étaient rares, le propriétaire n'ayant aucune raison d'acheter de la terre qui se trouvait de toute manière possédée par lui en pleine propriété. On peut cependant citer le cas de Nicolas Maliasenos et de sa femme, ktitores du monastère de Nea Petra en Thessalie, qui, ayant érigé un monastère sur la terre d'un paysan de leur village de Dryanuvena, décidèrent de racheter cette terre à leur paysan. Leur droit de racheter la terre à des paysans qui leur appartenaient, non seulement n'est pas contesté, mais leur acte est spécialement qualifié comme un acte d'humanité, car, comme le déclare le vendeur lui-même, le paysan Michel Archontitzès, dans son acte de vente de 1271, les époux Maliaseni ne voulaient pas prendre cette terre comme seigneurs et maîtres de la famille des Arkhontitzai, ce qu'ils auraient très bien pu faire, puisque l'empereur leur avait donné tout le territoire de Dryanuvena en propriété de famille; mais ils résolurent de racheter la terre à la famille des Archontitzai, parce qu'ils étaient naturellement justes et amis du Christ (M. M. IV 397-8).

(3) M. M. VI, n° 85, p. 210-212. Dölger, Reg. 1912.

(4) M. M. VI, n° 86, p. 212-24. Dölger, Reg. 1913 a,

d'une terre de 4 *ζενγάρια* qui s'appelait *Γωνία τοῦ Πετάκη*. L'ordre impérial de septembre 1262 dit que la terre litigieuse avait été donnée au monastère par chrysobulle, et effectivement il existe un chrysobulle du même Michel VIII de mai 1259, par lequel a été donnée au monastère de Patmos, entre autres, cette terre, qui auparavant appartenait au gendre de l'empereur, le protosébaste Manuel Comnène Lascaris (1). Selon l'*όρισμός* de 1262, le monastère avait possédé cette terre au cours de trois années sans être inquiété par personne (2), mais ensuite des prétentions furent élevées sur elle par les habitants (*ἔποικοι*) du village de Malachion, qui comme l'indique clairement l'ordre impérial, fut donné en *πρόνοια* (*εἰς πρόνοιαν*) à l'oncle de l'empereur, Georges Comnène Ange. Le pronoiaire Georges Angelos qui certainement a déclenché cette querelle, affirmait que la terre était possession héréditaire de ceux de Malachion, inscrite dans leur liste cadastrale et que c'est sur la base de cette propriété qu'ils devaient et prêtaient des services d'État et de guerre. L'empereur ordonna au duc du district de Melanoudion, Jean Selagite, et à l'évêque Jean d'Amozon de revoir toute l'affaire : s'il était établi que la terre réellement appartenait aux habitants de Malachion comme leur propriété héréditaire et qu'ils payaient pour elle des droits fiscaux (*ἐπὶ γονικῷ δικαίῳ καὶ τέλει δημοσιακῷ*), alors les commissaires devaient faire rapport à l'empereur ; si, d'autre part, les habitants de Malachion tenaient cette terre sur la base de location et de *πρόνοια* (*ἐπιμόρτως καὶ προνοιαστικῶς*) et s'ils payaient la dîme (*μορτήν*) soit à la caisse d'État soit à ceux qui possédaient alors en *προνοία* le village de Malachion *πρὸς τοὺς κατὰ καιροὺς εἰς πρόνοιαν ἔχοντας τὰ Μαλαχίον*, alors la terre doit faire retour au monastère. Cet intéressant avis impérial a été deux fois rapporté d'une manière tout à fait pareille : dans l'acte de Selagite et dans l'ordre impérial lui-même. Les deux documents opposent nettement, d'une part, la propriété héri-

(1) M. M. VI, n° 76, p. 199-201 : DÖLGER, *Reg.* 1871. Voyez aussi l'acte sur le transfert de la terre attribuée, M. M. VI, n° 77, 201-202.

(2) Cette affirmation, cependant, ne cadre pas avec le fait qu'il existe un ordre de même empereur Michel VIII de juillet 1259, par lequel l'empereur ordonna à sa parente la *πρωτοσεβάστισσα* Marie Comnène Lascaris de veiller à ce que ses gens n'importunent plus le monastère à propos de la terre Gonia-Petaki. Cf. M. M., VI, n° 72, p. 202. DÖLGER, *Regesten*, 1876. La *πρωτοσεβάστισσα* Marie Comnène Lascaris, évidemment, est la veuve de l'ancien possesseur de la terre, le protosébaste Manuel Comnène Lascaris,

taire du paysan libre qui paie un droit fiscal à l'État, et d'autre part la possession conditionnelle du paysan-serf qui paie une dîme-rente, soit au pronoïaire (dont il est le parèque), soit à l'État (comme fermier ou locataire).

Dans les deux documents est mentionné le résultat auquel mena l'enquête. Les déclarations au témoin ont montré que les habitants de Malachion tenaient réellement la terre contestée, mais qu'ils la tenaient *ἐπιμόρτως καὶ προνοιαστικῶς*, et qu'ils payaient une dîme, comme la payaient ceux qui travaillent la terre à titre temporaire, soit à l'État, soit à ceux qui tenaient le village de Malachion en pronoïa. « Il en résulte clairement, ajoute l'ordre impérial, que cette terre n'appartenait pas aux habitants de Malachion comme propriété héréditaire, ainsi que l'affirmait l'oncle de ma Majesté, Georges Angelos, mais qu'il appartenait à l'État (*ἀλλὰ τῷ μέρει τοῦ δημοσίου*) ». Il est dit ici directement et sans détours que la terre donnée en pronoïa reste la propriété de l'État. Cette importante circonstance, l'ordre impérial la précise une fois encore dans la décision finale : que le monastère possède sans entraves cette terre, comme une terre qui appartenait à l'État et que l'Empereur a donnée au monastère. Car il a été démontré que cette terre n'était pas un bien de famille des habitants de Malachion et que ceux-ci ne le tenaient pas *ἐπὶ τελέσματι καὶ βάρει*, mais qu'au contraire, elle appartenait à ceux qui, de cette terre, percevaient la rente « au titre de maîtres » (*μορτήν δεσποτικῶ δικαίῳ*). En d'autres termes : la terre n'était pas la propriété des paysans qui y étaient installés, car ils ne payaient pas pour elle de taxe d'État, mais une redevance seigneuriale.

Mais elle n'était pas même la propriété du pronoïaire, car par l'attribution de la terre en pronoïa ne se crée pas le droit de propriété. Le droit de propriété et de disposition illimitée de la terre donnée en pronoïa, c'est l'État qui le garde.

Mais si, au point de vue juridique, la pronoïa représentait une possession conditionnelle et temporaire, et si, habituellement, ce pronoïaire la tenait « à vie », c'était le vrai maître de la terre accordée et des paysans qui travaillaient cette terre. Les paysans installés sur la terre donnée en pronoïa, automatiquement, se transformaient en serfs de pronoïaire, et dans les documents ils s'appellent simplement parèques de tel ou tel pronoïaire, tandis que le pronoïaire s'appelle leur seigneur. Le pronoïaire possédait certains droits sur les terres de ses parèques et sur leurs personnes mêmes,

car il recevait une rente sur leur terres et leur travail. C'est lui qui représentait ses parèques en justice et devant les autorités. Dans les actes de la période nicénienne nous voyons défilier toute une série de pronoïaires de cette espèce. Ce sont les « cavaliers », et c'est comme tels qu'ils se qualifient de serviteurs et nobles de l'Empereur ; en même temps, ils possèdent la terre et sont les tout puissants seigneurs de leurs serfs ou parèques (1).

L'un d'eux se présente avec le titre sonore et caractéristique : *ὁ λιξιὸς καβαλλάριος τοῦ κραταιοῦ καὶ ἀγίου ἡμῶν αὐθέντου καὶ βασιλέως ὁ Συργαρίης*, c'est-à-dire, le « chevalier-lige » de notre puissant et saint empereur, Syrgaris. Tandis que beaucoup de pronoïaires byzantins étaient restés sur les terres annexées par les Croisés et demeuraient ainsi les vassaux des conquérants latins, quelques chevaliers occidentaux, de leur côté, entraient au service des empereurs byzantins de Nicée et restaient leurs vassaux. C'est ainsi qu'est entrée dans la vie byzantine la terminologie typiquement occidentale.

En 1234, le monastère de la Lembiotissa obtint en présent, du vestiarite Georges Kaloïdas et de sa femme, une propriété qui

(1) P. CHARANIS, *Monastic Properties*, 90, fait erreur en affirmant que la condition des paysans-pronoïaires se distinguait fondamentalement de celle des paysans-sujets sur les terres patrimoniales et que les habitants des terres données en pronoïa pouvaient conserver leur indépendance. Comme preuve, Charanis cite le chrysobulle d'Alexis I^{er} du mois d'août 1084 (ROUILLARD-COLLOMP, *Actes de Lavra*, n° 39) par lequel nous savons qu'Alexis Comnène a donné les revenus fiscaux de Cassandre à son père le protosébaste Adrien, et que les moines de Lavra, qui avaient des possessions à Cassandra, craignaient qu'on ne les comptât au nombre des parèques du frère de l'empereur, parce qu'ils devaient lui payer les impôts. Cependant, l'empereur dissipe leur crainte. En fait, ce cas n'a aucun lien avec la demande de pronoïa, car le don des revenus fiscaux d'une circonscription déterminée ne signifie nullement l'attribution de cette circonscription en pronoïa. On attribuait de la même manière aux monastères et autres institutions ecclésiastiques les revenus fiscaux, et cela longtemps avant l'apparition du système de la *πρόνοια*. Le fameux traité anonyme sur la perception des taxes, du x^e siècle, mentionne cette attribution à des établissements ecclésiastiques des produits des taxes de villages qui ne leur sont pas autrement soumis (*χωρίων τινῶν μὴ ὑποκειμένων τῷ αὐτῷ εὐαγγελί οἴκῳ*) ; il le nomme *σολέμνιον* (DÖLGER, *Finanzverwaltung*, 117, 385 sqq.). Par conséquent, Charanis a bien tort d'insister sur sa théorie dans son mémoire nouveau et d'ailleurs excellent, intitulé *On the Social Structure and Economic Organisation of the Byzantine Empire*, *Byzantionosl.* 12 (1951), p. 142 et 152. V. la notice de Dölger, *BZ*, 45 (1952), p. 476,

s'appelait τὰ Σφοδρόν (1). Cependant, il fut prouvé que sur ce domaine s'étaient établis les parèques du chevalier Syrgaris du village τὰ Ποταμοῦ. Ces paysans y sont inscrits, déjà, dans la liste des propriétés monastiques rédigée, en mars 1235, par le stratopédarque Phocas. Phocas trouva à τὰ Σφοδρόν « trois parèques du village de Potamos, serfs du cavalier-vassal de l'Empereur, le chevalier Syrgaris, qui s'y étaient installés illégalement » (2). Phocas leur ordonna de retourner à leur lieu d'origine. Cependant les parèques, indubitablement excités par leur pronoïaire, ne se soumirent pas et le litige se développa sur la base d'une plainte du monastère. L'empereur, par un ordre de juin 1235, ordonna à son oncle, le duc du thème des Thracésiens, Jean Angelos, d'éloigner des terres du monastère les parèques du vaillant chevalier de son empire Syrgaris (πάροικοι τοῦ ἀνδρικοτάτου καβαλλαρίου τῆς βασιλείας μου τοῦ Συργαρη), fût-ce contre leur volonté, et de les mener sur les terres qui appartiennent à Syrgaris (3). Cependant, les habitants de Potamos, de la pronoïa de Syrgaris (οἱ ἀπὸ τῆς προνοίας τοῦ αὐτοῦ Συργαρη) se sont également adressés à l'empereur, avec une prière. Dans cette requête, où ils s'appellent nommément les parèques du chevalier Syrgaris (οἱ πάροικοι τοῦ καβαλλαρίου τοῦ Συργαρη), les « gens de Syrgaris » affirment que déjà leurs parents habitaient τὰ Σφοδρόν et qu'ils y avaient effectué quelques impenses et « améliorations » (βελτιώματα), qu'ils y avaient eux-mêmes acheté quelques parcelles (ἔτερα ὑποστατικά), pour être en état de payer leur rente et les impôts dûs à l'État, qu'ils avaient donné au monastère de la Lembiotissa un moulin à eau, de sorte que l'higoumène commet une grave injustice en les éloignant de leurs parcelles patrimoniales, améliorées par eux (ἀπὸ τῶν γονικῶν ἡμῶν βελτιωμάτων) (4).

(1) M. M., IV, 32-33. Cette date est confirmée par le prostagma impérial d'avril 1234 (M. M., IV, 34) DÖLGER, *Regesten*, 1738 — cf. aussi les remarques chronologiques dans DÖLGER, *Chronologisches*, 312) — et par le chrysobulle de juin 1235 (M. M., IV, 171 ; DÖLGER, *Regesten*, 1749).

(2) M. M., IV, 7.

(3) M. M., IV, 36-37 ; DÖLGER, *Regesten*, 1750.

(4) M. M., IV, 37. Il vaut la peine de mentionner que τὰ Σφοδρόν, qui représentait un petit, mais très productif domaine de 10 *modia* en tout, est qualifié tantôt *προόστειον*, tantôt *ἀγρίδιον*, tantôt simplement *τόπος*. Cf. pour le sens de ces termes, le traité fiscal du x^e siècle, éd. ASHBURNER, *Treatise of Taxation*, §§ 3-5 ; éd. DÖLGER, *Finanzverwaltung*, 115-116 ; commentaire OSTROGORSKY, *Steuergemeinde*, 17 sqq.

Par un nouvel ordre de juillet 1235, l'empereur ordonna au même Jean Angelos de mener l'enquête ; s'il se révèle que les affirmations des habitants de Potamos seraient exactes, qu'on ne permette pas à l'higoumène de les évincer de leurs biens de famille (1).

Jean Angelos appela comme témoins, d'un côté, des habitants des villages d'alentour, et d'autre part, des gens de la pronοία de Syrgaris : cinq paysans et le prêtre Nicolas Laodikenos, qui était le notaire (*νομικός*) du pronοίαire Syrgaris, mais, semble-t-il, aussi son parèque. Comparurent aussi comme témoins, deux paysans de la pronοία (*ἀπὸ τῆς προνομίας*) du pansébaste Constantin Alopos. De cette manière nous apprenons par hasard que dans le voisinage de la pronοία de Syrgaris se trouvaient les biens d'un autre pronοίαire encore. Les déclarations des témoins n'étaient pas favorables aux parèques de Syrgaris. Ces témoins affirmaient que les parèques ne possédaient pas du tout *γονικὴν κληρονομίαν*, mais qu'ils étaient venus s'installer sur ces terres en étrangers (*ὡς ξένοι*) ; en fait, ils étaient venus s'y cacher au temps de l'invasion de Henri de Flandre (*τοῦ Φιλάντρου*) ; ensuite « les habitants de Potamos et le chevalier-vassal de notre puissant et saint empereur, qui les tenait en pronοία », persuadèrent à l'higoumène de les y accueillir de nouveau. Pour ces raisons, Angelos, par un acte de septembre 1235, ordonna qu'ils retournassent dans leurs lieux d'origine (2) et l'empereur confirma cette décision par un prostagma de janvier 1236 (3). Dans tous ces actes Syrgaris est appelé respectueusement « vaillant et fidèle chevalier-lige de l'empereur ». Cependant, l'affaire n'en reste pas là. Bientôt, l'higoumène se plaignit de nouveau à l'empereur que son chevalier-vassal Syrgaris gardât pour lui *τὰ Σφούργον*. Mais Syrgaris s'adressa aussi à l'empereur en son propre nom, comme au nom de ses parèques (*δικαίῳ τε οἰκείῳ καὶ δικαίῳ τῶν παροίκων αὐτοῦ*). Comme il résulte de l'acte du métropolitte de Smyrne, daté du 15 mai 1237, il y eut une nouvelle convocation de témoins ; on tenta de faire trancher le litige par un serment ; tout cela ne donna aucun résultat ; le monastère dut céder. Sur la demande des habitants de Potamos et de leur maître (*τοῦ ἀθρόεντου αὐτῶν*), l'higoumène donna une autre parcelle pour l'établissement des habitants de Potamos, les

(1) M. M., IV, 37-38.

(2) M. M., IV, 36-39. Voyez une déposition antérieure des mêmes témoins, de juillet 1235, M. M., IV, 34-36.

(3) M. M. IV, 40. DÖLGER, *Regesten* 1752,

parèques de Syrgaris. Comme on le voit, le monastère se heurta à un homme très fort, qui défendit ses intérêts avec une rare obstination, bien qu'ils fussent limités à trois parèques.

Ce même cavalier vassal (*λίχιος*) Syrgaris, se manifeste comme un pronoïaire-propriétaire terrien et Seigneur de ses parèques dans un autre litige encore, exposé, celui-là, dans un acte de 1251 ⁽¹⁾. Dans cet acte on voit que, en son temps, le prêtre Jean Poleas de Mantaia, comme le montre un vieil acte de donation de 6781, (1209-1210) offrit à un parent, le prêtre Léon Muzithras de Smyrne, 30 plants d'olivier, plus 2 vieux troncs. En effet, on a conservé un acte de donation de Jean Poléas, d'octobre 1209, par lequel Jean Poléas et son fils Thomas ont transféré ces plants à Léon Muzithras pour « ses nombreux bienfaits », comme une propriété héréditaire, inconditionnelle et incontestable, tout en s'obligeant par serment à ne jamais réclamer la restitution de ces plants ⁽²⁾.

Cependant, plus tard, Jean Poléas regretta son présent, et, comme, le dit l'acte de 1251, inspiré par Satan, il s'adressa à son seigneur, *πρὸς τὸν αὐθέντην αὐτοῦ, τὸν λίχιον καβαλλάριον τὸν Συργαρήν*, affirmant qu'il avait donné à Muzithras seulement 20 plants, et que les 10 autres lui avaient été soustraits illégalement. Le chevalier Syrgaris donna l'affaire à trancher aux maîtres de maison de sa pronoïa (*πρὸς τοὺς οἰκοδεσπότας τῆς προνοίας αὐτοῦ*). Il y eut assemblée générale de *ἅπαντες οἱ κρείττονες τῆς προνοίας αὐτοῦ*, en présence du notaire de la pronoïa de Syrgaris, le prêtre ci-dessus mentionné, Nicolas Laodikenos. Sur la base du vieil acte de 1209 ils se persuadèrent, ce que nous pouvons faire aussi, que les affirmations de Poléas étaient mensongères. Cependant Poléas ne céda pas ; il voulut même confirmer ses allégations par serment. Alors un fait vraiment curieux se produisit : pour sauver du péché capital de faux serment son parent qui, sur ses entrefaites, comme lui, s'était fait moine, Muzithras, volontairement, renonça à ses droits sur les 10 plants litigieux et les abandonna à Poléas.

Depuis ce temps-là, dit l'acte de 1251, 23 années s'étaient écoulées. Dans l'intervalle étaient morts, à ce qu'il semble, et Jean Poléas et Léon Muzithras et le chevalier Syrgaris lui-même. Le gendre de Muzithras, Constantin Volovontès, garda 20 plants, et les 10 plants

(1) M. M., IV, 80-84.

(2) M. M., IV, 80-84.

(3) Outre les documents déjà analysés, les actes de vente de 1231 et de 1232 le mentionnent en core (M. M., IV, 60-61 et 134-135).

que Jean Poléas avait enlevés à Muzithras, ce fut son fils Thomas Poléas qui les garda, Poléas, parèque de la noble dame Vranena Comnène.

Ainsi donc, le litige entre Léon Muzithras et Jean Poléas remonte à 1228, c'est-à-dire un peu plus tôt que le début de la querelle entre les parèques de Syrgaris et le monastère de la Lembiotissa à propos de Sphournos. Vraisemblablement Syrgaris, vers le même temps, parut dans l'empire de Nicée et resta vassal de l'empereur, ayant obtenu de lui une pronoïa dans la région de Smyrne.

Il est surprenant que Jean Poléas, qui avait donné à son parent Muzithras une olivette en 1209, ne s'avisait que vingt ans plus tard de réclamer la « restitution » d'une partie de cette olivette. Il semble bien qu'il y ait été poussé, non seulement par Satan, mais surtout par le cavalier Syrgaris, dans la pronoïa duquel il passa vers ce temps-là. Comme nous l'avons vu, ce prêtre Poléas et son seigneur Syrgaris réussirent en effet à reprendre une partie des oliviers donnés, et qui désormais passèrent par héritage aux mains du fils de Poléas.

Encore plus intéressant est l'important changement qui se produisit dans le statut de Poléas lui-même. Lorsque Jean Poléas et son fils, en 1209, donnèrent à Muzithras des oliviers, *τῶν γονικῶν καὶ κληρονομικῶν ἡμῶν*, ils étaient certainement des propriétaires libres et n'étaient pas des *πάροικοι*. Ils payaient leurs taxes directement à l'État, et Muzithras s'oblige à leur payer annuellement au titre d'*epiteleia* un nomisme et demi de taxe sur les plants donnés à Muzithras (1). Mais ensuite, Jean Poléas devient parèque du pronoïaire Syrgaris. Par un exemple intéressant, nous voyons que, par suite de l'attribution d'un territoire en pronoïa, la population d'un village établi sur ce territoire et qui, jusque-là, était libre, tombe sous la dépendance d'un pronoïaire, se transformant en ses *πάροικοι*. Comme le montre le cas de Jean Poléas, cela vaut aussi pour les membres du clergé.

C'était aussi un parèque de Syrgaris que le prénommé prêtre Nicolas Laodikenos, qui sur sa pronoïa accomplit les fonctions de notaire. Il n'est pas du tout surprenant que les pronoïaires aient

(1) Ceci n'a pas été remarqué par PANČENKO, *Krestjanskaja sobstvennost*, 120, qui croit que dès lors Jean Poléas et ses fils étaient des parèques de la pronoïa de Syrgaris — laquelle, cependant, ainsi qu'il semble, n'existait pas encore. Comme nous l'avons déjà noté, toutes les données concernant le pronoïaire Syrgaris sont de la fin des années 20 et des années 30 du XIII^e siècle.

eu sur leurs possessions des fonctionnaires spéciaux. Le pronoïaire qui avait de grands domaines, avec un grand nombre de paysans, sur lesquels il percevait des impôts, naturellement sentait le besoin d'avoir sur ses terres une sorte d'appareil administratif. Il vaut la peine d'attirer l'attention sur les maîtres de maison et les notables de la pronoïa du cavalier Syrgaris dont parlent nos documents. Ce sont évidemment les anciens du village, et certainement on considérerait comme les meilleurs ceux qui avaient le plus de terres.

De même que c'est aisément qu'on transformait en parèques les paysans donnés à un propriétaire patrimonial avec la terre qu'ils travaillaient. Il semble qu'une partie des possessions qui se trouvaient dans la pronoïa du chevalier Syrgaris, après sa mort, ne fut pas de nouveau attribuée en pronoïa, mais fut donnée à la Comnène Vranena. Or, voici que la famille de Jean Poléas, qui était d'abord un possesseur libre, et qui, vers 1228, se transforma en parèque du pronoïaire Syrgaris, entra vers 1251 dans la même dépendance de la noble dame Comnène Vranena. A ce moment, la querelle à propos de ces mêmes plants d'olivier éclata de nouveau entre les successeurs de Léon Muzithras et de Jean Poléas. Comme son père, Thomas Poléas, son frère Georges, prêtre lui aussi, leur mère, inspirés par Satan, décidèrent de nier complètement la valeur de l'ancien acte de donation de Jean Poléas, et les décisions auxquelles étaient arrivés « dans les jours de Syrgaris les meilleurs d'entre les maîtres de maison de leur village », et de s'emparer de tous les plants qui avaient été jadis donnés à Léon Muzithras. Ils requièrent l'aide de leur dame, la Comnène, comme Jean Poléas s'adressait à son seigneur-pronoïaire. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce litige, car il n'a plus rien à faire avec la question de la pronoïa. Notons seulement que, de nouveau, pour trancher ce litige, on convoqua les paysans-maîtres de maison, et qu'en rendant leur décision ils se fondèrent entre autres sur la décision citée plus haut des paysans-maîtres de maison de l'ancienne pronoïa de Syrgaris — qui sont ici appelé *οἱ ἔποικοι χωρίου Ἀδρηλίου* (1). Rappelons, en passant, qu'il résulte de là, comme cela ressort d'ailleurs de beaucoup d'autres données des actes byzantins, que l'opinion si généralement répandue que les *ἔποικοι* avaient tou-

(1) M. M. IV, 12.

jours été des habitants libres et indépendants, est complètement erronée. Cette décision a été signée par les *ἐποικοι* qui, en partie du moins, sont, sans aucun doute possible, les descendants des parèques de la pronoïa de Syrgaris et de celle d'Alopos, lesquels comparaissent, en 1235, comme témoins de la dispute pour Sphournos (1). L'acte est certifié, au dos, entre autres, par la signature du *ρομικός* Jean Laodikenos, qui, sans aucun doute, était le descendant du *ρομικός* de Syrgaris, le prêtre Laodikenos, qui lui avait succédé dans ses fonctions.

On voit qu'un des villages de la pronoïa du cavalier Syrgaris devait s'appeler « village d'Aurelios ». A lui, en qualité de pronoïaire, appartenait aussi le village de Potamos, comme nous l'avons vu par la dispute au sujet de Sphournos. Cependant, les droits de Syrgaris s'étendaient sur une partie du village de Panarète, comme cela résulte de deux actes de vente de 1231 et de 1232. Dans le premier de ces actes, une famille paysanne de Panarète vend au monastère de la Lembiotissa 18 plants d'oliviers pour 5 nomismata (2) ; dans l'autre, un paysan (avec sa femme) du même village Panarète, vend à la Lembiotissa 24 plants d'oliviers pour 7 nomismata (3). Dans les deux cas, le monastère s'oblige à leur payer comme *ἐπιτέλεια* un nomisme par an au profit du cavalier Syrgaris.

Comme on le sait, l'*ἐπιτέλεια* est une taxe additionnelle, s'ajoutant au prix de vente, et dont le but est de couvrir les frais fiscaux et autres dont sont grevées les biens immobiliers vendus. Cette *ἐπιτέλεια*, donc, l'acheteur la paie à celui sous le nom duquel le bien est inscrit dans les *πρακτικά*, et qui, dans ces conditions, jusqu'à la prochaine revision des *πρακτικά*, supportera les obligations fiscales dont ces immeubles sont grevés, en d'autres termes, l'acheteur paiera l'*ἐπιτέλεια* soit à l'ancien propriétaire, pour que celui-ci puisse payer l'impôt à l'État, soit à son seigneur, en vertu de ses droits seigneuriaux sur le revenu du bien vendu. Comme, dans ce cas, le monastère de la Lembiotissa s'oblige à payer l'*ἐπιτέλεια*

(1) Ainsi, parmi les signataires de l'acte de 1251, nous trouvons Nicolas Zonaras et Theotokos Koskinas, et parmi les témoins de l'acte de 1235, Constantin Koskinas de la pronoïa de Syrgaris, et Constantin Zonaras de la pronoïa d'Alopos.

(2) M. M. IV, 60-61.

(3) M. M. IV, 134-135.

à Syrgaris, il est clair que les paysans qui avaient vendu au monastère les plants d'olivier, cités plus haut, étaient des parèques de Syrgaris et que l'*ἐπιτέλεια* qui lui était due servait de compensation pour les revenus qu'il percevait sur les plants d'olivier de ses parèques. Il est vraisemblable que cette *épiteleia* non seulement couvrait ces revenus, mais encore les dépassait, et que c'est précisément pour cela que Syrgaris a consenti à la vente des oliviers de ses parèques. En effet, le taux élevé de l'*épiteleia* nous frappe. Syrgaris obtient un nomisme annuellement pour des olivettes dont le prix de vente est, dans un cas de sept, et dans l'autre de cinq *nomismata*. Malheureusement, il ne ressort pas des actes cités si Syrgaris possédait les parèques du village de Panarète en pronoïaire, ou bien en propriété patrimoniale. En tout cas, ces actes confirment que les parèques pouvaient vendre leur propriété immobilière (1), naturellement avec l'assentiment de leur maître, et que, dans la décision, analysée plus haut, de Tornikios, la vente de terre faite par Gounaropoulos fut tenue pour illégale, non parce que les Gounaropouloï étaient des parèques, mais seulement parce qu'ils avaient vendu leur terre à leur pronoïaire.

Comme nous l'avons déjà indiqué, une partie des grands domaines de Syrgaris fut, après sa mort, donnée comme propriété à Comnina Vranena. Cependant, le village d'Aurelios, à ce qu'il semble, fut de nouveau attribué en pronoïa à un chevalier occidental. Du titre d'un acte non conservé, il résulte que le monastère de la Lembiotissa obtint en don, dans le village d'Aurelios, des plants d'oliviers du chevalier Syr Adam (2).

(1) Un exemple d'achat de terre par des parèques nous est fourni par deux actes de 1285 : M. M., IV, 165 et 167.

(2) M. M., IV, 79 : *καβαλλαρίον τοῦ σὺρ Ἀδάμ*. Cf. aussi M. M., IV, 103-104 : confirmation de cette donation de sire Adam. Le nom du cavalier Syrgaris également, et sans aucun doute, provient du titre français de *Sire* et de quelque nom occidental altéré [probablement *Garin*, H. G.]. On peut dire la même chose de Syraliats (*ἀνδρικωτάτον καβαλλαρίον τοῦ Συραλιάτου*) qui apparaît comme témoin (M. M. IV, 94), [sauf que le nom byzantin ou byzantinisé d'*Ἀλνάτης* est très connu. Mais cette forme d'*Ἀλνάτης* est évidemment influencée par le nom du roi de Lydie que tout le monde connaissait par Hérodote ; et nous pensons que la forme occidentale et véritable de ce nom byzantinisé était *Gallehalt* (Galléhaut, Galiotto). H. G.]

CHAPITRE VII

Les pronoïaires dans le Despotat d'Épire

Le système de la pronoïa, qui, dans l'empire de Nicée, a joué un rôle si important, devait, cela va de soi, exister également dans cet autre centre byzantin de l'époque, le second par son étendue et sa population, le despotat d'Épire, comme il devait exister également dans toute terre byzantine à l'époque du développement de ce qu'il faut appeler la féodalité byzantine. Mais, tandis que, pour l'empire de Nicée, nous disposons de sources relativement copieuses, pour le despotat d'Épire, comme on le sait, ces sources sont très rares. Nous n'avons, ni sources narratives, ni chartes qui nous parlent de la pronoïa dans le despotat d'Épire. Mais nous avons la correspondance de Démétrius Chomatianos et celle de Jean Apokaukos, qui non seulement prouvent positivement l'existence du système de la pronoïa dans le Despotat, mais encore introduisent dans l'histoire de la pronoïa byzantine, en dépit du caractère tout occasionnel de leurs informations, quelques traits nouveaux fort caractéristiques.

Récemment, le byzantiniste bulgare Dimitri Angelov a utilisé pour l'histoire d'Épire, les lettres de Démétrius Chomatianos comme aussi les actes synodaux et les décisions judiciaires du temps de son archiépiscopat (début du XIII^e siècle) (1). Dans ce travail très étendu, Angelov tire des documents utilisés quelques données sur les « stratiotes », et fait observer, très justement, que certains parmi ces stratiotes étaient des soldats ordinaires, ou, si l'on veut, de simples soldats, ou des militaires non pronoïaires, tandis que les autres sont des pronoïaires. Ainsi, dans une décision judiciaire, apparaît le stratiote Georges Kinnamos que l'empereur de Thessalonique et de l'Épire, Théodore l'Ange, avait établi, par un édit spécial, gouverneur de la ville de Drama. Dans cette position, Georges Kinnamos s'était enrichi, par ses abus et exactions, d'une manière si effrontée qu'il finit par avoir maille à partir avec le tribunal de l'archevêché d'Ochrida, pour avoir brutalisé un re-

(1) D. ANGELOV, *Prinos kŭm narodnostnita i pozemelni otnošenija v Makedonija (Epirskija Despotat) prez pŭrvata četvŭrt na XIII vek*, dans les *Izvestija na kamarata na narodnota kultura*, IV, 3 (1947), 1-46.

présentant du clergé (1). Il va de soi que ce haut fonctionnaire de l'empereur de Thessalonique et de l'Épire n'était pas un « soldat ».

Dans un autre document, il est question d'un certain Alexandre Néocastritès, qui est appelé *ὁ ἀνδρικότατος στρατιώτης* ; il désirait épouser la fille du stratiote Vassos, ce pourquoi il sollicite du synode d'Ochrida la levée des empêchements canoniques qui s'opposaient à ce mariage, parce qu'il avait des liens de « fraternité » avec feu Chydros, frère de Vassos, stratiote lui aussi (2). Angelov observe très justement, mais à titre de simple conjecture, qu'à en juger par l'épithète d'*ἀνδρικότατος (στρατιώτης)*, Alexandre Néocastritès était un pronoïaire (3). Il n'y a aucune espèce de doute, selon nous, que cette épithète indique un pronoïaire-chevalier. Mais cela étant, il n'est pas douteux davantage que ni le stratiote Chydros, avec lequel Alexandre avait contracté des liens de fraternité, ni le stratiote Vassos, dont le même Alexandre voulait épouser la fille, n'étaient pas non plus de simples militaires, mais bel et bien des pronoïaires. Nous avons devant nous une famille, une *gens* de pronoïaires, unis par les liens de la « fraternité » et du mariage.

Les documents cités de l'archevêché d'Ochrida, indiscutablement, prouvent qu'il y avait des pronoïaires également dans l'empire de Thessalonique et d'Épire, mais ils ne nous donnent sur les pronoïai de Thessalonique et de l'Épire aucun détail, puisqu'ils ne mentionnent même pas le nom de pronoïa. Des données plus intéressantes nous sont fournies par deux actes du célèbre métropolite de Naupacte Jean Apokaukos. Angelov s'est déjà servi d'un de ces documents (4), une confession d'un certain Constantin Melanchrinos (la lecture du nom de famille n'est pas sûre), qui avait été au service du « glorieux seigneur » Constantin Tzirithnos. Le pénitent expose au métropolite que son seigneur l'avait établi comme économe de sa pronoïa (*τῆς προνοίας αὐτοῦ*), qui consistait en *πάροιχοι*, en champs et bois de chênes. Cependant les paysans du village voisin avaient envahi violemment une parcelle de terre qui appartenait à son maître. Par la menace et par la force de son bras, il avait, dit-il, réussi à les expulser de là. Mais tous ses ef-

(1) PITRA, *Analecta*, VI, col. 413 sq. ; ANGELOV, *Prinos*, 31 et 36.

(2) PITRA, *Analecta*, VI, 31.

(3) ANGELOV, *Prinos*, 32.

(4) PETRIDÈS, *Jean Apokaukos, Lettres et autres documents inédits*, *Izvestija R. A. I.*, XIV (1909), XV, p. 19-20 ; ANGELOV, *Prinos*, 33.

forts furent vains contre leur obstination à ramasser les glands du domaine. « Alors, poussé par la nécessité, dit le personnage en question, je saisis un bâton et frappai un paysan pour le chasser, mais lui subitement rendit l'âme et se trouva parmi les morts ». Pour cet homicide, le meurtrier, qui manifestait son repentir et pleurait en confessant sa faute, fut frappé d'ἐπιτίμιον. Il est curieux qu'aucune procédure judiciaire contre l'homicide n'était envisagée. Bien plus, dans un autre document de cette même collection d'actes d'Apokaukos où il est question aussi d'un homicide sanctionné par un ἐπιτίμιον, Apokaukos interdit directement aux fonctionnaires de l'État de porter la main sur les coupables, sous peine d'être eux-mêmes exclus de l'église, « car les péchés spirituels ne sont pas punissables de peines corporelles, mais s'expient par la pénitence du cœur et les pleurs des yeux » (1).

Bien plus intéressante encore est une lettre de Jean Apokaukos à Nicétas Choniate, le célèbre historiographe et fonctionnaire, cité plusieurs fois déjà dans ce mémoire (2). Cette lettre, datée de juin 1228, rapporte, elle aussi, la confession d'un meurtrier, mais il ne s'agit plus d'une rixe entre un paysan et le régisseur d'un domaine voisin, mais de la mise à mort d'un parèque par son propre pronοiαire. Comme l'économe de l'illustre seigneur Constantin Tzithnos, le pronοiαire meurtrier, dont Apokaukos ne veut pas divulguer le nom, est venu le trouver pour se confesser. Une part

(1) *Ibidem*, n° XIV, p. 19. Dans ce document, on voit en quoi consistait, en pareil cas, l'ἐπιτίμιον, tandis que, dans le document cité plus haut, la précision est omise. L'ἐπιτίμιον durait trois ans et pendant ce laps de temps, celui qui était frappé d'ἐπιτίμιον devait, le premier jour de l'Ἀνάστασις, rester debout à l'entrée de l'église, la tête baissée, et dire à tous les fidèles qui entrent et sortent : « Priez pour moi et secourez-moi, malfaiteur ». Chaque jour, sauf le samedi et le dimanche, il devait battre sa coulpe cent fois, répétant à chaque μετάνοια : « Dieu, fais miséricorde à un pécheur, aie pitié de moi ! » ; pendant trois ans, il devait s'abstenir de viande, de fromage et d'œufs ; le mercredi et le vendredi, il devait vivre d'eau et de pain ; le lundi et le mardi, de lentilles à l'eau ; le jeudi, de légumes à l'huile ; c'était seulement le samedi et le dimanche qu'il pouvait manger du poisson et boire du vin ; trois ans de suite, il lui était interdit d'entrer à l'église et de se confesser, mais il devait prier debout à l'entrée. Et tout cela, il devait l'observer strictement, pour que « Dieu lui pardonne et l'affranchisse de sa faute ». Vient ensuite la mention, relevée plus haut, de la non-intervention des autorités de l'État.

(2) Cette lettre a été publiée par A. ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ-KERAMEUS, Ἰωάννης Ἀπόκαυκος καὶ Νικήτας Χωνιάτης, Τεσσαρακονταετηρίδος τῆς καθηγεσίας Κ. Ε. Κόντου, Athènes 1909, 379-383.

de la responsabilité pour ses fautes incombait au protovestiarite Georges Choniate, neveu de Nicétas. C'est évidemment pour ce motif qu'Apokaukos jugea indispensable d'informer des faits Nicétas Choniate. Le visiteur d'Apokaukos tenait en pronoïa tout un village qui se trouvait dans un district voisin de la Blachie, c'est-à-dire vraisemblablement, dans la région montagneuse du Pinde, entre l'Épire et la Thessalie, comme le suppose l'éditeur de cette correspondance, Papadopoulos-Kerameus (1). Un jour, arrive auprès de lui Georges Choniate, protovestiarite du despote Manuel Ducas (frère et successeur du souverain de Thessalonique et d'Épire, Théodore l'Ange) et il lui dit : « *ἐν τῇ προνοίᾳ σου δεῖ με μέναι* ». Le pronoïaire, maître de céans, se hâte de mettre en branle ses gens et ordonne de tout préparer pour faire honneur à son hôte. Mais, à ce qu'il déclare, les gens se mon'tèrent peu disposés à le satisfaire et refusèrent d'apporter à leur maître et à son noble invité, ne fût-ce qu'un agneau. Toute une journée, le seigneur et son « invité » attendirent, affamés. Lorsqu'enfin, très tard, un paysan se présente, une querelle éclate entre le pronoïaire et lui. Bien que le seigneur, d'après sa « confession », se fût gardé de tout propos offensant, le langage du paysan fut plus qu'insultant. Il osa déclarer à son maître : « Tu en as trop dit, prends garde à toi ! » Ces mots mirent le pronoïaire en fureur. Comme il le déclare lui-même au métropolite Jean, il ne pouvait vraiment tolérer qu'un parèque se permit une telle insolence envers lui, son pronoïaire : *πρὸς ἐμὲ τὸν αὐτοῦ προνιάριον*. Il le saisit par les cheveux et le jeta par terre, pour qu'à l'avenir il fût moins malappris. Mais, une fois par terre, l'homme y resta immobile : il était mort. L'incident que nous venons de relater jette une lumière assez crue sur les rapports des pronoïaires avec leurs parèques, ou serfs ; il relève de traits vivants et pittoresques les données forcément un peu sèches des documents officiels passés en revue jusqu'ici. Certes, le dit épisode n'était à coup sûr pas des plus ordinaires. Mais son caractère exceptionnel réside surtout dans son issue tragique, dont se montre désespéré et surpris le pronoïaire, lorsque la colère cesse de le dominer, et qu'il se met à maudire le jour où ce fait s'est passé. Mais, si cette rixe ne s'était pas terminée par une mort d'homme, il s'agirait d'une scène banale de la vie de tous les jours en cette première moitié du XIII^e

(1) *Op. cit.*, 374, n. 2.

siècle. Se repentant de son crime involontaire, notre pronোঁaire considère toutefois que, par ailleurs, il était entièrement dans son droit et que son attitude même était la chose la plus naturelle du monde. Il semble d'ailleurs que le métropolite Jean Apokaukos en personne voie les choses du même œil, car il expose les faits comme un fâcheux incident, absolument fortuit, et il est loin de condamner son visiteur et pénitent dont il considère même la situation avec une certaine compassion et sympathie. Il admet, en tout cas, la justification présentée par celui-ci.

Ce qui n'empêche pas que ce cas, lui aussi, se termine par un *ἐπιτίμιον* ecclésiastique, auquel l'homicide fut soumis suivant son propre désir. Il ne fut même pas question un seul instant d'une quelconque procédure judiciaire, de la moindre responsabilité civile. En ce qui concerne le protovestiarite Georges Choniate, son comportement est exposé avec un calme véritablement épique. Le pronোঁaire considère comme absolument naturel que le fonctionnaire, son ami, eût le désir de se faire entretenir aux frais de ses paysans et se plaint seulement des dits paysans qui montrèrent si peu d'empressement à régaler un hôte de marque, et qui repoussèrent si insolemment ses demandes. Bien sûr, toutes les formes d'extorsion de la part d'un fonctionnaire sont des traits si banals dans les sources byzantines, et celles-ci contiennent tant de témoignages sur cet aspect de la vie quotidienne de Byzance, que le récit d'Apokaukos ne nous apporte rien de neuf ni de surprenant à ce point de vue. Il faudrait plutôt s'étonner du refus auquel se heurtent, chez les paysans, les exigences du fonctionnaire et du propriétaire ou pronোঁaire. Nous avons ici un cas non pas unique, certes, mais enfin un cas extrême et remarquable d'in-subordination ouverte de paysans byzantins à l'égard de leur maître, à l'égard aussi du représentant de l'État.

Traduction faite, sur le texte serbo-croate (1), par Henri Grégoire, revue et approuvée par l'auteur.

Georges OSTROGORSKIJ.

(1) Srpska Akademija Nauka. Posebna Izdanja. Knjiga CLXXVI. Vizantološki Institut. Knjiga I. Georgije OSTROGORSKI, *Priloga istoriji Feudalizma u Vizantiji i u Južnoslovenskim zemljama*. Beograd 1951. VIII, 200 pages. Cf. *Byzantion*, XXI (1951), pp. 223-231. Ces sept premiers chapitres constituent un peu plus du tiers de l'ouvrage, qui paraîtra à part, en traduction française, comme premier fascicule des travaux du Centre belge d'Études byzantines.

NOTES ADDITIONNELLES

I. P. 462. — Après les mots « les plus chers ». Ces avantages réservés aux militaires expliquent la vogue de la profession. Comme le dit Nicétas dans un passage cité plus haut (pp. 460 sq.), toutes sortes de gens, même les artisans et les valets d'écurie, se faisaient soldats. « Ceux qu'on admettait ainsi dans les rangs de l'armée recevaient un diplôme impérial qui leur attribuait des terres irriguées, des champs fertiles et, comme tributaires, des Romains (*Ῥωμαίους ὑποφόρους*) en guise d'esclaves (*ἐν σχήματι δούλων*). On pouvait voir ainsi un Romain payer tribut à un semi-barbare ignorant jusqu'à la tactique militaire, tandis que le contribuable asservi était un homme d'aspect vénérable, connaissant bien l'art de la guerre et dépassant tellement, par ses qualités, celui qui lui faisait payer une rente servile, que, comparé à son maître, il semblait un Achille ». CHONIATE, 273.

II. P. 497, note 3. — Après la citation de VASILJEVSKIJ, *Materialy*, Ž.M.N.P., 210 (1880), 98-170. De même, PANČENKO, *Krest'janskaja sobstvennost'j*, a étudié les actes de la Lembiotissa avec beaucoup de détail, mais sans s'arrêter à la question de la pronoïa. V. aussi A. VIŠNĬAKOVA, *Khozjaistvennaja organizacija monastyrja Lembiotissy*, *Viz. Vrem.*, 25 (1927), 33-52. Pour la chronologie des actes de la *Λεμβιώτισσα*, l'étude de DÖLGER, *Chronologisches und Prosopographisches*, etc., *B.Z.*, 27 (1927), p. 291-320, est capitale.

III. P. 500. — M. M. IV, 199 : ὥς οὐκ ὄφειλον οἱ Γουναρόπουλοι διαπωλῆσαι πρὸς τὸν Βλαττερόν τὴν τοιαύτην γῆν διὰ τὸ ὑπὸ παροικίαν τελεῖν ταύτην καὶ μὴ ὀφείλειν τοὺς ὑποτελεῖς πιπράσκειν τὰ παρ' αὐτῶν κατεχόμενα πρὸς τοὺς κατὰ λόγον προνοίας ἔχοντας αὐτά, ὥς ὑπὸ τὴν τοῦ δημοσίου χεῖρα ἀέλποτε τελοῦντα. Déjà USPENSKIJ, *Pronia*, 29, attirait l'attention sur ce passage pour confirmer son point de vue (absolument exact d'ailleurs) comme quoi la pronoïa était une propriété conditionnelle et personnelle qui ne pouvait ni se vendre ni se transmettre à un autre propriétaire par testament, ou par don. Cependant, malheureusement, Uspenskij ne nous a pas donné l'interprétation détaillée de ce passage unique (comme il s'exprime). VASILJEVSKIJ, *Materialy*, 149 ; PANČENKO, *Krest'janskaja sobstvennost'j*, 95, 98, 105, et VIŠNĬAKOVA, 39, 40, citent le texte et en donnent une traduction. Déjà

Vasiljevskij avait introduit dans le texte de Miklosich-Müller des corrections nécessaires, *ὑποτελείς* au lieu de *ὑποτελείν*, et une virgule non après *κατεχόμενα*, mais après *αὐτά*. Brève analyse de la décision de Tornikios chez Dölger, *Regesten*, 1734. La traduction la plus exacte est celle de Pančenko. Car Vasiljevskij lui-même, semble-t-il, n'avait pas bien compris le sens principal de cette décision. Višnjakov, dans sa traduction très imprécise, transforme erronément la décision de Tornikios en une défense générale de vendre la terre des parèques.

BIBLIOGRAPHIE

L'ouvrage original est précédé d'une bibliographie complète, qui sera reproduite dans l'édition française de la *Pronoia*. Dans quelques notes, nous avons renvoyé à cette bibliographie ; c'est pourquoi, en attendant la publication de l'ouvrage complet, nous croyons devoir préciser le titre de certains travaux souvent cités en abrégé. Ainsi, VASILJEVSKIJ, *Materialy* est le mémoire de V. G. VASILJEVSKIJ intitulé : *Materialy dlja vnutrennej istorii vizantijskogo gosudarstva*, *Žurnal Ministerstva Narodnago Prosveščeniia*, 202 (1879), pp. 160-232 (= *Trudy V. G. Vasiljevskogo*, IV, 250-331), 368-438 ; 210 (1880), p. 98-170, p. 355-440. USPENSKIJ, *Mnenija i postanovlenija* = F. J. USPENSKIJ, *Mnenija i postanovlenija Konstantinopol'skikh pomestnykh Soborov XI i XII vv. o razdače cerkovnogo imuščestva*, *Izvestija* de l'Institut archéologique russe de Constantinople, 5 (1900), p. 1-48. PANČENKO, *Krest'janskaja sobstvennost' Vizantii*, *Izvestija* de l'Institut archéologique russe de Cple, 9 (1904), 1-234. SKABALANOVIČ, *Gosudarstvo i cerkov' = N. SKABALANOVIČ, Vizantijskoe gosudarstvo i cerkov' XI v.*, S. Peterburg, 1884. STEIN, *Untersuchungen* = E. STEIN, *Untersuchungen zur spätbyzantinischen Verfassungs- und Wirtschaftsgeschichte, Mitteilungen zur osmanischen Geschichte*, 2 (1923-1925), pp. 1-62.

NÉCROLOGIE

GABRIEL MILLET

Gabriel Millet s'est éteint, à Paris, le 8 mai 1953, dans sa quatre-vingt-septième année. Cette mort n'est pas venue l'arracher brusquement à une vie active : les fatigues et les infirmités de la vieillesse l'avaient détaché progressivement du travail intellectuel en espaçant de plus en plus ses contacts avec ses collègues et disciples. Ses activités scientifiques s'arrêtèrent peu après le Congrès des Études Byzantines à Paris, en 1948, qu'il avait présidé, et celui de Bruxelles, où il avait été élu président d'honneur de l'Association internationale des byzantinistes.

Sans avoir la prétention, à quelques semaines de sa mort, de dresser un bilan de l'œuvre scientifique de Gabriel Millet, nous voudrions en évoquer, très subjectivement sans doute, les caractères les plus marquants. Nous sommes bien conscients de ce que, avec Gabriel Millet, disparaît le dernier de ce groupe des byzantinistes français qui, à la fin du siècle dernier et pendant les premières décades du siècle présent, ont contribué si largement au progrès de la byzantinologie et ont souvent présidé à ses destinées : Gustave Schlumberger, Charles Diehl, Louis Bréhier, Jean Ebersolt et Jean Maspero, Paul Perdrizet et le Père Guillaume de Jerphanion, Gabriel Millet était le dernier survivant de cette lignée.

On ne se trompera probablement pas en déclarant que, de tous ces savants, pourtant remarquables à bien des égards, c'est Gabriel Millet qui laissera le sillon le plus marqué, dans notre science, et cela parce que, pendant toute sa vie, il s'était voué à la recherche originale, et parce que — interrompant souvent ses études personnelles — il s'était préoccupé de l'amélioration de l'équipement scientifique des byzantinistes, de ceux de Paris surtout, mais aussi de leurs confrères en tous pays.

Pendant toute sa vie, Gabriel Millet a voulu concilier ces deux activités, c'est-à-dire ses propres recherches et son effort constant pour encourager et faciliter les études des autres. Dès sa nomination à l'École des Hautes Études (1899), il y fonda la « Collection Chrétienne et Byzantine », qui est un *thesaurus* de photographies justement célèbre, et pour laquelle son fondateur avait demandé et obtenu le concours des archéologues du monde entier (de nombreux savants s'habituaient à envoyer à la Collection les négatifs de leurs photographies, après la publication *princeps* de celles-ci). Le catalogue que Gabriel Millet ne tarda pas à publier fit connaître partout que des épreuves de toutes ces photographies étaient à la disposition de chaque chercheur, et le flot des commandes ne s'est jamais arrêté depuis, sauf pendant les guerres (1).

Les années qui suivirent la première guerre mondiale virent Millet préoccupé par d'autres entreprises qui tendaient à favoriser les études des Byzantinistes, et notamment les travaux des savants de l'Europe Orientale et les recherches sur l'archéologie et l'histoire des pays voisins de Byzance. Pour leur assurer une audience plus large, il institua une collection de monographies et de recueils de mémoires qu'il intitula *Byzance et Orient*, et il en surveilla de très près la réalisation, en maître-d'œuvre d'une cathédrale de science édiflée par une équipe d'ouvriers internationaux. Les quatre volumes des *Mélanges Théodore Ouspensky* représentent l'effort le plus grand de Gabriel Millet, dans ce domaine. La publication de *L'ancien art chrétien de Syrie*, par Joseph Strzygowski, en est un autre, et la longue Préface que le maître français écrivit pour ce volume reflète fidèlement l'esprit de ces entreprises, et d'autres semblables : faire rayonner aussi loin que possible les recherches et les théories des byzantinistes du monde entier, et cela non seulement en imprimant leurs travaux, mais en les faisant paraître en langue française, dans des versions soigneusement contrôlées par Gabriel Millet lui-même. Il était merveilleux de voir ainsi la pensée, souvent désordonnée, de Joseph Strzygowski se plier avec bonheur à la volonté de Gabriel Millet, et l'on regrette seulement qu'il n'ait eu l'idée de cette présentation latinisée des travaux du grand savant viennois qu'à la veille de la mort de celui-ci et du déclin rapide de sa renommée...

(1) Croyant bien servir la mémoire de Gabriel Millet, l'École des Hautes Études fera paraître incessamment une nouvelle édition, très augmentée, du Catalogue de sa Collection.

A côté d'autres initiatives de Gabriel Millet qui tendaient à encourager et à organiser les études byzantines, le Congrès International d'Alger, en septembre 1939, devait, dans sa pensée, tenir une place importante. Gabriel Millet, qui était président de son Comité d'organisation, avait essayé, — et cela était nouveau à cette époque — de *diriger* les travaux des futurs congressistes. Il n'entendait pas encore leur imposer des sujets d'études, comme on le fait souvent aujourd'hui, ni provoquer des communications sur des thèmes choisis à l'avance. Mais il avait établi un classement-cadre des sujets possibles et se proposait de s'en servir comme d'un moyen de cohésion entre les études concrètes des congressistes. Celles-ci avaient à contribuer ainsi, chacune à sa place, à l'œuvre collective des chantiers du Congrès. Gabriel Millet tenait beaucoup à ce rôle de coordinateur qu'il s'était imposé et qui lui coûta beaucoup d'efforts. Sa déception fut d'autant plus grande lorsque le commencement des hostilités empêcha le Congrès d'Alger de se réunir. On trouva cependant, dans une communication qu'il fit à l'Académie des Inscriptions, pendant la guerre, un écho de sa pensée, que les organisateurs des futurs congrès des études byzantines auraient intérêt à connaître.

Le sort refusa à Gabriel Millet la joie de voir se réaliser un Congrès « symphonique », qui eût servi d'autant mieux la science qu'il obéirait à une « eutaxie ». Mais cette œuvre rêvée, que des Actes imprimés devaient rendre moins éphémère, compta pour beaucoup dans la vie intellectuelle de Gabriel Millet : dans sa pensée, qu'un long contact avec Byzance avait rendue particulièrement sensible aux ordonnances équilibrées, elle devait couronner les efforts de coordination antérieurs en les étendant à tous les domaines de la byzantinologie dans le monde entier, et servir de base au développement ultérieur de nos études.

On ne peut s'empêcher de relever la contradiction apparente qu'il y avait entre ces vastes projets de travaux en commun et la vie retirée qu'il menait, au milieu des livres et des œuvres de l'art byzantin. Et il semble aussi difficile de concilier ces entreprises de grande envergure, qui demandaient des connaissances techniques diverses et une exécution à des délais fixes, avec l'indifférence de Gabriel Millet pour tout ce qui touche à la vie pratique, y compris la fuite du temps. Et certes, Gabriel Millet aurait peut-être réalisé plus d'œuvres à collaborations multiples et mis sur pied plus d'institutions destinées à servir nos études, s'il avait

été plus sociable et plus « pratique ». Rien n'est moins sûr, cependant, car un autre caractère signifie aussi, généralement, d'autres intérêts...

Mais ce qu'il convient de souligner, c'est, au contraire, le succès, incontestable, de quelques-unes de ces entreprises scientifiques de Gabriel Millet qui dépassaient de loin le cadre de ses propres recherches, — triomphe de sa volonté et de son idéalisme intellectuel qui se manifestera, une fois encore, prochainement, par le legs de sa bibliothèque au Collège de France. Parmi les bibliothèques des grands byzantinistes français de la génération qui s'en va, c'est la seule — depuis le legs magnifique de Gustave Schlumberger — qui aura été donnée à un établissement public.

Pendant les vingt dernières années de sa vie, les travaux d'organisation des études et les publications des ouvrages des autres avaient rélégué au second plan les recherches personnelles de Gabriel Millet. Certes, il ne cessa pas de travailler à ces études originales, mais, pour la plupart, elles restèrent inachevées. En dehors de quelques articles de cette période, elles n'ont trouvé d'autre expression que ses cours au Collège de France (1926-1937) et à l'École des Hautes Études. Très rares, malheureusement, sont les auditeurs qui conservent des notes prises au cours de ces leçons, qui résumaient une longue expérience d'archéologie chrétienne et byzantine. Mais les archives de Gabriel Millet permettront peut-être, un jour, de reconstituer une partie de son œuvre scientifique de l'époque la plus avancée de sa carrière.

*
* *

En attendant, son œuvre originale est fixée dans des publications qui, presque toutes, sont antérieures à 1930, et dont les plus importantes correspondent à des recherches conduites pendant les années 1900-1914. C'est sur ces travaux surtout que reposait et repose la réputation scientifique de Gabriel Millet. Or, on ne saurait insister trop sur cette chronologie, car elle assure la priorité à certaines études essentielles de Gabriel Millet, dans un domaine qui, aujourd'hui, attire la curiosité de beaucoup de critiques, notamment dans les pays héritiers de l'Empire Byzantin.

C'est le domaine de l'art et de l'archéologie byzantins du *moyen âge*, de la fin de l'époque iconoclaste à la chute de Constantinople et au delà. Il faut bien se rappeler que les deux longs chapitres

consacrés à cet art que Gabriel Millet fit paraître, en 1903 et 1908, dans les premiers volumes de l'*Histoire de l'Art* d'André Michel forment le plus ancien aperçu de l'histoire de l'art byzantin qui ait une valeur scientifique certaine et qui considère cet art dans toutes ses manifestations et pendant toute la période byzantine de l'histoire du Proche Orient. Le chapitre substantiel consacré à l'époque des Paléologues était une révélation en 1908, et cette découverte de la dernière floraison de l'art byzantin — dont Gabriel Millet comprit la portée en travaillant longuement à Mistra — lui valut, surtout en dehors de la France et notamment dans les pays balkaniques, une grande notoriété mêlée de respectueuse sympathie.

Tandis que la plupart des archéologues byzantinistes, dans tous les pays d'Occident, considéraient les œuvres byzantines dans la perspective de l'art antique, Gabriel Millet s'attaqua aux monuments byzantins *du moyen âge* et, loin de les envisager en témoins d'une décadence de l'art classique, il les étudia pour eux-mêmes et dans le cadre de l'histoire religieuse de Byzance, à cette époque. Cette branche des études byzantines n'était représentée, à la fin du *xix^e* siècle, que par quelques ouvrages russes, et Gabriel Millet n'a pas manqué de rendre hommage aux travaux de N. V. Pokrovskij, N. P. Kondakov, N. P. Lichatchev. Mais aucun de ces archéologues n'a connu vraiment les œuvres de l'époque des Paléologues, dont on ne peut comprendre la valeur esthétique et l'importance historique qu'à la lumière des monuments balkaniques. Gabriel Millet a eu le mérite de découvrir ces œuvres d'art disséminées à travers tous les pays du Sud-Est de l'Europe, d'en comprendre l'intérêt et de les verser au dossier de l'histoire de la civilisation médiévale. Le champ d'études qu'il ouvrit ainsi à ses propres travaux fut immense, et presque tout ce qu'il publia, y compris ses thèses de doctorat, se rapporte à l'art balkanique d'une époque plus ou moins avancée. On se rappelle les étapes de ses explorations : Mistra, Athos, Serbie. C'est à l'art serbe qu'il espérait consacrer ses derniers travaux d'envergure, mais l'état de sa santé ne le lui permit pas (les matériaux qu'il avait réunis, sur la peinture murale en Yougoslavie, vont commencer à paraître à partir de 1953).

Cependant très vite la portée de la découverte de l'art des Paléologues et de ses pendants slaves fut comprise dans tous les pays de l'Europe Orientale où, inspirées par les travaux de Gabriel Millet (ceci est exact même pour le livre de D. V. Ajnalov, sur la Peinture byzantine du *xiv^e* siècle, publié en Russie, pendant la Révolution ;

je le tiens de l'auteur de ce livre qui, à l'époque de sa parution, faisait remonter les débuts de son enquête à la publication de l'album de Mistra, par Gabriel Millet), et quelquefois dirigées par lui, des études nombreuses vinrent prolonger les recherches du Maître. Pendant l'entre-deux-guerres, à l'époque des Congrès balkaniques des Études Byzantines, Gabriel Millet a pu se rendre compte du succès de ses initiatives scientifiques, que favorisa certainement l'essor des États nationaux du Sud-Est de l'Europe, après les traités de 1918. Les travaux de Gabriel Millet, qui portaient sur l'art byzantin des derniers siècles du moyen âge, c'est-à-dire de l'époque qui vit se former les arts nationaux des peuples balkaniques, fournirent à ces arts nationaux leurs titres de noblesse. Gabriel Millet revalorisa une partie essentielle (et la plus durable) du patrimoine national de ces peuples, à laquelle avant lui on n'avait pourtant guère pensé, et c'est pourquoi son nom est, aujourd'hui, à toutes les pages des livres grecs, serbes, bulgares, roumains, consacrés aux arts médiévaux de ces pays.

Mais il n'y avait pas que les Balkans pour reconnaître la grande valeur des travaux de Gabriel Millet. Depuis la parution de ses *Recherches sur l'Iconographie de l'Évangile* et de son *École grecque dans l'architecture byzantine* (toutes deux en 1916), le monde des érudits avait reconnu en lui le savant le plus averti en archéologie byzantine, et il a conservé ce titre pendant près d'un demi-siècle. Ces deux livres et, quelques études plus particulières qui les suivirent, apportèrent des essais remarquables d'une reconstitution de l'histoire des types iconographiques et architecturaux, à Byzance et autour de l'Empire d'Orient, de la Mésopotamie à l'Italie et à la France, de l'Égypte à la Russie. Gabriel Millet lui-même retenait surtout, parmi les résultats de ses recherches, ses démonstrations de l'existence d'écoles distinctes au sein de l'art byzantin, et d'un lien constant entre celui-ci et la liturgie. Mais ce qui frappe par dessus tout les lecteurs des ouvrages de Gabriel Millet, c'est la richesse prodigieuse de sa documentation. Il fut incontestablement le premier, parmi les archéologues byzantinistes, à vouloir appuyer chaque démonstration sur le témoignage de tous les documents originaux accessibles et à se donner la peine de les citer, avec la précision bibliographique requise et d'après les publications qu'il convenait. Gabriel Millet étendit ainsi à la critique de l'art byzantin les méthodes de recherche et de publication que l'archéologie classique pratiquait depuis longtemps. Le mérite de cette adaptation appli-

quée à des recherches d'envergure revient à Gabriel Millet : ses travaux, qui permirent pour la première fois d'évaluer le nombre — considérable — des monuments byzantins et para-byzantins conservés et des ouvrages d'érudition qui les concernent, ont fait monter sensiblement, dans le monde entier, le niveau moyen des études consacrées à l'archéologie byzantine, très avantagée d'ailleurs à cet égard par rapport à l'archéologie du moyen âge occidental.

Par ses travaux, Gabriel Millet a souligné un autre avantage que les études byzantines ont sur d'autres, lorsqu'elles s'en tiennent au modèle des historiens de l'Antiquité classique : n'ayant pas à subir la contrainte des préférences ethniques, nationales, religieuses, il a pu reconnaître et juger avec sérénité de grands ensembles de faits sur toute l'aire, immense, des pays du Proche Orient et pendant une période de plus de mille ans.

Ces travaux d'analyse et d'enquêtes étendus à des territoires aussi vastes et à des périodes aussi longues ont conduit Gabriel Millet à des observations multiples de portée générale, et c'est pourquoi chacun y trouve son profit, malgré le style peu coulant de ces ouvrages. Le texte en a été rédigé, puis retouché et généralement abrégé, dans l'isolement prolongé de son cabinet de travail. C'est pourquoi le lecteur est quelquefois appelé à reconstituer les étapes d'une pensée dont le texte imprimé ne fixe que les jalons. Mais ceux qui ont entendu Gabriel Millet dans les grandes réunions publiques — aux séances d'inauguration des Congrès, par exemple — et ceux qui l'ont vu rectifier patiemment les textes boiteux des élèves, savent que sa pensée était parfaitement claire et son souci de la forme littéraire, très grand. Pénétré de culture classique, Gabriel Millet lui devait ses goûts esthétiques et intellectuels et peut-être cette vertu austère du chercheur qui identifie sa vie entière avec une œuvre désintéressée.

Juin 1953.

André GRABAR.

ALEXANDRE ALEXANDROVIČ VASILIEV

Les lendemains du IX^e Congrès des Études byzantines devaient être marqués par les pertes les plus cruelles qu'ait jamais subies notre discipline. Après Gabriel Millet, voici l'autre président d'honneur de l'Association internationale des Byzantinistes (élu par acclamations à Thessalonique, le 18 avril) qui s'est éteint à Washington le 30 mai, au retour de ce que, prophétiquement, il appelait son dernier voyage. Jamais le Maître, malgré ses quatre-vingt-six ans (il était né à St-Petersbourg, le 22 septembre 1867), ne nous avait paru plus juvénile, plus jovial, plus heureux de vivre, plus résolu à continuer ses recherches. Accueilli comme un triomphateur, non seulement par toute l'armée des byzantinistes que sa présence avait électrisés, mais par la nation grecque qui ne cessa de l'ovationner pendant ses deux voyages en Macédoine en le saluant du nom d'Alexandre le Grand — le héros macédonien auquel il consacra la dernière et la plus émouvante de ses conférences — Alexandre Alexandrovič était justement fier d'entendre acclamer en sa personne l'illustre école des byzantinistes russes, qu'il avait tant fait pour honorer et illustrer dans les deux mondes. Son bonheur était encore augmenté par le sentiment qu'il avait d'une victoire prochaine de la liberté dans sa chère Russie. Mais il parlait aussi avec une satisfaction profonde de la magnifique prospérité de nos études en Amérique, où il les a pour toujours implantées. S'il nous est douloureux infiniment de voir tomber en pleine victoire ce chef aimé et vénéré, surtout après l'annonce faite par lui-même à Thessalonique de son grand dessein : écrire un nouveau livre sur Byzance et les Arabes, qui devait comprendre les deux premiers siècles de l'Hégire et servir en quelque sorte d'introduction à l'ouvrage classique que nous achevons de publier en français — si nous demeurons consternés de la brutale réponse du destin aux vœux de longues années que le Congrès unanime lui adressait chaque jour pendant ces semaines triomphales, couronnées par l'apothéose de Kastoria, nous ne pouvons cacher, d'autre part, notre admiration pour

la beauté de cette fin, que bien des mortels lui envieront. Il achève sa carrière par une dernière édition ⁽¹⁾ de son histoire générale de Byzance, qu'il avait écrite d'abord en russe, puis fait paraître en langue anglaise et en langue française, sans parler de traductions en d'autres langues, notamment en turc. Parue il y a quelques mois, cette synthèse, que l'infatigable auteur avait tenu à mettre parfaitement à jour, a conquis le public américain, et nous tenons d'Alexandre Alexandrovič lui-même que 1.000 exemplaires en avaient été presque immédiatement enlevés.

Il est impossible d'imaginer instrument de travail mieux adapté aux besoins des étudiants américains, et notamment de la jeunesse grecque d'Amérique, sur laquelle le Maître, comme nous tous, a toujours compté, pour faire triompher nos études dans la grande démocratie qui manifeste, surtout depuis dix ans, un intérêt croissant pour Byzance, son histoire et sa culture.

S'il fallait caractériser l'œuvre et la manière de Vasiliev, nous n'aurions pas à prendre pour base sa biographie, car ses innombrables voyages — une passion de sa jeunesse à laquelle il n'a jamais renoncé, — ni même la coupure apparente que marque dans son existence, toujours gaîment laborieuse, son exil de 1925 — à vrai dire, Vasiliev ne s'est jamais considéré comme exilé, mais comme simplement détaché en Amérique ⁽²⁾ — n'ont rien changé à ses goûts scientifiques, à sa façon de comprendre la tâche de l'historien et du chercheur, à ses procédés d'exploration et d'exposition. Il était attiré, comme beaucoup de Russes, parce qu'il appelait l'exotisme, et notamment par l'exotisme linguistique, par le *youg* et le *vostok* des Pouchkine et des Lermontov. Trébizonde, le monde arabe, l'Espagne mauresque, le monde méditerranéen en général le séduisaient depuis l'enfance. Après la musique, ce sont les langues de ces pays de rêve qu'il aimait le plus, et c'est pourquoi il devint latiniste, helléniste, arabisant. C'est surtout le double penchant qu'il eut tout jeune pour les langues classiques et pour l'arabe qui détermina sa vocation et qui en fit l'élève préféré de Vasiljevskij et du

(1) A. A. VASILIEV, *History of the Byzantine Empire (324-1453)*, Madison, 1952, in-8°, x-846 pp.

(2) Il était toujours membre des Académies russes. Il avait été élu correspondant de l'Académie des sciences en 1919 et fut président, de 1920 à 1922, de l'Académie d'histoire de la culture matérielle à Pétrograd.

baron Rozen (1). Ces deux maîtres lui assignèrent son champ d'études préféré : les relations byzantino-arabes, et aussi, mais dans une

(1) Laissons la parole à Alexandre Alexandrovič lui-même, dans un passage de ses mémoires, *Annales de l'Institut Kondakov*, XI (1940), p. 207 :

« A Pétersbourg, dans le cabinet d'un de mes collègues, on voyait, pendue au mur, une grande photographie du Conseil de l'Université de Pétersbourg tel qu'il était au début de la dernière décade du siècle écoulé. Je la regardais souvent, et je ne pouvais, tant elle me fascinait, en détacher mes yeux. Quelle brillante période dans la vie scientifique de l'Université de S. Pétersbourg ! Quelle grandeur et quelle force ! Dans la Faculté de Droit, le professeur de droit public Gradvoskij, le professeur de droit civil Duvernois, le professeur d'histoire du droit russe, l'élégant Sergievitch, F.-F. Martens, professeur de droit international, connu dans l'Europe entière (comme on le racontait parmi les étudiants, il se plaignait que lui que toute l'Europe écoutait, les étudiants de Pétersbourg ne voulussent pas l'entendre), dans les sciences le fameux Mendeleev, et Men utkin ; en littérature grecque son profond connaisseur P. V. Nikitine ; en littérature de l'Europe occidentale, le génial A. N. Veselovskij ; en littérature russe, le brillant Oreste Miller ; le sanskritiste Minaev ; dans les langues orientales, le grand arabisant baron V. R. Rozen, le sinologue V. P. Vasiliev, le mongolisant Pozdneiev, l'hébraïsant Chvolson, en slavistique, V. J. Lamanskij... Du côté de celui-ci, dans son groupe, se cachait, comme blottie sur son siège, la petite personne du grand V. G. Vasilievskij, véritable fondateur de la byzantinologie scientifique en Russie.

Sa vie de savant productif et créateur ne dura que peu d'années. Et d'ailleurs il mourut prématurément. Né en 1838, il s'éteignit en 1899 : 61 ans. Je le connus pendant ses neuf dernières années. Mes relations avec Vasilievskij eurent une origine fortuite, mais dont les circonstances restent pour moi inoubliables. Au printemps de 1890, j'entrai dans le « troisième cours » de la Faculté historico-philologique de l'Université de Pétersbourg. D'après les règles du temps je devais choisir pour le « troisième cours » une des quatre spécialités suivantes : science de l'antiquité classique, histoire, littérature russe, ou, finalement, littérature de l'Europe occidentale. J'étais enclin à devenir un classiciste et je m'occupais de littérature grecque sous P. V. Nikitine. Mais le hasard vint changer tous mes plans. Au printemps de 1890, le professeur de langue turque, V. D. Smirnov, donnait un bal pour la jeunesse universitaire. A ce bal étaient présents quelques professeurs de la Faculté de Langues orientales, et, parmi eux, l'arabisant baron V. R. Rozen, sous le direction duquel j'étudiais l'arabe depuis deux ans. Les auditoires de la Faculté Orientale n'étaient pas nombreux, et les professeurs connaissaient bien tous leurs auditeurs. En me voyant, Rozen me demanda ce que je me proposais de faire « l'année prochaine ». Je répondis que, vraisemblablement, je m'occuperais d'études classiques. Alors il me dit : « Écoutez, Vasiliev, vous savez le grec et l'arabe — cette combinaison n'est pas si fréquente. Pourquoi n'entreriez-vous pas dans la section historique pour vous y occuper d'histoire de Byzance ? Allez trouver de ma part le professeur V. G. Vasilievskij et demandez-lui conseil. »

Le jour de réception, chez Vasilievskij, était le vendredi. Je m'y rendis, et

moindre mesure, ce qu'on appelle en Russie les thèmes byzantino-slaves (1).

Ses premiers travaux, dans ces deux domaines, demeurent classiques, après un demi-siècle. Nous le savons mieux que personne, il n'y a pas grand'chose à ajouter à ses deux grands articles parus dès 1898 dans la tome V du *Vizantijskij Vremennik* sur les Slaves en Grèce, ni à ses deux dissertations, la « magistrale » : *Relations politiques entre Byzance et les Arabes au temps de la dynastie d'Amorium* (1901), et la « doctorale » : *Relations politiques entre Byzance et les Arabes au temps de la dynastie macédonienne* (1902). Classiques aussi demeurent ses éditions, avec traduction française, d'Agapius de Menbidj (*Patrologia Orientalis*, t. V, 1910, t. VII, 1911, t. VIII, 1912, t. XI, 1915) et, avec la collaboration de Kratchkovskij, de Yahya-ibn-Saïd (*Patrologia Orientalis*, t. XVIII, 1924, et t. XXIII, 1932).

Les deux thèses de Vasiliev — celle de 1901 et celle de 1902 — avaient été préparées et même écrites à l'étranger, notamment à Londres, pendant une fructueuse mission de trois ans et demi (avec cent roubles par mois). Cette mission lui avait été procurée par le philologue P. V. Nikitine, alors recteur de l'Université de St-Petersbourg. Alexandre Alexandrovič avait été nommé en 1892, à sa sortie de l'Université, professeur de latin au premier gymnase de cette capitale. A son retour, en 1901, il reprit sa place dans cet établissement, pour y enseigner l'histoire générale, tandis qu'il était chargé de leçons d'histoire byzantine à l'Université (son maître vénéré, V. G. Vasiljevskij, était mort à Florence en 1899).

J'y trouvai un de ses anciens élèves, Stepanov, qui travaillait alors sur Julien l'Apostat. Bien que je n'eusse, sur l'histoire de Byzance, que des notions vagues et fragmentaires, que je tenais d'Ilovaïskij, professeur au Lycée, il me pria de lire, pendant l'été, le célèbre ouvrage de Gibbon et de revenir à l'automne. C'est ce que je fis. L'été, je lus Gibbon ; en automne, je devins son élève et depuis lors nos relations ne cessèrent plus — jusqu'à sa mort...

En troisième année, il donna comme sujet de travail « pour la médaille » *l'histoire de l'exarchat de Ravenne, et le règne de l'empereur Anastase I^{er}*. Je fus primé pour ma réponse à la seconde de ces questions ». (Ce qui précède est traduit du russe). Vasiliev ne cessera plus de s'intéresser à Anastase. Comme il arrive souvent, il indiqua le sujet même de son premier travail de séminaire à son meilleur élève d'Amérique, P. Charanis !

(1) Mais, à vrai dire, Vasiliev n'avait rien d'un slavisant. Seule la volonté tenace de son maître Vasiljevskij l'obligea à venir de Londres à Vienne « pour voir et entendre Jireček » ; et le grand historien des Serbes ne l'enchantait pas.

En 1902 se place le voyage au Sinaï, où, selon les instructions du baron Rozen, il étudia les manuscrits d'Agapius de Menbidj. En 1904, il passa à l'Université de Juriev (Dorpat), en qualité de professeur d'histoire moderne. Mais, deux fois par mois, il se rendait à St-Petersbourg, pour y faire un cours d'histoire du moyen âge aux élèves de l'Institut pédagogique féminin. Il renonça à sa chaire de Juriev en faveur de cette école normale, en 1912, lorsqu'il y devint professeur ordinaire et doyen, tout en reprenant son poste de Privat-Docent à l'Université. Partout son succès et sa popularité s'affirmèrent. La bonté et la jovialité de son caractère qu'aucun dépaysement n'affectait, lui assurèrent partout, dans tous les milieux, le chaleureux accueil qui a fait sa joie jusqu'à sa mort. La révolution même n'affecta pas sa bonne humeur. Il sut se faire au nouveau régime, dont datent d'ailleurs ses honneurs académiques. Il quitta la Russie à temps, c'est-à-dire deux ans avant le crépuscule des études byzantines, grâce à un congé régulier d'un an, qui lui permit d'accepter l'invitation de l'Université de Madison (Wisconsin), où il succéda à Rostovtzev. Il y demeura jusqu'à l'âge de la retraite, au début de la dernière guerre, et même au delà, pour passer, en 1946, à Dumbarton Oaks, en qualité de *senior scholar*.

C'est de 1917 à 1925 qu'il écrivit en russe et publia les chapitres les plus importants de son histoire de Byzance, et qu'il commença son mémoire sur les *Goths en Crimée* (dont les deux tomes parurent, en 1921 et 1927, dans les *Izvestija* de l'Académie d'histoire de la culture matérielle). En Amérique, où il fut nommé, en 1936, membre de la *Mediaeval Academy*, il a fait paraître, dans les Mémoires de cette institution et dans les *Papers* de Dumbarton Oaks ainsi que dans les *Studies* de l'Université de Wisconsin, des éditions anglaises refondues de ses principaux ouvrages russes, notamment de sa grande histoire, de ses *Goths en Crimée*, son livre sur le règne de l'empereur Justin I^{er}, ses mémoires sur la première et la seconde attaque russe contre Constantinople, et un grand nombre d'articles sur des sujets qui lui tenaient à cœur depuis longtemps, comme son *Empire of Trebizond in history and literature*, dans *Byzantion* t. XV (1940-1941).

Tous ces travaux se distinguent par une connaissance complète des sources anciennes, en toutes langues, et de la bibliographie des questions traitées, bibliographie où naturellement les publications russes tiennent une place importante. En analysant d'in-

nombrables articles de ses compatriotes, Vasiliev a rendu de précieux services à tous les byzantinistes, qu'il dispense de longues et pénibles recherches, surtout dans les séries académiques et dans la masse formidable, si difficile à explorer, qu'est le fameux *Journal du Ministère de l'Instruction publique*. Ceux qui lui reprochent parfois l'abondance des extraits, toujours exactement traduits, qu'il a pris la peine de faire de ses contemporains et de ses devanciers, devraient au contraire lui rendre grâce de la tâche ingrate qu'il s'est imposée depuis 1925, dans l'intérêt de la science occidentale, mais aussi — il ne cessait de le proclamer — pour faire mieux connaître l'activité de la grande école russe, et particulièrement de son maître Vasiljevskij.

Ses vœux les plus ardents étaient la renaissance dans la liberté des études byzantines en Russie et la collaboration fraternelle des byzantinistes d'Orient et d'Occident. Aussi a-t-il signé des deux mains la motion du Congrès de Thessalonique que nous publions d'autre part en faveur d'une prochaine rencontre en pays slave libre des byzantinistes et des slavisants. Et l'auteur de ces lignes n'oubliera jamais l'enthousiasme et la foi avec lesquels il présida, à New-York, en 1946, le premier et seul Congrès des Études byzantino-slavo-orientales. *Vivant sequentes. Καὶ αἰωνία ἡ μνήμη αὐτοῦ.*

Henri GRÉGOIRE.

DRAGUTIN ANASTASIJEVIĆ

(† 20 AOÛT 1950)

Notre science a subi une lourde perte. Le 20 août 1950 est mort Dragutin Anastasijević, membre titulaire de l'Académie serbe des Sciences et professeur à l'Université. La nouvelle de sa mort a retenti douloureusement dans le cœur de tous ceux qui l'estimaient l'honoraient et l'aimaient, comme savant et comme homme.

L'éminent chercheur et historien, le philologue supérieurement doué, l'Académicien Dragutin Anastasijević, par son long et infatigable travail, a contribué au progrès de plus d'une branche de la science. Mais, avant toutes choses et en tout premier lieu, il était byzantiniste. Il fut le premier qui, dans son pays, comme savant et comme professeur, consacra spécialement son travail à la byzantinologie, si importante pour l'intelligence du passé historique et culturel des nations slaves.

Feu Dragutin Anastasijević naquit le 18/30 juillet 1877 à Kragujevac. Après avoir terminé ses études secondaires au gymnase de sa ville natale, il s'inscrivit à la Faculté de Philosophie de la Haute École (comme on disait) de Belgrade, où il obtint son diplôme pour la philologie classique comme branche principale. En 1902, comme boursier de l'État, il partit pour Munich, afin de s'y perfectionner dans la science qu'il avait choisie : et c'est là, naturellement, qu'il étudia la byzantinologie et la philologie néo-grecque, sous le grand Krumbacher. C'est là qu'il fit son doctorat en 1905, avec une dissertation qui s'appelle : *Die paränetischen Alphabete in der griechischen Literatur*.

Outre les études très sérieuses qu'il poursuivait dans un des principaux centres de byzantinisme, Anastasijević, préoccupé constamment d'étendre et d'approfondir ses connaissances, dès ses années d'« étudiant » avait constamment voyagé. Presque toutes ses vacances, il les passait dans quelque grand centre culturel pour y travailler dans les bibliothèques, ou — au contraire — dans quelque petit village de Grèce, afin d'y apprendre à fond, dans un milieu grec, le grec populaire. C'est ainsi qu'il passa beaucoup de temps dans un village à Corfou, — qu'il voyagea beaucoup dans

le reste de la Grèce, qu'il fut à Athènes, à Thessalonique, à la Sainte Montagne de l'Athos. Déjà, lorsqu'il était simple étudiant, il avait visité le capitale de l'ancien empire byzantin. D'autre part, il travailla non seulement à Munich, mais à Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Milan, Rome, Naples, Bologne.

Ainsi le jeune savant, revenu au pays après avoir terminé ses études et fait son doctorat sous l'un des plus grands byzantinistes du monde d'alors, après avoir fait la connaissance des bibliothèques et des monuments culturels et artistiques des principaux centres de l'Allemagne, de l'Italie et de la Grèce, était en possession d'un trésor de connaissances variées. Avec cet acquis, avec ses dons naturels et avec son rare amour de la science, il put accomplir de la manière la plus brillante sa tâche, qui était celle du premier spécialiste de l'histoire byzantine en Serbie et du premier professeur de byzantinologie de l'Université de Belgrade. En 1906, Anastasijević, en effet, était devenu Dozent de la byzantinologie à titre provisoire, et, en 1908, à titre permanent à la Faculté de philosophie de l'Université de Belgrade. Aussitôt après la première guerre mondiale, en 1919, il fut promu au grade de professeur extraordinaire dans la même Faculté. En 1921, enfin, il passait à la Faculté de théologie comme professeur ordinaire d'histoire de la culture byzantine et de langue et de littérature grecques. Malgré cette promotion, pendant bien des années, il enseigna à la Faculté de philosophie comme professeur honoraire de byzantinologie.

Comme professeur, Anastasijević eut toujours grand succès et sut toujours mériter le respect et l'amour de ses disciples. Parallèlement se développait son activité de chercheur. C'est alors qu'il commence sa collaboration avec l'Académie par la publication de contributions scientifiques dans les travaux de l'Académie et par des voyages scientifiques pour le compte de celle-ci. En 1906-1907 et 1911-1912, Anastasijević travaille à l'Athos, dans les archives de la Sainte Montagne, il copie ou photographie pour l'Académie environ 600 documents, surtout les actes grecs et turcs de Chilandar et les actes serbes de la laure de Saint Athanase. Le jeune savant emploie ses voyages à étendre sans cesse ses connaissances et son horizon. Il retourna à Constantinople, où il travailla à l'Institut archéologique russe, auprès du grand byzantiniste russe F. I. Uspenskij. En 1910, il passa ses vacances d'été en Russie, surtout à Pétrograd, pour apprendre à connaître les collections et monuments et des documents byzantins, et pour établir un contact per-

sonnel avec les byzantinistes et les slavistes russes. Les guerres devaient interrompre ou tout au moins troubler cette activité scientifique si brillamment commencée. Anastasijević participa aux guerres balkaniques et à la première guerre mondiale. Et avec tant d'autres combattants serbes, en 1915, il passa en Grèce. Là sa connaissance parfaite de la langue grecque le mit tout de suite en valeur. A l'Université d'Athènes, il put faire, en langue grecque, des leçons publiques sur l'histoire des relations gréco-slaves.

Mais la guerre détruisit son bien le plus précieux, sa bibliothèque, et de nombreux manuscrits d'œuvres commencées. Elle anéantit également presque toute la bibliothèque du Séminaire byzantin de l'Université, qu'il avait créée et qu'il aimait comme si elle avait été la sienne. Dès son retour à Belgrade, le premier soin du zélé professeur fut donc de reconstituer sa bibliothèque personnelle et de ressusciter la bibliothèque anéantie du Séminaire de byzantinologie. A cette tâche il se donna avec une grande énergie, avec autant d'amour que d'intelligence. C'est bien grâce à lui que l'Université de Belgrade possède une bibliothèque byzantinologique spécialisée suffisamment riche et admirablement constituée, où l'on trouve, par exemple, toutes les grandes collections de sources et toute la littérature technique vraiment importante, classées avec beaucoup du soin et de méthode. Par la création de cette bibliothèque, on peut dire que feu Anastasijević a vraiment rendu possible le travail scientifique, dans le domaine de la byzantinologie, à Belgrade. Ce mérite ne sera pas oublié. Il sera toujours reconnu et célébré par quiconque, chez nous, travaillera dans le domaine qui lui était cher. Parmi les nombreux services qu'Anastasijević a rendus à notre discipline, il faut mettre en particulier relief sa collaboration avec l'Académicien Radonić et l'Académicien Vulić, comme secrétaire général du Comité organisateur du II^e Congrès international des Études byzantines. Ce Congrès, tenu à Belgrade en 1927, fut, en vérité, le premier Congrès des byzantinistes organisé sur une base internationale (1). Le Congrès de Belgrade, avec ses belles excursions, au cours desquelles des savants de tous pays purent faire la découverte des plus importants monuments de notre art médiéval, a laissé, on peut le dire, les meilleurs souvenirs à tous les byzantinistes qui ont eu le bonheur d'y prendre part. Et il est impossible de séparer, dans notre mémoire, cette

(1) Les Allemands et leurs « alliés » n'avaient pas été invités à Bucarest, en 1924.

splendide réunion internationale de la personnalité du secrétaire et animateur de ces assises, auquel est dû largement leur succès.

A côté de son enseignement et de sa tâche d'organisateur, se développait sans interruption son activité de chercheur. Les questions étudiées par Anastasijević appartiennent non seulement à l'histoire, à la philologie et à la diplomatie byzantines, mais à notre histoire nationale pendant le moyen âge, et c'est même par l'étude de cette histoire nationale qu'il est arrivé à projeter tant de lumière sur l'histoire byzantine. Dans l'histoire byzantine, ce qui l'intéressait, en effet, le plus, c'étaient des chapitres de cette histoire liés à l'histoire des Slaves du Sud. En revanche, lorsqu'il étudiait notre histoire médiévale, il le faisait avec toute la supériorité que lui donnait sa connaissance parfaite des sources byzantines. L'Académicien Anastasijević faisait paraître ses travaux non seulement dans des revues serbes, mais encore dans des publications étrangères, non seulement dans la langue nationale, mais en russe, en allemand, en français et en grec moderne.

Excellent helléniste, possédant une maîtrise complète du grec classique et médiéval, ainsi que du néo-grec, Anastasijević put donner d'utiles éditions de textes historiques et de documents byzantins. Dans ces publications de documents, surtout de l'Athos, il s'arrêtait de préférence aux questions de diplomatie byzantine, traitant avec une grande pénétration les documents isolés et les groupes de documents, et cela non seulement dans ses travaux originaux, mais encore dans ses recensions et critiques d'ouvrages d'autres savants.

Comme chercheur, l'Académicien Anastasijević se distinguait non seulement par une grande érudition, mais encore par une grande acribie. Pour lui, dans la science, il n'y avait point de petites questions. Il aimait s'arrêter à chaque sujet et entrer dans le plus de détails possible. Il a étudié toutes les questions en les envisageant sous toutes leurs faces. On voit aisément, dans son œuvre, avec quelle patience et quelle conscience il revenait sans cesse aux mêmes sujets, jusqu'à ce qu'il les eût traités à fond. Citons, par exemple, son important mémoire sur le problème de la naissance du royaume de Samuel (publié en serbe et aussi en français), auquel il a rattaché toute une série d'études spéciales sur la chronologie de la guerre de Jean Tzimiscès avec le prince russe Svjatoslav, parues dans la *Byzantinische Zeitschrift*, *Byzantion*, le *Seminarium Kondakovianum* et les *Byzantinoslavica*. D'autre part, l'analyse des données chronologiques sur cette guerre fameuse dans les

sources les plus diverses, le ramena de nouveau à l'étude d'une question connexe, celle du système chronologique des chroniqueurs et des historiens byzantins (question à laquelle il a consacré tout un long mémoire, en langue russe, dans les *Annales de l'Institut Kondakov*). Nous voyons le même lien organique dans ses travaux sur l'histoire serbe médiévale, travaux groupés surtout autour des personnalités de saint Nemanja et saint Sava. Notons seulement ses études sur l'année de la mort de Nemanja, sur le père de Nemanja, sur l'année de la translation des reliques de saint Syméon de Chilandar à Studenica, sur la date de la première apparition du nom et du monastère de Chilandar, sur le couronnement du « Premier Couronné » par saint Sava.

S'étant occupé pendant une longue série d'années d'histoire byzantine comme professeur et comme chercheur, connaissant admirablement, sur la base d'une étude personnelle des sources, et l'histoire politique et l'histoire culturelle de Byzance, feu Anastasijević avait l'intention de passer à un exposé synthétique de l'histoire byzantine, pour lequel il avait amassé beaucoup de matériaux. Empêché de réaliser ce plan par les guerres balkaniques et surtout par la première guerre mondiale, Anastasijević se résolut à utiliser en partie ces matériaux dans de nombreux articles de l'Encyclopédie nationale de St. Stanojević. Grâce à cette heureuse détermination, on peut trouver, dans cette Encyclopédie, toute une série d'articles sur l'histoire byzantine, articles de la plus haute valeur scientifique.

Les mérites scientifiques du défunt furent reconnus en Yougoslavie et à l'étranger. L'Académie serbe des Sciences, en 1946, l'élut membre titulaire ; il était aussi membre correspondant de l'Académie Yougoslave des Sciences de Zagreb et membre de nombreuses Sociétés et Instituts de la Yougoslavie et de l'étranger. Il était docteur honoris causa de l'Université d'Athènes, où il avait enseigné, nous l'avons dit, en 1915-1916, membre de la Société Byzantine et de la Société Historique d'Athènes, de l'Institut russe à Constantinople, de l'Institut Kondakov et de l'Institut Slave à Prague.

La seconde guerre mondiale vint une fois encore troubler le travail et la vie même de notre cher Anastasijević, et malheureusement elle ruina sa santé. La sous-alimentation et, en général, les privations qu'il éprouva pendant la seconde occupation allemande, provoquèrent une atrophie du nerf optique, à tel point qu'à partir de l'année 1944, Anastasijević perdit graduellement la vue. D'autres maladies graves, de plus en plus, paralysaient son

travail. Mais son esprit gardait toute sa vigueur et toute sa clarté ; c'est ainsi que, tout récemment encore, en dépit de ses pénibles infirmités, il continuait à participer, avec l'animation qui le caractérisait, aux travaux de la Faculté, à la fondation de l'Institut byzantin et de l'Institut historique de l'Académie serbe des Sciences. Dès la création de ce dernier Institut, qui a pris une place importante dans la vie scientifique du pays, il fut membre de son conseil scientifique et, dans la mesure où sa santé le lui permettait, il se rendait régulièrement aux séances de cette assemblée. Devenu physiquement incapable de travailler seul et pour lui-même, il se condait le travail des autres en les faisant profiter de son savoir, et, avec sa bonté habituelle, il les encourageait, dans leurs recherches, de ses conseils toujours sagaces.

En peu de temps, notre byzantinologie a subi deux pertes irréparables. Il y a deux ans, elle perdait Philarète Granić, et aujourd'hui, voici que nous quitte Dragutin Anastasijević, fondateur des études byzantines dans notre pays.

Dans la personne du défunt Académicien Anastasijević, nous avons perdu un savant d'une rare capacité de travail, d'une grande largeur de vues et d'une sûreté encore plus rare. Nous avons perdu un grand spécialiste et un travailleur scientifique d'une conscience peu commune. Et beaucoup d'entre nous ont encore perdu en lui un ami très cher et très précieux. Car, il faut le répéter, Anastasijević était bon foncièrement et naturellement, d'une extraordinaire affabilité.

Ce n'était pas seulement un homme de grande raison, mais un grand cœur, dont ceux qui l'ont connu de près ne pourront oublier la modestie et la bonté, qui n'étaient jamais affectées. Il était d'un commerce charmant, toujours agréable ; sa porte était ouverte à tous. Toujours il était prêt à aider tout le monde, à soutenir chacun dans son effort scientifique ; il vivait pour la science, et son amour pour la science fut son grand amour. Aussi longtemps que ses forces physiques le soutinrent, il travailla sans interruption et sans fatigue. Par son labeur inlassable, il a rendu d'immenses services à notre science et à notre haut enseignement. Les générations nouvelles qui cultiveront la science dont il a été, dans ce pays, le fondateur, lui seront reconnaissantes. C'est en leur nom que nous disons : louange et gloire à Dragutin Anastasijević, et que sa mémoire soit éternelle !

Belgrade.

G. OSTROGORSKIJ.

(Trad. H. G.).

POST-SCRIPTUM NÉCROLOGIQUE

Byzantion reprendra dès cette année sa périodicité semestrielle. Le prochain fascicule, XXIII (1953), 1, en préparation, publiera de nombreux comptes rendus, notamment des importants ouvrages annoncés dans notre memento bibliographique. Hélas ! nous aurons aussi à parler de nos morts, car Louis BRÉHIER, décédé le 13 octobre 1951, P. P. MURATOV et B. I. PHABES ⁽¹⁾, morts respectivement le 5 octobre et le 1^{er} novembre 1950, J. STARR, qui nous a quittés le 6 décembre 1950, n'ont pas été commémorés encore par nous, comme le méritaient les grands services rendus par eux à notre discipline. Et nous n'avons pas complété par une notice bibliographique notre notice nécrologique sur Germaine ROUILLARD. Enfin, nous nous excusons vis-à-vis de M^{me} Ernest Stein de ne pas avoir écrit jusqu'ici, dans la revue dont Ernest STEIN fut un collaborateur fidèle, le juste éloge qu'attend toujours ce grand maître de la byzantinologie, emporté à l'âge de cinquante trois ans, le 25 février 1945.

Hélas ! Cette funèbre liste n'est pas terminée. Nous devons l'allonger encore de deux noms particulièrement chers, puisque le tome XII (1937) de notre revue était dédié

A

WILLIAM HEPBURN BUCKLER

Gentilhomme archéologue

Érudit de grande race

Ami des inscriptions et bienfaiteur des lettres

ET A

GEORGINA BUCKLER

Savante humaniste et gracieux écrivain

Qui a fait revivre dans son *Anne Comnène*

Le charme de la féminité byzantine.

Ce tome XXII doit rapprocher de nouveau les deux noms de nos amis et bienfaiteurs de la guerre et de l'exil : William BUCKLER, mort le 2 mars 1952, Georgina BUCKLER, qui s'est éteinte le 28 avril 1953. Il nous sera doux de parler d'eux au moment où paraîtra le *Kekaumenos* de Georgina Buckler, dont les événements ont trop longtemps retardé la publication. *ΑΙΩΝΙΑ Η ΜΝΗΜΗ ΑΥΤΩΝ.*

H. G.

(1) Sur *Βασίλειος Φάβης*, excellent et fidèle disciple de Hatzidakis, voyez la nécrologie et la bibliographie de G. J. KOURMOULIS, *Ἀθηνᾶ*, 1950, p. 319-334.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Encore Παγανός

Παγανία est un nom propre pour le Porphyrogénète dans le *De administrando Imperio*, chap. XXX, p. 144, l. 104, éd. Moravcsik-Jenkins ; chap. XXXI, p. 150, l. 56 ; chap. XXXII, p. 152, l. 21 et p. 156, l. 84 ; enfin, chap. XXXVI, p. 164, l. 14.

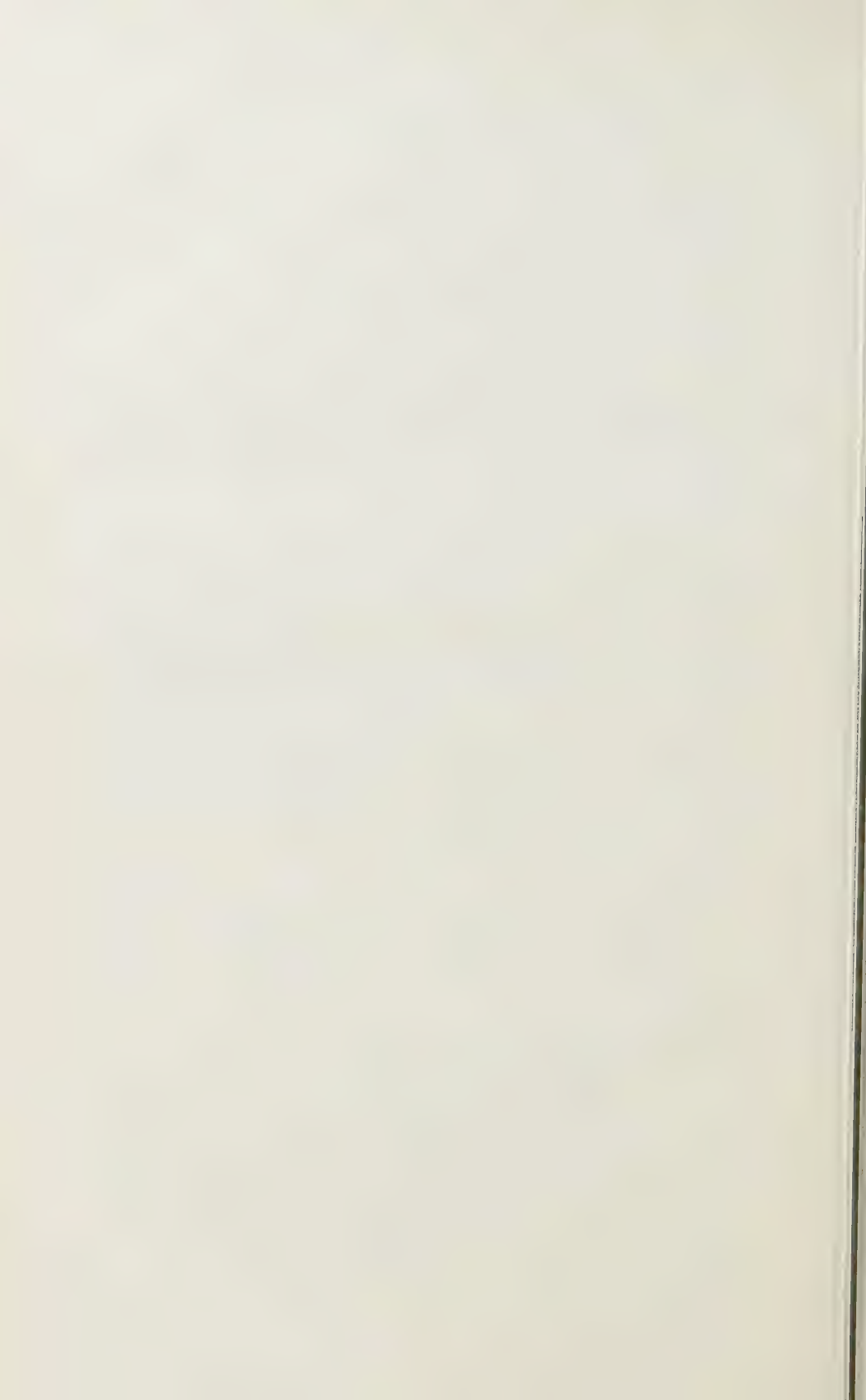
Le poète et traducteur grec I. N. Gryparis a laissé des fragments, datés de 1923, d'une œuvre intitulée *Παγανός*. Ces fragments sont recueillis dans l'édition Γ. Βαλέτας, *Ἐκδόσεις Πηγῆς, Ἀθῆναι*, 1952. L'auteur avait voulu y décrire, comme il dit, une sorte de fusion des vestiges de l'ancienne religion et de la tradition, qui se sont unies pour entrer dans une conception nouvelle. Par le fragment 3, qui est une sorte de canevas en prose, on voit que le *παγανός* est proprement un *καλλικάντζαρος*, c'est-à-dire un de ces démons ou diabolins (Pernot traduisait « farfadet ») que le folklore effectivement appelle tantôt ainsi et tantôt *καλλικάντζαρος*. Ce titre de *Παγανός* ne prouve donc pas que le mot ait jamais le sens de « païen » en grec moderne.

Voyez aussi, dans la même édition de Gryparis, p. 77, dans la pièce intitulée *Ὁ πραματευτής*, ce quatrain où le poète a rapproché l'épithète de *παγανή*, appliquée à une méchante fée, du mot *παγάνα*, au sens de « traque », qui, comme nous l'avons dit, est d'origine slave :

Καὶ μιά, ἡ Ἐξωτέρα ἡ Παγανή,
παγάνα τοῦ θανάτου,
χτυπάει τὸ νιὸ πραματευτῆ
καὶ παίρνει τὰ συλλοϊκά του.

Signalons aussi le promontoire de *Παγανέα*, *Παγανία*, dans le golfe de Laconie, sans doute terre de chasse, et l'excellent article cynégétique *παγάνα*, dans l'Encyclopédie du *Πυρσός*.

H. G.



OUVRAGES REÇUS PAR LA RÉDACTION

et dont il sera rendu compte dans

Byzantion XXIII (1953).

Κωνσταντίνου Ἰ. Ἀμάντου, *Ἱστορία τοῦ Βυζαντινοῦ Κράτους. Τόμος πρῶτος* (395-867 μ. Χ.). Ἑκδοσις δευτέρα συμπληρωθεῖσα. Ἀθῆναι, 1953, 8^ο, κ'-476 σ.

Τόμος Κωνσταντίνου Ἀρμενοπούλου ἐν τῇ ἑξακοσιετηρίδι τῆς « Ἐξαβίβλου » αὐτοῦ, ἐκδ. ὑπὸ τῆς Σχολῆς Νομικῶν καὶ Οἰκονομικῶν Ἐπιστημῶν (= Ἐπιστημονικὴ Ἐπετηρὶς, τόμος ΣΤ'). Θεσσαλονίκη, 1952, 8^ο, 623 p.

Atti dello VIII Congresso internazionale di Studi Bizantini (Palermo, 3-10 Aprile 1951). I: filologia, letteratura, linguistica, storia, numismatica (= *Studi Bizantini e Neoellenici*, VII). II: agiografia, archeologia, arte, diritto, liturgia, musica (= *Studi Bizantini e Neoellenici*, VIII). Roma, 1953, 8^ο, LXIV-512 p. + VIII-437 p.

Robert AUBRETON, *Démétrius Triclinius et les recensions médiévales de Sophocle*. Paris, Les Belles Lettres, 1949, 8^ο, 289 p. (Collection d'études anciennes publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé).

La Basilica di S. Lorenzo Maggiore in Milano, [da] A. CALDERINI, G. CHIERICI, C. CECHELLI. Milano, Fondazione Treccani, 1951, 4^ο, 100 pll., 295 p.

Hans-Georg BECK, *Theodoros Metochites. Die Krise des Byzantinischen Weltbildes im 14. Jahrhundert*. München, C. H. Beck, 1952, 8^ο, vi-149 p.

Bolletino. Centro di studi filologici e linguistici siciliani. I. Palermo, (Tip. G. Mori), 1953, 8^ο, 329 p.

A. BURMOV, *Les attaques slaves contre Thessalonique dans les Miracles de S. Démétrius et leur chronologie*. *Godišnik na Filosofsko-istoričeskija Fakultet na Sofijskija Universitet*, 1952, t. II, pp. 167-215, en bulgare. Résumés russe et français.

- Marius CANARD, *Histoire de la dynastie des Hamdanides de Jazîra et de Syrie*, I (Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, II^e série, XXI) 8°, 863 p., 10 cartes.
- Le Cinq-centième anniversaire de la prise de Constantinople : 1453-1953*. Athènes, (Impr. nationale), 1953, 287 p. (*L'Hellénisme contemporain*, 2^e sér., 7^e année, fasc. hors série).
- VII Congreso Internacional de Linguística románica. Universidad de Barcelona 7-10 abril de 1953. T. I. Programas. Barcelona, 1953, 8°, 131 p.
- Dai trovatori arabo-siculi alla poesia d'oggi*. Palermo, Palumbo, (1953), 8°, XII-352 p. (Atti del Congresso internazionale di poesia e di filologia per il VII centenario della poesia e della lingua italiana ; Palermo, 6-10 giugno 1951)
- Emilienne DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'empire romain (395-410). Essai sur le gouvernement impérial*. Paris, Adrien-Maisonneuve, 1951, 8°, xv-618 p.
- Fr. DÖLGER, *Byzanz und die europäische Staatenwelt*. Ettal, Buch-Kunstverlag, 1953, 8°, 382 p.
- Fr. DÖLGER, *Der griechische Barlaam-Roman, ein Werk des H. Johannes von Damaskos (= Studia Patristica et Byzantina herausgegeben von J. M. Hoeck, Abt von Ettal [au nom des Instituts byzantins des deux monastères bénédictins de Scheyern et d'Ettal], I)*. Ettal, Buch-Kunstverlag, 1953, 8°, 104 pp.
- Fr. DÖLGER et A. M. SCHNEIDER, *Byzanz* (dans la collection des *Wiss. Forschungsberichte, Geistesw. Reihe*, hrgg. von Prof. Karl Hönn). Bern, A. Francke-Verlag, 1952, 8°, 328 p.
- Μητροπολίτου Ἡλιονπόλεως καὶ Θείρων Γενναδίου* (Ἀραμπατζόγλου), *Ἱστορία τοῦ οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου. Τόμος πρῶτος*. Ἀθῆναι, 1953, 8°, ιε'-445 σ.
- A. GRILLMEIER et H. BACHT, *Das Konzil von Chalkedon. Geschichte und Gegenwart*. I. *Der Glaube von Chalkedon* (par A. Grillmeier, Henri de Riedmatten, Th. Camelot, M. Goemans, feu A. M. Schneider, P. Goubert, H. Rahner, P. Galtier, I. O. de Urbina, Mgr J. Lebon, P. Mousterde, W. de Vries, Ch. Moeller, M. Richard, G. Graf). Würzburg, Echter-Verlag, 1951, 8°, 768 p. — II. *Entscheidung um Chalkedon* (les auteurs sont les mêmes que pour le tome I^{er}, plus F. Hofmann, R. Haacke, H. Bacht, Maria Cramer, A. van Roey, Vahan Inglisian, G. Hofmann, Th. O. Martin, Emil Herman, Anton

- Michel, Leo Ueding, S. Salaville, H. Engberding, Th. Schnitzler, G. Bardy, J. Solano, L. Ott, I. Backes, A. Schönmetzer. Même éditeur, 1953, 967 p.
- C. HOEG et G. ZUNTZ, *Prophetologium. III. Lectiones hebdomadarum 3ae et 4ae quadragesimae. Haunia*, E. Munksgaard, 1952, 8°, [68 p.] (Union académique internationale. Monumenta musicae byzantinae; lectionaria, I).
- Hymns (The) of the Hirmologium. I. The first mode. The first plagal mode.* Transcribed by A. AYOUTANTI and M. STÖHR, revised and annotated by C. HØEG with the assistance of J. RAASTED. Copenhagen, E. Munksgaard, 1952, 8°, L-334 p. (Union académique internationale. Monumenta musicae byzantinae; transcripta, VI).
- Jean IRIGOIN, *Histoire du texte de Pindare*, (= Collection Études et commentaires, XIII). Paris, Klincksieck, 1952, 8°, 463 p.
- R. JANIN, *Constantinople byzantine. Développement urbain et répertoire topographique.* Paris, 1950, 8°, xxvii-482 p. (Archives de l'Orient chrétien, 4).
- R. JANIN, *La Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin.* Première partie. Le siège de Constantinople et le Patriarcat Oecuménique. III. Les Églises et les Monastères. Paris, Publications de l'Institut français d'Études byzantines, 1953, gr. in-8°, 608 p., 8 cartes hors texte.
- Archibald R. LEWIS, *Naval Power and Trade in the Mediterranean, A. D. 500-1100.* Princeton, 1951, 8°, xii-271 p. (Princeton Studies in History, 5).
- ΜΑΚΕΔΟΝΙΚΑ, *σύνγραμμα περιοδικὸν τῆς Ἑταιρείας Μακεδονικῶν Σπονδῶν, τόμος β΄*, 1941-1952. Ἐν Θεσσαλονίκῃ, 1953, 8°, 855 p.
- Santo MAZZARINO, *Aspetti sociali del quarto secolo. Ricerche di storia tardo-romana.* Roma, Bretschneider, 1951, 8°, 440 p. (Problemi e ricerche di storia antica, 1).
- Santo MAZZARINO, *Dalla monarchia allo stato repubblicano. Ricerche di storia romana arcaica.* Catania, G. Agnini, s. d., 8°, vii-271 p. (Collezione Ethos).
- The Joshua Starr Memorial Volume.* Studies in history and philology. New York, 1953, 8°, vii-262 p. (Jewish Social Studies. Publications, n° 5).
- Γεωργίου Μιχαηλίδου - Νοβάρου, *Περὶ τῆς ἀδελφοποιίας ἐν τῇ ἀρχαίᾳ Ἑλλάδι καὶ ἐν τῷ Βυζαντίῳ* (Πανε-

πιστήμιον Θεσσαλονίκης. Τόμος Κωνσταντίνου Ἀρμενοπούλου, σ. 251-313). Θεσσαλονίκη, 1951, 8°.

H. P. L'ORANGE, *Studies on the Iconography of Cosmic Kingship*. (Institutet for Sammenlignende Kulturforskning [Institut pour l'étude comparative des Cultures]). Oslo, 1953, 8°, 205 p.

Ἀν. Κ. Ὁρλάνδου, Ἡ ξυλόστεγος παλαιοχριστιανικὴ βασιλικὴ τῆς μεσογειακῆς λεκάνης. Μελέτη περὶ τῆς γενέσεως, τῆς καταγωγῆς, τῆς ἀρχιτεκτονικῆς μορφῆς καὶ τῆς διακοσμήσεως τῶν χριστιανικῶν οἰκῶν λατρείας, ἀπὸ τῶν ἀποστολικῶν χρόνων μέχρι Ἰουστινιανοῦ, Α' (= Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας, 35). Athènes, 1952, 189 fig. dont de nombreux plans, 234 p.

R. PALIKAROVA VERDEIL, *La musique byzantine chez les Bulgares et les Russes (du IX^e au XIV^e siècle)*. Copenhagen, E. Munksgaard; Boston, Byzantine Institute; 1953, 8°, 21 pll., xi-249 p. (Union académique internationale. Monumenta musicae byzantinae; subsidia, III).

Theodore H. PAPADOPOULLOS, *Studies and Documents, relating to the History of the Greek Church and People under Turkish domination* (Bibliotheca graeca aevi posterioris, I). Bruxelles, 1952, 8°, 507 p.

Γρ. Παπαμιχαήλ. Μάξιμος ὁ Γραικός, ὁ πρῶτος φωτιστὴς τῶν Ῥώσων. Ἐν Ἀθήναις, 1950, 8°, 654 p.

Paul PEETERS, *Orient et Byzance. Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine*. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1950, 8°, 235 p. (Subsidia hagiographica, 26).

Paul PEETERS, *Recherches d'histoire et de philologie orientales*. Bruxelles, Société des Bollandistes, 2 vol., 8°, 336+310 p. (Subsidia hagiographica, 27).

Στυλιανὸς Πελεκανίδης, Καστορία. I. Βυζαντινὰ Τοιχογραφία. Πίνακες (= Ἑταιρεία Μακεδονικῶν Σπουδῶν. Μακεδονικὴ Βιβλιοθήκη, 17). Θεσσαλονίκη, 1953, gr. in-4°, 60 p., 1 planche en couleur, 262 planches en noir.

Plotini opera. I. Porphyrii Vita Plotini. Enneades I-III. Ediderunt Paul HENRY et Hans-Rudolf SCHWYZER. Paris-Bruxelles, 1951, 8°, LVII-417 p., pl. (Museum Lessianum; series philosophica, XXXIII).

Sever POP, *La dialectologie. Aperçu historique et méthodes d'enquêtes linguistiques*. I. Dialectologie romane. II. Dialectologie non-romane. Louvain, chez l'auteur; Gembloux, Impr. J.

- Duculot ; 1950, 2 vol. 8°, LV-1334 p. (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3^e s., 38-39).
- Prolegomena*. Documenti e studi storici e filologici. I. Roma, Gismondi, 1952, 8°, 156 p.
- R. RÉMONDON, *Papyrus grecs d'Apollônios Anô*. Le Caire, Impr. de l'Inst. franç. d'archéologie orientale, 1953, 4°, 12 pll. xv-248 p. (Documents de fouilles de l'Inst. franç. d'archéologie orientale, XIX).
- M. RICHARD, *Inventaire des manuscrits grecs du British Museum*. I. *Fonds Sloane additional, Cottonian et Stowe*. Paris, Ed. du C.N.R.S., 1952, 8°, xvii-123 p. (Publications de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, III).
- Γεωργίου καὶ Μαρίας Σωτηρίου, *Ἡ βασιλικὴ τοῦ Ἀγίου Δημητρίου Θεσσαλονίκης*. Α'. *Κείμενον*. Β'. *Λεύκωμα*. Ἐν Ἀθήναις, 1952, 4°, ια'-277 σ. + 102 πίν. (Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Ἀθήναις Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρίας, 34).
- Starinar, *Organ Arheološkog Instituta*. Nova Serija. Knjiga II. (Srpska Akademija Nauka). Beograd, 1951, 4°, 360 p.
- Eustathios STIKAS, *L'église byzantine de Christianou en Triphylie (Péloponèse) et les autres édifices de même type*. Paris, 1951, 4°, 81 p., XI pl. (École française d'Athènes. Travaux et mémoires des anciens membres étrangers de l'École et de divers savants, VIII).
- Ἄγις Θέρσος, *Τὰ τραγούδια τῶν Ἑλλήνων*. Ἔκδοσις Ἐθνικῆς Ἀετός, Ἀθῆναι, 1951, 8°, 2 vol., 349 + 331 p.
- A. TURYN, *Studies in the manuscript tradition of the tragedies of Sophocles = Illinois Studies in Language and Literature*, 36, 1/2. Urbana, Univ. of Illinois Press, 1952, 8°, xi-217 p., 18 planches (fac-similés).
- Διον. Α. Ζακυθηνόυ, *Βυζάντιον. Κράτος καὶ κοινωνία*. Ἱστορικὴ ἐπισκόπησις. Ἀθῆναι, 1951, 8°, 166 p., 6 pl.
- Zbornik Radova, Knj. XXI = Vizantološki Institut, Knj. 1. (Srpska Akademija Nauka). Beograd, 1952. Contributions de H. GRÉGOIRE, *Hellenica et Byzantina*, quatre notes dédiées à l'Institut d'Études byzantines de l'Académie des Sciences. M. BUDIMIR, *ΕΛΛΑΣ - ΕΛΛΗΝ*. F. BARIŠIĆ, *Quando et ubi Pseudo-Caesarii Dialogi compositi sint quaeritur*. F. BARIŠIĆ, *Priscus comme source de l'histoire ancienne des Slaves du Sud*. G. OSTROGORSKIJ, *Die Entstehung der Themen Hellas und Peloponnes*. L. TOMIĆ, *Fragmente eines Geschichtswerkes des*

9. *Jahrh.* M. DINIĆ, *Grossi de cruce*. B. KREKIĆ, *Il servizio di corrieri di Ragusa a Costantinopoli e Salonicchi nella prima metà del secolo XIV*. A. SOLOVJEV, *Foundagiagites, Paterins et Koudouguères dans les sources byzantines*. S. RADOJČIĆ, *L'église de Konjuh*. I. STOJKOVIĆ-NIKOLAJEVIĆ, *Les chapiteaux impostes ioniques en Macédoine et en Serbie*. Dj. STRIČEVIĆ, *The Painters of the Miroslav Gospel miniatures*. M. MARKOVIĆ, *Die byz. Urkunden im Staatsarchiv Ragusa*. Chronique. Tous les articles, sauf celui de M. Grégoire, sont en langue serbo-croate, avec des résumés en français, en allemand et en italien. La Chronique contient une biographie de M. Budimir (par M. Marković) et une bibliographie complète de MM. Budimir et G. Ostrogorskij jusqu'en 1952. Très nombreuses illustrations. 283 p.
- Pan. J. ZEPOS, *Greek Law*. Three lectures delivered at Cambridge and Oxford in 1946. Athens, 1949, 8°, 119 p.
- G. OSTROGORSKIJ, *Geschichte des Byzantinischen Staates*. Zweite, durchgearbeitete Auflage. München, Beck, 1952. 496 p. et 8 cartes.
- P. GOUBERT, *Byzance avant l'Islam*. Tome 1^{er}. Byzance et l'Orient so us les successeurs de Justinien. L'Empereur Maurice. Paris, Picard, 1951. 332 p.
- A. ΕΥΓΓΟΠΙΟΥΛΟΥ, *Ἡ ψηφιδωτὴ διακόσμησις τοῦ ναοῦ τῶν Ἀγίων Ἀποστόλων*. (Bibliothèque de la Société d'Études Macédoniennes, n° 16). Thessalonique, ΣΤ' + 66 p. in-4°, 43 planches.
- Ernest HONIGMANN et André MARICQ, *Recherches sur les Res gestae divi Saporis* (Mémoires de l'Acad. R. de Belgique, Cl. des Lettres, XLVII, 4). Bruxelles, 1953, 8°, 204 p., 4 pl. et une carte.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE à Ernest HONIGMANN, professeur à l'université
de Bruxelles

Articles

J. PRAWER. Étude de quelques problèmes agraires et sociaux d'une seigneurie croisée au XIII ^e siècle . . .	5-61
P. BURGUIÈRE et R. MANTRAN. Quelques vers grecs du XIII ^e siècle en caractères arabes	63-80
A. SOLOVIEV. Autour des Bogomiles	81-104
A. SOLOVIEV. Le dit de la ruine de la Terre russe	105-128
A. SOLOVIEV. La date de la version russe du Digénis Akritas	129-132
Marg. MATHIEU. Les Faux Diogènes	133-148
H. GRÉGOIRE. Devgenij ou Digenij	148-150
G. OSTROGORSKIJ. Étienne Dušan et la noblesse serbe dans la lutte contre Byzance	151-159
G. OSTROGORSKIJ. Sur la Pronoïa. A propos de l'article de M. Lascaris	161-164
P. LEMERLE. L'archéologie paléochrétienne en Italie. Milan et Castelseprio, « Orient ou Rome »	165-206
D. M. NICOL. Ecclesiastical relations between the despotate of Epirus and the kingdom of Nicaea in the years 1215 to 1230	207-228
P. VAN DEN VEN. La Vie de S. Spyridon et Syméon Métaphraste	229-235
C. BONNER. A story of iconoclastic times	237-241
G. BONFANTE. Tracce linguistiche bizantine in Romagna	243-252
G. Sp. RADOJČIĆ. La date de la conversion des Serbes	253-256
R. GOOSSENS. Sur trois passages de Digénis Akritas, version de l'Escorial	257-263
H. GRÉGOIRE. Deux étymologies : Vonditza — Vardar	265-271

Chronique

Cl. BACKVIS. A propos du livre de M. Dvornik : « The making of central and eastern Europe ».	273-287
O. PARLANGÈLI. Dom Mauro Cassoni et son œuvre	289-295

J. LONGNON. L'empereur Baudouin II et l'ordre de Saint Jacques	297-299
E. HONIGMANN. A propos de Pompeïopolis de « Mysie »	301-304
G. G. ARNAKIS. Gregory Palamas, the <i>χρόνος</i> and the fall of Gallipoli	305-312
Cl. MONDÉSERT. La collection « Sources Chrétiennes »	313-321
F. THIRIET. Les Vénitiens à Thessalonique dans la première moitié du xiv ^e siècle	323-332
H. GRÉGOIRE. « Paganus ». Note additionnelle	333-335
A. MARICQ. Notes philologiques	337-356
1. <i>Miracula S. Demetrii</i> , 2, 1.	
2. Tablettes de défexion de Fiq.	
3. Tablette de défexion de Beyrouth.	
4. Les sarcophages impériaux de Constantinople.	
A. MARICQ. Notes sur les Slaves dans le Péloponnèse et en Bithynie et sur l'emploi de « Slave » comme appellatif	357-372
H. GRÉGOIRE. Le communiqué arabe sur la prise de Thessalonique (904)	373-378
R. BROWNING. A note on the capture of Constantinople in 1453	379-387
C. KNOWLES. Les Enseignements de Théodore Paléologue	389-394

Comptes Rendus

Steven RUNCIMAN. A history of the Crusades, vol. I, par J. Prawer	395-399
<i>The Antinoopolis papyri</i> , part I, par J. Lallemand	399-403

Notes et Informations

H. GRÉGOIRE. Le IX ^e Congrès des Études byzantines. Thessalonique, 12-25 avril 1953	405-416
Principales communications faites au Congrès de Thessalonique	417-427
H. GRÉGOIRE. Discours prononcé à Kastoria	428-430
La résolution du Congrès relative aux rencontres libres	431
Extrait des Procès-verbaux du Congrès de Thessalonique	432-436

Mémoires et Documents

G. OSTROGORSKY. La Pronoïa. Contribution à l'étude de la féodalité à Byzance et chez les Slaves du Sud. Trad. H. Grégoire	437-517
---	---------

Nécrologie

Gabriel Millet, par A. GRABAR	519-525
Alexandre Alexandrovič Vasiliev, par H. GRÉGOIRE	526-531
Dragutin Anastasijević, par G. OSTROGORSKIJ	532-537
Post-Scriptum nécrologique, par H. G.	538
Note complémentaire. Encore Παγανός, par H. Grégoire.	539
Ouvrages reçus par la Rédaction	541-546

